This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

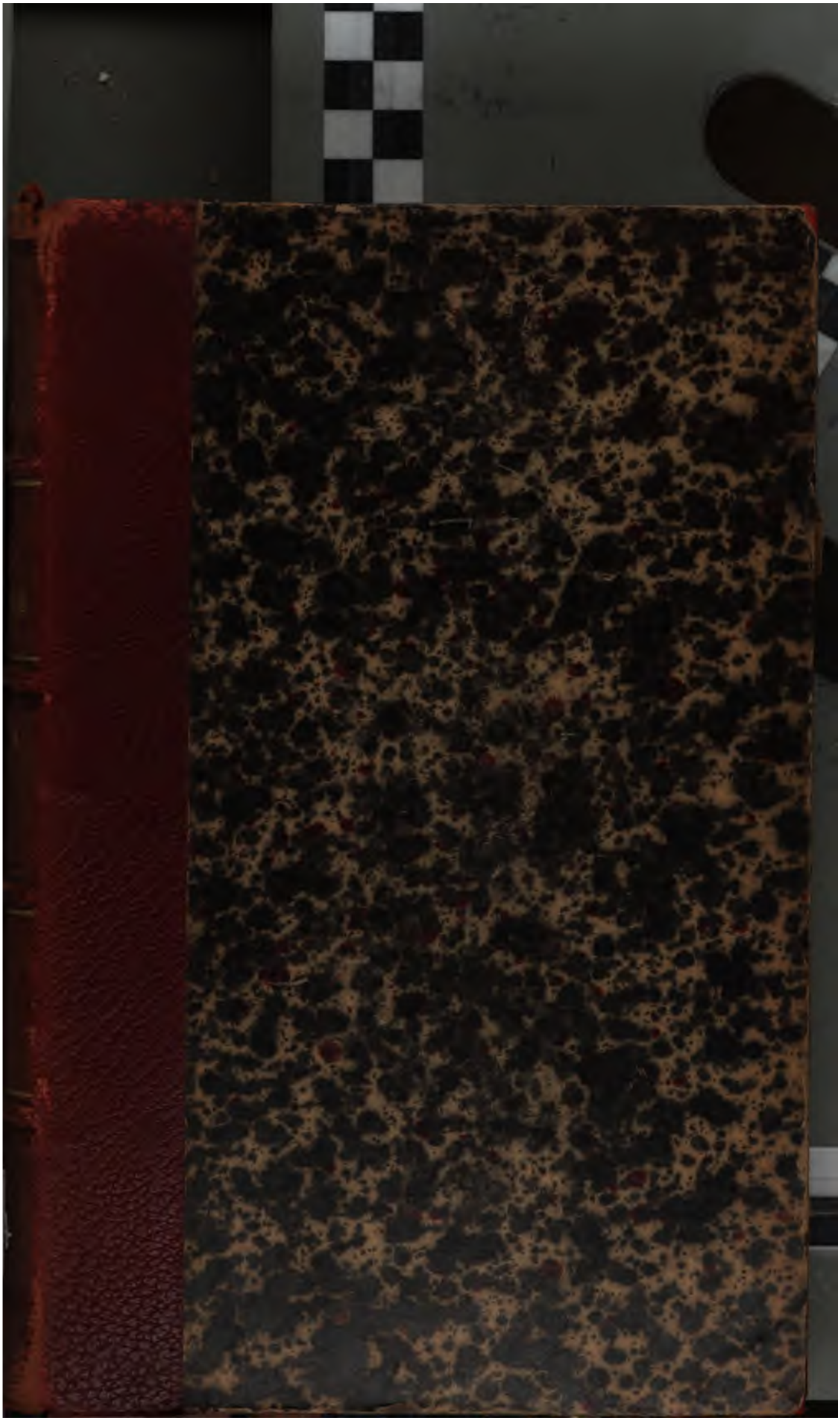

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

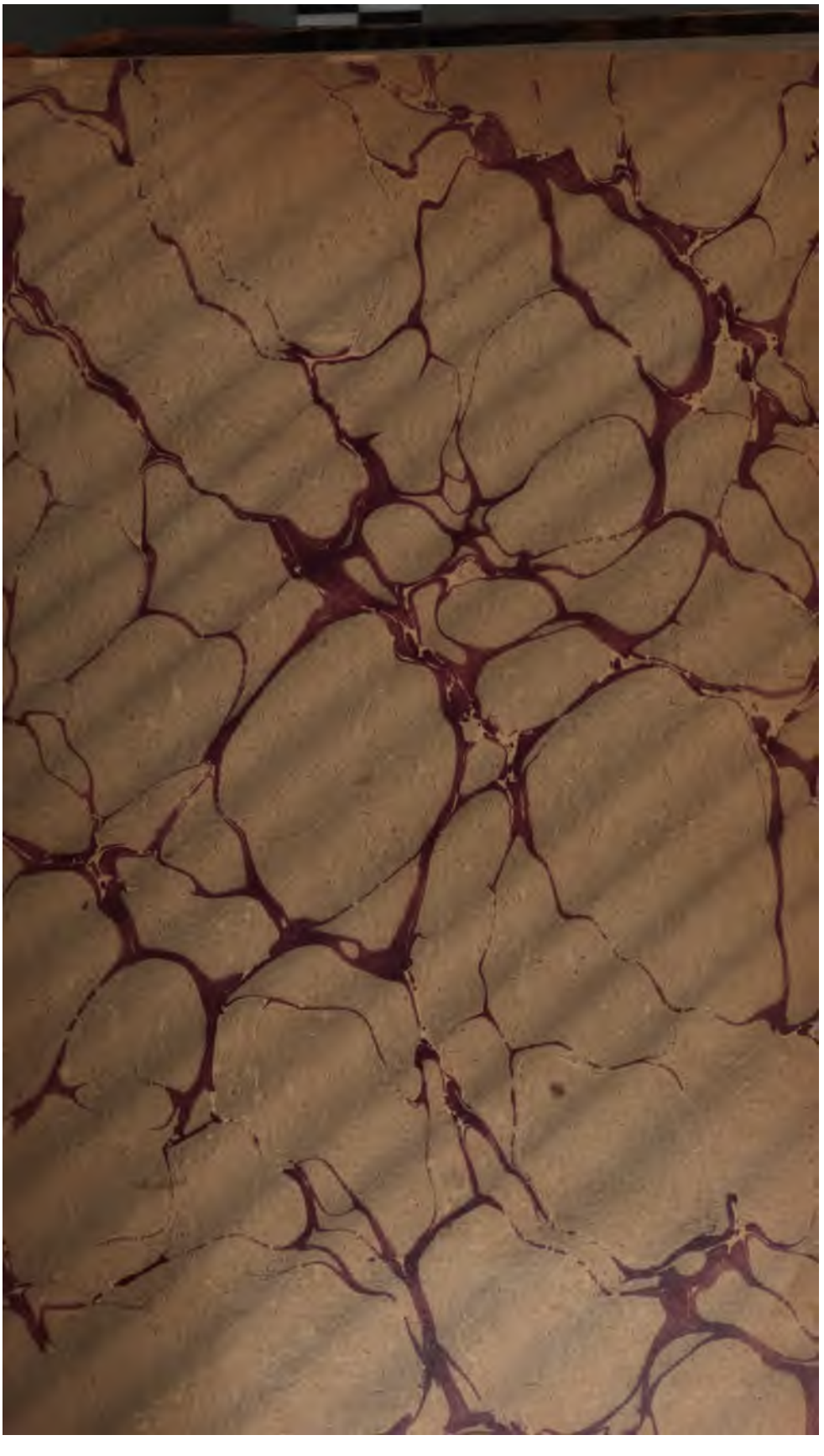

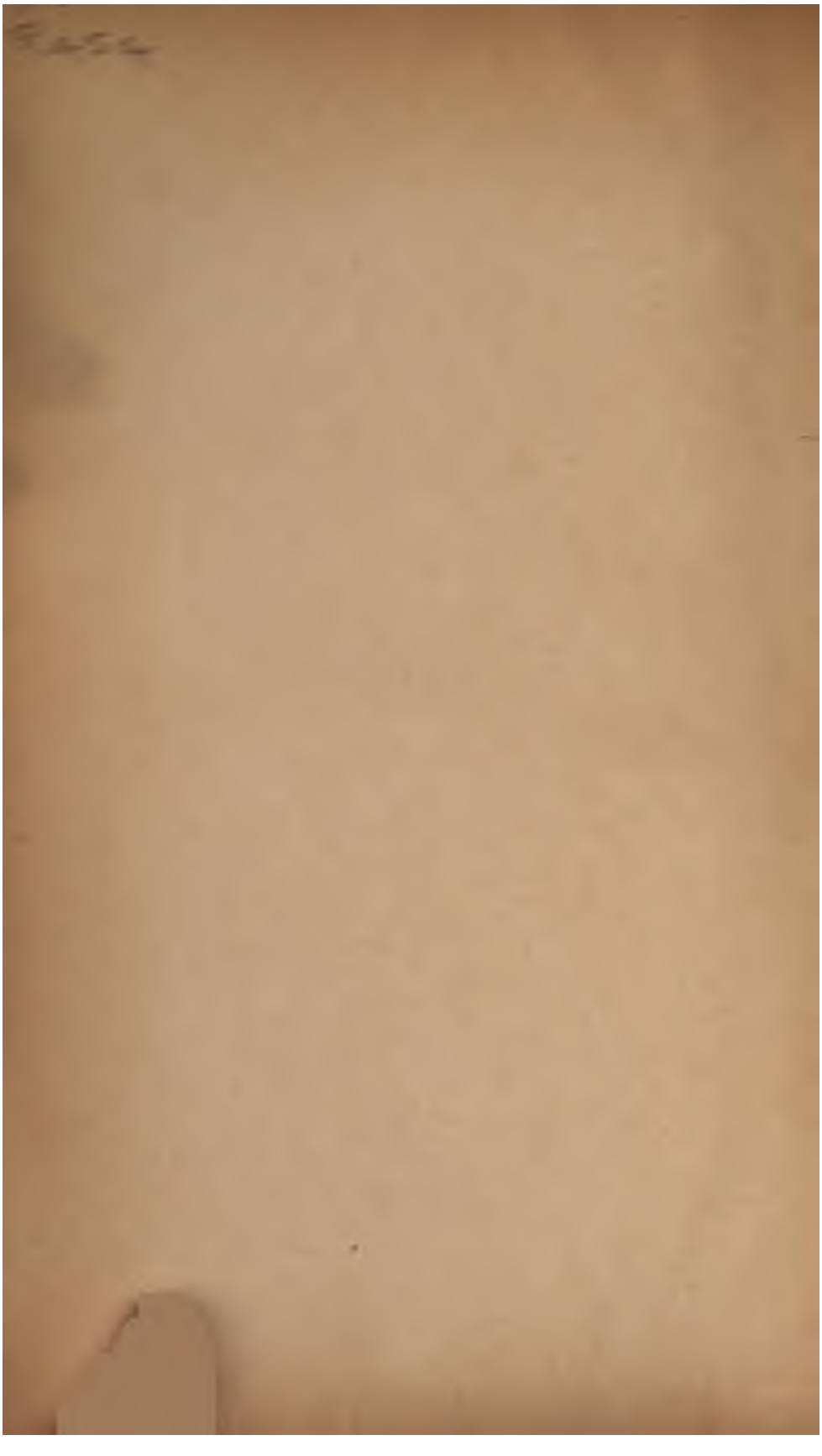

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-NEUVIÈME

Janvier-Avril 1899.

LIBRARY
OF THE LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1899

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

130267

ÉTUDE SUR LA FORMATION

DES

ÉTATS DE L'ÉGLISE

LES PAPES GRÉGOIRE II, GRÉGOIRE III, ZACHARIE & ÉTIENNE II

ET LEURS RELATIONS AVEC LES EMPEREURS ICONOCLASTES

(726-757).

En l'année 725, l'empereur Léon III promulgua le premier décret qui prohiba le culte des images[1]. En prenant pour point de départ de cette étude le moment où l'hérésie des iconoclastes devint officielle, je ne prétends pas qu'elle soit la cause de la sécession de l'Église romaine : il s'était élevé déjà d'autres malentendus plus graves entre les empereurs et les papes sans que ceux-ci aient paru songer à se séparer de l'empire[2]. Les circonstances et les hommes firent que cette fois le désaccord eut d'autres conséquences ; la politique et la nécessité présidèrent à la naissance de l'État pontifical au même titre que le zèle orthodoxe de ses fondateurs. Mais cette hérésie des iconoclastes[3] a déterminé dans les rapports du gouvernement impérial

1. Théophane, 621 B, 6217 AM (éd. de Boor). — Nicéphore, 64 B, place le décret après le tremblement de terre de Théra (Théophane, 6218). — *Adv. Const. Caballinum* (Migne *P. G.*, XCV), 336 D, μετὰ δεκατὸν χρόνον (la 10e année du règne de Léon). Cf. *Vie de l'abbé Étienne* (Migne, C), 1084 B.

2. Tout récemment le pape Constantin et les Romains avaient refusé de reconnaître l'hérésiarque Philippicus : *Liber Pontificalis*, 176 : « ... nequaquam heretici imperatoris nomen aut chartas vel figuram solidi susciperent unde nec ejus effigies in ecclesia introducta est, nec suum nomen ad missarum solemnia proferebatur... »

3. Sur les iconoclastes, voy. Hefele, *Histoire des conciles*, trad. Delarc, 1870,

avec l'Église romaine une perturbation profonde; je me propose d'étudier les circonstances qui permirent aux papes d'en profiter; j'essaierai de déterminer le caractère et la portée de chacun de leurs actes jusqu'à celui qui équivalut à une déclaration d'indépendance, le pacte de Quierzy, et enfin d'apprécier l'influence personnelle de chaque pape, autant qu'il est possible de le faire avec les documents fort insuffisants dont nous disposons[1].

t. IV, ou 2e édit., t. III, 1877. — Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. II, 1894. — Möller, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. II, 1892. — Bury, *History of the later Roman empire*, t. II, 1889. — C. Neumann, *Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen*. Leipzig, 1894. — Arsak-Ter-Mikelian, *Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zur byzantinischen*. Iéna, 1892. — Karapet-Ter-Mkrttschan, *Die Paulikianer*. Leipzig, 1893. — Karl Schwarzlose, *Der Bilderstreit*. Gotha, 1890. — K. Schenk, *Kaiser Leon III*. Halle (Diss.), 1880, et *Kaiser Leons III Walten im Innern*. Byz. Zeitschr., 1896, 256. — Zachariae, *Zum Militärgesetz des Leo*. Byz Zeitschr., 1893, 606-608.

1. Théophane, éd. de Boor. Leipzig, 1883. — Nicéphore, Ἱστορία σύντομος, éd. de Boor. Leipzig, 1880. — Georgios Hamartolos. Migne, *P. G.*, CX. — Georgios Kedrenos, éd. de Bonn, 1833. — Johannes Zonaras. Migne, CXXXIV. — *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne. Paris, 1886-92. — Pauli Diaconi, *Historia Langobardorum* (*Mon. Germ. Hist. Scr. Rer. lang. et it. saec. VI-IX*), éd. Bethmann et Waitz. — *De Liutprando rege* (*M. G. S. S.*, XI). — Agnelli, *Liber Pontificalis ecclesiae Ravennatis* (*Ibid.*, p. 265), éd. Holder-Egger. — *Cronica de singulis patriarchis nove Aquileie* (*Cronache veneziane antichissime*, t. I), éd. Monticolo. Rome, 1890 (*Fonti per la storia d'Italia*), etc... — *Mon. Germ. Hist. Epistolae*, III, 1892 : *Epistolae langobardicae collectae*, éd. Gundlach, p. 691 et suiv. — *Codex Carolinus*, éd. Gundlach, p. 469. — *Sancti Bonifacii et Lulli epistolae*, éd. E. Dümmler, p. 215 et suiv. — *Liber Diurnus*, éd. Sickel. Vienne, 1889. — *Langobardische Regesten*, éd. Bethmann et O. Holder-Egger (*Neues Archiv*, t. III, p. 225). — Döllinger, *Papstfabeln des Mittelalters*. Munich, 1863. — Baumann, *Die Politik der Päpste*, 1868. — Langen, *Geschichte der römischen Kirche von Leo I bis Nicolaus I*, 1885. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 1869. — Lavisse, *l'Entrée en scène de la papauté* (*Revue des Deux-Mondes*, 1886, 15 décembre). — Malfatti, *Imperatori e papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia*, t. I. — Hegel, *Geschichte der Städteverfassung von Italien*, 1847. — Ficker, *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte*, t. II. — Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, 1888. — H. Hartmann, *Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien*, 1889. — H. Cohn, *Die Stellung des Byzantinischen Statthalters in Ober- und Mittelitalien*, 1889. — Armbrust, *Die territoriale Politik der Päpste*, 1885. — Hodgkin, *Italy and her invaders*, t. VI, 1895. — Engelen, *Die ersten Versuche zur Gründung des Kirchenstaates*. Halle, 1882. — Schnürer, *Die Entstehung des Kirchenstaates*, 1894. — Je compléterai cette bibliographie dans les notes qui suivront. — Depuis que cet article a été rédigé, M. l'abbé Duchesne a publié un bon résumé de l'établissement du pouvoir temporel, intitulé *Les premiers temps de l'État pontifical*.

I. — Grégoire II[1].

a. — La controverse religieuse.

Les iconoclastes, dit Théophane, rencontrèrent trois grands adversaires, à Byzance le patriarche Germanos, en Orient Jean Damascène, en Occident le pape Grégoire, ὁ πανίερος ἀποστολικὸς ἀνὴρ καὶ Πέτρου τοῦ κορυφαίου σύνθρονος, λόγῳ καὶ πράξει διαλάμπων. Grégoire, ajoute-t-il, se fit l'apologiste de l'iconolâtrie, et il essaya par des lettres de convertir l'empereur. Mais, d'autre part (et sans doute pour mieux le convaincre), il lui faisait refuser l'impôt et détachait l'Italie de son obédience politique et religieuse[2]. Cédrénus, Zonaras et Glycas le répètent après Théophane[3]. De très bonne heure, on crut à Byzance que dès le principe la politique de Léon III avait provoqué, dans les provinces d'Occident, une révolution séparatiste et qu'elle en avait été l'unique cause. En réalité, les choses n'allèrent pas si vite.

Grégoire II était, paraît-il, un homme de grand mérite, « facundus loquela et constans animo, » dit son biographe[4]; son histoire nous le montre prudent et souple. Nous ne connaissons pas autrement son caractère. Il avait accompagné le pape Constantin dans son voyage à Constantinople, et il avait plu à Justinien II[5]; il dut peut-être à cela son élévation. Il se montra d'abord disposé à servir les Byzantins; il leur rendit le château de Cumes, qui avait été enlevé par les Lombards[6]. Mais remarquons qu'il était Romain de naissance, alors que depuis 685 tous les papes qui s'étaient succédé à Rome étaient des Orientaux.

Il était, et ce fut le plus grand mérite dont l'ait loué son biographe, un zélé défenseur des traditions ecclésiastiques, « ecclesiasticarum rerum defensor et contrariis fortissimus impugna-

1. Voy. Rahmen, *Das Pontificat Gregors II*, 1888.
2. Théophane, 6221 AM (de Boor, p. 408). — Cf. 6217 AM.
3. Cedrenus, 794, 799. — Zonaras, XV, 4. — Michel Glycas, 522 B.
4. *L. P.*, 177 (*Vie de Grégoire II*).
5. *L. P.* (*loc. cit.*).
6. *L. P.*, 181 : « ... Adhortans etiam sanctissimus pontifex ut redderent... Nam et munera eis multa dare ut restituerent voluit... Unde nimis idem sanctus indoluit pontifex, seseque spei contulit divine atque in monitione ducis Neapolitani et populi vacans ducatum eis qualiter agerent cotidie scribendo prestabat. Cuius mandato oboedientes, etc... »

tur. » L'édit de Léon III l'émut. Dès qu'il lui fut communiqué, Grégoire écrivit aux Églises pour les mettre en garde contre l'hérésie et les engager à ne pas céder[2].

Les Byzantins connaissaient deux prétendues lettres dogmatiques de Grégoire II à Léon III[3]. On les lisait tous les ans dans quelques églises à la fête de l'orthodoxie célébrée en commémoration de la défaite des iconoclastes. C'est probablement à elles que Théophane fait allusion. Malheureusement, elles n'ont été composées qu'après 753[4]. Les Occidentaux les ont ignorées jusqu'à Baronius, et la première lettre du pape à l'empereur qu'enregistre le *Liber Pontificalis* ne fut écrite qu'en 729, après la déposition de Germanos. S'il y en avait eu d'autres, l'auteur de la biographie était à même de les connaître, car elles auraient été conservées dans les archives du Latran avec celle dont Hadrien a extrait une phrase dans la défense du concile de 787 adressée par lui à Charlemagne[5]. En réalité, Hadrien est le premier pape dont on ait une réfutation en règle de l'hérésie des iconoclastes[6]. Dans une lettre au patriarche de Constantinople[7], Grégoire II, instruit déjà des polémiques orientales, rappelait quelques arguments des controversistes grecs, citait après eux Basile et Chrysostome, déclarait avec Germanos et Jean Damascène que les images rappellent l'incarnation du Christ et retorquait contre les Juifs l'accusation d'iconoclasie[8] : il répète et il approuve, mais il n'entre pas dans la polémique.

1. *L. P.*, 177.

2. « ... Scribens ubique cavere se christianos quod orta fuisset impietas. »

3. Ces lettres ont été publiées pour la première fois par Baronius (ad ann. 726). On les trouvera en tête des *Actes du VIIe concile œcuménique*. — Je ne m'arrête pas à démontrer ici le caractère apocryphe de ces documents. Cf. Semler, *Hist. eccles. selecta capita*, t. II, p. 225. — Duchesne, *L. P.*, t. I, p. 413, n. 45. — Schwarzlose, *Der Bilderstreit*, p. 113 et suiv. — Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, p. 375. — Geiraud, *Mélanges de Rome*, 1890, p. 45. — Bury, *Italy under the Lombards* (*Scottish Review*, n° 53, janv. 1896, p. 51-53).

4. Lettre I, 13 B (Hardouin, *Concilia*, IV). Le pape se dit appelé des extrémités de l'Occident par un prince imaginaire, le *Septetus*, qui veut être baptisé par lui.

5. Hadrien à Charlemagne (Migne, *P. L.*, XCVIII, 1286 G).

6. Lettre à Constantin et à Irène (Actes du VIIe concile, Hardouin, *Concilia*, IV, 79).

7. Actes du VIIe concile, Hardouin, *Concilia*, IV, 251.

8. Lettre de Hadrien à Charlemagne (Hardouin, *Concilia*, IV, 835 A) parle d'un concile réuni à Rome par un pape appelé *Gregorius Secundus*. Mais c'est

Les biographes des papes les louent par-dessus tout de bien connaître les traditions et d'y être scrupuleusement fidèles ; soucieux du rituel et du culte, ils n'étaient pas théologiens. Ils n'apportaient pas dans la querelle les préoccupations platoniciennes de Jean Damascène. Ils ne cherchèrent pas dans l'iconoclasie des erreurs christologiques. Assez indifférents au fond à l'objet du débat, ils reprochaient surtout à l'hérésie d'être une innovation.

C'était le temps où Boniface commençait à convertir la Germanie. Il allait en lieutenant du siège apostolique, et les églises qu'il fondait étaient des colonies romaines. Dans la suite, son apostolat fortifia l'autorité du Saint-Siège dans le patriarcat d'Occident ; les églises de Gaule réformées lui furent plus étroitement soumises. Cependant, il ne faut pas croire que, dès lors, le pape, prenant une idée plus haute de son pouvoir, ait voulu diriger le monde chrétien comme l'Église de Germanie[1]. Grégoire II évita de se poser dans la controverse en chef suprême de l'Église orthodoxe. Les papes n'intervinrent que par des encouragements aux fidèles et des exhortations périodiques aux empereurs. Plus jaloux de leur indépendance que de leur autorité, ils témoignèrent leur mécontentement par des sécessions.

Les Orientaux ne pensaient pas comme eux. On imagina que le pape avait dû réfuter l'hérésie comme Jean Damascène et Germanos. On lui a prêté des écrits. Son autorité était grande, on se réclama de lui, et il devint, qu'il le voulût ou non, dans la pensée des catholiques d'Orient, le champion des orthodoxes et le chef de l'opposition.

b. — *Le « census. »*

Toutes différentes apparaissent dans la *Vita Gregorii*[2] les

le seul texte qui en fasse mention. D'ailleurs dans les Actes du concile romain de 732 (Günther, *Neues Archiv*, t. XVI, p. 240), Grégoire III est appelé *Gregorius secundus junior*. On ne peut donc pas dire avec Bury (II, 444) que Grégoire II a fait condamner les iconoclastes par un concile.

1. *M. G. H. E.*, t. III. Lettres de Boniface (16) : Serment de Boniface ; c'est le serment des évêques suburbicaires (Sickel, *Liber Diurnus*, p. 79), moins la phrase : *Si quid contra rempublicam vel pirissimum principem...*

2. *L. P.*, 183 : « Post aliquod Basilius *dux*, Jordannes chartularius et Johannis subdiaconus cognomento Lurion consilium inierunt ut pontificem interficerent ; quibus assensum Marinus imperialis spatarius, *qui Romanum ducatum tenebat a regia missus urbe*, imperatore mandante hoc, prebuit ; sed tempus

origines de la querelle. Grégoire II a d'autres démêlés avec les Byzantins. Sa vie est menacée par un complot fomenté ou encouragé par le duc de Rome[1]. L'exarque Paul reçoit l'ordre de se débarrasser du pape; un spathaire arrive de Constantinople avec des lettres impériales; l'exarque rassemble des troupes et marche sur Rome. Mais le *Liber Pontificalis* est l'écho des amis du pape; celui-ci avait assez de rivaux dans l'Église et d'ennemis dans l'aristocratie laïque et militaire, jalouse de son pouvoir et mécontente de son administration[2], pour que les fonctionnaires byzantins n'eussent pas besoin d'exciter les haines; ils en profitaient seulement quand le pape était peu traitable. Or, la présence d'un commissaire envoyé spécialement à Rome pour y faire fonction de duc fait croire que l'on rencontrait déjà quelques difficultés dans le gouvernement de la province.

Le pape, en effet, dit son biographe, empêchait une levée d'impôts en Italie[3], acte de rébellion que les chronographes grecs placent après l'édit de 725. On a pensé que ce « census » était une taxe qui frappait *indûment* les biens ecclésiastiques[4] et que le pape protestait simplement contre une illégalité. Mais les patrimoines, c'est-à-dire les propriétés de l'Église, n'étaient pas exempts d'impôts[5]. En réalité, ce *census* n'est autre que

invenire non potuerunt. Qui Dei judicio dissolutus contractus est et sic a Roma recessit. Postmodum Paulus patricius et exarchus missus in Italiam; qui denuo ut scelus perficerent meditabant. Quorum consilium Romanis patefactum est. Qui moti cuncti Jordannem interfecerunt et Johannem Lurionem. Basilius vero, monachus factus, in loco quodam retrusus, vitam finivit... Post hunc spatarius cum jussionibus missus est alter, ut pontifex a sua sede amoveretur; denuo Paulus patricius ad perficiendum tale scelus quos seducere potuit ex Ravenna cum suo comite atque ex castris aliquos misit. » — Cf. Paul Diacre, IV, 49.

1. L'expression de duché de Rome apparaît au commencement du VIIIe siècle (712). *L. P.* 277 : un certain *Petrus* est envoyé *pro ducatu Romanae urbis.* C'est de Constantinople qu'il reçut son investiture.

2. Voy. plus loin, p. 9.

3. *L. P.* 183. « ... eo quod censum in Italia ponere praepediebat. »

4. *Ibid.* « ... ex suis opibus ecclesias denudari. » — Hefele, p. 274-275, 2e édit, p. 389. — Döllinger, *Papstfabeln*, p. 151 et suiv. — Cf. Bury, t. II, p. 440. — *Ecclesias denudari* ne signifie pas lever un impôt sur les biens ecclésiastiques, mais bien plutôt piller. Cf. Théophane, 6113 AM ... ἀπορίᾳ κατεχόμενος ἔλαβε καὶ τῆς μεγάλης ἐκκλησίας πολυκάνδηλά τε καὶ ἕτερα σκεύη ὑπουργικά ... — Hartmann, p. 125.

5. Privil. de Ravenne (Agnell., c. 115; Ang. Mai, *Class. auctor.*, t. V, p. 362; Hartmann, p. 170 : il n'indique pas l'exemption de l'impôt foncier). — *L. P.*, 154 (Jean V), 157 (Conon). Justinien II allège le poids des impôts qui pesaient sur les patrimoines de Sicile, Calabre, Bruttium.

l'impôt foncier, la capitation[1]. Celle-ci fut, en effet, considérablement aggravée en 726. Voici comment on peut l'établir.

De cette année 726 date une irrégularité singulière de la chronologie byzantine. L'année du monde 6218 (725-726) correspond à la fois à la 9e et à la 10e indiction et dès lors, jusqu'en 774, les indictions sont en avance sur les années du monde. J'ai démontré, dans un article de la *Byzantinische Zeitschrift*, que l'irrégularité n'est pas dans le compte des années du monde, mais dans celui des indictions, et que le commencement de la 10e indiction fut avancé à dessein en 726[2]. Le cycle d'indictions était une période divisée en trois exercices de cinq ans dont le commencement correspondait à un *cens*, c'est-à-dire à un remaniement de l'assiette de l'impôt[3]. L'année d'indiction était l'année financière, c'est-à-dire la période pour laquelle étaient dus les impôts. Si l'empereur a établi deux indictions en 6218 AM, il a perçu double capitation. Le *census* du *Liber Pontificalis* est la *superindiction* de 726[4]. On envoya pour la lever un nouvel exarque, le patrice Paul. Le pape empêcha la perception. C'était une révolte. La même cause produisit en Grèce les mêmes effets[5].

Mais, s'il en est ainsi, le refus de l'impôt n'est pas antérieur à l'édit d'iconoclasie, car la double capitation ne fut levée qu'en 6218 AM, c'est-à-dire, suivant Théophane, après la promulgation de l'édit. — Or en Italie, paraît-il, les Byzantins commençaient à piller les églises, « sicut in ceteris actum est locis; » ce sont là sans doute les premiers actes de la persécution iconoclaste. — Elle était donc déjà commencée quand

1. Hartmann, p. 91-127.

2. H. Hubert, *Observations sur la Chronologie de Théophane et de quelques lettres des papes* (726-774) (*Byz. Zeitschr.*, 1897, p. 471 et suiv.). Cf. Bury, t. II, p. 425. — Voici les deux preuves essentielles : 1° 6252 AM, 14e indiction (de Théophane), le vendredi 15 août, éclipse de soleil; il y eut une éclipse de soleil le vendredi 15 août 760, 13e indiction; 2° en 6252 AM la fête de Pâques fut célébrée le 6 avril par les orthodoxes; or, cette fête tombe précisément le 6 avril en 760, 13e indiction. M. Bury a expliqué un certain nombre d'erreurs de Théophane. J'en ai signalé d'autres qu'il n'avait pas relevées.

3. Zachariæ, *Gesch. d. Griech. Röm. Rechts.* — Seeck, *Die Entstehung des Indiktionencyclus* (*Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, XII, 1896, 279-296). — En 732 (Théophane, 6224 AM), l'augmentation de la capitation de la Sicile et de la Calabre correspond à une 1re indiction du cycle byzantin faussé.

4. Bury, t. II, p. 422-423. Cf. Sickel (*Deutsche Zeitschrift fur Geschichtswissenschaft*, 1894, p. 312 et suiv.).

5. Théophane, 6218 AM : Révolte des Ἑλλαδικοί... θείῳ κινούμενοι ζήλῳ.

le pape fut officiellement informé du décret de l'empereur. Celui-ci fut probablement rendu à la fin de l'année 6217. C'est vers le même temps que l'on décréta le doublement de l'indiction qui devait avoir son effet dans l'année suivante. Les deux mesures sont contemporaines. Léon III tenait plus à percevoir les revenus de l'Italie qu'à y faire prévaloir sa doctrine, car l'iconoclasie ne pouvait avoir d'effet utile qu'en Orient. On attendit pour publier l'édit que les opérations de l'exarque Paul eussent réussi, de peur qu'elles ne fussent entravées par la résistance, facile à prévoir, des orthodoxes. — Le décret ne fut envoyé qu'après l'échec réitéré du patrice, et la lettre qui l'accompagnait était un véritable ultimatum[1]. En admettant le délai, on peut accorder de cette façon les témoignages contradictoires de Théophane et du *Liber Pontificalis*.

Peut-être le pape a-t-il connu l'ordonnance de l'empereur avant de la recevoir, mais aucun texte n'en fait foi. Il est donc difficile de dire s'il faut attribuer sa révolte à son esprit d'autonomie ou à son orthodoxie intransigeante, s'il provoqua l'hostilité des lieutenants impériaux ou s'il se défendit contre leurs entreprises. Une seule chose est certaine, c'est que ses intérêts financiers furent d'accord avec sa foi et le sentiment qu'il avait de son autorité pontificale pour l'exciter à la résistance.

c. — La révolte.

A la nouvelle de l'édit, des menaces de l'empereur et de l'opposition du pape, les *exercitus* de la Pentapole, de la Vénétie, de l'Italie entière s'émurent[2]. — Par suite de l'affaiblissement de l'armée byzantine d'Italie, les milices locales s'étaient organisées

1. *L. P.*, 184 : « Jussionibus itaque postmodum missis decreverat imperator ut nulla imago cujuslibet sancti aut martyris aut angeli haberetur : maledicta enim omnia adserebat. Et si adquiesceret pontifex, gratiam imperatoris haberet; si et hoc fieri praepediret, a suo gradu decideret. » — Cf. Paul Diacre, VI, 49.

2. *L. P.*, 184 : « Igitur permoti omnes Pentapolenses atque Venetiarum exercita contra imperatorum jussionem restiterunt, numquam se in ejusdem pontificis condiscendere necem, sed pro ejus magis defensionem viriliter decertarent, ita ut anathemate Paulum exarchum vel qui eum direxerat ejusque consentaneos submitterent; *spernentes ordinationem ejus, sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt...* » — Dandolo (*Muratori*, XII, 136), ch. III, 5 et *ut Paulus* et *Sicardus testificantur..., etc.*

et avaient grandi aux dépens de l'autorité des exarques[1]. Les bourgeoisies armées composaient, avec les débris des bandes régulières fixées au sol, les *exercitus* de Ravenne et d'ailleurs, troupes indociles, mieux préparées à la révolte qu'à la bataille[2], corps politiques autant qu'armées[3]. — Elles se soulèvent contre l'exarque Paul, ses auxiliaires et ses maîtres, renversent ses officiers et se nomment des ducs, à l'exemple des Vénitiens, qui s'étaient déjà soustraits à l'autorité directe du patrice[4]. Tous jurent de défendre le pape et de mourir pour lui. Mais c'est un biographe pontifical qui raconte ces faits; il est peut-être disposé à exagérer le dévouement des Italiens : « Atque sic de pontificis deque *sua immunitate* cuncti studebant. » Grégoire est menacé de mort ou de déposition; eux, ils ont à payer des impôts. Ils défendent leurs images et leurs biens.

Ils songeaient si peu à proclamer l'indépendance de l'Italie qu'ils voulaient mener un empereur à Constantinople[5]. La révolte n'avait pas de gravité exceptionnelle. Il ne se passa rien qui fût insolite dans un pays frontière, mal administré, longtemps occupé par des barbares, où le Lombard coudoyait le Romain et où l'on vivait armé. Il y eut des chevauchées, des escarmouches et des coups de main. A Rome, où s'étaient maintenus d'abord des ducs impériaux[6], éclatèrent quelques émeutes; la milice fit une sortie. Un de ces grands propriétaires turbulents, plus ou moins croisés de Grecs et de Goths, plus ou moins parés de titres byzantins, qui furent la souche des barons romains, le duc Exhilaratus[7], essayait

1. Sur la nouvelle organisation militaire, voy. Finlay, *History of Greece* I, 203 et suiv.; II, 27 et suiv.; 204 et suiv. — Diehl, p. 308-312. — Hartmann, p. 52-73, 151-165. — Sickel, p. 308, n. 1.

2. Cf. Agnelli L. P., 140.

3. *Liber Diurnus, passim.*

4. *Joh. Chron. Ven.*, p. 11. — Dandolo, VII, 1, p. 127, ann. 697. — Cf. Cohn, p. 16-17. — Hodgkin, p. 486, doute que le duc de Vénétie ait été élu.

5. *L. P.*, 184 : « Cognita vero imperatoris nequitia omnis Italia consilium iniit ut sibi eligerent imperatorem et ducerent Constantinopolim; sed compescuit tale consilium pontifex... » — Paul Diacre, VI, 49. — Cf. Théophane, 6210 AM, la révolte de Sicile.

6. Le duc Petrus, Exhilaratus, d'après Armbrust, *Die territoriale Politik der Päpste.* Göttingen, 1885.

7. *L. P.*, 184 : « Ipsis interea diebus, Exhilaratus dux, deceptus diabolica instigatione cum filio suo Adriano, Campaniae partes tenuit, seducens populum *ut oboedirent imperatori* et occiderent pontificem. Tunc Romani omnes eum secuti comprehenderunt et cum suo filio interfecerunt. » Le mot *secuti* signifierait qu'il part de Rome. — Jaffé, *Regesta Pontificum*, 2191 : « Exhilarato et Gaudioso locat

de soulever contre le pape les paysans de la campagne romaine; il fut atteint et tué. A quelque temps de là, un autre duc, le duc Pierre, devenu suspect, eut les yeux crevés[1]. A Ravenne, le parti grec et le parti italien se livrèrent des combats sanglants où l'exarque Paul trouva la mort[2] et, pendant quelque temps, Ravenne fut en guerre ouverte contre les Byzantins; ceux-ci furent battus par les Ravennates aux bouches du Pô[3].

Mais d'autres partisans plus actifs et plus compromettants, les Lombards, s'étaient spontanément déclarés pour Grégoire II. Après leur établissement en Italie, la papauté avait su rapidement se ménager, sinon leur alliance, au moins leur bon vouloir[4]; le roi lombard, devenu catholique, était un protecteur éventuel qui pouvait la défendre à l'occasion contre les entreprises du pouvoir civil.

Liutprand, qui régnait alors, était bien disposé à l'égard de Grégoire II. Il lui avait rendu le patrimoine des Alpes cottiennes[5] et le pape, en 723, avait donné le pallium à l'évêque de Forum Julii[6], ce qui le rendait indépendant, en droit comme en fait, du

casale Pondera, etc... territorio Foroclaudiensi ex corpore massae Tusciae sub pensione. » — Concile romain de 721, ch. XIV (*Mansi*, XII, 264) : « Hadrianus filius Exhilarati, qui post praestitum sacramentum in apostolica confessione Epiphaniam diaconam illicito ausu uxorem habuit, anathema sit. » — Voy. Diehl, p. 344. — Armbrust, p. 91, croit qu'*Exhilaratus* est duc de Rome. Cohn également. Cela n'est pas prouvé.

1. *L. P.*, 184 : « Post hunc et Petrum ducem, *dicentes contra pontificem imperatori scripsisse*, orbaverunt. » Ce Petrus est-il le même que celui dont il est question en 712 dans *L. P.* 176 (Vie de Constantin)?

2. *L. P.*, 185.

3. Agnelli L. P., 153. — Le nouvel exarque Eutychius débarque non à Ravenne, mais à Naples. *L. P.*, 185. — D'après Const. Porph., *De Admin. imperii*, c. 27, p. 84, Naples dépendait du patrice de Sicile. Cf. Hegel, *Städteverfassung*, I, 227.

4. Cf. Gasquet, *Revue historique*, XXXIII, 58. — Sur les Lombards, voy. Gasquet, *loc. cit.*, Papst, *Geschichte des langob. Herzogthums* (*Forschungen zur deutschen Gesch.*, II, 407). — Jenny, *Geschichte des langobardischen Herzogthums Spoleto* (570-774), 1890. — Martens, *Politische Geschichte des Langobardenreiches unter König Liutprand*. 1880.

5. *L. P.*, 179 : « Eo tempore Liutprandus rex donationem patrimonii Alpium Cottiarum, quam Aripertus rex fecerat hicque repetierat, ammonitione tanti viri redditam confirmavit. » — D'après Paul Diacre, VI, 46, Liutprand fait rendre *Classis* prise par Faroald, duc de Spolète (Duchesne, *L. P.*, t. I, p. 412, 24, identifie cet événement avec *L. P.*, 183 (XIII), Paul Diacre, VI, 49, et Agn., 131).

6. Paul Diacre, IV, 33 : « His diebus defuncto Severo patriarcha, ordinatur in loco ejus Johannes abbas patriarcha in Aquileia vetere cum consensu regis et

patriarche de Grado. Ce dernier échappait toujours à la domination des envahisseurs.

Peu de temps avant la publication de l'édit de 725, les Lombards avaient recommencé les hostilités contre les Byzantins[1]. Les Spolétins s'étaient emparés de Narni[2], le roi avait pris Classis. Par piété et pour s'arrondir, ils soutinrent le pape dans sa résistance, et lorsque l'exarque Paul avait marché sur Rome pour contraindre Grégoire II à se soumettre à l'impôt, il avait trouvé devant lui au Pont-Salarius, à côté de la milice romaine, les Lombards de Spolète et de Toscane. Plus tard, Liutprand envahit de nouveau le territoire impérial; plusieurs bourgs fortifiés de l'Émilie lui ouvrirent leurs portes[3]. Vainement l'exarque Eutychius essaya par d'habiles négociations d'enlever au pape l'appui du roi et de corrompre les ducs. Il ne réussit tout d'abord qu'à faire déclarer l'alliance tacite des Lombards et des Romains[4].

Le pape est-il responsable de toute cette agitation? Après l'avoir provoquée peut-être, il semble l'avoir redoutée et s'être efforcé de la contenir. Il voulait ménager Léon III, car il gardait l'espoir d'un accommodement. Ainsi, il n'avait même pas excommunié l'empereur[5], tandis que le pape Constantin, dans des circonstances analogues, avait fait effacer des diptyques officiels le nom de Philippicus.

Il s'opposa dès le début à l'élection d'un empereur italien[6].

Gisulfi ducis. In Gradus quoque ordinatus est Romanis Candidianus antistis... » — *Cronica de singulis patriarchis novae Aquileie*, p. 9. — Lettre de Grégoire II à l'évêque Serenus de Forum Julii. *Ibid.*, p. 12 (*M. G. H. E.*, t. III, p. 698-699), 1er déc. 723.

1. *L. P.*, 183. — Paul Diacre, VI, 48.

2. *L. P.*, 183 : « Sed motis Romanis atque undique Langobardis pro defensione pontificis, in Salario ponte Spolitini atque hinc inde duces Langobardorum circumdantes Romanorum fines hoc praepedierunt. » — Paul Diacre, VI, 49.

3. *L. P.*, 185 : « Langobardis vero Emiliae Castra, Ferronianus, Montebelli, Verabulum cum suis oppidibus Buxo et Persiceta, Pentapolim quoque Auximana civitas se tradiderunt. » — Paul Diacre, *loc. cit.*, ajoute *Bononia* à la liste des villes citées par le *L. P.* — Duchesne, p. 413, n. 34, montre que Bologne ne fut conquise que plus tard.

4. *L. P.*, 184 : « ... Munera tunc hinc inde ducibus Langobardorum et regi pollicentes plurima ut a juvamine desisterent pontificis per suos legatos patricius ille suadebat qui rescriptis detestandem viri dolositatem despicientes, una se quasi fratres fidei catena constrinxerunt Romani atque Langobardi... » — Cf. *M. G. H. L.*, IV, 141, 1er mars 727.

5. Eutychius fut excommunié, peut-être à la suite de persécutions dans le duché de Naples. *L. P.*, 185.

6. *L. P.*, 184 : « Sed compescuit tale consilium pontifex sperans conversionem principis. »

Avec les Lombards, il n'osait pas s'engager. Peut-être craignait-il ou regrettait-il leur alliance. Quand ses partisans traitent avec eux, à son instigation peut-être et sans nul doute de son aveu, il s'efface, il feint de n'attendre le succès que de la piété et des bonnes œuvres[1]. Rendant grâces aux Romains qui s'engageaient à mourir pour lui, il leur prêchait la modération et les adjurait de rester fidèles à l'empire. Le biographe du pape a noté scrupuleusement ces témoignages de son loyalisme ; or, il était de l'Église romaine. Grégoire II pensait qu'il pouvait résister à main armée aux officiers impériaux sans trahir l'empire.

d. — *Sutrium.*

Toutefois, on a pu prétendre que l'ambition territoriale de l'Église était déjà éveillée.

Dans la 11e indiction (727-728), Liutprand, qui, sous couleur de défendre le pape, arrondissait ses domaines, s'était emparé de Sutrium, bourg fortifié, *castellum*, situé au sud de Viterbe[2]. Grégoire envoya lettre sur lettre, présents sur présents, pour le décider à rendre sa conquête. Liutprand se laissa fléchir ; après avoir dépouillé la ville, il la rendit par un acte de donation aux saints apôtres Pierre et Paul. N'était-ce pas une usurpation ? Car Sutrium, dit-on, n'était pas un patrimoine de l'Église romaine. Or, il n'est pas impossible que, tout au contraire, Sutrium lui ait appartenu. Dans la Vie de Zacharie, sans doute, après une énumération de patrimoines, le pays de Sutri est appelé *territorium* et non *patrimonium*[3]. Mais l'expression de *territorium Sutri-*

1 *L. P.*, 185 : « .. His ita habentibus elegit majorem praesidium pater distributaes pauperibus largissima manu quaeque repperiebat; incumbens orationibus et jejuniis, lotantis Deum cotidie inprecabatur; spe ista manebat semper fultus plus ab hominibus, gratias tamen voluntati populi referens pro mentis propositum, blando omnes sermone ut bonis in Deum proficerent actibus et in fide persisterent rogabat, sed ne desisterent ab amore vel fide imperii Romani ammonebat. Sic eorum corda molliebat et dolores continuos mitigabat. »

2 *L. P.*, 186 : « Eo tempore per XI indictionem, dolo a Langobardis pervasum est Sutrinum castellum, quod per CXL diebus ab eisdem Langobardis possessum est. Sed pontificis continuis scriptis atque commonitionibus ad regem missis, quamvis multis datis muneribus, saltim omnibus suis nudatum opibus, *donationem beatissimis apostolis* Petro et Paulo antefatus emittens, Langobardorum rex, restituit atque *donavit*. » — Paul Diacre, VI, 49, ne parle pas de donation.

3 *L. P.*, 210 : « Nam et Savinense *patrimonium*... necnon et Humanatem et vallem qui vocatur Magna, sitam in *territorio* Sutrino. »

num n'est là qu'une simple expression géographique désignant la situation d'un patrimoine appelé la *Vallis Magna*. Le terme de *castellum* n'est pas plus significatif, car il y avait parmi les patrimoines de l'Église romaine, à défaut de villes, plus d'un *castrum* ou d'un *castellum* comme Sutri[1]. Le pape n'a pas réclamé à Liutprand les villes de la Pentapole et de l'Émilie. Il n'a pas protesté contre la conquête de Narni[2], où pourtant il avait un patrimoine[3]; pourquoi se serait-il ému de la perte de Sutri, si ce bourg ne lui avait appartenu? Sans doute il dépendait du duché de Rome, mais, si le pape l'avait réclamé au nom du duché[4], la donation n'eût pas été faite *beato Petro;* car cette expression de donation à saint Pierre est précise et elle n'est pas employée au hasard. En tous cas, dans le doute, les autres faits n'autorisent pas à penser que le pape ait songé encore à constituer l'État pontifical; et ce qui paraît prouver que la prise de Sutrium l'avait lésé, c'est qu'il se détacha de Liutprand et fit des avances aux ducs de Bénévent et de Spolète[5].

Eutychius profita aussitôt de cette rupture pour reprendre avec le roi Lombard les négociations interrompues. Une alliance fut conclue. Avec leurs troupes réunies, ils marchèrent sur Spolète, puis sur Rome[6]. Le pape, effrayé, demanda la paix. Le biographe de Grégoire II a raconté que Liutprand se jeta aux pieds du pape, qu'il implora la grâce de l'exarque et que le saint homme daigna l'accorder. La paix ne fut sans doute pas si honorable pour Grégoire II[7].

1. Hartmann, p. 156. — Fabre, *De patrimoniis ecclesiae romanae*, 1892, p. 3.

2. Il a réclamé Cumes, mais avant sa révolte.

3. *L. P.*, 210.

4. Armbrust, p. 60, prétend que le pape l'a réclamé au nom du duché. — Cf. Pinton, *Donazione*, p. 44. — Duchesne, *L. P.*, t. I, p. 413, 36, croit que le duché de Rome est déjà considéré comme une terre sacrée, appartenant aux apôtres : solution un peu vague.

5. Hodgkin, p. 457. L'enthousiasme qu'avaient montré les Lombards pour la défense du pape était préjudiciable aux intérêts de Liutprand. Rome menaçait de devenir le centre des territoires lombards.

6. *L. P.*, 186 : « Eo vero tempore saepius dicti Eutychius patricius et Liutprandus rex inierunt consilium nefas ut congregata exercita rex subiceret duces Spoletinum et Beneventanum, exarchus Romam, etc... »

7. Hartmann, p. 128. — Il faut noter la différence des deux récensions de la *Vita Gregorii;* la 2e a un caractère plus légendaire. La 1re rédaction raconte seulement que Liutprand renonça à ses desseins. — Il faut remarquer que le rôle de l'exarque est fort effacé dans toute cette affaire. — Ravenne appartient de nouveau aux Byzantins avant la fin du pontificat de Grégoire II; 29 janv.

Eutychius vint à Rome. A quelque temps de là, le pape eut l'occasion de lui rendre un grand service. Un certain Tiberius Petasius rassemblait les partisans en Toscane[1]. Il se posait en prétendant à l'empire. Le pape fit partir avec l'exarque la milice romaine[2]. Les principaux de l'Eglise de Rome (*proceres ecclesiae*) l'accompagnèrent[3]. Ceci se passait probablement au mois de janvier 729. Le prétendant fut tué. Le pape avait donné là un nouveau gage de sa fidélité à l'empire. Cependant, l'hérésie durait toujours, et il la condamnait. Le pape et les hérétiques n'étaient donc pas irréconciliables. Ainsi le premier édit iconoclaste n'avait pas rompu les liens qui unissaient le pape à l'empire.

Mais par contre on avait pu voir que l'évêque de Rome avait chez les Italiens une popularité inquiétante. Déjà, quand Justinien II avait voulu déposer Sergius, ils avaient pris fait et cause pour le pape; la milice de Ravenne elle-même était partie pour le défendre[4]. La répétition et l'aggravation des mêmes phénomènes en 726 étaient significatives.

Le pape, sans avoir plus de droits politiques que les évêques ses collègues[5], avait une autre situation et une autre puissance. Ses domaines étaient vastes, son église était riche, enfin il était patriarche et successeur de saint Pierre. Déjà, plus d'un siècle auparavant Grégoire le Grand parlait en maître à Rome; c'était lui qui administrait la cité[6]. A côté de lui, les commissaires impériaux sont sans autorité. Il répare les murailles, entretient les aqueducs; il se charge de la police urbaine, nourrit les pauvres, paye la milice et défend la ville. Dans la province, il va de pair avec l'exarque. Il protège les Italiens, mal défendus, mal gouvernés, ruinés par la guerre et la famine. Il organise la résistance aux Lombards; il envoie des

731 : « Spreti. De amplit. urbis Ravennae. » Ravenne, 1793, I, p. 284, n° 325. Inscr. de Ravenne.

1. *L. P.*, 187. — Cf. Théophane, 6210. Révolte de Sicile; l'usurpateur prend aussi le nom de Tibère.

2. « Quem sanctissimus papa confortans, cum eum proceres ecclesiae mittens atque exercitus, profecti sunt » (*L. P.*, 187).

3. Dahmen, *Das Pontificat Gregors II.* Düsseldorf, 1888. Pinton, p. 60 : les *proceres* sont des dignitaires de l'Église. Pour Armbrust, p. 80-81, *proceres* est l'équivalent des judices.

4. *L. P.*, 160-161. Cohn, p. 60.

5. Pragmatique de Justinien, 12.

6. Diehl, p. 332.

officiers à Nepi, à Naples et à Salerne[1]. Il adresse des proclamations, donne des ordres, fait marcher les troupes. Trop faible, il réussit à ménager des trêves[2]. Sans troupes, par son seul prestige, il défend Rome et l'Italie. — Surtout, il veille à ce que les pays qu'il conserve à l'empire soient ménagés par ses fonctionnaires; il surveillait leur gestion[3]. Or, Grégoire II ne s'occupa pas moins des affaires temporelles de l'Italie que les plus grands et les plus populaires de ses prédécesseurs. Le château de Cumes est pris par les Lombards; c'est lui qui négocie pour le faire rendre et, après l'insuccès des négociations, c'est lui qui commande qu'on le reprenne. L'empereur veut pressurer l'Italie; Grégoire s'y oppose de toutes ses forces. Ses intérêts sont d'accord avec ceux des populations et celles-ci reconnaissent ces services. Enfin, il était pape, et en lui survivait la grandeur de Rome. Tandis que les exarques se rendaient impopulaires, le pape était devenu pour les Italiens, qu'il défendait et secourait, un véritable chef national. Supprimez l'exarque; c'est autour du pape que les peuples se groupent. Mais Grégoire II, d'un caractère prudent et pacifique, n'était pas homme à abuser de sa situation. Il fut servi par les circonstances, qui mirent en lumière sa popularité et grandirent son prestige.

e. — *Le « silentium » de* 729.

Avant qu'il mourût, l'empereur lui donna l'occasion de renouveler sa protestation contre l'iconoclasie. En Orient comme en Italie, Léon III avait rencontré une vive résistance. L'hérésie n'avait triomphé que dans son pays d'origine, et, quoiqu'elle eût inquiété toutes les Églises[4], ses progrès étaient entravés par l'opposition d'une bonne partie du clergé[5]. Jean Damascène et le

1. Cf. Pingaud, *Politique de saint Grégoire le Grand, passim.* — Cohn, p. 53. — Jaffé, p. 203. — Honorius. Migne, LXXX, 482. Lettre à Anatholius, maître de la milice, qui a sous ses ordres la garnison de Salerne. Il lui demande de rendre justice à un homme dont le frère a été tué par un soldat de Salerne.

2. Cf. *L. P.*, 181.

3. Cohn, p. 50.

4. Germanos à Thomas, évêque de Claudiopolis. Hardouin, IV, p. 260. — Cf. Grégoire III à Antoine, patriarche de Grado. *M. G. H. E.*, III, p. 703 (ep. Langob., 13).

5. Zonaras, XV, 48. Georges Hamartolos (Migne, CX), 920, 21 (*le Didascale œcuménique*).

patriarche de Constantinople, Germanos, étaient les adversaires les plus résolus de la nouvelle doctrine. Le premier était à l'abri des atteintes de l'empereur. L'autre était plus exposé. Germanos considérait comme non avenues les ordonnances de Léon III[1], mais il se dérobait à une lutte ouverte, si bien que l'empereur, qui pourtant ne lui épargnait pas les vexations[2], n'avait pas encore trouvé en 728 l'occasion de rompre avec lui. Il le ménageait par politique. Il comptait le gagner, et il y travaillait[3]. L'empereur eut à cette époque avec le patriarche une ou plusieurs entrevues. Germanos fut intraitable. Ses réponses restèrent célèbres dans l'Église grecque[4].

C'est alors qu'il faut placer sans doute la lettre de Grégoire II à Germanos. Celui-ci dut rendre compte à son collègue de sa résistance victorieuse aux avances de l'hérétique. La lettre du pape est une réponse à une communication de ce genre. Il s'y montrait fort animé contre Léon III, le précurseur de l'impiété, et il l'accablait des menaces que Moïse et le Psalmiste proféraient contre Pharaon[5]. Mais surtout il y félicitait et il y encourageait le patriarche. En apprenant sa belle résistance, il entonnait un chant de triomphe en l'honneur du défenseur de l'Église. Mais il était trop prompt à chanter victoire.

Les iconoclastes, en effet, devenaient plus intransigeants. Après les images, ils détruisirent les reliques. On s'attaquait au culte même de la Vierge et des saints[6]. Léon III se résolut à prendre des mesures décisives. N'ayant pu gagner Germanos, il songeait à s'en débarrasser. Aidé par le syncelle Anastase, disciple et coadjuteur du patriarche (μαθητὴν καὶ σύγκελλον αὐτοῦ), il fit épier sa conduite[7], cherchant un prétexte pour sévir. Craignant de soulever les Byzantins, il voulait le frapper, non comme orthodoxe, mais comme coupable de haute trahison.

L'opposition s'autorisait surtout de l'irrégularité du décret de

1. Lettre à Thomas, évêque de Claudiopolis.
2. Théophane, 6218 (éd. de Boor, p. 406). Ἐκ τοῦδε τοίνυν τοῦ χρόνου ἀναιδῶς τῷ μακαρίῳ Γερμανῷ, ..., προσετρίβετο. — Cf. 6221.
3. Théophane, 6221 (407).
4. Théophane, 6221. — Georges Hamartolos, p. 632-33. — Cedrenus, I, 797. — Vie de l'abbé Étienne, 1084 D-1085 AB.
5. Hardouin, IV, 233 B et suiv.
6. Théophane, 6218 (405). — Hergenröther, *Photius*, p. 234.
7. Théophane, 6221 (408).

725[1]. L'empereur lui fit une concession, toute formelle, il est vrai, en réunissant, non pas un synode, mais un *silentium*, un conseil restreint et fermé; l'assemblée devait confirmer les ordonnances et au besoin déposer le patriarche[2]. Elle se réunit le 17 janvier 729[3]. Léon y fit venir Germanos, pensant encore l'amener à signer son décret. Il refusa, déclarant qu'il ne s'inclinerait que devant la décision d'un concile général; puis il déposa son pallium. Le 22 janvier, le syncelle Anastase fut élu patriarche. Son élection fit du patriarchat un instrument du pouvoir civil[4].

Cet événement troubla pour la deuxième fois la quiétude du pape. Jusque-là il s'était borné à protéger ses églises, et il y avait réussi. Même dans les évêchés grecs, ses suffragants, l'iconoclasie avait échoué. Comme elle ne sévissait que dans l'Église d'Orient, il n'avait pas pris part à la controverse, laissant à Germanos le soin de combattre l'hérésie. Le nouveau patriarche étant hérétique, la situation du pape fut changée. Une légende byzantine racontait que, vers cette époque, Léon III s'étant avisé un jour de jeter une croix dans la mer, les flots la portèrent à Rome[5]. C'est une image ou un symbole de ce qui se produisit alors. Il n'y avait plus maintenant d'intermédiaire entre le pape et les catholiques orientaux. Il devenait leur chef naturel. L'autorité qu'avait eue Germanos comme chef de l'opposition orthodoxe passa tout entière à Grégoire II. Le pape fut son véritable successeur. L'Église romaine devait devenir le foyer de la résistance à l'iconoclasie. On s'en rendit compte à Rome et l'on y fit grand bruit de la déposition de Germanos et de la persécution qui sévissait à Constantinople; on parlait des images brûlées, des églises dévastées, des fidèles mis à mort, mutilés ou exilés, et l'on y maudissait la

1. Théophane, 6221 (409). Réponse de Germanos dans le *Silentium* : χωρὶς γὰρ οἰκουμενικῆς συνόδου καινοτομῆσαι πίστιν ἀδυνατῶ, ὦ βασιλεῦ.

2. Théophane, *loc. cit.*

3. Théophane, *loc. cit.*, mardi 7 janvier 729 (voy. la note p. 9). En 729, le 7 janvier est un vendredi. Hefele (2e édit., p. 382), qui croit que le *Silentium* fut réuni en 730, proposa de lire ιζ'; en 730, le 17 janvier était un mardi. Je suis tenté d'admettre cette correction, car Théophane a calculé ses dates sans tenir compte de la modification du cycle des indictions. Cette correction explique le chiffre donné par Théophane pour la durée du pontificat de Germanos. (Théophane, 6221-96207.)

4. *Vie de l'abbé Étienne*, 1085 C : ὅστις τὰ τῆς Ἐκκλησίας πάντα τοῖς βασιλείοις παρέδωκεν. — *Ep. ad Theophilum imperatorem*, 361 A.

5. Georges Hamartolos, 921 G.

malice de Léon III[1]. Il faut ajouter que l'intérêt du pape était en jeu, qu'il craignait le sort de son collègue et qu'il lui semblait utile de protester. — L'écho de ses protestations est parvenu aux chronographes byzantins qui mentionnent à l'année 729 la défection définitive du pape[2].

Dans sa réponse à la lettre synodique d'Anastase, Grégoire II lui refusa les titres de frère et de *consacerdos*, et il le menaça de l'exclure du sacerdoce. Il écrivit aussi à l'empereur une lettre où il l'exhortait à se convertir[3]. Les choses en restaient là quand Grégoire II mourut au mois de février 731.

II. — Grégoire III.

a. — Lettres de Grégoire III. — Le concile de 731. — Amoindrissement du patriarchat d'Occident.

On élut à sa place un Syrien, Grégoire III. C'était un homme doux, d'esprit délié, fort instruit et grand théologien, sachant les psaumes par cœur, habile et subtil entre tous dans l'interprétation des Écritures[4]. Peut-être s'intéressait-il davantage aux intérêts généraux de l'Église et aux disputes dogmatiques. En tous cas, il y intervint. On ne contestait plus l'élection d'Anastase, depuis tantôt deux ans qu'il était patriarche. Le pape n'avait plus à répondre au *silentium* de 729. Il reprit la querelle

1. *L. P.*, 188 : « Nam post haec claruit imperatoris malitia pro qua persequebatur pontificem, ita ut conpelleret omnes Constantinopolim habitantes, tam virtute quamque blandimentis, et deponeret ubicumque haberentur imagines tam Salvatoris quamque ejus genitricis sanctae vel omnium sanctorum easque in medio civitatis, quod dicere crudele est, igne cremaret et omnes dealbaret depictas ecclesias. Et quia plerique ex ejusdem civitatis populo tale scelus fieri praepediebant, aliquanti capite truncati, alii partem corporis excisi poenam pertulerunt. » — La lettre de Grégoire III à Antoine de Grado (*loc. cit.*) contient à peu près les mêmes expressions. — Paul Diacre, VI, 49.

2. Théophane, 6221. — Cedrenus, I, 799 B. — Zonaras, XV, 48. — Georges Hamartolos, 924 (636). — Dandolo, ch. III, 7.

3. *L. P.*, 188 : « ... Imperatori quoque mandavit, suadens salutaria, ut a tali execrabili miseria declinaret, scriptis commonuit. »

4. *L. P.*, 190 : « ... Natione Syrus... vir mitissimus et valde sapiens, in divinis scripturis sufficienter instructus, graeca latinaque lingua eruditus, psalmos omnes per ordinem memoriter retinens et in eorum sensibus subtilissima exercitatione limatus... » — Dandolo, lib. VII, ch. III, 7 : « Hic addidit in *Secreta* « *quorum hodie solemnitas in conspectu tuae majestatis celebratur, Dominus* « *Deus noster in toto orbe terrarum.* »

sur nouveaux frais. Son manifeste fut probablement sa lettre d'intronisation, sa synodique. Se réclamant de l'exemple de son prédécesseur, au nom de l'autorité supérieure du siège apostolique, il adjura les empereurs de faire trêve à la persécution et de renoncer à leur erreur[1]. Les objurgations du pape laissaient l'empereur fort indifférent. Mais son intrusion dans les affaires de l'Église d'Orient pouvait devenir dangereuse. Il fortifierait les hésitants, il rallierait les orthodoxes et il soustrairait ainsi toute une partie de l'Église byzantine à l'autorité impériale. Léon III le craignait, et peut-être avait-il déjà constaté que la disparition du patriarche orthodoxe avait grandi l'autorité du pape. Aussi chercha-t-il par tous les moyens à l'empêcher de communiquer avec les églises du patriarchat byzantin. Il fit d'abord intercepter ses lettres. — Il n'y avait plus à Byzance d'aprocrisiaire pontifical à demeure. Un prêtre romain, le prêtre George, fut chargé d'y porter la synodique. Le pauvre homme, informé peut-être des dispositions de Léon III, ne tarda pas à revenir[2]; il se remit en route, mais on l'arrêta en Sicile et on le garda prisonnier près d'un an.

Le pape ne s'en tint pas là. Il convoqua un concile, le premier qui, à notre connaissance, ait eu à juger l'iconoclasie. L'on devait y défendre et y confirmer la vérité. Grégoire III voulait opposer au *silentium* officiel de 729 l'accord unanime d'un grand nombre d'évêques. Dans une lettre de convocation[3] pathétique, où il leur dépeignait la désolation de l'Église d'Orient, il les adjurait de veiller sur les églises de leur diocèse et d'y échauffer la foi des fidèles. Il leur assurait que les saints triompheraient des puissances temporelles.

L'archevêque de Grado, Jean, évêque de Ravenne, 93 évêques d'Occident se rendirent au concile qui devait se réunir le 1er novembre 731[4]. Aux évêques s'étaient joints une foule de prêtres,

1. *L. P.*, 191 : « Pro quibus idem sanctissimus vir, ut ab hoc resipiscerent ac se removerent errore, commonitoria scripta vigore apostolicae sedis institutionis quemadmodum et sanctae memoriae decessor ipsius direxerat... »

2. *L. P.*, 191. — Au moment où il revient à Rome était réunie une assemblée ecclésiastique (*concilium*). Duchesne, t. I, p. 421, n. 4, pense que c'est un concile d'évêques suburbicaires, peut-être l'assemblée qui se tenait ordinairement à la fête des Apôtres, à la fin du mois de juin.

3. *M. G. Ep.*, III, p. 703 (Ep. lang. 13). Lettre au patriarche de Grado, Antoine. — *M. G. H. S.*, p. 396. Chronicon Gradense.

4. *M. G. Ep.*, III, p. 703 : « Kalendas novembris succedentis quindecimae

romains pour la plupart. Des laïques assistèrent au synode, ducs, consuls et gens de moindre condition[1]. On y parla surtout des images. On a conservé un fragment du discours du pape[2]. Il s'appuyait sur l'autorité des Pères; il citait des passages de la Bible où Dieu commandait aux Juifs de fabriquer des chérubins. Il présenta un décret où étaient déclarés excommuniés tous ceux qui à l'avenir détruiraient, profaneraient ou blasphémeraient les saintes images. Le décret fut signé par tous les membres du concile[3].

Grégoire écrivit alors une nouvelle lettre à Léon III. Le messager fut arrêté[4]. Le stratège de Sicile intercepta de même une supplique des Italiens[5]. Le pape, ne se rebutant pas, pour la troisième fois écrivit à Anastase et aux empereurs. On ne sait ce qui advint à son ambassadeur, mais Léon III, ayant perdu patience, voulut essayer de traiter Grégoire III comme il avait tenté de faire son prédécesseur. Et pourtant il ne se révoltait pas, il ne trahissait pas. On lui eût passé peut-être une politique séparatiste; on ne pouvait tolérer qu'il se mêlât des affaires générales de l'Église. Léon III s'était résigné à tolérer en Italie le culte des images tant que le pape s'était contenté de défendre son église. Maintenant son opposition était devenue gênante. L'on voulut en finir.

En 732, dit Théophane, furieux contre le pape et sentant, ajoute-t-il à tort, que Rome et l'Italie lui échappaient, Léon III

indictionis. » — Le *Libellus Synodicus* (Hardouin, V, 1541 CD) place le concile sous Grégoire II, immédiatement après l'élection d'Anastase.

1. *L. P.*, 192. — Hardouin, IV, 802 A : 79 évêques.

2. Hardouin, IV, 805 AC.

3. *L. P.*, 192 : « ... ut si quis deinceps, antiquae consuetudinis apostolicae ecclesiae tenentes fidelem usum contemnens, adversus eandem venerationem sacrarum imaginum videlicet Dei et domini nostri Jesu Christi et genitricis ejus virginis immaculate atque gloriosae Mariae, beatorum apostolorum et omnium sanctorum depositor atque destructor et profanator vel blasphemus extiterit, sit extorris a corpore et sanguine domini nostri Jesu Christi vel totius ecclesiae unitate atque compage. Quod et subscriptione sua solemniter firmaverunt et inter cetera instituta probabilium praecessorum orthodoxorum pontificum annectenda sanxerunt. » — On trouvera dans *M. G. Ep.*, III, p. 704, un prétendu décret du concile de 731 limitant les diocèses de Forum Julii et de Grado. — Rodenberg (*Ibid.*, p. 723) a démontré péremptoirement que ce document n'est pas authentique. Cf. *Cronica de sing. patr. nov. Aquileie*, p. 12 et suiv.

4. *L. P.*, 193.

5. *Ibid.* : « ... Generalitas istius provinciae Italiae similiter pro erigendis imaginibus supplicationis scripta unanimiter ad eosdem principes direxerunt. »

envoya en Occident une flotte considérable. Cet armement fut dispersé par la tempête et l'expédition échoua[1].

L'empereur, après cet échec, ne persista pas dans son dessein. Mais il chercha d'abord à se dédommager. Le « *budget* » de la première indiction augmenta d'un tiers la capitation de la Sicile et de la Calabre[2]. Mais surtout Léon III confisqua des patrimoines pontificaux[3]. C'étaient les patrimoines de Sicile et de Calabre, probablement aussi ceux de Naples et de Gaète[4]. Les revenus furent dorénavant perçus par le fisc. Ce n'est pas tout. Impuissant à réduire l'Église romaine, l'empereur voulait la séquestrer. Il songeait à l'empêcher de communiquer avec les provinces les plus directement soumises à l'autorité impériale et à l'influence byzantine, car au moment même où il lui confisquait les patrimoines qu'il possédait dans ces provinces, il paraît avoir essayé de les soustraire à son obédience spirituelle.

Les Νέα ταχτικά[5], liste des évêchés, attribuent au patriarchat de Constantinople un certain nombre de diocèses qui dépendaient auparavant du siège de Rome. Selon la *Notitia Basilii*, les provinces de Thessalonique, de Nicopolis, d'Athènes, de Patras, de Crète et, en Italie, de Syracuse et de Rhégium, c'est-à-dire le Bruttium et la Calabre, furent rattachées au patriarchat byzantin. La Sardaigne eut probablement le même sort que la Sicile[6]. L'archevêché de Naples, qui n'est pas men-

1. Théophane, 6224 AM : ὁ δὲ βασιλεὺς ἐμαίνετο κατὰ τοῦ πάπα καὶ τῆς ἀποστάσεως Ῥώμης καὶ Ἰταλίας, καὶ ἐξοπλίσας στόλον μέγαν ἀπέστειλε κατ' αὐτῶν, Μάνην τὸν στρατηγὸν τῶν Κιβυρραιωτῶν κεφαλὴν ποιήσας εἰς αὐτούς. ἠσχύνθη δὲ ὁ μάταιος ναυαγήσαντος τοῦ στόλου εἰς τὸ Ἀδριατικὸν πέλαγος.

2. Théophane, *loc. cit.* : τότε ὁ Θεομάχος ἐπὶ πλεῖον ἐκμανεὶς Ἀραβικῷ τε φρονήματι κρατυνόμενος φόρους κεφαλικοὺς τῷ τριτῷ μέρει Σικελιας καὶ Καλαβρίας τοῦ λαοῦ ἐπέθηκεν... καὶ ἀναγράφεσθαι τὰ τικτόμενα κελεύσας ἄρρενα βρέφη, ὡς Φαραώ ποτε τὰ τῶν Ἑβραίων. 6224 AM, 1re indiction (15e dans le cycle régulier). Léon III augmente d'un tiers le nombre des *annonocapita*, c'est-à-dire des unités imposables. Il fait enregistrer les naissances d'enfants mâles, probablement parce que les femmes ne comptent pas pour la capitation. Cf. *L. P.*, 154, 157. Hartmann, p. 91. Zachariae, p. 192 et suiv. C. Justin, XI, 48, 10.

3. Théophane, *loc. cit.* Voy. la fin de la lettre de Hadrien à Charlemagne.

4. *Cod. Carol.*, 37 (Jaffé et Gundlach). Hadrien à Charlemagne, Hardouin, IV, 819 C.

5. Georges de Chypre, éd. Gelzer, *Notitia Basilii*, p. 27, l. 520-527; Νέα ταχτικά, p. 57, 58, 77, 81, 82. Cf. Nicolas Ier à Michel. Hardouin, V, 802 et suiv. (VIIIe concile). Sur l'étendue de la province de Rhegium, voy. Νέα ταχτικά, p. 77, 1623-34. Cf. Duchesne, l'Illyricum ecclésiastique (*Byz. Zeitschrift*, 1892 (I), p. 531.

6. L'archevêque de Sardaigne était représenté au VIIe concile par un clerc sicilien.

tionné par les notices parmi les conquêtes du siège de Constantinople, eut une situation équivoque. On ne savait de qui il dépendait. Un archevêque obtient le pallium du patriarche[1]; un autre va clandestinement se faire consacrer à Rome[2]. A quelle date le rattachement eut-il lieu? Le rédacteur de la notice assure qu'il se produisit quand Rome fut tombée entre les mains des barbares, c'est-à-dire tout au moins après 754. Mais, avant 754, un évêque de Naples, Sergius, reçut le titre d'archevêque du patriarche de Constantinople. Or, Sergius vécut, dit le chroniqueur, sous Grégoire et sous Zacharie. Je crois que la nouvelle limitation des patriarchats concorda avec la confiscation des patrimoines et qu'il faut en faire remonter l'origine à cette année 732. En tous cas, Léon III en est l'auteur[3]. Il confina l'opposition du pape dans les provinces latines. Il les sacrifia pour sauver l'Orient. Il détachait de l'Église de Rome toute la partie grecque ou hellénisée de son diocèse. Ce diocèse embrassait auparavant une moitié de l'empire. Il n'y comprit plus qu'une province séparée du reste par sa langue, ses traditions et ses sentiments. Le pape était exclu des affaires byzantines, sans doute, mais l'Église romaine cessa de faire corps avec l'empire et par suite elle fut disposée à s'en séparer. Toutefois, ces mesures n'eurent peut-être pas dans la pratique autant de gravité immédiate, mais elles devaient agir à la longue, et elles étaient significatives.

b. — Le pape et les affaires d'Italie. — Autonomie du clergé de Rome.

Jamais les papes ne s'occupèrent plus activement de la lutte contre l'iconoclasie que Grégoire III au début de son pontificat; jamais ils ne furent plus sensiblement lésés dans leur autorité ecclésiastique que par les décrets de 732. S'il n'avait tenu qu'à Grégoire de provoquer une révolte et d'enlever l'Italie à la domination impériale, jamais une pareille conduite n'aurait été mieux justifiée. Or, précisément le pape cessa de faire la guerre à l'hé-

1. *Gesta episc. Napol.*, I, 36 (*M. G. SS.*, p. 398 et suiv.).

2. *Ibid.*, II, 41. Cf. *Cod. Carol.*, 37. — *Ibid.*, 82 (85), 83 (86), 84 (87). — Hardouin, IV, 23 A : Irène prie Hadrien d'amener avec lui l'évêque de Naples au concile.

3. A la même époque, l'Isaurie fut rattachée au patriarchat de Constantinople. Voy. *Notitia Basilii, loc. cit.*

résie. S'il en fut question dans le concile suburbicaire du mois d'avril 732[1], dont la date coïncide à peu près avec celle de la désastreuse expédition organisée par Léon III, toute trace des délibérations qu'elle provoqua a disparu. Grégoire III ne s'occupe plus désormais que des affaires d'Italie. D'autre part, s'il a protesté contre les mesures dont il était l'objet, sa fidélité n'en fut pas altérée; au plus fort de la querelle, il était en fort bons termes avec Eutychius, qui fit alors à l'Église romaine un cadeau de six colonnes d'onyx, enregistré par le *Liber Pontificalis*[2]. Après 732, il continua à servir l'exarque. La paix avec Liutprand n'avait pas été de longue durée[3]. Entre 732 et 735, Ravenne fut prise par les Lombards, « nec dicenda gens Langobardorum, » comme disait alors le pape. L'exarque s'était réfugié en Vénétie. Grégoire III crut alors devoir écrire au patriarche de Grado, Antoine, et au duc de Vénétie, Ursus, pour les déterminer à l'aider[4]. Les deux lettres étaient semblables; c'était une sorte de

1. Günther, *Neues Archiv*, 1891, p. 235.

2. *L. P.*, 194 : « Hic concessas sibi columnas VI onichinas volutiles ab Eutychio exarcho duxit eas in ecclesiam Beati Petri. » — Cette mention précède immédiatement celle de la consécration d'un oratoire du Seigneur et de la Vierge, qui eut lieu dans les premiers mois de 732.

3. Hodgkin, 467 et suiv. En 731, Liutprand est neutre.

4. *M. G. Ep.*, t. III, p. 702 (ep. lang. 12), à Antoine : « ... Ravennantium civitas... ab nec dicenda gente Langobardorum capta est et filius noster eximius domnus exarchus apud Venecias, ut cognovimus, moratur, debeat tua fraterna Sanctitas ei adaerere et cum eo nostra vice pariter decertare, ut ad pristinum statum sanctae fidei nostrae in statu reipublicae et imperiali servicio dominorum filiorumque nostrorum, Leonis et Constantini, magnorum imperatorum, ipsa revocetur Ravenantium civitas ut zelo et amore sanctae fidei nostrae in statu reipublicae et imperiali servicio firmi persistere, Domino cooperante, valeamus. » — A Ursus, 11. La lettre au patriarche Antoine est citée par Jean Diacre, *Chron. venet.*; la lettre à Ursus est citée par Dandolo (le récit de Paul Diacre, VI, 54, coïncide en partie avec celui de Dandolo, Muratori, XII, p. 136, mais la mention de la prise de Ravenne ne vient qu'après la campagne de Liutprand en Gaule). — Jean Diacre, p. 95 (*Cronache veneziane antichissime*, I), place le fait sous le gouvernement du quatrième *magister militum* annuel, après la mort d'Ursus. — Pinton (Archiv. venet., 38, 369-384, *Veneziani e Langobardi a Ravenna*) donne raison à Jean Diacre et place la prise de Ravenne entre août 739 et décembre 740. — Monticolo (*le Spedizioni di Liutprando nell'esarcato e la lettera di Gregorio III al doge Orso.* Archiv. soc. rom., 15, 321-363) penche pour Dandolo. Quoique Dandolo soit postérieur à Jean Diacre, son témoignage a autant de valeur; il cite des documents qui ont échappé à Jean; sa chronologie est plus correcte. L'on n'a aucune raison intrinsèque de douter de l'authenticité de la lettre à Ursus. Donc, il faut placer la prise de Ravenne entre 731, première année de l'épiscopat d'Antoine (*Chron.*

circulaire. Faisant appel à leur piété, il les exhortait à rester de fermes soutiens de l'empire et à demeurer fidèles à l'empereur. Peut-être ses lettres ne furent-elles pas inutiles. Car les Vénitiens prirent les armes, marchèrent rapidement contre Ravenne et enlevèrent la ville.

Le pape étant seul atteint par les décrets de 732, les Italiens n'avaient plus de raison de s'en émouvoir, et, d'autre part, loin d'être encouragé à la rébellion comme Grégoire II par l'appui des Lombards, Grégoire III avait à les combattre. Comme évêque de Rome, il devait, ainsi que son prédécesseur, redouter leurs progrès. Il fallait bien en effet qu'il défendît contre eux sa clientèle, qui comptait sur sa protection.

A Rome, Grégoire III, comme ses prédécesseurs, faisait réparer et compléter à ses frais les fortifications[1]. Il relève les murs de Centumcellae[2]. Puis il négocie. Il achète au duc de Spolète l'abandon de ses prétentions sur le castrum de Gallese[3] et il assure par là les communications entre Rome et Ravenne. Enfin il conclut un accord défensif avec le duc Trasimund et avec Godescalc, duc de Bénévent[4]. — Liutprand, furieux, chassant Trasimund de Spolète[5], le poursuivit jusqu'à Rome, où le pape refusa de le livrer, ravagea le duché et prit les quatre villes d'Ameria, d'Horta, Polimartium et Blera[6], séparant ainsi Rome de l'exarchat. — Grégoire II se mit en campagne pour les reprendre. Il essaya de négocier, il fit agir en sa faveur les évêques de la Tuscie lombarde[7]. Puis il eut recours aux armes. Trasimund s'engageait à reconquérir les

patr. Grad., p. 14), et 737, année de la mort d'Ursus. — Mais Paul Diacre, VI, 54, dit que Ravenne fut prise par Hildebrand *nepos regis* (cf. Dandolo, *loc. cit.*). Or, Hildebrand fut associé au trône en 735 (*Neues Archiv.*, t. III, p. 255-258).

1. *L. P.*, 202-203 : « ... Plurima pars murorum hujus civitatis Romane restaurata est; alimonia quoque artificum et pretium ad emendum calcem de proprio tribuit. »

2. *L. P.*, 204.

3. *L. P.*, 203.

4. *Cod. Carol.*, 2 : ... Ita dicentes ipsi duces : « quia contra ecclesiam sanctam Dei ejusque populum peculiarem non exercitamus, quoniam et pactum cum eis habemus et ex ipsa ecclesia fidem accepimus. »

5. *L. P.*, 207. — Paul Diacre, VI, 55. — *Neues Archiv*, t. III, p. 258. Charte du 16 juin 739, signée par Liutprand à Spolète.

6. *L. P.*, *loc. cit.* — Pour la date, voy. *M. G. Ep.*, t. III, p. 708 (16) : « Ad Tusciensses episcopos. »

7. *M. G. Ep.*, t. III, p. 708 (16) : « ... Meminit paterna Sanctitas vestra tempore ordinationis suae per chirographi et sacramentum vinculum beato Petro spopondisse, etc..., » 15 oct. 740. — Voy. ce serment, *Liber Diurnus*, p. 81.

villes perdues. L'armée romaine, en retour, le rétablit dans son duché de Spolète. Mauvais calcul, d'ailleurs, car Trasimund, dès lors, refusa de bouger [1].

A lire dans le *Liber Pontificalis* le récit de ces événements, il ne semble pas que l'exarque y ait pris une part fort active. Se bornait-il à défendre la banlieue de Ravenne? Le biographe pontifical l'oubliait-il? La raison de son silence est peut-être différente; il est probable que le duché de Rome fut alors séparé administrativement de l'exarchat.

A cette époque, Rome devient la résidence d'un officier impérial d'un rang très élevé. Le gouvernement byzantin, peut-être par méfiance instinctive contre l'exarque, fonctionnaire trop indépendant, tendait à favoriser le morcellement de l'exarchat. L'autorité de ses subordonnés avait été ou s'était accrue. Avec le VIIIe siècle apparaissent les ducs de Rome [2]. A la fin du pontificat de Grégoire III et sous celui de Zacharie, le gouverneur impérial de Rome est désigné par le titre de *patricius et dux* [3]. Il est le premier qui l'ait porté [4]. Quelques historiens ont supposé que ce duc et patrice au titre insolite n'était pas un magistrat impérial, mais un magistrat pontifical, lieutenant civil du pape [5], et que Grégoire III, par une invraisemblable présomption, l'avait nommé patrice pour qu'il fût l'égal de l'exarque [6]. Mais le duc Stéphanos était un Byzantin [7]. Il n'était pas subordonné au pape. Il y eut sans doute à Rome, après 757, des ducs pontificaux, mais le duc Théodore, qui compte parmi les *servitia* du pape, et le duc Théodose, de la Vie d'Hadrien, qui obtint de l'avancement en devenant primicier des notaires, n'ont rien de commun avec le patrice Étienne [8]. Le pape n'était pas encore devenu le gouverneur de Rome. Il prenait beaucoup sur lui, mais il n'avait pas tous les pouvoirs. C'était le

1. *L. P.*, 208.

2. Hartmann, p. 152. — Cohn, p. 44. — Armbrust, p. 90. — Hodgkin, p. 540, pense que les duchés byzantins sont une imitation des duchés lombards.

3. *L. P.*, 207 : « Et dum a praedecessore ejus beate memoriae Gregorio papa atque ab *Stephano* quondam *patricio et duce* vel omni exercitu romano » (213).

4. Bury, p. 501, n. 2. — Hartmann, p. 26.

5. Bury, *loc. cit.* — Hegel, *Gesch. der Stædteverfassung*, I, p. 209. — Armbrust, p. 89.

6. Armbrust, p. 93.

7. Bulles de plomb : 1° Gamurrini, dans De Rossi, *Bullettino*, 1882, p. 92; 2° Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 342.

8. Cohn, p. 69-70. — *Cod. Carol.*, 61, 68. — *L. P.* Vita Hadriani, ch. II.

patrice Stéphanos qui commandait l'armée[1]. Ni Grégoire III, ni Zacharie plus tard ne donnent d'ordres aux troupes; ils se contentent de les exhorter à marcher.

On a donné le duché de Rome à un patrice, l'égal de l'exarque, parce que Rome fut alors séparée administrativement de l'exarchat[2]. Dans les textes contemporains, on commence à distinguer la *provincia Romanorum* de la *provincia Ravennatium*. L'expression de *ducatus Romanorum* prend un sens géographique[3] et déjà le mot d'exarchat ne désigne plus que la banlieue de Ravenne[4]. — Nous verrons, sous le successeur de Grégoire III, le duché de Rome, représenté par le pape, faire la paix avec Liutprand sans l'exarque[5].

On a objecté[6] que : 1° il y eut auparavant des conventions particulières entre les Lombards et le pape; 2° qu'il y eut en Italie des patrices qui n'étaient pas des exarques. Mais, dans ces conventions, le duché de Rome n'était pas officiellement impliqué, et, d'autre part, tous ces patrices sont antérieurs à Grégoire Ier.

Je crois donc que le duché de Rome, c'est-à-dire un territoire dont les limites méridionales correspondent à peu près à celles de l'ancien Latium et qui comprenait en outre le sud de la Tuscie, fut séparé de l'exarchat sous le pontificat de Grégoire III[7]. Cette mesure était justifiée par la séparation matérielle des deux provinces mal reliées par les forteresses de Gallese, d'Horta, de Polimartium, d'Ameria et de Pérouse, qui finirent elles-mêmes par tomber entre les mains des Lombards.

Il se peut que Léon III ait cru bon d'établir à Rome un patrice qui pût faire grande figure à côté du pape et contrebalancer son autorité; l'exarque était trop loin pour agir d'une manière efficace, un duc était un trop petit personnage. — S'il fit ce calcul, s'il crut affaiblir le pape, il se trompa. Le duc Étienne et le pape s'entendirent à merveille. A Rome, ils se partagent cordialement

1. Cohn, p. 69.

2. Hartmann, p. 26, p. 134. — *Contra*, Cohn, p. 46.

3. *L. P.* (Vit. Zach.), 213. Liutprand attaque la provinciam Ravennantium. Il a fait une trêve de vingt ans avec le duché de Rome. — 215, id. — *L. P.* (Vit. Greg., III), 203.

4. *L. P.* (Vit. Greg., III), 203. — *Contra* (Vit. Constant.), *L. P.*, 176. — *L. P.* (Vit. Greg., II), 183 : *ducatus* ne désigne que la dignité de duc.

5. *L. P.* (Vit. Steph., II), 239.

6. *L. P.* (Vit. Zach.), 210.

7. Cohn, p. 47, 63, cite Greg. M. V. 36.

le pouvoir, et le pape, quand il s'absente[1], confie au duc sa part de gouvernement. Etienne subit l'ascendant du pape, et c'est ce qui a fait croire qu'il dépendait de lui. Grâce à ce bon accord, l'autonomie du duché de Rome accrut l'autorité du pape[2]. — Les décrets de 732 se trouvaient complétés en ceci que le pape était plus entièrement exclu de l'empire. La limitation du patriarchat d'Occident l'avait déjà mis en marge. La petite province où le pape était maître fut détachée de l'exarchat, la province byzantine d'Italie. Jusque-là, les devoirs politiques que lui créaient sa situation, son autorité et sa richesse l'avaient amené à agir quelquefois sous sa propre responsabilité ; mais ces actes étaient exceptionnels et généralement il subordonnait ses démarches à la politique des exarques. Il n'en fut pas de même lorsque le duché de Rome fut constitué en corps politique à part. Le gouvernement du duché, devenu seul responsable de ses actes, put affecter l'indépendance. — La situation du pape était changée ; sa politique changea. Exclu des affaires byzantines et abandonné à lui-même, toujours en danger du côté des Lombards, le pape, pour le duché de Rome, est forcé de chercher des secours ailleurs qu'en Orient et est amené progressivement à se détacher de l'empire.

c. — Grégoire III et Charles Martel[3].

Bonne entente avec les officiers impériaux ne signifie pas nécessairement fidélité à l'empire. Les nécessités du moment, la communauté des obligations pouvaient amener le pape à suivre la même politique que le duc ou l'exarque, au besoin à leur prêter main-forte. Il pouvait garder au fond de son cœur le ressentiment des injures reçues et le désir de les venger, sans vouloir ou sans pouvoir usurper les droits de la *respublica Romana*. D'ailleurs,

1. Sickel (*Das Priv. Ottos I*, p. 26) se demande si la Campanie romaine faisait partie du duché ; p. 121, il dit que la Tuscie romaine n'appartenait pas au duché. — *Contra*, Armbrust, p. 56 et suiv. — Cf. *Basilicorum libri LX*, édit. Heimbach, VI, 4, 2 (vol. I, p. 171) ; Cass., *Var.*, VI, 4.

2. *L. P.*, 213 (Vit. Zach.) : « ... Relicta Romana urbe jamdicto Stephano patricio et duci ad gubernandum. »

3. On a pensé que le pape avait commencé à battre monnaie à cette époque. Voy. Hartmann, p. 77. Il y a deux pièces de Zacharie et de Grégoire : Promis, *Monete dei Romani pontefici*, p. 13, tav. 1. Ce ne sont pas à proprement parler des monnaies (p. 32).

les textes sont rares. Peut-être l'accord ne fut-il pas toujours constant ni le pape toujours fidèle. Quelques chronographes ont écrit qu'après le *silentium* de 730 le pape Grégoire fit alliance avec les Francs et se sépara de l'empire[1]. Peut-être avaient-ils quelque apparence de raison. Quelques-uns même ont cru que Grégoire II, avant 730, avait recherché contre l'empereur l'alliance des Francs[2]. L'erreur devait être facile, car le biographe d'Étienne II lui-même l'a commise[3].

En 739, Liutprand avait chassé Trasimund de son duché et menaçait Rome; voyant la ville en danger et n'espérant plus de secours de l'Orient, Grégoire se tourna vers les Francs[4]. Les empereurs jadis avaient compté sur leurs secours dans leurs guerres contre les Goths puis contre les Lombards. Tandis que Liutprand ravageait la campagne romaine, une première ambassade, la seule que mentionne le *Liber Pontificalis,* partit par mer. Elle portait au roi franc des présents, des reliques, les chaînes de saint Pierre et des clefs de son tombeau. Ce n'était pas un signe de soumission ou de vasselage[5], il marquait simplement par là que Charles Martel, l'élu du saint apôtre, devrait désormais protéger son tombeau. Les Annales franques nous apprennent qu'il y eut deux autres ambassades envoyées coup sur coup[6]. Il y en eut une troisième et nous avons la lettre qu'elle porta[7].

1. Cedrenus, I, 799. — Zonaras, XV, 48. — G. Hamartolos, 636.

2. Zonaras, *loc. cit.*

3. *L. P.*, 235 : « Tunc quemadmodum praedecessores ejus beate memorie domni Gregorius et Gregorius atque domnus Zacharias... Carolo... regi Francorum direxerunt, petentes sibi subveniri propter oppressiones ac invasiones quas et ipsi in hac Romanorum provincia a nefanda Langobardorum gente perpessi sunt. » — Voy. Q. Veltman, *De Caroli Martelli patriciatu.* Münster, 1863. — Breysig, *Karl Martell* (*Jahrbücher des fränkischen Reiches*), 114-741. Leipzig, 1869. — Freeman, *The Patriciate of Pippin* (*English historical Review*, IV, 684, 713).

4. *L. P.*, 203 : « Pro quo vir Dei undique dolore constrictus sacras claves ex confessione beati Petri apostoli accipiens, partibus Franciae Carolo sagacissimo viro... navali itinere per missos suos direxit... postulandum ad praefato excellentissimo Carolo ut eos a tanta oppressione Langobardorum liberaret. » Interpolation. Voy. Duchesne, *L. P.*, t. I, p. CCXII.

5. Cf. *contra*, Weyl, *Die Beziehungen des Papsthums zum Fränkischen Staats- und Kirchenrecht*, 1892, p. 20, 237.

6. Contin. de Frédégaire, 110; *Chron. Moissac. M. G. SS.* (Pertz), I, 291-292 : *Ann. Metl.; Ann. Petav.*, 731; *Cod. Carol.*, I.

7. *Cod. Carol.*, II.

Les Francs ont été extrêmement frappés de ces démarches du pape. C'était une chose inouïe. Ce projet d'alliance entre la papauté et les Pippinides parut dès le premier moment d'un grand intérêt pour l'avenir de la dynastie. Les annalistes francs furent naturellement portés à grossir ces événements. Ils étaient flattés. Le continuateur de Frédégaire, qui écrivait avant 754, a prétendu que Grégoire III promettait d'abandonner le parti de l'empereur et de donner à Charles Martel le *consulat romain*[1]. Suivant des chroniques postérieures, le pape se soumettait même à l'autorité du roi franc[2].

Qu'était ce consulat donné à Charles Martel? L'ancien consulat n'existait plus. Ce titre de consul était porté par les ducs ou autres magistrats locaux de Rome, de Ravenne et de Naples[3]. C'était presque un titre de noblesse municipale. Quant au consulat proprement dit, l'empereur seul était revêtu de cette dignité. Il la prenait à son avènement. Le consulat avait un caractère impérial. Si Grégoire III a prétendu conférer à Charles Martel cette dignité auguste, il commettait une grave usurpation : c'était un acte de trahison. Mais il se peut qu'il lui ait conféré simplement le consulat ordinaire. Il ne lui faisait pas un très grand honneur, mais il le faisait entrer dans la cité et dans la noblesse romaine.

Il faut se méfier des allégations du continuateur de Frédégaire. Selon lui, Charles Martel fut très flatté des propositions du pape; il lui envoya une ambassade avec des présents magnifiques et paraissait accepter ses offres et acquiescer à sa demande. L'historien oublie que Charles Martel refusa très nettement de combattre Liutprand son allié[4]. La note du *Liber Pontificalis* ne parle ni de trahison, ni de consulat. Grégoire III, dans ses deux lettres à Charles Martel, ne lui donne pas le titre de consul, et il le désigne par celui de *subregulus*. L'on n'y trouve pas un

1. Les *Annales Juvavenses* sont les seules, avec le continuateur de Frédégaire, qui parlent du consulat.

2. *Ann. Mettens., loc. cit.* — *Chron. Moissac, loc. cit.* — Lecointe (*Ann. Eccl. Francorum*, t. V, p. 38) propose de remplacer, dans le Contin. de Frédégaire, le mot *recederet*, qui indique la défection du pape, par *accederet*, qui signifierait que Charles Martel devenait l'auxiliaire de l'empire. Mais tous les manuscrits portent *recederet*.

3. *L. D.*, I, 53. — Voy. Freeman, *The Patriciate of Pippin* (*English historical Review*, 1889, p. 684).

4. Services rendus par les Lombards aux Francs (Paul Diacre, VI, 53, 54, 58).

mot qui révèle que le pape se soit soumis à la domination du duc des Francs et qu'il se soit affranchi de la domination impériale. Grégoire III ne fit pas formellement à Charles Martel de telles propositions. Mais il y eut de part et d'autre des propos échangés. Sous Grégoire II, les hommes d'action de l'Église romaine compromettaient leur chef par des négociations intimes avec les Lombards. Il y avait probablement dans l'entourage du pape des gens intelligents qui comprenaient les choses et qui en prévoyaient le dénouement. C'était un parti séparatiste. On put parler soit à Rome, soit en France, d'une rupture éventuelle entre le pape et l'empire. Charles Martel demanda sans doute des avantages et des garanties, peut-être un titre dont il ne connaissait pas très bien la valeur. Il se peut que les ambassadeurs pontificaux aient promis sans s'engager à rien. Le continuateur de Frédégaire en entendit parler. Il crut que c'était chose faite. Le pape ne trahit pas l'empereur dans ces négociations. Mais l'on commençait à remarquer l'indépendance de sa politique et à en prévoir les suites.

Dans ses négociations avec les Francs, le pape apparut comme le représentant plus ou moins officiel du duché de Rome. Il n'avait pas encore la prétention d'en être le souverain. Quand il racheta le château de Gallese, il le fit rentrer *in compage sancte reipublice atque corpore Christo dilecti exercitus Romani*[1]. Mais dans la lettre qu'il adressait aux évêques de Tuscie les priant de travailler à lui faire rendre les villes de Ameria, Horta, Polimartium et Blera, il écrivait qu'elles avaient été enlevées à saint Pierre, *beato Petro ablate sunt*[2]. Or, ce n'étaient pas des patrimoines. Il est vrai que cette lettre n'est pas un protocole. Cependant l'expression est significative. Le pape s'habituait à considérer comme siennes ces provinces qu'il défendait avec tant de peine.

Sous le pontificat de Grégoire III, les mots de *respublica*, de *respublica Romanorum*, de *Sancta respublica*[3] cessèrent de désigner l'empire, ils désignèrent, soit l'exarchat, soit le duché de Rome, nouvelle preuve de l'esprit de particularisme qui prévalait alors. Quant au pape, le plus honnêtement du monde, il commençait à confondre les intérêts et les biens de son église

1. *L. P.*, 203.
2. *M. G. H. E.*, III, Ep. lang. 16.
3. Armbrust, p. 61.

avec ceux de l'État et à transformer la *Sancta respublica* en *Sancta Dei ecclesiae respublica*.

III. — Zacharie[1].

a. — Les relations du pape avec l'empereur.

Au moment où mourut Grégoire III[2], les Lombards ravageaient les frontières du duché. Liutprand se vengeait ainsi de l'appui donné à Trasimund. Pour arrêter ces représailles, le nouveau pape Zacharie abandonna le duc rebelle[3]. Mais il ne s'entendit pas auparavant avec l'exarque, car, tandis que des troupes italiennes soutenaient encore Trasimund dans la Pentapole[4], l'armée romaine se joignit aux troupes du roi lombard pour enlever à l'ancien allié de l'Église le duché qu'elle venait de lui rendre. — Cette évolution subite et spontanée ne permet pas de supposer que le pape fût en désaccord avec les Byzantins. L'autonomie du duché peut expliquer son initiative. On n'est pas davantage autorisé à croire que Zacharie s'est passé de la confirmation impériale parce que son ordination suivit immédiatement son élection. C'est un deuxième indice de la nouvelle division des provinces italiennes. Le pape fut confirmé par le duc et patrice Étienne. L'alliance entre les Romains et Liutprand fut probablement concertée avec cet officier.

Le pape Zacharie était grec[5]; d'humeur douce et conciliante, il

1. Bartolini, *Di Zaccaria papa e degli anni del suo pontificato*, 1879.

2. 10 déc. 741 (Table chronologique des papes. Duchesne, *L. P.*, t. I, p. CCLXII). — Duchesne (t. I, p. CCLVIII) établit cette date en tenant compte des indications sur la durée des pontificats que donne le texte primitif, plutôt que des finales ajoutées après coup aux notices de Grégoire III et de Zacharie. D'après lui, il n'y eut pas d'intervalle entre la mort de Grégoire et l'ordination de Zacharie.

3. *L. P.*, 208.

4. Paul Diacre, VI, 56-55 : « Transamundus, qui Romam fugerat, Spoletum rediens, Hildericum extinxit, rursumque contra regem rebellionis audaciam sumpsit. » — 56, Liutprand marche sur Spolète et livre divers combats aux Spolétins unis avec des *Romani*. — Au commencement de mars 742, Zacharie n'est pas encore l'allié de Liutprand. Il écrit à Austrobert, archevêque de Vienne (Jaffé, 2258; *Mansi*, XII, 352; Migne, LXXIX, 956) : « Nam et Langobardi ita nostros fines devastant... » Il lui envoie en même temps les actes du synode du 22 mars. — L'alliance est conclue avant la marche sur Spolète (*L. P.*, 208). Les combats racontés par Paul Diacre lui sont donc postérieurs.

5. *L. P.*, 206 : « ... Natione Graecus ex patre Polichronio... vir mitissimus

était tout disposé à servir le pouvoir impérial. Il commença son pontificat de la même façon que son prédécesseur. Au patriarche de Constantinople, il écrivit une lettre synodique[1]; suivant l'usage de l'Église, il y confessait sa foi orthodoxe. A l'empereur, il adressa, lui aussi, des avertissements et des conseils; mais ils ne produisirent pas le même effet que ceux de Grégoire III. En effet, en Orient la situation avait changé. Léon était mort le 18 juin 740[2]. Son fils Constantin lui avait succédé naturellement. Mais les orthodoxes s'étaient agités et, au mois de juillet 741, l'Arménien Artavasde, beau-frère du nouvel empereur, s'était révolté[3]. Le patriarche iconoclaste lui-même avait trahi[4]. Quand Zacharie fut élu à Rome au mois de décembre 741, Artavasde était maître de Constantinople.

Trois pièces émanant de la chancellerie pontificale portent dans la souscription le nom de ce faux empereur[5]. Ce sont deux lettres de Zacharie à Boniface et les actes d'un concile romain. Faut-il y voir la preuve que l'Église romaine a reconnu l'usurpateur? Les deux lettres sont du mois de juillet 744[6]. Or, l'on sait par Théophane qu'au mois de novembre 742[7] (12e indiction), Artavasde était renversé. Jusqu'au mois d'avril 743, toutes les lettres pontificales sont datées par les années de Constantin. L'étrange mention du nom d'un empereur mort ne doit pas surprendre outre mesure dans la date de ces lettres. Un scribe romain pouvait ne pas savoir si l'empereur s'appelait Constantin ou bien Artavasde. Il y avait probablement dans les archives pontificales une ou plusieurs lettres de l'usurpateur. C'était à elles que

atque suavis, omnique bonitate ornatus... tardus ad irascendum et velox ad miserandum... »

1. *L. P.*, 219 : « Hic beatissimus vir, juxta ritum ecclesiasticum, fidei sue sponsionis orthodoxam ecclesie misit Constantinopolitanae synodicam, simulque et aliam suggestionem dirigens serenissimo Constantino principi. »

2. Théophane, 6232 AM et non 741.

3. Théophane, 6233 AM (juillet 741).

4. Théophane, 6233 AM (64013).

5. *M. G. Ep.*, III. Correspondance de Boniface, 57, 58; Hardouin, III, 1932. Cette dernière pièce est aussi datée par la 32e année de Liutprand. (Des évêques lombards siégeaient au concile et l'on y traitait des affaires lombardes.)

6. Théophane, 6235 (12e indiction), p. 419 : Τῷ δὲ Σεπτεμβρίῳ μηνί, ιϑ' ἰνδικτιῶνος...; p. 420 : τῇ δὲ β'τοῦ Νοεμβρίου μηνὸς ἄφνω παραταξάμενος τῇ δείλῃ διὰ τοῦ χερσαίου τείχους τὴν πόλιν παρέλαβεν. ὁ δὲ Ἀρτάβασδος... ἐξῆλθεν εἰς τὸ Ὀψίκιν...

7. *L. P.*, 219 : « Regie potestatis invasorem quendam et rebellem. »

s'était référé le notaire qui avait expédié les actes en question.

Dans le *Liber Pontificalis*, Artavasde est traité sans ménagement de rebelle et d'usurpateur[1]. A un moment où il était déjà maître de Constantinople, c'est à Constantin V qu'écrivait Zacharie. — Assurément, il est permis de croire qu'il connaissait assez mal ce qui se passait en Orient, et, en effet, les députés envoyés à Constantinople furent très étonnés, semble-t-il, de n'y pas trouver l'empereur qu'ils cherchaient. Mais ils ne voulurent pas entrer en relations avec l'usurpateur; ils restèrent dans la ville sans se faire connaître, attendant Constantin. — C'est ainsi que, soit à dessein, soit par le manque d'initiative de ses envoyés, Zacharie resta fidèle à l'empereur légitime. Il semblait refuser d'approuver une révolte des orthodoxes. Il reconnaissait le gouvernement iconoclaste. Constantin, vainqueur d'Artavasde, lui sut gré de sa neutralité. Instruit d'ailleurs par l'expérience, comme Léon III et plus tard Léon IV, il tenait à ménager les catholiques au début de son gouvernement. Il connut la présence à Constantinople d'envoyés pontificaux. Il les fit rechercher et il les renvoya à Rome avec un message d'amitié. Il évita probablement de se prononcer sur la question des images, il ne dit mot des patrimoines confisqués et des anciennes limites du patriarchat romain; mais, voulant avoir l'air de donner au pape une satisfaction, il lui fit don de deux manses de Ninfa et de Norma[2]. Des deux côtés l'on se fit des politesses et des concessions. — Zacharie ne chercha pas à troubler cette paix. Il n'accabla pas Constantin de ses exhortations et il le laissa badigeonner en paix les églises d'Orient. Le *Liber Pontificalis* nous le montre uniquement occupé de gouverner son église, d'administrer ses patrimoines et de borner les empiétements des Lombards.

1. *L. P.*, 219 : « Et pergentibus apostolice sedis responsalibus regiam urbem, invenerunt intra palatium regie potestatis invasorem quendam et rebellem, Artaustum nomine. »

2. *L. P.*, 220 : « Post hec vero requirens missum apostolice sedis, qui ibidem in temporis perturbatione contigerat advenisse, eumque repertum, ad sedem absolvit apostolicam. Et *juxta quod beatissimus pontifex postulaverat*, donationem in scriptis de duabus massis quae Nimphas et Normias appellantur, juris existentes publici, eidem sanctissimo ac beatissimo pape sancteque Romane ecclesie jure perpetuo direxit possidendas. » — Norma (anc. Norba) était située sur le penchant de la montagne des Volsques, du côté des marais Pontins; Ninfa était dans la plaine, en face. Ces terres, au XIIIe siècle, étaient estimées respectivement 26,000 et 200,000 florins d'or. — Voy. Duchesne, *L. P.*, t. I, p. 438, n^s^ 45. — Sur Norba, cf. Tomassetti, *Archivio*, II, p. 313 et suiv.

b. — Zacharie et les Lombards.

Il avait obtenu de Liutprand, pour prix de son alliance, la promesse de la restitution des quatre villes toscanes enlevées sous Grégoire III[1]. Mais le roi tardait à s'exécuter. « Ut vere pastor populi sibi a Deo crediti, » Zacharie forma le projet audacieux de les lui réclamer lui-même. Il quitta Rome, plein d'espoir en Dieu. A Horta, Liutprand envoie à sa rencontre Grimuald, son missus, qui le conduit jusqu'à Narni. Il y trouve deux ducs lombards et des forces nombreuses qui l'escortent jusqu'à Interamne, où se trouvait le roi. Une première entrevue, fort cordiale, a lieu dans la basilique de Saint-Valentin[2]. Le lendemain, il prêche la paix et réussit à convaincre le Barbare, « cujus piis eloquiis flexus, in constantia sancti viri et ammonitione admiratus, omnia quaecumque ab eo petiit per gratia spiritus sancti obtinuit. » On lui céda les quatre villes *avec leurs habitants* et, en outre, des patrimoines depuis longtemps perdus; Liutprand rendit des prisonniers romains et ravennates et il conclut une trêve de vingt ans avec le duché de Rome[3]. On versa de part et d'autre des larmes abondantes; le pontife donna sa bénédiction, et, pour sceller la paix, il pria le roi à dîner : « Ubi cum tanta suavitate esum sumpsit et hilaritate cordis ut diceret ipse rex tantum se nunquam meminisse comessurum[4]. » — Au bout de quatre jours il prit congé de Liutprand, qui le fit accompagner par son neveu, Agiprand, et par trois de ses grands, Tacipert, Ramninge et Grimuald. Ils le conduisirent successivement dans chacune des villes mentionnées par le traité et les lui remirent. Le pape, enfin, rentra dans Rome avec la grâce de Dieu et *la palme de la victoire*, et l'on fit une grande procession d'actions de grâces[5].

La trêve n'avait été conclue que pour le duché de Rome, à l'exclusion de l'exarchat dont le pape n'était pas mandataire.

1. *L. P.*, 208.
2. *L. P.*, 209.
3. *L. P.*, 210 : « ... et pacem *cum ducatu Romano* ipse rex in viginti confirmavit annos. Sed et captivos omnes quos detenebat *ex diversis provinciis Romanorum*, missis litteris suis tam in Tusciam suam quamque trans Pado, *una cum Ravinianos captivos*, Leonum, Sergium, Victorem et Agnellum consules, predicto beatissimo redonavit pontifici. »
4. *L. P.*, 211.
5. *L. P.*, 212.

Liutprand continua donc à razzier le territoire de Ravenne, et, l'année qui suivit le traité[1], il préparait une grande expédition pour s'emparer de la ville elle-même. Alors, l'exarque, l'évêque de Ravenne, toute la Pentapole et l'Émilie implorèrent l'intercession du pape. Eutychius lui écrivit lui-même pour lui demander du secours. Zacharie, pour fléchir le roi lombard, lui envoya les premiers de sa maison, l'évêque Benoît, *vice dominus*, et Ambroise, primicier des notaires, chargés de présents; ils ne réussirent pas dans leur mission. Confiant dans son habileté récompensée par le succès des dernières négociations, Zacharie se décida donc à partir lui-même. Il laissa Rome au duc Étienne et il alla, « comme le bon pasteur quitte ses brebis pour sauver celles qui vont périr. » L'exarque vint au-devant de lui à cinquante milles de Ravenne et le peuple sortit à sa rencontre, hommes et femmes, enfants et vieillards, rendant grâces à Dieu, pleurant et criant : « Bene venit pastor noster qui suas reliquid oves et ad nos que periture sumus liberando occurrit[2]. » Malgré les craintes de sa suite, le pape entra sur le territoire lombard et il arriva à Pavie le 29 juin. Il réussit, comme dans l'entrevue précédente, à captiver le roi et à l'amener à ses fins; Liutprand, après quelque résistance, consentit à restituer ce qu'il avait pris de la province de Ravenne et le territoire de Césène, dont il gardait provisoirement un tiers comme gage; *il envoyait un ambassadeur à Constantinople*[3]. Le traité conclu, il reconduisit lui-même le pape jusqu'au Pô. Zacharie revint triomphalement à Rome et l'abondance reparut en Italie, « et saturati sunt in frumento et vino. »

Après la mort de Liutprand, il renouvelle avec Ratchise la paix de vingt ans[4]. En 749, il réussit à l'empêcher de prendre Pérouse. Son influence sur le roi lombard assurait la paix aux Italiens.

Le succès des négociations du pape témoigne d'une habileté et aussi d'une autorité singulières. Et il fallait que Zacharie eût bien

1. *L. P.*, 213 : « His autem expletis X^a^ indictione, in subsequenti XI^a^ indictione.

2. *L. P.*, 213.

3. *L. P.*, 216 : « ... Suo optentu retinuit per inito constituto ut usque ad kalendas jun. ejus missi a regia reverterentur urbe. »

4. *L. P.*, 217, 223. — Le siège de Pérouse précéda de très peu la retraite de Ratchise (Et post aliquantos dies isdem Ratchis rex, relinquens regalem dignitatem...). Or, Aistulf fut couronné à Milan au commencement de juillet (*Neues Archiv*, t. III, p. 272).

conscience de sa force pour se hasarder ainsi à la merci des Lombards.

A côté d'un si grand personnage, l'exarque fait triste figure. Il n'a plus d'armée. En 726, l'exarque Paul ne peut emmener contre Rome que les milices peu sûres de Ravenne et des bourgs environnants. A quelque temps de là, les Ravennates révoltés écrasèrent ce qui lui restait de troupes byzantines. L'exarque n'arrive à Rome qu'avec les Lombards, et c'est avec l'armée de Rome qu'il bat l'usurpateur Pétasius. Chassé de Ravenne par les Lombards, ce sont les Vénitiens qui l'y ramènent. Plus tard, il se reconnaît incapable de défendre la ville et il recourt à la médiation du pape. Pour se procurer des troupes ou pour obtenir une trêve, il a besoin de son appui. Quant au patrice Étienne, il disparaît dans l'ombre de Zacharie.

c. — *Les patrimoines pontificaux.*

Certes, Zacharie dut beaucoup à son titre de successeur de saint Pierre et non moins à sa valeur et à ses séductions personnelles. Mais ces forces morales s'appuyaient sur des forces matérielles respectables. L'*exercitus romanus*, trop faible sans doute pour résister à une invasion, était suffisante pour assurer la victoire à ses alliés. L'exarque, le duc de Spolète et Liutprand lui-même appréciaient son concours. Or, l'armée romaine était l'armée du pape, et, tandis que l'exarque était pauvre, le pape avait de vastes domaines et de riches revenus[1] : il avait un trésor rempli.

A côté de l'administration provinciale et municipale désorganisée[2], à côté d'une aristocratie séculière sans cadres, il avait une administration : à Rome, son palatium, ses notaires avec leurs chefs, le primicier et le secundicier, véritables ministres, ses diacres et ses sous-diacres; dans la province, la hiérarchie de ses *rectores*, de ses *defensores*, de ses *actionarii*[3]. Mais surtout l'Église romaine avait pris des habitudes de gouverne-

1. Il paye au duc de Spolète le castrum de Gallese. Il reconstruit les murs de Rome à ses frais... — Théophane, 6224 AM, apprécie à trois talents et demi d'or (χρυσίου τάλαντα τρία ἥμισυ) le revenu des patrimoines de Sicile et de Calabre confisqués par l'empereur.

2. Cf. Hartmann, *Die Civilbeamten*. — Cf. Armbrust, p. 78, etc.

3. Fabre, I, IV.

ment. Le pape était donc seul capable de gouverner. Il l'emporta sur l'aristocratie romaine et il partagea le pouvoir des lieutenants de l'empereur.

A Rome même, il possédait des jardins et des maisons[1]. Il avait un domaine en Tuscie qui, depuis les portes de Rome, s'étendait fort loin le long des voies Aurelia et Clodia. Le patrimoine de Sabine, enlevé par les Lombards, fut rendu par Liutprand au pape Zacharie. Au sud de Rome, il possédait de vastes terres dans les territoires d'Anagni, de Préneste, de Gabies. C'était le riche *patrimonium Labicanum*. Le *patrimonium Appiae* s'étendait le long des voies appienne, ardéatine et latine. Le *patrimonium Appiae* et le *patrimonium Tusciae*, devenus trop vastes, avaient été subdivisés chacun en deux districts. Il y avait un *patrimonium suburbanum Appiae* et un *patrimonium suburbanum Tusciae*. Les patrimoines de Sicile et de Calabre, peut-être ceux de Naples et de Gaète, avaient été confisqués au pape par l'empereur; mais on lui connaît encore, en dehors de la campagne romaine, un patrimoine du Samnium, un patrimoine du Picenum, un patrimoine de Ravenne, qui comprenait des fonds de terre situés sur les territoires de Césène et de Monteferetro. Il avait un patrimoine en Istrie. Il possédait en Ligurie le patrimoine des Alpes Cottiennes[2]. Il en avait en Sardaigne, en Corse[3] et en Gaule. Ces patrimoines enrichissaient l'Église. Jusque-là des concessions à très long terme avec redevances dérisoires avaient menacé de rendre illusoire la propriété du Saint-Siège au profit des nobles et des clercs de Rome. Avec le VIIIe siècle, la papauté commence à monter la garde autour de ses biens, dont elle comprenait l'importance. Grégoire II, dans un concile, menaça d'anathème toute atteinte à la propriété de l'Église[4]. Il n'accorda de concessions qu'avec la plus grande difficulté et sous l'expresse condition du

1. Fabre, p. 59 et suiv. — Je ne crois pas nécessaire de reproduire ici l'excellente bibliographie donnée par M. Fabre en tête de son livre. Voy. Jung, *Organisationen Italiens von Augustus bis auf Karl d. Gr.*, dans les *Mitth. des Inst. für öst. Geschichtsforschung*, Ergænzungsheft, Bd. I, p. 9.

2. Fabre, *le Patrimoine de l'Église romaine dans les Alpes Cottiennes. Mélanges d'archéologie et d'histoire* (École française de Rome), 1884, p. 383 et s.

3. Dove, *K. Bairische Akad. d. Wiss. Sitzungsber. d. ph. ph. hist. Classe*, 1894.

4. Jaffé 2189 : « Si quis in quoquam partem ne praecepta antemissa apostolice ecclesie de olivetis et locis diversis temeraverit et non in omnibus observaverit anathema sit » (*In concilio Greg. II*, ch. XIII; *Deusdedit*, III, c. 47).

paiement régulier des loyers[1], et l'on ne trouve dans son registre qu'un seul bail à perpétuité[2]. Un nouveau système d'exploitation, celui des *domus cultae*, véritables colonies agraires, qui commença au VIIIe siècle à prévaloir sur l'emphytéose devenue dangereuse, lui fournit même les éléments d'une armée[3] en mettant sous ses ordres directs une population rurale.

Les plus importants de ces patrimoines étaient ceux de la banlieue de Rome. Accrus sans cesse[4] par des achats et par des donations, ils formaient une petite province. Une grande partie des habitants de la campagne romaine étaient les colons du Saint-Siège ou ses fermiers ou ses locataires. Ils dépendaient du pape en quelque manière comme les Romains ses clients.

Zacharie, pas plus que Grégoire III, ne chercha à étendre indûment ses patrimoines. C'est par une *donatio*[5] que Liutprand rendit au pape les quatre villes d'Ameria, Horta, Polimartium et Blera; mais il n'est pas dit qu'elles aient été données à l'apôtre saint Pierre[6]; au *bienheureux Pierre* furent rendus, par un acte de donation spécial adjoint au traité de restitution de 741, le patrimoine de Sabine, ceux de Narni, d'Osimo, d'Ancône, de Humana et la *vallis Magna*, dans le territoire de Sutri. Ces patrimoines avaient été conquis par les Lombards de Spolète. L'on sait avec précision quelle était la condition des territoires donnés à saint Pierre. Quant aux villes, elles sont rendues au duché comme le fut Césène aux Ravennates. Mais à mesure que le pape s'occupait davantage des affaires publiques, la différence s'effaçait entre les territoires qu'il administrait simplement et ses patrimoines loués à long terme ou transformés en *domus cultae*. Enchevêtrés les uns dans les autres, il devenait difficile de les distinguer. Il y avait la même autorité. Seigneur dans ses *domus cultae*, il n'avait que peu de chose à faire pour devenir seigneur du duché de Rome.

1. Jaffé 2173 (Migne, *P. L.*, LXXXIX, 528). Lettre de Grégoire II au prêtre Étienne.

2. Jaffé 2220.

3. Fabre, p. 100 et suiv.

4. Jaffé 2184 (Grég. II); Gregorii M. Op. (Ed. Maurin., 1705, IV, 328).

5. *L. P.*, 210 : « Quas et per donationem firmavit in oratorio Salvatoris sito intro ecclesia beati Petri in ejus nomine aedificato. Nam et Savinense patrimonium... per donationis titulo ipso beato Petro apostolorum principi reconcessit. »

6. Cf. *contra* Sackur, *Mitth. des Inst. f. öster. Geschichtsforsch.*, XVI, 390. — Cf. Kehr, dans *Gœtt. Gel. Anzeigen*, 1895, p. 700.

Le démembrement de l'exarchat favorisa l'assimilation progressive des patrimoines et du duché. Les patrimoines de la campagne romaine formèrent alors une vraie province; auparavant, dans l'étendue de l'ancien exarchat, ils ne dépassaient pas la mesure d'une propriété particulière; ils remplissaient, au contraire, le duché de Rome. Et leur propriétaire y commandait, car le duc Étienne ne semble vraiment gouverner la cité qu'en l'absence et par délégation du pape. Mais l'influence de celui-ci dépassait les limites de la campagne romaine. Il empiétait déjà sur les autres provinces. Les services qu'il rendit aux Ravennates avaient grandi son *protectorat*. Après le succès de ses deux entrevues avec Liutprand, Zacharie apparut comme le médiateur et comme la Providence de l'Italie.

d. — La fin de l'exarchat.

Écouté par les Lombards, vénéré par les Romains, Zacharie était respecté par Constantin V. L'empereur s'était méfié de Grégoire II et de Grégoire III; maintenant, il s'habituait à considérer le pape comme un auxiliaire et comme un lieutenant. Alors se produisit un événement décisif.

Ratchis s'était fait moine[1]. Son frère Aistulf, qui lui succéda, plus belliqueux que lui, voulait faire de l'Italie le grand royaume lombard[2], que déjà peut-être Liutprand avait rêvé[3]. Il reprit la guerre contre l'exarque. Avant le 1er mars 750, il avait conquis une partie des provinces impériales[4]. Au mois de juillet 751, il possédait Ravenne[5]. Ce fut la fin de l'exarchat. Par sa perte, l'Église romaine était, elle aussi, atteinte, car elle perdait une

1. *L. P.*, 223.

2. Œlsner, *König Pippin*, 116. — Fréd. Contin, 119. — *L. P.*, 233. — Troya, 666 et 673, Chartes de Nonantola (sept. 752 et mars 753) où Aistulf est appelé *imperator Augustus* (elles sont suspectes).

3. Le duc de Bénévent, Gisulf II, venait de mourir. Son fils était encore tout enfant. — N. A., III, 276. — Œlsner, p. 144. — Hirsch, *Il ducato di Benevento* (trad. Schipa, 1890, p. 100). Aistulf n'avait pas à compter avec l'esprit d'indépendance du duché de Bénévent.

4. *M. G. H. E.*, IV. Prologue des lois d'Aistulf, 750.

5. Charte donnée à Ravenne le 4 juillet 751. — Dans l'automne de 752, l'envoyé impérial le trouve à Ravenne (voy. plus loin). — Hartmann, p. 136, pense que la prise de Ravenne est de la fin de 750 ou du début de 751.

partie de ses patrimoines. Zacharie essaya-t-il de le sauver? On ne sait. Il mourut au mois de mars 752. Mais au même moment disparurent les deux préfets impériaux de l'Italie du Nord. Après la prise de Ravenne, Eutychius passa aux Lombards[1]; il ne fut pas remplacé. Le duc de Rome, Étienne, n'existait plus quand écrivit le biographe de Zacharie[2]. On ne lui connaît pas de successeur. — En 726, nous avons trouvé, en Italie, signalés par la *Vita Gregorii* un exarque, un duc de Rome, je ne sais combien de ducs qui se réclament de l'empereur, deux commissaires venus de Constantinople. Nous avons vu progressivement diminuer la puissance de l'exarque. En 752, il n'y a plus, dans la *provincia Italiae*, de hauts fonctionnaires byzantins. — Des pouvoirs qui s'en partageaient le gouvernement, le pape resta seul et l'autorité qu'il y avait fut presque officiellement consacrée.

Henri HUBERT.

(*Sera continué.*)

1. Chron. Salern. *M. G. H. E.*, III, 471-72.

2. *L. P.*, 207 : « Stephano *quondam* patricio et duce. » Or, la vie de Zacharie a dû être écrite très peu après la mort du pape. — *Cod. Carol.*, 8. En 756, il n'y a pas de *patricius et dux*.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES

JOURNÉES DES 5 & 6 OCTOBRE 1789

(*Suite et fin*[1].)

VI.

Nous avons essayé de montrer combien de causes diverses concoururent à produire les Journées d'octobre, comment l'idée en était née, quelle politique imprudente du pouvoir, quelles manœuvres des hommes et des partis préparèrent l'émeute, quelles dernières fautes enfin la précipitèrent. Il nous resterait, avant de conclure, à coordonner et à contrôler les résultats de nos recherches, en jetant un coup d'œil sur l'insurrection elle-même. Le meilleur moyen de vérifier si nous ne nous sommes pas trompés au cours de notre analyse n'est-il pas en effet d'embrasser d'un seul regard et dans leurs effets les diverses causes que nous avons étudiées successivement et en détail? Ce n'est pas que nous voulions entamer ici un récit complet de l'émeute. Il nous suffira d'en examiner les grandes lignes et d'en marquer les principaux caractères.

On ne peut manquer d'être frappé, quand on étudie les Journées d'octobre, du rôle important que les journalistes et les pamphlétaires, que la presse, comme on disait déjà, y a joué. C'est elle qui, non seulement prépare l'émeute et qui la rend possible, mais qui lui donne sa physionomie propre et qui lui imprime sa direction. Toutes les haines, toutes les passions dont le peuple révolté est animé, toutes les accusations qu'il profère, toutes les

1. Voir la *Revue historique*, LXVII, 241, et LXVIII, 258.

demandes qu'il formule, c'est dans la presse que nous les trouvons en premier lieu, et c'est par elle qu'elles ont été mises en circulation. Quand nous entendons les cris de « Mort à la reine! Mort aux aristocrates! Mort aux calotins! » souvenons-nous qu'ils retentissaient journellement dans nombre de pamphlets et de journaux. Quand nous voyons, le matin du 5, les ouvriers du faubourg Saint-Antoine et les femmes de la Halle jeter des pierres aux volontaires de la Bastille et aux gardes nationaux[1], rappelons-nous que depuis huit jours Loustalot et ses amis ne cessaient de critiquer la conduite de l'armée et de lui reprocher son obéissance passive aux ordres despotiques du pouvoir. Les menaces contre Lafayette et contre la Commune ne doivent pas nous étonner davantage. Le 26 septembre, les *Révolutions de Paris* dénonçaient les représentants de la Commune « comme les fauteurs d'un nouveau système d'aristocratie. » Toute la presse protestait contre le « patrouillotisme » et Lafayette était déchiré à belles dents dans plus d'un pamphlet. Lorsque les femmes voulurent brûler l'hôtel de ville, pour faire disparaître tous ces monceaux de papier qu'on avait noirci depuis la Révolution, sans que le bien du peuple en fût avancé, elles étaient peut-être sous le coup des déclamations de Marat sur la lenteur et l'inutilité des délibérations parlementaires. Les demandes des insurgés et même leurs arguments sont empruntés pareillement aux journaux et aux pamphlets. Lorsque Maillard, dans son discours à l'Assemblée nationale, disait que le pain valait 3 livres 12 sols, il ne faisait que reproduire, presque dans les mêmes termes, un paragraphe du pamphlet intitulé : *Quand aurons-nous du pain*[2]*?* Et de même, lorsqu'il donnait comme

1. Cf. *Révolutions de Paris*, n° XIII, dép. de Maillard au Châtelet.

2. Texte du pamphlet : « Combien vaut le pain? disait dernièrement un étranger à une femme d'ouvrier. — 3 livres 12 sous les 4 livres, répondit-elle. — Comment, répliqua-t-il, c'est 18 sous la livre? — Oui, dit-elle, il est fixé à 12 sous les 4 livres, mais on ne peut pas en avoir. Il faut que mon mari passe un jour entier à la porte d'un boulanger pour avoir un pauvre pain de 4 livres. Il gagne 3 livres par jour, mais, ne pouvant travailler faute de pain, il perd sa journée de 3 livres; le pain revient donc à 3 livres 12 sous les 4 livres. »

Discours de Maillard à l'Assemblée; il affirme que le pain vaut 3 livres 12 sous les 4 livres à Paris : « Un membre, chevalier de Saint-Louis, prit la parole et dit qu'il était faux; qu'il arrivait de Paris, qu'il savait qu'on avait beaucoup de peine à avoir du pain, mais qu'il ne valait pas plus de 12 sous et demi...; lui [Maillard] répliqua qu'il allait donner la preuve de ce qu'il avançait, et dit qu'aucune femme ne pouvait se mettre dans la foule à la porte d'un bou-

raison en faveur du renvoi du régiment de Flandre « que ce serait toujours mille bouches de moins à nourrir[1], » c'était encore dans la presse qu'il avait puisé cet argument. Il y a mieux, l'idée directrice des Journées d'octobre, celle qui est véritablement l'âme du soulèvement, c'est la presse qui l'a lancée, développée, fait triompher. On a nié quelquefois que, dès le début, l'émeute ait eu pour objet précis et conscient d'amener le roi à Paris. Tantôt on n'a voulu voir dans les demandes de la multitude, le matin du 6, que l'effet d'une inspiration subite, de je ne sais quelle révélation mystérieuse; tantôt encore, on a soupçonné que c'étaient des affidés, des gens à la dévotion des partis qui, dans la cour de marbre, avaient poussé les premiers le cri de « Le roi à Paris! Le roi à Paris! » que la foule n'aurait fait que répéter. La vérité est plus simple. Il est facile de montrer que, dès le commencement de l'agitation, la pensée qu'il fallait à tout prix amener le roi à Paris est présente aux insurgés et qu'elle ne les a jamais quittés. Nous avons déjà vu précédemment que, le 4 octobre au soir, les femmes réunies au Palais-Royal disaient tout haut qu'elles iraient le lendemain chercher le roi et qu'elles l'amèneraient au Louvre. Nous avons vu aussi que, le même jour, les gardes nationaux de Versailles connaissaient ce projet et s'apprêtaient à en faciliter l'exécution[2]. Tous les témoignages sont d'accord pour nous apprendre que, le lendemain, les femmes qui se présentèrent à l'hôtel de ville pour demander du pain, aussi bien que les hommes qui les accompagnèrent, et que la garde nationale qui les suivit, étaient résolus à marcher sur

langer; qu'un homme seul pouvait le faire, que, par ce moyen, un homme perdant sa journée, il perdait 3 livres et 12 sous que lui coûtait le pain, ça lui faisait un total de 3 livres et 12 sous. » (Procédure du Châtelet, dép. 81.)

1. Comparez le passage du pamphlet : *Quand aurons-nous du pain ?* cité plus haut avec cet endroit du discours de Maillard à l'Assemblée : « Il [Maillard] répliqua qu'il croyait, pour le bien des citoyens, qu'on engageât le roi à prononcer le renvoi de ce régiment [le régiment de Flandre], en lui donnant l'idée que c'était toujours mille bouches à nourrir et que, dans le moment de calamité et de disette de pain où nous étions, ce régiment pourrait plutôt se pourvoir dans une ville de province. »

2. « Plusieurs gardes nationaux de Versailles disaient, le 5, vers quatre heures et demie du soir, que les gens de Paris venaient demander du pain et qu'il était nécessaire qu'ils emmenassent le roi à Paris pour achever la Constitution, qu'ils savaient, d'ailleurs, par un garde national de cette dernière ville, venu avec les femmes, que telle était leur intention. » (Procédure du Châtelet, dép. 374.)

Versailles pour en ramener le roi. Ce n'est pas seulement les pamphlets, les journaux qui l'affirment, les actes officiels en témoignent. La femme Chéret, qui fit partie de l'expédition des femmes, nous apprend que, dès huit heures et demie, le 5, certaines d'entre elles voulaient, « mais absolument, que le roi et la reine vinssent à Paris et demeurassent au Louvre, où ils seraient, disaient-elles, infiniment mieux qu'à Versailles [1]. » Hardy, qui suivit de très près les événements, écrit dans son *Journal*, à la date du 5 : « Les femmes étaient parties pour Versailles soi-disant dans le dessein d'aller y demander au roi, qu'elles avaient pour but d'amener à Paris, ainsi qu'à l'Assemblée nationale, du pain et la clôture de la Constitution [2]. » Le journal *les Révolutions de Versailles* est visiblement du même avis : « On raisonne différemment sur l'expédition des femmes, les uns assurent qu'elle a été provoquée par les aristocrates, afin de donner au roi le prétexte de s'évader..., d'autres soutiennent qu'il est à Versailles, ainsi que la reine et la famille royale, et que le but de l'insurrection est de l'amener à Paris. » Girin de la Motte dépose devant le Châtelet que les femmes qu'il rencontra, entre Sèvres et Viroflay, criaient « qu'elles emmèneraient la reine morte ou vive, et que les hommes se chargeraient du roi [3]. » Le procès-verbal des séances de la Commune [4] nous apprend que les femmes déclaraient dès la première heure « qu'elles désiraient parler à M. le maire et à MM. les représentants de la Commune et leur faire part « du dessein où elles étaient de se rendre à Versailles. » Ce n'est donc pas, comme on le dit d'ordinaire, Maillard qui emmène les femmes à Versailles pour en débarrasser l'hôtel de ville; s'il ne s'était pas mis à leur tête, elles y seraient quand même allées. La vérité est plutôt qu'elles le forcèrent à les conduire et qu'il se borna à obtenir du chevalier d'Hermigny, aide-major de Lafayette, l'autorisation tacite de partir pour Versailles [5]. Ce qui a pu tromper les historiens, c'est qu'une fois arrivées à Versailles, les femmes se gardent bien de dévoiler tout de suite leurs véritables intentions. Maillard ne réclame que du pain et que la punition des gardes du corps qui ont outragé la cocarde nationale.

1. *Les Événements de Versailles*, par la femme Chéret. (Bibl. nat., Lb^{39} 7941.)
2. Hardy, *Journal*, vol. VIII, p. 513.
3. Procédure du Châtelet, dép. 48.
4. *Actes de la Commune de Paris*, II, p. 165.
5. Procédure du Châtelet, dép. 81.

La députation des femmes qui est reçue par Louis XVI fait les mêmes demandes. Ce n'est que lorsque la milice parisienne marche à son tour sur Versailles que l'émeute affirme enfin son véritable objet[1]. Les femmes firent là preuve d'un sens politique qui n'est pas sans étonner quelque peu. Elles comprirent admirablement qu'en demandant tout de suite le transfert du roi à Paris, non seulement elles n'obtiendraient rien, mais elles effraieraient la cour et peut-être la contraindraient à prendre des mesures extrêmes, et elles ne voulaient à aucun prix que le roi prît la fuite. La garde nationale, qui n'avait pas les mêmes réserves à garder, affirma dès le début très nettement son intention bien arrêtée de ramener le roi et l'Assemblée à Paris. Tous les témoignages s'accordent à dire que les cris de « A Versailles! » étaient les plus nombreux, et nous savons, par les instructions que la Commune donna à ceux de ses membres qui accompagnèrent Lafayette à Versailles, ce que ces cris signifiaient. Le premier article de l'*ultimatum* qu'ils présentèrent au roi, dans la nuit du 5 au 6, « suppliait Sa Majesté, avec les plus vives instances, de ne confier la garde de sa personne sacrée qu'aux gardes nationaux de Paris et de Versailles, parce que personne n'avait plus d'amour pour son roi et ne pouvait manquer à ce titre de mériter cette honorable préférence[2]. » L'article 4 était ainsi formulé : « Le roi donnerait une grande preuve de son amour pour la nation française s'il voulait habiter le plus beau palais de l'Europe, au milieu de la plus grande ville de son empire, et parmi la plus nombreuse partie de ses sujets. » Il n'est pas douteux que la Commune ne faisait qu'enregistrer en ces termes les vœux unanimes des insurgés. Interrogez les gardes nationaux qui viennent d'arriver à Versailles, trempés de pluie, ils vous diront « qu'eux, marchands établis, ayant des maisons de campagne, voyageant ordinairement en voiture, ils avaient fait quatre lieues à pied par un mauvais temps et qu'ils ne les auraient pas faites impunément[3]. » L'émeute, pour eux comme

1. « Dans la nuit du 5 au 6, entre dix et onze heures du soir, un homme de haute taille disait à deux autres qu'on serait bientôt en force, que les milices allaient arriver, qu'il fallait aller au château se saisir de la personne du roi et de la reine, ainsi que tous les coquins qui les entourent. » (Procédure du Châtelet, dép. 115.)

2. *Actes de la Commune de Paris*, II, p. 183.

3. Procédure du Châtelet, dép. 57.

pour les autres insurgés, n'était pas terminée, et beaucoup se couchèrent avec la ferme intention d'achever leur œuvre le lendemain. Il est remarquable que parmi les individus qui, les premiers, pénétrèrent timidement dans le château le matin du 6, il y eut un garde national qui demanda aux gardes du corps à voir le roi[1]. Que voulait-il lui dire? Ce n'est peut-être pas une supposition illégitime que de penser qu'il voulait le supplier de venir à Paris. Quand, quelques heures après, la foule exigea impérieusement, ce que ses mandataires avaient déjà demandé la veille sans succès, le transfert de la cour à Paris, elle n'obéira donc pas à une inspiration subite, car ramener le roi à Paris était la véritable raison pour laquelle elle était venue à Versailles. Le député H. de Longuève[2], qui se rendait vers le même instant à Paris, fut arrêté au pont de Sèvres par des insurgés qui lui dirent « qu'ils ne laisseraient passer personne que tout ne fût fini à Versailles, » et, comme il leur demandait de lui expliquer ces paroles, « ils lui répondirent qu'ils entendaient par là qu'il fallait que le roi fût amené à Paris, que la reine fût égorgée et qu'on eût fait des cocardes de ses boyaux. » A la même heure, à Versailles, « tout le peuple indistinctement, et principalement les compagnons serruriers en grand nombre, disaient qu'ils avaient perdu leur journée si le roi ne venait pas à Paris[3]. » Le peuple était donc fortement pénétré de l'idée que les journalistes avaient répandue : qu'il fallait, pour le triomphe de la Révolution, établir à Paris le siège des pouvoirs publics. C'est cette idée qui est l'idée directrice, l'idée essentielle des Journées d'octobre. Toutes les autres demandes des insurgés se résument et se complètent pour ainsi dire dans celle-là. Les gardes-françaises veulent reprendre leurs postes à la cour, mais ils entendent en même temps continuer de faire partie de la garde nationale parisienne; il leur est donc indispensable que la cour vienne s'établir à Paris.

1. « Le 6 au matin, il se présenta devant nous, au haut du grand escalier, un jeune homme, portant l'uniforme de la milice bourgeoise de Paris, qui demandait à voir le roi. Nous lui observâmes qu'il s'y prenait de bonne heure, puisqu'il n'était que six heures et demie [l'heure est erronée, l'irruption eut lieu à six heures]. Alors, il descendit jusqu'à la boutique du grand libraire, qui se trouve sur le grand escalier. » (Lettre du chevalier de la Serre, insérée dans le recueil trouvé dans l'armoire de la fenêtre de Marie-Antoinette, p. 232 du cahier. Arch. nat., C 222, n° 160.)

2. Procédure du Châtelet, dép. 115.

3. Procédure du Châtelet, dép. 90.

Tous les insurgés veulent la sanction de tous les décrets votés par l'Assemblée nationale et l'achèvement de la Constitution. Or, ce n'est qu'à Paris que les manœuvres des aristocrates seront déjouées, que le roi, éclairé sur les véritables sentiments de son peuple, cessera d'écouter les perfides conseils des courtisans. Les femmes demandent du pain, mais, dans leur croyance naïve en la toute-puissance et en la bonté du roi, elles sont convaincues que la famine ne sera écartée pour jamais que le jour où le roi habitera au milieu d'elles. Aussi l'ambassadeur vénitien Antonio Capello a-t-il raison d'écrire, en parlant des Journées d'octobre : « La penuria del pane fu il pretesto e non la vera causa di questa sollevazione[1]. »

Mais s'il en était ainsi, si, dès le 4 octobre, le peuple était résolu à mettre en pratique le conseil que la presse ne cessait de lui donner, et s'il ne quitte Paris que dans l'intention bien déterminée d'y ramener la cour, on pourra donc dire que les Journées des 5 et 6 octobre 1789 sont une émeute réfléchie et préméditée, que ce n'est plus du hasard seul, comme le croit M. Batiffol, que dépendent les divers incidents qui les ont marquées. Dans le billet que les représentants de la Commune adressaient, le matin du 5 octobre, à l'Assemblée nationale et aux ministres, nous lisons cette phrase : « Il paraît que l'insurrection s'est faite à la fois par le peuple des différents quartiers et que cette insurrection était préméditée[2]. » Et quand on étudie de près le soulèvement, on voit en effet qu'il est impossible de dire exactement où il a commencé et d'où il est parti. En même temps que le quartier Saint-Eustache s'agitait, traînait à l'hôtel de ville un boulanger qui avait vendu à faux poids, les ouvriers du faubourg Saint-Antoine se réunissaient à la Bastille, et, à la même heure, huit heures du matin, le tocsin sonnait à Sainte-Marguerite[3].

Mais, s'il est vrai de dire que l'insurrection fut préméditée en ce sens qu'elle avait un objet précis, fixé d'avance, on voit aussi qu'elle fut, pour une large part, une émeute populaire et spontanée. On peut dire en effet sans exagération que, si les hommes et les partis jouèrent, comme nous l'avons vu, un très grand rôle dans la préparation des Journées d'octobre, leur action pendant

1. *Correspondance des ambassadeurs vénitiens pendant la Révolution française*, dép. du 12 octobre.
2. *Actes de la Commune de Paris*, II, p. 169.
3. Cf. Procédure du Châtelet, dép. 81, 35, 43, 12, 92.

ces deux jours fut très restreinte. On chercherait en vain à découvrir la main du duc d'Orléans et de ses amis dans le début du soulèvement. Les femmes qui se rendirent les premières à l'hôtel de ville appartenaient à toutes les conditions, et il est bien difficile de distinguer parmi elles des agents orléanistes. Ce n'est que plus tard, vers onze heures, lorsque la garde nationale était déjà sur la place de Grève et que les femmes partaient pour Versailles, que les hommes déguisés entrent en scène. Qu'il y eût parmi les individus, qui s'affublèrent de cet accoutrement, des gens payés, des affidés des partis, c'est bien possible, mais il est à noter que les insurgés s'en défiaient et que Maillard ne voulait à aucun prix les recevoir dans sa troupe. On ne voit pas bien d'ailleurs quelle influence ces gens déguisés eurent sur la direction de l'émeute, et il n'est aucune des démarches des insurgés qu'on ne puisse expliquer sans qu'on ait besoin de recourir aux profondes machinations des ambitieux. Il est très difficile aussi de reconnaître dans l'irruption du 6, au château, l'intervention directe des agents du duc d'Orléans. M. Batiffol a bien montré, selon nous, que la lutte sanglante qui s'engagea à la porte des appartements de la reine, entre les gardes du corps et les insurgés, n'était nullement préméditée et ne fut que le résultat d'un accident[1]. Ce malheur n'aurait-il pas eu lieu que, vraisemblablement d'ailleurs, le cours des choses n'en aurait pas été changé. Tout bien considéré, l'action du duc d'Orléans peut se résumer ainsi : par les pamphlets qu'il soudoya, par l'argent qu'il répandit, il accéléra le mouvement révolutionnaire; par ses

1. M. Batiffol ne dit pas sur quels textes il appuie ses conclusions. Nous renverrons aux documents suivants : Recueil des lettres des gardes du corps (Arch. nat., C 222, n° 160), p. 160, 124, 232 et suiv. — Déclaration du caporal Émar (arch. parl., XIX, p. 381). — Mémoires de Fournier l'Américain, p. 32 et suiv., et en note p. 33. — Déposition de Marguerite Thiollin au comité des recherches de l'Assemblée nationale (Arch. nat., DXXIX^{b} 13). — Rapport de l'envoyé de Saxe à Paris sur les Journées d'octobre, publié par M. Flammermont au t. VIII des *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1896 : « Les cours, qui, de toute la nuit, n'avaient jamais été parfaitement dégagées, s'étaient trouvées tout à coup remplies sans qu'on attribuât à cette multitude aucune mauvaise intention. Le jour commençait à poindre. Le garde placé en faction au pied de l'escalier de marbre, insulté par la populace, au lieu d'appeler la garde nationale à son secours, cria à son brigadier d'arriver à lui. Celui-ci, dès qu'il vit du haut de l'escalier de quoi il s'agissait, tira un coup de carabine qui tua un homme. Le factionnaire en fit autant. La populace, aussitôt, s'empara d'eux et monta pour forcer les appartements. »

émissaires qui y figurèrent, il en accentua la violence ; à aucun moment il ne le dirigea et à plus forte raison n'en fut maître.

Le rôle de Lafayette fut certainement plus important. En se mettant à la tête de l'émeute, Lafayette lui donna comme un caractère de légalité et ne contribua pas peu à faire abandonner aux ministres et au roi leurs velléités de résistance. On ne peut pourtant pas accepter l'opinion de Sybel sans atténuation. Il est bien vrai que Lafayette désirait depuis longtemps avoir, comme le dit Necker[1], « une influence directe et habituelle sur les décisions du roi, » et qu'il aurait voulu que la cour s'établît à Paris. Mais il est absolument inexact que ce soit Lafayette qui ait provoqué lui-même la marche sur Versailles et soufflé en quelque sorte à ses grenadiers les demandes qu'il affecta quelque temps de rejeter. Sybel raisonne ainsi[2] : Avant midi, dit-il, les masses rassemblées sur la place de Grève n'avaient pas encore de but bien déterminé. Comment se fait-il que subitement les grenadiers demandent à Lafayette de les conduire à Versailles? L'explication qui s'impose est celle-ci : Lafayette venait d'apprendre par son aide de camp Vauvilliers que le roi avait refusé sa sanction aux décrets constitutionnels. Il en fut vivement irrité et, sans prévoir toutes les conséquences qui devaient en résulter, il résolut d'effrayer le roi pour le punir d'avoir refusé de se rendre à Paris, comme il l'en avait prié quelques jours auparavant. Sybel ne dit pas comment Lafayette s'y prit pour faire partager à ses troupes son irritation et pour leur inspirer l'idée d'aller à Versailles, mais il laisse entendre que Vauvilliers se chargea de ce soin. Ce raisonnement pèche par la base. Nous avons vu que le projet de marcher sur Versailles était dès la veille présent à l'esprit du peuple de Paris et de la garde nationale et que les insurgés annoncèrent, dès la première heure, leur ferme volonté de le mettre à exécution. En réalité, Lafayette servit bien plus l'émeute qu'il ne la dirigea. Il partageait au fond les mêmes idées que ses troupes. Il pensait avec elles que Paris devait être le siège des pouvoirs publics. Avec elles encore, il était inquiet de l'attitude de la cour, du banquet des gardes du corps, des changements de cocardes. Mais sa loyauté d'homme d'honneur

1. Necker, *Précis*, section 2.
2. Sybel, *l'Europe et la Révolution*, I, p. 106 et suiv. de la trad. fr.

lui fit un devoir de résister aux désirs de la foule et de protéger de tout son pouvoir l'Assemblée et le roi, même coupables. Il avait d'ailleurs une autre raison de résister à l'émeute. Depuis longtemps, il voyait dans tous les troubles la main des intrigants et il craignait, en cédant à ses grenadiers, de s'associer à une tentative d'usurpation du duc d'Orléans. Mais les cris de la foule devenant plus pressants, les discours des grenadiers plus menaçants, il eut peur que l'émeute ne se fît sans lui et contre lui. Il craignit que le duc d'Orléans ne s'en emparât plus facilement. Il se décida donc à partir. Il endiguerait ainsi le mouvement[1], il le ferait servir au succès de ses idées politiques, tout en le rendant inoffensif au roi et à l'Assemblée. Puis, il faut dire aussi que Lafayette n'était pas homme à résister bien longtemps à ce qu'il a appelé lui-même « la délicieuse sensation du sourire des multitudes[2]. » Mais, s'il en est ainsi, on voit immédiatement que Lafayette se borna à légaliser, pour ainsi dire, et à régulariser l'émeute, qu'il ne la dirigea pas et que moins encore il la provoqua.

Le rôle des députés patriotes fut-il plus considérable? Leurs discours à l'Assemblée nationale servirent certainement les intentions des agitateurs, avec lesquels d'ailleurs ils étaient d'accord. L'attitude de l'Assemblée dut faire réfléchir le ministère et la cour et contribua sans doute pour beaucoup à empêcher la fuite du roi. Une des meilleures raisons que Necker invoqua pour s'y opposer, c'est que, si le roi quittait Versailles, il abdiquerait devant l'Assemblée, qui resterait maîtresse de tous les pouvoirs. Enfin, on ne saurait nier que ce ne soient les députés patriotes qui, le matin du 6, complétèrent véritablement l'émeute et donnèrent satisfaction au dernier désir des insurgés, en faisant décréter que l'Assemblée était inséparable de la personne du roi, ce qui n'était qu'un moyen détourné de la transférer à Paris.

Mais, si importante que fût l'action des députés patriotes sur la direction et sur l'issue de l'émeute, celle des orateurs populaires, des journalistes et des pamphlétaires le fut plus encore. Ce sont eux qui, comme nous l'avons vu, eurent la première idée du sou-

1. « Je sentis sur-le-champ que, quelles que fussent les combinaisons croisées d'un tel mouvement [le soulèvement du 5], il ne me restait plus, pour le salut public, qu'à m'en emparer. Je demandai à l'hôtel de ville un ordre et deux commissaires..., etc. » (Lafayette, *Mémoires*, III, p. 219.)

2. Lafayette cité par Loménie (*les Mirabeau*, V, p. 28).

lèvement, qui le rendirent possible en faisant partager au peuple leurs passions et leurs projets. Ce sont eux encore qui, le matin du 5 octobre, dans les districts et sur la place publique, excitent les courages et organisent l'insurrection. Aussitôt que le tocsin sonne, ils convoquent les districts, font battre la générale, appellent la garde nationale aux armes. Ils sont sortis, ce jour-là, de l'enceinte du Palais-Royal. Ils se répandent dans les différents quartiers et, sur les bornes, au coin des rues, haranguent la foule; « ils parlent avec enthousiasme aux défenseurs de la majesté nationale, leur recommandent surtout de se défier de leurs chefs, parmi lesquels ils leur affirment par le saint nom de la patrie qu'il y a beaucoup de lâches aristocrates et de mauvais citoyens[1]. » Ils font mieux : craignant que la cour n'ait fait occuper par des troupes les hauteurs de Passy, du Mont-Valérien et de Bellevue et que les insurgés ne tombent dans une embuscade, ils partent en avant en éclaireurs et reviennent prévenir la garde nationale qu'ils « n'ont rien trouvé qui pût incommoder sa marche. » Loustalot surtout se distingua par son activité. Quelques-uns partirent pour Versailles avec les femmes. D'autres, comme Fournier l'Américain, se mirent d'eux-mêmes à la tête des compagnies de la garde nationale et se substituèrent aux officiers en fonctions. C'est aux Journées d'octobre que les futurs organisateurs du 20 juin et du 10 août font leurs débuts.

Il nous sera facile maintenant de conclure : les Journées d'octobre ne sont pas, comme le dit M. Batiffol, l'effet du hasard. Ce n'est pas non plus, comme le dit Michelet, l'instinct populaire seul qui leur a donné naissance, et enfin on n'y saurait voir davantage l'œuvre exclusive des hommes et des partis. Elles sont le résultat d'un ensemble de causes de nature très diverses et d'importance très inégales, dont nous avons essayé d'analyser l'action en détail. De cette étude, il résulte pour l'histoire générale de la Révolution française deux conclusions : la première, c'est que les Journées d'octobre, en même temps qu'elles marquent la fin d'un parti, le parti anglais, comme on l'appelait, consacrent définitivement les résultats de la victoire du 14 juillet en rendant irrévocables les sacrifices votés dans la nuit du 4 août; la seconde, c'est qu'elles commencent une des périodes les plus

1. Cf. *Révolutions de Paris*, n° XIII.

favorables qui s'offrira jamais à la royauté pour ressaisir le pouvoir et diriger la marche des événements.

Les premiers vaincus des Journées d'octobre sont, en effet, Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, tous les partisans de la constitution anglaise, tous ceux qui, depuis la nuit du 4 août, poussaient la cour à la résistance et lui firent commettre les fautes qui déchaînèrent l'émeute. Leurs idées politiques avaient déjà subi plus d'un échec, les deux chambres avaient été repoussées à une très grande majorité, le nouveau comité de constitution leur échappait, les députés se refusaient de plus en plus à adopter pour leur travail l'ordre méthodique qu'ils avaient proposé et abordaient de front toutes les questions; mais, malgré ces échecs réitérés, ils gardaient encore une grande autorité sur l'Assemblée. Cette autorité, ils la devaient à la dignité de leur vie, à leur compétence reconnue dans les questions de justice et d'administration, au désintéressement apparent de leur conduite. Aussi Mounier, leur chef incontesté, avait-il été élu président de l'Assemblée à la veille des Journées d'octobre. L'émeute qui fut faite en partie contre eux vint ruiner leurs espérances. Ne s'appuyant que sur l'Assemblée, il leur fallait, pour garder le pouvoir, que cette Assemblée fût soustraite à toute autre influence que la leur, car ils n'avaient derrière eux aucun grand mouvement d'opinion qui pût servir de soutien à leur politique. Ils avaient pensé à transférer l'Assemblée dans une sorte de lieu neutre, où elle serait à la fois protégée contre les entreprises des Parisiens et à l'abri cependant d'un coup de main contre-révolutionnaire, à Soissons ou à Compiègne, à mi-chemin des armées royales et des troupes patriotes; nous avons vu pourquoi le roi ne s'était pas prêté à ce plan. Ils ne doutaient pas que, lorsque l'Assemblée serait à Paris, elle ne devînt plus ou moins consciemment un instrument de la politique du parti patriote et ne se laissât aller au besoin naturel de plaire à la multitude. Mounier fit, le 5 au soir, une dernière tentative auprès de Louis XVI pour lui persuader de quitter Versailles[1]. N'ayant pas réussi, il jugea la partie perdue et ne songea plus qu'à soulever les provinces contre Paris. Il fit décider par ses amis que tous les modérés quitteraient Versailles, se rendraient dans leurs bailliages, y protesteraient contre la violence faite à l'Assemblée nationale et

1. Cf. *G.-G. Mounier*, par Lanzac de Laborie, p. 216 et suiv.

au roi par les factieux de Paris et organiseraient la résistance. C'est un plan analogue que la Gironde reprendra à son compte et tentera de mettre à exécution après le 31 mai 1793.

Mounier partit le premier et se rendit dans son Dauphiné, où il ne trouva que froideur et hostilité. Plus de deux cents passeports furent demandés par les députés de son parti[1]. Mais lorsque Chapelier, qui avait succédé à Mounier au fauteuil présidentiel, demanda l'avis de l'Assemblée avant de les délivrer, les modérés reculèrent et il n'y eut que les amis intimes de Mounier, comme Lally-Tollendal, qui suivirent son exemple. Le mouvement échoua piteusement. La province resta parfaitement tranquille. Elle approuvait au fond les Journées d'octobre. Le conseil municipal de Beauvais écrivait, le 9 octobre, à la Commune de Paris : « Nous voyons avec satisfaction le monarque dans le sein de sa capitale et nous souhaitons que sa présence y rétablisse la paix et la tranquillité que vous désirez autant que nous[2]. » Ce fut en vain que les aristocrates et les modérés, qui tenaient dès lors le même langage et dont la cause se confondait, allèrent partout prêcher la guerre civile, en déclarant qu'il fallait aller délivrer le roi, prisonnier de la populace parisienne; on ne les crut nulle part[3]. Le mouvement patriote était alors identique dans toute la France, et la province n'avait pas encore appris à séparer sa cause et ses intérêts de ceux de la capitale.

Comment, d'ailleurs, les provinces auraient-elles pu ajouter foi à la parole des modérés? Il n'était pas possible de croire que le roi fût prisonnier au Louvre, sous la menace des factieux, quand le peuple de Paris lui donnait les preuves les plus manifestes de son amour et de sa fidélité. Il pourrait sembler

1. Cf. *Révolutions de Paris*, n° du 10 au 17 octobre.

2. *Actes de la Commune de Paris*, II, p. 229.

3. « A peine Mounier fut-il arrivé à Grenoble qu'il s'aperçut du progrès de la puissance du parti démocratique. Ses amis eux-mêmes n'osaient prendre couleur. Il fut au moment d'être arrêté; M. de Lally et lui furent obligés de se réfugier en Suisse. » (Malouet, *Mémoires*, I, p. 348.)

« M. Mounier est parti dans la résolution de soustraire sa province aux arrêtés de l'Assemblée nationale, de faire la guerre civile ou de se démembrer plutôt que d'y adhérer. C'est une grande faute en morale, c'en est une en politique. Les provinces n'ont pas, du moins jusqu'à présent, été indignées de la conduite de la capitale. On leur a toujours mandé qu'un complot de l'aristocratie allait éclater et que Paris l'avait prévenu. Avec ce fantôme, le peuple des provinces a été non seulement apaisé, mais même content. » (Staël, dép. du 22 octobre 1789.)

paradoxal d'affirmer que le roi et la reine ne furent jamais plus populaires que dans les mois qui suivirent les Journées d'octobre. Rien n'est plus vrai cependant. Le 7 octobre, la reine écrit à Mercy une lettre qui mérite d'être citée tout entière : « Je me porte bien, soyez tranquille. En oubliant où nous sommes et comment nous y sommes arrivés, nous devons être contents du mouvement du peuple, surtout ce matin ; j'espère, si le pain ne manque pas, que beaucoup de choses se remettront ; je parle au peuple : milices, poissardes, tous me tendent la main. Je la leur donne. Dans l'intérieur de l'hôtel de ville, j'ai été personnellement très bien reçue. Le peuple, ce matin, nous demandait de rester. Je leur ai dit de la part du roi, qui était à côté de moi, qu'il dépendait d'eux que nous restions, que nous ne demandions pas mieux, que toute haine devait cesser, que le moindre sang répandu nous ferait fuir avec horreur. Les plus près m'ont juré que tout était fini. J'ai dit aux poissardes d'aller répéter tout ce que nous venions de nous dire[1]. » Le lendemain et les jours suivants, les mêmes manifestations de sympathie se renouvelèrent. Le peuple fit comme un pèlerinage au Louvre. Le palais ne désemplissait pas de visiteurs, qui ne cessaient d'acclamer la reine, le dauphin, le roi. Les femmes de la halle se faisaient surtout remarquer par l'ardeur de leur loyalisme. La presse joint ses acclamations à celle du populaire. Marat lui-même écrit dans son journal : « C'est une fête pour les bons Parisiens de posséder enfin leur roi ; sa présence va faire bien promptement changer les choses de face ; le pauvre peuple ne mourra plus de faim... L'ami du peuple partage la joie de ses chers concitoyens[2]. » C'est à qui répudiera les violences de la journée du 6, c'est à qui désavouera les pamphlets contre la reine, qui parurent la veille du 5 octobre.

Gorsas impute aux aristocrates « les deux exécrables brochures » intitulées le *Furet parisien* et *Quand aurons-nous du pain?* Tous s'efforcent de mettre sur le compte d'un instant d'égarement le meurtre des gardes du corps. La Commune et les districts multiplient les preuves d'attachement au roi et rejettent sur les manœuvres des aristocrates la responsabilité de l'émeute. Ils prennent des mesures sévères contre les perturbateurs du

1. *Correspondance de Mercy-Argenteau*, t. II, p. 271.
2. *Ami du peuple*, n° 27, 7 octobre.

repos public et une enquête est ouverte sur les auteurs du massacre des gardes du corps. Prévoyant que les ennemis de la Révolution exploiteront ces incidents, ils se préoccupèrent de détruire à l'avance leurs accusations. Il serait facile de citer un grand nombre d'arrêtés dans lesquels les districts s'élèvent vivement contre l'opinion d'après laquelle le roi aurait été forcé de se rendre à Paris et y serait retenu prisonnier[1]. Le comité général du district de Saint-Germain-des-Prés invite la Commune, le 10 octobre 1789, « pour éviter toutes les mauvaises intentions à manifester à toutes les provinces et même à l'univers entier que l'amour seul et pleinement libre de Sa Majesté a procuré à sa capitale le bonheur de le posséder dans son sein, à employer toutes les précautions possibles pour que la sûreté et la liberté la plus entière règnent dans la capitale, afin de dissiper les derniers efforts de la malignité des ennemis de la nation, à prouver enfin à toutes les provinces que leurs députés ont pour rempart invincible les cœurs des généreux Parisiens et de tous les bons Français..., et que le séjour libre du roi dans la capitale est un bonheur qui leur est commun, puisque la capitale est, pour s'exprimer ainsi, le rendez-vous de la grande famille de la France et de tout l'Univers. » Le même jour, la Commune votait une adresse aux provinces, rédigée par Brissot, Condorcet et Moreau de Saint-Méry, « pour rassurer toutes les municipalités du royaume sur les événements inattendus qui ont paru menacer la tranquillité universelle. Exagérés par la calomnie ou défigurés par l'ignorance, ils ont pu porter l'alarme dans la France entière. Cette alarme pourrait entraîner les conséquences les plus funestes, si l'Assemblée des représentants [de la Commune] ne se hâtait de la dissiper et de prévenir les insinuations perfides qui tendraient à rendre suspectes les intentions toujours pures des citoyens de Paris[2]. » Il ne faut pas voir seulement dans ces adresses une tactique habile de la Commune et des districts pour rassurer l'Assemblée nationale, qui hésitait encore à venir s'établir à Paris et pour prévenir les tentatives d'insurrection que les modérés pourraient tenter dans les provinces. Il est très probable que ces protestations d'amour envers le roi et de respect pour l'Assem-

1. Cf. arrêtés du district des Filles-Dieu du 10 octobre (Bibl. nat., mss. fr. 2643, fol. 89); des Minimes, 9 octobre (Id., fol. 82); de Saint-Germain-des-Prés, 10 octobre (Id., fol. 84).

2. *Actes de la Commune de Paris*, t. II, p. 245.

blée nationale, que ces promesses solennelles de faire régner désormais la tranquillité dans la capitale étaient sincères. Lafayette n'exagérait pas, lorsqu'il écrivait à Mounier : « Vous étiez justement effrayé par la crainte d'un parti contre la branche régnante et par celle de voir les délibérations de l'Assemblée troublées par les émeutes que les malintentionnés fomenteraient pour tout perdre. Eh bien ! ces deux dangers sont à présent plus éloignés de nous qu'ils ne l'étaient à Versailles[1]. » Rien ne nous montre mieux le véritable caractère des Journées d'octobre que ce regain de popularité pour la famille royale, qui les suivit immédiatement. La tradition monarchique était encore très vivace et le peuple était pénétré d'un grand amour pour Louis XVI. C. Desmoulins dit très bien : « Nous n'étions pas dix républicains le 12 juillet 1789[2], » et il aurait pu dire avec non moins de vérité qu'ils n'étaient pas vingt le 5 octobre de la même année. La royauté, bien qu'établie à Paris, était donc loin d'être en péril. On peut même soutenir qu'elle n'a jamais eu plus de chances en sa faveur qu'en ce moment. Le peuple de Paris et des provinces était très dévoué au roi et attendait beaucoup de lui. Les pouvoirs municipaux ne demandaient qu'à participer aux efforts qu'il ferait pour la pacification générale et pour l'établissement d'un régime définitif. L'Assemblée nationale était bien disposée et était prête à soutenir la politique qui voudrait loyalement réaliser les réformes indispensables. Le parti d'Orléans, abandonné par son chef, était en pleine déroute. Le duc lui-même perdait de jour en jour de sa popularité : « On parle peu de Son Altesse, » écrivait lord Fitz-Gerald le 29 octobre 1789, « et le voici maintenant devenu ici l'objet d'une indifférence qui n'a d'égale que sa popularité de jadis. Quand on parle de lui, c'est avec le plus grand mépris ; bien des gens réprouvent entièrement son caractère, d'autres en parlent avec une extrême indifférence ; la noblesse en dit généralement du mal, et, parmi le peuple, ce qui le préserve d'être entièrement coulé (*sic*), c'est le reste d'une popularité qui est tombée avec sa fortune[3]... »

1. Lafayette, *Mémoires*, II, p. 416. (Lettre du 22 octobre.)
2. *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution française.*
3. « His serene Highness was little spoken of and he is latterly become a subject of as much indifference here as he was formerly an object of popularity. When he is spoken of, it is with the utmost contempt and in thorough detestation of his character by many and with extreme indifference by others ; by

Ne nous y trompons pas pourtant. Si ce fut une exagération royaliste que de prétendre que Louis XVI, en quittant Versailles, y laissa tout son pouvoir, c'en serait une autre que de soutenir que la royauté sortit des Journées d'octobre, grandie et consolidée. Faisant contre fortune bon cœur, Louis XVI faisait afficher, le 8 octobre, une proclamation dans laquelle il annonçait officiellement aux Parisiens qu'il fixait son séjour dans leur ville. Le lendemain, il envoyait aux provinces une autre proclamation pour expliquer qu'il était venu s'établir à Paris de son plein gré : « Informé d'avance de la marche sur Versailles de la garde nationale parisienne, il lui eût été facile de se transporter ailleurs qu'à Paris; il a préféré venir avec confiance dans sa capitale, où il a reçu les témoignages les plus respectueux de l'amour et de la fidélité des habitants de la bonne ville de Paris. » Ces phrases habiles dissimulaient mal une défaite réelle. Louis XVI avait beau affirmer solennellement que son séjour à Paris était un acte de sa volonté souveraine, la vérité parlait trop haut pour qu'il pût faire illusion à personne et encore moins à lui-même. Sans doute, tout n'était pas perdu, puisqu'il disposait encore du meilleur des moyens de gouvernement, de l'estime et de l'amour de ses sujets, et qu'avec un peu d'habileté et d'esprit de suite il eût pu facilement, sinon ressaisir toute son ancienne autorité, du moins en conserver la plus grande partie ; mais il ne lui était pas possible de s'aveugler au point de considérer les Journées d'octobre comme un événement sans importance. Il s'était une seconde fois humilié sous les menaces de son peuple révolté et, — ce qui dut lui être une douleur plus cuisante encore, — il avait accordé sa sanction à tous les décrets votés par l'Assemblée nationale. En donnant ainsi implicitement force de loi aux arrêtés du 4 août, il avait sacrifié les droits de sa noblesse et de son clergé qu'il défendait avec opiniâtreté depuis deux mois. Les patriotes pouvaient bien maintenant multiplier les protestations de dévouement et de reconnaissance; leurs désirs étaient comblés et leur victoire complète. Ils sont maintenant à l'abri d'une contre-

the nobility, he is generally ill spoked of and among the People, he is only kept from sinking entirely by the shuttered remains of his popularity which has decayed with a fortune that, all agree in saying, was scattered amongst them with a degree of liberality the more extraordinary as that Prince was neved before distinguished for that quality. » (Lettres de Lord Fitz-Gerald. Archives de Londres.)

révolution et tous les pouvoirs de l'État vont être à leur discrétion. Le roi, la cour et l'Assemblée ont encore la faculté de faire le bien, c'est-à-dire de voter les mesures populaires ; ils n'auront plus désormais celle de faire le mal, c'est-à-dire de résister aux vœux de la nation. La nuit du 4 août avait été la suite logique de la révolution de Juillet, les Journées des 5 et 6 octobre furent la conséquence inévitable de la nuit du 4 août[1].

A. MATHIEZ.

APPENDICE.

I. *Malouet et le transfert de l'Assemblée en province.*

D'après Malouet, une lettre anonyme adressée à Bergasse, des renseignements de police fournis par Saint-Priest, avaient prévenu les modérés, quelque temps avant le 30 août, que le parti populaire préparait contre l'Assemblée une émeute qui la forcerait à s'établir à Paris. Les chefs modérés auraient eu alors de fréquentes conférences chez l'évêque de Langres, chez Malouet et chez Virieu. Le résultat de ces conciliabules avait été de convoquer une réunion générale des chefs du parti qui décida qu'on demanderait au roi la translation de l'Assemblée à vingt lieues de Paris. Cette grave mesure fut prise dans les derniers jours d'août, c'est-à-dire très peu de temps avant l'agitation contre le veto. Seul, le refus du roi l'empêcha d'être mise à exécution. Sans cet obstacle inattendu, les modérés prévenaient l'agitation du Palais-Royal et paraient d'avance le coup que les exagérés se préparaient à leur porter.

Cette version, bien qu'elle ait pour elle le nom de Malouet, qui fut mêlé de très près aux choses qu'il raconte, ne nous paraît pas complètement exacte. Lorsqu'on examine de près son récit, on y trouve certaines erreurs qui étonnent. Malouet dit par exemple qu'à cette époque « le parti modéré était à la veille d'obtenir la majorité dans l'Assemblée, et qu'il l'avait eue déjà dans plusieurs élections de présidents. » Or, à la fin d'août, un seul président modéré avait été élu, Clermont-Tonnerre, le 17 août. Avant lui, c'était Chapelier qui avait occupé le fauteuil. La phrase de Malouet ne serait exacte que si elle se rapportait au mois de septembre. Ce n'est en effet qu'après

1. Qu'il me soit permis en terminant de remercier M. E. Bourgeois, maître de conférences à l'École Normale, des bons conseils qu'il m'a prodigués au cours de ce travail.

l'élection de La Luzerne, 31 août, que le parti modéré compte plusieurs, c'est-à-dire deux présidents, parmi ses membres. Plus loin encore, après avoir raconté l'entrevue que les délégués du parti modéré eurent avec les ministres, Malouet écrit : « Quelques jours après, nous apprîmes qu'il avait été arrêté de faire venir de nouvelles troupes à Versailles. » Or, ce n'est guère que quinze jours plus tard qu'on décida d'appeler le régiment de Flandre. Ce ne sont là que de petites inexactitudes, il est vrai, et on pourrait aisément répondre que, lorsqu'un auteur écrit ses Mémoires, il ne fait pas œuvre de science et ne prend pas toujours garde à la complète propriété de ses expressions. Mais elles nous apprennent cependant que Malouet n'avait pas un goût très vif pour la précision et nous avertissent de vérifier ses dates. Nous avons d'ailleurs d'autres raisons pour croire qu'il s'est trompé. Si, comme il le dit, le projet de transférer l'Assemblée en province n'était pas particulier à Clermont-Tonnerre, mais commun à tout le parti modéré, comment se fait-il que, le jour même où Clermont-Tonnerre le propose, ce soit Mounier qui le combatte, et s'écrie : « L'Assemblée ne doit pas quitter Versailles, elle doit braver les périls, et s'il faut qu'elle périsse, les bons citoyens de Paris et des provinces la vengeront? » Duport venait d'émettre un avis identique. La conduite de Mounier est inexplicable si l'on accepte sans examen le récit de Malouet. On ne peut pas supposer en effet que les arguments du député patriote aient fait sur lui une impression telle qu'il n'ait pas eu la moindre hésitation à abandonner son propre parti et à combattre l'opinion qu'il défendait la veille. On ne voit pas bien quelle aurait été la raison de ce revirement subit. La nécessité de soustraire l'Assemblée aux entreprises des factieux ne devait jamais être plus présente à son esprit qu'au moment où l'agitation de Paris n'était pas encore terminée. Et jamais non plus meilleure occasion ne s'était présentée pour obtenir d'une Assemblée apeurée une mesure devant la gravité de laquelle le roi lui-même avait reculé. Cette difficulté n'est pas la seule qu'offre le récit de Malouet. Il faut supposer beaucoup de machiavélisme aux deux partis pour croire qu'au moment même où ils négociaient entre eux une entente, les uns, résolus à obtenir par la force ce qu'ils demandaient à l'amiable, préparaient une émeute contre l'Assemblée; les autres, décidés de leur côté à ne rien céder, s'apprêtaient à prévenir la violence qui leur serait faite en projetant de transférer l'Assemblée en province, loin des entreprises du peuple de Paris. On ne voit pas non plus très bien comment les modérés auraient pu connaître les prétendus projets des patriotes avant les agitateurs eux-mêmes. N'oublions pas aussi que Malouet lui-même a eu comme un pressen-

timent qu'il se trompait. Il fait suivre la phrase : « Nous étions alors dans les derniers jours d'août, » de cette note significative : « Mon journal ayant été brûlé, je puis me tromper sur les dates, mais c'est de deux jours seulement. » Que veut-il dire par là? S'il avait donné dans le texte une date précise, il n'y aurait aucun doute possible. Par sa rectification, Malouet nous avertirait que la date qu'il a indiquée est peut-être inexacte et que, pour ne pas se tromper, on peut, si on veut, l'avancer ou la reculer de deux jours. Mais il s'en faut que l'expression : « Les derniers jours d'août » soit une date précise. Entend-il par là les deux derniers jours d'août? Dans ce cas, sa note peut être interprétée de deux manières : 1° si on prend pour point de départ de la rectification le 30 août, on ne pourra reculer plus haut que le 28 et plus bas que le 31 août la date de la réunion du parti modéré; 2° si on choisit au contraire le 31 août, on peut faire varier cette date entre le 30 août et le 2 septembre. Mais on voit que dans la seconde hypothèse la décision du parti modéré est prise après l'émeute et non pas avant. Cette seconde hypothèse est la vraie. C'est ce qui résulte manifestement des pages que Montlosier consacre dans ses *Mémoires* au récit des mêmes faits[1]. Sans doute, Montlosier, lui non plus, n'indique pas de date précise, mais par cela seul qu'il raconte tout au long l'agitation du 30 août, avant de parler de la conduite des chefs du parti modéré et des démarches qu'ils tentèrent auprès du roi pour obtenir le transfert de l'Assemblée; il est vraisemblable que, dans sa pensée, c'était l'émeute qui provoqua la réunion et les décisions qu'on y prit[2].

II. *L'appel du régiment de Flandre et le projet de fuite du Roi.*

On a quelquefois essayé d'excuser l'appel du régiment de Flandre en montrant que l'attitude des gardes-françaises l'avait rendu en quelque sorte nécessaire. Le simple examen des dates nous oblige à rejeter cette opinion. C'est le 16 septembre que le régiment de Flandre quitte Douai[3]. En supposant que les deux cents kilomètres qui séparent cette ville de Versailles aient pu être parcourus par un courrier dans l'espace de vingt-quatre heures, l'ordre de départ n'a

1. Cf. Montlosier, *Mémoires*, I, p. 275 et suiv.

2. C'est ce qui résulte implicitement du récit de Malouet lui-même, qui nous apprend que La Luzerne, alors *président* de l'Assemblée, conduisit la députation des modérés chez le roi pour lui demander le transfert de la cour en province. Or, La Luzerne ne fut nommé *président* de l'Assemblée que le 31 août.

3. Cf. *Actes des représentants de la Commune*, t. II, p. 48-49.

pas pu être expédié de Versailles avant le 14 septembre au plus tôt, car il a bien fallu laisser au régiment prévenu un jour au moins pour se préparer au départ. Il est vrai que Saint-Priest, dans ses *Mémoires*[1], affirme que, lorsque le régiment de Flandre quitta Douai, il devait simplement se rendre à Paris pour accompagner un convoi d'armes destinées à la garde nationale, et qu'il n'était nullement question dès lors de le faire venir à Versailles. Ce ne serait que quelques jours plus tard, lorsque le régiment était déjà en marche, que cette dernière décision aurait été prise. Mais le récit de Saint-Priest est inexact en tous points. Les *Actes de la Commune de Paris*[2] nous apprennent en effet que les six mille fusils que le roi avait donnés aux gardes nationales de Paris et de Versailles arrivèrent à Paris le 16 septembre, le jour même où le régiment de Flandre quittait Douai. Les archives de la guerre nous apprennent en outre que l'escorte ne comprenait que cinquante chasseurs du Languedoc. Il est donc prouvé que l'ordre d'appel du régiment de Flandre partit de Versailles au plus tard le 14 septembre. Or, à cette époque, rien à Paris ne faisait prévoir une émeute prochaine. Ce n'est que le 17 septembre[3] que Lafayette avertit Saint-Priest du projet, vite tombé d'ailleurs, que ses grenadiers avaient formé d'aller à Versailles reprendre leurs anciens postes dans la garde du roi.

On dit parfois aussi que, loin de marquer une accentuation dans la politique de résistance, l'appel du régiment de Flandre fut comme un retour aux idées de modération. La cour aurait eu le dessein formel de quitter Versailles, de se réfugier à Metz dans l'armée de Bouillé et, de là, de revenir à Versailles dissoudre l'Assemblée nationale et réduire à la raison les factieux du Palais-Royal. Vers le milieu de septembre, le roi aurait été gagné à ce projet et ce ne serait que sur les instances d'esprits plus sages, comme le comte d'Estaing[4], qu'il y aurait renoncé, en se contentant provisoirement d'appeler un régiment pour se protéger contre un coup de main. Cette opinion ne manque pas de vraisemblance. On remarque qu'aux environs du 15 septembre, la fuite du roi est regardée comme imminente par beaucoup de personnages bien informés. Lafayette, Mme de Ségur, Jefferson, le comte d'Estaing la redoutent. Enfin il y a, semble-t-il, un document décisif. Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de

1. Saint-Priest, *Abrégé de ma conduite*, publié dans les *Mémoires de Mme Campan*, II, p. 294.

2. Cf. *Actes de la Commune*, II, p. 254-256, 262, 301, 524, 594, 615.

3. Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, trad. Gandais, I, p. 267 ; cf. Lafayette, *Mémoires*, IV, p. 149.

4. Cf. lettre du comte d'Estaing à la reine. (*Arch. parl.*, XIX, p. 390-391.)

France, écrit dans ses *Mémoires* : « Au mois de septembre de cette année, le roi, fatigué de sa position et ne pouvant se dissimuler l'avantage que tiraient les factieux de la proximité de Paris, pensa sérieusement à quitter Versailles. Il voulait, en s'éloignant de cette ville, ôter la possibilité de réaliser des projets que les propos incendiaires des Jacobins ne donnaient que trop de raison à redouter. Leurs Majestés, toujours pleines de bonté, eurent celle de me prévenir de me mettre en mesure de partir sans aucune préparation, si les circonstances l'exigeaient. Elles n'étaient point encore décidées sur le lieu où elles devaient s'établir, et je l'ai toujours ignoré : mais elles changèrent bientôt d'avis et résolurent de rester à Versailles[1]. »

Nous ne contesterons ni la valeur ni la véracité de ces témoignages, nous nous bornerons à recourir encore une fois à l'examen des dates. C'est le 16 septembre que Mme de Ségur exprime, devant Morris, ses craintes sur la fuite du roi. C'est dans sa lettre du 19 septembre que Jefferson note le même bruit. Enfin, la lettre que d'Estaing adressa à la reine fut, selon toutes vraisemblances, écrite le 14 septembre au plus tôt[2]. L'entrevue qu'il eut ensuite avec Marie-Antoinette, et dans laquelle il lui aurait fait abandonner son projet de fuite, n'a pu avoir lieu que quelques jours après. Or, il résulte immédiatement du simple examen des dates : 1° que ce n'est pas d'Estaing qui a pu influer sur la décision du roi, puisque l'ordre d'appel du régiment de Flandre était envoyé le 14 septembre au plus tard ; 2° que les bruits de fuite du roi n'ont pris naissance ou tout au moins ne se sont développés qu'après que cette décision eût été prise. Le témoignage de Mme de Tourzel se réduit à ceci : à un moment du mois de septembre qu'elle ne précise pas, elle reçut de Leurs Majestés, vraisemblablement de la reine, le conseil de se tenir prête à partir d'un jour à l'autre pour un lieu indéterminé. Ce lieu était-il Metz, comme l'affirment quelques témoignages ? C'est peu probable. Nous ne trouvons dans les *Mémoires* de Bouillé aucune allusion à un projet de ce genre. Mais il y a plus : Necker, dans son précis d'*Histoire de la Révolution française*, qualifie ce bruit de légende absurde. Qui a raison du premier ministre ou de la gouvernante des enfants de France ? Ce n'est ni tout à fait l'un ni tout à fait l'autre. Il est parfaitement vrai qu'au commencement de septembre les courtisans auraient voulu que la cour quittât Versailles. Mais il n'est pas faux de dire qu'en aucun cas le roi ne pensât à se retirer à Metz et à faire appel à l'armée pour dissoudre l'Assemblée nationale.

1 Mme de Tourzel, *Mémoires*, t. I, p. 5 et suiv.

2 C'est la date que donne le *Mémoires*

L'erreur où sont tombés beaucoup de contemporains s'explique aisément. Nous avons vu qu'après l'émeute des 30-31 août, le parti modéré, les ministres et les aristocrates insistent auprès du roi pour transférer l'Assemblée et la cour à Compiègne ou à Soissons. N'est-ce pas ce projet mal connu et mal interprété qui a donné naissance au bruit de fuite du roi? Les gens qui n'étaient pas au courant de l'alliance des modérés et des aristocrates et de son objet précis ont pu commettre cette confusion. Il est d'ailleurs une excellente raison pour qu'elle se soit produite. Pendant tout le mois de septembre, les courtisans tinrent une conduite si imprudente, manifestèrent une confiance si aveugle dans le prochain et total rétablissement de l'Ancien Régime, leurs propos furent si hasardés qu'ils donnèrent créance à tous les bruits qui prenaient si facilement naissance à une époque si troublée. Il n'est peut-être pas interdit non plus de supposer que c'est au moment où les modérés présentèrent leur projet au roi que Mme de Tourzel reçut le conseil dont elle parle dans ses *Mémoires*. Il est à croire que la reine, ne prévoyant pas le refus du roi ou espérant triompher de sa résistance, donna elle-même cet avis à sa gouvernante, sans que Louis XVI y fût pour rien. Nous ne croirons donc pas que le roi ait eu réellement au commencement de septembre l'intention de recourir à l'armée pour dissoudre l'Assemblée. Cette intention, les courtisans et la reine l'ont eue vraisemblablement dès cette époque; ce n'est que plus tard que le roi et ses ministres s'y associeront, au moins en partie, en appelant le régiment de Flandre. Cette dernière mesure, loin de marquer un retour à des idées de modération, fut au contraire le premier pas du roi et de ses ministres dans la voie de la résistance ouverte.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. *Enrôlements clandestins.*

Le mardi 6 octobre 1789 est comparu au Comité M. l'abbé de Douglas, lequel, interprétant la lettre trouvée chez lui et destinée à être écrite à un comte, a dit qu'il étoit chargé de proposer une place pour un régiment de volontaires pour remplacer les gardes-françoises dans le service de la garde du Roy, sous le nom de gardes de la maison royale, que la lettre étoit destinée à être envoyée à M. [illisible]

ou à M. d'Andrezel, demeurant chez M. le garde des sceaux, que le plan joint à une lettre est l'exécution du projet annoncé dans les lettres [saisies chez l'abbé de Douglas].

Après quoi M. de Douglas a dit qu'il avoit remis à M. de Lucé (*sic*) le plan d'établissement d'un corps pour remplacer les gardes-françoises, que le choix des officiers étoit fixé d'après les projets de M. de Lucé, concerté avec M. de la Grange sur les chevaux (*sic*) légers, et que M. de la Grange devoit en donner la liste; que, pour former le corps, il avoit proposé Fontainebleau, comme plus éloigné de Paris, de crainte que les gardes-françoises ne fissent éclater leur mécontentement, que depuis il avoit été observé que M^rs^ les officiers des gardes-françoises seroient choisis pour les places d'officiers dans les nouveaux corps..... La lettre [dont il s'agit au début] étoit écrite depuis huit jours. Il [Douglas] avoit dit que l'on avoit projeté de rassembler la troupe où la cour se trouveroit; que M. d'Egrat, à qui la lettre devoit être écrite, avoit le titre de comte, que l'on pouvoit savoir si les plans avoient été remis à M. de la Tour-du-Pin; à lui observé que sa lettre annonçoit qu'il connoissoit parfaittement ceux qu'il devoit envoyer, a répondu qu'il en avoit rendu témoignage sur la foi de M. de la Grange, son ami, et pour faire agréer son projet à M. le garde des sceaux.....; qu'ayant des relations particulières avec M. de Lussé (*sic*), il s'étoit adressé à lui pour faire parvenir son plan à M. le garde des sceaux, enfin que la lettre étoit écrite dans l'intervalle d'un premier voyage et d'un second qu'il avoit fait à Versailles et dans un temps où il n'étoit pas encore arrêté de prendre pour officiers de la nouvelle troupe ceux des gardes-françoises; enfin, interrogé comment on devoit former les soldats, a dit qu'ils devoient être pris dans différents régiments, a d'ailleurs avancé qu'il avoit été obligé de s'arranger avec ses créanciers et qu'il avoit un conseil, enfin a dit que M. de Lussé avoit mis de sa main, au bas du plan qui devoit être présenté à M. de la Tour-du-Pin, une note qui disoit que c'étoit rappeler les troupes à l'honneur primitif que de leur laisser la garde du Roy..... Il sait [Douglas] que le sieur de Reynier, chevalier de Saint-Maurice, vient tous les soirs souper chez la demoiselle de Bissy; qu'un jour, depuis que le s. abbé de Douglas y loge, il [Reynier] a dit qu'il y avoit une confédération et une liste de 4,500 hommes pour former la garde du Roy et l'accompagner lorsqu'il iroit à Metz avec les gardes du corps; qu'il y a environ huit jours, le lundi ou le mardi de la semaine dernière, il fut à Versailles avec ledit s. de Reynier et le s. de Livron, que ceux-ci dirent au répondant qu'ils alloient à Versailles pour sçavoir où l'on s'enregistroit; que, dans la galerie et par hazard, le répondant fut accosté

par le s. comte d'Astor, officier dans les gardes du corps, lequel est lié avec le frère du répondant. Le s. comte d'Astor lui parla d'abord des dixmes, qu'un moment après le s. Reynier tira le répondant en particulier et lui dit : « Demandez à M. le comte d'Astor où l'on s'enregistre. » Le répondant fit cette demande, le comte d'Astor répondit qu'il ne le savoit pas, qu'il croioit (*sic*) même qu'il n'y avoit pas encore d'enregistrement, que cependant on pouvoit lui envoyer la liste de ceux qui vouloient s'enregistrer. Alors le répondant montra le s. Reynier et dit que c'étoit lui qui enverroit la liste ou qui l'apporteroit..... Le s. de Reynier et le s. de Livron ajoutèrent que, dès le lendemain, ils feroient des démarches pour trouver des hommes à inscrire; que, dès le lendemain, à huit heures, ces trois personnes [les deux précédentes et la demoiselle de Bissy] lui firent écrire au comte d'Astor la lettre dont le brouillon s'est trouvé dans ses papiers; que le premier et le deuxième projet ne furent point trouvés convenables, parce qu'ils disoient que le répondant auroit seul la gloire de ce qu'il s'attribuoit. Ils lui en dictèrent un troisième en sens ambigu. Une liste de treize ou quatorze personnes fut jointe à cette troisième lettre..... Un jour, le s. de Livron dit : « J'ai été arrêté au Palais-Roïal par un homme qui, me frappant sur l'épaule, me dit : Voulez-vous être du parti de la reine? » Le s. de Livron ajouta que le même propos fut tenu au s. abbé Fournier..... La demoiselle de Bissy a dit, en présence de cinq à six personnes de sa connoissance, que, s'il y avoit une armée, elle seroit la vivandière; elle le répéta dix fois. Une personne, dont le répondant ignore le nom, s'est présentée chez elle pour faire passer 25,000 francs à M. le comte d'Artois; qu'en effet la demoiselle de Bissy a dit avoir fait passer ces 25,000 francs par l'agent des Capucins..... Le s. Reynier a assisté au repas des gardes du corps à Versailles; il avoit une cocarde noire et l'a remise à la demoiselle de Bissy avec une obligation de 3,000 livres.

(Interrogatoire de l'abbé de Douglas. Comité des recherches de l'Assemblée nationale. Arch. nat., D. XXIX^{b}, 2.)

II. *Mémoire pour l'établissement d'un corps de Gardes de la Régénération française.*

La nation française attend avec la plus respectueuse confiance l'instant de sa régénération; le soin en a été confié à des citoyens qui ne peuvent manquer de justifier la bonté du choix de leurs commettants.

D'après cette vérité, personne n'a le droit d'inquiéter l'Assemblée nationale. On lui doit au contraire le plus grand respect et la consi-

dérer comme le sanctuaire de la liberté, qui ne peut et ne doit supporter aucune altération dans l'opinion des membres qui doivent la cimenter.

Tous attroupements incendiaires suscités par des cabales iniques comme par des prétentions erronées doivent trouver une opposition directe de la part de tous les bons citoyens.

Cette [barré dans le texte] circonstance [idem] a décidé une société d'honnêtes citoyens à offrir à la Patrie l'hômage (*sic*) de leurs services pour concourir à repousser les séditieux qui prétendent diriger leur marche vers le séjour des représentants de la nation que le Roy a convoqués auprès de sa personne.

La régénération de l'État étant le but de l'auguste Assemblée nationale, la société proposée de citoyens désire se dévouer à son soutien; elle ne connoit pas de titre plus cher à sa réunion que celui de *Gardes de la Régénération française*, avec le serment ci-joint qu'elle s'impose :

« Je jure, au nom de Dieu et de l'honneur, de servir la nation et le monarque aux termes de la loy, de deffendre de tout mon pouvoir leurs intérêts communs, de ne porter les armes que contre les ennemis de l'État et du bon ordre, de ne jamais entrer dans aucunes factions opposées, mais, au contraire, de les repousser au péril de ma vie; déclarant que je ne connois aucun système de gouvernement en France que celui qui constitue la monarchie. Sur ce que Dieu me soit en aide. »

(Trouvé dans les papiers du chevalier de Mora. Comité des recherches de l'Assemblée nationale. Arch. nat., D. XXIXb, 26.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

GABRIEL DE MORTILLET.

Aucun de nos contemporains n'a plus contribué que Gabriel de Mortillet à répandre en France le goût des études préhistoriques et à leur donner, sinon la rigueur et la méthode, du moins les allures d'une science précise. C'est par là que son nom restera indissolublement lié aux recherches que Boucher de Perthes et Lartet ont inaugurées dans notre pays. Il a été un vulgarisateur d'une espèce particulière, impérieux et dogmatique comme un fondateur d'Église, n'accueillant, parmi les idées d'autrui, que celles qu'il marquait de son empreinte, intolérant et dédaigneux à l'égard des autres, doué d'ailleurs d'un réel talent pour ordonner et classer, pour aménager ce qu'il appelait lui-même « des compartiments et des tiroirs[1]. » L'édifice aux lignes régulières, composé d'étages, de « compartiments et de tiroirs, » qu'il a élevé, vers 1872, à coup de formules affirmatives, présente déjà bien des fissures et des lézardes; mais la science naissante s'y est abritée et, s'il est devenu insuffisant pour elle, c'est un peu grâce aux conditions favorables qu'elle y a trouvées pour se développer et grandir. Ainsi, quels que fussent les lacunes de son savoir et les écarts de son imagination, G. de Mortillet a su tenir, pendant vingt-cinq ans, le rôle d'un créateur et d'un chef d'école. L'influence qu'il a exercée dans ce dernier quart de siècle, bien au delà des limites de la France et même de l'Europe, a été considérable; elle lui survivra et conservera sa mémoire. Par ces motifs, il mérite mieux qu'une brève notice nécrologique; sa biographie, qui se confond en partie avec l'histoire des études préhistoriques en France, doit nous arrêter ici plus longuement. Nous rappellerons aussi, dans la mesure où nous les connaissons, les événements politiques aux-

1. Voir ses déclarations au *Congrès d'anthropologie de Bruxelles*, 1872, p. 447.

quels il a pris part et où il a porté les qualités et les défauts qu'on retrouve mêlés dans son œuvre scientifique.

I.

Gabriel-Louis-Laurent de Mortillet naquit à Meylan (Isère), le 29 août 1821, d'une vieille famille dauphinoise très attachée aux traditions monarchiques et catholiques[1]. Sa mère le plaça, à l'âge de neuf ans, au collège des Jésuites de Chambéry, où il passa près de cinq années. On a souvent remarqué que G. de Mortillet, devenu plus tard un fougueux libre-penseur, avait conservé dans son attitude, dans la politesse onctueuse de ses discours, — contrastant avec la rudesse agressive de sa parole écrite, — quelque chose de l'éducation cléricale qui lui avait été infligée[2]. Mais, grâce aux révélations qu'il nous a faites lui-même quinze ans après avoir échappé aux Jésuites, nous savons combien l'influence des bons Pères pesa sur le développement de ses facultés, augmenta la tension déjà redoutable de ses nerfs et éveilla en lui cette crainte de la persécution qui ne l'a jamais abandonné. Laissons-lui la parole; aussi bien, le tableau qu'il a tracé de l'éducation des Pères conserve-t-il aujourd'hui tout son intérêt.

L'une des brochures publiées par G. de Mortillet en 1849 a pour titre *les Jésuites*. « Maintenant que, grâce au citoyen Louis Bonaparte, nous retombons sous la domination des Jésuites, il est bon de faire connaître ces révérends Pères. Je puis d'autant mieux accomplir cette tâche que j'ai été leur élève pendant quatre ans, à deux reprises différentes, de 1830 à 1835. » Les Jésuites, continue Mortillet, « prétendent que tous les griefs qu'on allègue contre eux sont antérieurs à la publication des *Provinciales*. » Mais « les membres de la Société de Jésus, amis du citoyen Falloux, sont aujourd'hui ce qu'ils ont été autrefois, ce qu'ils seront toujours, » et il raconte, à l'appui de son assertion, quelques faits dont il a été témoin. « Plus de deux cents jeunes gens, élevés au collège de Chambéry, pourront en attester la vérité. » Un des incidents que relate l'auteur mérite de ne pas être oublié. Voici le récit de G. de Mortillet :

1. Son frère, feu Paul de Mortillet, resté dans le pays, a publié des travaux estimés sur l'arboriculture fruitière.

2. Lors d'un voyage en Bosnie que nous fîmes ensemble en 1894, accompagnés d'un groupe de savants de toutes nationalités, quelques jeunes gens s'amusèrent à persuader aux habitants d'un village que Mortillet était un évêque français. Il y fut l'objet d'attentions extraordinaires dont il ne comprenait pas le motif, mais auxquelles il répondait avec une onction souriante qui fortifiait l'illusion des bons villageois.

Je suis doué d'une irritabilité nerveuse tellement sensible que les émanations des courants d'eau souterrains me causent des frissons, une espèce de mouvement fébrile. Cette singulière maladie me permet de reconnaître la présence des sources dans le sein de la terre. Étant jeune, ma bonne mère fit son possible pour détourner mon attention de cette faculté toute particulière; elle craignait que ma santé n'en souffre (*sic*), si je prêtais trop souvent attention aux nombreux frissons que j'éprouve. Elle cacha donc cette maladie avec soin et me défendit d'en parler. Je n'eus garde d'enfreindre cette défense; mais ce fut peine inutile. Les Pères, grâce à leur système d'inquisition, connurent bientôt le fait, et, comme ils ont toujours en vue l'intérêt de leur ordre, le Père Pichon, qui était alors recteur, écrivit à ma mère une lettre ainsi conçue : « Madame, il est des choses qu'on ne peut cacher... » Ce début, un cachet noir, une écriture inconnue effrayèrent grandement ma pauvre mère, qui crut qu'un malheur m'était arrivé. Très heureusement, elle reconnut que les Jésuites voulaient simplement me faire indiquer de l'eau pour le service du collège. Elle leur accorda la permission. Je parcourus tout l'établissement et j'eus le bonheur de trouver une superbe source, juste entre les cuisines, le réfectoire des Pères et celui des élèves. Elle ne pouvait être mieux placée pour le service de la maison. Une fois en possession de l'eau, les bons Pères conçurent quelques inquiétudes théologiques sur la singulière faculté dont je suis doué. Le Père Boulogne me fit appeler dans son cabinet : « Mon enfant, me dit-il, êtes-vous bien sûr qu'il n'y a rien de diabolique dans la faculté dont vous jouissez de sentir les sources? » Je fus très surpris de ce début et je répondis que je ne voyais pas pourquoi le diable se mêlerait de cette affaire. « Le diable est bien fin, reprit le Père. Je suis persuadé que vous n'avez pas passé de pacte avec lui, mais il pourrait bien agir sur vous sans que vous vous en doutiez. Il y a *possession* et *obsession* : la possession a lieu lorsqu'on consent à pactiser avec l'enfer; mais souvent, sans votre volonté, le démon agit sur vous et cherche à s'emparer de votre esprit pour vous amener à l'invoquer : c'est l'obsession. Vous n'êtes pas possédé, j'aime à le croire, mais vous pourriez bien être obsédé. Si le diable était pour quelque chose dans la faculté dont vous jouissez, consentiriez-vous sincèrement à y renoncer? — Certainement. — Eh bien, venez avec moi. »

Nous descendons ensemble dans la cave où se trouve la source, et là le Père Boulogne me fait pieusement réciter une formule de renonciation aux artifices et aux obsessions du démon, me donne sa bénédiction, me fait faire un grand signe de croix et me demande si je sens toujours l'eau. Comme je la sentais aussi bien qu'auparavant : « Mon enfant, dit-il, vous pouvez maintenant indiquer des sources en toute sûreté de conscience. »

J'avoue que jamais je n'avais eu la moindre inquiétude.

Le jésuite en éprouvait, lui, et, quand on pense à ce que devait

être plus tard son élève, on se persuade qu'il n'avait pas tout à fait tort.

Donnons encore quelques extraits de cette curieuse et introuvable brochure :

Afin d'amener les jeunes gens à la superstition, les Jésuites font tous leurs efforts pour affaiblir le jugement, impressionner l'esprit, faire croire aux événements tragiques et surnaturels. Ils content à leurs élèves, surtout aux plus jeunes, des histoires épouvantables et merveilleuses; les récits des nourrices ne sont rien auprès des leurs... A Chambéry, parfois, le soir, dans les divisions supérieures, un élève ou deux se couvraient de draps blancs, s'affublaient d'un potiron ou courge percée de quatre trous, en forme de figure, et renfermant une lanterne. Dans cet attirail, représentant un spectre dont les yeux, la bouche et le nez jetaient des flammes, ils allaient chez les *petits* et leur causaient des peurs affreuses. Ce jeu spirituel est renouvelé souvent[1]...

Pendant une *retraite,* le prédicateur, dans un sermon du soir, peint sous de gracieuses et fraîches couleurs un jeune homme et une jeune fille. Ils sont pleins de beauté, d'activité, d'ardeur, mais tout à coup la mort arrive; que deviennent-ils alors? Un peu de poussière, il ne reste d'eux qu'un hideux squelette. « Voilà ce qu'il en reste! » s'écrie le jésuite, en montrant une tête de mort qu'il laisse tomber du haut de la chaire et qui roule bruyamment sur les dalles de l'église. Les grands élèves sourirent, mais les petits furent tellement impressionnés que plusieurs eurent de violentes crises de nerfs[2].

A l'époque où Mortillet était élève des Jésuites, la férule et le fouet étaient encore en usage. Voici quelques faits qu'il raconta plus tard et dont il avait été témoin[3] :

En 1834, un élève reçut le fouet si violemment qu'il fut plusieurs jours sans pouvoir s'asseoir. Un vigoureux domestique lui avait asséné sur les chairs à nu soixante-quatre coups d'une corde de la grosseur du doigt, pliée en plusieurs doubles. Un jésuite était derrière la porte qui comptait les coups.

Le même jour, le fouet fut donné à un autre élève pour une faute dont il était complètement innocent. Le cœur plein de rage, il va se plaindre à son confesseur, qui demande et obtient la permission de dire au *ministre* (supérieur des élèves) que la punition avait été injuste. Le soir, le jeune homme se couchait quand le Père Boulogne, qui alors était ministre, entra dans son alcôve : « Mon enfant, lui dit-il, vous venez de recevoir une punition que vous ne méritiez pas. Il faut offrir cette croix à Dieu. N.-S. J.-C. a bien plus souffert, et pourtant c'était l'innocence même. N'avez-vous pas fait de nombreuses fautes qui n'ont

1. *Politique et socialisme. Les Jésuites*, p. 8-9.
2. *Les Jésuites*, p. 10.
3. *Ibid.*, p. 10-11.

pas été punies? C'est une compensation. Prenez patience, un jour arrivera où votre résignation vous sera utile; il vous en sera tenu compte au jugement dernier. »

A cet enfant injustement accusé, humilié devant ses camarades, on se garde bien de faire amende honorable, mais on lui prêche à huis-clos la résignation. Singulière façon de pratiquer la justice et d'en éveiller le sentiment !

Le plus grand nombre des exclusions est occasionné par les méfaits qui touchent aux mœurs. Il faut avouer que sur ce point les Jésuites exercent une grande et salutaire surveillance. On ne peut que leur reprocher de l'imprudence provenant d'un excès de précautions. Pour savoir tout ce qui se passe dans leur établissement, ils font de temps à autre des interrogatoires. Un élève est appelé dans la chambre d'un Père, qui déploie toute la ruse d'un adroit inquisiteur pour découvrir ce qui se fait et même ce qui ne se fait pas dans la maison. Tour à tour il couvre l'élève de baisers et de caresses et le menace soit des peines de l'autre vie, soit de l'expulsion et des plus graves punitions... Comme un *oui* et un *non* sont plus faciles à obtenir que des phrases, le jésuite déroule devant le patient la longue suite des infamies qu'il a apprises dans son cours de théologie et lui demande s'il a commis ou vu commettre les fautes dont il parle. Jugez combien ces interrogatoires doivent instruire l'élève : il était entré innocent, souvent il sort corrompu; du moins il emporte presque toujours des germes de corruption, et seul il complétera son éducation[1].

Les lignes suivantes sont encore bonnes à citer, parce qu'elles prouvent que Mortillet n'était pas inspiré par la haine lorsqu'il parlait, quatorze ans après les avoir quittés, de ses anciens maîtres : « Quant à ce qui est des mœurs des Jésuites, elles sont bonnes, positivement bonnes. Ils font leurs efforts pour captiver les femmes, mais jamais, ou du moins presque jamais, ils n'ont de rapports avec elles. Ils sont trop ambitieux et trop habiles pour ne pas agir ainsi[2]. »

II.

Je suis mal informé des études que le jeune Gabriel de Mortillet fit à Paris, où il s'établit vers 1836. Il suivit des cours au Muséum d'histoire naturelle et au Conservatoire des arts et métiers, se préparant au métier d'ingénieur et acquérant, en même temps, des connaissances assez étendues en géologie et en conchyliologie. Au moment de la révolution de Février, il était, comme il nous l'apprend lui-même,

1. *Les Jésuites*, p. 13-14.
2. *Ibid.*, p. 14.

dans le midi, tirant parti du don singulier qu'il s'attribuait de « reconnaître les sources. »

Vers la fin de février 1848, écrit G. de Mortillet, j'avais été appelé par le Conseil municipal et par plusieurs propriétaires de la commune de Livron (Drôme) pour indiquer des sources et procurer de l'eau. Ce fut là que j'appris la révolution de Février. Je me rendis immédiatement à Valence, dans le cabriolet d'un obligeant huissier... L'enthousiasme était à son comble. Peu de jours après, j'allai à Romans; la ville, pavoisée de drapeaux, respirait un air de fête; on y proclamait officiellement la république au milieu de salves d'artillerie et des acclamations d'une population nombreuse... En quittant la Drôme, je fus à Lyon... J'y assistai le 27 mars à une grande manifestation; 30 à 40,000 ouvriers défilèrent sans armes, et dans le plus grand ordre, devant l'hôtel de ville, en criant : Vive la république!... Je revins à Paris à petites journées, désirant connaître l'esprit des différents départements. Je m'arrêtai à Mâcon, à Châlons, à Dijon, à Troyes; partout je rencontrai l'élan révolutionnaire, l'instinct républicain; mais partout aussi je vis avec peine que l'instruction politique manquait. J'espérais au moins rencontrer à Paris cette instruction qui nous faisait si cruellement défaut dans le reste de la France. Erreur! J'arrivai dans cette ville pour voir une partie des travailleurs prendre les armes, le 16 avril, contre leurs frères, qui venaient paisiblement, les bannières du travail en tête, offrir un don à la patrie. J'arrivai pour entendre la petite bourgeoisie et même les travailleurs de Paris, et surtout ceux de la banlieue, crier : *A bas les socialistes! Mort aux communistes!* Le refus d'insérer dans la Constitution le Droit du Travail et les sanglantes exécutions de Juin n'ont pas même suffi pour éclairer le peuple. L'élection du 10 décembre en est la meilleure preuve[1].

Peu après la révolution de Février, Mortillet publia à Valence une brochure intitulée : *Histoire de la chute de la monarchie et de l'établissement de la République. Journées des 22, 23 et 24 février.* Sur la couverture, à la suite de son nom, il énumère les titres suivants : « Ancien propriétaire de la *Revue indépendante,* rédacteur de la *Réforme* et du *Censeur de Lyon*, collaborateur de l'*Almanach populaire,* sous le pseudonyme de Manival. » La brochure est d'une extrême violence; Louis-Philippe y est appelé « un homme si infâme qu'il était indigne du nom de citoyen; » il y est question « d'un nommé Guizot, » chez qui « il n'y avait que fourberie et mensonge. » Le récit se termine cependant par un appel à la tranquillité adressé aux habitants du Rhône : « Continuez à conserver l'attitude que vous avez prise... Continuez à maintenir l'ordre, à faire respecter les per-

1. *Politique et socialisme à la portée de tous*, p. 34, 35.

sonnes et les propriétés... Souvenez-vous qu'il n'y a pas de liberté et d'égalité possibles sans ordre ! »

J'ignore si G. de Mortillet prit une part quelconque au mouvement de juin 1848 ; mais il racontait, en 1849, que, le 23 novembre de l'année précédente, au moment où le général Cavaignac demandait un vote de confiance, il avait fait déposer à l'Assemblée nationale, par le citoyen Pierre Lefranc, une pétition pour réclamer une enquête sur les excès sanguinaires de la répression[1]. Le 15 juin 1849, il était au Conservatoire des arts et métiers, centre du mouvement révolutionnaire dirigé par Ledru-Rollin ; le jeune Mortillet facilita l'évasion du tribun, qui sortit, avec Considérant, par une fenêtre donnant sur le jardin.

En 1849, Mortillet entreprit de publier, en livraisons hebdomadaires à cinq centimes, de petites brochures de propagande sous le titre : *Politique et socialisme à la portée de tous*. Il signa ces brochures : « Gabriel Mortillet, » alors que son *Histoire de la chute de la monarchie*, publiée en 1848 à Valence, était signée du nom qu'il reprit par la suite : « Gabriel *de* Mortillet. » Les brochures annoncées portent les titres suivants : I, *Histoire du drapeau rouge. Les terroristes ;* II, *Bases de la politique ;* III, *la Propagande ;* IV, *Droit au travail. Mendicité ou vol* (ce numéro a été saisi) ; V, *Plus d'octroi, plus de droits réunis ;* VI, *les Jésuites ;* VII, *Colonies agricoles ;* VIII, *les Amis de l'ordre ;* IX, *la Femme ;* X, *l'Usure ;* XI, *l'Économie est un crime*.

La brochure intitulée : *Droit au travail. Mendicité ou vol*, avait été confisquée ; une autre valut des poursuites à son auteur. Publiée au moment des élections de 1849, elle est intitulée *la Guillotine* et imprimée entièrement en caractères rouges. C'est ce qui a sans doute fait croire et répéter à plusieurs que Mortillet était terroriste. Loin de là ; sa brochure tout entière est une protestation contre la peine capitale, contre le ton féroce des journaux qui racontent des exécutions, font appel à la violence contre les socialistes, etc. L'auteur se montre même prudent en écrivant ceci (p. 18) : « Nous voulions citer des pages qui ont valu deux ans de prison et 5,000 francs d'amende à leur auteur, Louis Ménard, trois ans de prison et 5,000 francs d'amende au gérant du *Peuple*. Manquant d'argent et aimant la liberté, nous nous abstenons. Nous attendons le jour où l'on pourra dire toute la vérité sur les affreux et cruels événements de juin. »

Ces précautions oratoires furent inutiles. Poursuivi par la réaction cléricale et césarienne, condamné à deux ans de prison pour délit de

1. *Politique et socialisme à la portée de tous*, p. 11.

presse, Mortillet se réfugia en Savoie d'abord, puis en Suisse, où il travailla au classement des collections d'histoire naturelle des musées de Genève et d'Annecy. En 1856, il obtint d'être attaché à la Compagnie des chemins de fer lombards-vénitiens comme directeur d'une exploitation de chaux hydraulique. C'est de cette époque que datent ses premiers essais scientifiques, tous relatifs à l'histoire naturelle ou à la géologie [1], et la découverte des cités lacustres de l'Italie, qui devait le mettre en évidence comme préhistorien et décider de sa vocation.

III.

Le 20 juillet 1860, G. de Mortillet écrivit à Cornelia, président de la Société des sciences naturelles de Milan, pour lui rappeler la découverte récente de stations lacustres en Suisse et attirer son attention sur les vestiges analogues que pouvaient cacher les lacs de la Lombardie. Après la lecture de cette lettre en séance, le vice-président, Antonio Villa, déclara qu'une hache de bronze et quelques pointes de flèche en silex avaient été recueillies, en 1856, à une profondeur de dix pieds, dans le marais tourbeux de Bosisio. Le président ajouta qu'il possédait des objets du même genre exhumés, avec des ossements humains, des tourbières de Brenna. Peu de temps après, Gastaldi, dans un article du *Nuovo Cimento*, insistait sur certaines antiquités que découvraient périodiquement les ouvriers de la tourbière de Mercurago. Dans une visite qu'il fit ensuite à cette localité, accompagné du professeur Moro d'Arona, il reconnut un gisement tout à fait analogue à ceux des stations lacustres de la Suisse. La lettre de Mortillet avait donc porté ses fruits. En 1863, accompagné de Desor, il se rendit à son tour en Lombardie pour y chercher des palafittes. Bientôt rejoints par le professeur Stoppani, les deux amis découvrirent plusieurs stations dans le lac Varèse. Ce fut le point de départ de longues campagnes archéologiques qui ont révélé aux savants italiens des civilisations très intéressantes appartenant, comme celles des palafittes suisses, à l'époque néolithique ou à l'âge du bronze et contemporaines des terramares, stations en terre ferme [2].

1. *Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman*, 1854. *Guide de l'étranger dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie*, 1855 (2e éd., 1861). *Géologie et minéralogie de la Savoie*, 1858. *Annexion à la faune malacologique de France*, 1861. *Carte des anciens glaciers du versant italien des Alpes*, 1861. *Études sur les Zonites de l'Italie septentrionale*, 1862. *Revue scientifique italienne*, 1863 (1 vol. seulement).

2. Munro, *Lake-dwellings of Europe*, p. 186, 187; Montelius, *la Civilisation*

Revenu à Paris en 1864, G. de Mortillet fonda, au mois de septembre de cette année, la revue intitulée *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, bulletin des travaux et découvertes concernant l'anthropologie, les temps antéhistoriques, l'époque quaternaire, les questions de l'espèce et de la génération spontanée.* Les quatre premiers volumes de cette publication (1864-1868), qui devait durer jusqu'en 1888, ont été rédigés presque exclusivement par Mortillet. C'était, au début surtout, moins une revue savante qu'une revue de combat; mais c'est précisément pour cela que l'apparition du premier fascicule marque une date dans l'histoire des études préhistoriques. A cette époque, en effet, où la réaction cléricale de la fin de l'Empire commençait à se dessiner, les recherches sur l'antiquité de l'espèce humaine étaient mal vues, non seulement du parti catholique, qui s'en méfiait au nom de la révélation, mais du plus grand nombre des savants et des simples lettrés, que les hardiesses de Boucher de Perthes déconcertaient. Sans doute, la grande bataille était gagnée depuis 1859, époque où un congrès de naturalistes et de géologues, ayant visité la vallée de la Somme, reconnut l'authenticité des découvertes de Boucher et l'erreur commise par Cuvier en niant l'existence de l'homme quaternaire. Sans doute encore, l'exploration de la caverne d'Aurignac par Lartet, dont le récit parut en 1861, avait convaincu les plus sceptiques, parmi ceux du moins qui voulaient réfléchir, de la coexistence de l'homme avec des espèces animales disparues. Mais il suffit de parcourir les premiers volumes des *Matériaux* pour voir à quelles résistances la science naissante se heurtait encore[1]. Suivant l'un, les silex taillés étaient des « jeux de la nature; » suivant un autre, ils provenaient d'ateliers modernes pour la fabrication des pierres à fusil; un troisième alléguait l'astuce des faussaires; d'autres, enfin, dans la France catholique comme dans la protestante Angleterre, opposaient à toutes les théories nouvelles l'infaillibilité de la Genèse et le dogme inattaquable de la chute. L'homme primitif, répétait-on, n'a pas été un sauvage; le sauvage est un Adam dégradé[2].

Mortillet aimait la polémique : non seulement des écrivains

primitive en Italie, t. I (1895), p. 28 et suiv. On sait aujourd'hui que les terramares ne sont pas, comme on l'avait longtemps pensé, des stations lacustres artificielles; l'eau dont on trouve les traces autour des pieux qui supportaient les cabanes provenait des crues de rivières voisines ou des précipitations atmosphériques.

1. Voir, par exemple, *Matériaux,* t. I, p. 390, 426, 518.

2. Voir le t. I du beau livre de M. Andrew White, *A history of the warfare of science with theology.* Londres, 1897.

assez obscurs, comme les abbés Moigno et Hamard, sentirent le poids de ses sarcasmes, mais il n'épargna même pas des savants illustres, comme Élie de Beaumont et Pasteur, qu'il soupçonnait de connivence avec l'obscurantisme. Ce dernier était particulièrement antipathique à Mortillet à cause de ses recherches sur la génération spontanée; plus tard, quand il inventa les vaccins du charbon et de la rage, Mortillet fut au premier rang de ceux qui crièrent à l'imposture. Il se trompait en cela, comme il se trompa grossièrement, en 1874, quand il accusa Schliemann de supercherie, prétendant que le trésor dit de Priam n'avait jamais été découvert à Hissarlik[1]. Mais lorsqu'on relit les articles de polémique écrits par Mortillet dans les premiers volumes des *Matériaux*, on doit, tout en regrettant parfois le ton de l'auteur, reconnaître qu'il soutenait une belle et juste cause, celle de la science libre et de la bonne foi. N'oublions pas, après la victoire de la vérité, ceux qui ont lutté pour elle.

IV.

Les *Matériaux* ne donnaient pas de quoi vivre à Mortillet, qui était obligé de chercher des leçons et de perdre ainsi un temps qu'il aurait pu consacrer à la science. Une occasion se présenta bientôt de lui faire une modeste situation. La création du musée de Saint-Germain avait été décidée par décret du 8 novembre 1862. En 1865, Boucher de Perthes offrit à l'empereur, qui l'accepta, une partie de sa collection. Lartet, qui faisait partie de la commission d'organisation du musée, nommée en avril 1865, avait promis de la classer; mais, déjà malade et surchargé de travail, il proposa à M. Bertrand, conservateur depuis le mois d'août 1866, de charger Mortillet de cette tâche. M. de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, se méfiait un peu du républicain de 1849; mais il reçut des assurances qui le tranquillisèrent. Mortillet commença donc à classer, d'accord avec Lartet, la première salle du musée, comprenant la collection Boucher de Perthes et une partie de celle que Lartet et Christy avaient formée, c'est-à-dire les objets en pierre et en os remontant aux temps quaternaires[2]. Sur ces entrefaites, à la fin de 1867, l'attaché de la conservation, Beaune, mourut subite-

1. Voir *Revue d'anthropologie*, 1874, p. 172, 562. — Je sais que Longpérier, trompé par de faux rapports venus de Constantinople, partagea quelque temps cette opinion. L'avait-il suggérée à Mortillet?

2. Mortillet fut aussi chargé d'organiser la section de l'âge de la pierre à l'Exposition universelle de 1867; il a publié à ce sujet une brochure.

ment; Mortillet le remplaça en 1868 avec le titre d'attaché, qu'il a conservé jusqu'en 1885[1].

Pour se donner entièrement à ses fonctions et éviter de froisser des susceptibilités toujours en éveil, G. de Mortillet vendit, à cette époque, une belle collection préhistorique et céda la direction des *Matériaux* à MM. Trutat et Cartailhac, qui en publièrent le cinquième volume en 1869.

Lors d'une réunion de naturalistes italiens tenue à la Spezia en 1865, Mortillet et quelques-uns de ses amis, entre autres Stoppani et Capellini, décidèrent d'organiser des *Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*. Le premier de ces congrès eut lieu à Neuchâtel en 1866, sous la présidence de Desor; le second, qui consacra le succès et l'importance de la nouvelle institution, se tint à Paris en 1867. Les congrès ont rendu de grands services à la science, en permettant à des archéologues de toute nationalité de venir exposer, en français, l'état des recherches anthropologiques et préhistoriques dans leur pays. Le onzième congrès, qui sera probablement le dernier, s'est réuni à Moscou en 1892. Aujourd'hui, l'existence de plusieurs revues spéciales, pourvues de rédacteurs polyglottes et de correspondants étrangers, permet de se passer de ces réunions; mais il n'en était pas de même il y a trente ans, et l'on saura toujours gré à G. de Mortillet de l'initiative qu'il prit alors. Il ne cessa, d'ailleurs, de jouer un rôle actif dans ces assises scientifiques, où il exerçait, en sa qualité de fondateur, une légitime influence. C'est au congrès de Bruxelles, en 1872, qu'il exposa pour la première fois avec détail sa classification industrielle de l'époque quaternaire, qui devait être popularisée par le *Préhistorique*.

Dans le livre intitulé *le Signe de la croix avant le christianisme* (1866), on trouve, au milieu de beaucoup de divagations, — Mortillet attribue une portée symbolique à de simples croix décoratives[2], — des informations intéressantes et alors nouvelles sur les terramares, les nécropoles de Villanova, de Golasecca et du plateau de Somma. Un autre cimetière de l'Italie du Nord, celui de Marzabotto, dans l'Apennin, avait suggéré à G. de Mortillet une observation très juste, qui constitue une véritable découverte. Il remarqua que la nécropole étrusque fouillée par G. Aria avait fourni « quelques objets franchement gaulois, » épées, lances, fibules, identiques à celles que le musée de Saint-Germain devait à l'exploration des tombes de la

1. G. de Mortillet se disait « sous-directeur du Musée; » mais c'est là un titre qui n'existe pas.

2. Cf. l'article de Morel dans la *Revue critique*, 1866, II, p. 297.

Marne. G. de Mortillet en conclut très justement que les sépultures d'où provenaient ces objets étaient celles des envahisseurs gaulois de l'Italie. « J'ai retrouvé cet élément gaulois, ajouta-t-il, au milieu des richesses étrusques que la ville de Bologne a retirées de la Certosa[1]. » Ces observations ont été le point de départ des recherches qui ont permis de fixer la part des éléments gaulois dans les nécropoles italiennes du IVe siècle[2].

Pendant la guerre de 1870-71, G. de Mortillet résida au musée de Saint-Germain avec le conservateur, M. Bertrand, et le directeur des ateliers, M. Abel Maitre. M. Bertrand se rendit, au mois de décembre 1870, en Bretagne, où sa femme allait devenir mère. Le directeur des ambulances prussiennes, informé de cette situation, était venu lui-même offrir un sauf-conduit à M. Bertrand, en lui affirmant que le musée n'avait rien à craindre.

Les amis de G. de Mortillet ont accrédité une légende, qui a trouvé place même dans le *Dictionnaire* de Vapereau, suivant laquelle il aurait, dans ces circonstances, « sauvé le musée. » Or, le musée ne courut jamais le moindre danger, l'aide de camp du roi Guillaume, le prince Radziwill, ayant déclaré à M. Bertrand, dès le début de l'occupation prussienne, qu'il ne serait pas touché aux collections. Des consignes sévères furent données à cet effet et exactement suivies. G. de Mortillet parait s'être persuadé, dans la suite, qu'il avait rendu, au commencement de 1871, un immense service payé d'ingratitude. C'était une illusion que plusieurs témoignages dignes de foi m'autorisent à qualifier ainsi[3].

V.

Lors de l'Exposition universelle de 1878, l'organisation de la section rétrospective, comprenant une salle des « antiquités primitives[4], » avait été confiée à M. de Longpérier, auteur d'une boutade célèbre sur le « roman préhistorique, » assez mal disposé, d'ailleurs, pour des études dont les représentants manquaient parfois d'éducation et presque tou-

1. *Revue archéologique*, 1870-71, p. 290.

2. Voir Bertrand et Reinach, *les Celtes*, p. 49 et suiv.

3. Une note anonyme publiée dans le t. XX des *Matériaux* (p. 64) montre Mortillet sauvant le musée au péril de sa vie, résistant aux autorités prussiennes, arrêté, etc. Le brigadier des gardiens du musée, en fonctions depuis 1866, me déclare, d'accord avec M. Bertrand, que tout cela est purement imaginaire.

4. Voir Philibert Bréban, *Livret-guide du visiteur à l'Exposition historique du Trocadéro*. Paris, Dentu, 1878.

jours de culture classique. Quelques amateurs d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, se méfiant des tendances de M. de Longpérier, firent une exposition séparée, sous la direction de M. de Mortillet, qui reçut, en récompense, la croix de la Légion d'honneur. L'année précédente, sous le gouvernement du 16 mai, il avait couru un grave danger. Il allait être destitué à cause de ses opinions politiques et religieuses lorsque le marquis de Nadaillac, ami personnel du duc de Broglie, représenta au président du conseil que les titres scientifiques de Mortillet lui donnaient droit à quelque considération. Le duc de Broglie eut la sagesse de se rendre à cet argument et ne signa pas la révocation.

Membre actif de la Société d'anthropologie de Paris depuis 1866, Mortillet prit une part importante à la création de l'École d'anthropologie, fondée par Broca en 1876. Il y enseigna, pendant vingt-deux ans, l'archéologie préhistorique; plusieurs de ses leçons ont paru, depuis 1891, dans la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*, dirigée par l'un de ses plus fidèles amis et disciples, Abel Hovelacque. Mortillet assista régulièrement, depuis 1872, aux congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences; on le vit encore, en 1898, au congrès de Nantes. Bien qu'il s'exprimât sans élégance et parfois sans correction, il se faisait écouter à force de précision et de clarté; dans la discussion, il témoignait d'une singulière présence d'esprit et ne trouvait que trop aisément réponse aux objections. On se ferait une idée insuffisante du talent de G. de Mortillet si l'on n'allait chercher, dans les comptes-rendus des réunions savantes, quelques-unes des discussions où il joua le rôle de protagoniste, parfois acariâtre et inutilement agressif, mais toujours vif et intéressant.

La Commission de topographie des Gaules, instituée en 1858, avait commencé la publication d'un *Dictionnaire de la Gaule celtique*. G. de Mortillet y collabora activement; plusieurs articles étendus, relatifs à des stations préhistoriques, ont été rédigés par lui. On sait que la Commission, après avoir laissé passer plusieurs années sans rien produire, fut dissoute en 1880[1]. G. de Mortillet fut alors nommé membre d'une sous-commission des monuments historiques, présidée par Henri Martin, qui avait pour but de dresser l'inventaire des monuments mégalithiques de France et d'Algérie, ainsi que de désigner au gouvernement ceux qui méritaient d'être conservés. Après la mort de Henri Martin, Mortillet devint président de cette commis-

1. Voir mon essai sur l'*Histoire de l'archéologie gauloise*, dans la *Revue celtique*, 1898, p. 302.

sion, qui a fait classer, racheter, enclore de grillages, photographier et modeler un grand nombre de monuments, mais qui, après dix-huit ans, n'en a pas encore publié la statistique.

Il faut maintenant dire quelques mots d'une lutte tantôt ouverte, tantôt sourde, qui occupa Mortillet beaucoup plus que de raison et lui valut, dans le monde savant, tout autre chose que des sympathies.

A partir de 1878, l'attaché du musée de Saint-Germain ne se contente plus de remplir les devoirs de sa profession : il travaille, par divers moyens, à jeter la suspicion sur son chef, M. Bertrand, dans le dessein de se substituer à lui ou, tout au moins, de « marcher son égal. » Jules Ferry, qui venait souvent au musée après sa chute définitive, m'a raconté que, pendant son passage au ministère de l'Instruction publique, il était harcelé de dénonciations émanant de G. de Mortillet ou de ses amis. Beaucoup de notes et d'articles, animés du même esprit et formulant de puériles accusations, paraissaient dans les revues et les journaux. Je me contenterai de rappeler ici un article de la *République française*, en date du 20 octobre 1874, où M. Bertrand est accusé : 1° d'être bonapartiste, parce qu'il a laissé subsister dans les salles quelques inscriptions portant ces mots : *Donné par l'empereur;* 2° d'être clérical, parce qu'il a substitué aux mots *époque de Saint-Acheul*, *époque du Moustier*, ceux de *type de Saint-Acheul*, *type du Moustier!* Cet article anonyme, œuvre d'un ami personnel de Mortillet (inutile de le nommer), se termine par quelques lignes qui en révèlent assez nettement l'inspiration : « Il serait temps que la direction des Beaux-Arts fît cesser un état de choses plus ridicule encore qu'il n'est choquant, et la meilleure façon de mettre fin à ces petites opérations cléricales serait d'enlever la conservation de la partie du musée concernant l'archéologie préhistorique à M. Bertrand, qui n'y entend rien d'ailleurs, et de la remettre entre les mains d'un homme compétent. M. Turquet n'aurait pas à aller bien loin pour le trouver. »

Cette campagne d'un attaché à la conservation contre son chef, qui se prolongea pendant des années, n'était pas digne de Mortillet et lui fit, d'ailleurs, beaucoup de tort. La presque unanimité des savants et plusieurs hommes politiques, comme Jules Ferry, éprouvaient pour de tels procédés une vive répulsion. Malheureusement, lorsque sa personnalité était en jeu, Mortillet ne savait pas garder de mesure; jusqu'à la fin de sa vie, il eut le goût des petites vengeances. C'est ainsi que, dans le *Préhistorique*, il s'ingénia à ne jamais citer M. A. Bertrand; que, dans sa *Formation de la nation française*, croyant avoir à se plaindre de M. Piette, il s'abstint de prononcer son nom,

tout en lui empruntant toute sa doctrine archéologique; que la dernière communication, enfin, qu'il ait publiée dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie* fut une série d'accusations sans fondement contre l'auteur de la présente notice, coupable d'avoir signalé très courtoisement, dans la *Revue critique*, les erreurs d'écolier dont fourmille son dernier livre. En revanche, Mortillet n'avait jamais assez d'éloges pour ceux qui composaient sa petite école *stricto sensu* et qui le payaient en compliments, la seule monnaie que son désintéressement sût accepter. Il était nécessaire d'indiquer ces choses, ne fût-ce que pour répondre par avance à une question qui a déjà été posée et que l'on posera sans doute souvent à l'avenir. Pourquoi G. de Mortillet, chef d'école connu et écouté dans le monde entier, est-il resté, sa vie durant, si étranger au monde savant de son pays, à ceux dont l'érudition ou le génie inventif faisaient autorité en Europe? Ce n'étaient cependant pas tous des *cléricaux*. Mais tous, ou presque tous, connaissaient le penchant de Mortillet pour les polémiques personnelles, pour les violences ou les incongruités de langage; ils se tenaient ou le tenaient à l'écart. On disait de lui comme du poète d'Horace : *Foenum habet in cornu, longe fuge...*

Voici une dernière preuve de cette bizarre humeur, dont on pourrait accumuler les témoignages.

Jusqu'à la publication du *Préhistorique*, Mortillet était resté rédacteur des *Matériaux*, que dirigeait, au prix de sacrifices personnels, son élève et ami M. Cartailhac. En 1883, le compte-rendu, d'ailleurs infiniment flatteur et même humble, du *Préhistorique*, que M. Cartailhac publia dans ce recueil [1], agaça les nerfs de G. de Mortillet, qui n'a jamais pu supporter la moindre contradiction. Il rompit avec les *Matériaux* et fonda un recueil rival, intitulé *l'Homme*, qui cessa de paraître presque en même temps que l'ancienne revue (1884-1887). La polémique des quatre premiers volumes des *Matériaux*, rédigés par G. de Mortillet, n'est rien en comparaison de celle qui devint monnaie courante dans *l'Homme*. On y était franchement impoli et brutal; tous ceux que Mortillet considérait, à tort ou à raison, comme ses ennemis personnels, étaient raillés et même injuriés. Si l'on ajoute, — et il le faut bien, — que la pudeur était trop souvent offensée par le ton de certains articles soi-disant médicaux, on ne peut éprouver aucun regret de la disparition de *l'Homme*, que l'on appelait, en dehors du cercle de ses rédacteurs, *l'Homme mal élevé*.

En 1890, les *Matériaux*, la *Revue d'ethnographie* (Hamy) et la

1. *Matériaux*, t. XVII, p. 552.

Revue d'anthropologie (Topinard) se fondirent en un recueil unique, intitulé *l'Anthropologie*, qui parut d'abord sous la direction de MM. Cartailhac, Hamy et Topinard. Ces deux derniers étaient depuis longtemps brouillés avec G. de Mortillet; le premier, devenu un élève indépendant, ne lui inspirait plus entière confiance. Aussi, dès 1891, paraissait une nouvelle revue, la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*, où G. de Mortillet publia plusieurs leçons et rédigea la *Chronique préhistorique*. Cette *Chronique* est instructive et contribua au succès de la *Revue mensuelle;* mais elle est très incomplète et d'une partialité choquante. L'auteur s'occupe des travaux de ses adeptes et les loue outre mesure, quitte à faire le silence sur les autres ou à les dénigrer brièvement. Jeune ou vieux, G. de Mortillet resta fidèle au principe que lui avaient peut-être inculqué les Jésuites de Chambéry : *Bene parlare de monasterio nostro, male parlare de monasterio alio.* Toujours la lance en arrêt, le mot dur à la bouche, ce chef d'école eut plus de partisans que d'amis.

VI.

Du mois de septembre 1882 au mois de mai 1888, G. de Mortillet fut maire de Saint-Germain. Il administra « avec son parti, » c'est-à-dire avec les francs-maçons et les libres-penseurs contre les cléricaux. C'est alors surtout que se révéla cette nature tyrannique et intolérante qui l'a fait qualifier d' « inquisiteur manqué. » Il prit un arrêté menaçant de révocation les employés de la ville qui enverraient leurs enfants aux écoles congréganistes; le préfet de Seine-et-Oise dut intervenir pour l'annuler (1886). Dans une autre circonstance, il prétendit exclure des adjudications de la ville un serrurier qui avait refusé, après vote conforme du Conseil municipal, d'enlever une croix surmontant la porte du cimetière. Les changements qu'il infligea aux noms des rues sont restés célèbres : ainsi la rue des Ursulines et la rue Saint-Louis, toutes deux bordées de couvents, devinrent les rues Voltaire et Diderot; la rue de la Verrerie devint la rue Louis IX (le nom de Saint-Louis devant être proscrit). On raconte qu'un conseiller municipal demandait, à cette occasion, pourquoi il fallait à Saint-Germain une rue Louis IX. « Mais, répartit quelqu'un, c'est celle que prenait le roi pour aller au chemin de fer. » Je ne garantis pas l'anecdote et tiens d'ailleurs à dire, ayant habité Saint-Germain en ces temps-là, que le parti clérical répondit aux taquineries de Mortillet et de son entourage par une campagne de dénigrement et d'épigrammes où la vérité était souvent travestie et les services rendus (tels que le groupe scolaire de la rue de Mareil et

l'école maternelle) tenus pour nuls. L'administration financière du maire radical prêtait aussi à de vives critiques, bien que son honorabilité personnelle n'ait jamais été effleurée du moindre soupçon. Une coalition se forma qui, aux élections du 6 mai 1888, fit triompher une liste républicaine modérée; Mortillet donna sa démission.

Entre temps, il avait été député de Seine-et-Oise, ayant été élu, en septembre 1885, au scrutin de ballottage, le dernier sur une liste de neuf. Il se démit alors de ses fonctions d'attaché au service de Saint-Germain et patronna vivement une candidature à laquelle le ministre d'alors, M. Goblet, préféra la mienne, soutenue par le conservateur du musée, M. Bertrand. Victor Duruy m'a raconté que M. Goblet, ministre radical, se trouvant fort embarrassé de choisir, consulta, au conseil de l'Instruction publique, son vénérable prédécesseur. Si j'ai pu rendre quelques services au musée de Saint-Germain-en-Laye et à la science préhistorique, c'est donc à Victor Duruy et à M. Alexandre Bertrand que je le dois.

G. de Mortillet, qui n'était pas orateur et se trouvait isolé au milieu de politiciens, ne joua aucun rôle à la Chambre; il ne se représenta pas aux élections de 1889 et, depuis cette époque, continua de vivre modestement à Saint-Germain. Il professait régulièrement à l'École d'anthropologie et participait, avec une ardeur toute juvénile, aux réunions et aux excursions scientifiques. Un mois avant sa mort, survenue presque subitement le 25 septembre 1898, il avait fait un voyage pour la Commission des monuments mégalithiques, dont il était, comme nous l'avons dit, le président. Très connu en France et presque célèbre à l'étranger, il entretenait une correspondance considérable avec des savants et des amateurs de tous pays. Sa vue, un moment très compromise, lui avait été rendue par une opération heureuse. Il eut la bonne fortune de mourir sans avoir été réduit préalablement à l'inaction. A ses obsèques, qui eurent lieu à Saint-Germain-en-Laye le 28 septembre, son confrère le Dr Capitan exprima en excellents termes, au nom de l'École et de la Société d'anthropologie, la reconnaissance due à ses longs services, à son infatigable activité [1].

VII.

Après avoir parlé de l'homme, il faut entrer dans quelques détails sur sa doctrine. Ce fut à la fois sa force et sa faiblesse d'en avoir une et de s'y tenir résolument.

1. *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie*, 1898, t. VIII, p. 298 (avec un beau portrait en phototypie).

Dès 1872, le système de G. de Mortillet est arrêté. Sans doute, il y apportera, par la suite, quelques modifications; il admettra des divisions nouvelles dans l'époque néolithique et dans l'âge du fer; il envisagera sous un jour différent le passage du paléolithique au néolithique; mais, sur tous les points essentiels, il défendra jusqu'à la fin de sa vie les thèses auxquelles il s'est attaché. Ne sachant d'autre langue étrangère que l'italien, il restera toujours très mal informé de ce qui s'écrit en Angleterre et en Allemagne; les théories nouvelles le laissent d'ailleurs indifférent, parce qu'il croit, *a priori*, qu'elles doivent s'accorder avec les siennes ou être fausses. Son imperturbable assurance en matière scientifique a été longtemps un des éléments de son prestige, jusqu'au jour où l'on s'est aperçu que la science avait marché et qu'il était resté à l'arrière du mouvement. Alors, pour défendre ses positions, il déploiera des qualités de souplesse et de dialectique remarquables, comme en témoignent les nombreuses controverses soutenues par lui à la Société d'anthropologie; mais son esprit naturellement tyrannique, exaspéré par la contradiction, fera le vide autour de lui; les représentants les plus autorisés de la science, géologues, naturalistes, historiens, refuseront même de discuter avec un homme qui ne veut plus rien apprendre, et il finira par lancer, comme un défi à la critique, son dernier ouvrage, *Formation de la nation française*, produit bizarre d'une science endormie avant l'heure dans le rêve de son infaillibilité.

La doctrine de G. de Mortillet tient tout entière dans ses deux meilleurs livres, *le Préhistorique* et *le Musée préhistorique*. Le premier (1883)[1] est un manuel qui traite avec détail des deux âges de la pierre, paléolithique et néolithique; le second (1881) est un album, composé d'un millier de dessins dus à M. Adrien de Mortillet et accompagnés d'un texte court, mais clair et nourri, qui présente un tableau d'ensemble des civilisations de l'Europe occidentale jusqu'à l'époque romaine. Ces deux ouvrages ont eu, l'un et l'autre, un très grand succès; il s'en est vendu des milliers d'exemplaires, et l'on peut dire qu'ils se trouvent aujourd'hui partout où l'on s'occupe d'archéologie préhistorique.

Dans le premier volume (seul publié) d'un livre intitulé *Origines de la chasse et de la pêche* (1890), dans un essai, sans grande valeur, intitulé *le Signe de la croix avant le christianisme* (1866), mais surtout dans de très nombreux articles et communications dont le simple énoncé remplirait des pages[2], on trouvera des éclaircissements com-

1. Le millésime ne doit pas induire en erreur; les parties originales du *Préhistorique* avaient déjà été publiées dans divers recueils entre 1872 et 1880.

2. Notamment dans la *Revue scientifique*, la *Revue archéologique*, la *Revue*

plémentaires sur la doctrine de G. de Mortillet et l'exposé de sa manière de voir sur quelques sujets, — l'origine de la civilisation égyptienne, par exemple, — qu'il n'a pas eu l'occasion d'aborder dans ses deux principaux livres. La *Formation de la nation française* (1897) n'apporte rien de nouveau à celui qui a suivi, dans les Revues et comptes-rendus de Sociétés, les développements de la pensée de l'auteur; il peut cependant être commode d'y recourir. Dans ce qui suit, nous ne nous proposons pas d'analyser, volume par volume et brochure par brochure, les œuvres archéologiques de Mortillet, mais de donner une idée de son système d'après l'ensemble de ses travaux. Comme nous l'avons dit, les grandes lignes en étaient arrêtées dès 1872; G. de Mortillet ne s'étant pour ainsi dire jamais rétracté, il est relativement aisé d'exposer sa doctrine comme un tout homogène et de même venue.

VIII.

1° *Époque tertiaire.* Mortillet, étant transformiste, ne pouvait admettre l'existence de l'homme tertiaire, puisque toute la faune mammalogique de cette époque a disparu. Comme, d'autre part, il tenait pour certain que les silex recueillis par l'abbé Bourgeois dans le miocène de Thenay offraient des traces de travail intentionnel, il fut amené à attribuer ces objets à un précurseur de l'homme, anthropopithèque ou pithécanthrope. Ce précurseur ne savait pas encore travailler les silex par percussion : il les éclatait au feu. Mais les prétendus outils « thenaisiens » offrent des formes si indécises, si arbitraires, qu'on ne peut raisonnablement leur assigner un emploi. Mortillet se laissa aller, sur ce point, à une hypothèse qui fait l'effet d'une gageure : « L'animal de Thenay devait être beaucoup plus velu que l'homme; il n'avait pas besoin de vêtements, puisque le climat était assez chaud. Mais le précurseur de l'homme ne devait pas être dépourvu de vermine *et ces instruments pouvaient lui servir à se gratter*[1]. » A quoi M. d'Acy répondit que les ongles et les griffes de l'anthropopithèque devaient parfaitement suffire à ce travail.

G. de Mortillet eut le mérite de soumettre à un examen critique et d'écarter successivement presque toutes les autres découvertes alléguées pour établir l'existence de l'homme tertiaire; mais il s'est trompé, comme Quatrefages, en admettant la taille intentionnelle des

d'anthropologie, les *Matériaux*, l'*Homme*, la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie*, la *Revue savoisienne*, les *Comptes-rendus de l'association française pour l'avancement des sciences*, les *Comptes-rendus des Congrès internationaux*, les *Bulletins de la Société d'anthropologie*, etc.

1. *Bull. de la Société d'anthropologie*, 5 mai 1885.

silex de Thenay. Quant à l'idée que les silex taillés les plus grossiers ne seraient pas l'œuvre de l'homme, mais d'un précurseur de l'homme, elle n'est pas de Mortillet, mais de C. Vogt (1864)[1]. Il est nécessaire de le dire, car, — et c'est là un caractère fâcheux de ses écrits, — Mortillet n'a jamais eu suffisamment le souci du *suum cuique*. Il a de même négligé de nous apprendre que Leguay, bien avant lui (1859), avait reconnu l'importance du bulbe ou conchoïde de percussion comme caractère de la taille intentionnelle des silex. Dans la question du maniement des haches chelléennes, il n'a pas averti qu'il suivait exactement Boucher de Perthes. Chose plus grave, il n'a pas reconnu, en exposant ce qu'il appelait « *sa* classification du quaternaire, » qu'il en avait trouvé les éléments dans les écrits de Lartet[2]. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point, afin de déterminer plus exactement, — ce qui ne paraît pas avoir été fait encore, — la part d'originalité de chacun.

2° *Époque quaternaire.* La division fondamentale de l'époque de la pierre en deux grandes périodes, celle de la pierre éclatée (paléolithique) et de la pierre polie (néolithique) est due à sir John Lubbock ; elle était déjà généralement acceptée vers 1860. Mais on pouvait aller plus loin et tenter de subdiviser la période de la pierre éclatée, en se fondant, soit sur les variations de la faune, soit sur celles de l'industrie, soit sur ces deux caractères combinés. Après avoir mis en lumière la succession des faunes (*elephas antiquus*, *elephas primigenius*, *renne*), Lartet, qui avait fouillé les grottes du Périgord avec Christy, indiqua nettement, en 1864, le parti qu'on pouvait tirer, dans une région géographique peu étendue, des variations de l'industrie. Voici des citations qui en font foi (l'article est dans la *Revue archéologique*, 1864, I, p. 233) :

P. 238 : Le caractère le plus distinct de la grotte du Moustier ressort de la forme et des dimensions comparatives des armes et outils en pierre que nous y avons recueillis en très grand nombre. La nature des silex mis en œuvre a aussi quelque chose de particulier, *et si l'on devait établir une distinction chronologique entre les diverses stations de l'âge de la pierre dans le Périgord, c'est assurément sur la considération des silex taillés du Moustier que l'on pourrait s'appuyer.* Nous y avons, en effet, retrouvé plusieurs des types fréquemment observés dans le *diluvium* d'Abbeville et de Saint-Acheul... Les types les plus répandus dans les autres stations, tels que les grattoirs simples ou doubles, les

1. Comparez, d'ailleurs, Hamy, *Essai de paléontol. de l'homme* (1870), p. 41, et Mortillet, *Le Préhist.* (1883), p. 104.

2. Voir aussi la très légitime protestation de M. Oppert contre l'usurpation de son système de chronologie par Mortillet (*Bull. de la Société d'anthropologie*, 1894, p. 443).

lames allongées en couteaux, les pointes de flèche, y sont relativement peu communs et d'un travail assez négligé. Ce qui donne principalement un cachet propre à cette station, c'est la rencontre de plusieurs instruments tranchants dont la partie restée brute peut être aisément tenue en main; leur tranchant, allongé en courbe peu sensible, ressemble assez bien à celui des haches de nos charpentiers... C'est la première fois que nous avons eu l'occasion d'observer des spécimens de ce type particulier qui, dans ses diverses dimensions, conserve des formes nettement accentuées. Le gisement du Moustier ne nous a fourni jusqu'à ce jour aucun os ou portion de corne travaillée pour une destination quelconque.

P. 245 : Les silex taillés s'y sont trouvés en nombre très considérable (dans la grotte des Eyzies)... Parmi ceux-ci, le type dit *couteau* y est très commun et aussi le mieux travaillé... Les grattoirs, à tête arrondie et retaillée à petites facettes obliques, sont bien représentés... Les flèches faites avec le bois de renne... se sont montrées aux Eyzies comme dans beaucoup d'autres stations du même âge...

P. 254 : Les silex taillés sont très abondants à la Madelaine, particulièrement ceux que l'on peut rapporter au type des couteaux...

P. 255 : Cette station (Laugerie-Haute), qui a fourni beaucoup de silex taillés de formes diverses, tire son principal caractère du grand nombre de fragments de têtes de lances que nous y avons recueillis. Ces têtes de lances sont soigneusement taillées à petites facettes sur les deux côtés et à bords élégamment festonnés...

P. 257 : Il est remarquable que les belles têtes de lances dont nous avons cru retrouver la fabrique à Laugerie-Haute manquent presque absolument dans la station voisine de Laugerie-Basse. En revanche, cette dernière localité paraît avoir été le siège d'une autre spécialité de fabrication. Nulle autre part, en effet, nous n'avons trouvé une aussi grande quantité de bois de renne de tout âge... Tous ces bois portent des traces d'un sciage quelquefois très bien exécuté... C'est là aussi que nous avons recueilli le plus grand nombre d'instruments, d'outils et d'armes façonnés avec le bois de renne.

Ainsi, dès 1864, Lartet distinguait les types suivants d'outils en silex : *Saint-Acheul*, *Le Moustier*, *Laugerie-Haute*, *les Eyzies*. Ce sont les types mêmes de la classification de Mortillet (1872) : *Acheuléen* (plus tard *Chelléen*), *Moustérien*, *Solutréen*, *Magdalénien*. Lartet reconnaissait, d'une part, que le type de Saint-Acheul était plus ancien que celui du Moustier; d'autre part, que celui du Moustier était antérieur aux deux autres, puisque la station du Moustier n'avait fourni aucun de ces os travaillés si fréquents aux Eyzies et à Laugerie-Basse. Le seul type sur la position chronologique duquel il restait indécis était celui de Laugerie-Haute (le *Solutréen* de Mortillet) et l'on peut d'autant plus approuver sa réserve qu'aujourd'hui encore la position du Solutréen est contestée.

G. de Mortillet a repris et généralisé la classification de Lartet, qui est devenue populaire sous le nom de l'auteur du *Préhistorique*. Seulement, moins prudent que son modèle, il a poussé les choses beaucoup trop loin en admettant que les types de l'industrie se superposent avec la rigueur de couches géologiques. Bien que M. d'Acy lui ait vingt fois démontré que les types dits moustériens se rencontrent dans les alluvions avec les types acheuléens ou chelléens et aux mêmes niveaux, il s'est obstiné à parler d'une période, longue de plusieurs milliers d'années, pendant laquelle l'outil chelléen aurait seul été connu. Il n'a pas davantage tenu compte des résultats des fouilles pratiquées à Taubach, près de Weimar, où, à côté d'une faune chaude, c'est-à-dire contemporaine du chelléen de France, on n'a recueilli que des outils moustériens[1]. G. de Mortillet perdit de plus en plus de vue ce principe, déjà suffisamment indiqué par le bon sens, que l'âge relatif d'une station doit être mesuré au caractère de la faune et non pas au caractère de l'industrie, dont les diversités peuvent s'expliquer par la différence des matériaux mis en œuvre. Aussi s'insurgeait-il à tort contre M. Bertrand lorsque celui-ci, fidèle à l'esprit de Lartet, substituait, dans les étiquettes du musée de Saint-Germain, les mots de *type de la Madelaine* à ceux d'*époque de la Madelaine*. C'est une vérité d'expérience que, dans certaines régions, la prédominance du type magdalénien coïncide avec celle de la faune du renne; mais en Italie, par exemple, où le renne n'a pas pénétré, on n'a pas le droit de déclarer que des outils magdaléniens seraient *ipso facto* contemporains de la diffusion du renne en France. Nous avons déjà fait observer qu'une telle assertion est également fausse pour l'Allemagne. En somme, Mortillet a doté la science de termes commodes pour désigner les divers types d'outils paléolithiques et la classification qu'il a popularisée de la sorte peut être adoptée avec avantage comme principe d'arrangement d'une collection; mais il n'a pas démontré que la succession des types de silex taillés par éclats ait suivi la même loi que la succession des flores et des faunes. On voit que, dans cette importante question, il n'a guère été que le créateur de cinq adjectifs; le noyau solide de son système est constitué par les observations de Lartet.

G. de Mortillet croyait que le chelléen est préglaciaire, ce qui le conduisait à attribuer à l'époque ainsi désignée une antiquité prodigieuse. Même après la publication d'un mémoire de M. Boule (1888), qui fit connaître les recherches des géologues allemands et anglais sur les gisements interglaciaires à *elephas antiquus*, il n'apporta aucune modification à sa doctrine. Mais on peut dire qu'à l'époque

1. Cf. l'*Anthropologie*, 1897, p. 53.

même où parut le *Préhistorique* l'auteur n'était plus au courant des progrès de la géologie quaternaire. Ce n'est pas ici le lieu de le démontrer.

A l'encontre de certains savants trop désireux de vérifier la chronologie biblique, Mortillet s'applique à vieillir l'homme quaternaire de plusieurs centaines de milliers d'années. Il déclara que les quatre phases de la période paléolithique remplissaient 222,000 ans et que le moustérien seul occupait une durée de mille siècles. Les indices sur lesquels il se fondait pour mettre en avant de pareils chiffres sont absolument futiles. Mortillet a cédé, consciemment ou non, à la tentation de « taquiner les cléricaux. »

L'« anticléricalisme » de l'auteur est également responsable d'une des erreurs qu'il a le plus obstinément défendues. Grand partisan de l'évolution, Mortillet n'a jamais songé que la religion évolue comme autre chose, qu'elle est, comme l'industrie du silex, un produit naturel de l'esprit humain. A l'exemple de certains polémistes du XVIIIe siècle, il y voyait une fourberie inventée par des prêtres et propagée comme l'ont été, à l'époque historique, les religions positives. On a peine à rester sérieux quand on l'entend déclarer que la *religiosité* est un produit asiatique, qu'elle faisait absolument défaut aux hommes des temps paléolithiques, — du moins en Europe, — et qu'elle a été importée d'Asie dans nos climats à l'époque de la pierre polie, en même temps que les animaux domestiques et les céréales. Comme les divers modes de sépulture attestent l'existence d'idées religieuses, Mortillet affirma, et maintint contre l'évidence, qu'il n'y avait aucun exemple d'inhumation à l'époque de la pierre éclatée. Tous ceux que l'on alléguait furent successivement écartés par lui : ici, il y avait remaniement, les ossements n'étaient pas en place; là, ils avaient été introduits à l'époque néolithique par des fossoyeurs, à quelque profondeur qu'on les découvrît. En présence d'un parti-pris aussi évident, les plus sages renoncèrent à discuter. Mais pendant combien de temps encore l'influence du *Préhistorique* accréditera-t-elle cette idée, vraiment absurde, que les hommes ont habité l'Europe pendant 222,000 ans sans avoir la moindre idée d'une religion[1] ?

L'art de l'époque des cavernes, révélé au monde savant par les fouilles de Lartet, a inspiré à G. de Mortillet de bonnes réflexions. Il a écrit, à ce propos, cette phrase aussi juste que spirituelle : « Si

1. Tout récemment encore M. A. Lefèvre a écrit (*Revue mensuelle*, 1898, p. 302) : « Tout comme les rudiments de la vie civilisée, les religions, très dangereuses bien que très réels aliments de l'imagination et de la poésie, ont été dans notre Gaule des articles d'importation. »

c'est l'enfance de l'art, ce n'est pas l'art de l'enfant. » En revanche, il a proposé une explication bien singulière de la nudité des personnages représentés par les artistes de l'âge du renne, en alléguant que ces artistes, comme ceux de nos jours, avaient le goût des *académies*. Même dans les meilleurs chapitres de l'œuvre de G. de Mortillet, on trouve de ces boutades; c'est à se demander parfois s'il ne se moque pas un peu de son lecteur[1].

IX.

Bien que ses recherches l'eussent conduit à mettre en lumière l'originalité de la plus ancienne civilisation de l'Europe, G. de Mortillet, sous l'empire de préjugés ambiants, faisait une part beaucoup trop grande aux influences asiatiques. Personne ne céda plus complètement que lui au *mirage oriental*. Animaux domestiques, plantes textiles, céréales, armes de bronze, tout cela était venu d'Asie[2]. Il attribuait au bronze une origine indoue et ne craignait pas de dire que l'étain préhistorique provenait de la presqu'île de Malacca[3]. F. Lenormant écrivait en 1881[4] : « Qui pourrait songer à chercher à Banca et à Malacca le berceau de la métallurgie de l'Asie occidentale et de l'Europe? » Ce qui semblait impossible à Lenormant s'est cependant produit, témoin ces lignes publiées à la même date par Mortillet : « D'où nous est arrivée la civilisation du bronze? Question importante que je crois avoir résolue. Le bronze nous est venu de l'Extrême-Orient. J'établis le fait de deux manières : par l'examen des régions stannifères et par les rapports que certains objets et certains emblèmes de l'âge du bronze ont avec des objets et des emblèmes analogues actuels de l'Inde et de la Chine. » Et l'auteur cite comme exemple une statuette en bronze de Bouddha avec canne, — *tintinnabulum* à six anneaux mobiles, portant des croix gammées gravées sur le socle, — statuette qui n'a pas cinq cents ans de date! Il allègue

1. Dans le *Préhistorique* (p. 244), G. de Mortillet déclare (à tort) que les apophyses geni font défaut au maxillaire de la Naulette, appartenant à l'époque du renne. Il en conclut que l'homme de la Naulette ne possédait pas encore la parole et ajoute : « La parole est une excellente caractéristique du genre homme. Mais en a-t-il toujours été ainsi? La mâchoire de la Naulette répond : Non! » Cette mâchoire de muet qui répond est devenue célèbre; mais Mortillet parlait-il sérieusement?

2. Sur ce point, Mortillet a quelque peu varié dans les dernières années de sa vie. Il a reconnu que plusieurs espèces d'animaux et de plantes cultivées étaient bien indigènes en Europe. Voir nos *Chroniques d'Orient*, t. II, p. 517.

3. Mortillet, *Musée préhistorique*, texte de la pl. 98.

4. F. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e éd., t. I, p. 199.

encore que les Indous ont de petites mains et que les poignées des épées de bronze sont petites; conclusion : elles viennent de l'Inde! Ajoutons cependant, pour être juste, que Mortillet, quoique indomane, n'a pas été l'un des derniers à réagir contre les abus de l'hypothèse aryenne. Trouverait-on même, dans aucun de ses grands ouvrages, une allusion à la « migration des Aryens? » En 1886, il disait carrément à la Société d'anthropologie : « Quant aux Aryas, je ne sais pas ce que c'est. Je ne les connais pas du tout; je ne puis donc en parler. » Cela était fort raisonnable.

G. de Mortillet avait commencé par englober toute l'époque néolithique sous la désignation, assez mal choisie, de *robenhausien* (d'après la station lacustre de Robenhausen). Plus tard, son élève et ami M. Salmon ayant proposé de la diviser en trois périodes, le *campinien* (tranchets en silex sans haches polies), le *chasséo-robenhausien* et le *carnacéen*, G. de Mortillet rejeta le *carnacéen* et garda seulement le *campinien* et le *robenhausien*. Avant le *campinien*, dans la période de transition entre le *tourassien* (*asylien* de M. Piette) et l'époque néolithique, il intercala, sans l'ombre d'une vraisemblance, une époque dite *tardenoisienne*. Mais ce sont là les excentricités de son dernier livre; mieux vaut s'en tenir au *robenhausien* du *Préhistorique*.

Sur la question des monuments mégalithiques, G. de Mortillet se fit l'avocat d'idées nouvelles. On sait que la grande analogie de ces monuments depuis l'Espagne jusqu'en Syrie et en Inde pose à l'archéologie un problème très délicat. A-t-il existé un « peuple des dolmens » dont les mégalithes jalonneraient les migrations? MM. de Bonstetten et Bertrand, auteurs de mémoires publiés vers 1865, le croyaient; M. Bertrand avait insisté, à l'exemple de Nilsson, sur l'analogie des dolmens avec les *gammes* ou maisons en pierres des Lapons, ce qui semblait indiquer que les mégalithes, demeures des morts dans les climats tempérés, avaient été d'abord, dans la région du pôle, les demeures des vivants. G. de Mortillet prit le contre-pied de ces théories. Pour lui, les dolmens ne sont pas autre chose que des cavernes artificielles; le jour où il n'y eut plus de place pour les morts dans les cavernes naturelles (!), on en construisit à l'aide de gros blocs de pierre. L'inhumation dans des cavernes étant un fait très simple et très général, il n'y a lieu d'admettre ni un « peuple des dolmens » ni une « civilisation des dolmens, » ayant été propagée du nord au sud et de l'est à l'ouest. — Une partie de la théorie de M. de Mortillet, la dérivation du dolmen de la caverne, a été admise par des archéologues sérieux. J'avoue ne pas comprendre pourquoi. Les dolmens ne sont pas isolés; on les trouve associés à tout un

ensemble de constructions mégalithiques, menhirs, cromlechs, avenues et alignements; il y a donc vraiment lieu d'admettre, sans qu'on puisse en préciser les circonstances, la migration d'un système particulier d'architecture. En outre, si le dolmen dérivait de la caverne, il ne présenterait pas la forme d'une caisse rectangulaire, et l'on connaîtrait tout au moins quelques exemples de *cavernes funéraires artificielles*, transition nécessaire entre les cavernes naturelles et les dolmens. Le « problème mégalithique » n'est pas de ceux dont on puisse se débarrasser en le supprimant.

A l'exemple des archéologues scandinaves, G. de Mortillet accepta l'existence d'un âge du bronze, qu'il divisa en deux périodes : le *morgien* (de Morges, en Suisse), ou époque du *marteleur*, et le *larnaudien* (de Larnaud, dans le Jura), ou époque du *fondeur*[1]. Sur l'existence même d'un âge du bronze en Gaule, il se trouva en conflit avec M. Bertrand, qui tendait à n'admettre un âge du bronze bien caractérisé que pour les pays du Nord. On peut se faire une idée de la controverse en lisant, dans la *Grande Encyclopédie*, les deux articles *Ages*, dont l'un est de M. Bertrand et l'autre de M. de Mortillet. Vue de près, elle se réduit presque à une querelle de mots. En Allemagne, Hostmann et Lindenschmit soutinrent l'opinion paradoxale que le fer et le bronze avaient été connus simultanément en Europe; M. Bertrand ne s'est jamais rallié à cette thèse, qui est le contre-pied de celle des savants danois et avait été passionnément défendue par des savants prussiens, vers l'époque de la bataille de Düppel, dans un accès de chauvinisme scientifique[2]. En France, la discussion a porté sur une question de nuances; la thèse d'Hostmann n'y a jamais, que je sache, trouvé de partisans. Du reste, MM. Bertrand et de Mortillet étaient d'accord pour attribuer l'introduction du bronze en Occident à des tribus de *tsiganes* venues d'Asie (du Caucase, suivant M. Bertrand, de l'Inde, suivant M. de Mortillet). Ces hypothèses sont en désaccord avec les faits, en particulier avec l'existence de nombreux objets en cuivre pur qui reproduisent exactement, dans l'Europe occidentale, les types de l'époque néolithique. Certains archéologues furent bientôt conduits à admettre un âge du cuivre, intermédiaire entre ceux de la pierre polie et du bronze. Mais G. de Mortillet s'y refuse obstinément; pour lui, les outils de cuivre n'avaient été fabriqués que sporadiquement, dans des pays où l'étain, matière d'importation, était venu par aventure à manquer. Les types mêmes des objets de

1. Mortillet n'a pas maintenu cette distinction entre l'âge du marteleur et celui du fondeur. Cf. *L'Homme*, 1884, p. 482; *Revue mensuelle*, 1894, p. 20.

2. Voir l'*Anthropologie*, 1893, p. 476, où se trouve un historique de la question d'après un mémoire de M. Hoernes.

cuivre, dont la simplicité atteste la haute antiquité, suffisent à écarter cette manière de voir. C'est surtout M. Much (de Vienne) qui, par son ouvrage intitulé : *Die Kupferzeit*, a contribué à faire la lumière sur le rôle préhistorique du cuivre pur.

Le classement typologique des haches de bronze, publié par G. de Mortillet dans le *Musée préhistorique*, est l'une des meilleures preuves qu'il ait données de ses qualités de lucidité et de logique. L'évolution se suit avec une netteté parfaite : haches à bords droits, haches à bords relevés, haches à ailerons, haches à douille. Sans doute, Worsaae, Wilde et Lubbock avaient déjà reconnu ce développement[1]; M. de Mortillet n'en garde pas moins le mérite de l'avoir enseigné aux archéologues français. Il rendit aussi un réel service en publiant, dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie* (1894, p. 320), une liste très complète des cachettes de fondeurs ou trésors d'objets de bronze découverts en France; malheureusement, il y donne ses indications sans références, de sorte que son travail, pour être vraiment utile, devra être refait quelque jour.

Pour les périodes de la *protohistoire* postérieures à l'âge du bronze, G. de Mortillet n'a guère fait que proposer des dénominations nouvelles; il n'a jamais eu qu'une connaissance superficielle des civilisations de Hallstatt et de la Tène, dont il abandonnait volontiers l'étude aux historiens. Suivant Mortillet, la civilisation du fer était venue d'Égypte, en passant par l'Italie. Le premier âge du fer, représenté richement dans l'est de la France, est le *hallstattien*. Le second âge du fer, que les Allemands et les Anglais appellent « l'époque de la Tène, » fut d'abord compris tout entier par Mortillet sous la dénomination de *marnien* (d'après les cimetières à inhumation de la Marne). Cette dernière désignation est bien choisie, car la civilisation dont il s'agit est mieux représentée et plus voisine de ses débuts dans les nécropoles de la Marne qu'à l'oppidum de la Tène. Otto Tischler (de Kœnigsberg) avait enseigné, vers 1885, que l'époque de la Tène comportait des divisions nettement marquées. Mortillet, ignorant les travaux de Tischler, finit par reconnaître lui-même que les quatre derniers siècles de l'indépendance gauloise avaient été témoins d'importantes modifications dans l'industrie; il proposa donc d'appeler *beuvraysien* (du Mont Beuvray, l'ancienne Bibracte) la période voisine de la conquête romaine. Quant à l'époque de la domination romaine, il la divisa en trois phases : le *lugdunien*, ou « beau romain, » le *champdolien* (du cimetière de Champdolent), ou romain de la décadence, et le *wabénien* (du cimetière franc de Waben). Ces désignations peu heureuses (l'adjectif *champdolien* tiré de *Champ-*

1. Voir, en particulier, Worsaae, *Oldsager* (1859), pl. 37, 38.

dolent est tout à fait barbare) n'ont guère été usitées et sont destinées à l'oubli ; en revanche, on fera bien de conserver le *hallstattien* et le *marnien*, quitte à diviser cette dernière période non pas en deux, mais en trois phases, comme l'avait proposé Otto Tischler[1].

X.

En somme, et sans y mettre aucune malice, on peut dire que les adjectifs créés par G. de Mortillet pour désigner des couches de civilisation dureront plus longtemps que ses œuvres. Il a été fort bien inspiré en introduisant dans le domaine de l'archéologie primitive une terminologie brève et claire semblable à celle que la géologie employait depuis longtemps. C'est à son exemple que l'on parle aujourd'hui du *mycénien* et de l'*égéen*. Ces termes ne constituent pas, en eux-mêmes, un accroissement de nos connaissances, mais ce sont comme les étiquettes de tiroirs commodes pour ranger et classer ce que nous savons.

On voudrait que G. de Mortillet se fût contenté de porter ses habitudes de géologue et de naturaliste dans l'étude des anciennes civilisations. Malheureusement, il ne s'en tint pas là. Ignorant les langues anciennes, n'ayant jamais même pris le temps de lire les auteurs classiques en traduction, très prévenu, d'ailleurs, contre les savants qui en alléguaient le témoignage, il ne cessa de déclarer que les textes anciens étaient négligeables, qu'ils étaient incertains, contradictoires et mal datés. Sa polémique à cet égard, dirigée surtout contre M. Bertrand, devait avoir un épilogue presque comique dans son dernier livre, la *Formation de la nation française*. Là, après avoir déblatéré contre l'usage des textes, il crut cependant devoir donner un exemple de la manière « vraiment scientifique » de s'en servir. En quelques pages, il accumula une série d'erreurs effrayantes dont quelques-unes ont été relevées, en 1897, dans la *Revue critique*[2]. Il fait de Pausanias un auteur grec du IIe siècle avant J.-C., contemporain, ajoute-t-il, de Polybe ; il place le géographe Ptolémée à la même époque et le confond avec l'historien d'Alexandre le Grand. En six endroits différents, il met Ammien Marcellin au VIe siècle ; il présente Hécatée de Milet comme un poète, croit que Thucydide était l'aîné d'Hérodote, invente (d'après un bout de page mal lu du tome I de Dom Bouquet) un historien latin nommé Marcellus, qu'il fait vivre au IIe siècle, etc. Les hérésies géographiques et linguis-

1. Le marnien serait la plus ancienne ; La Tène et Bibracte (ou Alesia) serviraient de types aux deux phases plus récentes.

2. *Revue critique*, 1897, II, p. 288.

tiques ne sont pas moins nombreuses. Si G. de Mortillet n'avait pas publié ce livre, on aurait pu croire qu'il avait quelques bonnes raisons de dédaigner les textes; ce livre publié, il a fallu convenir qu'il n'en avait qu'une, l'ignorance des éléments de l'histoire et de la philologie.

G. de Mortillet n'était donc pas historien; il n'était pas non plus philosophe. Quand il juge les événements et les hommes, c'est au point de vue le plus étroit du XVIIIe siècle. Les superstitions et les croyances populaires sont pour lui matières à raillerie; il n'a jamais soupçonné le parti qu'en peut tirer la psychologie pour l'étude du fonds permanent de l'humanité. Cela ne tient pas seulement à la tendance très réaliste de son esprit, mais aux circonstances où il s'est trouvé, aux luttes qu'il a dû soutenir. Après s'être affranchi lui-même des croyances du passé, il les avait partout rencontrées sur son chemin comme des ennemies de la recherche libre. Il les haïssait trop pour les étudier de haut. Ce sera là son excuse. Et quand, à certains tournants de l'histoire, on constate avec effroi que le fanatisme n'a pas désarmé, que les théocrates et les inquisiteurs attendent dans l'ombre le moment de rentrer en scène, on se demande si G. de Mortillet avait tort de poursuivre la lutte pour l'affranchissement de la pensée, au lieu de se reposer, avec tant d'autres, dans l'illusion d'une victoire définitive. Assurément, avec ses variations incessantes sur le cri de guerre des encyclopédistes, Mortillet nous paraît souvent retarder d'un siècle; mais n'avons-nous pas vu de nos yeux, cette année même, des choses qui retardaient non pas d'un siècle, mais de trois?...

Un jour d'été, il y a quatre ou cinq ans, G. de Mortillet étant venu à la bibliothèque du musée de Saint-Germain, nous passâmes plusieurs heures à causer d'archéologie et à discuter les thèses fondamentales du *Préhistorique*. Je terminai ce long entretien en disant que, s'il m'arrivait de lui survivre, j'écrirais sa biographie avec cette épigraphe de Leibnitz : *Citius emergit veritas ex errore quam ex confusione*. J'ai tenu parole, convaincu aujourd'hui, comme autrefois, que Mortillet a servi efficacement la cause de la vérité, non seulement par ses découvertes, restées peut-être moins populaires que ses erreurs, mais par ses efforts persévérants et, à tout prendre, heureux, pour introduire de l'ordre dans une science naissante qui semblait vouée à la confusion.

Salomon REINACH,
de l'Institut.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

TEMPS MODERNES.

Est-ce pur effet du hasard, est-ce une suite naturelle de cette recrudescence des querelles religieuses d'autrefois, à laquelle nous assistons aujourd'hui, est-ce véritable intérêt pour les problèmes psychologiques et moraux étudiés en eux-mêmes? je ne sais; mais il faut constater le nombre toujours croissant des publications souvent importantes qui, dans ces derniers temps, ont été consacrées à l'examen d'épisodes de l'histoire religieuse du XVIe et du XVIIe siècle ou à la biographie de personnages marquants dans le domaine de l'Église et de la théologie.

Le gros volume du P. HAMY, le premier que nous rencontrions sur notre chemin, en suivant l'ordre chronologique[1], traite un sujet qui ne manque pas d'intérêt; il raconte l'intervention de la politique française dans la question du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, divorce qui provoqua le schisme de l'Église d'Angleterre et prépara son passage à la Réforme. A vrai dire, il y a dans cet ouvrage deux sujets amalgamés ensemble, l'un d'histoire locale, l'autre appartenant à l'histoire générale de l'époque. On y trouve d'abord le récit de l'entrevue de François Ier et de son allié près de Boulogne, en 1532. On comprend que la masse des documents, pièces de comptabilité et autres, relatifs à cette conférence (moins importante cependant que celle du camp du Drap-d'Or), découverts par l'auteur, l'aient engagé à les publier dans quelque recueil de société savante de la région du nord-ouest[2]. Mais il aurait pu réduire dans des proportions notables les dimensions de son tableau descriptif

1. *Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en* 1532. Intervention de la France dans l'affaire du divorce, d'après un grand nombre de documents inédits, par le R. P. A. Hamy, de la Compagnie de Jésus. Paris, L. Gougy, 1898, 212-CCCCLVIII p. in-8°.

2. Le P. Hamy a utilisé surtout pour cette première partie le n° 10388 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale.

en élaguant les amplifications de rhétorique et certaines digressions pour le moins inutiles[1].

Quant à l'affaire du divorce, l'exposé du P. Hamy, bien qu'il verse au débat quelques pièces assez curieuses[2], ne présente guère de révélations sur cette question, si souvent déjà controversée, et trahit par moments une singulière ignorance des faits les plus universellement connus[3], ainsi qu'une partialité trop peu dissimulée pour ne pas frapper les lecteurs les plus prévenus en sa faveur[4]. On ne laissera pas cependant de retenir certains détails nouveaux donnés sur les efforts infructueux du roi de France pour concilier les désirs de son allié avec l'opposition du Saint-Siège et se conserver ainsi l'avantage d'un appui éventuel dans ses luttes contre Charles-Quint.

C'est peut-être aussi d'une plume ecclésiastique, mais non pas précisément de celle d'un fervent ami de la société, qu'est sorti le volume fort instructif, malgré d'inévitables lacunes, sur les *Origines de la Compagnie de Jésus*[5]. Écrit d'un style très sobre, avec le désir évident de scruter de près, mais sans polémique inutile, un problème historique assez compliqué, l'ouvrage de M. Hermann Muller, entrepris, nous assure-t-il, « dans un simple but de curiosité, » n'aborde même la question qu'il essaie de résoudre qu'avec des précautions légèrement exagérées. Des affirmations générales aussi incontestables que celles-ci : « Les Jésuites, pris en bloc, ne sont ni

1. A quoi bon parler de Jeanne d'Arc, de la canonnade de Waterloo, de M. de Bismarck, etc.?

2. Nous ne pouvons nous empêcher de faire des réserves au sujet de la forme sous laquelle l'éditeur nous présente certains de ces documents; l'intéressante dépêche de Bonner à Henri VIII, du 13 nov. 1533, encore que le P. Hamy nous l'affirme « holographe, » n'a certainement pas été rédigée ainsi dans le plus pur anglais du XIXe siècle. Des textes *modernisés* à ce point ne sont plus *authentiques*.

3. Croirait-on que le P. Hamy raconte à ses lecteurs (p. CCVI) que le cardinal de Guise fut tué *par les huguenots* à Blois en 1588? — Selon lui, Charles-Quint dépassa, *une fois* dans sa vie, les bornes de la sagesse..., *en dansant!* « On ne cite de lui ni un oubli ni une inconvenance..., c'est un glaçon! » Il ignore donc que ce défenseur de la foi, quelque « glaçon » qu'il fût, a eu de nombreux bâtards?

4. Ainsi l'auteur appuie sur les « ulcères » de Henri VIII et sur « les symptômes de syphilis constatés par un docte investigateur » et semble ignorer que François Ier était dévoré par la même maladie honteuse, pour pouvoir célébrer en lui un héros « éminemment français par l'esprit et le cœur. » Il revient à plusieurs reprises sur la bâtardise de la reine Élisabeth, mais il glisse sur la naissance illégitime du pape Clément, très authentiquement bâtard d'un Médicis, etc.

5. Hermann Muller, *les Origines de la Compagnie de Jésus. Ignace et Lainez.* Paris, Fischbacher, 1898, VI-329 p. in-18.

des saints ni des hypocrites consommés, mais tout simplement des hommes, des hommes comme les autres, capables de vertus et d'héroïsme, mais sujets aussi à l'erreur et à la défaillance, » ne peuvent soulever aucun débat. Il en est autrement pour le point capital du travail de M. Muller. La Compagnie de Jésus, qui n'est ni un ordre monastique, comme ceux du moyen âge, ni une congrégation religieuse analogue à d'autres congrégations contemporaines, est-elle née, sous une forme immuable, dans l'esprit de saint Ignace, comme Minerve sortit armée de la tête de Jupiter, ou a-t-elle subi, dans ses commencements, des transformations successives plus ou moins considérables? En d'autres termes, est-ce Ignace de Loyola qui est l'inspirateur, comme il fut le fondateur de l'Ordre, est-ce Lainez seulement et ses successeurs immédiats qui ont fait de la Société ce qu'elle fut depuis dans le monde? Sur cette question capitale vient s'en greffer subsidiairement une seconde, relative aux sources auxquelles saint Ignace aurait puisé pour établir et développer son idéal sociétaire. L'auteur, argumentant sur les rares documents sérieux actuellement accessibles (et l'on ne peut espérer que les archives secrètes de l'Al Gesu s'ouvrent de sitôt), démontre, à notre avis, d'une façon probante, que ceux-là se trompent ou s'écartent de la vérité historique qui prétendent que le but et l'esprit de l'ordre n'a absolument pas changé depuis le jour où le solitaire de Manrèse en a conçu le plan. Pour établir sa thèse, il examine la date et la composition des *Exercices spirituels*, les influences subies à ce moment par saint Ignace[1], le texte des *Constitutions* de la Société, examen rendu bien compliqué par le fait que l'on ne possède point encore, à l'heure actuelle, ni le texte espagnol primitif des uns, ni aucun texte authentique des autres, antérieur au généralat d'Acquaviva. On a donc pu les remanier, les modifier, les interpoler à loisir jusqu'à ce moment, sans que personne puisse en administrer la preuve. Il n'en reste pas moins des témoignages suffisants de vives luttes intestines entre les partisans de Lainez et ses adversaires,

1. Sur ce point, la lutte, autrefois si vive entre les vieux ordres monastiques et les Révérends Pères, qui soutenaient l'inspiration directe et surnaturelle de leur saint, n'est plus aussi véhémente, et l'on a dû se rendre à l'évidence. Dans une étude que nous recevons au moment d'écrire ces lignes (*la Genèse des Exercices de saint Ignace de Loyola*. Amiens, Yvert, 1897, in-8°), le R. P. Watrigant concède que le bénédictin Dom Juan Chanones a « communiqué à son pénitent... des instructions, des règles spirituelles dont il aura fait quelque usage dans son livre » (p. 25). Pour l'abbé du Monserrat, Dom Garcia Cisneros, il avoue également qu'il « y a lieu de lui reconnaître une influence directe dans la genèse des Exercices de saint Ignace. » Il ajoute même encore d'autres inspirateurs à ceux-ci, Gérard de Zutphen, etc.

luttes qui se continuèrent, en faiblissant, jusqu'au commencement du XVIIe siècle[1]. Ce qui est plus intéressant encore et pour beaucoup de lecteurs constituera une véritable surprise, c'est la démonstration fournie par M. Muller de l'étroite ressemblance entre l'organisation de la Société de Jésus et celle des associations religieuses du temps, au sein de l'Islam surtout, dans l'Afrique du Nord. Nous renvoyons à ces chapitres particulièrement curieux où il établit la comparaison entre l'une et les autres et où l'on retrouve dans ses textes les règlements et les épreuves, les exercices et la hiérarchie toute-puissante, tout l'organisme en un mot de l'Ordre, et jusqu'aux formules si connues, le *perinde ac cadaver* et le *ad majorem Dei gloriam*, qui, depuis trois siècles, servent à caractériser la discipline et les tendances de la célèbre Compagnie. La documentation de ces chapitres est abondante, et si l'on ne peut s'attendre à voir les membres de l'Ordre en accepter d'emblée les résultats, il n'y a point de raison plausible pour que d'autres, moins directement intéressés et connaissant bien ce phénomène si fréquent d'adaptation religieuse, n'adhèrent pas aux résultats d'une étude menée avec un véritable esprit critique, où les arguments sont présentés aux adversaires avec une courtoisie souriante et la plus extrême modération[2].

C'est un ouvrage de nature très différente que celui de M. Fortunat Strowski sur saint François de Sales[3]; dédié à M. Brunetière, il a pour but « d'étudier la place que s'est faite le sentiment religieux dans le catholicisme en France après la lutte de la Réforme et de la contre-réformation. » Cette étude est l'œuvre d'un esprit élevé et ne témoigne pas seulement d'un véritable désir d'impartialité scientifique, mais encore d'une pénétration remarquable dans l'analyse psychologique du sentiment religieux et des formes diverses qu'il a revêtues au XVIIe siècle. Dans son introduction, M. Strowski établit que le retour si marqué de la France vers le catholicisme au début du siècle ne fut nullement amené par un élan de piété mystique, que « les besoins religieux de la nation n'y sont pour rien, » mais

1. On emporte de cet exposé l'impression que Lainez fut un habile politique, un réaliste peu scrupuleux, dont il sera bien difficile de faire dorénavant un saint.

2. On lira avec intérêt le *Saint Ignace de Loyola* par M. H. Joly dans la collection des *Saints* (Lecoffre). Il a traité avec compétence et impartialité la question des sources des *Exercices* et des *Constitutions*.

3. *Saint François de Sales. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle*, par Fortunat Strowski. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, VIII-424 p. in-8°.

qu'elle obéissait simplement à un besoin d'ordre, de prudence rationnelle, à une impulsion essentiellement juridique vers une religion d'État; ces affirmations ne laisseront pas d'étonner beaucoup de lecteurs, mais elles nous semblent justifiables dans une large mesure et sont appuyées d'arguments solides. L'efflorescence du mysticisme espagnol et italien ne se produisit qu'un peu plus tard, et c'est alors seulement que naissent par tout le royaume tant d'ordres religieux nouveaux, masculins et féminins, et que surgissent les hommes de marque qui travaillent à réveiller et à propager le sentiment religieux, Bérulle, Saint-Cyran, saint Vincent de Paul, saint François de Sales, qui, « pour un siècle, forme l'âme de la France » et d'une religion, règle tout extérieure de la vie, fait un abandon de l'âme à Dieu, beauté parfaite et amour parfait.

M. Strowski ne nous donne pas, à vrai dire, une biographie détaillée du convertisseur du Chablais et de l'évêque *in partibus* de Genève, mais il dit de son existence ce qu'il est nécessaire de connaître pour mieux comprendre le penseur et l'écrivain. On le suit avec intérêt dans ses analyses un peu subtiles et à travers les légères oscillations de sa critique, partagé qu'il est entre une admiration sincère, presque enthousiaste, pour son saint et certaines velléités passagères de révolte d'intellect et de goût. Il se résigne à trouver par moments que ses « bouquets spirituels » exhalent « un parfum de niaiserie; » que ses lettres sont un « singulier mélange de poésie et d'enfantillage; » que « cet écrivain si délicat a le goût le plus mauvais qui se puisse supposer. » Mais il rentre bientôt sous le charme de *Philothée* ou de l'*Introduction à la vie dévote;* il admire cet incomparable « directeur d'âmes » dont le secret consistait « à aimer et à vouloir être aimé. » — Nous avouons ne point partager absolument son admiration pour toute cette pédagogie si raffinée de la dévotion. On ne laisse ainsi diriger son âme que lorsqu'on est du tout incapable de se diriger soi-même; acceptable peut-être pour les petits, certaines femmes, les esprits éternellement enfants, cette méthode risque plutôt de repousser les âmes saines et robustes, qui trouveront qu'il faut bien des manèges pour les amener à Dieu. Nous admirons encore moins, prise en bloc, l'œuvre littéraire de saint François de Sales où l'abondance des fleurs ne cache pas toujours le vide de la pensée. Un des derniers noms rencontrés dans notre volume est celui de Marivaux; il servirait à merveille pour condenser l'impression qui se dégage pour nous de la lecture de tant de pages de l'aimable et pieux évêque, citées par son ingénieux interprète; c'est fin, c'est judicieux, c'est élégant sans doute, mais trop souvent aussi

c'est le langage de l'*Astrée*, transposé dans la gamme religieuse, c'est du « marivaudage » théologique.

La récente canonisation du bienheureux Pierre Fourier nous a valu de nombreux travaux, articles, brochures et volumes sur ce contemporain de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul, sur la vie duquel existe d'ailleurs déjà toute une petite bibliothèque. A côté des ouvrages du P. Rogie, de l'abbé Chapia, de M. de Besancenet, de l'abbé de Beauregard, etc., vient se placer celui du R. P. Chérot, de la Compagnie de Jésus[1]. Dans son récit de cent cinquante pages, l'auteur a résumé les faits et les événements les plus importants de la vie du pieux curé de Mattaincourt, du fondateur de la congrégation de Notre-Dame pour l'enseignement des jeunes filles, en glissant très rapidement sur le rôle politique de Pierre Fourier, qui, Lorrain passionné, très attaché à ses ducs, haïssait cordialement la politique française, et qui, plutôt que de se soumettre à Louis XIII, est allé mourir en exil sur terre espagnole. Nous n'avons garde de reprocher au saint cette attitude toute naturelle et fort honorable en définitive; il est peut-être exagéré pourtant d'inviter la France « à se réjouir de voir Pierre Fourier inscrit au catalogue de ses saints, qui sont ses meilleurs grands hommes à elle. » On peut regretter aussi que l'auteur, bien qu'affirmant « ne faire que de l'histoire documentaire, » ait cru devoir agrémenter son panégyrique de Fourier de saillies plus ou moins opportunes contre l'enseignement national contemporain, contre Duruy, Jules Ferry, M. Buisson et « l'école contre Dieu[2]. » A côté et au-dessus des livres de M. Chérot on peut placer celui de M. Pingaud sur *P. Fourier* dans la collection des *Saints*, la plus remarquable et la plus impartiale peut-être des biographies parues dans cette collection.

N'oublions pas de mentionner ici un autre opuscule du P. Chérot, paru d'abord dans les *Études* de la Compagnie et republié depuis en

1. *Saint Pierre Fourier de Mattaincourt* (1565-1640), *d'après sa correspondance*, par le R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1897, 149 p. in-8°.

2. Il n'y a guère lieu de s'arrêter à une brochure sur le même sujet (*Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté*, étude historique par Émile Longin, ancien magistrat. Besançon, Jacquin, 1898, 60 p. in-8°) où le saint est présenté comme « le plus puissant boulevard » de la Franche-Comté et félicité de ne pas s'être laissé abuser par les artifices de la France. Le travail est consacré d'ailleurs principalement aux procès-verbaux de la béatification de Fourier et à ses miracles. Le panégyrique de cet exilé lorrain, qui meurt loin de son pays parce qu'il détestait les Français, se termine assez singulièrement par des déclamations violentes contre « les malfaiteurs qui se font les complices de l'étranger. »

brochure, son *Bourdaloue inconnu*[1]. C'est une intéressante contribution à l'histoire de la chaire chrétienne et des mœurs religieuses au XVIIe siècle; on y trouvera sur la biographie du célèbre orateur, sur ses prédications, sur ses rapports avec le grand Condé des détails nouveaux, empruntés en partie aux archives de Chantilly; chemin faisant, l'auteur rectifie une série d'erreurs qui se trouvent dans les récentes biographies de Bourdaloue par le P. Lauras et Mgr Blampignon[2].

En sortant enfin de cette atmosphère plus spécialement théologique, nous avons la bonne chance de tomber sur un ouvrage qui élargira, sous bien des rapports, nos connaissances relatives à l'histoire intérieure de notre pays, vers la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, et dont le premier volume a seul paru jusqu'ici; c'est la *Duchesse de Bourgogne* de M. le comte D'HAUSSONVILLE[3]. Le sujet est heureusement choisi et il est traité avec beaucoup de charme. Cette jeune Adelaïde de Savoie, flétrie en pleine fleur de jeunesse, alors que tant d'espérances se rattachaient à elle et à son époux, a conservé pour la postérité, toujours sympathique aux existences incomplètes, et par là même énigmatiques, je ne sais quel charme romanesque. La grande variété de ton que l'auteur a su introduire dans son livre ne contribuera pas moins à lui recruter un public nombreux. Dans les premiers chapitres on trouvera quelques pages curieuses de l'histoire diplomatique de la France et de la Savoie, rédigées d'après les documents des archives de Paris et de Turin; plus loin, c'est un tableau animé de la cour du vieux monarque; c'est surtout une étude psychologique des plus captivantes sur cette fillette de onze ans, d'une maturité précoce d'Italienne et de princesse, qui se sait marchandise diplomatique; d'emblée, cette enfant réussit à enjôler sa « tante, » Mme de Maintenon, à dérider et distraire l'inamusable et solennel Louis XIV. Mais à cela ne se borne pas le travail de M. d'Haussonville; remontant le cours du siècle, il nous introduit dans l'entourage du dauphin, nous fait assister à la naissance et à l'éducation de ses jeunes fils et particulièrement à celle du duc de Bourgogne, dirigée par l'abbé de Fénelon jusqu'au moment où son

1. *Bourdaloue inconnu*, par le R. P. Chérot, de la Compagnie de Jésus. Paris, Dumoulin, 1898, 164 p. gr. in-8°.

2. L'auteur prie la critique, — et nous nous rendons volontiers, pour notre part, à son désir, — de répéter au public sa demande instante à tous les possesseurs d'autographes de Bourdaloue de vouloir les lui communiquer pour lui permettre de compléter ses recherches.

3. Comte d'Haussonville, *la Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*. Paris, Calmann Lévy, 1898, VI, 502 p. in-8°.

quiétisme le fait tomber en disgrâce. Le récit s'arrête pour cette fois à la « mise au lit » du jeune couple, que les petites Saint-Cyriennes saluaient le lendemain d'un chant bien peu prophétique :

D'un hymen si doux nos neveux
Attendent des rois qui les rendent heureux !

Nous espérons en lire bientôt la suite.

Si l'héroïne de M. d'Haussonville présente quelques traits romanesques, on éprouve avec celle de M. Waliszewski la sensation d'être en plein dans le roman plus ou moins historique, tant sa destinée fut bizarre et les péripéties de son existence nombreuses[1]. Cette intrigante hardie, qui, fille d'un simple capitaine des gardes de mince noblesse, devient reine de Pologne, épouse le vainqueur des Turcs et meurt oubliée dans la misère, sur sa terre natale, est bien l'un des personnages les plus curieux, sinon des plus sympathiques, du XVIIe siècle. On connaît tout le talent déployé par M. K. Waliszewski dans l'analyse psychologique de ces natures exubérantes et puissantes que furent Pierre Ier et Catherine II de Russie. Son nouveau volume sur Marie de la Grange d'Arquien, que les Polonais n'ont pas précisément béatifiée dans leurs souvenirs sous le nom, si doux d'ailleurs, de Marysienka, est, lui aussi, plutôt une biographie psychologique qu'une austère page d'histoire. Quand je dis psychologique, je me trompe à demi; car, à vrai dire, le secret de la puissance de cette reine, que ses portraits ne montrent pas séduisante, et ses lettres coquette bien plus que tendre, est plutôt d'ordre physiologique. Tout en la parant du charme de son style élégant et coloré, M. Waliszewski n'a pu lui donner une âme, absente sans doute de ce corps endiablé. Aussi n'est-ce pas cette caillette à la morale large, toujours quémandeuse et toujours frivole, malgré ses quinze enfants, qui constitue le personnage vraiment attrayant de son livre; l'intérêt se reporte bien plus sur le Céladon naïf de cette Astrée peu sentimentale, sur le beau et vaillant paladin Jean Sobieski, dont elle fit d'abord son amant puis son second mari, qu'elle hissa jusqu'au trône peu solide de la Pologne, en 1674, et qu'elle tint ensorcelé jusqu'au bout par ses charmes cachés et sa volonté tenace, malgré leurs défaillances conjugales mutuelles. Il est piquant sans doute d'entendre l'héroïque sauveur de Vienne s'épancher sur ce sujet délicat dans une corres-

1. K. Waliszewski, *Marysienka, Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne, femme de Sobieski*, 1641-1716. Paris, Plon, Nourrit, 1898, VIII, 383 p. in-8°.

pondance intime des plus réalistes, mais, au fond, le spectacle est triste et il a de quoi dégoûter de la nature humaine. Nous savons que le récit de M. Waliszewski se base sur de longues et savantes études et qu'il a publié lui-même dans le Recueil de l'Académie de Cracovie une partie des correspondances diplomatiques qui ont fourni la trame de son récit si spirituel et si vivant. Mais, au risque de paraître pédant, nous avouerons que nous y aurions désiré moins de conversations purement imaginaires entre ses deux héros, moins de dialogues entre l'auteur lui-même et ses créations, moins de fantaisie, en un mot, et peut-être un peu plus de tenue. Les luttes intérieures de la Pologne, ses grandes crises historiques sont brossées d'un pinceau très alerte, mais trop uniformément moqueur, comme s'il s'agissait d'un carnaval de Venise ou d'un pendant à la scène d'auberge des Trois-Rois de Candide.

En étudiant autrefois en détail les négociations qui précédèrent la conclusion de l'alliance autrichienne en 1756, M. le duc DE BROGLIE avait été frappé de ne rencontrer nulle part le nom de Voltaire, alors que, pour la période précédente de notre histoire, le célèbre écrivain, l'ami de Frédéric, apparaissait fréquemment dans les correspondances du temps. Désireux de se rendre compte des raisons pour lesquelles un esprit aussi remuant, aussi désireux de jouer un rôle politique, reste inactif en apparence au moment du bouleversement des alliances, qui faisait de son protecteur « non plus l'ami douteux, mais l'ennemi déclaré de sa patrie, » M. de Broglie examine à la fois les relations de Voltaire avec la cour de Potsdam et avec celle de Versailles; il scrute les motifs pour lesquels le roi de France refusa d'accepter de nouvelles offres de service de sa part, alors qu'il ne les avait pas toujours dédaignées autrefois. C'est là le sujet de son nouveau volume[1]. Pour qui connaît les précédents travaux de l'auteur, nous n'avons pas besoin de dire que l'analyse et l'appréciation du caractère de Voltaire et de Frédéric II sont faites avec beaucoup de finesse et peu de sympathie. Peut-être M. de Broglie a-t-il trop bonne opinion de Louis XV en attribuant à ses scrupules religieux le refus de se servir plus longtemps du philosophe « dont les opinions blessaient la foi. » L'inintelligence profonde de l'esprit du siècle et la morgue hautaine qui se trahissent dans le mot si connu du monarque : « Que veut donc Voltaire? Je l'ai aussi bien traité que Louis XIV a traité Racine et Boileau! » suffisent pour expliquer qu'il ait refusé, dans une crise

1. Duc de Broglie, *Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans.* Paris, Calmann Lévy, 1898, 270 p. in-18.

aussi grave, le concours d'un des plus puissants excitateurs de l'opinion publique. L'auteur explique d'ailleurs en forts bons termes combien maladroite fut cette bouderie dédaigneuse de Versailles et dans quelle situation lamentable elle jeta le poète après sa rupture avec Frédéric, rupture qu'il avait provoquée lui-même par son manque de bonne foi, sa mauvaise langue incorrigible et ses tripotages financiers. Ce n'est pas un spectacle bien édifiant d'assister à la lutte inégale entre le Marc-Aurèle prussien, qui montre tout à coup ses griffes autocratiques, et le malheureux chambellan-poète, « à cheval sur le Parnasse et la rue Quincampoix ; » ce n'est pas un spectacle plus édifiant de suivre les efforts désespérés de Voltaire pour regagner ailleurs le terrain qu'il perdait à Berlin et pour rentrer en grâce auprès de son souverain naturel, en guidant Mme de Pompadour dans ses velléités de dévotion et en traduisant pour elle, en vers mystiques, le livre le moins mystique des Écritures. Mais si Frédéric et Voltaire, le « philosophe » de Sans-Souci et le « philosophe » des Délices, sont, par bien des côtés, les moins sympathiques des hommes, l'histoire n'oubliera pas que l'un fut un grand roi, qui prépara l'empire à ses arrière-neveux, et que l'autre nous a conquis la liberté de penser, alors que l'inerte et voluptueux Louis XV n'a su que présider, pendant un demi-siècle, à la décadence et à la ruine de notre pays.

Un autre livre qui se rattache, au moins indirectement, à l'histoire de Voltaire, et qui ne stimulera pas non plus l'admiration de plus en plus hésitante de la postérité pour l'homme, sinon pour l'écrivain, c'est l'ouvrage de M. A. Taphanel sur *La Beaumelle et Saint-Cyr*[1]. On s'est assez souvent occupé dans ces derniers temps du jeune professeur de Copenhague, qui fut l'adversaire présomptueux et l'une des victimes favorites du grand polémiste de Ferney, et, à mesure que l'astre de Voltaire baissait à l'horizon, le jour d'une plus équitable justice semblait naître pour l'écrivain cévenol. L'année dernière, M. l'abbé Le Sueur publiait sa correspondance avec Maupertuis, dont nous avons rendu compte ici même, et maintenant, voici l'érudit conservateur de la bibliothèque de Versailles qui lui consacre tout un volume, basé sur l'examen détaillé des papiers nombreux conservés pieusement dans la vieille demeure des Angliviel près de Valleraugues, lieu de sa naissance. Correspondance intime et de famille, correspondances scientifiques et littéraires, manuscrits d'ou-

1. *La Beaumelle et Saint-Cyr, d'après des correspondances inédites et des documents nouveaux*, par Achille Taphanel. Paris, Plon et Nourrit, 1898, VIII, 425 p. in-8°.

vrages connus ou restés inédits, M. Taphanel a pu librement dépouiller tous les dossiers de ce précieux chartrier de famille et y puiser les éléments d'une revision tout au moins partielle du procès que lui avait intenté Voltaire d'abord, puis, sur la foi du grand homme, la critique littéraire moderne tout entière, si bien que le circonspect Sainte-Beuve répétait encore « qu'on dirait plus que jamais un La Beaumelle pour exprimer l'éditeur infidèle par excellence. » Désormais, grâce aux recherches persévérantes de M. Taphanel, grâce aux curieuses découvertes dont son zèle a été justement récompensé, ce cliché ne sera plus de mise pour les écrivains consciencieux. Il y a deux sujets, à vrai dire, dans l'attrayant volume du bibliothécaire versaillais : une biographie de La Beaumelle, qui méritait un biographe, car son existence fut mouvementée et, à beaucoup d'égards, typique de celle de l'homme de lettres français du XVIIIe siècle à l'étranger; une étude critique, très délicate à faire, très pondérée, sur le degré d'authenticité des pièces publiées par lui dans ses livres sur Mme de Maintenon et Saint-Cyr. On sait quels reproches et même quelles calomnies lui ont valu ces travaux, qui semblent faciles aujourd'hui et qui, de son temps, étaient entourés de mille difficultés extrascientifiques presque insurmontables. Partout où s'étendait son influence, — et où ne s'étendait-elle pas? — Voltaire a fait traiter La Beaumelle d'impudent faussaire, et on ne s'est pas fait faute de répéter cette désobligeante accusation jusqu'à ce jour. Mais M. Taphanel vient de retrouver la correspondance autographe de Mme de Louvigny, l'une des principales dames de Saint-Cyr, la collaboratrice directe de La Beaumelle, et il en ressort, avec une évidence absolue, que si certains documents ont été tronqués en effet, abrégés, modifiés pour le style, — comme d'ailleurs toutes les publications analogues faites au XVIIe et au XVIIIe siècle, — ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre en première ligne, mais aux dames de Saint-Cyr, ses protectrices plus ou moins clandestines, et qu'il n'a fait le plus souvent que se conformer, parfois d'assez mauvaise grâce, aux ordres de celles qui lui fournissaient la copie à mettre sous presse. En trouvant ce dossier secret, et en le communiquant au public, M. Taphanel a tranché définitivement en faveur de La Beaumelle un procès qu'on croyait jugé sans appel et a revisé de la sorte, pour tout esprit impartial, la sentence injuste portée contre lui par l'ignorance et la mauvaise foi.

En parlant, dans son livre annoncé plus haut, du roi Stanislas, M. le duc de Broglie dit que « ce bon prince menait sa cour, comme son peuple, d'une main paternelle. » C'est une affirmation que

M. Pierre Boyé, son plus récent historien[1], traiterait assurément de téméraire. Passe encore pour sa cour, puisque le vieux monarque octogénaire s'y complaisait toujours aux amours faciles; mais pour le peuple, non. En effet, pour l'historien lorrain, le règne de Stanislas, venant après celui de François III, fut une époque malheureuse entre toutes pour la Lorraine, privée désormais de son indépendance nationale, et Stanislas lui-même nous apparaît dans son travail comme une personnalité d'un aspect bien peu royal. Le livre de M. Boyé n'est pas considérable seulement par ses dimensions, mais encore par les recherches faites par lui aux archives de France, d'Allemagne, d'Autriche et de Pologne, par tout l'appareil critique qui l'entoure. Présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Nancy, il y a recueilli les suffrages des juges compétents, bien qu'on lui ait reproché, non sans raison, certaines petites erreurs, certaines lacunes, un peu d'intransigeance lorraine aussi vis-à-vis de ce pauvre Stanislas, qu'il nous dépeint sous des couleurs trop noires et dont la « légende » risque fort de s'évanouir, si la manière de voir de M. Boyé devenait définitivement « l'histoire. » En ce cas, il ne resterait guère du bon roi que le bon vivant, épicurien sénile, après avoir été monarque et guerrier peu courageux et qui finit son règne en marionnette inerte aux mains des intendants français. Mais nous ne pouvons nous empêcher de croire que le chagrin de voir « une petite, mais brave et illustre nation s'éteindre » a rendu l'auteur quelque peu injuste pour le successeur des vieux ducs lorrains, qui n'ont guère brillé davantage comme souverains et qui, même comme hommes, ne semblent pas avoir valu mieux que lui.

C'est tout à l'autre bout du territoire français que nous entraîne le volume de M. Marion sur *la Bretagne et le duc d'Aiguillon* (1753-1770)[2]. Il nous y raconte un des épisodes les plus connus à la fois et les plus mal connus de la lutte émouvante entre le pouvoir royal, si énervé déjà, et les divers parlements du royaume. M. Marion a rédigé son savant et consciencieux travail pour démontrer que l'on connaissait en réalité très peu, jusqu'à ce jour, les événements et les hommes dont il s'agit. Les noms de d'Aiguillon, de Terray, de Meaupou sont venus jusqu'à nous criblés de sarcasmes et chargés de

1. *Stanislas Leczinski et le troisième traité de Vienne*, d'après les archives d'État, les papiers du roi de Pologne, etc., par Pierre Boyé. Paris, Berger-Levrault, 1898, XX, 588 p. gr. in-8°.

2. *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, 1753-1770, par Marcel Marion, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Paris, A. Fontemoing, 1898, VI, 624 p. gr. in-8°.

malédictions par les parlementaires et les philosophes, si souvent ennemis, mais d'accord au moins sur ce chapitre. Le duc d'Aiguillon en particulier figure dans nos histoires générales, — quand il y figure, — comme un des plus insolents et des plus plats courtisans de Versailles. Acolyte de la Du Barry, il a préludé aux honteuses défaillances de son ministère vis-à-vis de l'étranger par sa conduite impérieuse et despotique vis-à-vis des États et du Parlement de Bretagne, s'acharnant à détruire les derniers restes des libertés provinciales, défendues par M. de la Chalotais et ses collègues. Tout cela est-il bien authentique et bien prouvé? M. Marion a scruté les dossiers d'archives, les procès-verbaux des États, les délibérations parlementaires, la littérature si copieuse des pamphlets de l'époque, et il n'y a trouvé aucune preuve certaine des vexations et des crimes reprochés au commandant en chef de la Bretagne. Loin d'avoir violé leurs droits, d'Aiguillon a plaidé à Versailles avec une excessive énergie la cause des États et de leurs libertés; il a été le protecteur dévoué de la province, et c'est à quelques magistrats turbulents, qui lui cherchèrent une mauvaise querelle, qu'il doit les atroces calomnies qui l'abreuvèrent alors et qui n'ont cessé de le poursuivre depuis. Entre ces deux façons si différentes de juger les mêmes hommes et les mêmes événements, le lecteur ordinaire et même la critique resteront légèrement embarrassés. Il nous semble pourtant que l'auteur, à force de s'occuper avec amour et conscience de son héros, ait fini par ressentir quelque faible pour lui, encore bien qu'il veuille bien nous avouer que ce n'était pas « un héros exempt des faiblesses de l'humanité. » Il a été aidé sans doute dans cette disposition par le peu de sympathie que lui inspiraient les adversaires acharnés du duc, et ce manque de sympathie nous sommes fort tentés de le proclamer aussi hautement que lui. Mais, malgré ses longues recherches, M. Marion ne nous semble point avoir tranché d'une manière définitive la question très complexe de la culpabilité ou de l'innocence politique du gouverneur de la Bretagne. Des charretées d'injures et d'insinuations perfides échangées entre les partis, soit dans le pays d'abord, soit plus tard devant la cour des pairs à Paris, et si scrupuleusement analysées dans son volume, il se dégage une impression générale aussi peu favorable à l'un qu'à l'autre des adversaires acharnés à se détruire. Ces États de Bretagne, dont les clameurs, les bousculades, les cris d'animaux rappellent, en avance de plus d'un siècle, nos parlements ultra-modernes, et qu'on flatte tour à tour, qu'on intimide ou qu'on corrompt; ces juges austères qui se mettent en grève et vont ripail-

ler avec des comédiennes ne nous intéressent pas plus que le bon ami de Mme de Châteauroux, de Mme de Pompadour et de Mme Du Barry. On est tenté de renvoyer dos à dos La Chalotais et d'Aiguillon, le représentant indécis et vacillant de l'absolutisme royal, et cette noblesse bretonne, si entichée de ses privilèges, si rude au tiers état, et ces parlementaires hargneux, vivant d'abus eux-mêmes, si oublieux de leurs devoirs et pérorant avec tant de zèle pour la liberté. Malgré le talent et la conviction de l'auteur, toute cette mêlée confuse laisse derrière elle l'expression d'une médiocre comédie, parfois même d'une farce, et l'on se dit, en arrivant à la dernière scène, qu'il était urgent que le coup de balai de la Révolution vînt passer par là.

Il nous reste à mentionner un dernier travail antérieur à cette ère nouvelle, c'est la thèse de docteur de M. Alfred Galland, professeur au lycée de Laval, consacrée à l'histoire du protestantisme à Caen et dans la Basse-Normandie, depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à la Révolution[1]. C'est une étude très détaillée, très solidement établie sur les dossiers des archives départementales du Calvados et sur de nombreux documents empruntés à des collections publiques et privées, comme à la littérature imprimée du sujet. M. Galland relate en six livres : l'établissement de l'Édit en Normandie, la vie des protestants sous le régime de l'Édit, les préparatifs de la Révocation, les conséquences de l'acte souverain de 1685, le renouvellement des persécutions sous Louis XV, surtout en 1748, puis enfin le trop lent retour à une situation plus tolérable, retour amené bien moins d'ailleurs par un sentiment de tolérance que par un motif intéressé, l'épuisement des fonds qui subvenaient jusque-là à l'entretien des enfants enlevés aux « nouveaux convertis. » La persécution cessa donc avant que l'Édit de 1787 eût timidement proclamé une incomplète liberté de conscience, fort mal respectée au début, et qui semble encore aujourd'hui, à la honte de notre société moderne, la plus difficile à conserver de nos libertés, comme elle a été la plus pénible à conquérir. Le récit de M. Galland, si scrupuleusement modéré qu'on le voudrait presque par moments un peu plus vivant et plus ému, apporte un large contingent de détails intéressants et nouveaux sur la vie, les mœurs, l'activité intellectuelle et matérielle des huguenots normands en temps de paix, de détails douloureux aussi sur cette longue époque de cala-

1. *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, de l'Édit de Nantes à la Révolution*, par A. Galland. Paris, Grassart, 1898, XXXVIII, 550 p. in-8°.

mités croissantes qui commence dès 1661 pour durer tout un siècle.

Avec l'ouvrage de M. Ernest Mellié sur les *Sections de Paris de 1790 à l'an IV*[1], nous entrons en plein dans le mouvement révolutionnaire. On peut juger son travail à un double point de vue, tant par rapport aux faits nouveaux, si nombreux, qu'il nous apporte, et qui sont les très bien venus, que par rapport aux théories politiques de l'auteur, sur lesquelles il y aurait de sérieuses réserves à faire. Quelles que soient d'ailleurs les dissidences à ce sujet, tout le monde sera content d'avoir désormais sous la main une étude détaillée et puisée aux sources même sur ces fameuses sections de la capitale qui ont « surveillé si jalousement le dépôt précieux confié à l'Assemblée nationale » et « favorisé l'épanouissement de liberté, » comme l'affirme l'auteur, mais qui non moins certainement ont été l'engin révolutionnaire par excellence du jacobinisme et l'instrument principal de tous les coups de force accomplis ou tentés contre les autorités constituées et la représentation nationale. M. Mellié nous expose en détail la topographie des sections, les attributions, purement électorales d'abord, de ces groupes de citoyens et celles qu'ils usurpèrent de bonne heure en s'immisçant aux affaires administratives. Tout en consacrant des paragraphes séparés à leurs occupations civiles et philanthropiques, l'auteur a naturellement appuyé sur leurs agissements politiques et nous donne un tableau fort vivant, et qui nous paraît très exact, de l'activité sectionnaire pendant les années de la Révolution. Il ne nous dissimule pas que, dès le début, c'est un neuvième à peine, un dixième parfois, des citoyens inscrits qui paraît aux assemblées de la section; quelques élus pénètrent au Conseil général de la commune avec vingt ou même avec quinze suffrages. Bientôt les violents seuls viennent siéger, et c'est un régime d'absolue minorité qui terrorise la population parisienne par tout un ensemble de mesures de contrôle et de surveillance, par des arrestations, des visites domiciliaires, des confiscations, etc. On pourra d'autant plus se fier à la véracité des détails si curieux que M. Mellié donne à ce sujet qu'il ne semble nullement choqué, pour son propre compte, par tous ces symptômes d'anarchie complète et de pur arbitraire, et qu'on ne saurait l'accuser, par suite, de calomnier le parti révolutionnaire. Si les citoyens s'étaient rendus en foule aux sections, la Révolution « eût été détournée de sa voie ou arrêtée dans sa marche. » C'est montrer, ce me semble, avec une désinvolture com-

1. *Les Sections de Paris pendant la Révolution française* (4 *mars* 1790-19 *vendémiaire an IV*), par Ernest Mellié. Paris, Société de l'histoire de la Révolution, 1898, 320 p. in-8°.

plète, le plus entier dédain pour la doctrine fondamentale de la Révolution, celle de la souveraineté du peuple. Aussi bien l'on est traité de « ridicule pédagogue » si l'on se refuse d'admettre que « l'énergie des sections... ne pouvait reconnaître ni respecter aucune limite. » Je me permets néanmoins de persister à croire que toutes ces violences de langage, tous ces actes illégaux d'une infime minorité, très remuante, décidée à tout oser pour se maintenir au pouvoir, n'ont au fond fait que desservir la cause de la liberté et de la justice. Ce fut un gaspillage d'énergies qui auraient été mille fois mieux employées à la frontière; ce fut une détestable école d'indiscipline et d'arbitraire et, de plus, une commode excuse pour tous les attentats en sens contraire qui furent commis quand la fièvre révolutionnaire tomba et que la population parisienne réclama à tout prix le silence et le repos.

Quelqu'un qui n'aimait pas les sections parisiennes et leurs visites domiciliaires, encore qu'il ne les ait pas connues au plus fort de leur activité redoutable, c'est ce Louis-Siffrein-Joseph Salamon de Foncrose, conseiller-clerc au Parlement de Paris, dont les Mémoires, publiés naguère par M. l'abbé Bridier, avaient révélé l'existence. On en avait fait à ce moment un internonce du Saint-Siège, et cela n'avait pas laissé de jeter quelques soupçons sur l'authenticité de ses souvenirs. Aujourd'hui le doute n'est plus permis, le personnage et ses Mémoires sont également authentiques. Seulement, M. de Salamon ne fut ni internonce ni même simple chargé d'affaires du souverain pontife à Paris. Né sujet du pape, à Carpentras, il était un modeste agent officieux, courant aux nouvelles et faisant les petites commissions du cardinal-secrétaire d'État. Cependant, tout en trafiquant, pour se donner une contenance, de livres, d'estampes, de chocolat et même de fromage de Gruyère, il entretenait une correspondance hebdomadaire avec la curie, et c'est un fascicule de cette correspondance que M. le vicomte DE RICHEMONT vient de retrouver aux archives du Vatican et de mettre au jour[1]. Elle s'étend d'avril 1791 à septembre 1792 et forme une espèce de journal qui renferme des passages curieux, bien que la valeur historique n'en soit pas en définitive très considérable. On connait si bien, de nos jours, et par tant d'autres témoignages posthumes, l'incurable aveuglement de ces représentants de l'ancien régime qui, au sein même de la Révolution, rêvaient « de remettre en entier les choses comme elles

1. *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zélada* (1791-1792), par le vicomte de Richemont. Paris, Plon, Nourrit, 1898, XLIII-547 p. in-8°.

étaient avant 1789, » que ce nouveau dossier n'ajoute que peu de traits caractéristiques à notre connaissance de l'époque. Si nous différons sur ce point de l'avis de l'éditeur, nous nous écartons encore davantage de son appréciation sur l'intelligence et la valeur morale du correspondant secret dont les dépêches rejouissaient si fort le saint-père. Il admire sa sagacité politique et ses façons élégantes; il reconnaît en lui une « nature simple et droite. » Il m'est impossible d'apercevoir tout cela chez cet *abbate* remuant et finaud, si complètement italien, bien qu'il soit de Vaucluse; si dépourvu de dignité qu'il s'ingénie à amuser ses augustes correspondants par des anecdotes égrillardes; si dénué de scrupules qu'il se vante de jouer le rôle d'espion et qu'il n'hésite pas à jeter dans le public des milliers de brochures introduites en contrebande et des articles composés exprès par lui pour « fatiguer l'univers du récit des horreurs et des iniquités » commises par le gouvernement du pays qui lui donne l'hospitalité. Mais j'éprouve encore un peu moins d'estime pour sa perspicacité politique et son beau langage. Cet aimable parlementaire, qui hante tant de princesses et d'éminences, s'exprime parfois comme un crocheteur; Condorcet est un « chien enragé, » « l'infâme Fauchet beugle comme un bœuf, » Mme de Staël est une « furibonde genevoise, » Necker « un monstre que l'enfer a vomi, » etc. Quelle peine il se donne pour faire accroire au cardinal Zélada que le parti royaliste est puissant à Paris! Et avec quelle verve il invective en même temps les seuls royalistes possibles encore en France, les constitutionnels « auxquels personne d'honnête ne s'intéresse, » car ils sont « les ennemis des princes magnanimes qui seuls peuvent sauver encore la religion! » Il y a dans cette correspondance tant de racontars absurdes, odieux ou ridicules qu'on ne sait vraiment si l'on doit regarder celui qui les envoyait à Rome comme un niais ou comme un charlatan professionnel. L'éditeur nous raconte dans l'introduction que M. de Salamon mourut pieusement en 1829, comme évêque de Saint-Flour. Peut-être aurait-il mieux valu pour sa mémoire laisser la postérité sous l'impression respectueuse d'une fin respectable et ne pas ressusciter ce fantoche réactionnaire, tel qu'il nous apparaît dans les débris de sa correspondance secrète.

M. Charles-Louis Chassin poursuit, avec une ardeur infatigable, ses études documentaires sur la Révolution française. Le second volume de ses *Pacifications de l'Ouest*[1] nous donne l'histoire de la

1. *Les Pacifications de l'Ouest*, 1794-1801, par Ch.-L. Chassin. T. II : *la Dictature de Hoche*. Paris, Dupont, 1898, 636 p. gr. in-8°. T. III : *Du 18 Fructidor au Concordat et à l'Invasion*. Paris, 1899, VIII, 803 p. gr. in-8°.

dictature de Hoche et contient, dans les chapitres XVI à XXII de tout l'ouvrage, le récit des événements depuis le débarquement des secours anglais sur les côtes de la Vendée, en août 1795, jusqu'à l'avortement de l'expédition d'Irlande en décembre 1796. Nous y assistons successivement à la pacification de la Vendée; aux intrigues du parti crypto-royaliste, dirigé surtout par le général Willot, et aux querelles incessantes de Hoche avec les autorités civiles, qui en furent la conséquence; à la reprise d'armes de Stofflet, la capture de Charette et leur fin. On connaît la façon de travailler de M. Chassin; son récit est une juxtaposition des pièces officielles, entremêlées et soudées, pour ainsi dire, entre elles par un commentaire critique, écrit avec le désir évident d'être complet et équitable envers tous. Çà et là peut-être, le récit pourrait être un peu moins détaillé quand il quitte le sujet propre, l'histoire locale, pour s'étendre, par exemple, sur les journées de vendémiaire, les intrigues royalistes contre la Convention ou sur l'expédition d'Irlande. M. Chassin apprécie d'une façon très équitable la situation pénible et la tâche fort compliquée du général, tâche rendue presque insoluble, à vrai dire, par l'absolue misère dans laquelle le gouvernement laissait ses soldats. Les intentions du chef étaient excellentes, son attitude prudente et loyale, mais il était sans cesse entravé dans ses projets et, malgré lui, plus d'un méfait odieux fut commis. On ne saurait plus contester, après avoir étudié notre volume, que les troupes républicaines n'aient souvent pillé le pays et perpétré de nombreux actes de violence contre des personnes absolument inoffensives. Des attentats analogues se produisaient dans les rangs adverses et la haine ne subsistait pas moins ardente chez les vainqueurs que chez les vaincus. Le curieux mémoire de Bourasseau de la Renollière, ancien membre du conseil supérieur des insurgés, rallié maintenant au pacificateur, disait à ce moment que des générations seraient nécessaires pour cicatriser les plaies. A cent ans de distance, il en est qui saignent encore. Le troisième volume des *Pacifications de l'Ouest*, qui nous parvient au moment de clore ce bulletin, achève la série des études de l'auteur sur la Vendée et la Chouannerie en les menant depuis la journée du 18 fructidor jusqu'à la signature du Concordat; il y a joint un chapitre final sur les agissements du parti royaliste sous l'Empire et sur sa coopération plus ou moins directe avec les ennemis de la France en 1814 et en 1815. A partir de 1798, ce n'est plus même la guerre civile qui désole les départements de l'ouest; les bandes de chouans, excités par les prêtres réfractaires et les nobles rentrés en cachette ou amnistiés, égorgent les fonctionnaires républicains et les

acquéreurs de biens nationaux, et, sous le déguisement de l'uniforme national, font fusiller les autorités locales comme « traîtres à la patrie. » Ni les concessions du général d'Hédouville, ni la mort de Louis de Frotté, ni la grande battue de Bernadotte, ni même la signature du Concordat ne purent écraser le banditisme qui sévissait parmi les populations du littoral. La toute puissance impériale elle-même, ainsi que l'a fort bien montré M. Chassin, fut incapable, malgré qu'en ait dit Napoléon, « d'éteindre les derniers restes de la Vendée. » Félicitons l'auteur d'avoir eu la satisfaction bien méritée de mener à bonne fin la vaste enquête commencée il y a dix ans et continuée jusqu'à ce jour avec un zèle patient qui ne s'est jamais démenti. Quelque contestés que puissent être plus tard certains détails de son récit, les dix volumes de son grand ouvrage resteront pour les historiens futurs de la Révolution un des guides les plus précieux pour les orienter sur ce terrain si mouvant et si peu sûr, où les témoignages, inspirés par les haines toujours inassouvies, s'entrechoquent encore, sur tant de points, en affirmations absolument contradictoires.

Le second volume de la *Jeunesse de Napoléon*[1] a rapidement suivi son aîné, et l'on peut se réjouir sans contrainte de cette rapidité d'exécution puisqu'on est assuré d'avance avec M. Arthur Chuquet de n'avoir pas à craindre qu'une production trop hâtive fasse jamais tort à la lucidité parfaite de ses récits, à l'analyse exacte des caractères, à la documentation irréprochable des événements. Appuyé sur les vastes dossiers qu'il s'est constitués de longue date par le dépouillement systématique des Archives nationales et du dépôt de la Guerre, ainsi que de toute la littérature imprimée contemporaine ou plus récente, M. Chuquet nous raconte le lieutenant Bonaparte dans ses garnisons d'Auxonne et de Valence; il le montre méditant en silence ses rêves ambitieux, dévorant dans sa chambrette tous les livres qui lui tombent sous la main, Rollin, Bernardin de Saint-Pierre et l'*Espion anglais*, la *Nouvelle Héloïse* et l'*Histoire des Arabes* de Marigny, écrivant lui-même des nouvelles, une histoire, des discours philosophiques, passant par une phase de religiosité sincère pour devenir ensuite incrédule, tout en restant superstitieux, rêvant enfin l'émancipation de sa petite patrie, si bien que cet officier du roi, ce futur empereur, jette un jour sur le papier cette phrase significative : « Les Corses ont pu secouer le joug génois et

1. Arthur Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*. T. II : *la Révolution*. Paris, Armand Colin, 1898, VI, 388 p. in-8°.

peuvent en faire autant de celui des Français. Amen! » (26 avril 1786). Mais la Révolution survient, son patriotisme local se modifie sous l'influence des idées démocratiques et républicaines. Il entrevoit dans le mouvement grandissant qui entraîne et la Corse et la France un horizon plus vaste, un champ d'activité plus propice à ses rêves ambitieux, et c'est plein de projets vagues, mais certainement égoïstes, qu'il franchit la mer une première fois en septembre 1789 et qu'il revient encore une seconde fois dans son île, en septembre 1791, toujours plus avancé dans les opinions du jour, ardent à propager les idées nouvelles et à percer lui-même en les répandant sur la terre natale. M. Chuquet expose, avec une absolue clarté, avec cette impartialité sûre d'elle-même, que nous signalons toujours avec un nouveau plaisir comme une des qualités maîtresses de l'historien, cette période si curieuse de la vie agitée du jeune Bonaparte, l'épisode corse, si je puis dire, de sa merveilleuse épopée. Il nous le montre arrivant, à force d'intrigues des siens, auxquelles se joignent ses propres efforts, à jouer un rôle relativement important dans la confusion générale des partis; il nous le fait voir, lieutenant-colonel de volontaires à vingt-trois ans, essayant de terroriser Ajaccio, faisant ouvrir le feu sur ses concitoyens et s'excusant ensuite d'avoir violé la loi en affirmant avec audace qu'il avait sauvé la république. Pour l'observateur attentif qui l'étudie à la clarté des événements postérieurs, son attitude est déjà tout à fait celle du général heureux revenant d'Égypte, et son langage est presque celui qu'il tiendra plus tard, au 18 brumaire. Avec quelle rapidité s'est évanoui, au contact de la réalité, le philosophe de la veille, le jeune admirateur des héros de Plutarque! Le récit de M. Chuquet se termine pourtant sur une disgrâce que d'autres auraient regardée comme un échec définitif de la fortune. Quand Bonaparte revient en France, en mai 1792, abandonné des siens, destitué pour absence illégale, dénoncé par un des députés de son île comme « le Jourdan de la Corse, » on peut croire que c'est un homme doublement fini, et cependant un avenir prochain allait lui accorder une prodigieuse revanche. Un grand nombre de notices biographiques relatives à des contemporains, des amis, des compagnons d'armes du futur vainqueur d'Italie se groupent, comme d'ordinaire, à la suite du récit; l'auteur, on le sait, tout en mettant son principal personnage en pleine lumière, ne perd jamais l'occasion de nous renseigner également sur les comparses de l'arrière-plan.

M. le docteur Cabanès nous a donné le troisième volume d'une série d'études publiées d'abord isolément dans un journal profession-

nel[1] et dans lesquelles il examine certains problèmes et certains personnages historiques par le côté physiologique, « introduisant ainsi dans la critique historique un élément jusqu'à présent trop dédaigné » et soutenu par la conviction de faire œuvre « neuve et surtout utile. » Il n'a pas eu tort, en tout cas, d'intituler la série de ses recherches *le Cabinet secret de l'Histoire,* afin que, prévenu dès le début, on laisse à la porte les dames et les enfants, avant d'examiner la « fistule du jeune roi, » les « accouchements de Mlle de la Vallière, » les « maladies de Sophie Arnould, » le « cas de Mme de Récamier, » l' « impuissance de Louis XVI, » etc. Quels que soient d'ailleurs les inconvénients et les avantages de sa méthode, nul ne pourra nier que l'auteur n'intéresse le public à son illustre clientèle, furieusement outrée, sans doute, si elle avait pu rêver de pareilles exhibitions posthumes. Les malheureux inspirent pourtant une certaine pitié, et ceux qui ne sont pas endurcis par la fréquentation des amphithéâtres d'anatomie sortiront légèrement écœurés, par exemple, de la lecture des cent soixante pages consacrées à l'examen physiologique et pathologique de Jean-Jacques Rousseau; sans doute on peut dire que l'auteur de certains chapitres des *Confessions* l'a voulu; mais le Dr Cabanès croit-il vraiment que nous comprendrons mieux la pensée du philosophe genevois, le jour où l'on sera définitivement fixé sur la question de savoir si c'était la prostate, la vessie ou l'urètre qui étaient malades chez lui... en dehors de l'esprit? On goûte davantage les autres études; nous citerons seulement celles sur le « vertueux » Couthon, qui « n'avait plus que le cœur et la tête de vivants » pour avoir trop abusé du reste dans sa prime jeunesse; sur le cul-de-jatte Scarron, l'époux paralysé de Mlle d'Aubigné; celle enfin sur le Dr Chambon, ce brave médecin et maire de Paris qui, après avoir veillé avec sollicitude à la décollation de Louis XVI, recommandait, trente ans plus tard, avec une égale sollicitude, l'allaitement naturel du petit duc de Bordeaux à Louis XVIII. D'abord elles sont plus courtes et puis elles amènent par moments un sourire narquois sur les lèvres du lecteur. Parfois elles l'abandonnent, sans conclusion directe, au pyrrhonisme absolu, comme dans l'étude sur les ossements royaux offerts autrefois au Musée des souverains, puis ramenés à Saint-Denis; le lecteur intrigué ne saura jamais si réellement des restes d'animaux ont été substitués ou mêlés aux débris profanés des Bourbons et des Valois.

1. Dr Cabanès, *le Cabinet secret de l'Histoire*, 3e série, 2e éd. Paris, A. Charles, x, 314 p. in-18.

Nous terminerons en signalant aux esprits curieux d'histoire littéraire et surtout à ceux qui s'intéressent à l'histoire des littératures étrangères les judicieuses et substantielles *Études de littérature européenne* de M. Joseph Texte[1]. C'est un recueil d'articles sur des sujets très variés, précédé d'une étude préliminaire sur l'histoire comparée des littératures. Nous citerons dans le nombre l'étude sur Thomas Browne, l'adepte de Montaigne, l'auteur de la *Religio medici*, un classique de la littérature anglaise au XVIIe siècle, celle sur Wordsworth, le chef des *lakistes*, celle encore sur John Keats, le précurseur de l' « École païenne » d'outre-Manche, le chantre inspiré de *Hypérion*. Chacun des lecteurs ne contresignera pas sans doute certaines appréciations de l'auteur sur l'influence de la littérature allemande dans la nôtre ou sur l'hégémonie littéraire de la France en Europe. Parmi beaucoup d'idées très justes, de détails exacts et habilement groupés on y pourrait relever quelques erreurs et, surtout dans la dernière étude, un optimisme bien prompt à prendre ses désirs pour des réalités. Quelque désirable qu'il soit de voir l'esprit européen pénétrer parmi nous, — et je pense là-dessus tout comme M. Texte, — je crains bien que le goût français, j'entends par là le gros du public, ne reste indifférent, sinon hostile, aux littératures étrangères, dont les œuvres les plus géniales lui paraîtront toujours excentriques, puisqu'elles sortent des cadres conventionnels et ne répondent pas à l'idéal tout artificiel qu'il s'est forgé. Quant à la propagande des idées, qui, selon M. Texte, pourrait continuer à assurer à notre littérature contemporaine l'hégémonie sur les autres, nous cherchons, non sans tristesse, quelles sont les hautes vérités transmises aujourd'hui par elle aux nations du dehors, comme elle leur transmettait au XVIIIe siècle l'Évangile de la Liberté. Sans doute nos romanciers, à défaut de nos poètes, sont encore beaucoup lus à l'étranger. Mais, — je n'ai pas besoin de le dire à l'auteur, qui le sait aussi bien que moi, — les écrivains qu'on y connaît le mieux, ceux qu'on y réclame, sont ceux qui flattent les appétits de la bête humaine et non pas ceux qui répondent aux aspirations généreuses de l' « esprit européen. » Nous souhaitons pourtant, et bien vivement, qu'il réussisse à persuader ses lecteurs de « la nécessité du contact avec la pensée de toutes les grandes nations; » ajoutons-y même toutes les petites, car l'esprit souffle où il veut. La Grèce n'était qu'une langue de terre rocailleuse entre deux mers et la Judée

1. Joseph Texte, *Études de littérature contemporaine*. Paris, Armand Colin, 1898, 304 p. in-18.

qu'un canton presque stérile sur les limites du Désert, et pourtant nous vivons toujours, nous vivrons longtemps encore de la pensée de ces deux petits pays.

Rod. Reuss.

Publications diverses. — Avant même d'avoir achevé l'impression du t. III de leur *Numismatique du moyen âge*, MM. Engel et Serrure ont fait paraître la première partie d'un *Traité de Numismatique moderne et contemporaine* (Leroux). Elle traite des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en France, Pays-Bas, Iles-Britanniques, empire d'Allemagne, Hongrie, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Pays Scandinaves, Pologne, Russie et dans les colonies européennes. Si la partie de l'ouvrage relative à la France était d'une exécution relativement aisée, il n'en était pas de même de ce qui touche à l'Italie et surtout à l'Allemagne, où l'anarchie monétaire a régné jusqu'à l'époque contemporaine. La numismatique coloniale offrait également d'assez graves difficultés, bien que de nombreux travaux récents aient facilité la tâche. Ces colonies ont pris place, pour la première fois, dans un ouvrage de numismatique générale.

Le second volume de l'*Album historique* (Colin) de M. Parmentier, relatif au XIVe et au XVe siècle, est tout à fait digne de son aîné et les difficultés à résoudre étaient plus grandes. La division des matières est bonne : Royauté et gouvernement en France et en Angleterre; Noblesse; Villes et campagnes; Armées; Allemagne; Italie; Espagne, Bohème, Hongrie, Pologne et Pays Scandinaves; Byzantins et Turcs; Vie privée; Église, écoles, sciences et lettres; Art en France, Flandre, Allemagne, Angleterrre, Espagne, Italie. On peut se demander si des reproductions de tableaux si réduites parlent suffisamment aux yeux des enfants; pourtant les choix sont judicieux et l'exécution satisfaisante. Tout le reste est vraiment instructif et parlant, et le texte expressif dans sa brièveté. M. Parmentier a extrait de ses deux volumes, à l'usage des classes, une édition abrégée de son *Album*, qui contient tout le moyen âge en 82 pages.

Le nouveau livre de M. R. de Maulde, *les Femmes de la Renaissance* (Perrin), aurait gagné à être un peu plus concis. Il semble que l'auteur ait subi la contagion de la rhétorique un peu diffuse des moralistes de la Renaissance et surtout des moralistes italiens. Mais je ne sais si ce petit défaut n'a pas l'avantage de donner à son livre comme la couleur des temps dont il parle. On se sent transporté dans ces siècles où, pour la première fois, on savourait la douceur de la conversation et où l'on ne pouvait s'arrêter de discourir sur tous les raffinements de l'esprit et des sentiments. Bien qu'il y ait eu en

France, dans les drames tragiques de la fin du XVIe siècle et dans la laborieuse réorganisation sociale du commencement du XVIIe, une éclipse des influences féminines, la Renaissance italienne et française n'en avait pas moins assuré aux femmes un rôle tout nouveau qui a modifié toutes les relations sociales. M. de Maulde connaît à merveille toute la littérature, même la moins connue, de la Renaissance, et il a tiré des trésors de renseignements précieux de livres que bien peu de gens ont lus, comme ceux de Nifo. Pour lui, ce mouvement féministe, fruit naturel de l'adoucissement des mœurs et du développement intellectuel produits par la Renaissance, est, avant tout, un élan des femmes vers un idéal nouveau de bonheur. Elles représentent la lutte contre la guerre, la force, le matérialisme religieux, la sécheresse de la science. Elles aiment la vie, mais la vie guidée par l'amour et la foi. C'est elles qui sont les apôtres du platonisme, sous ses deux formes, celle du mysticisme sentimental et celle du sensualisme intelligent et païen. — Entre les femmes sages, bien équilibrées, dont la France offre les exemples les plus parfaits, Anne de Beaujeu et Marguerite de Savoie, se placent les femmes intellectuelles et sentimentales, Vittoria Colonna, Isabelle d'Este, Marguerite de France, et aussi les belles représentantes de l'amour païen ennobli par l'intelligence, les courtisanes dont Tullia d'Aragona et Imperia sont restées les types. — Ce n'est pas sans peine qu'on arrive à distinguer, dans la vie sociale du XVIe siècle, quel fut le rôle et la place des femmes et comment s'est formé l'idéal des meilleures d'entre elles. Au premier livre M. de Maulde nous décrit la vie de famille, le caractère pratique et réaliste des mariages, par quels détours la femme, châtelaine ou bourgeoise, arrive à être vraiment maîtresse de maison et à se rendre à demi indépendante, par l'aide souvent du médecin directeur, le rôle de la femme dans l'éducation des enfants, surtout dans celle des filles, l'émancipation graduelle de celles-ci par la science et la coquetterie, que facilite la vie de fêtes et de cours, née de l'accroissement de la richesse et du luxe. Il donne des détails très curieux sur les divers systèmes d'éducation des filles, allemand, espagnol, italien et français. Rien ne prouve mieux le progrès de l'indépendance féminine que les retards apportés à l'âge du mariage. Quant aux maris, on trouve mille moyens de les mettre de côté, et l'état de veuve acquiert un charme qui est le signe d'une révolution morale. — Au livre II nous trouvons une brillante peinture de la vie du monde, de la vie nouvelle des salons, des réunions où le culte de la beauté et de l'intelligence, la discussion des problèmes philosophiques et religieux, les jouis-

sances des arts et de la musique, tout ce qui en fait le charme et l'attrait, se meut autour des femmes. — Leur influence s'accroît tout à coup d'une manière extraordinaire et tout le troisième livre est consacré à l'analyser. M. de Maulde diminue trop, à nos yeux, l'influence politique des femmes au XVIe siècle, mais il expose à merveille leur influence morale, intellectuelle et religieuse; influence qui fut loin d'être toujours bonne et qui est caractérisée en partie par l'amollissement de la vertu et l'ennoblissement du vice, par le développement d'une littérature de conversation et de jeux frivoles, par une religiosité mystique qui ébranle la vieille et solide orthodoxie sans oser affronter les hardiesses définitives de l'hérésie. La conclusion nous paraît incomplète. M. de Maulde a trop insisté sur l'échec du mouvement féministe du XVIe siècle, pas assez sur ce qu'il a légué de fécond à l'âge moderne. Tel qu'il est, avec sa surabondance et ses lacunes, ce livre plein de faits et plein de vie, mais où l'on voudrait un peu plus de citations et un peu moins de dissertations, ajoute beaucoup à notre connaissance et à notre intelligence de la Renaissance.

M. P. DE NOLHAC vient de donner une huitième édition de son livre sur *la Reine Marie-Antoinette* (C. Lévy), revu et en partie refondu d'après de nouveaux documents, en particulier les Mémoires inédits du duc de Croÿ, les Mémoires de Davy de Chavigny, les Mémoires du comte d'Espinchal, la Correspondance de Xavier de Schomberg. M. de Nolhac vient aussi de faire paraître chez Champion un volume de recherches sur le *Château de Versailles sous Louis XV*, écrit, comme il le dit, « par goût de la précision » et qui nous donne, pour la première fois, l'histoire vraie de la distribution et des modifications du château de 1715 à 1774, grâce à une analyse minutieuse des Mémoires du temps, surtout de ceux du duc de Luynes, des plans et des comptes anciens. Les historiens liront avec un intérêt particulier les chapitres consacrés au Cabinet du Conseil, à la Salle à manger et aux appartements de Mesdames, de Mme de Pompadour et de Mme du Barry.

On trouvera dans le volume de *Nouveaux Essais d'histoire et de critique* (Plon) de M. Albert SOREL, à côté d'articles d'une haute portée historique, comme le discours sur Taine, les morceaux sur Richelieu, Frédéric II, le procès du maréchal Ney, une série de *Vues sur l'histoire*, qui se recommandent à la méditation de tous les historiens et qui forment moins une philosophie de l'histoire qu'une philosophie de l'art d'écrire l'histoire. M. Sorel ne remonte pas aux principes métaphysiques et ne cherche pas le pourquoi des choses.

Il prend l'histoire dans sa réalité sensible, mêlée de nécessaire et d'accidentel, et l'homme tel qu'il croit être, mélange de déterminisme et de liberté. — Il veut que l'historien connaisse les détails, mais ne retienne que ceux qui sont explicatifs et méritent d'être conservés dans le tableau de l'ensemble : l'histoire est pour lui un art fondé sur l'observation et procédant par tableaux et récits ; mais elle approche de la science en observant les faits immuables et les mouvements suivis. La nécessité détermine ces grands mouvements continus, mais la liberté des hommes en modifie, dans une certaine mesure, la rapidité et la direction. C'est à déterminer cette action des hommes que se montre surtout la pénétration de l'historien. La nécessité même de l'histoire est faite de la multiplicité des volontés individuelles ; et cette infinité de mouvements infiniment petits de la multitude humaine, qui apparaît de loin comme nécessairement déterminée, est cependant individuelle par un côté, et l'homme reste maître de sa destinée. De là le côté moral de l'histoire ; les lents efforts de l'humanité sont comme les tâtonnements d'une éternelle justice. — Les sciences politiques nous montrent l'homme cherchant à réaliser son propre bien ; les sciences sociales rendront des services à l'histoire si l'histoire ne se borne pas à mesurer les actions et réactions des phénomènes économiques, mais se souvient que l'homme est sa principale étude et que l'homme n'a pas seulement besoin de pain, mais de justice. L'histoire diplomatique elle-même reste infeconde si on la sépare des hommes qui la font, et de l'histoire générale, dont elle n'est qu'une partie. C'est avec ce même sens du réel que M. Sorel examine les rapports de l'individu et de l'État, faits l'un pour l'autre et qui ne doivent pas être sacrifiés l'un à l'autre, et les deux faits qui dominent l'histoire du XIXe siècle, le progrès de la démocratie et le développement des nationalités. Cette sèche analyse ne peut pas donner une idée de la richesse de vues de détail, de fines observations psychologiques et politiques qu'a suggérées à M. Sorel sa longue expérience des hommes et de l'histoire, où le savant est constamment éclairé par le moraliste et le diplomate.

M. Aulard continue à déployer une admirable activité dans le domaine de l'histoire révolutionnaire. Le nouveau volume qu'il vient de donner à la *Collection de Documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution* est consacré à *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* (Cerf). Le premier volume va du 26 juillet 1794 au 9 juin 1795. Il est d'un poignant intérêt. Les articles de journaux et les rapports de police, dont il se compose,

nous font véritablement vivre au jour le jour cette période de réaction où se retournent contre les jacobins toutes les violences que ceux-ci avaient exercées pendant deux ans. On y sent bien nettement l'état de désarroi moral et intellectuel dans lequel ces deux années de terreur et d'oppression avaient jeté les âmes. Nous avons là une suite des plus instructives aux six volumes sur la *Société des Jacobins* déjà publiés par M. Aulard. Nos hommes politiques pourraient y trouver d'utiles leçons : les historiens y trouveront en tout cas des documents précieux sur la psychologie des révolutions. — A côté de ce volume de textes M. Aulard nous apporte aussi la seconde série de ses *Études et leçons sur la Révolution française* (Alcan). Après avoir indiqué tout ce qu'il y a d'exagéré dans l'importance donné par Aug. Comte au rôle de Danton dans la Révolution et lavé Danton d'une manière péremptoire de toute complicité dans la préparation des massacres de Septembre, M. Aulard étudie dans cinq chapitres du plus haut intérêt, la situation politique, religieuse et sociale de la France au moment du Consulat. Il reprend, avec une grande précision, la thèse soutenue par M. de Pressensé dans son livre sur l'Église et la Révolution ; il pense et il prouve que la séparation des Églises et de l'État fonctionnait d'une manière heureuse à l'époque du Consulat et que le Concordat, que l'opinion ne réclamait pas, n'a été inspiré à Napoléon que par son ambition personnelle. Son examen des causes du 18 Brumaire l'amène à penser que ce coup d'État n'avait rien d'inéluctable, et il trace, de la vie politique en France pendant les premiers temps du Consulat, un tableau vraiment neuf. On y voit avec quelle habileté Bonaparte sut ménager et flatter même les sentiments républicains encore vivaces, jusqu'au moment où il réussit à mener à bien l'intrigue qui lui donna le Consulat à vie, intrigue dont M. Aulard analyse tous les ressorts.

C'est aussi un recueil d'articles que le volume de M. A. Lichtenberger, intitulé : *le Socialisme utopique* (Alcan) ; étude sur quelques précurseurs inconnus du socialisme. C'est une série d'additions à la thèse de doctorat du même auteur sur le *Socialisme au XVIIIe siècle* et au volume qu'il vient de faire paraître sur le *Socialisme et la Révolution française* (Alcan). Les personnages qui défilent dans le volume de M. Lichtenberger, Mlle Afra Behm, Nicolas Geudeville, Tiphaigne de la Roque, Beaurieu, Linguet, Gosselin, Chappuis, John Osvald, Caffarelli, sont tous des inconnus, sauf le général Caffarelli, dont le socialisme était ignoré jusqu'ici, et l'avocat Linguet, dont le socialisme consiste exclusivement dans une critique très mordante et

d'une réelle portée des maux qu'engendre le régime de la propriété individuelle. Les quatre premiers auteurs étudiés sont des romanciers qui racontent, sous une forme enfantine, les rêves naïfs de l'humanitarisme du XVIIIe siècle. Gosselin est plus sérieux et il est curieux de le voir développer, en 1787, dans une brochure sur les causes de la misère, des vues qui font pressentir le socialisme de notre siècle. Au contraire, Chappuis, bien qu'il soit un précurseur authentique du socialisme et de Malthus, était un homme d'affaires peu recommandable et un penseur de peu de portée. Son *Plan social*, resté manuscrit, n'en est peut-être que plus curieux, car il montre, flottant dans l'air à la fin du XVIIIe siècle, les doctrines qui, au XIXe, éclôront dans les œuvres de Saint-Simon, de Fourier, de K. Marx.

La *Correspondance inédite de Stuart Mill avec Gustave d'Eichthal* (Alcan) publiée en français par M. Eugène d'Eichthal est un document capital pour l'histoire du saint-simonisme comme aussi pour l'histoire de la pensée de Mill sur la politique générale. Les lettres de d'Eichthal à Mill apportent de précieuses indications sur les idées et les sentiments qui animèrent le saint-simonisme à sa première et belle époque d'apostolat. En présence d'une telle élévation d'âme, d'une telle candeur d'enthousiasme, on mesure avec effroi tout ce que la France a perdu depuis lors en valeur morale par l'influence dépravante des révolutions et des coups d'État, des défaites et des insurrections, de la licence de la presse, de la religion mal comprise et du parlementarisme faussé. Stuart Mill est plein de sympathie pour les tendances générales du saint-simonisme, mais il indique avec finesse, ainsi que son ami Tooke, les objections que l'esprit pratique et réaliste des Anglais faisait à l'application totale des idées saint-simoniennes. Cette confrontation d'un des plus grand esprits de l'Angleterre contemporaine, capable lui aussi de chimères, et d'un des Français les plus généreux et les plus cultivés que nous ayons connus, nous apprend beaucoup sur les divergences d'esprit fondamentales des deux nations.

Signalons encore un amusant recueil d'articles historiques, les *Procès de Femmes* (C. Lévy) de M. Munier-Jolain, qui s'est fait une spécialité de l'histoire judiciaire des derniers siècles. On y voit défiler Charlotte de Caumont, cette fille d'esprit qu'appréciait La Fontaine, qui fut séparée par autorité de justice, après un procès retentissant, du fils du président de Briou; Marie-Anne de Châteauneuf-Duclos, une grande dame de théâtre, et ses démêlés judiciaires avec son jeune mari Pierre Duchemin; Hortense Mancini, duchesse de Mazarin qui, au milieu de ses folles équipées, fit retentir plus

d'une fois les chambres du Parlement de ses procès avec son triste époux; l'extravagante affaire d'impuissance à la suite de laquelle Émilie de Mascranny fit annuler son mariage avec le marquis de Gesvres; enfin la fameuse Mme Kornmann et son peu délicat défenseur, Caron de Beaumarchais. M. Munier-Jolain a vivement raconté ces épisodes, dont un au moins, celui de la marquise de Gesvres, était à peu près inconnu, et qui jettent un jour très vif sur les mœurs du « bon vieux temps. »

Ce sont aussi des tableaux de mœurs que nous trouvons dans le livre de M. P. Bovet : *le Peuple de Rome vers 1840* (Neufchâtel, Attinger; Rome, Lœscher), d'après les sonnets en dialecte transtévérin de Giuseppe-Gioachino Belli. Ce vrai poète, dont l'œuvre se rattache à la tradition des Pasquinades, mais que son originalité et sa force comique mettent bien au-dessus de tous les satiristes italiens, vécut de 1751 à 1863; il ne fut jamais un homme politique, et, après 1848, la peur le jeta dans la dévotion et la réaction; mais tout le temps qu'il épancha librement sa verve réaliste et comique, il se trouva, presque sans le vouloir, faire une sanglante satire des mœurs de Rome et de ce gouvernement paternel et corrupteur à la fois des papes, qui maintenait son autorité en fermant les yeux sur tous les vices, sur tous les abus, et ne craignait qu'une chose, l'esprit d'examen et de liberté. Après une introduction où l'auteur résume l'histoire de la satire en Italie et à Rome, et décrit ce Transtévère où Belli a vécu et où M. Bovet lui-même s'est mêlé pendant plusieurs années au peuple romain pour en bien comprendre le caractère et le langage, il étudie successivement la famille, les mœurs, le sentiment religieux, le pape et les prêtres, le gouvernement, tels que Belli les a décrits dans ses courts poèmes dont beaucoup sont des comédies exquises en raccourci. Ce livre, qui aurait ravi Stendhal, sera suivi d'un second volume où nous verrons Belli se changer en poète religieux et conservateur, et Rome, asservie et inerte après l'écrasement de la république garibaldienne, qui, d'ailleurs, fut une importation du dehors sans racines dans le sol romain, se préparer à devenir, sans enthousiasme et sans résistance, la capitale administrative d'une Italie une dont elle n'a pas su encore devenir la capitale morale. En fêtant le cinquantième anniversaire du statut, le roi Humbert a prononcé une parole qui serait digne de servir de devise à la Rome moderne : « Il y avait dans l'antiquité une Italie romaine. Il y a aujourd'hui une Rome italienne. » Pour que cette belle parole eût tout son prix, il faudrait que l'on sentît battre à Rome le cœur même de l'Italie. Il n'en est rien encore. Rome est une capitale religieuse, une capitale

administrative, un grand centre cosmopolite. Son atonie, héritage de longs siècles de servitude et d'absence de toute pensée comme de toute vie publique, exerce sur la vie politique de l'Italie une influence dissolvante et endormante. Milan se dit hautement et non sans raison : « il centro morale dell' Italia. » Turin, Florence, Naples même ont une personnalité politique plus vivante que Rome. Il faudrait des efforts vigoureux et persévérants pour faire vraiment une *Roma italiana*, et pour que l'Italie triomphe des difficultés nées de la réalisation trop brusque de son unité. Tous ses amis souhaitent de lui voir entreprendre avec courage et accomplir cette tâche difficile.

Les dons politiques ne lui manquent pas pour cela. Elle l'a montré dans la manière discrète, habile et efficace avec laquelle l'amiral Canevaro a pris part à l'œuvre du concert européen dans l'île de Crète. Il y a été le trait d'union entre les Anglais, d'une part, les Français et les Russes, de l'autre, qui, sans lui, n'auraient peut-être pas aussi bien marché d'accord et résolu la question crétoise. M. V. Bérard a raconté les *Affaires de Crète* (C. Lévy) dans un intéressant volume qui est la suite naturelle de ses précédents ouvrages sur *la Politique du Sultan* et *la Macédoine*. On y trouvera un lumineux exposé de la question crétoise depuis ses origines et le navrant récit de cette intervention des puissances où toutes les mesures ont toujours été prises huit jours trop tard, grâce à la méfiance mutuelle qui créait une perpétuelle discordance entre les exécutants de ce singulier concert européen. Au bout de deux ans, on a fini par faire ce qui, exécuté en 1896, eût évité les derniers massacres d'Arménie et la déplorable guerre de Thessalie; on a renvoyé les troupes turques et fait une réalité de l'autonomie crétoise. M. Bérard, qui écrivait à un moment où tout paraissait perdu, disait, en terminant son livre, qu'il suffirait de laisser agir les amiraux pour résoudre la question crétoise. C'est ce qu'on a fait, et c'est la vigoureuse décision des Anglais à Candie, soutenus par les amiraux italien, français et russe, qui a résolu sans difficulté un problème regardé jusque-là comme insoluble.

Si l'on veut se faire une idée de l'obscurcissement des idées morales auquel peut conduire, en cette fin de siècle, le fanatisme religieux, ou, ce qui est plus triste encore, la passion politique mise au service de la religion, il faut lire le livre du R. P. Constant sur les *Juifs devant l'Église et l'histoire* (Gaume). Toutes les calomnies que la mauvaise foi a depuis des siècles accumulées contre la nation qui a donné au monde les prophètes de l'ancienne alliance, le Christ et les apôtres, se trouvent réunies dans ce volume,

dont le but principal est non pas de démontrer (on ne pourrait même essayer une ombre de démonstration), mais d'affirmer une fois de plus la plus monstrueuse, la plus criminelle de toutes ces calomnies, celle du *meurtre rituel*. Pour le R. P. Constant (si Lacordaire revenait parmi nous, que dirait-il ?), ne pas croire à la réalité des meurtres rituels est un acte d'insubordination envers l'Église, une *témérité* blâmable, sans être toutefois une *hérésie*. Ces extravagances, qui sont accompagnées d'appels directs à la persécution, sont revêtues de l'approbation des supérieurs de l'ordre des Frères prêcheurs, et, ce qui est beaucoup plus triste encore, on n'entend pas une seule voix s'élever du milieu des catholiques pour protester contre des livres qui offensent la conscience autant que la science. Nous connaissons beaucoup de catholiques honnêtes, savants, pieux, qui jugent comme nous les ridicules légendes des enfants saint Richard, saint Guillaume, saint Dominicule, saint Werner de Wezel et saint Simon de Trente, ainsi que les auteurs qui osent encore croire à ces fables. J'en connais plus d'un parmi ces jeunes bollandistes dont le P. Constant parle avec mépris. Pourquoi, tandis qu'on voit les savants libre-penseurs protester contre les erreurs inspirées par le fanatisme anticlérical, ne cherchent-ils pas, en jugeant comme elles le méritent les œuvres inspirées par le fanatisme clérical, à éclairer le public catholique et à lui enseigner le respect de la vérité historique ?

On trouvera une de ces belles âmes catholiques dans le livre de M. Angot des Rotours, *Aube du siècle* (Perrin), où il nous fait espérer la satisfaction de nos besoins intellectuels, moraux et sociaux dans le triomphe d'un christianisme éclairé, charitable et fraternel. Malheureusement, la philosophie de l'histoire de M. des Rotours, pour généreuse qu'elle est, est bien vague. L'aube du XXe siècle nous apparaît, pour notre pays surtout, grosse d'orages, et l'Église, qui a conduit à l'abîme le seul pays qui ait aveuglément obéi à sa loi, l'Espagne, ne nous apparaît plus guère comme une mère ouvrant largement ses bras pour protéger et bénir. Elle songe plus à dominer qu'à moraliser les peuples.

On trouvera des aspirations très nobles, des velléités très sympathiques, mais tout aussi vagues, dans le livre de M. Pujo, *la Crise morale* (Perrin). Il nous propose comme but : « le Retour à la vie, » et aussi « le Retour aux traditions françaises ; » mais ni la *vie* ni les *traditions françaises* ne sont définies d'une manière bien précise. Il y aurait bien à dire sur ce sujet. On parle toujours de « la France, » de « l'esprit français, » comme si c'étaient des notions unes et claires. La vérité est qu'il y a deux Frances, au moins, et

que nulle part l'écart, le divorce, n'est aussi grand entre l'élite et la masse.

M. H. Bérenger a profondément senti cette vérité, et il a plus vigoureusement que MM. des Rotours et Pujo abordé le problème de l'avenir de la France dans son livre, *la Conscience nationale* (Colin). Il pourrait y ajouter aujourd'hui des chapitres d'une clairvoyance encore plus désabusée, éclairé qu'il a été par les derniers événements sur l'obscurcissement du sens moral dans les classes les plus élevées de la nation; mais tout en restant fatalement dans des généralités un peu oratoires lorsqu'il veut définir « l'idée de la France, » « beauté grecque, forme latine, idéal chrétien, » il serre de beaucoup plus près les problèmes de notre démocratie lorsque après avoir montré quel divorce a séparé en France, depuis un siècle, la pensée et l'action, quelque noble qu'ait été l'effort de Lamartine pour les unir, il indique la nécessité d'avoir un idéal religieux différent de l'idéal catholique et pourtant répondant aux mêmes besoins de l'âme, de créer une armée qui soit vraiment nationale et non le fief d'une caste, et enfin et surtout d'avoir une organisation de l'instruction publique capable de suffire à la plus urgente de toutes les tâches, celle de l'éducation nationale. — Cette même question a inspiré à M. Fouillée son livre sur les *Études classiques et la démocratie* (Colin), où il défend la cause de ces études prétendues aristocratiques au nom de la démocratie même.

Quoique nous ne puissions pas étendre outre mesure le cadre de ces Bulletins, nous pouvons du moins signaler quelques livres de critique ou d'histoire littéraire qui méritent d'être signalés à tous ceux qu'intéresse l'histoire des idées.

M. Lacombe, à qui nous devons déjà un livre plein d'observations pénétrantes et de vues originales sur l'*Histoire considérée comme science*, lui a donné une suite non moins intéressante dans son *Introduction à l'histoire littéraire* (Hachette). M. Lacombe n'est pas écrivain et c'est grand dommage; car il ne manque à ses livres qu'un peu plus d'aisance et de personnalité dans le style pour être de ceux qu'on place dans sa bibliothèque parmi les livres de choix. Mais les lecteurs attentifs qui attachent plus de prix aux pensées qu'au style trouveront leur récompense à étudier l'ouvrage de M. Lacombe, encore que son plan ne se comprenne pas toujours très bien et que sa forme soit souvent laborieuse. Ils le placeront auprès des esprits inventifs, « des grands véridiques, » comme il les appelle, « les premiers d'entre les hommes, même quand ils ont assez mal écrit. » Une partie du sujet qu'a traité M. Lacombe appartient au domaine

de l'art et de la philosophie ; ainsi, tout ce qu'il dit au livre II sur la psychologie de l'artiste et au livre IV sur la psychologie du style; on y trouvera une foule d'observations ingénieuses et neuves. Le livre I, où l'auteur définit ce qu'est la littérature et recherche quelle méthode on doit suivre pour traiter scientifiquement de l'histoire littéraire, et le livre III, où il examine s'il y a un progrès en littérature, touchent directement à l'histoire. M. Lacombe est un esprit précis qui applique tous ses efforts à bien définir ce dont il parle et à éviter les prétendues explications qui ne sont que des métaphores ou des analogies sans portée. Il n'applique le nom de littérature qu'aux ouvrages écrits avec le dessein de communiquer à autrui une émotion désintéressée. Toute œuvre qui poursuit un but scientifique, moral ou politique peut être littéraire par sa forme, elle ne l'est pas par son but. La littérature, ainsi définie, peut se ramener à trois genres généraux : épique, lyrique et dramatique. Pour étudier scientifiquement la littérature d'une époque, il ne faut pas commettre l'erreur de prendre les hommes de génie pour représentants de leur temps par les côtés où ils sont exceptionnels, mais par ceux où ils ressemblent à tous les littérateurs contemporains; il faut dégager, pour employer le style de M. Lacombe, les *similarités* et séparer dans la littérature ce qui est *institutionnel* ou général de ce qui est *événement* ou accidentel. Il faut ensuite dégager les vraies causes des caractères propres d'une littérature et ne pas prendre des faits peut-être accidentels pour des causes, conclure par exemple que la France est faite pour la tragédie et non pour le drame simplement du fait que deux hommes de génie, Corneille et Racine, ont écrit des tragédies; ne pas prendre non plus des images et des analogies pour des raisons, ne pas dire par exemple comme M. Brunetière que personne ne peut égaler Bossuet, « parce que le genre oraison funèbre est épuisé. » — Sur la question du progrès, M. Lacombe a très bien démêlé la confusion dans laquelle on tombe en plaçant la perfection littéraire dans la simplicité harmonieuse, alors que la richesse d'émotions ou de pensées des temps les plus voisins de nous constitue bien un genre de perfection inconnu de l'antiquité ou même du XVIIe siècle. Le chapitre sur *le Milieu* analyse avec finesse ce qu'il faut entendre au juste par ce terme que M. Lacombe, avec raison, ne distingue pas du *moment* dans l'étude des causes extérieures qui influent sur la production des œuvres littéraires. On trouvera encore bien des vues intéressantes pour l'histoire dans le chapitre sur le rôle de la littérature qui rend l'homme plus compréhensif et plus sensible, mais qui par elle-même n'enseigne rien.

Si nous en avions le temps et la place, nous chercherions à vérifier les idées de M. Lacombe en étudiant le livre si instructif et si charmant de M. Faguet, *Drame ancien, drame moderne* (Colin), où il analyse les trois systèmes dramatiques, la tragédie grecque, toute artistique; la tragédie anglaise, toute philosophique; la tragédie française, toute didactique. Il a analysé bien finement dans son avant-propos la nature de l'émotion tragique où il a démêlé, avec la préoccupation des choses sérieuses et l'amour du vrai, le fonds de férocité qui se trouve toujours prêt à s'éveiller dans l'homme et qu'on confond bien souvent avec la compassion. Le Français se croit souvent sensible quand il n'est que cruel.

Les *Études sur la tragédie* (Colin), de M. Dejob, contiennent deux bonnes études qui touchent à l'histoire des mœurs; l'une sur l'Honnête homme à la cour dans Corneille et Racine, l'autre sur le drame historique contemporain en France et en Italie. Le morceau le plus important du volume est celui sur la tragédie française en Italie et la tragédie italienne en France aux XVIIIe et XIXe siècles. C'est une utile contribution à l'histoire des relations intellectuelles entre deux pays.

Il y a un intérêt historique et philosophique dans l'ouvrage de M. Paul Stapfer sur *Bossuet, Adolphe Monod* (Fischbacher), où il a recherché les raisons de la mort de la grande éloquence sacrée en étudiant dans leur vie, leur caractère, leurs idées, leur talent, le plus grand des sermonnaires catholiques et le plus grand des sermonnaires protestants, sans avoir naturellement la pensée saugrenue d'égaler l'admirable talent d'A. Monod au génie de Bossuet. M. Brunetière, en vertu de sa théorie sur l'évolution des génies, a indiqué que l'éloquence sacrée était morte parce que le roman et la poésie lyrique l'avaient remplacée. M. Stapfer cherche l'explication de sa décadence dans une cause plus profonde, la ruine des croyances. Aucun homme cultivé aujourd'hui ne croit plus au sens où l'on entendait autrefois ce mot. On veut croire par besoin du cœur, par tradition, par politique, par intérêt, par sentiment historique, par agnosticisme, par mysticisme, par scepticisme même; mais cette foi paisible et sûre de nos pères, qui reposait sur l'accord de la science et du dogme, de la raison et de la révélation, cette foi qui ne comportait aucun doute ni sur l'inspiration des Écritures, ni sur l'autorité de l'Église, ni sur le sens des dogmes, cette foi-là, nous ne la trouvons plus, même chez les ministres des cultes. Voilà pourquoi les accents d'une autorité si persuasive d'un Bossuet et d'un A. Monod ne se feront plus jamais entendre.

Dans la dixième série des *Études critiques sur l'histoire de la littérature française* (Hachette) de M. F. Brunetière, on trouvera une défense de ses doctrines sur la doctrine évolutive en matière d'histoire littéraire, une notice très ample sur Bossuet qui est comme le programme d'un livre que M. Brunetière a le devoir de nous donner et un article plein de bon sens sur le cosmopolitisme et l'histoire littéraire, où il répond aux esprits timorés qui prêchent le protectionnisme littéraire et oublient que la littérature française n'a été grande que parce qu'elle a été européenne [1].

En attendant le Bossuet de M. Brunetière, la collection des *Grands écrivains français* (Hachette) nous a donné un volume exquis de M. Filon sur *Mérimée* qui se trouve être, grâce aux documents inédits que l'auteur a eus entre les mains, une contribution importante à l'histoire sociale et morale du second Empire. Le *Racine* de M. Larroumet est aussi un des bons volumes de la collection. Son auteur nous donnait presque en même temps un journal de voyage, *Vers Athènes et Jérusalem* (Hachette), où l'historien et l'archéologue trouveront agrément et profit.

Les études d'*Histoire et poésie* (Colin) de M. de Vogüé sont comme toujours brillantes et rapides. La place que tient l'Italie dans ce volume, avec le mont Cassin, Ravenne, Catherine Sforza, le cardinal d'Ossat, Annunzio, lui donne une certaine unité. M. de Vogüé, après nous avoir prêché la beauté de l'âme russe, nous invite à prendre part à la Renaissance latine à la suite de M. d'Annunzio. Nous ne le suivrons pas. Les lourdes et voluptueuses effluves qui se dégagent de l'œuvre de l'illustre romancier italien ne sont pour nous que

Les parfums qu'on répand sur les morts.

L'Italie peut heureusement respirer de plus salubres senteurs dans l'œuvre de M. Fogazzaro.

Le joli livre de M. Zyromski sur *Lamartine* (Colin) ne traite que du poète lyrique. Celui de M. H. Michel, *le Quarantième fauteuil* (Hachette), est une série d'ombres chinoises académiques où l'on trouvera des profils d'historiens, Jurien de la Gravière, Lavisse, Thureau-Dangin, Sorel, Houssaye, Vandal, Hanotaux, découpés d'un trait fin et fort, parfois malicieux. L'ouvrage de M. Marius Sepet, *les Maîtres de la poésie française* (Masson), a le grand mérite de replacer nos poèmes et nos poètes dans leur filiation et leur milieu

1. Mentionnons aussi la 3e série des *Études sur la littérature française* de M. Doumic (Perrin).

littéraires et historiques. Les cinq premiers chapitres, consacrés au moyen âge, sont excellents, et, à propos de Corneille et de Molière, on trouvera une petite histoire du théâtre très précise et très instructive.

Quand M. Harrisse aborde un sujet, il le fouille jusqu'au fond et il en tire toujours des découvertes inattendues. Son livre sur *l'Abbé Prévost* (C. Léry) est avant tout un travail bibliographique d'une excellente et amusante érudition sur les œuvres du célèbre Bénédictin romancier; mais c'est en même temps une biographie où toutes les fables sur Prévost assassin, déserteur, bigame, garçon de café, directeur de théâtre, escroc, banqueroutier, faussaire et protestant, sont définitivement mises à néant. Il ne fut pas irréprochable sans doute et, bien qu'une vocation sincère ait paru le faire entrer dans la vie monastique à vingt-quatre ans après l'aventure qui lui a inspiré Manon Lescaut, il fut un moine et un prêtre trop semblable à ceux dont les pièces de théâtre et les romans du XVIIIe siècle nous offrent les modèles. Mais l'amour de l'étude et des lettres le sauva des trop grands écarts et les 112 volumes qu'il publia témoignent au moins de son application au travail. Ils ne lui donnèrent pas la fortune, mais sa charge d'aumônier du prince de Conti, peu absorbante au point de vue religieux, le sauva de la misère, et un de ses 112 volumes suffit à lui assurer une gloire éternelle. Il mourut subitement en 1763, à soixante-six ans, d'une rupture d'anévrisme, et non, comme le veut la légende, d'un coup de scalpel maladroit.

Les derniers mois ont vu paraître un chef-d'œuvre de la littérature biographique, *la Vie d'Ernest Renan* (C. Lévy), par Mme James Darmesteter, dont une édition anglaise, légèrement différente, ainsi qu'il convient pour un différent public, a été en même temps donnée en anglais (Londres, Méthuen). Ce n'était pas une tâche aisée que de résumer en 300 pages la vie et l'œuvre de Renan et de faire revivre la figure de l'homme, de faire comprendre l'évolution ou les évolutions d'un esprit aussi changeant dans ses apparences qu'il était constant dans ses tendances foncières, de caractériser ses ouvrages et d'en dégager la partie durable. Mme Darmesteter a suffi à toutes les parties de sa tâche, et elle a su l'accomplir avec une aisance légère qui ne nuit en rien au sérieux et à l'émotion de l'écrivain. Ce livre n'est nulle part une apologie. Le biographe a conservé sa pleine liberté devant son héros. Il ne cache rien de ses dissentiments avec lui lorsque après la guerre Renan se lança dans des rêves de reconstruction politique et sociale semi-aristocratique semi-sacerdotale, ni lorsqu'une veine de dilettantisme mondain lui inspira l'Abbesse de Jouane; il ne cache

même pas ce qu'il trouve d'arbitraire et de fragile dans certaines parties des Origines du christianisme ou de l'Histoire du peuple d'Israël. Mais aussi avec quelle sympathique intelligence il a su retracer le vrai caractère des luttes par lesquelles Renan s'est dégagé des liens sacerdotaux, luttes où l'amour de l'étude paisible dans une retraite sûre entrait en conflit avec un besoin de vérité qui ne pouvait se satisfaire que dans la liberté, luttes purement intellectuelles en apparence, mais où se cache un élément moral très élevé! C'est cet élément moral, ce dévouement à la vérité qui a fait l'unité et aussi la beauté de la vie de Renan, qui a mis par moments au front de ce soi-disant dilettante un reflet d'héroïsme. Dans aucune partie de ce petit livre le talent de Mme Darmesteter ne s'est montré aussi grand que dans les chapitres où figure Henriette Renan. Elle se rencontrait avec le chef-d'œuvre incomparable où Renan a lui-même raconté la vie de *Ma sœur Henriette*. Mme Darmesteter a su toucher à ce sujet sacré, en parler librement, avec un accent personnel, sans que les pages consacrées à Henriette dans son livre aient à souffrir de ce redoutable voisinage.

La *Correspondance de Renan et de Berthelot* (C. Lévy) de 1857 à 1852, qui fait suite aux Lettres intimes de Renan et d'Henriette Renan, achève de nous faire connaître le véritable Renan, toujours sérieux dans le vrai fond de sa pensée et préoccupé sans cesse, non seulement des vérités scientifiques qu'il poursuivait, mais aussi des grands intérêts de son pays et de l'humanité. Les lettres de voyage, d'Italie et d'Orient, sont admirables, et les observations politiques et historiques les plus profondes y alternent avec des descriptions délicieuses. Mais ce sont les lettres de 1871 et de la troisième République qui montrent le mieux avec quel cœur de vrai patriote Renan prenait part à toutes les péripéties de la politique. Ses trois dernières lettres de juillet et août 1852 sont celles d'un philosophe pour qui la vie a été une préparation à la mort. Cette correspondance de deux des plus grands esprits de notre siècle restera pour tous deux un de leurs principaux titres d'honneur.

La thèse française de M. F. Benoit sur *l'Art français sous la Révolution et l'Empire* (H. Mary) est sorti directement de l'enseignement d'histoire de l'art français créé à la Sorbonne par M. H. Lemonnier, et fait le plus grand honneur au maître ainsi qu'à l'élève. — L'histoire proprement dite, l'histoire de l'art et l'esthétique artistique s'y trouvent étroitement unies, et M. Benoit se trouve avoir écrit à la fois un chapitre excellent de l'histoire de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, et un chapitre de l'histoire de la civilisation et des institu-

tions artistiques en France. La deuxième partie est tout entière consacrée aux artistes et à leurs œuvres ; la première, intitulée *les Influences*, après une très bonne étude sur les théories artistiques au XVIIIe siècle, nous renseigne sur l'état des musées, sur les goûts du public et l'action gouvernementale, enfin sur les institutions artistiques, Institut, École des beaux-arts, Académie de Rome, Salons et récompenses.

Grâce à la Sorbonne, au Collège de France, à l'École des beaux-arts, à l'École du Louvre, Paris se trouve aujourd'hui doté d'une manière exceptionnelle au point de vue de l'enseignement des beaux-arts. L'éminent conservateur de la peinture au Louvre, qui professe en même temps au Louvre et au Collège de France, M. Lafenestre, continue avec activité, en collaboration avec M. Richtenberger, sa collection de catalogues raisonnés des musées de l'Europe. Le dernier volume paru, consacré à la *Hollande*, marque encore un progrès sur les précédents. M. Lafenestre vient aussi de nous donner un volume sur *la Tradition dans la peinture française* (H. May), Baudry, Cabanel, Delaunay, Hébert, où l'on retrouve, avec un goût fin et large, les qualités de précision d'un historien.

G. MONOD.

ANGLETERRE.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

Documents. — En poursuivant ses études sur la législation anglo-saxonne, M. le prof. F. Liebermann a rencontré plusieurs manuscrits contenant le texte des lois promulguées par les rois anglo-saxons et normands jusqu'au XIIIe siècle. L'auteur anonyme de cette compilation ne s'est pas contenté d'en transcrire le texte; il les a fait entrer dans une sorte de trame narrative qui relie entre eux les règnes des souverains législateurs, depuis Ine jusqu'à Jean sans Terre. C'est d'ailleurs un esprit médiocre autant qu'un plat écrivain. Ce qui frappe chez lui tout d'abord, c'est moins l'extraordinaire indigence du style et de la pensée que l'impudente inconscience avec laquelle il interpole les textes qu'il copie et les compromet par le voisinage de documents ou de récits qu'il invente. Cependant, ces inventions même, si, aux yeux de la critique moderne, elles enlèvent toute autorité juridique ou historique au recueil, offrent un certain intérêt par ce qu'elles nous font deviner des sentiments particuliers à l'auteur. C'était sans doute un bourgeois de Londres, fier des privilèges dont jouissait sa patrie et jaloux de les voir augmenter; c'était aussi un admirateur du système centralisateur organisé par les rois normands et angevins: Guillaume II le Roux, Henri II, Richard Cœur-de-Lion ne reçoivent de lui que des éloges, toujours les mêmes, il est vrai, et exprimés en termes presque identiques. Il a plus de révérence pour les cours de loi établis à Westminster que pour l'abbaye, pour la cloche qui appelait les bourgeois de la cité à l'assemblée que pour celle qui appelait les gens à Saint-Paul. Enfin, il avait l'idée plus ou moins confuse d'un royaume de Grande-Bretagne où les Gallois et les Écossais seraient soumis à la couronne d'Angleterre. Ce « regnum Britannie, » il croyait qu'il avait existé au temps du roi des Bretons Arthur comme au temps d'Alfred le Grand. Il écrivit vers 1210. Ses sources principales sont le *Quadripartitus* pour la période antérieure à la conquête, et, pour l'époque postérieure, une compilation tripartite formée de certaines lois de Guillaume le Bâtard, d'un remaniement des lois du Confesseur (*Edwardus retractatus*) et de la généalogie des ducs de Normandie par Henri de Huntingdon; enfin, pour le temps de Henri II, le traité de Glanville. Rien ne lui appartient en propre que

ses inventions mensongères. M. Liebermann les a discernées avec sa critique si pénétrante et si bien informée; il les a jugées avec une sévérité peut-être excessive, car le tort de notre anonyme est d'avoir eu, sans doute avec excès, les défauts de son temps[1].

Peu de temps après, M. Liebermann a donné chez Niemeyer, à Halle, la première livraison de son édition des lois anglo-saxonnes. Le contenu en a déjà été indiqué sommairement ici même (*Rev. hist.*, LXVI, 247) et nous n'y reviendrons pas. Le moment n'est pas venu de parler en détail de cette publication, préparée depuis si longtemps avec un zèle que rien n'a ralenti et amorcée déjà, si l'on peut ainsi dire, par diverses monographies qui ont été annoncées en leur temps par la *Revue historique*. Nous attendrons que l'ouvrage soit plus avancé.

Si l'on veut étudier l'administration intérieure, surtout au spirituel, d'un diocèse anglais, il importe de consulter les registres où les évêques faisaient transcrire les actes de leur gestion. J'ai déjà eu l'occasion de signaler plusieurs de ces registres et d'en montrer l'importance. Le t. II du registre de John de Grandisson, évêque d'Exeter (1327-1369), contient la suite du « Registrum commune, » de 1331 à 1360[2]. Bien qu'il ne concerne guère que les affaires purement diocésaines, le champ est encore assez varié pour que l'intérêt en soit grand. Je me contenterai de signaler une sentence d'excommunication (en français) contre tous ceux qui violeraient les libertés publiques, aussi bien la grande Charte que les privilèges de l'Église (p. 943), les actes relatifs à la tenue d'un concile provincial (p. 969), un ordre de poursuivre contre un savant diacre[3] qui, trente ans avant Wycliffe, allait prêchant un peu partout contre le dogme de la transsubstantiation (p. 1147 et 1179), etc. Quelques lettres sont adressées à l'abbé de Saint-Serge, d'Angers, à l'occasion d'un prieuré que cette abbaye possédait au diocèse d'Exeter (p. 695). Il y est aussi question çà et là

1. *Ueber die Leges Anglorum saeculo XIII ineunte Londoniis collectae.* Halle, Niemeyer, 1894, VIII-105 p. — Le texte même des lois se retrouve dans les éditions des lois anglo-saxonnes de Thorpe et de Schmid; les additions et interpolations de l'auteur anonyme ont été en partie éditées par Riley, *Monumenta Gildhallae Londoniensis*, t. II, 2e partie, p. 624 et suiv. M. Liebermann n'a eu cette fois que peu de nouveau à publier.

2. *The Register of John de Grandisson, bishop of Exeter;* part II. Londres, G. Bell; Exeter, Eland. Cf. *Rev. hist.*

3. P. 1180 : « ... Simulate freneticum, set revera hereticum, Radulphum de Tremur, qui eo est perniciosior et ad decipiendum pericior quo literatior, magister in artibus quondam acer, in grammatica doctior, lingua quadruplici : latina, gallica, anglica, cornubicaque et britannica, garrulus et disertus... »

de prières et de subsides pour la guerre d'Écosse ou pour celle de France (p. 937, 1158, 1173). Quand on apprit la capture de Jean le Bon, des processions solennelles furent ordonnées pour célébrer le triomphe du pieux prince de Galles sur un ennemi qui avait repoussé avec hauteur les propositions de trêves qu'on lui avait faites (p. 1191). Le soin avec lequel le Rév. F. C. Hingeston-Randolph a analysé ou publié ces documents mérite les plus grands éloges.

Nous en dirons autant des registres de John de Sandale et de Rigaud d'Assier, évêques de Winchester (1316-1323), qui ont été publiés par M. Baigent pour la Société des archives du comté de Hants[1]. Si la Société[2] a commencé cette série de documents au pontificat de John de Sandale, bien que le plus ancien registre remonte à celui de Jean de Pontoise (1282-1304), c'est parce que ce pontificat et celui de son successeur ont été courts et qu'on a pu donner le texte littéral des registres. Pour les précédents, il faudra se contenter de faire comme M. Hingeston-Randolph a fait pour le diocèse voisin. Ajoutons que, si les pièces contenues dans les deux tomes de M. Baigent ne concernent guère que l'Angleterre, les deux prélats intéressent aussi la France, car le premier fut envoyé pour les affaires du roi en Gascogne (1299) et le second, né en France (à Assier, près de Cahors), dans le même diocèse que le pape Jean XXII, fut très protégé par ce pontife, fut élu sur sa recommandation évêque de Winchester et mourut auprès de lui à Avignon.

Le premier volume des statuts de la cathédrale de Lincoln contient, comme on l'a déjà dit (LIV, 138), le « Livre noir » édité par Henry Bradshaw. Cet érudit s'était proposé d'en compléter le texte en le comparant avec des documents semblables tirés d'autres archives. Repris et développé par M. Chr. Wordsworth, ce plan s'est élargi au point de donner deux gros volumes formant un total de 1,200 pages. Voici ce qu'on y trouve : 1° un recueil de certains « Usages liturgiques » suivis dans les cathédrales de Salisbury[3], de Lichfield[4], de

1. *The Registers of John de Sandale and Rigaud de Asserio* (1316-1323). Winchester, Warren (Hampshire Record Society). 2 vol.

2. Cette société a été fondée en 1888. Nous avons déjà mentionné, parmi ses publications, le Coutumier du Réfectoire de S. Swithun et le Rôle des comptes de l'obédiencier du même chapitre.

3. C'est l'*Institutio Osmundi* que M. Rich. Jones avait déjà publiée, mais avec peu d'exactitude, dans la collection du maître des rôles (*The Register of S. Osmund*, 1883-1884). *The Use of Sarum* vient d'être édité par le Rév. Frere (Cambridge, University Press).

4. L'Usage de Lichfield est du temps de l'évêque Hugues de Nunant, 1188-1198; Dugdale (*Monasticon*, VI, 1255) en avait publié un texte qui est moins pur.

Hereford[1] et d'York[2]. 2° Vers 1440 s'éleva un violent conflit d'une part entre l'évêque de Lincoln, Alnwick, qui fit rédiger un nouveau recueil de statuts et prétendit en imposer l'observation au chapitre, et d'autre part le doyen Mackworth, dont la résistance acharnée força l'évêque à céder. On nous donne ici un certain nombre de documents relatifs à ce différend. 3° Des documents de date plus récente concernent le chapitre de Lincoln et surtout la procédure suivie pour l'installation des chanoines et des dignitaires du chapitre après la Réforme. 4° Les statuts donnés par le premier évêque de Truro (1883) au chapitre de cet évêché, nouvellement créé[3], montrent combien les questions d'attribution, de préséance, sont encore aujourd'hui vivantes dans le clergé de l'Église établie. 5° Signalons enfin ce qu'on appelle, à Lincoln les rôles de *Re et Ve*, expression qui a longtemps tourmenté les paléographes; ce sont des rôles sur lesquels on marquait chaque semaine les arrivées (*venit*) et les départs (*recessit*) des membres du chapitre dont la présence était obligatoire à certains dimanches, à certains jours de fête, d'anniversaire ou d'obit. Ces jours-là, les présents, et ceux-là seuls, avaient droit à certaines sommes prises sur la masse (*communa*) des revenus généraux du chapitre. Le *clericus de communa* était chargé d'établir ces listes de présence, qui fournissent de nombreux faits, non seulement sur le personnel de la cathédrale, mais encore sur les fêtes qu'on y célébrait. C'est Bradshaw qui le premier a donné la clef de ce petit problème et qui en a montré l'intérêt. Les rôles publiés dans le volume sont des années 1471 et 1472[4].

Le nombre des cartulaires imprimés s'accroît sans cesse, mais ils sont le plus souvent imprimés par des sociétés locales et il est difficile de se les procurer. Je puis mentionner cependant celui de Cockersand, abbaye qui s'élevait autrefois sur la côte occidentale du comté de Lancastre, vers l'embouchure de la rivière Lune. Vers l'an 1180, un certain Hugues établit dans cette région un ermitage; il y joignit bientôt un hôpital pour les infirmes et pour les lépreux. Un peu plus tard, l'ermitage devint un prieuré (1190), puis une abbaye de Prémontré. D'abondantes donations l'enrichirent et, vers 1267-1268, un

1. Les *Consuetudines et statuta ecclesiae Herefordensis* sont de l'année 1280.

2. Les statuts de la cathédrale d'York avaient déjà été publiés, mais avec peu d'exactitude, dans le *Monasticon*.

3. Le diocèse de Truro, en Cornouailles, a été formé en 1876 au détriment de celui d'Exeter.

4. *Statutes of the Lincoln cathedral, with illustrations;* edited by Chr. Wordsworth. 2e partie. Cambridge, at the University press, 1897, CCXC-XXVI et 957 p. in-8°.

des chanoines de l'abbaye en dressa le cartulaire, qui vient d'être publié, pour la « Chetham Society, » par M. William Farrer[1]. L'abbaye de Cockersand n'a jamais joué de rôle historique; son cartulaire ne nous intéresse que par les renseignements qu'il fournit sur la composition, l'étendue et l'aménagement des terres qui lui appartenaient. A ce point de vue, il apporte à l'historien et à l'économiste son utile contingent de faits nouveaux. Après que le texte du cartulaire eut fini d'être imprimé, l'éditeur retrouva, soit en copie, soit en original, plusieurs chartes concernant l'abbaye; il les a publiées en appendice. La transcription des actes paraît avoir été faite avec exactitude; par contre, j'aurai de fortes réserves à exprimer au sujet de la ponctuation; elle est fort arbitraire et semble être çà et là mise à contre-sens. Enfin, il n'y a pas d'index, lacune qui sera peut-être comblée dans un volume suivant.

La Société pour la publication des grands rôles de l'Échiquier antérieurs à l'an 1200 a donné en 1897 le rôle de la vingt-unième année de Henri II (1174-1175); comme les précédents[2], il est particulièrement intéressant pour l'histoire du grand soulèvement féodal qui ébranla l'empire angevin.

La Société des archives du Somerset, fondée il y a une douzaine d'années, a déjà publié plusieurs volumes importants. Le seul dont nous puissions parler en connaissance de cause se rapporte à l'administration de la justice civile et criminelle[3]. Il contient une traduction en anglais, ou, pour mieux dire, une analyse très minutieuse des rôles des juges itinérants depuis la fin du XIIe siècle jusqu'en 1256; aux rôles des plaidoiries tenues dans le comté de Somerset, M. Chadwyck-Healey a joint les notices concernant ce comté que fournissent les rôles semblables des autres régions de l'Angleterre. En tout, ce sont plus de quinze cents articles qui forment une masse considérable de renseignements précieux pour l'histoire sociale de l'Angleterre pendant la première moitié du XIIIe siècle. C'est une question de savoir si la Société a pris le meilleur parti en décidant que l'on ne publierait pas le texte même des procès-verbaux transcrits en latin sur les rôles des juges itinérants. Je vois bien les avantages de l' « adaptation » qu'on nous donne : on a pu resserrer plus de faits dans un

1. *The Chartulary of Cockersand abbey*, vol. 38 et 39, nouv. série des publications de la Chetham Society. Manchester, printed for the Chetham Society, 1897, 1898.

2. Voir *Rev. hist.*, LXVI, 466.

3. *Somersetshire pleas civil and criminal, from the rolls of the itinerant justices;* edited by Charles E. H. Chadwyck-Healey, lxxxiij-250 p. (Somerset Record Society, vol. XI, 1897).

moindre espace et la traduction est déjà comme un commentaire perpétuel ; mais on regrettera toujours de n'avoir pas sous les yeux le texte original lui-même. La traduction est précédée d'une excellente introduction où M. Chadwyck-Healey expose la condition des personnes qui pouvaient être ajournées devant les tribunaux royaux, résume ce qu'on sait aujourd'hui sur les tribunaux (les tribunaux ecclésiastiques non compris) qui rendaient la justice au temps de Jean sans Terre et de Henri III, sur leur compétence et sur la procédure qu'on y employait. Sur plusieurs points, par exemple en ce qui concerne l'organisation du jury et la « présentation d'anglaiserie, » il a pu apporter des lumières nouvelles empruntées aux rôles eux-mêmes. Des tables très copieuses (table des matières et table des noms de lieu et de personnes) et d'utiles appendices[1] complètent cette précieuse publication.

Un second volume des Plaidoiries devant la cour de l'Amirauté a été donné par M. Marsden pour la Selden Society[2]. Comme il se rapporte à la seconde moitié du XVIe siècle, nous ne saurions en parler longuement ; du moins faut-il signaler dans l'introduction les faits nouveaux que M. Marsden a recueillis, depuis l'apparition du premier volume, sur les procédures devant la cour au XIVe et au XVe siècle.

On sait la transformation profonde qui s'opéra en Angleterre dans l'aménagement de la propriété rurale vers la fin du XVe siècle et dans la première moitié du XVIe : d'abord, pour diminuer leurs charges, les grands propriétaires s'efforcèrent de réunir en un seul tenant plusieurs petites exploitations rurales ; ils laissèrent tomber en ruines ou démolirent les maisons habitées jusqu'alors par de petits paysans pour laisser subsister seulement les bâtiments nécessaires aux gros fermiers auxquels ils louaient leurs terres ; puis, très rapidement, dans le cours d'une seule génération, on les vit, dans ces domaines « consolidés, » substituer le pâturage aux terres à blé, l'élevage en grand du bétail à la culture en petites parcelles des céréales. Enfin, ils firent enclore les domaines ainsi arrondis, et quelquefois même agrandis aux dépens des petits paysans et des biens communaux,

1. L'appendice A donne en quatre colonnes parallèles la liste des hundreds du comté de Somerset en 1084, 1225, 1242, 1280 ; ces listes montrent les changements que le temps a apportés dans ces circonscriptions. L'appendice B contient un certain nombre d'extraits textuels, tirés des rôles des juges itinérants au temps de Henri III, sur la présentation d'anglaiserie. Dans l'appendice C est dressée la liste des shériffs et sous-shériffs du Somerset pendant la période à laquelle se rapporte le volume.

2. *Select pleas in the court of Admiralty*. Vol. II : *The High court of Admiralty*, 1547-1602. Londres, Quaritch, 1897, lxxxviij-241 p. in-8°.

pour y maintenir plus sûrement leurs troupeaux et pour en écarter les troupeaux des moindres cultivateurs, des paysans pauvres, qui, sous le régime précédent, trouvaient encore à faire pâturer leurs bêtes sur les terres et dans les bois non enclos des grands propriétaires. Le résultat immédiat de cette transformation était de ruiner la classe des paysans libres, qui avait fait la force militaire de l'Angleterre au moyen âge, et d'appauvrir sa production en blé, qui avait fait sa force économique. Double danger auquel le gouvernement des Tudors, aussitôt la guerre civile terminée, s'efforça de porter remède. Un acte de 1488-1489[1] décida que tout propriétaire de maisons affermées avec vingt acres de terre serait obligé de maintenir en bon état les bâtiments nécessaires à l'exploitation, sous peine de payer au roi ou au seigneur immédiat une amende ou indemnité égale à la moitié des revenus jusqu'à ce que ces bâtiments eussent été réparés. Cet acte, qui tendait à protéger le petit paysan contre les misères de l'éviction, demeura sans effet. Il fut renouvelé en 1515 sans plus de succès. Alors Wolsey, poussé peut-être par le besoin de créer des ressources pécuniaires au Trésor royal, fit nommer (28 mai 1517) une commission d'enquête chargée de déterminer avec précision dans quelles conditions la terre était occupée à la date de la Saint-Michel 1488 et quelles personnes étaient responsables des changements interdits par les actes de 1489 et de 1515. Cette enquête ne s'appliqua pas à tout le royaume; elle toucha seulement les comtés où le progrès des clôtures avait été le plus considérable. Elle fut menée promptement à bien et les procès-verbaux expédiés à la chancellerie. Alors toutes les personnes dénoncées par les enquêteurs furent citées à comparaître devant l'Échiquier pour payer l'amende, si elles ne pouvaient prouver que les faits dénoncés aux enquêteurs étaient antérieurs à l'année 1488. Les procès-verbaux de l'enquête de 1517 (avec quelques autres rédigés encore en 1518), ainsi que les procédures devant la juridiction financière, ont été retrouvés, non sans peine, par M. Leadam, dans des séries non encore inventoriées du P. Record Office. Ces documents, qui forment un ensemble considérable, permettent d'étudier par le menu et chiffres en main la rapide évolution qui transforma la population rurale et les conditions matérielles de son existence en Angleterre au XVIe siècle. M. Leadam a été autorisé à publier les plus importants, c'est-à-dire les procès-verbaux de l'en-

1. Cet acte est de la quatrième année de Henri VII; il est intitulé, suivant les expéditions qu'on en a : « Agaynst pulling down of tounes » (*Stat. of the Realm*), ou « For kepyng up houses of husbandrye » (exemplaire de l'Échiquier).

quête de 1517-1518, dans la collection de la *R. Historical Society*. Il l'a fait de main de maître. Non seulement les textes sont reproduits avec la plus scrupuleuse fidélité[1]; mais ils sont précédés d'une introduction explicative pour chaque comté et d'une introduction générale sur laquelle il convient d'attirer l'attention des historiens et des économistes. M. Leadam s'est imposé la tâche extrêmement ardue de convertir en chiffres et de présenter aux yeux, sous forme de tableaux statistiques et synoptiques, les détails fournis par les documents. Il a expliqué avec beaucoup de science, mais avec une concision qui nuit parfois à la claire compréhension des choses, les principes qu'il a suivis pour dresser ces tableaux, ce qui l'amène à traiter les points les plus délicats de l'économie rurale et de la condition des personnes qui étaient associées à la vie des grands domaines à la fin du moyen âge. Ces dissertations (par exemple sur le sens des mots *cotagia, messuagia, iconomia*) sont pleines d'enseignements, et nous ne saurions trop recommander la lecture des textes qu'a publiés M. Leadam et l'étude des conclusions qu'il en a tirées[2]. Il lui appartient maintenant de reprendre le sujet dans son ensemble et de nous faire l'histoire complète du mouvement des « Inclosures » dont les historiens comme Rogers n'ont pu nous retracer que les grandes lignes.

Comme nous l'avons déjà dit, nous n'aurons plus que rarement à reparler de la série des « Chronicles and Memorials » publiée sous les auspices du maître des rôles; la *Revue historique* a déjà signalé le t. III des *Memorials of Saint Edmunds abbey*[3], et il ne semble pas nécessaire d'y revenir. Je ne puis de même que renvoyer à ce qui a été récemment dit ici[4] sur la belle édition du Poème d'Ambroise sur la troisième croisade que M. Gaston Paris a donnée dans la *Collection des documents inédits*. Je rappellerai seulement qu'Ambroise, né en Normandie, était sujet du roi d'Angleterre, qu'il se proposa de mettre dans tout leur jour les prouesses accomplies par son souverain et qu'il ne raconte sur Richard que des faits dont il avait été lui-même le témoin direct.

1. Les textes ont été copiés par Mlle T. Martin, à laquelle M. Leadam a payé à la fin de l'Introduction un tribut mérité de gratitude.

2. *The Domesday of Inclosures*, 1517-1518; being the extant returns to Chancery for Berks, Bucks, Cheshire, Essex, Leicestershire, Lincolnshire, Northants, Oxon and Warwickshire, by the Commissioners of Inclosures in 1517 and for Bedfordshire in 1518, together with Dugdale's ms. notes of the Warwickshire inquisitions in 1517, 1518 and 1549. Publié pour la R. historical Society. 1 vol. en 2 tomes, 715 p. Longmans.

3. *Rev. hist.*, LXVI, 247.

4. *Ibid.*, LXVII, 89.

L'édition de l'*Opus majus* du moine franciscain Roger Bacon par M. John Henry Bridges [1] a été très vivement critiquée. On a reproché [2] à l'auteur une grande inexpérience paléographique qui l'a induit à de nombreuses erreurs de lecture, et l'on en a donné des exemples suffisamment instructifs. On s'est même demandé [3] si l'œuvre qu'il a publiée est bien l'*Opus majus* dont Bacon lui-même a parlé dans ses œuvres ; la question est délicate et demande, pour être traitée à fond, une compétence spéciale qui me manque. Il n'est point douteux cependant que l'œuvre ne soit de Bacon et qu'elle n'ajoute à la connaissance de ses idées sur les sciences, sur leurs relations entre elles et sur le but moral qu'il assignait à leur étude. A ce point de vue, l'introduction de M. Bridges conserve une réelle valeur. Homme de science (M. Bridges est *fellow* du collège royal de médecine), il a parlé avec toute la précision désirable des observations faites par le savant franciscain ; pour le même motif, la table analytique des matières qui termine cette introduction rendra de vrais services, ainsi que les notes instructives qu'il a jointes au texte de l'*Opus*. Enfin, on suivra avec un poignant intérêt, même si les faits qu'il rappelle ne sont pas nouveaux, le résumé qu'il donne de la biographie de Bacon. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, que ce soit l'*Opus majus* ou non, paraît avoir été composé vers 1266-1267, dans le même temps que l'*Opus minus* et l'*Opus tertium*, soit avant la mort de Clément IV, qui portait un vif intérêt aux travaux de frère Roger. Dix ans plus tard, il était mis en prison « propter novitates suspectas » (1278) et n'était remis en liberté qu'en 1292, après avoir été mis hors d'état pendant quatorze années d'exercer au profit de la science et de la foi une des intelligences les plus étendues qui aient existé [4].

A ce que je viens de dire sur les documents récemment publiés, j'ajouterai l'indication des inventaires et des livres de référence qui s'y rattachent par le lien le plus étroit. La série des Inventaires se poursuit activement. Nous avons maintenant pour les lettres patentes

1. *The « Opus majus » of Roger Bacon, edited with introduction and notes*, by J. H. Bridges. Oxford, at the Clarendon press, 1897, 2 vol., clxxxvij-404 et 568 p.

2. *The English historical Review*, janvier 1898.

3. *The Athenæum*, 25 sept. 1897.

4. M. Bridges rappelle que, dans la livraison de juillet 1897, la *English historical Review* a publié un document inédit trouvé par le Dr Gasquet aux archives du Vatican et que celui-ci considère comme une préface de l'*Opus majus*. M. Bridges estime plutôt que c'en est comme un premier brouillon.

trois volumes d'Édouard Ier (1281-1307)[1], deux d'Édouard II (1307-1317)[2], quatre d'Édouard III (1327-1340)[3], deux de Richard II (1377-1385)[4] et un d'Édouard IV (1361-1367)[5]; pour les rôles des lettres closes, cinq volumes d'Édouard II (1307-1327)[6] et deux d'Édouard III[7]; enfin, trois volumes d'inventaires des actes concernant l'histoire du Royaume-Uni qui ont été transcrits sur les registres pontificaux[8].

Au premier rang des livres de référence, il faut placer la nouvelle édition de Potthast, qui a été mise au courant avec tant de soin et qui rend chaque jour de si grands services[9]. Il faut rappeler également la nouvelle édition du *Registrum sacrum anglicanum* de M. William Stubbs, évêque d'Oxford[10]. Parmi les additions, je signalerai l'appendice I, qui contient la liste des évêchés dans les colonies (provinces du Canada, du « Rupert's Land, » de l'Inde et de Ceylan, de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Galles du sud, de l'Afrique australe, des Indes occidentales; diocèses coloniaux et évêques de Mission relevant de Cantorbéry); cette liste a été dressée par le chanoine E. E. Holmes[11]. Par contre, je regrette de retrouver, à l'appendice VIII, les évêchés classés dans un ordre qui n'est ni chronologique, ni géographique, ni alphabétique, ce qui rend fort incommode le maniement de cet indispensable ouvrage. Le volume de M. Stubbs est, jusqu'à un certain sens, complété par celui de M. W. K. Riland Bedford, où sont décrites les armoiries qui ont été portées par les archevêques et évêques de l'Angleterre et de la Galles, ou qui leur ont été attri-

1. *Calendar of the patent rolls preserved in the public Record Office. Edward I;* t. III : 1301-1307 (1898).

2. *Calendar... Edward II;* t. II : 1313-1317 (1898).

3. *Calendar... Edward III;* t. IV : 1334-1340 (1898).

4. *Calendar... Richard II;* t. II : 1381-1385 (1897).

5. *Calendar... Edwards IV;* t. I (1897).

6. *Calendar of the close rolls preserved in the public Record Office. Edward II;* t. V : 1323-1327 (1898).

7. *Calendar... Edward III;* t. II : 1330-1333 (1898).

8. *Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland. Papal letters;* t. III : 1343-1362. Pour ce volume, M. Bliss, dont le travail ne laisse pas de trahir beaucoup d'inexpérience, a eu pour collaborateur M. C. Johnson. Nous avons déjà signalé le volume de *Petitions to the Pope* (1342-1449), qui est un utile complément aux volumes des *Papal letters*.

9. *Bibliotheca medii aevi.* Wegweiser durch die Geschichtswerke des europæischen Mittelalters bis 1500. Berlin, Weber, 2 vol., 1896-1897.

10. *Registrum sacrum anglicanum.* An attempt to exhibit the course of episcopal succession in England. Oxford, at the Clarendon press, 1897, XVI-248 p. in-4°. Prix : 10 sh. 6 d.

11. Pour cette répartition des diocèses anglais sur le globe, voir l'*Historical church Atlas*, de M. Mac Clure, que nous avons annoncé précédemment LXVII, 464.

buées[1]. C'est aussi une nouvelle édition qui a été augmentée d'un répertoire des termes de blason employés dans ces armoiries, avec renvoi au nom du prélat à qui elles appartiennent. Ce répertoire, ainsi que les dessins de 791 blasons figurés sur les 81 planches de l'ouvrage permettront d'identifier assez facilement les armoiries gravées sur les monuments, les sceaux, les peintures, la vaisselle, etc. Les archéologues ne manqueront pas d'en faire leur profit. Terminons cette section en disant que le beau Dictionnaire de biographie nationale dirigé par M. Lee en est maintenant à la lettre T et que dans peu de mois on verra la fin de cette grande œuvre[2]; enfin, que l'Atlas de géographie historique dirigé avec un zèle si éclairé par M. Lane Poole est arrivé à la vingtième livraison[3]. Les deux tiers de l'ouvrage sont donc dès maintenant aux mains des érudits.

Histoire des institutions. — Dans son bel ouvrage sur les établissements formés par les Celtes et les Romains, les peuplades germaniques, slaves et finnoises, et sur leur organisation agricole, M. Auguste Meitzen a consacré deux chapitres (ch. vii et viii du livre VII) à l'Angleterre[4]. S'appuyant sur un petit nombre d'exemples étudiés très minutieusement et sur les analogies fournies par les divers peuples qui ont colonisé l'Europe centrale et septentrionale aux temps historiques, il a montré les traces laissées par l'occupation bretonne du sol longtemps après l'invasion anglo-saxonne, et a conclu que néanmoins, partout où dominèrent les Anglo-Saxons, le sol anglais fut occupé, divisé, cultivé d'après les coutumes purement germaniques; la division du sol en Angleterre est la même que celle de la Germanie entre le Weser et la mer du Nord. Je n'ai pas à dire ici ce qu'il y a de séduisant et d'inquiétant à la fois dans la méthode suivie par l'auteur; mais il n'est pas douteux que sa brillante synthèse, même par les contradictions qu'elle pourra soulever, stimulera l'attention des historiens et des sociologues. On en trouve déjà l'influence dans les plus récents travaux de M. Maitland. A ce même ordre d'idées se rattache le volume de M. Frederic Seebohm sur le système de tribu,

1. *The Blazon of episcopacy*. Oxford, at the Clarendon press, 1897, x-274 p. et 81 pl. gravées. Prix : 31 sh. 6 d.

2. *Dictionary of national biography*. Vol. VI : Teach-Tollet. Smith, Elder et Cie.

3. *Historical Atlas of modern Europ*. Oxford, at the Clarendon press. Prix de chaque fascicule : 3 sh. 6 d. — Le vingtième fascicule comprend les cartes de l'Europe en 1814-1863, par le prof. G. W. Prothero; celle de la France ecclésiastique, par W. E. Rhodes, et celle de l'Asie occidentale sous les Mongols, en 1330, par Stanley Lane-Poole.

4. *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Rœmer, Finnen und Slawen*. Berlin, Hertz, 1895, 3 vol. et un atlas.

tel qu'il existait en Galles avant la conquête du pays par les Anglais[1]. Il a repris la méthode inaugurée avec un si grand éclat dans son étude sur la communauté de village, et il en a tiré des conclusions peut-être encore plus instructives. Comme on le sait, tandis que la région méridionale avait été soumise dès le XIIe siècle, la Galles du Nord fut conquise seulement par Édouard Ier. Des seigneurs normands y furent établis et substitués aux droits des anciens possesseurs gallois. Des enquêtes furent prises pour établir l'étendue de ces droits. Nous en avons deux surtout : l'une se rapporte à l'île d'Anglesey et plus particulièrement à Aberffraw (1294), l'autre au château et à l'honneur de Denbigh (1335). Sous la phraséologie des scribes anglo-normands, elles gardent des traces évidentes d'un état de société où, à la fin du XIIIe siècle encore, la tribu était l'unité, où les familles unies par le sang occupaient des portions indivises dans les droits communs de la « villata. » Le pays de Galles nous fournit ainsi l'exemple le plus moderne du système de la tribu dans l'Europe occidentale. Le témoignage fourni par ces pièces d'archives[2] est irrécusable. M. Seebohm le confronte avec celui des lois galloises, où il est si difficile de distinguer les parties anciennes et interpolées, les éléments empruntés à la réalité et ceux qu'a enfantés l'imagination ; il retrouve dans ces lois le même état de société que dans les « Extents » postérieurs à la conquête. Il produit enfin plusieurs chartes latines de donations faites à des églises par des chefs gallois au VIe, au VIIe siècle, et il croit que ces chartes peuvent être tenues pour authentiques. Elles nous font remonter jusqu'à un temps voisin de celui où Gildas écrivait ses obscures lamentations, dont M. Seebohm réussit cependant à tirer des renseignements positifs. Il rattache ainsi les anneaux fort distendus d'une longue chaîne de témoignages qui s'allonge du VIe siècle au XIVe siècle, entre la peste jaune de 547 et la peste noire de 1349. Il nous montre dans ce long développement historique l'organisation de la tribu celtique : la famille et ses degrés, l'occupation du sol par les familles unies par le sang, la place qu'y prennent les étrangers, le rôle des chefs et les redevances qui leur sont fournies par les gens de la tribu et par les étrangers, les immunités

1. *The Tribal System in Wales;* being a part of an inquiry into the structure and methods of tribal Society. Longmans, 1895, XIV-238 et 111 p.

2. Ces pièces, publiées littéralement, avec les abréviations figurées, forment un appendice de 111 pages qui a reçu une pagination particulière. M. Seebohm s'est interdit d'en produire aucune qui fût postérieure à la peste noire, parce qu'en dévastant le pays ce fléau en modifia profondément les conditions sociales et économiques.

accordées aux églises, qui obtiennent l'exemption des charges qui pèsent sur tous les membres de la tribu. Il est permis d'espérer que ce beau travail donnera une nouvelle impulsion aux études celtiques et encouragera la publication des textes inédits que la littérature galloise compte en si grand nombre.

Feudal England, par M. J. H. Round[1], est un volume de mélanges plein de faits, d'observations pénétrantes, de conclusions neuves et de grande portée. Ces mélanges se groupent assez bien en trois sections relatives au Domesday-Book, à l'introduction du service militaire de chevalier (*knight-service*), et, d'une façon plus générale, à l'histoire des rois normands. Le point original des études sur le Domesday-Book porte sur la manière dont fut instituée l'enquête à laquelle Guillaume le Conquérant fit procéder en 1086. Cette enquête fut faite par des commissaires royaux dont nous connaissons plusieurs; dans chaque centaine ils assemblèrent et consultèrent un jury composé du shériff, des vassaux directs de la couronne et de leurs vassaux, enfin des gens de la centaine, parmi lesquels huit étaient nominativement désignés au roi : le prêtre, le prévôt et six paysans de chaque circonscription rurale (*villa* ou *township*) ; de ces huit personnes, quatre étaient des Français et quatre des Anglais. C'est dans cette cour que les commissaires recueillirent les dépositions, accompagnées parfois des pièces écrites[2]. Ils devaient savoir exactement : 1° le nom de chaque propriété et de son propriétaire au temps d'Édouard le Confesseur et maintenant; 2° la superficie du sol labourable qui se trouvait dans le domaine du propriétaire et le nombre des gens de condition libre ou non-libre qui y demeuraient; 3° la nature du sol au point de vue de l'exploitation agricole, abstraction faite de la partie labourable mentionnée plus haut (bois, prés, pâturages, moulins, viviers); 4° les modifications subies par cette propriété dès avant la conquête et sa valeur actuelle; en un mot tout ce qui contribuait à former la richesse imposable des manoirs. Le résultat de ces enquêtes fut consigné sur des rouleaux de parchemin qui furent envoyés au roi sans retard, et c'est d'après ces rouleaux qu'ont été confectionnés les deux volumes du Domesday-Book[3].

1. *Feudal England.* Historical Studies on the XIth and XIIth centuries. Swan Sonnenschein, 1895, XVI-587 p.

2. Il est probable qu'à cette occasion beaucoup de chartes anglo-saxonnes furent forgées ou refaites; quelques-unes même avec des sceaux.

3. Les rouleaux d'enquête, qui sont la source même du DB, n'existent plus; mais on en a des copies partielles, plus ou moins directes et fidèles, dans l'*Inquisitio comitatus Cantabrigensis* et dans l'*Inquisitio Eliensis*; le t. II du DB (lequel

Chaque centaine fut alors imposée suivant ses facultés. Quelle fut la base de la répartition? Il faut distinguer les comtés situés dans les limites de l'ancien royaume de Wessex et ceux où les envahisseurs danois s'établirent comme dans une colonie de peuplement. Dans le premier groupe (Wessex), l'unité imposable était la *hida*. On a beaucoup disputé pour savoir à quelle mesure superficielle équivalait la *hida;* mais tous les efforts tentés pour déterminer un rapport certain entre cette hide et la superficie, soit d'une « villa, » soit d'un manoir, ont été stériles et contradictoires. M. Round en a donné sans doute la raison en montrant, par d'ingénieux calculs, que la hide est, non pas une mesure agraire, mais l'unité d'évaluation de la richesse imposable, l'unité de répartition du danegeld. Cette unité doit être considérée comme subdivisée en 4 *virgatae* et la *virgata* en 30 acres, de sorte que la hide représentait, idéalement pour ainsi dire, une valeur de 120 acres de terre. En outre, la taxe a toujours été répartie par groupes de 5 hides ou par des multiples de 5. C'était un système, à ce qu'il semble, fort ancien, dont on retrouve des traces jusqu'au temps de Bède. Dans le second groupe (Danelaw), on passe du système décimal au système duodécimal, car on ne compte plus par hides ni par unités ou multiples de 5 hides, mais par charruées (*carrucatae*), et l'impôt y est réparti par unités globales de 6 et de 12. Comme la hide, la charruée était une quantité factice, quoiqu'elle représentât une surface de terre que l'on pouvait cultiver avec une charrue et huit bœufs (on disait en langage courant : un attelage de huit bœufs). — Cette élégante solution d'un des plus gros problèmes que soulève l'étude du Domesday-Book ne supprime pas toutes les difficultés, car on se demande comment 120 acres, mesure réelle et certaine, peuvent avoir pour somme équivalente une valeur irréelle et variable; mais les proportions établies par M. Round sont inattaquables, et par là il a réussi à rétablir la logique où, avant lui, on ne trouvait que confusion.

L'introduction du *knight-service* est tout d'abord une question de chronologie. Est-ce, comme le prétendaient Selden et Blackstone, le Conquérant lui-même qui distribua les fiefs de haubert à charge de service militaire, ou cette organisation est-elle postérieure au Con-

se rapporte seulement à trois comtés : Essex, Norfolk et Suffolk) reproduit ses sources avec une grande abondance de détails. M. Round suppose que ce t. II fut rédigé le premier; puis on craignit d'allonger indéfiniment le travail si on le continuait dans d'aussi vastes proportions et l'on entreprit de donner pour les autres comtés, non plus une transcription, même abrégée, des originaux, mais une analyse aussi brève que possible.

quérant? Serait-ce, comme l'affirmait Freeman et comme le pense Stubbs, l'œuvre du fameux ministre de Guillaume II le Roux, de Ranulf Flambard? M. Round a montré que, dans le Domesday-Book déjà, il y a des traces de fiefs concédés à charge de service militaire; si ces traces sont rares, c'est que l'enquête de 1086 avait un but fiscal et non militaire. Flambard n'a donc fait qu'appliquer un usage déjà en vigueur avant lui. Enfin, Guillaume le Conquérant a plusieurs fois convoqué ses vassaux à raison du service militaire qu'ils lui devaient. Mais comment était déterminé le nombre de chevaliers que chaque baron était tenu d'amener avec lui à l'armée? Dans le système anglo-saxon, le roi pouvait lever un guerrier par 5 hides de terre. Cet usage disparut avec la conquête. Sous le régime normand, un fief était constitué par une terre donnant un revenu annuel de 20 l.; mais le baron n'était pas tenu de mener avec lui autant de chevaliers qu'il possédait de fiefs de chevalier; il devait se présenter, suivant les conditions primitivement établies, à la tête d'une troupe (*constabularia*) de dix chevaliers ou d'un multiple de dix. La *constabularia* était donc l'unité tactique, tout comme la *hida* était l'unité de répartition pour le danegeld. L'enquête de 1086 a pu servir indirectement à établir d'une façon précise et immuable le régime nouveau que le Conquérant amena avec lui de son duché de Normandie.

Quant aux dissertations qui, dans le livre de M. Round, se rapportent à l'histoire des rois normands, j'en retiendrai ici deux seulement[1]. Les historiens qui ont étudié l'origine des pouvoirs du

1. Je donnerai au moins en note la liste complète des autres : De quelques Normands en Angleterre sous Édouard le Confesseur; M. Freeman et la bataille de Hastings; Maître Wace (discussion sur la valeur de son témoignage; d'un passage où il s'est inspiré de Guillaume de Malmesbury); Note sur le pseudo-Ingulf (qui suit aussi G. de Malmesbury dans le récit de la bataille de Hastings); Regenbald, prêtre et chancelier (recherches biographiques sur ce personnage, qui a été le premier chancelier d'Angleterre après la conquête); le Conquérant à Exeter (contre M. Freeman, qui s'est trompé sur le caractère de Guillaume et sur sa politique); la Prétendue destruction de Leicester en 1068; Ely et ses déprédateurs en 1072-1075; les Seigneurs d'Ardres; Des très anciennes relations commerciales entre Dublin, l'Irlande, Chester et Rouen (sous Henri II); Walter Tirel et sa femme (avec un tableau généalogique de la famille de Clare, corrigeant des erreurs commises par Dugdale); Waldric, guerrier et chancelier (le prédécesseur de Ranulf Flambard); une Charte de Henri Ier, 1123; l'Origine des Neville; la Prétendue invasion de l'Angleterre en 1147; un Coup d'œil sur la cour du jeune roi en 1170; le Premier exemple connu de *fine*, 1175; les Faux Montmorency (Giraud de Barri mentionne un Hervé « de Monte Mauricii » en Irlande allié aux Clare; la famille irlandaise de Morres prétend descendre de ce Montmorency, qui mourut sans héritier); Richard Cœur-de-Lion et le chan-

Parlement en matière d'imposition ont signalé au XIIe siècle deux cas de refus de l'impôt opposé au roi par l'assemblée politique, d'où le Parlement devait sortir plus tard : en 1163, à Woodstock, c'est Thomas Becket qui détermine l'assemblée à refuser au roi la levée d'un nouveau danegeld et qui amène par là même la disparition de cette taxe; en 1197, c'est l'évêque de Lincoln, saint Hugues d'Avalon, qui refuse à Richard Cœur-de-Lion une taxe pour la guerre contre la France. En réalité, ainsi que M. Round l'établit textes en main, ces deux prélats parlèrent de tout autre chose : en 1163, Henri II prétendait mettre la main sur une aide que les comtés payaient au sheriff « pour ses services. » Le roi n'y avait nul droit, aussi céda-t-il. En 1197, ce que saint Hugues refusa d'accorder dans son diocèse, comme étant contraire à la coutume, c'est le service militaire pour la guerre continentale; il prétendait, et il eut gain de cause, que ce service n'était exigible qu'en Angleterre même. J'omets à dessein la longue étude consacrée par M. Round à la bataille de Hastings; si intéressante qu'elle soit, elle a soulevé de si aigres controverses qu'il vaut mieux s'en taire tout à fait. D'ailleurs, les lecteurs de la *Revue historique* (LXV, 61) connaissent déjà sur le fond de la question l'opinion de l'auteur, les arguments dont il l'étaie et les objections de ses adversaires.

Les idées originales exprimées par M. Round sur le Domesday-Book ont été adoptées après un examen très approfondi par l'éminent historien du droit anglais, M. Fr. Maitland. Après avoir écrit, avec la collaboration de sir Frederick Pollock, un gros livre sur les institutions juridiques de l'Angleterre avant le XIVe siècle (il en sera question plus loin), il a repris pour son compte personnel la question des origines; appliquant une fois de plus la méthode si brillamment mise en pratique par M. Seebohm (*Village community*) et par M. Vinogradoff (*Villainage in England*), il a commencé par interroger le témoin le mieux informé et le plus sûr pour la période anglo-saxonne, et c'est le Domesday-Book lui-même. Après avoir exposé le caractère de ce livre et montré la base géographique sur laquelle il a été édifié, il a étudié les différentes classes de personne, la justice seigneuriale (*sake* et *soke*), le manoir et la « villa, » la superstructure féodale, les

gement du sceau royal (en 1198 et non, comme l'affirme Hoveden, en 1194); Démolition, par ordre de la commune, de la maison du maire élu et refusant de remplir son office (coutume particulière aux Cinq Ports; elle est originaire de Picardie); les Chartes des Cinq Ports (ne sont pas plus anciennes que Henri II; contre M. Burrows, qui les fait remonter à Édouard le Confesseur).

bourgs au temps de la conquête. Puis, remontant dans le passé[1], il s'est demandé ce qu'était l'Angleterre avant la conquête, entre quelles mains était réparti le sol, au profit de qui il était exploité, comment se constitua peu à peu le pouvoir seigneurial, ce qu'il peut y avoir de vrai, d'hypothétique ou d'erroné dans la théorie de la communauté de village. Enfin, un troisième essai a conduit aux racines mêmes de l'organisation foncière, aux origines et à la signification réelle de la hide[2]. A mesure que l'on remonte ainsi dans le temps, les textes deviennent plus rares, et certains, comme les *Rectitudines personarum* et Bède lui-même, moins précis; la part faite à la conjecture grandit; mais, au milieu de l'obscurité, on se sent encore rassuré par les lumières lointaines que projette le Domesday-Book.

Dans cette longue marche vers les ténèbres, M. Maitland a rencontré et élucidé plusieurs questions très intéressantes pour l'histoire sociale de l'Angleterre anglo-saxonne. Il a combattu avec succès les théories présentées avec tant d'éclat par M. Fr. Seebohm; montré que l'exploitation du manoir anglais n'a pas son origine dans la villa romaine; signalé d'après Meitzen, mais en atténuant ce que les hypothèses de ce dernier peuvent avoir de trop systématique, les ressemblances entre la répartition du sol labourable, découpé en un grand nombre de parcelles, dont Seebohm a fait une inoubliable description, avec les types décrits par Meitzen dans l'Allemagne occidentale; établi que la classe des paysans libres entre lesquels étaient distribuées ces parcelles a été toujours plus nombreuse à mesure qu'on remonte dans le temps, et indiqué les causes diverses qui l'affaiblirent peu à peu, bien qu'au temps même de la conquête il y eût encore des villages libres, au milieu de la grande masse des villages soumis à une autorité seigneuriale et peuplés d'habitants réduits à une condition servile. A la fois historien, diplomatiste[3] et jurisconsulte, il expose, avec autant de solidité que d'élégance lumineuse, les origines des justices seigneuriales, qui sont le développement logique du privilège d'immunité. Ici je signalerai deux points importants : l'un se rapporte à la question du *folk-land*, l'autre au caractère essentiel du

1. Cette méthode rétrogressive est indiquée dans le titre même de l'ouvrage : *Domesday book and beyond; three essays in the early history of England.* Cambridge, at the University press, 1897, XIII-527 p.

2. M. Maitland adopte sans réserve les idées de M. Round sur la hide anglo-saxonne. Il montre pour sa part dans quelles circonstances la hide a pu varier de valeur suivant les époques et suivant les régions.

3. Voir p. 262 la définition de la « charte » royale, par opposition au bref ou « writ; » p. 263 la comparaison entre l'ancien « landbook » anglo-saxon et les chartes et lettres patentes des rois angevins.

manoir primitif. Comme on le sait, d'après Kemble, il importerait de distinguer deux sortes de terre chez les Anglo-Saxons : celle qui appartenait aux individus et celle qui appartenait à la nation (*folk-land*) ; le roi n'avait aucun droit sur le *folk-land ;* il ne pouvait en aliéner la moindre parcelle qu'avec le consentement formel de ses *witan*. Or, comme le prouve M. Maitland en adoptant complètement l'opinion émise par M. Winogradoff, on s'est mépris sur ce consentement : les grands dont les noms et les croix figurent au bas des chartes solennelles conférant des droits de possession sur le sol sont de simples témoins assistant à un acte de caractère privé et non public ou politique. La terre concédée en vertu d'un titre solennel (*privilegium*, *libellus, land-book*) était dite *book-land ;* mais, à côté de ces terres possédées en vertu d'un acte écrit, il y en avait beaucoup d'autres également appropriées, mais sans acte écrit, possédées en vertu de la coutume (*folk-law*) ; c'est le *folk-land*, ce que, dans les textes français de la même époque, on eût désigné par le mot *alodium*. Quant au manoir, ce qui le caractérise, ce n'est pas, comme on l'a si souvent répété, le droit de justice qu'y possède le détenteur, car il y avait un nombre considérable de petits manoirs où il aurait été matériellement impossible de constituer une cour de justice ; c'est le fait d'être le lieu où devait être payé l'impôt (*geld*). Quand la centaine avait été taxée, on déterminait la part afférente à chaque *villa* ou *township* d'après sa force imposable, toujours évaluée en chiffres ronds (par cinq hides de terre ou par des multiples de cinq). Tous les possesseurs de terre, sauf ceux que le bénéfice d'immunité avait exemptés de cette charge, devaient alors payer leur quote-part personnelle à une maison seigneuriale (on ignore d'ailleurs absolument comment la désignation en put être faite) ; et c'est là le manoir, dont les variétés s'expliquent alors aisément, car il peut être vaste ou exigu, jouir ou non de droits régaliens, compter des *villani* aussi bien que des *freemen*, contenir ou non des terres en domaine. Il est le centre fiscal des paysans.

A ce beau livre si fortement construit, écrit d'une si bonne langue, à la fois précise, alerte et spirituelle, il manque une conclusion ; quelques pages eussent suffi à l'auteur pour résumer à grands traits les résultats obtenus et pour montrer comme ils amènent à considérer sous un jour nouveau l'organisation sociale, économique et même politique de l'Angleterre anglo-saxonne. On lui eût su gré de présenter la synthèse des faits qu'il avait analysés avec tant de soin. Il faut en dire autant de son étude sur le *Township* et le *Borough*[1]. Invité à

1. *Township and borough*, being the Ford lectures delivered in the univer-

faire à Oxford en 1897 six conférences sur l'organisation municipale, il est allé, devant un public choisi et avec lequel il pouvait se permettre de parler sans tout définir, sans suivre cet ordre rigoureux qu'il faut adopter dans un livre d'érudition et quand on s'adresse à des lecteurs non initiés, exposer le résultat de ses réflexions sur les faits qui caractérisent le village et le bourg et sur les conceptions juridiques qui s'y rattachent. Il les a publiées telles quelles, avec leur dessin ondoyant, les sous-entendus auxquels les étrangers ne suppléent pas toujours aisément, un certain genre d'*humour* qui séduit plus l'esprit qu'il ne convainc la raison. Mais il a corrigé ce que cette méthode peut avoir de défectueux en ajoutant au texte des conférences des notes très nombreuses. Il y a dans ce livre beaucoup de raisonnements et quelques hypothèses, échafaudés d'ailleurs sur une base très sûre, car l'auteur, professeur à Cambridge, parlant à Oxford, a pris ses exemples dans l'histoire de ces deux villes et surtout de celle qu'il habite et qu'il connaît le mieux. En généralisant les conclusions auxquelles paraît l'avoir conduit l'étude de la condition économique, sociale et juridique de Cambridge, il faut se représenter l'Angleterre anglo-saxonne, et plus particulièrement celle du centre, ce qui correspondait à l'ancien royaume de Mercie, comme couverte de communautés agricoles composées de quelques maisons (au temps où fut rédigé le Domesday-Book, Cambridge comptait seulement 400 maisons, et c'était déjà une grande ville) au milieu d'un vaste territoire[1]. Ces villages avec leur territoire sont désignés par le mot latin *villa* (*tun* en anglo-saxon) ; la communauté des habitants est dite *villata* (en anglais *township*). Au temps de la conquête, bon nombre de ces villages sont encore libres; Cambridge ne connaît d'autre seigneur que le roi. Un de ces villages, recommandé par sa situation géographique, par son importance économique ou par toute autre cause, a été choisi par la royauté pour devenir le chef-lieu du comté : là se réunit la cour du comté ; là se tient un marché ; l'endroit où se groupent les maisons est entouré d'un rempart. La *villa* devient un *burgus* (*burh*, borough). Les bourgs sont donc des communautés d'habitants privilégiées et protégées par un rempart. C'était un type supérieur d'organisation qui offrait des garanties enviables et que l'on envia. Après la conquête, et surtout grâce au développement industriel et commercial inauguré en partie par la conquête, le

sity of Oxford, in the october term of 1897. Cambridge, at the University press, 1898, IX-220 p.

1. Voir la description de ce village, d'un type clairement teutonique, dans l'ouvrage de Jenks, *Law and Politics*, dont il sera question plus loin, p. 155.

nombre s'augmenta des communautés qui demandèrent et obtinrent les privilèges de ces anciens chefs-lieux de comté. Mais, de même que, dans le village primitif et dans les communautés rurales les plus humbles, les habitants réglaient la distribution et l'aménagement des terres comme s'ils en étaient propriétaires, les communautés d'habitants dans les bourgs étaient considérées comme propriétaires du sol. Mais quel était le sens, quelles étaient les limites de ce droit de propriété? Très vague d'abord, il se compliqua dès le XIIIe siècle par les subtilités des légistes. Ceux-ci remirent en honneur l'idée juridique de la personnalité morale; la communauté des habitants devint une personne qui exerça les droits du propriétaire (*dominium*, *proprietas*). Dans les villes privilégiées, elle devint une « corporation, » qui exerça les droits conférés aux villes par l'autorité royale.

C'est tout naturellement que M. Maitland insiste sur le côté juridique des institutions. N'est-il pas avant tout professeur de droit, éditeur de traités de jurisprudence et d'actes judiciaires? Aussi lui appartenait-il de nous donner une Histoire du droit anglais, pour laquelle il a d'ailleurs eu la bonne fortune de s'assurer la collaboration de sir Frederick POLLOCK[1]. On peut le dire sans craindre de se tromper : c'est le premier ouvrage vraiment scientifique qu'on ait écrit en Angleterre sur ce grand et difficile sujet. Celui de Reeves était très vieilli et, pour les périodes anciennes en particulier, était tout à fait insuffisant, même après les retouches qu'on lui avait fait subir dans plusieurs éditions améliorées. Cette fois, il s'est rencontré deux jurisconsultes également éminents, connaissant à fond les travaux publiés en Allemagne et en France, habitués au maniement et à la critique des sources, avec des idées personnelles et des découvertes originales, pour élever un véritable monument. J'y note tout spécialement la grande place faite à juste titre au droit ecclésiastique et en outre tout ce qui se rapporte au règne de Henri II, à l'introduction en Angleterre du jury et à la transformation profonde que cet élément étranger fit subir à l'ancienne procédure[2].

1. *The history of english law, before the time of Edward I.* 2 vol. Cambridge, at the University press, 1895, XXXVIII-678 et XIII-684 p.

2. A défaut d'une analyse même rapide de l'ouvrage, je donnerai au moins en note la table des chapitres; elle permettra d'en connaître le plan et d'en prévoir l'intérêt. Livre I : Esquisse de l'histoire du droit primitif : Droit anglo-saxon; Droit normand; l'Angleterre sous les rois normands; Droit romain et canonique; l'Époque de Glanville et celle de Bracton. Livre II : les Doctrines du droit anglais au moyen âge primitif : ch. I, le Système de tenure (tenures

Après la lecture des ouvrages de MM. Round et Maitland, qui soulèvent tant de questions, mettent en conflit tant de faits et d'hypothèses, excitent et fatiguent l'attention sur tant de points différents, c'est un repos et une jouissance de lire la belle synthèse de M. Edward Jenks, professeur de droit à l'Université d'Oxford, sur les sources, le caractère et l'importance politique de la loi au moyen âge[1]. Ajoutons aussitôt que la loi qu'il étudie est la loi germanique et qu'il en suit le développement dans tous les pays où elle a pénétré, depuis la Scandinavie et l'Écosse jusqu'à l'Espagne. En huit chapitres assez brefs, presque sans appareil critique (les renvois bibliographiques, très succincts, sont placés à la fin de chaque chapitre), il a montré comment la société, formée d'abord par des groupes plus ou moins nombreux de clans où la seule coutume régissait les intérêts, a été soumise ensuite au régime guerrier, qui a fait triompher la notion de la loi et créé la propriété foncière; expliqué par le conflit entre le clan et l'État quelques-uns des faits principaux de l'histoire du moyen âge; enfin, retracé l'origine et signalé l'importance politique et sociale du contrat, qui conduisit au régime si fécond de l'association. Mais ce ne sont pas des idées abstraites que développe M. Jenks; il ne raisonne que sur des faits précis empruntés aux législations de ce qu'on pourrait appeler l'Europe teutonique[2]. Il les choisit si heureusement et les rattache par un enchaînement si logique que tout

en franche aumône, à charge de service militaire, de sergenterie; des justices seigneuriales, hommage et fidélité, droits de relief, de garde et de mariage, restriction du droit d'aliénation; les aides, les échoites et forfaitures, les tenures non libres et l'ancien domaine); ch. II, la Condition des personnes (les comtes et les barons, les chevaliers, les non-libres, les moines et le clergé, les aubains, les Juifs; les « outlaws » et les excommuniés; les lépreux, les fous et les idiots; les femmes; les personnes de raison; le roi et la couronne); ch. III, la Juridiction et les communautés d'habitants (le comté, la centaine, la *villa* et le *township*, le *tithing;* la juridiction seigneuriale, le manoir, le bourg); ch. IV, Propriété et possession; ch. V, Contrats et obligations; ch. VI, l'Héritage; ch. VII, la Famille; ch. VIII, le Droit criminel; ch. IX, la Procédure. — Signalons aussi, au moins en note, la troisième édition de l'excellent petit volume de sir Frederick Pollock (*The land laws*. Macmillan, 1896), où l'on trouvera en appendice (p. 200-208) une assez longue note sur les origines du manoir en Angleterre.

1. *Law and politics in the middle ages*, with a synoptic table of sources. Murray, 1898, xiij-326 p. — L'impression du volume est admirable. Signalons cependant une faute d'orthographe, fréquente d'ailleurs sous la plume de nos écoliers : p. 177, il faut écrire *bailliage* et non *baillage* (deux fois).

2. Voir en particulier ce qu'il dit du jugement par le jury (p. 128), de la distribution du sol dans le village teutonique (p. 151), de la propriété féodale, si peu influente en Angleterre (p. 183), de l'*homo migrans* (p. 208), etc.

paraît simple et clair dans la métaphysique du droit la plus élevée, même quand on n'est ni jurisconsulte ni philosophe.

L'Esquisse de l'histoire du droit, par M. Archer M. White[1], n'est qu'un bref manuel pour les étudiants en droit. Il expose, en 220 petites pages, toute l'organisation judiciaire depuis l'époque anglo-saxonne jusqu'aux plus récentes innovations. C'est assez dire que, s'il peut rendre service au public spécial auquel il s'adresse, il ne saurait être d'aucun secours aux érudits. — Le même sujet a été traité, mais d'une manière tout à fait différente, par M. Inderwick[2]. Son résumé n'est pas un manuel; il n'en a pas la sécheresse, mais non pas aussi la précision; bien que l'auteur ait des lectures assez étendues, il est souvent mal informé, ainsi pour toute l'époque anglo-saxonne. Un seul chapitre paraîtra nouveau à certains lecteurs : celui qui concerne l'organisation de la justice en matière de forêt. Dans tout le reste, on trouvera encore çà et là de curieux détails de mœurs et de costumes et quelques dessins amusants; mais ce sont là les bagatelles de la porte. — L'étude de M. James Bradley Thayer sur la procédure suivie dans les causes de « Common Law » en matière de preuves[3], et plus précisément sur la procédure d'enquête (*trial by jury*), s'adresse aussi aux étudiants en droit; mais c'est un travail approfondi et substantiel dans sa brièveté. L'auteur y suit de très près Brunner, Pollock et Maitland, mais il connaît personnellement les textes et en tire d'heureuses applications. C'est un modèle de dissertation savante.

Dans la hiérarchie judiciaire, le plus élevé des tribunaux laïques est la Chambre des lords. Ses origines, son organisation et sa compétence ont été étudiées par un historien très exercé de la loi anglaise, M. Luke Owen Pike[4]. La question des origines est traitée plutôt sommairement et les circonstances qui conduisirent à la séparation des deux chambres du Parlement n'ont pas été exposées avec toute la netteté désirable; mais, dès que les documents abondent en infor-

1. *Outlines of legal history.* Swan Sonnenschein, 1895, xvi-251 p. petit in-8°, plus une planche hors texte, collée sur toile, où l'on a donné en six colonnes un tableau général des taxes qui ont été établies en Angleterre aux diverses époques.

2. *The King's Peace. A historical Sketch of the english law courts.* Swan Sonnenschein, 1895, xxiij-254 p. in-12 (Social England Series).

3. *A preliminary treatise on Evidence at the Common Law.* Part I : Development of trial by jury. Boston, Little, Brown et Cie, 1896, x-186 p.

4. *A constitutional history of the House of Lords from original sources.* Macmillan, 1894, xxxv-405 p.

mations sur l'organisation judiciaire et que les notes d'audience consignées dans les *Year books* nous initient aux plus subtiles détours de la procédure, l'ouvrage prend une valeur de première importance, précisément parce qu'il ne met en œuvre que des faits basés sur des documents. Peu de discussions et de polémiques, peu de considérations générales; c'est comme un exposé juridique des questions essentielles que le sujet soulève de lui-même sur la cour du roi et les conseils qui en sont sortis, les personnes qui ont composé ces conseils et en particulier la Chambre des lords, leurs droits et leurs privilèges, leur autorité judiciaire et législative, les changements qui ont affecté la composition de cette chambre du XIIe siècle jusqu'à nos jours. Si l'on demande à M. Pike son opinion sur le maintien ou l'abolition de la Chambre des lords, il répondra seulement qu'elle reste l'image, incomplète sans doute, mais assez fidèle en somme, de la nation, et qu'elle forme le lien qui rattache le passé au présent. Des faits, rien que des faits. Dans son essai sur le Développement du Parlement au XIXe siècle[1], au contraire, M. G. Lowes Dickinson vous dira, dans un style nerveux et rapide, que le maintien de la Chambre des lords est devenu d'autant plus nécessaire depuis que les réformes de 1832, 1867 et 1883 ont démocratisé le gouvernement, car il faut opposer un contrepoids à la toute-puissance d'une chambre élue par un suffrage presque universel. Ce livre, où l'auteur a su résumer en peu de pages le fruit de nombreuses lectures et s'armer contre son propre savoir du courage nécessaire pour n'en pas faire étalage, se recommande à l'attention des politiques et des publicistes non moins que de l'historien.

C'est une fort intéressante étude de droit constitutionnel qu'on trouvera dans le petit livre de M. J. Neville Figgis sur la théorie du droit divin des rois[2]. Il suit le développement de cette théorie, depuis ses origines bibliques et romaines, à travers le moyen âge anglais, les luttes entre l'Empire et la papauté, les théories professées en France au temps des guerres de religion, les circonstances politiques de la Réforme en Angleterre; puis il en montre l'évolution à l'époque des Stuarts et en met en bonne lumière l'importance politique. Dans cet essai, qui a reçu le prix de Prince-Consort au concours de 1892, à Cambridge, M. Figgis a fait preuve de lectures étendues, d'une

1. *The development of Parliament during the nineteenth Century*. Longmans, 1895, VIII-183 p.

2. *The Theory of the divine right of kings*. Cambridge, at the University press, 1896, XIV-304 p. in-8°.

intelligence remarquable des problèmes de la philosophie politique et d'un jugement éclairé.

Je terminerai en signalant deux ouvrages qui ont traité en même temps le même sujet. Le premier nous vient de Belgique ; il a pour auteur M. Maurice Vauthier, professeur à l'Université de Bruxelles[1] ; le second est de M. Pierre Arminjon, avocat à la Cour d'appel de Paris[2]. Ils diffèrent quelque peu quant au plan, ce qui n'importe pas autrement, mais leur but est identique : c'est l'état actuel des choses qu'ils se sont proposé de nous faire connaître. Cependant, ils ne pouvaient éviter de tracer l'histoire des institutions qu'ils avaient à décrire, car en Angleterre plus qu'ailleurs le présent s'explique par le passé ; mais M. Vauthier a insisté davantage sur le développement historique et M. Arminjon sur le travail administratif accompli par les institutions locales. Tous deux nous tracent d'ailleurs un tableau fort étudié de ces institutions dont l'étrange complexité déroute le lecteur français, plus habitué à la symétrie et à la simplicité. La loi qui s'en dégage, plus nette encore si l'on a présent à l'esprit le livre de M. Dickinson, c'est ce double mouvement qui depuis soixante ans entraîne l'Angleterre à la fois vers la démocratie et vers la centralisation.

Histoire générale. — Il convient de rappeler ici le nom de l'illustre historien J. R. Green. Sa *Short history of the english people*, dont le succès a été aussi éclatant que durable, a été rééditée par livraisons qui forment quatre beaux volumes, illustrés avec un goût éclairé, sous la direction de Mme veuve Green[3] ; cette œuvre magistrale achevée, les éditeurs se sont empressés de faire réimprimer la grande *History* en volumes d'un format commode et à bon marché[4], qui trouveront avantageusement place sur les rayons des bibliothèques plus modestes.

L'histoire militaire de l'Angleterre depuis Hastings jusqu'à la répression de la révolte dans l'Hindoustan a été contée en partie par M. Hereford B. George[5] ; l'auteur ne traite en effet que des batailles livrées sur terre, omettant de propos délibéré toute opération navale et ne mentionnant les sièges (celui d'Orléans en 1429 et celui de

1. *Le Gouvernement local de l'Angleterre.* Arthur Rousseau, 1895, XII-446 p. Prix : 8 fr.

2. *L'Administration locale de l'Angleterre.* Chevalier-Marescq, 1895, 345 p. Prix : 6 fr.

3. Macmillan, 1906 et CVI p. in-8°.

4. *Ibid.*, 6 vol. (Eversley series). Prix de chaque vol. : 5 sh.

5. *Battles of english history.* Londres, Methuen, IX-333 p. in-8°.

Sébastopol) qu'au point de vue des combats qui ont été livrés autour des places attaquées. Ses récits sont très dignes d'attention; l'auteur a étudié de près les documents imprimés, et il les a souvent contrôlés par une inspection attentive des lieux où les batailles ont été livrées. Cet ouvrage nous touche de très près, car, sauf la plupart des opérations militaires dont l'Inde a été le théâtre et sauf celles qui ont marqué la guerre des Deux-Roses et la guerre civile, c'est presque toujours entre Anglais et Français que la partie a été liée. L'étude la plus neuve est peut-être celle qui concerne la bataille de Poitiers (1356); nos historiens devront en tenir le plus grand compte. La préface est insignifiante; on eût aimé à y trouver quelques indications sur l'art de la guerre aux premiers temps du moyen âge et sur l'influence exercée, par exemple, par le traité de Végèce. De bons croquis permettent de suivre avec fruit le récit toujours clair et intéressant de M. George.

L'Histoire d'Angleterre de M. Charles Oman[1] est un précis et n'est que cela; c'est un résumé clair, généralement exact, des faits de l'histoire politique et militaire, avec quelques indications sur l'organisation administrative, et presque rien sur l'évolution sociale et intellectuelle. Il est fâcheux de rétrécir à ce point le champ de l'histoire. L'auteur ne s'est pas proposé non plus de donner, même en raccourci, les causes des faits les plus généraux; la guerre de Cent ans, par exemple, arrive à sa date, mais sans qu'on puisse même en entrevoir les origines. Si les ouvrages écrits pour l'enseignement sont le miroir de cet enseignement même, le présent livre, écrit par un homme qui a fait ses preuves comme historien, donne une médiocre idée de l'intérêt que les jeunes Anglais apportent à l'étude de l'histoire.

En annonçant les derniers volumes de *Social England*[2], je ne puis que répéter les réserves, les regrets déjà exprimés au sujet des t. I et II. Le plan adopté par M. Traill est décidément des plus défectueux. C'est une grave erreur de découper l'histoire sociale en divisions calquées servilement sur l'histoire politique. Cette dernière, qui décrit les rapports du souverain avec ses sujets ou avec les sou-

1. *History of England.* Londres, Arnold, 760 p. in-8°. — Je n'ai pas encore eu entre les mains l'ouvrage plus récent du même auteur sur l'histoire de l'art militaire au moyen âge. Je ne connais pas davantage *The Story of the british army,* par le lieutenant-colonel Cooper King. Methuen, 1896.

2. *Social England*, edited by H. D. Traill, Cassell et Cie. T. III : 1509-1603 (1895), 591 p.; t. IV : 1603-1714 (1895), 632 p.; t. V : 1714-1815 (1896), 636 p.; t. VI : 1815-1885 (1897), VIII-700 p. Prix de chaque vol. : 15 sh.

verains étrangers, fait à bon droit une place éminente à la personne même des rois et de leurs ministres; la division par règne peut être légitime. L'évolution sociale est au plus haut degré impersonnelle; elle doit être traitée en de plus amples périodes. A cet égard, le XVIe siècle est le plus mal traité. Ce défaut de composition est encore aggravé par le nombre vraiment excessif de subdivisions et de collaborateurs entre lesquels chaque chapitre est distribué. Prenons par exemple le ch. IX (t. III) : M. A. Smith commence en parlant du règne de Henri VIII, de la question du divorce et de Wolsey; M. Hassall étudie ensuite la constitution sous Henri VIII, Wolsey et le Parlement; puis M. Smith reprend avec la rupture avec Rome et la création de la nouvelle Église, et M. Hassall avec la création de la nouvelle noblesse. M. Beazley survient, qui nous expose l'évolution religieuse, le rôle de Wolsey, les causes de la Réforme et la rupture avec Rome. Le Père Gasquet résume ses études bien connues sur la suppression des monastères et, de nouveau, M. Beazley la distribution des dépouilles de l'Église, etc. Toutes les dix pages à peu près, on change d'auteur et de sujet, sans avancer bien vite cependant. Autre exemple emprunté au ch. XIV (t. IV) : nous y entendons successivement M. Smith sur la guerre civile de 1642 à 1649, la république et la formation des partis; M. Oman, sur l'art de la guerre de 1603 à 1650; M. Hassall sur l'histoire politique et constitutionnelle durant le Protectorat; M. Hutton sur les partis religieux; M. Brown sur les conflits entre les partis religieux; M. Hassall sur la politique extérieure de Cromwell; M. Clowes sur la guerre maritime; M. Symes sur l'industrie et le commerce; M. Whittaker sur les théories politiques et philosophiques; M. Hutton sur la littérature théologique, etc.

Le monument élevé sous les yeux de M. Traill est proprement la tour de Babel; heureusement, on retrouve presque toujours les mêmes ouvriers. Aux noms déjà cités il convient de joindre ceux de M. Saintsbury et de M. Traill lui-même pour la littérature, de M. Hughes pour les arts, de M. Creighton pour la médecine et l'hygiène, de miss Bateson pour la vie privée et les modes. Ajoutons enfin que, en dépit du titre, l'Écosse et l'Irlande ont chacune sa section dans presque tous les chapitres. Il est vrai encore que chacun de ces collaborateurs est un spécialiste dans sa partie, qu'ils trouvent moyen quand même de dire des choses intéressantes et parfois peu connues; qu'enfin un copieux index à la fin de chaque volume facilite les recherches; il n'en demeure pas moins qu'une lecture continue de l'ouvrage est pénible et déconcertante; ce ne sont plus des tableaux d'histoire, c'est du cinématographe.

C'est un fort intéressant chapitre d'histoire sociale qu'a écrit M. Russell M. Garnier en retraçant les Annales du paysan anglais[1], utile complément à son ouvrage sur la Propriété rurale et la classe agricole en Angleterre[2]. Il a une érudition abondante, des connaissances toutes spéciales en matière d'économie domestique, une inclination naturelle à aimer le paysan, à désirer son relèvement social, intellectuel et moral, en même temps qu'à mettre en relief l'attitude généralement équitable du propriétaire (landlord) à l'égard des paysans. Cet esprit de bienveillance rend fort agréable la lecture d'un ouvrage où d'ailleurs les problèmes nombreux et difficiles d'une histoire des paysans sont traités d'une main facile, qui les expose rapidement sans les approfondir. On y trouve néanmoins beaucoup de faits et d'observations utiles avec une copieuse bibliographie, une table chronologique des statuts relatifs à la question agraire sous toutes ses faces et un précieux index.

Ch. Bémont.

(*Sera continué.*)

1. *Annals of the British peasantry*. Swan Sonnenschein, 1895, XVI-460 p. Prix : une demi-guinée.

2. Voy. *Rev. hist.*, LVII, 162.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. Dareste, B. Haussoullier, Th. Reinach. **Recueil des inscriptions juridiques grecques**, texte, traduction, commentaire (deuxième série, premier fascicule). Paris, Ernest Leroux, 1898. Gr. in-8°, v-177 pages.

MM. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach complètent leur *Recueil des inscriptions juridiques grecques*. La première série, publiée en trois fascicules de 1891 à 1894 et déjà signalée aux lecteurs de la *Revue historique*[1], a conquis dans toute l'Europe une juste autorité. Un nouveau fascicule, qui commence la deuxième série, vient de paraître. Il est digne des précédents : c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Le philologue, le juriste et l'historien n'ont ici qu'à admirer; au critique il ne reste qu'à justifier cette admiration.

La première partie du fascicule est intitulée *Lois et décrets*. Elle débute par une forte étude sur les lois de Dracon. En 1843 fut découverte une inscription très mutilée, dans laquelle Kœhler reconnut pour la première fois, en 1867, une copie de la loi draconienne sur l'homicide sans préméditation et qu'il restitua en grande partie à l'aide de textes empruntés à Démosthène. Le travail de Kœhler n'avait été modifié que sur des points de détail, surtout par Philippi. Le voilà presque achevé. On pourra discuter encore sur la juridiction du meurtre prémédité dans la législation de Dracon et sur les changements opérés dans cette législation; on sera inexcusable de répéter que Dracon écrivit ses lois avec du sang. Ce mot de Démade, qui a longtemps obscurci la vérité, a reçu un démenti définitif. Que Dracon ait exercé une large initiative ou qu'il se soit borné à enregistrer la coutume, toujours est-il qu'Athènes, dès la fin du VIIe siècle, distinguait l'homicide sans préméditation du meurtre prémédité, admettait la transaction dans les cas moins graves, ne faisait pas de différence entre le meurtre de l'homme libre et celui de l'esclave. Éclatant et précoce témoignage de la φιλανθρωπία athénienne.

Quel contraste avec la loi d'Ilion contre les tyrans! Rien ne montre mieux à quelle férocité la passion politique peut porter les esprits les plus adoucis par la civilisation, que les principes appliqués par les démocraties grecques au tyrannicide. C'est la contre-partie des excès auxquels se livraient les tyrans et les oligarchies triomphantes. Quand le pouvoir dans toutes les cités fut disputé entre deux partis, les cruau-

1. Tome L, 1892, p. 346.

tés de l'un motivèrent les vengeances de l'autre : ce fut le régime du talion en politique. Les démocrates ouvrirent le recours contre la tyrannie à tous et à chacun par toutes les voies de droit et de fait. Cette histoire si instructive du tyrannicide en Grèce, Egger l'avait déjà faite, et son remarquable mémoire de 1866 méritait d'être cité. A leur tour, les auteurs du *Recueil* ont éclairé d'un commentaire magistral la loi découverte à Ilion en 1894. Ils ont bien expliqué tout le sens de ces dispositions prises, non seulement contre le tyran, mais contre les fonctionnaires et les juges, ses suppôts. Ils font comprendre la logique qui rejetait tous les actes du gouvernement tyrannique comme entachés d'illégalité et qualifiait meurtres des condamnations à mort[1]. On voit là par le détail ce qu'étaient les révolutions qui déchiraient continuellement les pays grecs avant la conquête romaine.

La deuxième partie contient un assez grand nombre d'actes et de contrats. Ce sont cinq testaments ordinaires et donations à cause de mort, trois actes de fondation testamentaire, quatre actes de donation entre vifs.

Rien de plus varié que les formes des testaments. C'est que tôt ou tard on reconnut partout en Grèce la liberté presque absolue de tester, et nulle part on n'y assujettit les actes privés à des formalités rigoureuses. Les dernières volontés peuvent se manifester par l'adoption posthume, par la désignation de légataires, par toutes les variétés de substitution qui seront usitées en droit romain; elles peuvent prescrire des mariages, des mesures de tutelle, des affranchissements.

Les fondations testamentaires ont très souvent, en Grèce, un caractère bien original. Elles ont pour objet de créer une confrérie de famille qui a son règlement, ses administrateurs et qui se réunit aux jours anniversaires dans le sanctuaire qu'elle subventionne. Telles sont les fondations d'Épictèta à Théra et de Diomédon à Cos, les deux premières que commentent nos auteurs. Mais ils auraient dû voir que le troisième acte, provenant de Calaurie, est assez différent. Il présente d'autant plus d'intérêt qu'il montre avec quelle facilité ces fondations privées entraient dans le domaine de la cité. Agasicratis lègue au temple de Poseidon de quoi célébrer une cérémonie commémorative en son honneur et en l'honneur de son mari, de son fils et de ses filles. Mais ce n'est pas à des particuliers que vont ces libéralités, c'est à la ville elle-même. Il s'agit ici d'une de ces riches familles qui répandaient leurs bienfaits sur leur patrie. Par exemple, la testatrice parle de la statue de

1. Ces meurtres ne peuvent être expiés ni à prix d'argent ni par mariage. A propos de la composition par mariage, MM. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach déclarent ne connaître que la réconciliation de Mégaclès et de Pisistrate par un mariage politique. Ils oublient que, dans l'*Iliade*, Agamemnon promet à Achille, comme compensation à l'enlèvement de Briséis, une riche ποινή et le droit de choisir comme femme une de ses trois filles (IX, 142 et suiv., 284 et suiv., 388 et suiv.).

son mari, de la sienne, d'autres encore, toutes placées dans le temple. Ces statues, nous les connaissons par des inscriptions gravées sur les bases et retrouvées de nos jours[1]. Aussi, les épimélètes chargés d'exécuter les dernières volontés d'Agasicratis, οἱ ἐπιμεληταὶ οἱ αἱρεθέντες, ne sont-ils pas de simples exécuteurs testamentaires agissant à titre privé; ce sont des administrateurs nommés par l'assemblée. Comment des exécuteurs testamentaires pourraient-ils assurer à perpétuité le sort d'une fondation perpétuelle? D'ailleurs, les seuls fonctionnaires qui, dans la Grèce entière, dans tous les temps, aient eu à prêter serment comme ceux-ci, au moment de rendre leurs comptes, sont des curateurs délégués par le peuple à la gestion de fonds spéciaux[2]. Enfin, raison péremptoire, à Calaurie même on a découvert en 1895 une inscription qui a malheureusement échappé à nos auteurs et qui est précisément relative aux fonds donnés par la famille d'Agasicratis au temple de Poseidon[3] : cette inscription porte un décret du peuple instituant deux épimélètes dont les attributions sont telles que les définit l'acte d'Agasicratis.

La donation entre vifs n'est pas connue dans l'épigraphie grecque comme transaction privée. Quand le donateur n'intervient pas comme chef d'État, le donataire est alors un être collectif, cité ou association. Le premier cas se présente dans une donation de Cassandre, roi de Macédoine, à Perdiccas; le second, dans des donations dont les bénéficiaires sont Corcyre, Leucade et Halicarnasse. Il eût été bon peut-être de signaler dans le commentaire un troisième cas possible, celui où un chef d'État fait une donation à une cité : M. Haussoullier n'eût pas été embarrassé de rappeler la donation d'Attale II à Delphes, ce fonds de 21,000 drachmes destiné à l'instruction des enfants et aux cérémonies religieuses[4]. Tel qu'il est, le commentaire fournit à l'historien des renseignements précieux sur l'importance des donations dans la vie des cités grecques. Cependant il y avait mieux à faire que de mentionner parmi les donations-fondations de capital un don de 1,225 drachmes[5]. Un point qu'il aurait été utile de mettre en relief, c'est que ces largesses des particuliers n'allaient pas seulement à secourir la misère dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une famine[6], mais

1. Voy. Sam. Wide et L. Kjellberg, *Ausgrabungen auf Kalauria*, dans les *Mittheil. d. arch. Inst. in Athen*, XX (1895), p. 294 et suiv., nos 8, 3, 4.

2. Cf. *Mittheil.*, VII (1882), p. 71 et suiv., col. II, l. 1-12; Lebas-Waddington, *Inscr. de Syrie*, no 2261.

3. Cette inscription a été publiée par Wide et Kjellberg, *loc. cit.*, no 2, et reproduite dans le *Recueil d'inscr. grecques* de Ch. Michel, fasc. I, no 178.

4. Haussoullier, *Bull. de corresp. hellén.*, V (1881), p. 157 et suiv.

5. On aurait pu citer un fonds de 400,000 drachmes rhodiennes constitué par un citoyen d'une petite ville comme Cibyra en Lycie, à l'effet de doter à perpétuité la gymnasiarchie (Petersen et Luschan, *Reisen in Lykien*, II, p. 186, no 242 *a*, B, l. 13-14; C, l. 2, 7, 11, 15).

6. Dittenberger, *Sylloge inscr. graec.*, no 246, l. 55 et suiv.; *Bull. de cor-*

encore à organiser l'assistance publique en temps normal[1] et assurer l'éducation des enfants abandonnés[2].

Dans la troisième et dernière partie sont étudiés deux jugements rendus en matière administrative ou politique. D'abord vient un document tiré des *Seeurkunden* de Boeckh : c'est un décret des Cinq-Cents aux fins d'homologuer une transaction intervenue, à la suite d'une condamnation contre un trésorier des arsenaux maritimes, entre son frère, devenu son héritier, et l'accusateur victorieux et créancier. L'état de cause et la procédure sont si compliqués qu'il en résulte beaucoup d'obscurités dans le texte, mais aussi une grande richesse d'informations, à quoi les auteurs ont su donner toute sa valeur. Ils ont bien vu qu'il existait de nombreux rapports d'attributions entre le conseil des Cinq-Cents et les épimélètes des arsenaux maritimes. Mais il est regrettable qu'ils n'aient pas tenté de déterminer ces rapports. La Πολιτεία d'Aristote ne mentionne pas les ἐπιμεληταὶ τῶν νεωρίων et dit que le conseil ἐπιμελεῖται τοὺς νεωσοίκους : il y a là un problème à résoudre, qui semble être en connexité avec celui de la nomination des ἐπιμεληταὶ τῶν νεωρίων. Il n'est pas abordé.

Les jugements portés par la ville d'Érésos contre les tyrans Agonippos et Eurysilaos sont fondés sur une loi analogue à celle d'Ilion. Nous avons sous les yeux un dossier complet. Certaines pièces éclairent surtout l'histoire des institutions. Tels sont les deux décrets de mise en accusation, l'arrêt contre Agonippos, la formule du serment prêté par les citoyens érigés en juges. D'autres pièces fournissent d'utiles renseignements sur les interventions d'Alexandre et de ses successeurs dans les querelles intérieures des cités insulaires et asiatiques. Alexandre, sollicité par les descendants d'anciens tyrans, fait rendre par Érésos un décret pour leur permettre de se justifier devant le tribunal. Philippe Arrhidée confirme les sentences de bannissement prononcées par Alexandre. Antigone le Borgne exige que l'affaire des fils de tyrans soit remise en délibéré; mais une revision de pure forme amène la ratification des décisions antérieures.

A quel point chaque page de ce fascicule révèle le don de perspicacité philologique et épigraphique, en même temps que la science la plus profonde du droit et des institutions, c'est ce que cette analyse ne peut que laisser entrevoir. En tout cas, il faut lire ces beaux commentaires pour savoir ce qu'est le talent d'exposer et de débattre les questions les plus abstruses avec une précision limpide.

Gustave Glotz.

resp. hellén., IX (1885), p. 75, n° 5, l. 4; *Corp. inscr. graec.*, n° 4717, l. 10, 14.

1. *Bull. de corresp. hellén.*, XI (1887), p. 157, n° 63, l. 7.

2. *Ibid.*, XIII (1889), p. 486 et suiv., n° 1, l. 8-14; n° 2, l. 25-27; n° 3, l. 12-14.

Attilio DE MARCHI. **Il culto privato di Roma antica : I. *La Religione nella vita domestica; Iscrizioni e offerte votive.*** Milan, Hœpli, 1896. Gr. in-8°, 307 pages.

Le livre de M. A. de M., *le Culte privé de l'ancienne Rome : I. La Religion dans la vie domestique; Inscriptions et offrandes votives*, est un des traités les plus complets qu'on ait écrits sur cette matière. C'est une sorte d'encyclopédie qui ne pouvait pas prétendre à beaucoup d'originalité pour les résultats à tirer des textes littéraires, mais qui a le mérite d'utiliser, plus complètement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les inscriptions et surtout les monuments archéologiques.

Une longue introduction a pour objet de délimiter les *sacra privata*, de montrer leurs rapports avec les pouvoirs publics et leur importance en soi et par rapport aux *sacra publica;* on regrette que dans cette partie, surtout dans les pages relatives au culte de Vesta, il n'y ait aucune mention de la *Cité antique* de Fustel de Coulanges. Le chapitre I est consacré aux dieux domestiques, c'est-à-dire aux Lares, aux Pénates, à Vesta dans le culte familial et au Genius familial. Il expose très nettement, sans d'ailleurs apporter rien de nouveau, les nombreuses hypothèses qu'ont provoquées ces questions, jusqu'ici insolubles, de la dualité des Lares, de la confusion des Pénates et des Lares, du caractère des génies. L'auteur paraît accepter l'hypothèse de Wissova sur l'influence qu'auraient eue les représentations de Bacchus sur les représentations primitives des Lares; cette hypothèse n'est rien moins que fondée. Le choix des reproductions des Lares est excellent.

Le chapitre II traite des moyens et des formes du culte domestique, c'est-à-dire des lieux sacrés, des représentations divines, du sacerdoce familial, du mobilier nécessaire au culte et des rites. C'est, à notre avis, le meilleur chapitre du livre, grâce à l'emploi des monuments archéologiques, surtout des autels, des édicules et des fresques de Pompéi. Le chapitre III est consacré à l'acte religieux dans la constitution et dans la vie de la famille; il comprend les subdivisions suivantes : la consécration religieuse du mariage; la naissance, le jour lustral, l'éducation religieuse de l'enfant, la prise de la *toga pura*, la première coupe de la barbe et des cheveux; la religion dans la mort et dans les rites funèbres; les anniversaires; le culte domestique dans les campagnes; les auspices, prodiges, expiations et purifications dans le culte domestique. Les pages consacrées par l'auteur aux croyances des Romains, relativement à la destinée de l'âme humaine, sont évidemment fort incomplètes; c'est à peine une ébauche du sujet; le droit des tombeaux méritait aussi un plus long développement, et la question du deuil n'eût pas dû être laissée entièrement de côté. L'auteur montre, avec raison, combien nous sommes mal renseignés sur les auspices privés.

Le chapitre IV, sur les inscriptions et les offrandes votives, n'est rattaché au précédent que par un lien tout artificiel; sans doute, ce sont bien là des actes qui émanent de simples particuliers; mais, en réalité,

ils rentrent dans l'histoire générale de la religion et du sentiment religieux plutôt que dans celle du culte privé. L'auteur a essayé surtout, dans ce chapitre, de classer la multitude innombrable des documents de ce genre. Sa tentative est intéressante; mais les listes qu'il a dressées sont forcément incomplètes; il y manque de nombreuses séries de divinités, surtout locales, indigènes.

Ce livre est en somme un travail solide et consciencieux qui pourra rendre des services.

Ch. LÉCRIVAIN.

Notizie storiche, statuti antichi, documenti e antichità romane di Malesco, studi e ricerche del dottore Giacomo POLLINI. Turin, Carlo Clausen, 1896. In-8°, XXXI-700 pages.

Malesco est un petit village du Piémont, juché à une altitude de 761 mètres, dans une des vallées de l'Ossola; sa population est de 544 habitants, et encore, chaque année, la misère en force-t-elle une partie à émigrer pendant l'hiver; ils vont dans le reste de l'Italie, en France, et surtout à Paris nettoyer poêles et cheminées; c'est en effet un pays de ramoneurs et de fumistes. D'hommes illustres, ce village n'en a produit que dans l'art de la fumisterie; les anciens citent avec orgueil tel de leurs compatriotes, comme les frères Trabucchi, qui, partis avec leur petit bagage de ramoneurs, ont réalisé de grandes fortunes et se sont signalés par leurs bienfaits envers leur pauvre vallée... Voilà le pays humble et obscur auquel, par un sentiment de piété filiale, le docteur Giacomo Pollini a consacré un volume massif de 731 pages.

C'est dire que l'auteur, comme il le proclame lui-même dans sa préface (p. IX), n'a dédaigné aucun détail. Tout lui a paru intéressant et digne d'être transmis à l'histoire. Aussi, grâce à ses doctes recherches, nous savons qu'à Malesco il y a une fanfare, qu'elle se compose de onze « bravi giovannotti, » que Manuel Mellini joue de la grosse caisse et que le chef de musique, Bertina, s'est réservé le cornet à piston. Ils ne jouent pas mal, mais la population ne les entend pas assez souvent, et l'auteur les engage, dans leur intérêt, à mieux contenter le public (p. 97). Nous trouvons, à la page 222, une narration émouvante de la discussion qui s'éleva, à propos de l'asile et de l'école, entre l'inspecteur primaire et M. Giacomo Pollini lui-même, au conseil municipal, dans la mémorable séance du 17 août 1856. Il n'oublie pas de rappeler que son ami, Bernardo Raineri, l'un des deux curés de Malesco, a été nommé officier d'Académie, le 14 juillet 1882, et, à cette occasion, il explique à ses lecteurs quelles sont, en France, les distinctions universitaires (p. 98). Il fait le dénombrement des têtes de bétail du village et disserte sur les appellations variées du fumier. Dans son chapitre sur « le commerce et l'industrie » de Malesco, il énumère

« ses boulangeries, ses auberges et ses buvettes, dont l'une a une salle de billard » (p. 130). Ailleurs, il examine une à une les maisons du pays et nous en raconte les réparations. Mais c'est surtout dans son histoire des familles qu'il ne néglige aucun détail. Il fait leur généalogie, dresse la liste des membres qui les ont composées et met en lumière ceux qui se sont particulièrement distingués, surtout de nos jours : Frédéric Cavalli est devenu bachelier et médecin (p. 541), car, au collège de Domodossola, il avait tous les prix de sa classe; les frères Cioja ont bien réussi, l'un est professeur à Gênes, les autres sont employés « dans les préfectures et les ministères » (p. 562). Naturellement, dans cette énumération des illustrations du pays, les Pollini ne sont pas oubliés, « ce qui est hors de doute, c'est que leur famille est des plus antiques; son nom existait à l'époque romaine et son tronc s'est si bien développé qu'il s'est propagé dans tous les coins de la péninsule » (p. 597). N'oublions pas d'ailleurs qu'à cette maison appartenait la personne de Malesco qui a atteint l'âge le plus avancé, Dominique Pollini, morte à cent sept ans, le 7 février 1670 (p. 596). Josué Pollini, l'oncle de l'auteur, a été, à Cahors, le professeur de dessin du « célèbre Léon Gambetta » (p. 602). Sa tante, Marie-Élisabeth, communiait tous les jours et a établi à Malesco les prières des Quarante Heures. Enfin, l'auteur lui-même a fondé plusieurs messes dans l'oratoire du village. Il faut nous arrêter dans cette énumération; elle nous fait penser à Tartarin, Bompard, Costecalde et autres illustrations de Tarascon.

En voilà assez pour donner une idée du livre : c'est un ramassis informe d'une quantité de détails qui intéresseront tout au plus les habitants de Malesco; mais c'est à peine si l'historien peut y relever une douzaine de renseignements économiques, d'usages ou de traits de mœurs curieux, et cependant, dans les pages consacrées à l'antiquité et au moyen âge, l'auteur nous faisait espérer mieux. Le récit de ses découvertes archéologiques, la description de la voie romaine qui, d'après lui, réunissait les uns aux autres les passages des Alpes Léponiennes, les statuts du xve siècle dont il nous donne une édition, tout cela a un certain intérêt historique, mais disparaît tout à fait au milieu de ce bavardage.

Jean GUIRAUD.

Wilhelm REINECKE. **Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der Lex Godefridi (1227).** Marburg, Elwert, 1896. In-8°.

Il est étonnant que l'histoire de Cambrai n'attire pas davantage l'attention des savants français. Tout se réunit pourtant pour faire de cette ville un sujet d'étude hautement intéressant; elle possède dans les *Gesta pontificum Cameracensium* et dans les *Annales* de Lambert de Waterloos une historiographie très ancienne et des plus remarquables; elle a vu se former la première commune jurée qui soit mentionnée au

nord des Alpes, enfin les relations que ses évêques ont entretenues tant avec la France qu'avec l'Empire lui assignent une place à part parmi les cités épiscopales du nord. On sait que Cambrai relevait au moyen âge non de la monarchie capétienne, mais du royaume d'Allemagne. On ne l'a pas oublié de l'autre côté du Rhin. Non seulement ses chroniques ont été publiées dans les *Monumenta Germaniae historica*, mais encore plusieurs dissertations consacrées à l'histoire de la ville ont été présentées dans les dernières années comme thèses de doctorat aux Universités de Leipzig[1], d'Iéna[2] et de Tubingue. De ces travaux, le plus étendu et le plus approfondi est celui dont le nom figure en tête de ce compte-rendu. M. Reinecke s'est proposé de décrire en détail l'organisation et la constitution municipale de la cité jusqu'à la promulgation, en 1227, de la *lex Godefridi* qui a mis fin aux luttes séculaires entre les évêques et la bourgeoisie. Il étudie tout d'abord les droits des évêques dans la ville et les attributions de leurs fonctionnaires, le développement de la cité et la condition de ses habitants, la formation de la commune et enfin les institutions qui l'ont régie jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Deux appendices sont consacrés : le premier aux comtes de Cambrai, le second aux rapports des comtes de Flandre avec le Cambrésis. Comme pièces justificatives sont réimprimées la charte accordée à la ville en 1184 par Frédéric Barberousse, celle de l'évêque Roger de 1185 et la *lex Godefridi* de 1227.

On doit reconnaître que M. Reinecke s'est efforcé très consciencieusement de s'acquitter de la tâche qu'il s'est assignée. Il a lu fort attentivement les chroniques et les chartes qui se rapportent à son sujet. Son livre, clairement écrit et bien composé, est incontestablement préférable aux travaux de ses devanciers. Est-ce à dire pourtant qu'il satisfasse aux conditions que l'on est en droit d'exiger aujourd'hui d'une étude d'histoire municipale? Je ne le crois pas. M. Reinecke s'est contenté trop facilement. Il s'en est tenu, pour ainsi dire, à l'extérieur de son sujet : il ne l'a pas pénétré jusqu'au fond. Ce n'était pas assez d'emprunter aux *Gesta pontificum* et aux autres sources les faits relatifs à l'histoire de la ville. Il fallait expliquer et commenter ces faits, les éclairer par des comparaisons incessantes avec les faits analogues que fournissent les territoires voisins, montrer, le cas échéant, s'ils confirment ou s'ils infirment les théories si nombreuses émises dans les derniers temps sur l'origine des villes. Pour écrire l'histoire constitutionnelle de Cambrai, dont le grand intérêt réside précisément dans la situation si particulière de la cité, intermédiaire entre la France et l'Allemagne et également accessible à l'influence de l'une et de l'autre, il eût fallu être complètement au cou-

1. E. Hoeres, *Das Bistum Cambrai. Seine politische und kirchliche Beziehungen zu Deutschland, Frankreich und Flandern und Entwickelung der Commune von Cambrai.* Leipzig, 1882.

2. A. Dieckmeyer, *Die Stadt Cambrai. Verfassungsgeschichtliche Untersuchungen aus dem zehnten bis gegen Ende des zwölften Jahrhunderts.* Iéna, 1889.

rant des résultats des recherches relatives tant aux villes françaises qu'aux villes allemandes. M. Reinecke paraît ne posséder à cet égard que des notions tout à fait insuffisantes. Il s'en tient strictement à ses sources qu'il résume, sans se douter de l'importance et de la difficulté des questions qu'il se borne trop souvent à effleurer en passant. Il ne consacre que quelques lignes au *prepositus* du Cateau-Cambrésis, au *vicedominus*, au *prepositus curie*. Une page lui suffit pour nous faire connaître la situation des *burgenses* et des *manentes* au XIe siècle. Ce qui est plus grave, c'est qu'il considère la révolte des *cives* de Cambrai contre l'évêque Bérenger (956-962) comme une révolte communale, et qu'il parle à ce sujet de la *Bürgerschaft*. On sait pourtant que dans les textes du Xe et du XIe siècle le mot *cives* a tout simplement la signification d'habitants. En réalité, la révolte de Cambrai au milieu du Xe siècle n'a rien de commun avec l'histoire de la commune. C'est tout simplement un mouvement insurrectionnel dirigé contre un évêque impopulaire ; un événement analogue et dû aux mêmes causes est mentionné à Liège vers la même époque.

En résumé, le livre de M. Reinecke peut être considéré comme un exposé clair et complet des renseignements que fournissent sur l'histoire de Cambrai les documents publiés jusqu'aujourd'hui. Il facilitera certainement la lecture des sources à celui qui tentera quelque jour l'étude si intéressante des institutions municipales de la cité[1].

H. PIRENNE.

Historical Memorials of Ely cathedral, by Charles William STUBBS, dean of Ely. Londres, Dent, 1897. In-8°, XXXIX-166 pages.

En 1896, le doyen du chapitre d'Ely, M. Charles W. Stubbs, fut chargé de faire à Cambridge deux conférences, l'une sur la châsse de sainte Etheldrède[2], la fondatrice et la patronne du monastère d'Ely, l'autre sur l'illustre architecte Alain de Walsingham, moine et plus tard prieur de cette abbaye capitulaire. Il les a publiées ensuite avec de jolis dessins, un plan de l'église et des bâtiments claustraux, des notes et un index chronologique où se trouve résumée l'histoire de l'abbaye (plus

1. M. R. aurait dû indiquer le rapport très étroit qui existe entre la « lex Godefridi, » qu'il imprime en appendice, et la charte de Frédéric Barberousse. Cf. L. G. 7, 8 et F. 1 ; L. G. 10 et F. 7 ; L. G. 11 et F. 2 ; L. G. 12 et F. 8 ; L. G. 13 et F. 9 ; L. G. 14 et F. 3 ; L. G. 15 et F. 28 ; L. G. 16 et F. 10 ; L. G. 22 et F. 4 ; L. G. 24 et F. 5 ; L. G. 31 et F. 11 ; L. G. 32 et F. 14 ; L. G. 33 et F. 12 ; L. G. 37 et F. 20 ; L. G. 38 et F. 27 ; L. G. 47 et F. 30 ; L. G. 48 et F. 23 ; L. G. 49 et F. 16 ; L. G. 50 et F. 25 ; L. G. 51 et F. 31 ; L. G. 52 et F. 21 ; L. G. 53 et F. 24.

2. La plus ancienne forme de ce nom est *Aetheldreda ;* au XIe siècle on trouve *Aldreda*. Le doyen d'Ely l'appelle *s. Audrey* et *s. Awdrey*.

tard évêché) d'Ely depuis sa fondation au VIIe siècle jusqu'en 1539. Cet index rendra quelques services, bien qu'on regrette d'y trouver de fortes distractions[1]. Les notes ne laissent pas d'être instructives. Je retiens en particulier la longue description du *Liber Eliensis*, histoire et cartulaire de l'abbaye, rédigé vers le milieu du XIIe siècle par un certain moine Thomas[2]; comme le livre III de cette compilation est inédit, M. Stubbs en donne la table des rubriques (p. 58). Ailleurs (p. 143) il dresse la liste des rôles que possèdent encore aujourd'hui les archives capitulaires (ils sont au nombre de 288) et leur répartition entre les divers officiers du monastère (*camerarius, feretrarius, custos capellae Mariae, granatarius, elemosinarius, hortillarius, precentor sacrista, cellarius, pitanciarus, rosarius, thesaurarius*), et il en tire quelques intéressantes indications sur la vie des moines au XIVe siècle. Quant aux conférences, si l'on y trouve un peu trop de phrases, on y recueillera aussi des faits intéressants, par exemple sur l'origine et l'histoire de la « liberté » d'Ely[3] et sur les splendides constructions qui furent exécutées au XIVe siècle sous les ordres d'Alain de Walsingham.

Ch. Bémont.

Jungfru Marie œrtagård. Vadstenanunnornas veckoritual, i svensk œfversättning från år 1510..., utgifven af Robert Geete. Stockholm, P.-A. Norstedt et fils, 1895. In-8°, XC-308 pages.

Les trois premiers mots de ce titre sont la traduction suédoise de *Viridarium beatae virginis Mariae*, un des mots latins sous lesquels on désignait les *Cantus sororum ordinis sancti Salvatoris*, ordre fondé par sainte Brigitte, et dont la maison mère était le couvent de Vadstena, au centre de la Suède méridionale. Ce livre, qui était le missel des Brigittines, fut composé par le confesseur de sainte Brigitte, maître Petrus Olavi († 1378). Il comprend des psaumes, des cantiques, des proses, des leçons et d'autres morceaux empruntés aux rituels de la catholicité, ainsi que trente-cinq hymnes, dont vingt-neuf sont l'œuvre de maître Pierre. Il fut traduit du latin en suédois, ou plutôt imité et considérablement amplifié, par Nicolaus Ragvaldi, moine de Vadstena,

1. Les rois Étienne, Henri II et Richard Cœur de Lion sont placés entre 1118 et 1133, le martyre de Thomas Becket avant 1135, la révolte des paysans en 1388, etc.

2. Sur la composition du *Liber Eliensis*, voir F. Liebermann, *Archiv für das Studium d. neueren Sprachen u. Litteraturen*, Bd. CI, Heft 1-2, p. 26.

3. Cette « liberté » ou « franchise » comprenait la « liberté » de l'île d'Ely et la « liberté » de la reine Etheldrède. Quand le diocèse d'Ely fut créé, en 1109, la première fut attribuée à l'évêque et la seconde au chapitre. Jusqu'en 1765, le chapitre continua de lever certaines redevances, et c'est en vertu de la donation de la reine Etheldrède qu'il a, encore aujourd'hui, le droit d'élire un « coroner » pour cette « liberté » en Suffolk (p. 23).

et, à deux reprises, confesseur général de l'ordre, mort le 1er juillet 1514, qu'il ne faut pas confondre avec l'archevêque d'Upsala, son homonyme, décédé en 1448.

Comme cette version libre en suédois ne nous est parvenue que dans un seul codex en parchemin, de la Bibliothèque royale de Stockholm, écrit en 1510 par une religieuse de Vadstena, l'éditeur, n'ayant que ce texte unique sous les yeux, s'est borné à le reproduire, en rétablissant toutefois les lettres omises et les syllabes abrégées, mais il a donné à la suite le texte latin des *Cantus sororum* et l'*Ordo cantus et lecturae sororum ordinis Sti Salvatoris,* qui se trouvent complets ou par fragments dans beaucoup de manuscrits et d'imprimés. Comme aucun d'eux n'est aussi étendu que l'amplification suédoise, M. Geete ne s'est pas astreint à reproduire diplomatiquement le manuscrit de la bibliothèque universitaire d'Upsala, qu'il juge le meilleur, et à mettre en notes les variantes des autres; il a mieux aimé y intercaler les leçons qui se rapprochent le plus du texte inconnu suivi par maître Pierre.

Le soin avec lequel il a procédé est attesté par ses listes d'errata et d'additions en suédois et en latin. Jugeant avec raison que la littérature religieuse du moyen âge n'est pas assez familière aux lecteurs des *Samlingar utgifna af Svenska Fornskrift-Sällskapet* (recueil publié par la Société suédoise de paléographie), dont ce volume forme les fascicules 107 et 109, il a étudié, dans une longue et savante introduction : l'origine des heures canoniques et le développement du rituel jusqu'au temps de sainte Brigitte; le rituel brigittin; la bibliographie latine de ce rituel; puis décrit les manuscrits consultés par lui, ensuite expliqué les termes rituels, ainsi que les dénominations et le contenu des livres rituels du moyen âge; enfin donné les tables des hymnes et proses, des antiennes et répons. Son travail, fort bien fait, est une utile contribution à l'histoire de la liturgie catholique qui, depuis un quart de siècle, a recommencé d'attirer l'attention des érudits, même dans les pays protestants, et particulièrement en Suède.

E. Beauvois.

Geschichte der Juden in Rom, par Hermann Vogelstein et Paul Richter. Berlin, Mayer et Müller, 1896. 2 vol. in-8°, 511 et 456 pages.

L'histoire de la petite communauté juive de Rome a été, en ces derniers temps, très attentivement étudiée, et elle méritait de l'être, car il était du plus haut intérêt de savoir avec exactitude quel traitement le Saint-Siège, qui poursuivait de ses anathèmes les Juifs dans toute l'Europe, avait imposé à leurs coreligionnaires romains. MM. Vogelstein et Richter, reprenant les travaux de Basnage, de Natali, de Berliner et d'autres, ont, à ce qu'il semble, épuisé la question. Leur ouvrage reproduit, avec de légères modifications indiquées dans la préface, un travail

considérable qui obtint à Vienne, en 1892, la moitié d'un prix destiné à récompenser le meilleur travail de ce genre. Toutefois, un tiers environ du tome I et le tome II en entier sont l'œuvre du seul docteur Paul Richter.

On peut décomposer l'histoire de la communauté juive de Rome en plusieurs périodes. La première, qui commence avec l'arrivée des premiers Juifs à Rome et s'achève au moment où le pouvoir papal y devint prépondérant, offre un intérêt moindre que les autres parce qu'alors cette histoire se fond avec l'histoire générale du peuple juif. On se souvient des pages précises et vivantes dans lesquelles Renan a décrit la physionomie du quartier juif au temps des apôtres; les auteurs ont eu peu à ajouter à cette peinture, mais ils ont pu retracer l'histoire des Juifs romains d'une façon plus exacte grâce aux travaux récents de plusieurs érudits. Les empereurs leur furent favorables, et César, pour récompenser leur attachement à sa cause, rendit un édit qui équivalait à une reconnaissance officielle de leur culte; aussi pleurèrent-ils trois jours sa mort autour de son bûcher. Si des accusations de sorcellerie les firent expulser sous le règne de Tibère, si Claude, Domitien, Hadrien se montrèrent soupçonneux à leur égard, ils ne furent l'objet d'aucune mesure d'exception, leur culte fut toléré, et quelques-uns d'entre eux parvinrent aux premières charges. Déjà la communauté juive, régie par des lois ou par des règlements particuliers, obéissant à ses chefs et ayant son trésor, formait dans l'État un État au petit pied; elle échappe à toute influence romaine et reste fidèle à ses traditions. Les auteurs arrêtent, à tort ce semble, la première période à l'avènement de Constantin et du christianisme; ils en imaginent une deuxième allant de l'an 312 à l'an 1000. Elle est pleine d'obscurités; la communauté juive décline en même temps que la ville éternelle; elle comptait 40,000 membres au temps de l'empire; lorsque Benjamin de Tudela va la visiter, elle est réduite à 300. Cependant la papauté, maîtresse de Rome, la protège contre les excès de zèle des chrétiens; les Juifs ont une synagogue, des écoles et un cimetière; leur littérature est brillante; il est publié à Rome un essai d'histoire universelle. Jusqu'en 1554, la communauté juive est tantôt traitée avec bienveillance, tantôt l'objet de mesures rigoureuses. Calixte III lui accorde comme une charte de ses droits. Clément IV, il est vrai, arme contre elle l'inquisition; néanmoins, comme l'a dit le premier Basnage et comme l'ont répété tous ceux qui se sont occupés de cette histoire, le Saint-Siège fut, jusqu'à Paul IV, plutôt enclin à l'indulgence envers ses sujets israélites; les règlements très sévères, qui étaient parfois portés contre eux, étaient peu appliqués et les Juifs vivaient à leur guise à l'ombre de saint Pierre, n'ayant point à porter de signe diacritique, à subir d'humiliantes obligations, à payer d'impôts exagérés. Aussi toute cette période est celle marquée par un rapide accroissement des fortunes, l'extension de la banque et du commerce, une culture morale élevée; les mathématiques et la médecine surtout sont étudiées avec éclat, les papes ont souvent pour médecins des Juifs; on

s'adonne à la littérature avec ardeur; il y a des dynasties de littérateurs juifs à Rome, et une femme même y devient célèbre. Piqué d'émulation, un poète juif écrit une *Comédie* à l'imitation de Dante; seulement c'est Daniel qui conduit son protégé à travers les cercles de l'enfer et les zones du ciel. L'épanouissement de cette prospérité a lieu de la fin du grand schisme à 1554, à l'élévation du pape inquisiteur Paul IV. Les auteurs ont fait un tableau très complet de la société juive de Rome durant cet âge d'or; l'imprimerie hébraïque prend un grand développement; la musique est cultivée par Juan Maria et Jacomo San Secondo, un nom ou surnom significatif s'il en fut; on applaudit des troupes d'acteurs israélites. En somme, on le voit, la part d'action de la communauté juive, quoiqu'elle fût réduite à un très petit nombre de membres, est loin d'être négligeable. Survient la grande réaction des papes réformateurs du XVIe siècle; cherchant partout à réduire les ennemis du catholicisme, ils s'attaquent entre autres à ceux qu'ils ont sous la main, et les Juifs romains, obligés de vivre désormais entassés dans un ghetto infect, que le Tibre inonde presque chaque année, se voient dépouillés de tous leurs droits; ils ne peuvent plus même converser avec un chrétien; on les oblige à courir presque nus au carnaval, ainsi que l'ont raconté Montaigne et chanté le poète docteur de Pennis; ils leur faut aller assister à un sermon sur leurs erreurs chaque samedi, payer les guerres qu'entreprend le Saint-Siège, rendre hommage au sénateur le premier jour de l'an. Alors que partout ailleurs, en Europe, on montre moins de rigueur envers les Juifs, à Rome il n'est pas de vexations dont on ne les accable; le peuple naturellement prend part à la fête, et plus d'un juif mourut lapidé pour avoir passé trop près d'une église. Toute cette partie de l'histoire de la communauté juive, qu'on eût pu rendre si colorée et si dramatique, est un peu sèche; les documents abondent sur la vie intime de famille du ghetto, et les auteurs, qui ont fait de très minutieuses et très méthodiques recherches dans les archives de Rome, de Londres, d'Oxford et de Paris, n'ont peut-être pas tiré, au point de vue du pittoresque, tout le parti désirable des éléments qu'ils avaient en main. L'état misérable des Juifs romains se prolongea jusqu'en 1798, avec quelques adoucissements rendus nécessaires par l'influence des idées de plus en plus libérales qui avaient cours alors en Europe; cependant ce ne fut que lorsque Pie IX monta sur le trône pontifical que tombèrent les derniers vestiges de l'oppression séculaire, dont la communauté avait été la victime. Après l'ouvrage de MM. Vogelstein et Richter, il restera peu à dire sur les vicissitudes des Juifs romains; tout au plus pourra-t-on en tirer quelques idées générales et quelques inductions qui font défaut dans cet ouvrage.

E. Rodocanachi.

Inventare Hansischer Archive des sechszehnten Jahrhunderts, herausgegeben vom Verein für Hansische Geschichte. Erster Band : *Kœln*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1896. XVII-637 pages.

Ce premier volume des *Inventaires des Archives de la Ligue hanséatique pendant le XVIe siècle* est publié sous la direction de M. Konstantin Höhlbaum assisté par M. Hermann Keussen ; le premier, connu par son édition du *Hansisches Urkundenbuch* (vol. I : jusqu'en 1360) et d'autres travaux concernant l'histoire commerciale de la Ligue et de la ville de Cologne, et le second par ses études sur la révolution communale de Cologne en 1396 et sur l'histoire de l'université de Cologne de 1389 à 1559. En inaugurant cette nouvelle série pour la période où le déclin de la Ligue s'accuse et se précipite, le *Verein für Hansische Geschichte* s'est vu contraint de modifier le plan qu'il avait suivi dans ses publications antérieures et de se rapprocher de celui des *Calendars* anglais. La première moitié du volume est un simple répertoire, où 3770 lettres sont analysées en quelques lignes ; toutefois le souci d'épargner l'espace n'a pas été poussé au point d'en omettre aucune. Dans la seconde partie ou Appendice, 103 documents d'une importance plus considérable sont analysés en détail et reproduits par extraits ou *in extenso*. La plupart sont absolument inédits.

M. Höhlbaum nous explique dans sa Préface les raisons de la priorité donnée, pour le XVIe siècle, à la publication des archives hanséatiques de Cologne sur celles de Brunswick, de Dantzig et même de Lubeck.

D'abord c'est à Cologne, centre et capitale du commerce de l'Allemagne occidentale, que, lors des guerres des Pays-Bas, on a mis en sûreté les riches archives du comptoir d'Anvers ; celles-ci y sont restées. Ensuite elle possède la volumineuse correspondance et tous les papiers de Henri Sudermann, qui, syndic, c'est-à-dire à la fois chancelier, conseiller et procureur de la Hanse, a fait de Cologne le centre de rayonnement d'où, pendant près de quarante ans, son activité toujours en émoi a surveillé à la fois l'Angleterre, les Pays-Bas, la France et jusqu'aux intérêts personnels des marchands hanséates, qui réclamaient son assistance.

Les relations commerciales avec l'Angleterre occupent naturellement une large place dans ces inventaires. Depuis longtemps les marchands anglais faisaient entendre d'amères doléances au sujet des privilèges accordés aux Esterlins et à leur comptoir du *Steel-yard* à Londres, et, suivant les vicissitudes de leur politique, les souverains anglais se prêtaient ou se refusaient à les accueillir. Dans ses moments de brouille avec Charles-Quint, Henri VIII ne demandait pas mieux que d'obtenir l'appui des puissantes villes protestantes du nord de l'Allemagne, mais ses bonnes dispositions furent toujours intermittentes. Sa fille, Marie Tudor, dévouée à la politique de son époux, Philippe d'Espagne, et poussée par les réclamations répétées de ses sujets, mit, en 1555, des entraves nouvelles à l'exportation, par les hanséates, des draps anglais : on trouvera dans l'Appendice plusieurs pièces non utilisées jusqu'ici se

rapportant à cette affaire et aux négociations auxquelles elle donna lieu. En 1560, sous Élisabeth, nouvelle correspondance et nouveaux pourparlers à propos des droits de sortie que l'échiquier royal entendait lever sur les marchandises exportées par les négociants de la Hanse; après avoir invoqué leurs anciennes franchises, les envoyés des villes font des concessions jugées insuffisantes, mais se refusent à acquitter les mêmes droits que les sujets de la reine. On sait qu'en 1578 celle-ci abrogea définitivement tous ces privilèges défendus avec tant d'opiniâtreté.

Quelques pièces de l'Appendice se rapportent à des négociations ouvertes ou plutôt rouvertes à partir de 1562 avec la France à l'instigation de Charles Dançay, envoyé français à la cour de Danemark. Une instruction datée du 29 juin 1566 (pièce 86) recommande aux membres de la légation hanséate de chercher à obtenir l'établissement en France d'un ou de plusieurs comptoirs ayant à leur tête un *Alderman* et un conseil jouissant d'une juridiction autonome, l'égalité du traitement pour les marchands de la Hanse et les sujets français, des garanties pour l'exercice de leur religion, la libre exportation des grains par leurs navires à destination de Lisbonne et des facilités pour celle du sel. Sous la date de janvier 1568, nous rencontrons un projet de traité (pièce 92) conçu sur des bases analogues. Néanmoins, par suite des guerres et des troubles de l'époque, la mission hanséate n'avait pas encore accompli son voyage en 1571, car, le 25 mars de cette année, Dançay adresse une lettre latine au Sénat de Lubeck pour lui rappeler le désir qu'a le roi très chrétien de la recevoir (pièce 100). M. Höhlbaum donne en note des extraits de la correspondance de Dançay avec la cour de France, d'après des copies que possèdent les archives de Copenhague, et annonce qu'ils seront continués dans le second volume.

Les rapports et lettres concernant les intérêts de la Hanse dans les Pays-Bas, et notamment à Anvers, alors le premier port et la grande place de banque de l'Europe, les décisions prises aux diètes générales de la Hanse et aux diètes particulières du cercle (*Drittel*) de Cologne, la correspondance de Cologne avec Lubeck et avec d'autres villes, tant allemandes qu'étrangères, sont de même analysés, résumés ou extraits.

Grâce à cette collection, les historiens du commerce voient s'ouvrir pour eux une mine précieuse de renseignements pris sur le fait. L'histoire générale trouvera aussi profit à la consulter, par exemple au sujet des mouvements religieux dans les Flandres pendant cette période agitée et tumultueuse.

E. Castelot.

Agostino Rossi. **Francesco Guicciardini e il governo Fiorentino dal 1527 al 1540.** Vol. I : 1527-1530. Bologne, Zanichelli, 1896. In-16, I-XII, 1-303 pages.

C'est une période fort curieuse de l'histoire de Florence que celle qui

s'étend de 1527 à 1530. Les Médicis ont été chassés le 26 avril 1527, et, sous la direction d'un parti de plus en plus porté aux extrêmes par une démocratie sans sagesse, la république essaie de se constituer. A l'intérieur, elle doit se défendre contre les partisans du régime déchu et prendre, à l'extérieur, parti pour l'un des deux rivaux qui se disputent l'Italie, François Ier et Charles-Quint. Elle se décide pour le premier, mais sans enthousiasme, car il est l'allié de l'ennemi irréconciliable du nouveau gouvernement florentin, le pape Médicis, Clément VII; d'ailleurs, elle se fie médiocrement à sa loyauté; aussi, tout en affirmant son alliance avec lui, elle ne laisse pas d'entamer des négociations avec l'Empereur. Mais voilà que bientôt un revirement brusque se produit dans le système des alliances : en réconciliant François Ier et Charles-Quint, la paix des Dames livre sans défense Florence à l'Empereur (1529) qui, de son côté, à l'entrevue de Bologne, l'abandonne à Clément VII. Dès lors, les Médicis reviennent après la reddition de Florence, et c'en est fait de cette tentative éphémère de république.

Quel rôle a joué Guichardin au milieu de ces événements compliqués auxquels il a été mêlé? Telle est la question que se pose M. Rossi. Pour la résoudre, il a fait d'importantes recherches dans les archives de Florence, de Mantoue, de Sienne et surtout à la Bibliothèque nationale de Florence, où il a découvert une précieuse collection de lettres inédites de Guichardin. Esprit sage, ennemi de tout excès, l'historien florentin s'était rallié au régime républicain né de la révolution du 26 avril 1527; il l'avait fait d'autant plus facilement que les initiateurs de ce mouvement étaient modérés comme lui : son ami Capponi fut alors le maître de Florence. Mais, comme cela arrive parfois, les modérés ne tardèrent pas à être dépassés, et bientôt la démocratie prit ces allures soupçonneuses et jalouses que nous lui avons connues ailleurs : elle soumit à mille vexations les citoyens que leur sagesse faisait taxer de modérantisme. Quoique protégé par son frère, un des membres influents du parti démocratique, Guichardin eut à souffrir du régime républicain, tel qu'il était pratiqué à Florence; il dut quitter sa patrie et demander asile aux États de l'Église, et, pendant que l'on instruisait son procès à Florence, il travaillait, avec Clément VII, à la restauration des Médicis.

Guichardin prit une part importante aux événements qui, après l'entrevue de Bologne et la reddition de Florence d'août 1530, rétablirent l'ancien gouvernement; il sut éviter, à la fois, les mesures entachées de partialité qu'il reprochait amèrement au commissaire pontifical, Valori, et les violences dont se rendirent coupables plusieurs de ses amis. Administrateur du Mont, il fut mêlé aux affaires financières de sa patrie et il dut faire face aux exigences des soldats espagnols et allemands de Charles-Quint, qui rançonnaient Florence avant de quitter son territoire.

Enfin, lorsque Alexandre de Médicis eut été reconnu comme le maître de la ville, malgré les velléités d'opposition que manifesta le fantasque cardinal Hippolyte, Clément VII compensa les dommages qu'avait subis

pour lui Guichardin, en le nommant vice-légat de Bologne, en juin 1531.

Là s'arrête l'étude de M. Rossi; mais il annonce la prochaine publication d'un second volume où il examinera la vie politique de Guichardin jusqu'en 1540. Nous le lirons avec plaisir s'il est, comme le premier, précis, documenté et bien présenté.

Jean GUIRAUD.

Léonard Limosin, peintre de portraits, par MM. L. BOURDERY et E. LACHENAUD. Henry May, Société française d'éditions d'art. In-8°. 15 francs.

Notre art français a toujours excellé dans le portrait. Il y trouve le meilleur emploi de certaines de ses qualités : intelligence de la vie, curiosité morale, psychologie mondaine. Nulle époque ne lui a fait une plus large place que le XVIe siècle. On ne se contenta plus de portraits isolés : les collectionneurs réunirent des galeries de portraits. Et les crayons, les peintures, la sculpture en bronze ou en marbre ne suffisant plus, on s'adressa même à des genres décoratifs comme les vitraux, ou à des arts industriels comme l'émail, pour exécuter, non seulement des médaillons, des contours dessinés au trait, comme le beau Foucquet de la galerie d'Apollon, mais des figures modelées, des portraits monumentaux, de véritables suites architecturales de portraits.

Le maître portraitiste-émailleur du XVIe siècle est Léonard Limosin, à qui MM. Bourdery et Lachenaud viennent de consacrer un remarquable livre. Ce volume est le premier d'un ensemble d'études sur *les Émailleurs de Limoges*. Il n'analyse pas moins de 131 portraits, dus ou attribués à Limosin, et exécutés de 1533 à 1574, à la cour de France, sous cinq règnes successifs, de François Ier à Henri III. On voit, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, l'intérêt que présente à l'histoire cette galerie iconographique. Sans doute, il faut tenir compte, dans un genre aussi capricieux que l'émail, de ce qu'il y a toujours d'un peu vague et d'approximatif dans les ressemblances, et, malgré la maîtrise et le souci psychologique de Limosin, telles erreurs commises sont pour nous mettre sur nos gardes (voir p. 119, où un érudit des plus sûrs admire l'exactitude d'un portrait de Diane de Poitiers, qui se trouve être celui d'Élisabeth de France). Mais la plupart de ces portraits ont un accent de sincérité puissante qu'il est malaisé de mettre en doute (ainsi la robuste bonhomie du Montmorency qui est au Louvre, ou la finesse fatiguée du duc de Nevers qui appartient à M. Maurice Kann). Pour plusieurs, nous avons du reste des termes de comparaison : ce sont les crayons du temps, et quelquefois de Clouet, qui peut-être ont servi de modèles. Enfin un certain nombre ont une valeur documentaire unique : tel le Calvin jeune (décrit p. 25), dont nous n'avons l'équivalent nulle part ailleurs.

MM. B. et L. ont fait reproduire, par la phototypie, vingt-cinq des principaux portraits, choisis de préférence parmi les riches collections

particulières non ouvertes au public. Chaque émail est accompagné de descriptions détaillées et de la suite des jugements qui ont été publiés sur lui. Rien de plus important et de plus complet. Tout au plus pourrait-on regretter une certaine impression de lourdeur et de confusion produite par les répétitions des mêmes jugements à différentes pages du livre et par un respect trop scrupuleux des textes, qui n'en retranche même pas des parties trop étrangères au sujet (comme ces appréciations d'un catalogue anglais sur le caractère de Charles IX et la Saint-Barthélemy, p. 73). — Mais ce sont les petits défauts d'un système qui offre de précieux avantages pour la clarté, la rapidité et la sécurité du travail. Onze tableaux accompagnent et résument ce catalogue en classant les émaux de Limosin aux multiples points de vue de leurs dates, de leurs formes, des prix atteints aux enchères, des collections où ils se trouvent, des expositions où ils ont figuré, des reproductions connues, etc. — Ce volume, qui a nécessité des années de recherches patientes, est moins une étude historique qu'un recueil de documents d'un prix inestimable. On ne saurait trop louer une entreprise qui débute par un tel monument à la gloire du vieux maître ouvrier de Limoges.

Romain Rolland.

Le commerce rochelais au XVIIIe siècle d'après les documents composant les anciennes archives de la Chambre de Commerce de la Rochelle, par Émile Garnault. 4e partie : *Marine et Colonies; — De 1749 au traité de paix 1763.* Paris, Augustin Challamel, 1898. In-8°, 352 pages. 8 francs.

Après avoir publié *la Représentation commerciale de la Rochelle; — les Établissements maritimes de la Rochelle; — Marine et Colonies de 1718 à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748); — les Rochelais et le Canada; — la Juridiction consulaire et la Bourse de Commerce de la Rochelle; — De la Marine marchande; moyens de l'améliorer,* M. Émile Garnault s'est décidé à extraire de ses notes ce quatrième volume, heureux d'apporter quelques documents nouveaux comme contribution à l'histoire générale du commerce et de la navigation de la France et de ses colonies. Il a cherché à montrer l'activité des négociants rochelais et les sacrifices qu'ils s'imposèrent pour maintenir notre empire colonial et conserver le Canada. Il a désiré répondre aux préoccupations du Comité des travaux historiques du Ministère qui a mis à l'ordre du jour des recherches sur les documents relatifs à la marine marchande, d'après les archives des chambres de commerce ou d'autres dépôts.

Comme dans ses précédents travaux, M. Émile Garnault a cru devoir reproduire *in extenso* un certain nombre de lettres et mémoires, craignant par des extraits d'en altérer le sens, de diminuer leur portée ou de leur enlever leur couleur pittoresque.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 18 octobre 1748, la France

profita de la trêve qui lui était offerte pour se relever de ses désastres et maintenir son empire colonial. Les huit années qui suivirent furent pour les Rochelais des plus prospères, malgré les pirateries des États barbaresques et les entraves apportées par les Anglais au commerce de la traite des noirs, sur les côtes de l'Afrique. Le commerce rochelais prit un essor considérable dans ses rapports avec les colonies françaises, fournisseurs de la métropole et qui ne pouvaient expédier leurs produits que dans certains ports de France, qui ne devaient pas être manufacturiers. La France devait, en échange des produits du sol des colonies, les entretenir d'esclaves pour la culture des terres et pourvoir à tous les besoins des habitants par l'envoi des produits manufacturés français.

Malheureusement, au moment de la situation la plus brillante du commerce des colonies éclata la guerre de Sept ans. Parmi les faits plus spécialement rochelais, il faut rappeler que, pour récompenser les Rochelais de leur ardeur à mettre la ville en état de défense, lorsque les Anglais se montrèrent sur les côtes de l'Aunis et s'emparèrent de l'île d'Aix en 1757, le roi ordonna l'enlèvement des inscriptions injurieuses pour les protestants qui avaient été placées par l'intendant de Muyn au portail de l'église des Minimes en 1675.

M. DE R.

Das deutsche Reich, ein monarchischer Einheitsstaat, vom Dr Albert VON RUVILLE. Berlin, Guttentag. In-8°, IV-294 pages.

L'auteur de cet ouvrage, dont la lecture est certainement intéressante, est un ancien officier de la garde prussienne qui donna un jour sa démission pour se livrer à des recherches historiques, spécialement pour étudier l'histoire constitutionnelle de son pays. Frappé de l'obscurité qu'il trouvait dans les cours des professeurs des Universités allemandes sur ce sujet, trouvant fort insuffisantes aussi les explications données dans les ouvrages les plus réputés, ceux par exemple de Laband, de Zorn et de Seydel, il prétend être arrivé à mieux comprendre que ces derniers l'évolution historique de l'Allemagne et il cherche à inspirer à ses lecteurs cette conviction que le nouvel Empire est l'aboutissement logique, le successeur direct de l'Empire du moyen âge.

Ce sont, d'après M. de R., les juristes qui, en insistant plus qu'il ne fallait sur les différences juridiques, ont égaré l'opinion. C'est historiquement et non point juridiquement que cette continuité peut être démontrée, et il faut laisser de côté, d'après lui, toutes les belles théories sur la nature constitutionnelle des États, pour édifier la théorie véritable qui doit expliquer ce qu'est le *Deutsches Reich* d'aujourd'hui. On comprend sans peine qu'avec de semblables idées M. de R. n'hésite pas à heurter de front bien des opinions reçues; il le fait d'ailleurs d'une façon d'autant plus profitable que son travail (quelques réserves qu'on fasse sur les

conclusions) est accompagné de notes et de citations précieuses. Il proteste, par exemple, contre cette idée généralement admise, qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles la maison de Habsbourg s'était en quelque sorte éloignée de la nation et que l'Empire n'était plus qu'une institution de surface.

L'abdication de François-Joseph en 1806 ne marque point à ses yeux la fin de l'Empire, car la période de 1806 à 1870 n'est qu'un « interrègne. » N'admettant point que le Saint Empire fût alors perdu « dans les brumes lointaines du passé, » il s'efforce de montrer qu'il avait gardé un grand prestige dans l'esprit du peuple allemand, qui l'associait instinctivement aux gloires de son histoire comme aux souvenirs héroïques consacrés par sa poésie. A ce double point de vue, les théories de M. de R. comportent les plus graves réserves. Sans doute, on ne saurait affirmer que l'Empire au XVIIIe siècle fût si complètement mort qu'un véritable grand homme n'eût pu le ressusciter; mais si cela fût arrivé, c'eût été que le génie aurait prêté son âme à la fonction et non pas que la fonction eût inspiré celui qui en était investi; quoi qu'en dise M. de R., l'Empire n'était plus un centre de ralliement pour le sentiment national, un foyer où le pays pût venir chercher une direction. L'empire semblait même quelque chose d'anti-allemand parce qu'il était plus qu'allemand. Le « particularisme » semblait, au contraire, devenu l'âme même de la constitution germanique; c'était par ce terme significatif que les Allemands désignaient la politique, le sentiment ou le système qui maintenait l'indépendance des divers souverains locaux. Et, dans cette période que l'auteur appelle si complaisamment un « interrègne, » on pouvait même soutenir que l'unité était plus éloignée que jamais : par la médiatisation des principautés inférieures, par l'extinction des chevaliers d'empire, par la disparition des villes libres (sauf quatre), les souverains étaient devenus moins nombreux, et, en devenant moins nombreux, ils se sentaient plus indépendants, ils étaient membres de la communauté européenne plutôt que de la communauté allemande. Ceux qui songeaient encore à l'unité de l'Allemagne n'étaient que des orateurs ou des écrivains; on les appelait des théoriciens et des rêveurs. Leurs idées agissaient sur quelques imaginations plus ardentes, elles n'avaient guère de prise sur le monde des faits et de la réalité, guère d'attrait surtout pour le tranquille bourgeois ou le peuple, dont les rêves ne dépassaient pas les limites de la vallée qu'il habitait. Encore en 1851, après les soulèvements de 1848, la confédération fut replacée sur son ancienne base, aussi incapable qu'auparavant d'imprimer à l'Allemagne un mouvement unitaire. C'est même, croyons-nous, une erreur de prétendre, comme le fait M. de R., que l'Empire actuel n'est qu'un élargissement de la confédération de l'Allemagne du Nord de 1866. Le chapitre IV (p. 67-81) renferme une série d'illusions sur les mots. Peut-on voir dans la constitution impériale actuelle quelque chose d'analogue aux *Wahlcapitulationen* du moyen âge? Peut-on prétendre que le *Bundesrath* actuel est la continuation de l'*Allgemeine Reichsversammlung* de 1806?

La lecture du livre de M. de R., dont nous repoussons, on le voit, la plupart des conclusions, provoquera au moins d'intéressantes réflexions, car il est certain que l'imagination populaire aimerait assez à voir aujourd'hui dans le nouvel Empire une restauration encore plus qu'une création nouvelle.

Sa lecture m'a rappelé un souvenir significatif de mes voyages en Allemagne. Visitant un jour dans un village du Brandebourg une école primaire, je demandai à l'instituteur de faire réciter à ses élèves quelques-uns de ces *Lieder* patriotiques qu'on apprend si volontiers en Allemagne dans les écoles. Le seul probablement qui fût convenablement su était le *Lied* célèbre où Rückert raconte la légende de Frédéric Barberousse qui, parti pour la croisade, s'était noyé dans le Seleph. Le peuple allemand n'avait pu se persuader qu'il fût mort; on le croyait endormi dans la caverne du Kyffhäuser au fond des montagnes de la Thuringe, un pâtre l'y avait vu un jour assis dans son armure, sommeillant le coude appuyé sur une table de marbre dont sa barbe faisait neuf fois le tour. Et la croyance populaire prétendait qu'il se réveillerait à son heure pour ramener les anciens jours de gloire de l'Empire :

Er hat hinabgenommen des Reiches Herrlichkeit
Und wird einst wiederkommen mit Ihr zu seiner Zeit.

Et comme, arrivé au terme de la poésie, l'enfant entamait une nouvelle strophe, l'instituteur l'arrêta... Cette nouvelle strophe, ajoutée après coup, a pour but de célébrer la restauration de l'Empire par Guillaume Ier, le continuateur de Frédéric Barberousse. Voilà ce qu'on apprend dans les écoles jusqu'au fond des villages du Brandebourg. On peut donc dire que l'Allemagne actuelle cherche à établir par une étude de son passé, où l'imagination joue un grand rôle, la continuité de son existence nationale. Le livre de M. de R. semble conçu dans le même ordre d'idées. Et, tout en faisant une large part à la critique, j'irai volontiers jusqu'à avouer que l'Empire actuel, quoique fort différent de son vénérable ancêtre, par son caractère intime, par sa forme et son aspect légal, n'en est pas moins en un sens très réel son vénérable successeur. Peut-être peut-on aller jusqu'à dire qu'il est moralement et intellectuellement un produit de l'ancien Empire et admettre que, si celui-ci ne l'eût pas précédé, il n'aurait jamais vu le jour.

Georges BLONDEL.

W. E. BURGHARDT DU BOIS. **The suppression of the African Slave trade to the United States of America 1638-1870**[1]. New-York, Longmans, 1896. In-8°, XI-395 pages.

L'auteur, ancien fellow de Harvard, aujourd'hui professeur à l'Univer-

1. Cet ouvrage est le n° 1 d'une série publiée par l'Université de Harvard sous

sité Wilberforce, s'est proposé, par l'étude directe des sources, de raconter l'histoire de l'abolition de la traite des nègres aux États-Unis. L'ouvrage est divisé en douze chapitres, suivant les périodes suivantes : 1° période coloniale, trois chapitres, un pour chacune des trois catégories de colonies (de plantations, de culture, de commerce) ; 2° Révolution, 1774-1787 ; 3° Convention fédérale, 1787 (organisation du régime de la traite dans la Constitution fédérale) ; 4° tentatives antiesclavagistes, 1787-1807 ; 5° essais de suppression de la traite, 1807-1825 ; 6° fondation de la « royauté du coton, » 1820-1850 (entre cette période et la précédente est intercalée une histoire des relations internationales en matière de traite) ; 7° crise finale, 1850-1870. — Le chapitre XII est un résumé de l'évolution.

Des appendices donnent : 1° un tableau chronologique des lois restrictives de la traite dans les différents États de 1641 à 1787 ; 2° un tableau chronologique de la législation internationale, nationale, d'État, de 1788 à 1871 ; 3° une liste d'exemples des navires qui ont fait la traite aux États-Unis ; 4° une bibliographie détaillée des lois coloniales, des documents officiels sur la traite depuis la formation de l'Union et des ouvrages relatifs à la question.

On a donc ici une histoire solide et complète du commerce des esclaves aux États-Unis faite, suivant une méthode correcte, par un dépouillement général des documents. Les historiens américains avaient montré déjà comment l'institution de la traite, condamnée théoriquement aux États-Unis dès la fin du XVIIIe siècle, avait été maintenue provisoirement par compromis parce qu'on s'attendait à voir disparaître l'esclavage pour des raisons économiques, et comment la création inattendue des grandes plantations de coton avait déjoué ces espérances en rendant tant de force à l'esclavage que la traite elle-même avait reparu malgré l'interdiction légale. M. Burghardt du Bois permet de suivre dans le détail cette double évolution en sens inverse. Il étudie d'abord les restrictions imposées à la traite dès la période coloniale dans chacune des colonies, dans celles du sud (de plantations) par crainte des insurrections des noirs, dans celles du centre (de culture) parce qu'elle ne donnait pas de bénéfices, tandis que celles du nord (New-England), hostiles à l'esclavage pour des raisons morales, pratiquaient largement le commerce lucratif des nègres dans les autres colonies.

La traite, suspendue pendant la Révolution par « l'Association » formée pour arrêter le commerce avec l'Angleterre, recommença après la guerre ; quelques États prirent des mesures d'interdiction, mais la Convention qui organisa la Constitution n'osa pas passer outre à la résistance des États du Sud et se résigna à une politique de laisser faire qui ajourna jusqu'en 1808 la prohibition fédérale de la traite, en sorte que la traite resta légale dans trois États. La révolte des nègres d'Haïti renforça le mou-

le titre : *Harvard historical Studies*, avec le revenu de la fondation Henry Warren Torrey.

vement contre la traite et amena une campagne d'abolition dans le Congrès; mais la traite continua sous pavillon étranger ou par contrebande, et la Caroline du Sud se décida à retirer la prohibition. Enfin l'acte fédéral de 1807 (dont l'histoire est ici racontée, puis résumée sous forme d'un diagramme qui fait ressortir la longueur des débats), suivi d'une série d'actes complémentaires, interdit la traite sous des peines sévères. Mais il ne put être appliqué.

L'abolition de la traite par les États européens, en 1815, ouvrit l'ère des difficultés internationales causées par le droit de visite. Le traité international de 1842 fut très mal exécuté aux États-Unis, et la traite augmenta jusqu'à la guerre de Sécession qui enfin décida le gouvernement fédéral à signer la convention de 1862. Pendant cette période de 1820-1860, le gouvernement s'était abstenu d'appliquer les lois, et la marine fédérale avait protégé la contrebande des esclaves; pendant la crise de 1850 à 1860 les États du Sud, excités par des congrès commerciaux, en vinrent jusqu'à demander au Congrès l'abolition de l'interdiction.

La moralité, que l'auteur a tenu à tirer de cette histoire, c'est que la traite n'a pu être abolie par aucun des mouvements moral, politique ou économique; elle n'a disparu que par l'abolition de l'esclavage. Les créateurs de l'Union, en négligeant de faire leur devoir, avaient légué à leurs successeurs un problème de plus en plus compliqué qu'il a fallu résoudre par la guerre civile. « On en peut conclure qu'il sied aux nations comme aux particuliers de faire les choses au moment où elles doivent être faites[1]. »

Ch. Seignobos.

CORRESPONDANCE.

LE PROGRAMME DE L'AGRÉGATION D'HISTOIRE.

Lettre de M. Émile Bourgeois.

Versailles, 4 décembre 1898.

Mon cher Maître,

Je comprends votre surprise à la lecture du programme proposé pour 1898 aux candidats à l'agrégation d'histoire. Ce qui vous étonnera sans doute plus encore, c'est que je l'ai partagée. Mais vous ne m'en rendrez plus responsable, comme vous sembliez y incliner dans votre dernière note de la *Revue historique*.

1. J'avais transcrit cette citation au mois de juillet dernier.

J'ai pensé d'abord à quelque erreur dans les bureaux du ministère. Le ministère affirme que rien ne se fait en ces matières qu'avec l'avis du président du jury, lequel déclare d'autre part le ministère seul responsable d'un texte officiel. Peu m'importe : mais je tiens à décliner, pour ma part, toute responsabilité dans la composition d'un programme où la trop grande place faite à l'histoire moderne et contemporaine, aux dépens de l'histoire ancienne et du moyen âge, ne peut que nuire à une bonne éducation méthodique et critique de nos historiens. Je regrette avec vous que ce défaut soit en outre accusé par le choix de sujets contemporains tellement vastes que les candidats, pour les préparer, n'ont d'autre ressource que des manuels. Je sais que, pour les sujets dont je veux parler, il y a des manuels excellents, comme celui de M. Seignobos, dont trois chapitres pourront aider les candidats justement préoccupés de l'étendue des connaissances qu'on leur demande. Mais j'ai trop souvent déploré, avec mes collègues, l'abus du manuel dans nos examens d'agrégation pour ne pas souhaiter que le programme des questions de l'écrit fût une manière d'en détourner les candidats. C'était bien, je crois me le rappeler, votre pensée lorsque vous avez demandé avec nous la réduction du programme des épreuves écrites. Nous voulions corriger ce qu'il y avait d'artificiel et de trop peu personnel dans la préparation des candidats. Y avons-nous réussi?

Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes sentiments de dévoué respect.

Émile Bourgeois.

Nous reviendrons sur la question traitée par M. Émile Bourgeois. Nos idées, comme on a pu le voir par notre dernière chronique, ne sont peut-être pas tout à fait d'accord avec les siennes. Nous croyons que l'examen écrit de l'agrégation a surtout pour objet de s'assurer des connaissances générales des candidats et doit être très large. L'inconvénient principal à éviter est d'en faire un programme de questions spéciales, qui seront traitées par les professeurs. La préparation passive des élèves est un inconvénient beaucoup plus grave que l'usage, par les élèves, des livres généraux ou même des manuels, qui ne peut pas être évité, et ne me paraît même pas un si grand mal, là où il s'agit pour eux de connaître les faits essentiels de l'histoire. [G. Monod.]

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** Avril 1898. — Vacandard. Les élections épiscopales sous les Mérovingiens (très bon travail analytique qui rectifie sur plusieurs points les théories de Fustel. Le rôle du peuple est bien indiqué. Montre qu'au VIIe s. l'intervention des rois, constante au VIe s., se borne d'ordinaire à la confirmation des élections). — Fournier. Yves de Chartres et le droit canonique; 2e partie (Yves a propagé les textes canoniques; s'il les a réunis sans critique, il a préparé l'édifice scolastique du droit canonique en fournissant une série de décisions originales et en tentant la conciliation des textes contradictoires). — Froger. Organisation et administration des fabriques avant 1789 au diocèse du Mans. — A. de Ganniers. Le maréchal de Luckner et la première campagne de Belgique de 1792 (ce minutieux récit, tiré des archives de la guerre, met en lumière l'incapacité de ce soudard qu'on avait pris pour un élève de Frédéric; mais il n'a pas trahi. On l'a guillotiné un an après sa mise à la retraite, parce qu'il réclama imprudemment les arrérages de sa pension). — Millon de Montherlaut. Le siège de Montargis, en 1427. — Lavergne. Les émigrés au siège de Maestricht, en 1793 (défendirent la ville uniquement pour la remercier de son hospitalité). — Forbes-Leith. La généalogie du martyr Jean Ogilvie (il descendait par sa mère des Douglas, comtes de Morton, et par son père de Marie Livingstone, fille d'honneur de Marie Stuart. Son plus ancien ancêtre connu est sir Walter Ogilvie de Lintrathen, lord trésorier d'Écosse au commencement du XVe s. Les Ogilvie descendent de la maison d'Airlie et des barons d'Angus). = Juillet 1898. P. Allard. Saint Basile avant son épiscopat. — Abbé Féret. Le premier divorce de Henri VIII (bon résumé bien documenté, mais sans rien de neuf). — Fr. Funck-Brentano. Les dernières années de la Bastille (donne l'état-major de la Bastille en 1785, la liste des échoppes, les dépenses de la Bastille du 1er mai au 14 juillet 1789. On dépensait pour les prisonniers 30 l. par jour, mais c'était un des bénéfices du gouverneur; les indemnités au personnel de la Bastille après la prise, enfin des notes intéressantes sur les archives et la démolition de la Bastille). — V. Pierre. Le clergé français en Savoie et en Piémont, d'après les souvenirs inédits du chanoine Berlioz, 1791-1794. — Fournier. A propos de l'Introduction aux études historiques de MM. Langlois et Seignobos (article élogieux, mais où M. Fournier signale les contradictions et les affirmations trop tranchantes des auteurs). — Kurth. La bataille de Vouillé, en 507 (soutient comme M. Richard et nous-même contre M. Lièvre l'identification de Vocladum avec Vouillé).

— L. Legrand. La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France vers le milieu du XVe s. (analyse du beau recueil du P. Denifle). — Spont. La correspondance de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, 1539-1542 (d'après la publication de M. Tausserat). — Baguenault de Puchesse. Une prétendue lettre de Henri III (la lettre de Henri III à Henri de Navarre pour lui dénoncer les amours de Marguerite avec le vicomte de Turenne, que Mézeray prétend avoir été la cause de la guerre de 1580, est une invention sans vraisemblance). — Ch. de Puymaigre. Un poète apologiste de Louis XIII (Charles Beys, auteur de diverses tragi-comédies, dont les œuvres poétiques ont paru en 1652; il fut mis à la Bastille, bien à tort, par Richelieu, comme auteur de *la Miliade*, car il passa sa vie à boire et à chanter le roi et les grands). = Octobre 1898. Ermoni. L'histoire du baptême depuis l'édit de Milan, 313, jusqu'au concile de Trullo, 692. — Hébert. Un archevêque de Rouen au XIIe s., Hugues III d'Amiens, 1130-1164 (prélat réformateur, dévoué au Saint-Siège, bienfaiteur et protecteur des monastères, qui a pris part aux conciles de Reims, de Pise, de Montpellier, a été légat du pape, a joui de la faveur de Henri Ier d'Angleterre tout en luttant contre lui à propos de l'abbé Alain de Saint-Wandrille et a consacré subrepticement, en 1160, le mariage du fils enfant de Henri II avec Marguerite de France). — Paquier. L'Université de Paris et l'humanisme au commencement du XVIe s. Jérôme Aleander (1er art. Aleander professa le grec à Paris de 1508 à 1510, puis à Orléans en 1511, puis de nouveau à Paris de 1511 à 1513. Excellente contribution à l'histoire de l'humanisme). — Sciout. La Révolution à Saint-Domingue. Les commissaires Sonthonax et Polverel (les commissaires du roi arrivés au Cap le 17 septembre 1792, destitués par la Convention le 16 juillet 1793, mais restés à Saint-Domingue jusqu'en juin 1795, furent les auteurs de la perte de la colonie par leurs maladresses, leurs violences, leur lutte contre le général Galbaud et l'affranchissement brusque des nègres). — Vacandard. Les homélies attribuées à saint Éloi (c'est une compilation du IXe-Xe s.). — De Vienne. La bataille de Courtrai, d'après les comptes de la ville de Bruges). — V. Pierre. La correspondance de l'abbé de Salamon. — C. de Grandmaison. Un cadet d'Auvergne. Le chevalier de Pontgibaud, comte de Moré, 1758-1837 (d'après les mémoires du comte de Moré, devenus introuvables, et que la Société d'histoire contemporaine va rééditer, avec des lettres inédites. Ils sont précieux pour la guerre d'Amérique et l'émigration). — Carra de Vaux. Le bouddhisme (d'après les livres de M. Louis de la Vallée-Poussin, *Bouddhisme*, et du marquis de la Mazelière, *Moines et ascètes indiens*). — Ledos. Saint-Dominique et ses nouveaux historiens (d'après les deux premiers volumes du *Cartulaire de Saint-Dominique*, publiés par les PP. Balme et Lelaidier). — A. d'Avril. Pensées d'un homme d'État, C.-P. Pobedonostzeff (M. d'Avril cite, en les admirant, les aphorismes que M. Pobedonostzeff semble avoir empruntés à Bonald et à de Maistre. Il reproche

à M. Pobedonostzeff de mettre le catholicisme et le protestantisme dans le même sac, et il y met, lui, le protestantisme et l'islamisme).

2. — La Révolution française. 1898, 14 octobre. — Camille Bloch. Une réunion électorale en 1789 (analyse une lettre écrite par M. de Lavau, subdélégué de Clamecy, le 13 mars 1789). — Aulard. La formation du parti républicain, 1790-1791 (ce parti, né peut-être des fédérations de 1790, ne commença réellement d'exister qu'en décembre de cette même année, lorsque se fut formée la coalition européenne contre la France et qu'on eut le sentiment qu'il y avait une cause des peuples à côté de la cause des rois. Dès ce moment, on trouve des démocrates socialistes et même féministes. L'idée d'établir la république en France est acceptée au printemps suivant). — Jeanvrot. Volney, sa vie et ses œuvres; suite et fin. — Documents inédits : opinion de Du Pont de Nemours sur Bonaparte en l'an IV (dans une lettre adressée à Reubell, 16 ventôse an IV : « Si c'est la guerre que vous faites, au moins n'en livrez pas le sort à des Corses et en Italie; n'y a-t-il plus de Français? »). = 14 novembre. A. Aulard. La fuite à Varennes et le mouvement républicain, 21 juin-17 juillet 1791. — Alf. Hachette. Un bataillon scolaire en 1790. La légion des enfants patriotes de Montluçon. — F. Rabbe. Thomas Paine, d'après les travaux récents de M. Conway; suite. — G. Laurent. Les papiers de Prieur, de la Marne (note sur ces papiers inédits que l'on doit publier bientôt).

3. — La Correspondance historique et archéologique. 1898, 25 novembre. — Commandant Weil. Les négociations de Ponza, avril à juin 1813 (résume et publie par extraits la correspondance échangée entre Castlereagh et lord Bentinck, où l'on suit les projets et les négociations de Murat au sujet de sa couronne napolitaine. Fragment détaché d'un ouvrage que l'auteur prépare sur la dernière campagne du prince Eugène en Illyrie et en Italie).

4. — Revue de la Société des Études historiques. 1898, n° 4. — Louis Wiesener. Derniers incidents de l'ambassade de L. Stair à Paris, 1720. — J. Bellanger. Un czarowitz à Paris (voyage effectué par le czarowitz, — pourquoi ce barbarisme? — Pierre, fils de Catherine II, en 1782). — R. Bittard des Portes. La disgrâce d'un général victorieux, 1757 (le maréchal d'Estrées, vainqueur à Hastenbeck).

5. — Bulletin critique. 1898, 15 juillet. — *H. van Houtte.* Les kerels de Flandre; contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre (sur cette question d'origine, l'auteur n'apporte aucun fait nouveau et la laisse indécise; mais il prouve que Kervyn de Lettenhove s'est trompé en identifiant les kerels du xive s. avec les karls saxons du ive s.; le mot kerels ne désigne pas une race, mais une classe d'individus compromis dans une révolte sociale). = 15 octobre. *V. Chauvin.* Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885, t. II (fait avec beaucoup de soin et de compétence). — Nouveau supplément à la bibliographie de la presse

périodique française par Hatin (additions nombreuses par A. Tougard). = 15 novembre. *Cagnat* et *Gauckler*. Les monuments historiques de la Tunisie; 1re partie : les monuments antiques (excellent).

6. — Journal des Savants. 1898, octobre. — G. Boissier. La religion des Gaulois (examine l'ouvrage d'Alex. Bertrand et pense que l'auteur n'a fait qu'avancer des hypothèses sans les appuyer de solides arguments). — G. Perrot. Le théâtre grec; fin (Aristote et Vitruve donnent du théâtre grec une description très différente de celle que fournit l'examen des plus anciens de ces théâtres. Dœrpfeld a eu tort de nier l'exactitude de la description de Vitruve. En réalité, il s'est opéré, entre la fin du ve s. et celle du ive, un changement décisif dans les conditions générales du théâtre et la forme des représentations : l'orchestre resta réservé au chant et à la danse, tandis que les acteurs montèrent sur une scène distincte et surélevée). — Albert Sorel. Journal du maréchal de Castellane. = Novembre. R. Dareste. L'indivision de famille (rend compte du traité de Karl Kadlec sur l'indivision de famille ou la zadruga dans le droit slave, qui a paru à Prague, en langue tchèque, en 1898).

7. — Polybiblion. 1898, octobre. — *E. Drerup*. Ueber die bei den attischen Rednern eingelegten Urkunden (le discours de la couronne, la Midienne, le plaidoyer contre Timarque ne nous offrent, sauf de rares exceptions, que des documents controuvés). — *Ad. Launay*. Histoire des missions de l'Inde (quatre volumes qui traitent seulement de l'archevêché de Pondichéry et des évêchés de Maïssour et de Coïmbatour, et seulement encore à partir de l'année 1776, où ces diocèses passèrent des mains des Jésuites à celles des prêtres des missions. Vaste répertoire de documents). — *P. de Nolhac*. Le château de Versailles sous Louis XV (excellent). — *Tocase*. Le règne de François-Joseph Ier, empereur-roi d'Autriche-Hongrie (utile; c'est une véritable encyclopédie). — *J.-M. Callahan*. The neutrality of the american lakes and anglo-american relations (très instructif). = Novembre. *Comte de Chabot*. La chasse à travers les âges (très complet et fort bien illustré). — *G. Routier*. Grandeur et décadence des Français (beaucoup de faits, pas d'idées originales). — *Eug. Titeux*. Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France. Fontainebleau, Saint-Germain (ouvrage décousu, mais plein d'utiles renseignements). — *J. Déchelette*. Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Mgr H.-C. de Lort de Sérignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire (très intéressant). — *Jos. Kerviler*. Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate, publiés par son fils; seconde série : l'Enseigne de vaisseau; campagne d'Alger, 1829-1833 (très intéressant).

8. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1898, n° 40. — *Fries*. Moderne Darstellung der Geschichte Israels (complète et corrige la critique de Wellhausen). — *Arn. Meyer*. Die moderne Forschung über die Geschichte des Urchristentums (critique le rationalisme exces-

sif de l'école hollandaise). — *H. Demoulin.* Les Collegia juvenum dans l'empire romain (bon). — *P.-Fr. Girard.* Manuel élémentaire de droit romain (remarquable). — *Alf. Holder.* C. Juli Caesaris Belli civilis libri III (excellent). — *Furneaux.* Cornelii Taciti Vita Agricolae (édition très soignée). — *P. Dorveaux.* Le myrouel des apothicaires et pharmacopoles, par *Symphorien Champier.* L'antidotaire Nicolas (très bonnes éditions; détails précieux sur la pharmacopée du moyen âge). = N° 41. *Tuxen.* Keyser Tiberius (consciencieux, mais la méthode est incertaine et la bibliographie très incomplète). — *Langlois.* Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle; 6e art. (consacré à Jean de Caux, clerc du roi sous Philippe le Hardi). — *H. Dehérain.* Le Soudan égyptien sous Méhémet Ali (excellent, surtout au point de vue géographique). — *H. Stein.* Manuel de bibliographie générale (excellent). = N° 42. *P. Villari* et *E. Casanova.* Sceltà di prediche et scritti di fra Girolamo Savonarola (choix et fragments de sermons, avec une biographie de Savonarole par Simone Filipepi, frère du peintre Botticelli et l'un des plus fougueux partisans de l'hérésiarque). — *A. Lefranc.* Les idées religieuses de Marguerite de Navarre (longue discussion par H. Hauser). — *A. Espinas.* La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution française (ouvrage considérable; à noter surtout l'étude sur le babouvisme). — *A. Græsel.* Manuel de bibliothéconomie, trad. par *J. Laude* (excellent). = N° 43. *J.-J. Rousseau.* Lettre à d'Alembert sur les spectacles, édit. *L. Fontaine* (important article d'Eugène Ritter sur Rousseau, avec quelques lettres inédites). = N° 44. *L. Pingaud.* Saint Pierre Fourier (bonne biographie). = N° 45. *F. O. Bates.* The five post-Kleisthenean tribes (bon). — *Edm. Lange.* Die Arbeiten zu Thucydides seit 1890 (utile dépouillement). — *Lea.* A history of auricular confession and indulgences in latin church (article à lire en ce qui concerne l'institution pénitentielle). — *K. Schirrmacher.* Voltaire; eine Biographie (bon résumé). — *L. Teste.* Notes d'histoire contemporaine (intéressant). = N° 46. *J. Beloch.* Griechische Geschichte. Bd. II (remarquable). — *W. Norden.* Der vierte Kreuzzug im Rahmen des Abendlandes zu Byzanz (la thèse de l'auteur est originale, peut-être juste, mais mal présentée. Il estime que, si la croisade a dévié de son but pour atteindre Constantinople au lieu de Jérusalem, ce ne fut la faute de personne, mais la conséquence même des relations générales entre l'Occident et l'empire grec). — *Rod. Reuss.* La chronique strasbourgeoise du peintre J.-J. Walter, 1672-1676 (très intéressant). — *E. Guillon.* Nos écrivains militaires. Études de littérature et d'histoire militaire, t. I, jusqu'à la Révolution (intéressant, mais fait trop vite). = N° 47. *S. Playfair* et *R. Brown.* A bibliography of Morocco from the earliest times to the end of 1891 (beaucoup d'utiles informations). — *Général G. Wrottesley.* Crecy and Calais, from the original records in the P. Record Office (important). — *H. de la Ferrière.* Arabella Stuart, Anne de Caumont (bluettes intéressantes par un érudit amateur). — *H. Zivy.* Le 13 Vendémiaire an IV (bon). — *Comte de Kératry.* Petits mémoires (d'agréables

anecdotes sur les événements depuis 1870). = N° 48. *Macgowan*. A history of China (tout à fait insuffisant). — N° 49. *H. A. Giles*. A Chinese biographical dictionary (vade-mecum indispensable du sinologue, du journaliste, du diplomate). — *Max. Bonnet*. Passio Andreae, Acta Andreae et Matthiae, Acta Petri et Andreae, Passio Bartholomaei, Acta Joannis, Martyrium Matthaei, t. II, pars 1 (excellent). — *O. Günther*. Epistulae imperatorum, pontificum, aliorum, inde ab a. 367 usque ad a. 553 datae. Avellana quae dicitur collectio, pars 2 (excellent).

9. — Revue archéologique. 1898, juillet-août. — G. Colomb. Campagne de César contre Arioviste (recherche le chemin pris par César pour se rapprocher du chef germain et détermine le point précis où se heurtèrent les deux armées. Ce point est au plateau d'Arcey, au sud de Belfort; il est impossible de le chercher en Alsace). — P. Delattre. Les cimetières romains superposés de Carthage; suite en septembre-octobre. — A. Martin. Alignements et tumulus du Grand-Resto, en Languidic. = Septembre-octobre. S. Reinach. Encore Épona (publie plusieurs monuments relatifs à cette divinité qui lui ont été signalés depuis 1895). — A. Martin. Exploration archéologique dans le Morbihan : tumulus et dolmen à chambre circulaire du Nelhouët, en Caudan. — G. Katcheretz. Le bouclier byzantin de Kertch. — Daressy. Yanoem et Israël (l'Israël qui est mentionné dans une inscription du temple de Ménephtah, à Gournah, désigne non pas les peuples établis sur la terre de Goschen, mais ceux du pays d'Hébron. Yanoem était une petite ville de cette région. L'inscription de Ménephtah ainsi commentée n'est pas en contradiction avec la Bible). — Clermont-Ganneau. Notes d'archéologie orientale; suite (1° le cippe phénicien du *rab* Abdmistar; traduction complète de l'inscription; 2° la grande inscription phénicienne nouvellement découverte à Carthage; long commentaire).

10. — Revue des Études grecques. Juillet-décembre 1896. — M. Holleaux. Un décret du koinon des villes de Troade (décret honorifique émanant du synédrion de la confédération de la Troade, dont Parion faisait partie, et qui célébrait une fête en l'honneur d'Athena Ilias dans le sanctuaire de la Nouvelle-Ilion). = Janvier-mars 1897. Holleaux. Questions épigraphiques. 1. Décret de Samos relatif aux cautionnements versés, par les justiciables qui faisaient appel, au trésor des Lagides. 2. Inscription de Thespies sur un achat de terre fait par Thespies avec les revenus des biens-fonds consacrés aux muses, abandonnés par le roi Ptolémée (Philopator?). 3. Décret trouvé à Tanagra et peut-être originaire d'Oropos. — Omont. Martin Crusius, Georges Doura et Théodore Zygomalas (à propos du manuscrit de la chronique de Crusius publiée dans sa Turcograecia en 1594). — Doublet. La Crète autonome. = Avril-juin. Th. Reinach. Une inscription crétoise méconnue (le n° 1840 du Corpus de Bœckh, stèle consacrée à la bonne déesse, provient de Kydonia, non de Corfou). — Holleaux. Note sur un décret d'Érétrie (n° 2144 de Bœckh. En 308, Érétrie entra

dans la confédération béotienne, grâce au départ des Macédoniens de Polémaios, qui l'avaient occupée ; démonstration très intéressante). = Juillet-septembre. Holleaux. Deux inscriptions trouvées à Kleitor (par M. Milchhöfer. Les documents contiennent deux lettres et deux décrets datant de 167-146, lettres adressées l'une par le stratège général des Magnètes thessaliens, l'autre par la ville de Démétrias au peuple de Kleitor. Deux ambassadeurs avaient été envoyés l'un à Kleitor, l'autre à Patrai ; chacune des cités a délégué un juge pour siéger à Magnésie et l'on vota aux deux juges des félicitations, tant chez les Magnètes qu'à Démétrias). = Octobre-décembre. Holleaux. Remarques sur une inscription de Thessalonique (décret du IIIe s. par lequel le conseil de Thessalonique agrée une demande de Délos, publié par Dürrbach en 1886 et commenté par Swoboda. M. Holleaux conclut que la Macédoine et les États vassaux étaient répartis en districts militaires commandés chacun par un stratège. Au-dessus des stratèges se trouvaient dans chaque ville des *praefecti praesidiorum*, qui étaient l'ἐπιστάτης, l'ὑπεπιστάτης, les ἁρμοσταί, constitués en collège). — Th. Reinach. Thucydide et la guerre de Troie (propose d'ajouter les mots ἀπὸ τῶν Τρωϊκῶν à la phrase du préambule de Thucydide qui se termine par ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων. Thucydide considère la guerre du Péloponèse comme la plus considérable depuis celle de Troie). = Janvier-mars 1898. P. Girard. Un texte inédit sur la cryptie des Lacédémoniens (publié en 1897 par Kenyon dans la *Revue de philologie*. Confirme l'opinion que la cryptie n'est pas une simple chasse aux Hilotes fugitifs, mais a pour objet la garde du territoire et l'aguerrissement de la jeunesse par deux années de vie très dure en plein air. Probablement, les μελλίρανες dont parle Pausanias sont les jeunes gens de la cryptie).

11. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1898, septembre-octobre, n° 5. — Édouard Beaudouin. Les grands domaines dans l'empire romain, d'après des travaux récents ; 6e art. (du bail emphytéotique). — Louis Stouff. Les comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales ; fin (le seigneur affranchit les communautés d'habitants pour faire retomber sur elles le plus lourd des charges qu'il devait supporter. Le mouvement communal du XIIIe s. dans le comté de Bourgogne est étranger au droit public). — Adhémard Leclerc. Recherches sur les origines brahmaniques des lois cambodgiennes ; 1er art. — J. Tardif. La bibliothèque d'un official à la fin du XVIIIe s., d'après l'inventaire dressé après le décès du chanoine Guillaume de Vriges, official de Nevers, en 1382.

12. — Revue générale du droit. 1898, 5e livr. — Ch. Appleton. Les Basiliques (rend compte de l'édition récemment donnée par Ferrini d'un texte abrégé de ce recueil de droit gréco-romain, d'après un palimpseste du Xe s. conservé à l'Ambrosienne de Milan).

13. — Revue de Géographie. 1898, novembre. — B. Auerbach. La carte de Lorraine sous le duc Charles III (Mercator fut appelé en

Lorraine en 1564; mais il partit subitement avant d'avoir terminé sa carte. Le travail fut ensuite confié à Hans van Schille, 1573. Ses recherches et celles de Mercator ont été complétées, vingt ans plus tard, par Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine. De tous ces travaux, il ne reste maintenant plus rien). — A. Faure. Les origines de l'empire français dans l'Indo-Chine; suite; fin en décembre (la dernière lettre de l'administrateur Poivre est du 20 décembre 1749).

14. — Revue maritime. 1898, octobre. — G. Toudouze. La bataille de la Hougue, 1692; 1er art.; fin en novembre (nouveau récit d'après des documents nouveaux. Fait surtout ressortir l'importance morale de la bataille, en se mettant au point de vue et en citant les paroles mêmes de Michelet. Publie deux plans contemporains de la bataille, et plusieurs documents inédits, avec une abondante bibliographie du sujet).

15. — Revue des Études juives. 1889, juillet-septembre. — Jos. Lehmann. Quelques dates importantes de la chronologie du deuxième temple, à propos d'une page du Talmud (justifie, dans leur ensemble et presque tous leurs détails, les allégations du passage d'*Aboda Zara* sur les rapports de la Judée avec l'empire romain et sur la dynastie asmonéenne; et prouve que, dégagé de certaines erreurs et confusions, le Talmud est pour cette époque un témoignage précieux). — M. Schwab. Mss. du supplément hébreu de la Bibliothèque nationale. — M. Kayserling. Notes sur les Juifs d'Espagne. Les Juifs dans le royaume de Léon.

16. — Revue des bibliothèques. 1898, nos 1-2. — E. Blochet. Inventaire et description des miniatures des mss. orientaux consacrés à la Bibliothèque nationale; suite dans les nos 3-9. — L. Thuasne. François Foucquet et les miniatures de la Cité de Dieu de saint Augustin (composées entre 1469 et 1473). — Weale. Jean le Breton, prototypographe français (contrairement à ce que prétend M. Gilliodts van Severen, Jean le Breton n'était pas Brugeois. Il naquit à Pipriac, près de Redon; il était à Tournai en 1446 et acquit le droit de bourgeoisie à Bruges en 1454. Il n'y a aucune raison pour croire qu'il commença d'imprimer avant 1477; il est donc loin d'avoir été le premier imprimeur français). = Nos 3-5. Émile Picot. Des Français qui ont écrit en italien au xvie siècle; suite aux nos 7-9. — A. Réville. Antiquités mexicaines; les aventures de la collection Aubin-Goupil. — Gilliodts van Severen. La question de Jean Brito (réponse à M. Weale). = Nos 6-7. H. Omont. Mss. récemment ajoutés au fonds du Supplément grec de la Bibliothèque nationale. — L. Dorez. Une lettre de Gilles de Gourmont à Girolamo Aleandro, 1531. — L.-G. Pélissier. Dépêches des ambassadeurs de Ferrare à la cour de Charles VIII et de Louis XII, aux archives d'État de Modène. = Nos 8-9. L. Dorez. Barthélemy Hauréau et le budget de l'instruction publique en 1848.

17. — **Toung-Pao**. 1895. — Schlegel. Problèmes géographiques; suite : San Sien Chan. Les trois îles enchantées. Lieou-Kieou-Kouo. Nin-jin-Kouo. — Hirth. Le royaume de Malabar d'après Chao Ju-Kua. — D. Harlez. Le nom des premiers Chinois et les prétendues tribus Bak. — Dépêche du ministre anglais à Tokio, contenant le traité du 17 avril 1895, entre la Chine et le Japon. — Phillips. Deux ports de commerce du Fuh-Kien au moyen âge. I. Chang-Chow. II. Chüan-Chow (n° 3 de 1896). — Comte de Schulenburg. La princesse Kiang et ses deux fils. = 1896. Chavannes. La chronologie chinoise de 238 à 87 av. J.-C. (note rectificative au n° 6). — Schlegel. Interview avec le chargé d'affaires chinois à Berlin. — D. Harlez. L'interprétation du Yi-King. — Kao. Li Hong-tchang. — Bang. Les inscriptions turques de la Mongolie. — Cordier. Les ministres des États-Unis en Chine. — Schlegel. Les inscriptions chinoises de Bouddha Gaya (suite en 1897). = 1897. Lefèvre-Pontalis. L'invasion Thaïe en Indo-Chine. — Schlegel et von Zach. Deux diplômes impériaux mandchoux-chinois. — Schlegel. Noms des trente-trois premiers patriarches bouddhistes. — Blochet. Inscription persane trouvée sur les bords du fleuve Orkhon en Mongolie. — Havret. La chronologie des Han.

18. — **Le Correspondant**. 1898, 10 sept. — Vicomte de Gontaut-Biron. Fragments inédits de ses souvenirs (la libération anticipée du territoire pour laquelle l'habileté et la droiture de M. de Gontaut-Biron rendirent de si grands services. Lettres nombreuses de Thiers et Rémusat). — Pisani. Les Allemands en Palestine (renseignements très précis sur les progrès des Allemands et leurs efforts pour prendre leur part du protectorat des catholiques). — Marquis de Bonnin de Fraysseix. Sensations navales (article en partie historique dont l'auteur conclut que la France doit être en état de lutter sur terre avec l'Allemagne et sur mer avec l'Angleterre. Cette utopie conduit à être ruiné avant même de combattre. Si on veut lutter contre l'Allemagne, il faut l'amitié de l'Angleterre et vice versa). = 25 oct. Thureau-Dangin. La renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle (article bien informé et bien documenté sur un mouvement des plus curieux, mais qui sera arrêté par son succès même; indique, mais d'une façon trop voilée, le revirement produit par l'influence des catholiques anglais et des Jésuites de Rome sur Léon XIII qui, après avoir provoqué des travaux favorables à la validité des ordinations anglicanes, a brusquement condamné la théorie qu'il semblait accepter; suite le 10 novembre. J. Keble et son élève Froude; les précurseurs de Newman; débuts de Newman). — Jehan de Witte. Les débuts d'un règne. Une page de l'influence française en Orient (intéressant récit des relations de Napoléon III avec Charles de Hohenzollern, de 1865 à 1869). — Dronsart. Henry Reeve. — Grabinski. Le général della Rocca (suite; rôle de della Rocca dans le royaume de Naples en 1860. Opérations contre Capoue et Gaëte. Rocca

à Naples avec Garibaldi). = 10 novembre. A. Desjardins. L'empereur Nicolas Ier et lord Palmerston (d'après l'esquisse donnée par M. de Martens des relations de la Russie et de l'Angleterre, de 1832 à 1895, dans le t. XII du Recueil des traités conclus par la Russie avec les puissances étrangères). — P. de Vaissière. M. de Montyon sous le Consulat et les Cent Jours (détail des démarches faites par M. de Montyon pour être rayé de la liste des émigrés). = 25 nov. Thureau-Dangin. La renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle (II. Analyse détaillée du mouvement tractarien d'Oxford et de la prédication de Newman avant sa conversion). — Louis XVIII à Gand. Les Cent Jours. Lettres inédites du comte d'Artois (récit du séjour à Gand par E. Romberg, d'après les papiers de M. de Blacas, d'où sont tirées onze lettres intéressantes du comte d'Artois, du 21 mars au 19 juin). — Gigot. Le mouvement socialiste en Angleterre. — J. de Witte. Les débuts d'un règne (II. La candidature Hohenzollern en Espagne. La guerre franco-allemande. Donne les extraits des Mémoires du roi Carol qui prouvent l'action directe de Bismarck dans la candidature du prince Léopold et raconte les difficultés extrêmes contre lesquelles le roi eut à lutter par suite des sympathies de son peuple pour la France). — Prince E. de Broglie. La première sœur de charité : Louise de Marillac. — Mlle Le Gras (1591-1660).

19. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1898, 20 oct. — F. Prat. Histoire du livre dans l'antiquité; étude d'archéologie et de critique bibliques. = 5 nov. L. Méchineau. La thèse de l'origine mosaïque du Pentateuque; sa place dans l'apologétique; son degre de certitude (admet que Moïse, pour les temps antérieurs à l'Exode, s'est servi de documents divers qui ne sont pas toujours en bon accord entre eux; mais, quant à l'ensemble des récits et des lois contemporains de Moïse, ils ne peuvent être que de Moïse même, d'abord pour des raisons de foi, puis parce qu'il n'y a aucune raison sérieuse d'en refuser à Moïse la paternité. L'article est une réfutation des opinions émises par le R. P. Lagrange, directeur de la *Revue biblique*. La thèse de l'origine mosaïque du Pentateuque n'est pas une opinion libre). = 5 déc. H. Chérot. Un maître de l'érudition française : Philippe Tamizey de Larroque (n'y a-t-il pas quelque exagération à donner à cet excellent érudit le qualificatif de maître ?). — J. Brucker. Deux nouveaux livres sur saint Ignace de Loyola (celui de M. H. Joly et celui de M. H. Müller, le premier « œuvre loyale, » le second « pamphlet méchant à froid »).

20. — La Revue de Paris. 1898, 15 oct. — Albert Lumbroso. Le roi Murat. Lettres inédites, 1813-1815 (extraits de la *Correspondance de J. Murat* que M. Lumbroso doit publier très prochainement; ils se rapportent à l'abandon de l'armée en retraite, au retour de Moscou, en janvier 1813, et à la politique de Murat pendant la campagne de France

et le traité de Vienne. Une de ces lettres est de la reine Caroline adressée à Murat, le 15 janvier 1813, et suppliant le roi de ne pas désobéir à l'empereur). — Ch. Andler. Le prince de Bismarck ; 2e article ; fin le 15 novembre. — Maurice Boutry. Le chapeau du cardinal Dubois (très curieux récit des basses intrigues par lesquelles l'abbé de Tencin, simoniaque et faux témoin, réussit à forcer la main au pape Innocent XIII). = 1er novembre. L. Pingaud. Un préfet de Napoléon (Jean de Bry, préfet de Besançon, un des meilleurs préfets de l'empire, par son dévouement à la fois à la politique impériale et au bien de ses administrés). = 15 nov. Michel Bréal. La politique étrangère de Michelet (préface à une nouvelle édition de ses *Légendes démocratiques du Nord*). — G. Paris. Les sept infants de Lara. = 1er décembre. Général baron Rebillot. Le 24 février, par un témoin oculaire (récit intéressant, qui fait retomber la plus lourde responsabilité de la retraite des troupes sur le général Bedeau ; l'auteur ne tient pas un assez grand compte du désarroi gouvernemental). — Richard Carafa, duc d'Andria. Une aventure d'Alexandre Dumas à Naples (nommé, après l'entrée de Garibaldi à Naples, surintendant des beaux-arts et directeur des fouilles de Pompéi, Dumas fut amené à correspondre avec le « prince » Skanderberg, président de la « Junte gréco-albanaise, » qui parlait de faire une autre expédition des Mille pour délivrer sa patrie et mettre à sa tête un prince étranger. Dumas indiqua le prince Napoléon. Il venait de recevoir le grade de « général surintendant des dépôts militaires dans l'armée chrétienne d'Orient, » quand le chef de la police de Naples vint prévenir le fameux romancier qu'il était dupe d'un mystificateur. Toute cette correspondance même n'est-elle pas une mystification ?).

21. — Revue politique et littéraire (Revue Bleue). 1896, 1er semestre, n° 1. — A. Moireau. La doctrine de Monroë. = N° 2. J. Turquan. Le divorce de Napoléon Ier (chapitre d'un ouvrage sur *l'Impératrice Joséphine*). = N° 4. Général A. Cambriels. Souvenirs de la campagne d'Italie, 1859. = N° 5. Colonel Patry. Un épisode de la bataille de Saint-Quentin : la ferme de Neuville, 19 janvier 1871. = N° 7. Monchicourt. L'expédition des Anglais en Abyssinie, 1868. = N° 8. J. Turquan. Les sœurs de Napoléon. = N° 10. Bonaparte à Châtillon en mai 1795, d'après les mémoires inédits de Me de Chastenay. — Colonel Patry. La prise du fort de Ham, 9-12 déc. 1870 (pris par quatre bataillons de troupes françaises). = N° 13. J. Claretie. Napoléon Ier et la Comédie française en Italie. = N° 14. Baron A. d'Avril. Les Portugais en Abyssinie, d'après une relation ancienne (d'après le récit de Bermudez paru en 1565). = N° 17. Art Roe. Bonaparte en Égypte ; essai de psychologie militaire. = N° 18. Jules Guillemot. Un voyage en Moscovie au temps de Louis XIII (résume la relation du voyage d'Adam Olearius en Moscovie, Tartarie et Perse, traduite par A. de Wicquefort). — Émile Faguet. Un prédicateur populaire au XVe siècle (saint Bernardin de Sienne). = N° 19. A. Moireau. Jingoes

et jingoisme aux États-Unis. = N° 23. Ed. Neukomm. Souvenirs inédits d'un prisonnier français en Allemagne, 1870-71 (est-ce de l'histoire ou du roman?). = N° 25. Baron A. d'Avril. Le grand-père de Ménélik et le roi Louis-Philippe. = N° 26. Colonel Patry. La légende de Waterloo, juin 1815 (refait l'histoire des quatre journées 15-18 juin). = 2e semestre, n° 2. J. Turquan. La reine Hortense et ses fils (après la révolution de Juillet. Mort de son fils ainé en 1831). — Colonel Patry. Les journées de Borny et de Gravelotte, 14-16 août 1870; impressions d'un lieutenant. = N° 8. Potez. Les prisons de Doullens sous la Terreur. — Colonel Patry. La bataille de Saint-Privat, 18 août 1870. = N° 14. Ch. de Larivière. Le comte et la comtesse du Nord à Paris en 1782. = N° 17. Colonel Patry. Le général Trochu et la défense nationale. = N° 20. Marion. Une réparation d'erreur judiciaire en 1786. = N° 23. Eug. Müntz. La papauté au temps d'Alexandre VI et de Jules II (sur l'histoire des papes de Pastor). = N° 26. Au nouvel an de 1606; une visite de Sully à Henri IV. = 1897, n° 1. G. Depping. Une princesse allemande à la cour de Louis XIV (Sophie, duchesse de Brunswick, tante de Madame, duchesse d'Orléans, d'après la correspondance qu'elle entretint avec son frère, le père de Madame, pendant le voyage qu'elle fit en France en 1679); fin au n° 2. — Colonel Patry. Souvenirs de l'armée du Nord : le 1er janvier 1871. = N° 3. E. Haumant. La Russie au xviiie siècle. = N° 12. A. Debidour. L'expédition de Chio et le colonel Fabvier, 1827-1828. = N° 13. H. Houssaye. Les blocus pacifiques; la bataille de Navarin. = N° 19. Le prisonnier de Sainte-Hélène, d'après les rapports officiels du commissaire du gouvernement russe, 1816-1820 (d'après les lettres écrites en français par M. A.-A. de Balmain, qui ont été publiées en 1868 dans les *Archives russes*); suite aux nos 20-24. — Colonel Patry. La défense des Thermopyles en 1827. = N° 22. Dex. Le combat de Palestro, 31 mai 1859. = N° 24. Fr. Funck-Brentano. La Gaule mérovingienne, à propos d'un drame et d'un livre récents (le drame est *Frédégonde* de A. Dubout; le livre, celui de M. Prou). = N° 25. Comte de la Ferronays. Une escadre française à Cronstadt en 1824, d'après les lettres inédites du comte de la Ferronays. = N° 26. R. Cagnat. L'Afrique byzantine. — G. Pellissier. Fustel de Coulanges. — Ch. Giraudeau. Le règne de Victoria. = 2e semestre, n° 1. Paul Monceaux. Gabriel Monod. = N° 6. G. Depping. La demoiselle du Poitou, aïeule du grand Frédéric et ancêtre de la reine Victoria (Éléonore d'Olbreuse, femme de Georges-Guillaume, duc de Brunswick). = N° 7. Commandant Ch. Hennionnet. Trois épisodes de la guerre de 1870 : la journée du 14 août; suite au n° 8 : la journée du 16 août (par un officier qui fut pris à cette dernière journée). = N° 9. G. Depping. Sophie-Dorothée et les lettres du marquis de Lassay, 1694. = N° 12. Id. La prisonnière d'Ahlden (d'après les lettres de la duchesse d'Orléans). = N° 15. Comte Fleury. La jeunesse de Hoche. = N° 19. Ch. Giraudeau. La marine française en 1810; le combat de l'île de la

Passe, à l'Ile-de-France (reproduit le récit de Victor Duperré, alors capitaine de vaisseau, depuis vice-amiral). = N° 21. Aulard. Paris au lendemain du 9 thermidor. = N° 22. G. Cavaignac. Les sociétés secrètes en Prusse, 1811-1812. = 1898, 1er semestre, n° 3. Aulard. Quand disparut la première république? = N° 5. L'expédition d'Algérie en 1841, d'après la correspondance inédite du général Mellinet; suite aux nos 6 et 7. — S. Cornut. L'affranchissement du pays de Vaud, janvier 1798. = N° 8. W. de Fonvielle. Les journées de février 1848. La prise de l'hôtel de ville (souvenirs d'un homme qui a été fort mêlé à l'aventure). = N° 9. L'emprisonnement et la condamnation des fermiers généraux, 8 mai 1794, d'après les Mémoires du comte Mollien. — L. Bonneville de Marsangy. Un incident de la fuite de Louis-Philippe en 1848. = N° 10. Paul Gautier. Mme de Staël et la police du Directoire (met en œuvre quelques documents provenant des Archives nationales). = N° 11. H. Buffenoir. Les amies de Châteaubriand; fin au n° 12 (Lucile, sœur de Châteaubriand, sa femme, la comtesse Pauline de Beaumont, la comtesse Delphine de Custine, la duchesse de Mouchy, mesdames de Vintimille et de Laborde, la duchesse de Duras, Mme Récamier). — Aulard. Le féminisme pendant la Révolution. — Schuré. Souvenirs d'Olympie. = N° 13. Fr. Funck-Brentano. Documents nouveaux sur la Bastille. = N° 14. S. Lacroix. Ce qu'on pensait des Juifs à Paris en 1790. = N° 17. Mlle C. d'Arjuzon. Une victime de la révolution de Saint-Domingue, 1802 (souvenirs et documents sur la famille Hosten, avec laquelle fut liée Joséphine de Beauharnais); fin au n° 24. = N° 20. Aulard. Le tutoiement pendant la Révolution. = N° 21. V. Darnberg. Un attaché militaire prussien à Vienne en 1854-1856, pendant la guerre d'Orient (le prince de Hohenlohe-Ingelfingen). = N° 22. Raoul Allier. L'édit de Nantes et les débuts de la tolérance. = N° 25. Ch. Gomel. Un coup d'État en Suède au XVIIIe siècle (celui de Gustave III en 1772). = N° 26. W. de Fonvielle. L'École polytechnique au 24 février 1848 (souvenirs d'un contemporain).

22. — Revue des Universités du Midi. 1898, oct.-déc. — A. Fontrier. Notes sur la géographie ancienne de l'Ionie (la rivière Mélès; le mont Mastusia; le ressort métropolitain de Smyrne). — P. Imbart de la Tour. La polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII, d'après le livre de C. Mirbt.

23. — Annales de Bretagne. T. XIV, n° 1, nov. 1898. — P. Hémon. La Révolution en Bretagne; notes et documents. La légende de Le Roux de Chef-du-Bois; 1er art. (montre que l'histoire traditionnelle de ce personnage est pleine de fables et refait sa biographie à l'aide de nombreuses pièces d'archives). — L. Dugas. E. Souvestre : Michelet (notes d'un cours inédit d'histoire littéraire professé par E. Souvestre en Suisse dans l'année 1853). — Léon Maître. Les origines des paroisses poitevines et angevines réunies au diocèse de Nantes, d'après les plus

anciens textes et les fouilles archéologiques ; suite. — J. Loth. A propos des tumulus de bronze (réponse à M. du Châtellier). — Jean Lemoine. La révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675 ; suite des pièces justificatives.

24. — Annales de l'Est. 1898, n° 4. — J. Krug-Basse. Histoire du parlement de Lorraine et Barrois ; suite (ch. xxiii : création de présidiaux ; conflits entre la cour souveraine et le grand conseil. Ch. xxiv : les réformes de Turgot. Ch. xxiv : le second et le troisième vingtièmes. Ch. xxv : les édits de 1788). — Ch. Nerlinger. Seigneur et bourgeois de Riquevihr au xve siècle : Henri de Wurtemberg et Étienne Grucker (raconte un procès scandaleux du comte H. de Wurtemberg-Montbéliard, qui avait violé la fille du bourgeois Grucker). — E. Duvernoy. Le cahier d'Emberménil, paroisse de l'abbé Grégoire, en 1789. = Bibliographie : *Comte J. Beaupré.* Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle (bon). — *Ch. Sadoul.* Essai historique sur les institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold (thèse pour le doctorat en droit fort bien conduite). — *A. Liébaut.* La Mothe ; ses sièges, sa destruction (bon).

25. — Annales du Midi. 1898, octobre. — V. Mortet. Notes historiques et archéologiques sur le cloître et le palais archiépiscopal de Narbonne, xiiie-xvie siècles. — P. Courteault. Douze lettres inédites de Blaise de Monluc ; fin (en appendice, les lettres de Henri III conférant à Monluc la dignité de maréchal de France, de Lyon, le 20 septembre 1574). — O. Granat. L'industrie de la draperie à Castres au xviie siècle et les Ordonnances de Colbert. — C. Douais. Échange du château des Bastars contre la ville de Nailloux fait entre Philippe le Bel et Bernard et Normand de Villèle frères, 17 janvier 1291 (n. st.)-mars 1292 (avec la vente de la terre des Bastars à l'abbaye de Boulbonne, 20 mai 1306). — P. Dognon. Arrêt criminel rendu par le Grand Conseil, en 1481, contre un seigneur du Rouergue (contre Rémond Blanc et Charlot des Erms, à cause du meurtre par eux commis en la personne du sieur de Monlor). — L.-G. Pélissier. Une lettre inédite de l'« Ami des hommes, » 1778.

26. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 1898, oct.-déc. — Abbé Fillet. L'Ile-Barbe et ses colonies en Dauphiné (fondation de l'abbaye de l'Ile-Barbe, près de Lyon ; ses possessions). — Abbé Lagier et Gueyffier. La baronnie de Bressieux ; suite. — Abbé J. Chabert. Histoire de la commune de Beauregard, comprenant les paroisses de Beauregard, Jaillans et Meymans, pendant la Révolution.

27. — La Province du Maine. 1898, octobre. — H. T. Mulsanne (paroisse et commune du canton d'Écommoy ; histoire religieuse et féodale) ; fin en novembre. — L. Froger. Ruillé-en-Champagne pendant

les guerres de religion. = Nov. Amb. Ledru. Le château de Touvoie (discute la question de savoir si cet ancien château des évêques du Mans appartient à la paroisse de Savigné ou à celle de Saint-Corneille). — R. Deschamps La Rivière. Un épisode de la Fronde au Mans.

28. — Revue de Champagne et de Brie. 1898, livr. 1-2. — C. Enlart. L'art gothique champenois dans l'île de Chypre. — A. Roserot. Répertoire historique de la Haute-Marne. Deuxième partie : catalogue des actes. = Livr. 3-4. A. de Mauroy. Les Hennequin (tableau généalogique de cette famille, originaire de Flandre, comme l'indique son nom, depuis Oudinot, bourgeois de Troyes, qui fut anobli en 1359). — H. Jadart. Essai d'une bibliographie historique et archéologique du département des Ardennes. — P. Chauvet. Actes religieux du Petit-Mesnil, de 1733 à la Révolution.

29. — Revue de l'Agenais. 1898, sept.-oct. — Dr Couyba. Les Raffin d'Hauterive, d'après les registres paroissiaux de Pinel. — Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, 1578-1586; préface (d'après le Registre du Trésor de la reine). — Paul Courteault. L'invasion de l'armée des Princes en Agenais, 1569-1570; fin. — F. de Mazet. Étude sur les statuts, actes des consuls et délibérations de jurade de la commune et juridiction de Villeneuve d'Agenais, de juin 1260 à octobre 1785; suite.

30. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XLIV, 1re livr. 1898, 2e semestre. — J. Chavanon. Initiales artistiques extraites des chartes du Maine (avec des fac-similés). — Abbé L. Froger. Un procureur de fabrique de 1548 à 1552. — Robert. L'instruction primaire au XVIIIe s. dans le canton de Sillé-le-Guillaume; fin. — Toublet. L'église et la paroisse de Lavaré, Sarthe; fin. = 2e livr. R. Triger. Le Mans à travers les âges. — L. Brière. Bibliographie du Maine pour l'année 1897.

31. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletins. 1898, mai-juin. — Lièvre. Les fouilles de Villepouge. Isis et la magie en Saintonge au temps des Romains. — A. Barbier. Un évêque d'origine châtelleraudaise : Charles du Bois, 1507 (avec des pièces justificatives et son sceau). — Ch. de Grandmaison. Séjour du Prince-Noir à Montlouis, près Tours, avant la bataille de Poitiers. Saint Martin et saint Gatien protègent Tours (le moine de Malmesbury dit qu'avant la bataille le Prince séjourna pendant quatre jours à Aumont-sur-Loire. Un légendaire de l'église écrit au XVe s. désigne cette même localité par le nom de *Mons Laudatus*. C'est Montlouis qui convient parfaitement à l'itinéraire connu du Prince).

32. — Société de l'Histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1898, 15 oct. — Ch. Bost et Fonbrune-Berbinau. Le guide Paul Berger-Ragatz, 1668-1702 (arrêté en 1688,

accusé d'avoir servi de guide aux religionnaires qui quittaient la France, Berger fut condamné en 1691 aux galères pour refus d'abjurer). — N. Weiss. Autour de l'édit de Nantes. La question des enterrements de protestants; Chartres et Langres, 1600-1602. — A. Richard. Procès-verbal détaillé d'une dragonnade en Poitou en 1681. — N. Weiss. Écho de la Révocation dans le Boulonnais. Philippe de Haffrengue, 1648-1698. — E. Ritter. Lettres de Foulquier et de Peyraube à J.-J. Rousseau, au sujet de la situation des protestants français, 1764-1765. — A. Galland. Les fonctions et la réception des Anciens au XVIIIe s. et antérieurement. — E. Arnaud. Le chapelain de l'ambassade suédoise à Paris pendant la Terreur. = 15 nov. Ch. Bost. Les routes de l'exil. Itinéraires suivis par les chefs huguenots du Languedoc à la Révocation; 1er art. — Aubert et Choisy. La réforme française après la mort de Calvin; extrait de la correspondance de Théodore de Bèze, 1564-1575 (texte, traduction et commentaire).

33. — Société des Antiquaires de France. 1898, 2 nov. — M. Omont fait part à la Société des résultats de la conférence internationale tenue récemment à Saint-Gall (Suisse) pour étudier les moyens d'assurer la conservation des plus anciens et des plus précieux manuscrits. = 9 nov. M. le Dr Haseloff, de Berlin, lit un mémoire sur les peintures du psautier, dit de saint Louis, que possède M. Rustin, de Coniston Lake (Angleterre), et compare l'ornementation de ce manuscrit avec celle de différents volumes exécutés pour le roi saint Louis. — M. Babelon communique un moulage conservé au musée britannique du grand médaillon d'or de Justinien, qui a disparu lors du vol fait en 1831 au Cabinet des médailles. — M. Prou propose une nouvelle lecture de l'inscription de la châsse dite de Mummole conservée à Saint-Benoît-sur-Loire. = 23 nov. M. Omont fait une communication sur le projet qu'avait eu Peiresc en 1622 de faire graver et de publier les miniatures du célèbre manuscrit de la Genèse de Cotton.

---

34. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. IX, 1897 (Metz, Scriba). — D[r] Fr. Grimme. Metz et la Lorraine dans les chants populaires historiques de l'Allemagne. — Abbé Th. Sanson. Notice sur Phlin (Villingen). — Ad. Schaiber. Les noms de lieu du pays de Metz; bon; signification historique et ethnographique. — H.-V. Sauerland. Les reliques de saint Étienne à la cathédrale de Metz. — Émile Knitterscheid. L'église abbatiale de Saint-Pierre dans la citadelle de Metz, édifice de l'époque mérovingienne (avec plusieurs vues et plans). — J. Richard. Les écoles à Metz pendant les derniers siècles. — Dr G. Wolfram. L'extension de Metz à l'époque romaine et pendant les premiers temps du moyen âge. — J.-B. Keune. La civilisation gallo-romaine en Lorraine et dans les pays voisins (la langue, les noms de lieux et de personnes). — O. Winc-

KELMANN. De la part prise par les protestants allemands aux tentatives de réforme ecclésiastique à Metz jusqu'en 1543. — Baron DE HAMMERSTEIN. Un procès devant le tribunal impérial sur la prétendue immédiateté d'empire de Sarrebourg en Lorraine, dans la seconde moitié du XVIe s. (commencé en 1549, ce procès ne fut jamais formellement terminé. Les pièces en sont encore toutes conservées aux archives du district de Lorraine; publiées ou analysées en appendice, elles ne donnent pas moins de 135 numéros). — WOLFRAM. La collection de chartes de Dufresne (l'expertise ordonnée sur les origines de cette collection a prouvé jusqu'à l'évidence que la plus grosse partie de cette collection avait été dérobée par son possesseur à des dépôts publics). — A. BENOIT. Note sur les armoiries des évêchés souverains de Metz, Toul et Verdun et sur celles du Vestrich. = Bibliographie : *H. Lerond.* Lothringische Sammelmappe; Th. VII (très utile). — *A. Fuchs.* Ortsnamen aus dem Kreise Zabern (bon). — *Abbé L. Jean.* Les seigneurs de Château-Voué, 966-1793 (bon recueil de documents). — *P. Darmstædter.* Die Befreiung der Leibeigenen in Savoyen, der Schweiz und Lothringen (bonne étude sur la condition des mainmortables).

---

35. — Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. 1897. *Vierteljahresheft* 3. — Oct.-déc. F. RÜHL. L'origine de l'ère juive (cf. une addition dans le n° suivant). — A. HOLLÆNDER. Le théologien Matthias Flacius Illyricus à Strasbourg de 1567 à 1573. — J. KREBS. Négociations avec Melchior de Hatzfeldt au sujet de la restauration de Charles II sur le trône d'Angleterre (1649-1650). — H. ULMANN. La Prusse, la neutralité maritime armée et l'occupation du Hanovre en 1801. = Janv.-mars 1898. R. KÖTSCHKE. L'organisation sociale chez les anciens Germains. — DAENELL. Les Polonais et la Hanse à la fin du XIVe s. = *Monatsblætter*, 1897-1898, 7-8. H. VON ZWIEDINECK. A. d'Arneth. — C. SUTTER. I. Burckhardt. — G. SEELIGER. W. Wattenbach. = 9-10. M. BROSCH. La controverse sur Savonarole. = 11-12. G. VON BELOW. L'origine du duel. = Chaque numéro des *Monatsblætter* contient une chronique et des comptes-rendus. Signalons parmi les plus importants : *Hauviller.* Ulrich v. Cluny. — *Kannengiesser.* Karl V u. Maximilian Egmont, Graf v. Büren. — *A. von Ruville.* Die kaiserliche Politik auf den Regensburger Reichstag v. 1653-1654. — *Potthast.* Bibl. hist. medii aevi (art. de Seeliger). — *H. Witte.* Die ælteren Hohenzollern u. ihre Beziehungen zum Elsass. — *Kirsch.* Die Finanzverwaltung des Kardinal-Kollegium im XIII u. XIV Jahrh. — *E. Gothein.* Ignatius de Loyola u. die Gegenreformation (art. de Chroust). — *H. Boos.* Gesch. der rheinischen Stædtekultur von den Anfængen bis zur Gegenwart mit besonderer Berücksichtigung v. Worms. — *A. von Hirsch-Gereuth.* Studien zur Gesch. d. Kreuzzugsidee nach den Kreuzzügen. — *L. Keller.* Die Anfænge der Reformation u. die Ketzerschulen. Die Waldenser. — *T. Hansen.* Rheinische Akten z. Gesch. des Jesuitenordens, 1542-1582. — *Wackernagel* u. *Thommen.*

Urkundenbuch der Stadt Basel. — *Büchi.* Freiburgs Bruch mit Œsterreich. — *S. Riezler.* Gesch. der Hexenprozesse in Bayern. — *W. Gœtz.* Die bayerische Politik im ersten Jahrzehnt der Regierung Herzogs Albrechts V v. Bayern 1550-1560). — *Fr. Katsch.* Die Entstehung u. der wahre Endzweck der Freimauerei (important). — *R. Sternfeld.* Ludwigs d. Heiligen Kreuzzug nach Tunis 1270 u. die Politik Karls I v. Sizilien. — *K. Hæbler.* Die Gesch. der Fuggerschen Handlung in Spanien. — *A. von Druffel* u. *Brandi.* Beitræge zur Reichsgeschichte 1553-1555. — *Pirenne.* Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel, 1242-1272. — *Paulicki.* Papst Honorius IV. — *Langwert von Simmern.* Die Kreisverfassung Maximilians I u. der Schwæbische Reichskreis bis z. J. 1648. — *Kretschmayr.* Das deutsche Reichsvicekanzleiamt. — *Hans Schmidt.* Fabian v. Dohna. — *Hubert.* La torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe s.

36. — Historische Vierteljahrschrift. Cette Revue est la suite de la *Deutsche Zeitschrift fur Geschichtswissenschaft.* 1898, 1 Heft. Avril. — G. Seeliger. Droit populaire et droit royal. Recherches sur la constitution et le droit francs (fin dans le n° de sept.). — K. Müller. Le sauf-conduit de Sigismond pour Jean Hus. — A. Stern. La tentative de coup d'État de Ferdinand IV d'Espagne en juillet 1832. = Comptes-rendus : *Gross.* Bibliography of British municipal History. — *Rœhricht.* Kœnigreich Jerusalem. — *Pastor.* Gesch. der Pæpste (art. de W. Gœtz). — *Domeyer.* Die Pæpste als Richter ueber die deutschen Kœnige. — *Lenel.* Entstehung der Vorherrschaft Venedigs. — *Pieper.* Die pæpstlichen Legaten u. Nuntien. — Chronique. = Juillet. Bernheim. La relation de la *Vita Caroli Magni* avec les *Annales Einhardi.* — Holtzmann. L'élection de Frédéric Ier comme roi des Romains. — A. Wahl. La réaction de 1781. — E. Schaus. Sur les lettres du *Codex Udalrici* du temps de Lothaire III. — G. Caro. Sur la seconde croisade de Louis IX. = Comptes-rendus, *Monumenta Germaniae,* t. XXX, 1. — *Grimme.* Minnesinger. — *Dürrwæchter.* Gesta Karoli Magni. — *A. Weiss.* Aeneas Sylvius Piccolomini. — *Philippson.* Der Grosse Kurfürst. — Chronique. = Sept. Bernheim. Gloses paléographiques. — Rieker. L'Église et l'État d'après les conceptions luthériennes et réformées. — Sackur. Le jour du couronnement de Hugues Capet (3 juillet 987; la fausse date *kal. junii* a été ajoutée après coup dans le ms. de Richer). — Haake. Lettre de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans. = Comptes-rendus : *Adler.* Sozialreform im Alterthum. — *Moritz Hartmann.* Gesch. Italiens im Mittelalter. I. — *K. Eubel.* Hierarchia catholica medii ævi. — *E. Liesegang.* Niederrheinisches Stædtewesen. — *Dænell.* Gesch. d. d. Hanse in der 2 Hælfte des 14 Jahrh. — *Kalkoff.* Depeschen Aleanders 1521; Briefe u. Berichte über Luther 1521. — *Hausrath.* Aleander u. Luther. — *H. Haupt.* Beitræge zur Reformationsgeschichte der Stadt Worms. — *Bontemantel.* Regeeringe van Amsterdam, 1653-72. — *Jurgensohn.* Memoiren v. Münnichs. — Chronique. = Nov. Hæbler. Les Fugger dans la querelle religieuse du XVIe s. — G. Seeliger. Élection royale

et acclamation (*Huldigung-Laudatio*). — Rietschel. Au sujet des communes rurales dépendant des villes (*Stædtische Sondergemeinde*). Comptes-rendus : *Kærst.* Monarchie im Alterthum. — *Ketterer.* Karl der Grosse u. die Kirche. — *Voigt.* Adalbert von Prag. — *K. Hegel.* Entstehung d. d. Stædtewesens. — *Hoppeler.* Geschichte des Wallis im Mittelalter. — *Heidreich.* Der geldrische Erbfolgestreit, 1537-1543. — *Krumbholtz.* Die Gewerbe der Stadt Münster bis z. J. 1661. — *Immich.* Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges. Nuntiaturberichte aus Wien u. Paris, 1685-86. — *Zwiedineck-Südenhorst.* Deutsche Gesch. v. der Auflœsung des alten bis zur Errichtung d. neues Kaiserreiches 1806-71 ; t. I. — *Gæde.* Preussens Stellung zur Kriegsfrage im Jahre 1809. — M. Seeliger est aujourd'hui seul directeur de la *Vierteljahrschrift,* qui a pris une place excellente parmi les périodiques scientifiques d'Allemagne, et qui, par l'attention qu'il donne aux choses étrangères, mérite particulièrement notre attention.

37. — Historische Zeitschrift. Bd. XLIV, Heft 3. — Pöhlmann. Les débuts du socialisme en Europe; 2e partie (étudie les idées socialistes en Grèce, montre que le socialisme naquit naturellement de l'organisation capitaliste dans un état démocratique, s'attache aux preuves fournies par l'écrit « sur les revenus d'Athènes, » attribué à Xénophon). — F. von Bezold. Relations des plus anciennes Universités allemandes avec l'État (approfondit un côté de l'histoire des Universités déjà relevé par M. Kaufmann. En dépit de leur caractère religieux, les Universités sont à la fois des corporations autonomes et des organes importants de la vie publique et politique, sur lesquels les princes s'appuient et agissent. Leurs juristes fourniront aux princes les théoriciens de l'absolutisme). — G. Kaufmann. Le ministre d'État Jolly (1829-1876; d'après le livre de MM. H. Baumgarten et Jolly ; privat docent de droit à Heidelberg de 1847 à 1860, conseiller ministériel en 1861, il se retira en 1866 quand Bade fit cause commune avec l'Autriche, devint ministre de l'Intérieur après la guerre et président du Conseil de 1868 à 1876. Dévoué à la politique bismarckienne, il rendit de grands services aussi bien par la réorganisation de l'armée que par celle de l'enseignement et joua un rôle utile en 1871 pendant les négociations pour la paix. Ses lettres de Versailles sont précieuses pour l'histoire de la guerre franco-allemande). = Bd. XLV, Heft 1. Neumann. La marine byzantine. Son organisation et sa décadence, du xe au xiie s. (Byzance était le seul des grands états du xe s. qui eût une marine, mais à la fin du xie elle décline et la marine normande grandit. Byzance ne se soutient qu'avec l'aide de la flotte vénitienne). — Zeumer. Les impôts d'empire dans le haut moyen âge (d'après la matricule d'impositions de 1241-42 découverte à Munich par J. Schwalm et publiée au tome XXIII du *Neues Archiv.* Les impôts d'empire remontent à Henri IV, en 1084, mais ont toujours été intermittents ; c'est le développement des villes qui a permis, au xiiie s., de régulariser ces revenus. Le total de l'impôt en 1241 s'élève à 7,000 marcs d'argent. Rodolphe de Habsbourg a con-

servé les bases d'impôt de Frédéric II). — Bailleu. A propos des Mémoires sur Napoléon Ier (observations excellentes sur l'autorité des Mémoires de Mme de Rémusat, que l'on a à tort attaquée; notes sur les souvenirs de Molé, Pasquier, Broglie, Barante, Chaptal, Larévellière-Lépeaux, Barras. M. Bailleu montre qu'en somme ces témoignages si divers d'origine s'accordent sur le fond du caractère de Napoléon). = Heft 2. G. von Below. La nouvelle méthode historique (article vigoureux et un peu acrimonieux contre les théories de Lamprecht; défense de l'école de Ranke contre le déterminisme sociologique qui veut traiter l'histoire comme une branche des sciences naturelles. M. von B. ne reconnaît à Lamprecht ni critique, ni précision, ni pénétration). — Varrentrapp. Les jugements de Süvern sur Frédéric le Grand (d'après les leçons d'histoire données à partir de 1888 à l'Université de Kœnigsberg par Süvern, qui avait été un des plus actifs promoteurs de la réforme de l'enseignement secondaire en Prusse. Cet idéaliste fait l'apologie de la politique réaliste de Frédéric; il signale l'importance du *Fürstenbund* et montre le rôle que devrait jouer la Prusse au centre de l'Europe; dans une lettre à Schœn de 1815, il approuve la lutte de Frédéric contre l'Autriche, mais il recommande pour le présent une unité impériale au profit des Habsbourg, contrôlée par la Prusse et la Bavière, qui auraient sous leur direction les forces militaires, l'une au nord, l'autre au sud du Mein). = Heft 3. J. Hansen. Inquisition et procès de sorcellerie au moyen âge (pour l'inquisition espagnole, la sorcellerie reste un crime d'hérésie; en Allemagne, elle devient un *crimen mixtum*, puis un crime contre l'ordre public qui ressort des tribunaux ordinaires; très intéressant article sur les origines des poursuites contre les sorciers, surtout fréquentes du xve au xviie s.). — F. von Bezold. République et monarchie dans la littérature italienne du xve s. (importante contribution à l'histoire des théories politiques).

38. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1898, avril. — *Hunziker.* Zeitgenössische Darstellungen der Unruhen in der Landschaft Zürich, 1794-1798 (publie trois mémoires contemporains). — *Wackernagel* et *Thommen.* Urkundenbuch der Stadt Basel; Bd. III (ce vol. s'arrête à 1300; plus trois planches contenant la suite des sceaux du Haut-Rhin). = Mai. *Bardenhewer.* Patrologie (très long article de J. Haussleiter, qui parle aussi de l'Histoire de la littérature chrétienne primitive par Krüger). — *W. Altmann.* Eberhart Windeckes Denkwürdigkeiten zur Geschichte des Zeitalters Kaiser Sigmunds (édition faite sans critique). — *E. Wisotzki.* Zeitströmungen in der Geographie (excellent pour l'histoire des études de géographie scientifique pendant les quatre derniers siècles). = Juin. *Winter.* Niederœsterreichische Weisthümer; 2e partie; t. VIII (important pour l'histoire du droit au moyen âge). = Juillet. *Schæfer.* Luther als Kirchenhistoriker (beaucoup trop long, mais intéressant). — *Büchi.* Freiburgs Bruch mit Œsterreich, sein Uebergang an Savoyen und Anschluss an die Eidgenossenschaft 1481

nach den Quellen dargestellt (excellent). = Août. *W. Altmann.* Regesta imperii. Die Urkunden Kaiser Sigmunds, 1410-1437; Liefer. 1-3 (critique sévère de cette publication par G. Seeliger). = Oct. *G. Caro.* Genua u. die Mæchte am Mittelmeer, 1257-1311 (remarquable). — *Langwerth von Simmern.* Die Kreisverfassung Maximilians I und der Schwæbische Reichskreis (de bons matériaux; méthode critique très défectueuse). — *J. Beidtel.* Geschichte der œsterreichischen Staatsverwaltung, 1740-1848 (bon). = Nov. *Gregg.* The Decian persecution (n'est pas assez approfondi). — *R. Schmitt.* Prinz Heinrich von Preussen als Feldherr im siebenjæhrigen Kriege; t. II (montre, contre Bernardi, que le prince Henri n'a jamais appliqué de principes stratégiques différents de ceux de son frère Frédéric le Grand). — *C. von Duncker.* Kriege unter der Regierung der Kaiserin-Königin Maria Theresia. Œsterreichischer Erbfolgekrieg, 1740-1748; t. II (important).

39. — Hermes. Bd. XXXIII, 1898. Heft 3. — Heinrich Stein. Thucydide (remarques critiques sur le livre I). — Ulrich de Wilamowitz-Mœllendorf. Lettres non authentiques (attaque l'authenticité de lettres d'Isocrate, Platon et Démosthène, admise par Blass dans la nouvelle édition de son *Attische Beredsamkeit*). — M. Lehnerdt. Enoch d'Ascoli et la *Germania* de Tacite (c'est Enoch d'Ascoli qui a porté en Italie les fragments du *De viris illustribus* de Suétone, du Dialogue et de la Germania de Tacite. Cette assertion de Pontanus est confirmée par les lettres de Carlo de Medici. C'est par le Pogge qu'Enoch fut mis sur la trace du ms.). = Heft 4. A. Schulten. Les cartes agraires des Romains (cherche à prouver par une analyse très minutieuse que les traits qu'on rencontre dans les mss. des agrimensores romains sont une esquisse des formes originales. La concordance des cartes agraires avec la statistique rurale de Pline provient d'une source commune de caractère officiel. Peut-être remontent-elles l'une et l'autre à la statistique de l'empire ordonnée par Agrippa). — Ed. Meyer. Les colonies militaires en Macédoine (contre le volume de Schulten publié dans le précédent volume de l'*Hermes*). — Id. L'histoire d'Alexandre le Grand par Arrien (place très haut Arrien comme homme et comme historien). — Id. La réforme des centuries par Sylla (on prétend que Sylla rétablit les centuries de Servius Tullius; c'est une erreur. On a mal interprété le passage d'Appien, liv. I, 59; il n'y est point question de substituer une forme de centurie à une autre, mais de remplacer les tribus par les centuries. Le pouvoir législatif est pris aux tribus, c'est-à-dire à la *plebs*, et conféré exclusivement aux centuries, c'est-à-dire au *populus*). — Hugo Willrich. Une nouvelle inscription relative à l'histoire de la première guerre contre Mithridate (étudie cette inscription, qui a été publiée dans le Jahresheft de l'Institut archéologique d'Autriche). — G. Busolt. De la chronologie de Xénophon (défend l'authenticité des formules qui désignent dans les Helléniques le commencement d'une année nouvelle). — Franz Pichlmayr. L. Norbanus Lappius Maximus (l'officier qui, sous Domitien, réprima le soulèvement du gouverneur

de la Germanie, L. Antonius Saturninus, s'appelait Lappius et non Appius, ce qui résulte de la comparaison des mss. de l'*Epitome de Caesaribus*, 11, 10).

40. — Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum, Geschichte und deutsche Literatur. Jahrg. I, Heft 8. — H. Hirt. La linguistique et l'histoire (des services que rend à l'histoire l'étude des langues de l'Inde). — G. Diestel. Le grand Électeur (à l'occasion du livre de M. Philippson). = Heft 9. Hubert Ermisch. Le duc Maurice de Saxe (à l'occasion du livre récent d'E. Brandenburg).

41. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. LIII, Heft 4, 1898. — F. Schœll. Sur le premier livre de Velleius Paterculus. — F. Muenzer. Caeles Vibenna et Mastarna (critique détaillée des hypothèses de G. Kœrte publiées dans le *Jahrbuch d. archæol. Instituts*, 1897; montre à combien de difficultés se heurtent ces hypothèses. Que nous apprennent les peintures de Vulci? Elles confirment tout simplement que l'empereur Claude pensait que Mastarna avait été « Caeli quondam Vivennae sodalis fidelissimus omnisque ejus casus comes »). — E. Ziebarth. Le musée Ramusius (note les inscriptions grecques du musée que J.-B. Ramusius, 1485-1557, fonda à Venise, d'après le catalogue découvert par Mommsen). — Fr. Vollmer. Epigraphica (interprétation nouvelle de l'importante inscription : « Ti. Plauti Silvani Aeliani. » *C. I. L.*, XIV, 3608).

42. — Zeitschrift für deutsche Philologie. — Bd. XXXI, 1898, Heft 1. — Fr. Kauffmann. Germani (commente le passage de la *Germania*, c. 2; dans les mots « nationis nomen non gentis, » le mot « natio, » c.-à-d. « Transrhenanorum, » désigne une nation celtique dépendant des Germains; il est pris dans un sens politique, non ethnique). — Id. Pour servir à l'histoire de la légende de Sigfrid (les traditions allemandes de Sigfrid se sont mélangées au xe s. avec les traditions scandinaves de Sigmundr; la légende scandinave des Volsungen avec Sigmundr pour centre particulier est une variante locale de la légende allemande des Welsungen avec Sigfrid pour centre. Analyse minutieusement les éléments de la légende). — R.-C. Boer. Les mss. de la Gretti-Saga (ils sont plus de 30 et proviennent d'un second remaniement opéré vers 1300; c'est par ce remaniement que la légende est devenue populaire).

43. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. XVIII, Heft 1, 1898. — W. Spiegelberg. Les noms propres sémitiques en transcription égyptienne au temps du nouvel empire, de 1500 à 1000 (contribution à un travail que W. Max Müller prépare sur ce sujet; important pour les rapports des Sémites avec les Égyptiens). — Max. Streck. L'Arménie, le Kourdistan et la Perse occidentale d'après les textes cunéiformes babyloniens et assyriens.

44. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1898, Quartalheft 3. — B. Duhr. Les étapes qui conduisirent à la suppression de la Société

de Jésus, d'après les papiers de Simancas (l'examen de ces papiers permet de conclure que le pape Clément XIV n'a pas acheté la tiare par la promesse de la suppression. Compulsus fecit!). — M. Hofmann. La situation de l'Église catholique à l'égard du duel jusqu'au concile de Trente; 1er art. (distingue soigneusement le duel judiciaire employé au moyen âge, comme moyen de preuve, du duel moderne); suite dans Quartalheft 4 (l'Église et surtout les papes ont toujours condamné ce qui, au moyen âge, pouvait présenter les caractères distinctifs du duel moderne; ils se sont souvent même prononcés contre le duel proprement judiciaire, ainsi qu'ils l'ont fait contre les tournois et contre les guerres privées). = Quartalheft 4. A. Hirschmann. Le colloque religieux de Ratisbonne en 1601; suite. — B. Duhr. Pour servir à l'histoire de la guerre des Jésuites au Paraguay (utilise un assez grand nombre de lettres copiées à Simancas). — Id. La tentative d'assassinat contre le roi de Portugal, 3-4 sept. 1758 (publie plusieurs dépêches du nonce Acciajoli tendant à faire croire que le coup avait été dirigé, non pas sur le roi, mais sur son favori Texeira). — Al. Hoffer. Pourquoi Cyrille, l'apôtre des Slaves, a-t-il été qualifié évêque de Catane? (par suite d'une confusion entre plusieurs Cyrille et d'une fausse explication du nom de Canaan).

45. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. VIII, 1898, Heft 1. — Émile Friedberg. Le droit canonique et le droit ecclésiastique (origine et caractère du droit canonique; proteste contre la disparition des chaires du droit ecclésiastique en Allemagne). — Von Boetticher. Des charges qui pèsent sur l'Église dans la basse Saxe (étude sur le droit et l'économie rurale en Allemagne).

46. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XLI, 1898, Heft 2. — A. Hilgenfeld. L'apologie d'Apollonios de Rome (de la double rédaction des *Acta s. Apollonii*, comparés avec les récits sur l'église primitive). — Paul Koettschau. Vie de Grégoire le Thaumaturge (la version grecque est plus voisine de l'original que la version syriaque. Les ressemblances qui existent entre les divers auteurs ne peuvent s'expliquer que par la diffusion orale de la légende. Compléments à cet article par Hilgenfeld, dans le fasc. 3). = Heft 3. C.-J. Klumker. La conversion de saint Paul. — E. de Dobschuetz. La situation religieuse à Édesse sous la domination des Arabes avant les croisades (des rapports qu'entretinrent entre elles les trois grandes confessions chrétiennes de Chalcédoniens, des Monophysites et des Nestoriens, lorsque Édesse fut séparée de l'empire). = Heft 4. J. Dræseke. R. Seydel sur la légende de Bouddha et la vie de Jésus. — Carl Eichner. Agobard, archevêque de Lyon (sa vie et ses écrits. Bibliographie des travaux dont il a été l'objet et notes pour sa chronologie).

47. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. LII, 1898, Heft 2. — O. Mann. Les sources de l'histoire d'Ahmed Chah Durrani; suite (chronologie de l'histoire d'Ahmed Chah

et des campagnes des Afghans contre Hérat, le Beloutchistan et Cashmir); suite dans Heft 3. — E. Spiegel. Les religions anciennes de l'Iran (l'état religieux de l'Iran avant Zoroastre nous est connu par trois sources non suspectes : les inscriptions cunéiformes des rois achéménides, les récits d'Hérodote et le témoignage du Shah-namè, en tant que ce dernier est emprunté au vieux livre des rois). — G. van Vloten. Pour servir à l'histoire des Abbassides (notes pour la biographie du calife abbasside Abou Djafar et pour l'histoire du soulèvement des Alides sous son règne. De l'épithète de Mahdi attribuée aux califes : le servilisme qui, à Rome, changeait les empereurs en divinités, était, à Bagdad, tout disposé à considérer dans chaque souverain un nouveau mahdi; le madisme finit donc par n'être plus qu'un titre d'honneur. Cependant, à chaque nouvelle période révolutionnaire, il reprenait sa vieille signification messianique). — Ed. Mahler. Le cycle intercalaire des Babyloniens (défend sa théorie d'un cycle intercalaire de dix-neuf ans contre les critiques d'Oppert dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1896). — J. Oppert. Le calendrier des anciens Perses. = Heft 3. Albert Gruenwedel. Étude sur Podmasambhova (le fondateur du lamaïsme). — Martin Schreiner. Pour servir à l'histoire des mouvements théologiques dans l'Islam (avant le wahabitisme; l'esprit originaire de l'Islam réagit contre les importations d'idées étrangères).

48. — Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken. Bd. I, Heft 1 (Rome, Lœscher, 1897). — J. Haller. Deux listes de fonctionnaires de la cour de Rome au XIIIe et au XIVe s. (la première a été dressée entre 1305-1307 et nous donne la situation dans la seconde moitié du XIVe s.; la seconde appartient sans doute au pontificat de Clément VI, 1342-1352). — K. Schellhass. Actes relatifs à l'activité réformatrice de Félicien Ninguarda, surtout en Bavière et en Autriche, pendant les années 1572-1577 (publie les rapports mêmes de Ninguarda sur les mesures qu'il prit pour réformer le clergé catholique conformément aux décisions du concile de Trente); suite dans Heft 2. — G. Kupke. Il y a cent ans. Lettres d'un ambassadeur d'Espagne à Berlin, janv.-sept. 1797 (sorte de chronique de la cour de Prusse sous forme de lettres que l'ambassadeur d'Espagne, Horazio Borghèse, envoyait chaque semaine de Berlin au ministre président d'Espagne, duc d'Alcudia, le prince de la paix). — W. Friedensburg. Une dépêche inédite d'Aléandre au temps de sa première nonciature auprès de Charles-Quint, 1520. = Heft 2 (1898). W. Friedensburg. Procès informatifs sur les églises d'Allemagne avant le concile de Trente (avant de confirmer une élection épiscopale, le pape faisait prendre une enquête sur le nouvel élu, enquête dont les résultats étaient consignés dans un rapport qui était ensuite soumis aux cardinaux, puis délibéré en consistoire. Quand Sixte-Quint eut établi la congrégation du consistoire, les rapports d'enquête furent régulièrement transcrits sur des registres. Pour l'époque antérieure, ils ont été conservés avec moins de soin et sont plus rares. Le plus ancien concernant les

églises allemandes aux archives du Vatican est de 1507. Publie le texte de quinze de ces rapports de 1512 à 1550. Ils contiennent beaucoup de renseignements intéressants sur la situation intérieure de ces églises). — G. Kupke. Une relation sur la cour de Prusse en 1795 (cette relation a été écrite par le prince Horazio Borghèse ; elle contient, entre autres choses, un exposé minutieux de la politique extérieure de la Prusse dans ses rapports avec l'Autriche, la Russie et l'Angleterre). — J. Haller. Le partage des « Servitia minuta » et l'obligation des prélats au XIIIe et au XIVe s. (publie, entre autres documents, un « Modus dividendi quinque servitia cambre et collegii » qui remonte au temps de Clément V). — R. Arnold. Documents relatifs à l'histoire des premiers électeurs de la maison de Hohenzollern, d'après les archives secrètes du Vatican. — W. Friedensburg. La bulle d'excommunication brûlée par Luther, 10 déc. 1520 (publie un fragment d'une lettre latine envoyée par Jérôme Schulz, évêque de Brandebourg, à Aléandre).

49. — Nord und Süd. Bd. LXXXVI, Heft 258, 1898, sept. — J. Nover. Les horreurs de sept. 1848 (raconte l'émeute de Francfort-sur-le-Mein le 18 sept. 1848 et les circonstances dans lesquelles furent tués le général Auerswald et le prince Lichnovsky, membres du parlement allemand, d'après les souvenirs du père de l'auteur, qui fut greffier de la commission d'enquête. Beaucoup de détails nouveaux). = Bd. LXXXVII, Heft 259, oct. 1898. Albert de Ruville. Les origines de la guerre de Sept ans (Frédéric voyait dans l'Autriche une ennemie irréconciliable et en outre il avait besoin de fortifier son État en l'agrandissant ; néanmoins en 1756 il désirait maintenir la paix. Menacé d'une coalition de l'Autriche, de la Russie et peut-être de la France, il ne la considérait pas comme redoutable ; mais il crut l'occasion favorable pour transformer une guerre défensive en une guerre de conquête et c'est pour cela qu'il prit les armes. Le péril ayant diminué, il ne voulut pas perdre l'occasion favorable qui se présentait. Il fit tout son possible pour imprimer à sa levée de bouclier le caractère de la nécessité. Avec Lehmann, Ruville prétend que c'est la pensée de la conquête et non celle de la défense qui lui fit tirer l'épée).

50. — Preussische Jahrbücher. Bd. XCIII, Heft 3, 1898. — Émile Daniels. Le général de Gœben ; 2e art. (Gœben dans la guerre contre le Danemark en 1866 et contre l'Autriche en 1866). — Max Lehmann. L'origine de l'ordonnance municipale de 1808 (expose les projets qu'on avait proposés ; montre en quoi celui de Wilcken différait de ceux de Stein et de Frey. Frey a pris la plus grande part à la réforme ; le compagnon de table de Kant s'était approprié les idées des constitutions françaises de 1791 et de 1795. Son projet et celui de Stein sont comme une protestation contre la domination napoléonienne, qui anéantissait tous les pouvoirs autonomes). = Bd. CXIV, Heft 1. Konrad Zacher. Antisémites et philosémites dans l'antiquité classique (le

judaïsme démocratique est antipathique aux grands, tels que Pompée et Cicéron; César, chef de la démocratie, est philosémite. Alexandre le Grand donna aux Juifs des droits égaux à ceux des Grecs dans les villes, parce qu'ils paraissaient se rapprocher plus près de l'hellénisme épuré que les autres Orientaux et parce qu'ils étaient un élément « stable et sûr. » De l'édit de religion rendu par Antiochus IV Épiphane sur le conseil des Juifs renégats, qui voulaient hâter le progrès de l'hellénisme. Cet édit eut pour contre-coup le soulèvement des Macchabées, « cette victoire du pharisaïsme, » et, dans les villes grecques, une réaction antisémite).

51. — K. Akademie der Wissenschaften zu München. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe. 1898, Heft 3. — A. Furtwængler. Sur les temples de l'Acropole d'Athènes (mémoire de 43 p.). — H. Simonsfeld. Études d'histoire et de diplomatique au moyen âge; suite (3° l'histoire de Wels; 4° le recueil de formules de Rodolphe de Tours; comparaison du Cod. lat. Monac. 6911 et du Cod. Paris. 14069; publie, soit in extenso, soit en donnant seulement les mots du commencement et de la fin, les morceaux qui composent les recueils de Munich et de Paris. 96 p.). — Fr. Hirth. L'ethnographie du Tchaou-Jou-Koua (traduction allemande de plusieurs morceaux de cet ouvrage chinois).

52. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Sitzungsberichte, 1898, n° 36. — Walther Judeich. Rapport sur une mission dans le nord-ouest de l'Asie Mineure (notes rapides sur un voyage qu'il entreprit, aux frais de l'Académie, en 1896, de Tchanak-Kalessi à Pergame et à Brousse. 60 nouvelles localités ont été marquées dans la grande carte de l'Asie Mineure par Kiepert, d'après les déterminations faites par Judeich). = N° 37-38. Albrecht Weber. Études védiques (l'admission, commune aux Germains et aux Hindous, de douze jours sacrés à la fin de l'année avait pour but de faire concorder l'année lunaire avec l'année solaire. Cela et la désignation de l'été comme seconde moitié de l'année conduisent à considérer l'Arménie comme la demeure originaire de peuples indo-germaniques, car l'Arménie était un pays de rude température, où la première place était donnée à l'hiver, et qui était voisin du monde sémitique; or, c'est certainement à ce monde qu'a été empruntée la concordance indo-germanique du calendrier).

53. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. XI, 1898, 2e Hælfte. — J. von Pflugk-Harttung. Chartes fausses de l'ordre de Saint-Jean, du XIIe et du XIIIe s. (elles se rapportent à la Poméranie et au Mecklembourg et paraissent intéresser plus ou moins la commanderie brandebourgeoise de Werden. Les plus anciennes, qui contiennent les indications les plus détaillées sur les propriétés de l'ordre en Poméranie, sont toutes fausses). —

Carl Spannagel. L'Électeur de Brandebourg Georges-Guillaume et le chancelier de Suède Oxenstierna en 1633 (publie la seconde partie, encore inédite, du procès-verbal des négociations engagées en janvier-février 1633 à Berlin entre la Suède et le Brandebourg; publie des extraits de la correspondance échangée entre l'Électeur et le ministre pendant le printemps et l'été. L'Électeur y fait étalage de sentiments tellement amicaux que le cabinet de Berlin semble n'être qu'une ambassade suédoise). — C. Bornhak. J.-J. Moser, professeur de droit à Francfort-sur-l'Oder. — V. Loewe. L'allodification des fiefs sous Frédéric-Guillaume Ier (montre la suite des négociations avec les diverses provinces. Frédéric-Guillaume a fait revivre un droit qui semblait avoir perdu peu à peu toute valeur et assura par là une source permanente de revenus à ses finances). — Baron de Schroetter. L'industrie de la laine en Silésie au XVIIIe s.; suite. — H. Prutz. Pour servir à l'histoire du conflit entre le grand Électeur et le prince électoral Frédéric en 1687 (complément à l'ouvrage de l'auteur sur les dernières années du grand Électeur, paru en 1897).

54. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XVII, Heft 3, 1898. — E. Ritterling. Les marques portant le nom de la XXIIe légion (toutes celles qu'on a trouvées jusqu'ici datent au plus tard d'Hadrien). — Lehner. Les pierres des quatre dieux au musée de Wiesbaden (complète le mémoire de Haug au t. X de la *Westd. Zeits.*). — Bodewig. Coblentz à l'époque romaine (mémoire détaillé de 49 pages sur les inscriptions, les morceaux de sculptures sans inscriptions, les monnaies, les outils, le mobilier funéraire, les routes commerciales, les murs romains. Histoire de Coblentz à l'époque romaine d'après les rares témoignages des écrivains de l'antiquité, jusqu'à l'époque mérovingienne).

55. — Zeitschrift des Harz- Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXX, 1897. — Albert Reinecke. La vie de sainte Liutbirg (Pertz a publié cette vie dans le t. IV des *Scriptores;* il estime qu'elle a été composée vers 870 par un moine de Halberstadt qui avait connu personnellement la sainte, et qu'elle contribue à faire connaître la christianisation du Harz du nord-est. Reinecke pense au contraire que cette vie est au plus tôt de la seconde moitié du XIIe s. Le texte, tel que nous l'avons, contient des parties anciennes; mais, en tout cas, on ne peut l'utiliser comme source historique qu'avec circonspection). — Meier. L'artillerie de la ville de Brunswick jusqu'au XVIIe s. — Ed. Jacobs. Le rétablissement de l'Église évangélique dans l'archevêché de Mayence et dans l'évêché de Halberstadt par le roi de Suède Gustave-Adolphe en 1632 (mémoire de 186 p., d'après les documents d'archives suédois et allemands, qui font nettement ressortir les motifs religieux de l'expédition du roi de Suède en Allemagne). = Jahrg. XXXI, 1898. Karl Mehrmann. La crise agraire au XIVe s. (ten-

tatives de réformes administratives et économiques dans l'évêché de Halberstadt, d'après des documents inédits). — Heinrich Heine. Histoire de la corporation des merciers à Nordhausen (jusqu'à la suppression des guildes par le gouvernement royal de Westphalie en 1809; publie les privilèges et les règlements de la corporation). — Ed. Jacobs. Jean Liborius Zimmermann (sur l'histoire du mouvement piétiste dans la première moitié du XVIIIe s.).

56. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XIII, 1898, Heft 4. — H. Bloch. Les chartes fausses de Grandidier; suite. — E. Schneider. Récit du couronnement de Maximilien Ier en 1486, par J. Reuchlin (publie 1° la relation sur le couronnement de Maximilien comme roi de Germanie, adressée au comte Eberhard de Würtemberg; 2° son récit d'une audience que l'empereur Frédéric IV donna aux ambassadeurs du roi de Pologne Casimir; 3° un récit d'un tournoi). — K. Jacob. Efforts des Français pour s'emparer de Strasbourg vers 1519 (raconte la mission de Jean de Sains, seigneur de Marigny, qui vint à Strasbourg en 1519 comme chargé d'affaires de France; publie le procès-verbal officiel du conseil de Strasbourg sur les négociations qu'il y mena). — K. Wild. La chute du maréchal de la cour de Mayence, Jean-Christian de Boyneburg, en 1664 (met en œuvre des documents des archives électorales qui ont été récemment découvertes dans le château du comte de Schœnborn. Boyneburg s'y distingue par la confiance exagérée qu'il témoigne dans la diplomatie, un faux optimisme à l'égard de la France, un pessimisme excessif à l'égard de la situation en Allemagne).

---

57. — K. Akademie der Wissenschaften in Wien. Sitzungsberichte. Bd. CXL, Heft 1. — H. de Zeissberg. Le registre 318 des archives de la couronne d'Aragon à Barcelone, contenant les lettres du roi d'Aragon Jayme II à Frédéric le Beau et à sa femme Élisabeth, avec d'autres documents, 1314-1327 (ces documents montrent les efforts de Frédéric le Beau pour faire reconnaître sa royauté. Intéressant aussi pour l'histoire de la maison des Habsbourg. 91 pages).

58. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Instituts in Wien. Bd. I, 1898, Heft 2. — Albert Wilhelm. Le traité de Mausole avec les Phasélites (étudie l'inscription d'Adalie qui a été découverte en 1874 et acquise par Gustave Hirschfeld pour le musée de Berlin. Peu de résultats intéressants). — E. Bormann. Nouveaux diplômes militaires (étudie deux diplômes militaires d'Agram, des années 52 et 152, et un autre du musée de Sofia, de l'année 93). — E. Cumont. Un nouveau décret d'Amphipolis (découvert en 1897; il reproduit le caractère général de la gymnasiarchie grecque). — W. Kubitschek. Statues de héros à Ilion (les gens d'Ilion de l'époque impériale avaient sous les yeux ou faisaient dresser devant eux les héros de la légende troyenne en images

de marbre ou d'airain). — E. Szanto. Inscription sur bronze d'Olympie (loi ordonnant le bannissement et la confiscation des biens contre la famille de la victime; elle garantit néanmoins le retour au banni. En tout cas, elle se rapporte aux prescriptions de la seconde assemblée de la ligue de Corinthe, 366 av. J.-C. Elis s'était entièrement donnée à Alexandre et elle rappela, dans le sens des décrets de la ligue, les démocrates qui étaient en exil depuis trente ans). — U. Kœhler. De l'inscription bilingue d'Isinda en Lycie (découverte par Heberdey et décrite dans le précédent fascicule; elle est du ve s.). — Hiller de Gærtringen. D'une stèle consacrée par l'équipage d'un navire de Cos à Samothrace. — R. Weisshæupt. Antiquités de Pola et des environs (avec des inscriptions grecques et latines). — Ernest Kalinka. Antiques de Périnth. — C. Patsch. Plomb de la légion Claudia p. f. de Gardun décrite brièvement par F. Bulič dans le *Bullettino dalmato*, XVI, 169. — H. Maionica. Inscriptions de Grado; suite. — A. de Permerstein. Les origines de la province de Mésie (1° groupements nationaux aux premiers temps de l'Empire; 2° le pays romain et le pays thrace sur le Danube inférieur jusqu'à Domitien; 3° les villes grecques du Pont).

59. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XIX, Heft 4. — Alf. Dopsch. Les chartes fausses d'Ebersheim et son règlement, jusqu'ici inaperçu, relatif aux obligations féodales des serviteurs de l'abbaye (seize diplômes royaux pour l'abbaye alsacienne d'Ebersheim, qui ont d'abord été publiés par Schœpflin et Grandidier et qui se rapportent aux années 672 à 1056, sont faux; ils ont été fabriqués dans la première moitié du xiie s. pour créer des titres à l'abbaye contre les usurpations de l'avoué. Mais deux de ces chartes fausses contiennent un règlement qui est authentique et qui est publié en appendice). — Fr. Wilhelm. Les écrits de Jordan d'Osnabrück; pour servir à l'histoire de la polémique religieuse au xiiie s. (Jordan est l'auteur de trois traités intitulés : *Tractatus de prerogativa romani imperii*, *Noticia seculi* et *Pavo*. Donne une nouvelle édition du prologue de la *Noticia*, qui est datée de 1288). — J. Loserth. La contre-réforme à Salzbourg sous l'archevêque Marx Sittich, comte de Hohenembs, 1612-1619, d'après les actes des archives de l'État. — O. Weber. Le *Pactum mutuae successionis* et la Pragmatique sanction (explique une contradiction apparente de ces deux documents). = Bibliographie : *R. Rosenmund.* Die Fortschritten der Diplomatik seit Mabillon vornehmlich in Deutschland-Œsterreich (bon). — *A. von Wretschko.* Das œsterreichische Marschallamt im Mittelalter (excellent). — *H. Diemar.* Die Entstehung des deutschen Reichskriegs gegen Herzog Karl den Kühnen von Burgund (utilise des documents nouveaux pour l'affaire du chapitre de Cologne avant le siège de Neuss). — *P. Haake.* Brandenburgische Politik und Kriegführung, 1688-1689 (très bon).

60. — The Athenæum. 1898, 1er octobre. — *Fr. W. Cross.* The history of the Walloon and Huguenot church at Canterbury (très intéressant pour l'histoire du Refuge. C'est en 1575 que l'Église wallonne fut transportée de Sandwich à Cantorbéry). — Paine et Danton (deux documents publiés par Alger). — Découverte de pavements romains à Leicester. = 8 octobre. *Laughton.* Memoirs of the life and correspondence of Henry Reeve (Reeve mourut en 1887, âgé de quatre-vingt-deux ans; il fut un des journalistes les plus féconds du siècle; pendant quinze ans il dirigea l'*Edinburgh Review,* dont il fit l'organe le plus accrédité du parti whig. Il avait les relations les plus étendues dans le monde politique en Angleterre et sur le continent; en France, il fut le confident de Tocqueville et de Guizot et resta toujours fidèle aux d'Orléans. Il détestait l'Allemagne, même en 1870-71. Sa correspondance renferme beaucoup de traits intéressants pour l'histoire politique et sociale). — *Ebsworth.* The Roxburgh ballads, vol. VIII (recueil de ballades du temps de la Révolution anglaise; important). — Un nouveau fragment d'Hermas (publié par Grenfell et Hunt dans les *Oxyrhinchus Papyri*). = 15 octobre. *R. Hovenden.* The registers of the Walloon or Strangers' church in Canterbury; vol. V. — La « Silva Vocluti » (cette localité, mentionnée dans la « Confessio » de saint Patrick, doit être identifiée avec Vouillé, sur le Clain). = 22 octobre. *R. W. Felkin.* Emin Pasha; his life and work (confus, prolixe, plein d'erreurs et de préjugés, mais d'un intérêt puissant quand même). — *Johns.* Assyrian deeds and documents recording the transfer of property; vol. I : Cuneiform texts (utile). = 29 octobre. *Sir William R. Anson.* Autobiography and public correspondence of Augustus Henry, third duke of Grafton (document intéressant pour l'histoire du règne de Georges III. Grafton fut un des partisans les plus dévots de la politique du premier Pitt). — Traité de castramétation; texte grec inédit, annoté par *Ch. Graux,* augmenté d'une préface par *Albert Martin* (traité concernant tous les mouvements qu'une armée nombreuse doit exécuter en pays ennemi. Très intéressant. L'auteur, anonyme, avait surtout en pensée la guerre contre les Sarrasins et non, comme le dit A. Martin, contre les Turcs). = 5 novembre. *J. S. Corbett.* Papers relating to the Navy during the spanish war, 1585-1587. — *Brown.* Calendar of State Papers and mss. relating to english affairs existing in the archives of Venice; vol. IV, 1592-1603. = 12 novembre. *Barry O'Brien.* The life of Charles Stewart Parnell (remarquable étude sur les bills concernant le Home rule). — *H. Gee.* The Elizabethan clergy and the settlement of religion 1558-1564 (excellente étude critique sur les listes officielles des membres du clergé anglais qui prêtèrent le serment de suprématie, l'évadèrent ou furent mis à pied pour l'avoir refusé. Il y eut un petit nombre de souscriptions et aussi un petit nombre de destitutions). = 19 novembre. *P. H. Colomb.* Memoirs of admiral the R. H. sir Astley Cooper Key (utile pour l'histoire de l'administration

maritime). — *A. Heales.* The records of Merton priory (beaucoup de conscience et d'inexpérience). — *Inderwick.* A calendar of the Inner Temple records; t. II, 1603-1660. = 26 novembre. *Foxcroft.* The life and letters of sir George Savile, first marquis of Halifax (bonne biographie, mais trop longue. Savile fut créé marquis d'Halifax le 22 août 1682).

61. — Edinburgh Review. Vol. CLXXXVIII, juillet-octobre 1898. — La crise intérieure de l'Autriche-Hongrie (dans les conditions présentes, le fédéralisme est la solution la plus probable, en même temps que la moins mauvaise. Le *reviewer* cependant est plus favorable aux Magyars qu'aux Tchèques et trouve que les idées nationalistes, dont l'influence a été si grande au XIXe siècle, ont fait leur temps. L'empereur François-Joseph, malgré sa conscience à remplir ses devoirs de souverain, n'a pas fait preuve de hautes capacités. « Il a trouvé l'empire d'Autriche sur le point de se dissoudre. Au bout de cinquante ans de règne, il le laisse dans le même état »). — Le comte-évêque de Derry (Frédérick Hervey, lord Bristol, 1730-1803. Type singulier de prélat mondain et révolutionnaire. On a peut-être fait tort à ses intentions véritables, en l'accusant d'encourager l'hostilité de l'Irlande contre l'Angleterre. Il restait unioniste en soutenant le mouvement des volontaires, et ne visait qu'à provoquer des réformes, qui se sont d'ailleurs effectuées par la suite, notamment en matière de tolérance à l'égard des catholiques). — Les clubs de diners à Londres (sociétés de savants, de lettrés, d'hommes célèbres qui se réunissent régulièrement à table. L'un de ces clubs, les *Dilettanti,* a contribué beaucoup aux fouilles et recherches d'antiquités classiques en Grèce). — L'amiral Duncan et la défense maritime (d'après la biographie de l'amiral par lord Camperdown actuel. Reconnait que les matelots anglais n'ont jamais été plus maltraités que sous le régime parlementaire. La fameuse révolte de la Nore était des plus excusables). — Souvenirs de gens divers (les journaux de Nassau Senior et les Mémoires de sa fille, Mrs. Simpson). — Les archives de la famille Carlisle (XVIIIe siècle). — Le Pausanias de M. Frazer. — L'Égypte au XIXe siècle (résumé de son histoire. Déclare, en terminant, que les prétentions des Français sur Fachoda sont grotesques, et oublie qu'en janvier 1884 la *Revue* déclarait non moins péremptoirement l'évacuation de cette province indispensable, même au nom et pour le compte de l'Égypte, qui n'avait su que la ruiner, de sorte que mieux valait encore l'abandonner au gouvernement de ses chefs naturels). — George Savile, lord Halifax. — Les puissances européennes dans l'Ouest africain (avoue que les Anglais ont fait exprès d'envoyer des troupes au travers des postes français, à l'ouest du Niger, pour avoir l'occasion de contester l'occupation française, ce qui n'empêcherait pas, d'ailleurs, l'Angleterre d'essayer d'accroître son territoire en chargeant un simple mulâtre de signer des traités avec les chefs du pays. Demande qu'on revise la convention de juin 1898 qui accorde à la France l'accès du lac Tchad et

lui permet de couper la communication anglaise du Nil au Niger. Quant à la Compagnie même du Niger, personne ne sait ce qui se passe chez elle, ses agents étant tenus au secret le plus absolu. « Elle est maîtresse unique du terrain. Deux compagnies françaises s'étaient d'abord formées avec d'importants capitaux et, dit-on, l'appui de Gambetta, pour exploiter la région du Bas-Niger; mais la Compagnie nationale anglaise, dirigée par un homme perspicace, découvrit bientôt leur côté faible, comprit qu'elles se laisseraient acheter, et sut acheter en conséquence. Et c'est ainsi qu'au congrès de Berlin, en 1884, la diplomatie anglaise put affirmer que l'Angleterre seule avait des intérêts sur le bas du fleuve »). — Les mémoires d'Henry Reeve.

62. — The English historical Review. 1898, octobre. — B. W. Henderson. La campagne du Métaure; fin (étude topographique sur l'emplacement de la bataille). — W. Miller. La Bosnie avant la conquête turque. — Sir Henry Howorth. Les commencements du Wessex (en bonne critique, tout ce que dit la chronique anglo-saxonne avant 560 et qui ne se trouve pas dans Bède est sans valeur. Ainsi la conquête de la côte maritime par Cerdic et Cynric est une fable, car ces noms sont gallois et non teutons. En réalité, l'île de Wight et la côte voisine ont été conquises par des Jutes. Quant aux Saxons, ils se contentèrent d'abord d'occuper la vallée de la Tamise et fixèrent leur première capitale à Dorchester, au confluent de la Tamise et du Thame). — J. G. Alger. La colonie anglaise à Paris en 1792-1793 (détails sur les cinquante Anglais qui signèrent à Paris une adresse à l'Assemblée le 18 novembre 1792. Ils félicitaient l'Assemblée des succès des armées françaises et la nation d'avoir secoué le joug de la tyrannie). — Rose Graham. Les annales du monastère de la Sainte-Trinité à Vendôme (d'après le ms. de la Bodleienne 309. Les annales sont originales de 1075 à 1347. Publie les passages que Labbe a omis dans son édition, *Bibl. nova,* I, 283). — Lewis L. Kropf et Lane-Poole. Le calendrier musulman (relève de nombreuses erreurs de date dans l'histoire du royaume de Jérusalem de Rœhricht, qui n'a pas remarqué les incorrections des tables dressées par Wüstenfeld). — A. G. Little. Décrets rendus par les conciles généraux des frères mineurs de 1260 à 1282 (d'après un ms. qui provient de sir Th. Phillipps. Complète la publication du P. Ehrle dans l'*Archiv f. Litter. u. Kirchengeschichte,* t. VI). — J. Gairdner. « Member of Parliament » (note l'expression dans une lettre de Henri VIII en 1542). — Archbold. Un traité manuscrit sur la monnaie, de John Pryse, 1553. — Miss Ellen A. Mac Arthur. Les prix à Woodstock en 1604. — A. P. Perceval Keep. Le procès intenté devant la Chambre étoilée contre le duc de Suffolk et autres, 1619 (publie un compte-rendu contemporain). — C. H. Firth. Le journal de marche du prince Rupert, du 5 septembre 1642 au 4 juillet 1646. — J. Holland Rose. Une lettre inédite sur le combat de Valeggio, 30 mai 1796 (écrite en français par le général Beaulieu au colonel Graham, chargé d'une mission spéciale auprès de l'armée autrichienne en Ita-

lie). = Bibliographie : *Cunningham.* Western civilisation in its economic aspects. Ancient times (remarquable résumé). — *T. W. Arnold.* The preaching of Islam; a history of the propagation of the Muslim faith (excellent). — *H. B. Clarke.* The Cid Campeador and the waning of the Crescent in the West (le sujet n'est pas serré d'assez près; la légende n'est pas assez nettement séparée de l'histoire). — *C. King.* The story of the british army (beaucoup d'erreurs, mais une grande masse de faits utiles). — *Cunningham.* Alien immigrants to England (essai intéressant, avec des lacunes). — *Gaudenzi.* Statuti delle società del popolo di Bologna; vol. II : società delle arti. — *Richardson.* The national movement in the reign of Henry III (insuffisant). — *W. Brown.* Yorkshire inquisitions; vol. II, 1283-1295. — *H. E. Egerton.* A short history of british colonial policy (bon résumé). — *Hjærne.* Svensk ryska förhandlingar, 1564-1572 (expose les rapports entre Erich XIV de Suède, le roi fou, avec un autre tyran insensé, Ivan IV de Russie). — *Gooch.* The history of english democratic ideas in the XVIIth century (excellent). — *Bontemantel.* De regeeringe van Amsterdam 1653-1672; publ. par *Kernkamp* (bonne publication des très intéressants mss. de Bontemantel). — *Douglas.* Cromwell's scotch campaign, 1650-1651 (excellent). — *B. Edwards.* The autobiography of Arthur Young (intéressant). — *H. P. Johnston.* The battle of Harlem heights, sept. 16, 1776 (excellent). — *A. Lombroso.* Napoleone I e l'Inghilterra (bonne étude sur le blocus continental). — *E. Channing.* A student's history of the United States (bon). — *W. Macdonald.* Select documents illustrative of the history of the United States (utile).

63. — Transactions of the royal historical Society. Vol. XII, 1898. — C. H. Firth. Marston Moor (étude minutieuse et admirablement documentée. Traite quatre points : 1° le nombre et la composition des armées du roi et du Parlement; 2° l'ordre dans lequel les troupes furent amenées sur le champ de bataille; 3° la tactique de Cromwell et de la cavalerie qu'il commandait pendant la bataille; 4° la nature et la valeur des témoignages relatifs à l'histoire de cette bataille. Publie le fac-similé d'un ancien plan de la bataille et plusieurs documents inédits en appendice). — J. K. Laughton. L'étude nationale de l'histoire maritime. — Hubert Hall. L'étude nationale de l'histoire maritime : nouvelles méthodes de recherche (brèves indications sur les sources de cette histoire, surtout à l'époque de la Restauration). — A. E. Stamp. La rencontre du duc de Marlborough et de Charles IX à Altranstadt, avril 1707 (d'après les dépêches de l'ambassadeur d'Angleterre, le Rév. Robinson). — G. J. Turner. La ferme du shériff (étudie, d'après les rôles de la Pipe et le Dialogue de l'Échiquier, comment était calculée, sous le règne de Henri II, la ferme de chaque comté, c'est-à-dire la somme de monnaie que le shériff devait verser chaque année à l'Échiquier pour sa gestion, pourquoi le chiffre de ces fermes a varié dans les premières années de ce règne, pourquoi certains shériffs comptaient en « blanche monnaie », *blancos*, ou par compte, *numero*,

etc. Important pour l'histoire de la comptabilité royale pendant la seconde moitié du XIIe s.). — Miss E. Dixon. Le commerce de la laine à Florence au moyen âge; note bibliographique (indications sur les fonds d'archives florentines concernant ce sujet; suivies d'une bibliographie indiquant les publications de texte et les principales études critiques qu'on a publiées). — Miss Margaret Morison. Un récit du voyage fait par Cécile, princesse de Suède, à la cour de la reine Élisabeth, 1565 (ce récit composé, à la demande de la princesse, par un certain James Bell, fut offert par elle à la reine).

64. — The Nineteenth Century. 1898, novembre. — Frederic Harrison. La méthode historique du professeur Freeman (il enseignait qu'il faut écrire l'histoire d'après les documents originaux sans cesse étudiés et contrôlés; mais il attachait trop d'importance aux menus faits. Il est tombé dans la « manie de la recherche paléographique, » dans la « superstition de l'inédit; » sans compter qu'il cédait par trop à ses opinions préconçues qui lui faisaient juger les événements du passé à la mesure des opinions actuelles). — W. B. Pally. Les voies romaines en Bretagne (bref résumé, avec une carte). = Décembre. J. H. Round. La recherche historique (réplique à l'art. de Fr. Harrison. La recherche de l'inédit et l'examen critique des plus menus faits de l'histoire sont l'œuvre nécessaire de l'érudition et la condition même de ses progrès. En appliquant rigoureusement cette méthode, que Freeman a proclamée et qu'il a mal appliquée, l'érudit prépare de solides matériaux qu'ensuite le grand historien, s'il vient, saura mettre en œuvre).

---

65. — Archivio storico italiano. 1898, disp. 2. — E. Pistelli. Le P. Tosti. — F. Gabotto. Les diplômes royaux et impériaux pour l'église de Verceil; fin (recherches critiques sur leur authenticité). — Giov. Guerrieri. Documents nouveaux relatifs à Gautier VI de Brienne, duc d'Athènes, tirés des archives du Vatican. — E. Gerspach. La collection des portraits de peintres à la galerie des Offices. — C. Carnesecchi. Paolo Toscanelli et les ambassadeurs du roi de Portugal en 1459 (publie un reçu constatant qu'en 1459 Toscanelli emprunta une mappemonde « storiato e compiuto di tucto » à Fr. Castellani, qu'il la montra la même année aux ambassadeurs portugais, et que cette mappemonde ne fut rendue qu'après la mort de Castellani en 1484). — P. Vigo. Une lettre du doge de Venise, Agostino Barbarigo, sur le siège de Livourne en 1496. — C. Paoli. Une lettre de Mariano Sozzini le Jeune à la Balia de Sienne, 1555. — Fr. Cababellese. Un fragment de chronique vénitienne, 1508-1516. — Bengesco. Travaux publiés en France sur l'histoire de l'art en Italie, 1896-1897. = Bibliographie : *C. Desimoni*. Sulle marche d'Italia e sulle loro diramazioni in marchesati (cinq lettres à D. Promis, vieilles aujourd'hui de trente ans, mais qui gardent encore de la valeur). — *L. Zdekauer*. Il constituto del comune di Siena dell' anno 1262. Il frammento degli ultimi due libri

del più antico constituto Senese, 1262-1270 (textes importants). — *V. Lazzarini.* Marino Faliero. La congiura (excellent). — *D. Pasolini.* Caterina Sforza (documents nouveaux sur cette femme, qui, devenue souveraine d'Imola et de Forli, osa résister aux Borgia). — *Ag. Gori.* Storia della rivoluzione italiana durante il periodo delle riforme, 1846-1848 (très intéressant; aurait pu tirer encore un meilleur parti des documents analysés). — *L. Cappelletti.* Storia della città e stato di Piombino dalle origini fino all' anno 1814 (bon, surtout pour l'époque napoléonienne). — Le troisième congrès géographique italien et les expositions cartographiques à Florence, avril 1898. = Disp. 3. A. Zardo. Francesco Zabarella à Florence (biographie d'un savant jurisconsulte professeur de droit à Florence, évêque de ce diocèse en 1410, cardinal en 1411, un des Pères du concile de Pise qui travaillèrent le plus activement à faire cesser le schisme). — L.-A. Ferrai. La politique de Jean Galéas Visconti dans ses rapports diplomatiques avec les Valois dans les premières années de son principat; à propos d'une nouvelle rédaction du procès contre Bernabò (publie le texte de cette nouvelle rédaction). — G. Livi. Les archives de la commune d'Orzinovi. — C.-A. Garuffi. Un document grec attribué au XIVe s. et la diplomatique gréco-sicilienne (l'examen paléographique oblige de placer au XIIe s. ce document, publié depuis longtemps et qui intéresse seulement l'histoire des abbés du monastère de Saint-Philippe de Fragalà. On peut le dater de 1182-1194 au lieu de 1325-1335. Au XIVe s., l'usage de la langue grecque était tout à fait aboli en Sicile). — Fr. Savini. Le cardinal Tommaso « de Ocra » ou « de Aprutio » et son testament de 1300 (publie le texte de ce testament). — M. Morici. Sur la chronologie des voyages de Cyriacus d'Ancône. — E. Gerspach. Une lettre inédite du philosophe Condillac sur la cantatrice Caterina Gabrielli (de Parme, le 16 juin d'une année qui reste à déterminer). = Bulletin historique : France; travaux concernant l'histoire d'Italie parus en 1897, par Léon-G. Pélissier. = Bibliographie : *Gius. Boffito.* Eretici in Piemonte al tempo del gran scisma, 1378-1417 (très intéressant). — *O. Scalvanti.* Considerazioni sul primo libro degli statuti Perugini (analyse rapide de ce mémoire et de plusieurs autres de l'auteur sur le droit municipal). — *C. Merkel.* Tre corredi Milanesi del quattrocento illustrati (curieux surtout pour l'histoire de la langue). — *Id.* Il castello di Quart nella Valle d'Aosta (publie un inventaire de 1557). — *Id.* I beni della famiglia di Puccio Pucci (inventaire du XVe s.). — *Id.* Come vestivano gli uomini del Decameron (très curieux). — *Saccani.* Cronotassi dei vescovi di Reggio-Emilia. — *Mercati.* Le diocesi di Reggio-Emilia.

66. — Archivio storico lombardo. Fasc. 19. Anno XXV, 30 sept. 1898. — G. Romano. Valentine Visconti et son mariage avec Louis de Touraine (étude critique sur l'ouvrage récent de J. Camus : *la Venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans.* Estime que la vie de Valentine avant son mariage et les circonstances qui amenèrent son union avec le frère du roi de France sont la partie la plus

faible de cet ouvrage; article important). — E. Motta. De Filippo de Lavagna et de quelques autres typographes éditeurs milanais du XVe s. (documents inédits). — Gius. Callegaris. A Milan en 1798 (état des esprits; lutte entre les idées anciennes et les idées révolutionnaires; le théâtre et les journaux; le directoire exécutif et la police, etc.).

67. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XXIII, 1898, fasc. 3. — F. Cerasoli. Grégoire XI et Jeanne Ire de Naples. Documents inédits des archives du Vatican; 1er art. — N.-F. Faraglia. Description des paroisses de Naples faite en 1598 (long mémoire de 60 pages). — M. d'Ayala. Les francs-maçons de Naples au XVIIIe s.; suite (procès de Pallante, 1777-1778). — B. Croce. Polichinelle et le personnage du napolitain dans la Comédie; 1er art. (avec gravures).

68. — Archivio storico siciliano. Nuova serie, anno XXII, 1898. — V. di Giovanni. Le château et l'église della Favara di S. Filippo a Maria Dolce, Palerme. — G. Romano. Les Siciliens dans la guerre de Tunis en 1270 (quelques pages seulement). — J. Carini. Les magistratures romaines en Sicile. — Mattia di Martino. Notes prises par un archiviste (publie des notes prises par Teodoro Mancarella, chanoine de la cathédrale de Syracuse depuis 1664, dans divers mss. du chapitre; elles se rapportent à l'histoire ecclésiastique). — C. Melfi. L'industrie du miel à Chiaramonte, XVIIe-XVIIIe s. — S. Salomone-Marino. Mélanges d'histoire sicilienne; suite (documents relatifs à la révolte de Messine, 1669-1679; relation sur une défaite infligée aux corsaires de Tripoli en 1634). = Bibliographie : *Cesare-A. de Cara, S. J.* Gli Hethei-Pelasgi (le P. de Cara s'est proposé de démontrer que les descendants de Cham, ou Héthéens, ont été les premiers habitants de l'Asie Mineure, qu'ils ont été appelés Pélages par les auteurs anciens, que les Aryens, peuple moins ancien, se sont substitués à eux et ont conquis à leur influence l'Asie et l'Europe; longue réfutation par Caruselli).

69. — Nuovo archivio veneto. Anno VIII, n° 30, tomo XV, parte 2. — V. Lazzarini. L'acquisition de Lépante en 1407 (le seigneur de Lépante, Paul Spatas, fut contraint par la force d'abandonner sa seigneurie; il dut délivrer aux Vénitiens un acte de vente qui donnait un caractère légal à cette usurpation). — C. Cipolla. Notes pour servir à l'histoire de Vérone; suite (traités commerciaux et politiques du XIIe s., inédits ou mal connus). — C. Bullo. Des mouvements insurrectionnels dans le territoire vénitien sous la domination napoléonienne, et en particulier du brigandage politique en 1809; suite au n° 31. — A. Valentini. Les statuts de Brescia des XIIe-XVe s., avec un commentaire et des documents inédits; suite au n° 31. — C. Cipolla. Publications relatives à l'histoire du moyen âge en Italie; suite au n° 31. = Anno VIII, n° 31. Tomo XVI, parte 1, 1898. I. Raulich. Une relation sur les Vénitiens par le marquis de Bedmar (relation écrite après l'échec de la conspiration de 1618 et le rappel de Bedmar, qui en avait été un des agents les plus dangereux). — A. de Gasparo. L'archidiacre

et la Pieve di S. Maria oltre But di Tolmezzo (montre comment fonctionnaient les juridictions ecclésiastiques dans le patriarcat et raconte les luttes séculaires qui mirent aux prises les patriarches et les abbés de Moggio pour la possession de la pieve de Tolmezzo). — C. Cipolla. Notes sur l'histoire de Vérone (diplômes inédits du xe s. en faveur des comtes de Vérone). — Gius. Dalla-Santa. De quelques documents relatifs à l'histoire de l'église de Limisso en Chypre pendant la seconde moitié du xve s. = Bibliographie : *G. Dominez.* Regesto cronologico dei documenti, delle carte, delle scritture del principato vescovile di Trento, esistenti nell' Archivio di corte e di stato in Vienna. — *E. Pesenti.* Diplomazia franco-turca e la caduta della repubblica di Venezia (accorde trop d'importance à l'entente franco-turque à la fin du xviiie s. Si Venise tomba, c'est moins la faute du sultan que des états européens).

70. — La Cultura. Anno XV, 1896, n° 1. — *Mocenigo.* Del dominio Napoleonico a Venezia, 1806-1811 (notes tirées des journaux du temps et des archives). = N° 2. *C. Torr.* Memphis and Mycenae (longues recherches sur la chronologie égyptienne; montre que rien encore ne prouve l'existence de rapports directs entre les civilisations égyptienne et mycénienne). = N° 3. *O. Warschauer.* Louis Blanc (bonne histoire du socialisme d'état en France). = N° 4. *C. Corsi.* Italia, 1870-1895 (chronique aussi impartiale que possible de la vie italienne pendant les vingt-cinq dernières années). = N° 6. *Belgrano* et *Staglieno.* Documenti relativi a Cristoforo Colombo ed alla sua famiglia (recueil édité avec un grand soin). = N° 9-10. *A. de Marchi.* Il culto privato di Roma antica (excellent). = N° 11. *P. Rocfer.* Souvenirs d'un prélat romain sur Rome et la cour pontificale au temps de Pie IX (simple recueil d'anecdotes sans intérêt sur des prêtres français qui demeuraient alors à Rome). = N° 12. *Oberziner.* Le guerre germaniche di Claudio Giuliano (bon). — *A. Schneider.* Das alte Rom (douze cartes et quatorze planches; excellent. On eût demandé des explications plus détaillées). = N° 13. *P. Mantegazza.* Ricordi politici di un fantaccino del parlamento italiano (souvenirs intéressants sur l'Italie avant et après 1870). = N° 14. *F. Kniep.* Societas publicanorum (c'est de beaucoup le meilleur travail qui ait paru sur les publicains à Rome). — *Max Claar.* Die Entwickelung der venetianischen Verfassung 1172-1297 (bon travail d'un débutant). = N° 15. *Cosentino.* Le nozze del re Federico III con la principessa Antonia del Balzo (apporte des documents nouveaux sur l'histoire douloureuse de ce mariage). = Anno XVI, 1897, n° 2. *O. Karlowa.* Intra pomoerium et extra pomoerium; ein Beitrag zum römischen Staatsrecht (bonne étude de droit politique et religieux sans être très originale). = N° 3. *R. Hilgenfeld.* Jabalahae III, catholici nestoriani, vita, ex Slivae Mossulani libro qui inscribitur « Turris » desumpta (bonne édition de cette vie de l'évêque Nestorien Jabalaha par Sliva, avec une traduction et des notes). = N° 4. *Br. Violet.* Die Palaestinischen Maertyrer des Eusebius von Caesarea (bonne édition critique). = N° 9. *Fr. Cavazza.* Le scuole

dell 'antico studio Bolognese (excellent). = N° 11. *Vogelstein* et *Rieger*. Geschichte der Juden in Rom (excellent). = N°s 15-16. *E. Callegari*. Imprese militari e morte di Alessandro Severo (ouvrage très agréable). = N°s 19-20. La vita italiana durante la rivoluzione e l'impero (intéressant recueil de conférences). = N°s 21-22. *C. Merkel*. L'opuscolo « De insulis nuper inventis » del messinese Nicolò Scillacio (très bonne étude sur l'humaniste sicilien, dont le nom appartient à l'histoire des découvertes géographiques, mais qui n'entendait rien à la géographie). = N° 23. *Congedo*. Due episodi della storia repubblicana di Pisa (études un peu inexpérimentées sur les relations politiques de la république de Pise avec Robert de Naples et sur la paix conclue par Pise avec Luchino Visconti le 16 mai 1345). = Anno XVII, 1898, n°s 3-4. *G. Arias*. La congiura di Giulio Cesare Vachero (bonne étude sur une des nombreuses conspirations qui mirent en danger l'existence même de la république de Gênes). = N° 9. *B. Croce*. Silvio Spaventa. Dal 1848 al 1861; lettere, scritti, documenti (très utile publication). — *G. Patroni*. La ceramica antica nell' Italia meridionale (bon). = N° 10. *Manfroni*. Storia della marina italiana dalla caduta di Costantinopoli alla battaglia di Lepanto (remarquable). = N° 12. *D. Perrero*. I reali di Savoia nell' esiglio, 1799-1806 (publie d'intéressants documents, mais n'y apporte pas tout le soin désirable). = N° 13. *E. Zanoni*. La mente di Francesco Guicciardini nelle opere politiche e storiche (intéressant). = N° 18. *O. Hirschfeld*. Decimus Clodius Albinus. Die Haeduer und Arverner unter romischer Herrschaft (deux monographies très importantes, surtout en ce qui concerne la critique des sources). — *A. Solmi*. Le associazioni in Italia avanti le origini del comune (très intéressant). = N°s 19-20. *Br. Holtheuer*. Die Gründung der angelsaechsischen Kirche (bon résumé des travaux antérieurs). = N° 22. *A. Segre*. La marina militare Sabauda ai tempi di Emanuele Filiberto, e l'opera politico-navale di Andrea Provana di Legni (beaucoup de recherches, d'heureuses trouvailles; bibliographie abondante).

71. — Rivista storica italiana. Vol. III, fasc. 4-5, juill.-oct. 1898. — *Barge*. Entwicklung der geschichtswissenschaftlichen Anschauungen in Deutschland (tient pour l'école de Lamprecht opposée à celle de Ranke). — *G. Sangiorgio*. Il commercio del mondo (ce ne sont que des regards historiques sur l'histoire moderne du commerce). — *L. Cibrario*. Il sentimento della vita economica nella Divina Commedia (utile). — *R. Lanciani*. The ruins and excavations of ancient Rome (excellent guide pour les touristes). — *Fr. Sollima*. Le fonti di Strabone nella geografia della Sicilia (bon). — *Stampini*. Alcune osservazioni sui carmi trionfali romani (ces chants ont leur source dans cette opinion, fort répandue chez les anciens, que les dieux, jaloux de la félicité humaine, frappent les heureux et les puissants). — *Hartmann*. Das italienische Königreich (remarquable). — *A. Solmi*. Le associazioni in Italia avanti le origini del comune (savant et vigoureusement pensé). — *Benussi*. Pagine di storia istriana (beaucoup d'érudition; l'ouvrage

concerne l'Istrie au moyen âge, ses rapports avec Venise et la Romagne). — *W. Lenel.* Die Entstehung der Vorherrschaft Venedigs an der Adria (fort intéressant; résultats différents de ceux auxquels est arrivé Claar dans son étude sur les institutions de Venise de 1172 à 1297). — *L. Bertano.* Storia di Cuneo, 1198-1382 (excellent). — *Battaglino* et *Comani.* Un contrasto latino pro e contro la vita monastica e gli ordini mendicanti, publicato da un codice aostano. — *P. Egidi.* Intorno all' esercito del comune di Roma nella prima metà del sec. XVI (intéressant). — *U. Fancelli.* Studi e ricerche sui « Fragmenta historiae romanae » (ces fragments se rapportent aux années 1327 à la mort de Cola di Rienzo; l'auteur anonyme les écrivit entre 1355 et 1360, assez longtemps après les événements pour qu'il ait pu commettre des erreurs de chronologie; l'auteur annonce lui-même que ces résultats ne sont que provisoires). — *V. Rossi.* Il quattrocento (excellent). — *L. Hugues.* Le vicende del nome America (bon). — *E. Masini.* Viaggiatori e navigatori fiorentini (brèves études sur les voyageurs florentins, surtout de l'an 1000 au XVIIe s.). — *G. Giorcelli.* La cronaca del Monferrato in ottava rima di Galeotto Del Carretto. — *E. Comba.* I nostri protestanti; t. II : durante la riforma nel Veneto e nell' Istria (bon). — *G. Arias.* La congiura di G.-C. Vachero, 1628 (bonne monographie). — *G. Bignoni.* La caduta della repubblica di Genova nel 1797.

---

72. — Bollettino storico della Svizzera italiana. 1898, n°s 1-3. — Pour servir à l'histoire des années 1798-1803; suite (les Trivulzio à Lugano et la contre-révolution de 1799 jugée par un capucin de Lugano); suite aux n°s 4-6 (la gazette de Lugano par les années 1798-1799). — Les Rusca, seigneurs de Locarno de Luino, de Val Intelvi, etc., 1439-1512; suite aux n°s 4-6. — Lettres de C. Cantù au prof. Giuseppe Curti, 1831-1847; suite aux n°s 4-6. — Curiosités historiques tirées des archives Torriani à Menobrisio; suite aux n°s 9-10. = N°s 4-6. Carlo Salvioni. Notes de toponomastique lombarde; suite aux n°s 7-8. — Documents suisses du XVe siècle à Milan. = N°s 7-8. A. Ceruti. Le pays des trois vallées suisses (Blenio, Leventina et Biasca) conféré à quatre chanoines ordinaires de l'église métropolitaine de Milan. — Pour servir à l'histoire de la sériciculture dans le Tessin. — Documents historiques tirés des documents des archives Torriani à Mondrisio. = N°s 9-10. Borrani. Inscriptions existant dans les églises du canton du Tessin.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 24 septembre dernier est décédé M. Félix-Hippolyte Desprez, ancien directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, ancien ambassadeur près le Saint-Siège. Nous n'avons pas à apprécier ici la carrière diplomatique, si honorable d'ailleurs, de M. Desprez. Mais nous devons signaler que par ses travaux historiques M. Desprez a été en quelque sorte un précurseur. Collaborateur à la *Revue des Deux-Mondes* depuis 1847, il y avait publié une série d'études, tout à fait nouvelles à l'époque où elles ont paru, sur les populations de l'est de l'Europe. Ces études ont été réunies en un ouvrage important, *les Peuples de l'Autriche et de la Turquie. Histoire contemporaine des Illyriens, des Magyars, des Roumains et des Polonais* (Paris, 1850, 2 vol. in-8°), qu'aujourd'hui encore le politique et l'historien trouveront profit à consulter. En dehors de cet ouvrage, il publia, toujours dans la *Revue des Deux-Mondes*, d'intéressants travaux sur la crise danoise en 1848-49 et sur la situation religieuse de la Russie (1850-1853), et il collabora activement à l'*Annuaire des Deux-Mondes*. Dès son entrée aux affaires, il cessa d'écrire, réservant à ses fonctions tout ce qu'il avait de temps, de connaissances et de dévouement. — L. F.

— L'*Introduction aux études historiques* de MM. Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos a été traduite en anglais par M. G.-G. Berry, sous ce titre : *Introduction to the study of history*, avec une préface du professeur F. York Powell (London, Duckworth and Co., 1898).

— La librairie E. Leroux a mis en vente le tome III des *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, par M. G. Maspero; le tome II de la *Navigation de Vasque de Gamme*, relation écrite en 1497 par un gentilhomme florentin qui faisait partie de l'expédition, et publiée par M. Ch. Schefer (bibliothèque de voyages anciens); *Clément d'Alexandrie*, étude sur les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au IIe siècle, par Eug. de Faye (bibliothèque de l'École des hautes études. Section des sciences religieuses); l'*Atlas marocain*, d'après les documents originaux, par Paul Schnell, traduit par M. Augustin Bernard (publications de l'École des lettres d'Alger).

— MM. G. Perrot et Ch. Chipiez viennent de faire paraître le t. VII de leur monumentale *Histoire de l'art dans l'antiquité* (Hachette). Il est consacré à *la Grèce de l'Épopée, la Grèce archaïque*.

— Nous avons reçu un exemplaire tiré à part de la fort intéressante *Notice sur la monnaie*, qui a paru dans le tome XXIV de la *Grande*

Encyclopédie sous la signature de M. E. Babelon, de l'Institut. Cette brochure ne compte pas moins de 170 pages.

— M. Gabriel Monod vient de donner, dans la Bibliothèque de l'École des hautes études (fasc. 119), la première partie de ses *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne* (Bouillon, 1898, 174 p. in-8°). Après une très substantielle introduction où il expose les caractères généraux de l'historiographie et de la Renaissance carolingiennes, il étudie les Annales carolingiennes. Le livre I, seul paru jusqu'ici, va de l'origine de la puissance carolingienne à l'année 829. Il se divise en trois chapitres : ch. I : les Continuateurs de Frédégaire et les petites Annales, avec une note sur le système de M. Kurze ; ch. II : les Annales royales ou *Annales Laurissenses* de 741 à 788 ; puis de 789 à 801 (avec une nouvelle note sur le système de M. Kurze), enfin de 801 à 829, avec un appendice sur le poète saxon ; ch. III : la Petite chronique de Lorsch. M. Monod insiste avec force sur le caractère très nettement officiel des Annales improprement dites de Lorsch et non moins nettement il refuse d'en attribuer la rédaction à Einhard, qui, d'autre part, utilisa pour sa *Vita Caroli* un remaniement des Annales royales exécuté vers l'an 801.

— Le 118e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* est consacré à une très bonne *Étude* de M. Georges Daumet *sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle* (Bouillon, 1898, XI-273 p. Prix : 6 fr.). Il montre, à l'aide d'un grand nombre de textes, dont beaucoup d'inédits, que l'alliance entre les deux pays fut une tradition qui dura presque ininterrompue de l'avènement d'Alfonse XI (1312) à celui d'Isabelle (1474). Le traité a été presque toujours renouvelé au commencement de chaque nouveau règne. 68 pièces justificatives sont publiées en appendice.

— Le t. VI des *Discours et opinions de Jules Ferry* (Colin), publiés par P. Robiquet, contient les discours de 1880 à mars 1885 relatifs aux affaires intérieures. Les principaux sont relatifs à la réforme judiciaire et à la révision des lois constitutionnelles. Le t. VII s'étend du 30 mars 1885 à la mort de J. Ferry, le 17 mars 1893. Les principaux discours se rapportent à la lutte contre le boulangisme. On y trouvera aussi des discours étrangers à la politique qui sont un témoignage de la largeur d'esprit et de la supériorité intellectuelle de J. Ferry. Le volume se termine par deux morceaux inédits d'une haute valeur sur le système industriel moderne de la France et sur la concentration industrielle, où il signale le double écueil de notre organisation sociale et gouvernementale, qui aboutit à la fois à la féodalité industrielle et à une dictature économique de l'État.

— On trouvera un bon article sur J. Ferry dans la troisième série des études de pédagogie comparée publiées par M. Dreyfus-Brisac sous le titre *l'Éducation nouvelle* (Masson). Dans le chapitre intitulé *Petits*

problèmes de bibliographie pédagogique, M. Dreyfus-Brisac démontre que Diderot est l'auteur du livre *De l'éducation publique* paru en 1763 et attribué à Crevier par M. Compayré.

— Après avoir lu la brochure de M. L. Vuilhorgne sur *Guillaume le Conquérant et Robert Courteheuse à Gerberoy et à Auchy-en-Bray, janvier et février 1079* (Beauvais, impr. du « Moniteur de l'Oise, » 1898, 54 p. in-8°), on ne sera pas peu embarrassé de savoir ce qu'il a voulu prouver, s'il approuve ou combat Freeman, si la lutte du père et du fils est, à son avis, un fait historique ou légendaire. Quelques indications topographiques sur les environs de Gerberoy suffiront-elles pour sauver cette brochure de l'oubli ?

— M. Abel Lefranc a tiré à part la belle étude qu'il a donnée en 1897-1898 dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* sur les *Idées religieuses de Marguerite de Navarre* (Fischbacher). La profonde connaissance qu'il a acquise de la pensée de la reine l'a amené à la conclusion que Marguerite n'a pas éprouvé les fluctuations qu'on lui prête d'ordinaire entre le protestantisme et le catholicisme et qu'elle a été d'esprit et de cœur une protestante.

— M. Lacour-Gayet vient de faire paraître un important ouvrage sur *l'Éducation politique de Louis XIV* (Perrin). Il se compose de deux parties : *l'Éducation de Louis XIV* et *la Théorie du pouvoir royal chez les contemporains de Louis XIV*. — Un prochain volume du même auteur étudiera *les Idées politiques de Louis XIV*.

— Les tomes XII et XIII des *Mémoires de Saint-Simon*, publiés par M. A. de Boislisle dans la collection des *Grands Écrivains de la France* (Hachette), comprennent les années 1704-1706. On trouvera en appendice, outre les additions de Dangeau, au tome XII des fragments inédits de Saint-Simon sur les Tréville, le marquis de Veras-Fabert, les Bautru-Nogent, etc., un Mémoire du duc du Maine pour le duc de Vendôme, des lettres de Louville, de l'abbé d'Estrées, du maréchal de Tessé, etc., etc.; au tome XIII des fragments de Saint-Simon sur Courtenvaux, le cardinal de Polignac, les marquis de Sourches, les Pot de Rhodes, etc., une note précieuse sur la bataille de Cassano qui rectifie le parti pris de Saint-Simon contre Vendôme, une autre sur les Ballets de Louis XIV, des lettres de Ninon de Lenclos, des lettres de Beauvilliers, de Tessé, etc., etc.

— Dans quelle mesure la Révolution française a-t-elle émancipé l'industrie et le commerce? Ces deux branches de l'activité nationale étaient-elles, sous le joug des jurandes et des règlements de Colbert, tombées dans une décadence aussi profonde qu'on le prétend d'habitude? Tel est le problème que M. Alfred des Cilleuls a tenté de résoudre dans son récent ouvrage : *Histoire et Régime de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Paris, Giard et Brière, 1898, 406 p.

in-8°). Avec un très louable mérite, il a soigneusement dépouillé la collection des cinq registres qui contiennent les procès-verbaux de cette haute assemblée qu'on appelait le Conseil du commerce et devant laquelle se débattirent, au XVIIIe s., la plupart des questions relatives au commerce et à l'industrie. Il a compulsé, en outre, un grand nombre de pièces de nos archives nationales. Son livre est si fortement documenté qu'il a dû rejeter les notes dans une seconde partie, qui n'occupe pas moins de 120 p.; disposition matérielle fort incommode pour le lecteur. M. des Cilleuls s'est surtout efforcé de montrer comment le principe de la liberté des métiers a été progressivement favorisé depuis 1725 par la jurisprudence du Conseil de Commerce. Ses savantes recherches me paraissent en effet établir que les privilèges industriels n'étaient accordés en définitive que dans des cas assez rares et constituaient à peu près l'équivalent de nos brevets d'invention. Ce serait donc une erreur de reconnaître à Turgot seul le mérite d'avoir fait abolir « toutes les entraves qui nuisaient à l'esprit inventif et à la liberté des échanges. » Cet ouvrage, en dépit des critiques qu'une révision minutieuse des documents dont l'auteur s'est servi pourra peut-être provoquer, est très propre à rectifier certaines de nos idées sur l'état économique et les tendances d'esprit de notre ancienne société; c'est un livre que tous ceux qui étudient l'histoire du régime du travail et du développement industriel de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles ne pourront désormais se dispenser de consulter. G. B.

— M. Émile Bourgeois vient de faire paraître le tome II de son *Manuel historique de politique étrangère* (Belin). Il a pour sous-titre : Les Révolutions, 1789-1830. Nous y reviendrons.

— M. H. Cordier a publié en 1896 une très intéressante notice sur *les Origines de deux établissements français dans l'Extrême-Orient. Changhaï et Ning-Po*, avec de nombreux documents inédits. — Il a donné dans la *Bibliothèque des voyages anciens* (Leroux) une conférence sur les *Voyages de Marco Polo*, suivie d'une précieuse bibliographie des éditions et traductions de Marco Polo et des imprimés relatifs à Marco Polo. — M. Cordier vient d'être chargé de publier une nouvelle édition de l'ouvrage si important de M. Yule sur Marco Polo.

— La librairie Delagrave a mis en vente un volume d'*Extraits de mémoires historiques et militaires*, par Camille Guy, dans la Bibliothèque des Écoles primaires supérieures (CXII-251 p.). L'introduction est un assez long résumé de notre histoire militaire depuis la guerre de Cent ans.

— Nous avons annoncé en leur temps les six volumes que M. le lieutenant-colonel Rousset a consacrés à l'*Histoire générale de la guerre franco-allemande (1870-1871)*. Cet ouvrage remarquable vient de recevoir son complément indispensable : un atlas de 56 cartes, publié dans le même format (Librairie illustrée, in-8°. Prix : 7 fr. 50). Ces cartes,

très claires et très complètes, permettront de suivre aisément les opérations militaires.

— M. Ch. Pfister, professeur d'histoire de l'est de la France à l'Université de Nancy, vient de publier deux monographies fort intéressantes pour l'histoire lorraine au xviie siècle. La première, intitulée : *les Mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy (1633-1635)*, a paru dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (Nancy, 1898) ; elle nous révèle l'existence d'un manuscrit, inconnu jusqu'ici, de la bibliothèque de Lyon, et renfermant le récit des faits et gestes du premier gouverneur français de Nancy, après la conquête de la Lorraine en 1633. Fragment d'un travail plus étendu, provisoirement perdu, ces *Mémoires de Brassac* sont, à vrai dire, l'œuvre de son secrétaire intime, M. de Marivin, mais ils ont été rédigés sur les papiers du comte, d'après des copies ou des minutes de ses dépêches, conservées par le confident de son activité politique durant les deux ans qu'il vécut sur le territoire lorrain. M. Pfister nous raconte d'abord l'histoire, assez mouvementée du reste, de Jean de Galard, baron, puis comte de Brassac, qui, huguenot d'origine, figura d'abord à l'assemblée de Saumur en 1611, pour représenter, en 1629, Sa Majesté très chrétienne à la cour du pape Urbain VIII. Attaché à la fortune de Richelieu, il fut élevé par sa protection au rang de ministre d'État et choisi pour le poste difficile de surveillant et de directeur des populations lorraines, domptées mais non gagnées par Louis XIII. Les curieux *Mémoires* que M. Pfister analyse et dont il nous donne de copieux extraits, en les annotant avec soin, montrent bien que Brassac ne réussit guère dans la double tâche, à vrai dire impossible, de mater les vaincus en les exploitant et en les terrifiant et de les réconcilier avec les vainqueurs. Suspect à ses compatriotes, qui le trouvaient trop mou, détesté des Lorrains qui le trouvaient trop dur, toujours en colère contre les autres et contre lui-même, Brassac finit par quitter la place et mourut dix ans plus tard à Paris, laissant sa fortune à son neveu, le futur duc de Montausier. — Le second mémoire de M. Pfister, *Catherine de Lorraine (1573-1648)*, a paru dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (Nancy, 1898) et raconte, d'après Dom Alexandre Royer et d'autres sources, en partie inédites, la biographie de cette princesse lorraine, fille du duc Charles III et de Claude de France, que sa piété profonde et sa charité ont fait admirer de ses contemporains, tandis que son ardeur pour une règle monastique plus sévère effrayait et indisposait contre elle les chanoinesses un peu dissipées de son abbaye de Remiremont. Le travail de M. Pfister nous introduit dans le monde religieux de la Lorraine d'alors, avec les courants contradictoires qui, d'ailleurs, se manifestaient alors par toute la chrétienté catholique ; le besoin de créer des groupes et des sanctuaires nouveaux, la résistance des représentants d'un ordre de choses antérieur à ces bouleversements matériels, à ces rigueurs morales, également désagréables pour eux, est symbolisé, pour ainsi dire, par la lutte violente et prolongée entre l'abbesse de Remiremont et son chapitre de

dames nobles, lutte où nous voyons figurer successivement évêques, archevêques, cardinaux et jusqu'au pape lui-même. L'histoire politique aussi a empiété sur l'existence de la pieuse princesse; complice du mariage secret de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, Catherine, au moment de l'occupation française, dut fuir en exil; revenue plus tard dans le pays, elle eut l'honneur de défendre sa ville abbatiale contre Turenne lui-même (1638). C'est, en somme, un personnage original, dont l'exaltation fiévreuse, l'activité inquiète, la hauteur naïve sous la robe monacale ne manquent pas d'attrait; l'auteur a tracé son portrait d'un pinceau sûr et plutôt sympathique, tout en faisant ressortir discrètement ses faiblesses et ses travers. R.

— M. Louis Farges a donné, dans le *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du collège et lycée d'Aurillac* de 1898, deux notices très intéressantes sur le collège d'Aurillac sous l'ancien régime et au XIXe siècle.

— La librairie Reinwald publie, sous le titre : *les Livres d'or de la science,* une série de petits livres de vulgarisation scientifique à 1 fr. Quelques-uns sont des livres d'histoire : I. Weber, *le Panorama des siècles;* E. Chester, *Histoire et rôle du bœuf dans la civilisation;* Plauchut, *les Races jaunes. Les Célestes. La Préhistoire de la France* de M. Servan est d'une fantaisie plus extrahistorique que préhistorique.

— On trouvera dans les *Études de littérature contemporaine* de M. G. Pellissier, qui est un critique d'un esprit singulièrement ferme et honnête, des pages remarquables sur Fustel de Coulanges.

— Le volume de M. J. Jusserand sur *Shakespeare en France sous l'ancien régime* (Colin) nous fournit une importante contribution à l'histoire du goût en France et aussi à celle des relations intellectuelles entre la France et l'Angleterre. On y trouvera des illustrations précieuses aux vues exposées par M. Faguet dans l'ouvrage sur le Drame dont nous parlons dans notre Bulletin.

— On peut en dire autant du livre de M. H. Parigot, *le Drame d'Alexandre Dumas* (C. Lévy), étude dramatique, sociale et littéraire. Dumas père, trop oublié aujourd'hui comme dramaturge, caractérise bien plus que Hugo le mouvement romantique et shakespearien.

— On trouvera, dans l'aimable livre de M. Plauchut sur *George Sand à Nohant* (C. Lévy), des lettres de Barbès à G. Sand d'un grand intérêt historique et biographique et des morceaux d'histoire locale très piquants : Du Guesclin à Saint-Sévère, Agnès Sorel à Mehun-sur-Yèvre, la Femme de César Borgia à la Mothe-Feuilly, les Condé, Calvin et Talleyrand en Berry.

— Nous devons à M. H. Lichtenberger deux études importantes, l'une sur *Richard Wagner,* l'autre sur la *Philosophie de Nietzsche* (Alcan). Nous allons posséder une traduction complète des œuvres du moraliste humaniste allemand, entreprise sous la direction de M. H. Albert et

publiée par la Société du Mercure de France. Deux volumes ont déjà paru : *Par delà le Bien et le Mal* et *Ainsi parlait Zarathustra*.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *E. Lasnier*. La guerre franco-allemande dans le Blésois et la Sologne, 1870-1871 ; notes et souvenirs d'un témoin oculaire. Lechevalier, 98 p. in-18. — *Clausewitz*. La campagne de 1796 en Italie, trad. par *J. Colin*. Baudouin, VIII-339 p. — *L. Muel*. Précis historique des assemblées parlementaires et des hautes cours de justice en France de 1789 à 1895. Guillaumin et Pédone, VII-231 p. — *L. Nass*. Les empoisonnements sous Louis XIV, d'après les documents inédits de l'affaire des poisons, 1679-1682. Carré et Naud. — *Lécluselle*. La guerre dans le nord, 1860-1871. Cambrai, Halluin-Carion, VIII-411 p. — *Marquis de Belleval*. Les fils de Henri II. La cour, la ville et la société de leur temps. Lechevalier, VI-680 p. — Inventaire sommaire des archives historiques. Ministère de la Guerre. Archives anciennes. Correspondance, t. I, fasc. 1. Impr. nationale.

HISTOIRE LOCALE. — *Poinsignon*. Histoire générale de la Champagne et de la Brie ; 2e éd. Châlons, Martin frères, 3 vol., 598, 658 et 737 p. — *A. Castan*. Notes sur l'histoire municipale de Besançon, suivies : 1° d'une liste de co-gouverneurs de la ville ; 2° d'une liste des maires depuis la conquête française ; 3° d'une liste des principaux citoyens reçus à Besançon, 1290-1789. Besançon, impr. Dodivers. — *T. Leuridan*. Statistique féodale du département du Nord. La châtellenie de Lille. Lille, Danel, 334 p. — *A. Chenal*. Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville. Asselin et Houzeau, 292 p. — *Hérelle* et *Pélicier*. Chartes en langue vulgaire conservées aux archives départementales de la Marne. Impr. nationale (extrait du Bulletin historique et philologique), 94 p. — *A. Papuchon*. Notice sur l'histoire militaire de Belfort (jointe à des vues et plans de la place du XVe au XIXe s.). Belfort, impr. Devillers, 40 p. et 8 pl. (Bulletin de la Société belfortaine d'émulation). — *J. Rey* et *E. Remy*. Un général dauphinois ; le général baron Bourgeat, 1760-1827. Grenoble, Gratier. — *H. Grimaud*. Notices historiques sur Chinon. Tours, Péricat, 136 p. — *E. Longin*. Documents inédits sur le siège de Dole, 1636. Besançon, impr. Jacquin, 31 p. — *M. Legrand* et *L. Marquis*. Le bailliage d'Étampes aux états généraux de 1780 ; II : les Cahiers de la ville et des paroisses, avec une carte du bailliage en 1789. Étampes, Brière. — *P. de Marca*. Mémoires de la souveraine de Béarn jusqu'en 1626. Pau, impr. Vignancourt, 18 p. — *L. Pie*. Mémoires sur Pache. Trois écrits concernant sa défense politique. Charleville, Jolly, 184 p. — *A. de Bizemont*. Bibliographie nobiliaire de la Lorraine. Nancy, Crépin-Leblond, 90 p. — *A. Mulson*. Histoire de Pierrefaite, avec Ouge, ancienne succursale, Montesson, annexe. Langres, Rallet-Bideaud, VI-176 p. — *Le P. Daire*. Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Poix, annotée et publiée par *A. Ledieu*. Picard, VI-93 p. — *A. Lallié*. Le diocèse de Nantes pendant la Révolution. Nantes, Cier, 599 p. — *H. Le Faverais*. Histoire de Lonlay-l'Abbaye, avec une monographie complète de l'ancienne église abbatiale et de l'église actuelle de Lonlay, et une histoire du fief de Fredebise, de la ville et château de Domfront et Notre-Dame-sur-l'Eau. Mortain, Leroy, 447 p. — *R. de Lespinasse*. Chartes nivernaises du comte de Chastellux. Nevers, impr. Vallière, 238 p. — *A. de Loisne*. Histoire généalogique de la maison de Foucher. Abbeville, impr. Fourdrinier, XXVII-238 p. in-4°. — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Ville de Bayonne. T. I, par *E. Dulaurens*. Bayonne, impr. Lamaignère. — Inventaire sommaire des archives départementales postérieures à 1789. Sarthe, série L, 1789-an VIII, par *D. de Seyonzac* et *J. Chavanon*. Le

Mans, impr. Monnoyer. — Inventaire sommaire des archives historiques de Vichy (ville et hospice), par *F. Claudon*. Vichy, Bougarel. — *J.-B. Champeval de Vyers*. Figeac et ses institutions religieuses, avec un état des fiefs du Haut-Quercy. Cahors, impr. Laytou, 228 p. — *A. de Charmasse*. L'église d'Autun pendant la guerre de Cent ans, 1358-1373. Autun, Dejussieu, 137 p. (Mém. de la Soc. éduenne, t. XXVI). — *C. Daux*. Le pèlerinage à Compostelle et la confrérie des pèlerins de Mgr Saint-Jacques de Moissac, 1523-1671-1830. Champion, XVIII-351 p. — *G. Lepreux*. Nos représentants pendant la Révolution, 1789-1799 (Encyclopédie historique du dép. du Nord). Lille, Leleu, XII-271 p.

Alsace. — M. R. Reuss vient de publier un texte fort intéressant pour l'histoire intérieure de Strasbourg au XVIIe siècle et aussi pour l'histoire de la guerre en Alsace, *la Chronique strasbourgeoise du peintre Jean-Jacques Walter* pour les années 1672-1676 (Berger-Levrault), avec traduction et notes. — Les *Éphémérides de Jacques de Gottesheim, grand prébendier du grand chœur de la cathédrale*, 1524-1543 (Strasbourg, impr. strasbourgeoise), n'ont pas la même importance, mais ont aussi leur prix.

Allemagne. — Le Dr Paul Hinschius, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Berlin, est mort en décembre dernier, âgé de soixante-trois ans. Nous avons annoncé, à mesure qu'ils ont paru, les six volumes de son remarquable traité de droit ecclésiastique : *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*. Ses cours et ses ouvrages étaient animés par le très vif sentiment des droits de l'État en matière ecclésiastique, et c'est dans le même esprit qu'il prit part, avec le ministre Falk, à l'élaboration des lois politico-ecclésiastiques mises en vigueur pendant la période du « Kulturkampf. »

— La commission d'histoire badoise, dans sa dix-septième réunion plénière, a élu membre extraordinaire le Dr Peter Albert, archiviste de la ville de Fribourg-en-Brisgau.

— Lady Blennerhasset, qui a composé un ouvrage en trois volumes sur Mme de Staël (traduit en français en 1890) et un autre sur Talleyrand (Berlin, 1894), a été nommée, par l'Université de Munich, docteur en philosophie « honoris causa. »

— Le Dr Sachau a été définitivement chargé de diriger le séminaire des langues orientales à Berlin. — Le Dr Sebastian Merkle, collaborateur de la *Gœrres-Gesellschaft* à Rome, a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique et de dogmatique à Wurzbourg ; le Dr Finke professeur d'histoire à Fribourg-en-Brisgau ; le Dr Rachfahl professeur extraordinaire à Tubingue.

— M. K. Vorlænder a trouvé, dans la bibliothèque de Gœthe à Weimar, une brochure de Charles de Villers : *la Philosophie de Kant. Aperçu rapide des bases et de la direction de cette philosophie*, abrégé de son grand ouvrage, que lui demanda Bonaparte en l'an IX ; elle n'a jamais paru en librairie. L'exemplaire de Gœthe paraît être unique ;

Vorlænder en publie le texte dans les *Kantstudien*, t. III (1898), fasc. 1-2.

— On a formé le projet d'attacher au consulat général d'Allemagne au Caire un savant pour les études égyptologiques.

— Dans les « Beilage » de l'*Allgemeine Zeitung* (1898) nous signalerons les articles suivants : nos 231-232. Protestants italiens du XVIe siècle, par Paolo Zendrini (bref résumé des mouvements qui se produisirent dans plusieurs régions de l'Italie en faveur de la Réforme). — Nos 235-236. La compagnie coloniale des Welser au Vénézuéla, d'après des documents inédits tirés des archives espagnoles des Indes. — No 243. Le jurisconsulte bavarois Wolfgang Hunger, 1511-1555, par M. Rubensohn (chancelier du prince-évêque de Freising, Hunger fut un historien anti-clérical; dans ses « Adnotationes » à l'édition améliorée de l'Histoire des empereurs par Cuspinien, il a porté des jugements sévères sur les papes Clément IV et Jean XXII. Comme Aventin, l'auteur des *Annales Boiorum*, il est témoin de l'opinion nationale qui dominait alors dans les cercles catholiques de la Bavière). — Nos 246-247. L'autobiographie du conseiller prussien Heinrich Abeken, par Willy Scheel (publiée à Berlin en 1898). — Des lettres sur la politique ecclésiastique paraissent, sous le pseudonyme de Spectator, dans les premiers numéros de chaque mois. Les lettres 37-41 sont consacrées à Savonarole, « la meilleure intelligence, le plus noble cœur où le catholicisme politique ait jamais jeté la nuit de la démence commençante. » Personne n'a le droit d'outrager sa mémoire; « mais l'exalter comme un saint, un martyr de la démocratie catholique, serait la plus étrange des erreurs. »

— L'excellent *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, publié par M. Berner pour la Société historique de Berlin (Gaertner), commence à souffrir de son excellence même. La dix-neuvième année, 1896, parue en 1898, atteint des dimensions formidables; 1461 pages en tout petit texte. Le registre alphabétique comprend, à lui seul, 183 pages. — Nous croyons qu'il faudrait couper l'ouvrage en plusieurs volumes plus maniables. Mais il faut rendre hommage à la manière vraiment remarquable dont sont traitées certaines parties du travail; par exemple la deuxième partie, consacrée à l'histoire d'Allemagne, et toute la quatrième partie, consacrée aux généralités, histoire de la civilisation, philosophie de l'histoire, histoire ecclésiastique, paléographie et diplomatique.

— Le t. VII de la Bibliothèque historique, publiée sous les auspices du comité directeur de la *Historische Zeitschrift* (Munich, Oldenburg), est une brochure du Dr Wilhelm Busch, de Tubingue : *Die Berliner Märztage von 1848* (VI-74 p.).

— A ceux de nos lecteurs qui tiennent à être au courant des polémiques que soulève, depuis quelques années en Allemagne, le délicat problème de la méthode en histoire, nous devons signaler la récente

brochure de M. Georges de Below, *Die neue historische Methode* (Extrait de la Revue historique de Sybel, 1898). Cet écrit, où l'on retrouve à un haut degré le sens critique si affiné de ce savant professeur et dont le ton est d'ailleurs moins acerbe que celui de ses précédents écrits, est, au fond, une nouvelle attaque contre Lamprecht et ses partisans. Sa lecture n'est pas seulement instructive en elle-même, elle est aussi fort utile pour aider le lecteur français à connaître les tendances de quelques-uns des principaux historiens de l'Allemagne contemporaine. Sans partager, tant s'en faut (nous avons eu l'occasion de le dire ici même plusieurs fois), toutes les idées de Lamprecht, nous sommes porté à prendre sa défense et à trouver qu'on cherche un peu trop à rabaisser la haute valeur de ce puissant esprit. M. de Below va trop loin en prétendant « que ce qui est bon dans Lamprecht n'est pas neuf et que ce qu'il y a de neuf n'est pas bon. » Il est certain que Lamprecht n'est pas le premier à s'attacher à l'idée de l'évolution dans l'histoire; il était inévitable, à une époque où les questions sociales préoccupent autant les esprits et où il est facile de voir que les études historiques éclairent utilement ces difficiles problèmes, qu'un grand nombre de bons esprits cherchassent à présenter, sous des points de vue nouveaux, la physionomie des siècles passés. Les mots social, psychologique, *sozialpsychisch*, évolution, milieu, etc., reviennent certainement trop volontiers sous sa plume. Il y a quelque puérilité à se payer ainsi de mots, à prétendre que ceux qui ne se laissent pas entraîner par ce courant « ont un horizon intellectuel borné. » S'il y a, dans l'œuvre de Lamprecht, beaucoup de détails instructifs, de comparaisons ingénieuses et de fines observations, il s'y trouve certainement trop de fantaisie et d'hypothèses, et je suis d'accord avec son impitoyable critique pour croire que caractériser la succession des époques par les dénominations d'animisme, de symbolisme, de typisme, de conventionalisme, d'individualisme, de subjectivisme, cela ne suffit point à montrer comment les documents doivent être groupés pour construire l'œuvre historique. Mais en dépit de cette phraséologie, la lecture même des travaux de Lamprecht est très propre à faire sentir aux esprits pondérés que la construction historique ne doit point être dirigée par le plan idéal que l'historien se forge dans son esprit et qu'elle doit dépendre, avant tout, des matériaux réels dont il dispose. Ce que je trouve surtout, pour mon compte, c'est que Lamprecht s'est laissé influencer outre mesure par le développement que les sciences naturelles ont pris dans notre temps. Il ne sent point assez, selon moi, combien les faits historiques sont disparates et à quel point le mélange de faits hétérogènes différencie l'histoire des autres sciences. Quoi qu'il en soit, les ardentes polémiques, dont ses ouvrages ont été la cause ou le prétexte (et c'est pour cela que nous avons tenu à dire quelques mots sur cette nouvelle brochure de M. de Below), sont propres à éclairer un certain nombre de personnes qui se mêlent d'écrire des livres d'histoire sans avoir jamais réfléchi sur les principes de la méthode des sciences histo-

riques et se bornent à des procédés instinctifs qui, n'étant pas en général des procédés rationnels, conduisent rarement à des vérités scientifiques, et ne font faire, par suite, aucun progrès à la science. — G. B.

— La librairie Hinrichs, à Leipzig, a commencé, sous les auspices de l'Académie des sciences de Prusse (Commission des Pères de l'Église), la collection des écrivains chrétiens qui ont écrit en grec pendant les trois premiers siècles. Le t. I contient les œuvres d'Hippolyte : traités d'exégèse et homélies, publiés par M. Bonwetsch et Achelis. La collection ne comprendra pas d'ailleurs seulement les Pères de l'Église au sens étroit du mot, mais aussi tous les documents du christianisme primitif, y compris les gnostiques, les actes des martyrs authentiques, etc., qui ont été écrits en grec. On compte qu'elle comprendra environ 50 vol. de 30 à 40 feuilles. Après les œuvres d'Hippolyte paraîtront celles d'Origène en 2 vol. qui seront sans doute mis en vente au moment où paraîtra la présente livraison de la *Revue historique*.

— La librairie Ernst Hofmann, de Berlin, vient d'éditer une traduction allemande de l'histoire de Pierre le Grand par M. K. Waliszewski (*Peter der Grosse*, 2 vol., formant les tomes XXX et XXXI de la série des « Geisteshelden. Führende Geister, » xvi-304 et xiii-285 p. Prix : 2 m. 40 et 3 m. 60).

Autriche-Hongrie. — On sait que, à côté de l'Institut historique de Prusse et de l'Istituto austriaco di studi storici à Rome, fonctionne aussi un Institut historique hongrois. Sous le titre de *Monumenta Vaticana Hungariae historiam illustrantia*, ce dernier Institut a commencé deux séries de publications, l'une de bulles et brefs pour le moyen âge, l'autre de relations écrites par les nonces. Dans la 1re série ont paru jusqu'ici : 1° *Rationes collectorum pontificiorum in Hungaria, 1281-1375*, avec une préface par Fejérpataky (1887) ; 2° *Geographia ecclesiastica Hungariae, ineunte saeculo XIV e tabulis rationes collectorum pontificiorum referentibus eruta*, publ. par T. Ortvay (2 vol., 1891, avec des cartes des diocèses hongrois) ; 3° *Acta legationis cardinalis Gentilis, 1307-1311*, publ. par Pór (1885) ; 4° *Bullae Bonifacii IX*, publ. par Fraknoi (2 vol., 1389-1404 ; 1888-1889) ; 5° *Liber confraternitatis Sancti Spiritus de Urbe, 1446-1523*, publ. par Bungitay (1889) ; 6° *Matthiae Corvini, Hungariae regis, epistolae ad romanos pontifices datae et ab eis acceptae, 1458-1490*, publ. par Fraknoi (1891). Dans la 2e série : 7° *Relationes oratorum pontificiorum in Hungaria, 1524-1526*, publ. par Fraknoi ; 8° *Relationes cardinalis Buonvisi in imperatoris et regis Hungariae curia nuntii apostolici anno 1686 exaratae, in anniversariam arcis Budae ducentis abhinc annis recuperatae memoriam typis vulgatae*, avec une préface par Fraknoi (1886). Enfin, ont paru, comme publications particulières de l'Institut historique de Hongrie, les *Monumenta romana episcopatus Vesprimiensis* ; 2 vol., 1103-1407, avec une préface par Fraknoi.

— On annonce la troisième édition des leçons sur la question sociale qui ont été professées à l'Université d'Innsbruck par le P. Joseph

Biederlack, S. J., aujourd'hui professeur à l'école de Saint-Grégoire à Rome. L'auteur a pris soin de se munir de l'autorisation de la censure ecclésiastique et de ses supérieurs. Il y a donc lieu de croire qu'il donne sur l'histoire du socialisme, les problèmes qu'il pose et les solutions qu'on propose, le point de vue officiel du catholicisme romain (*Die Sociale Frage*. Innsbruck, Rauch).

Royaume-Uni. — L'administration du P. Record Office a commencé une nouvelle série d'inventaires en publiant le t. I des *Inquisitions post mortem and other analogous documents;* il se rapporte au règne de Henri VII. — Dans les anciennes séries, nous avons à noter le *Calendar of the state papers relating to Scotland and Mary, queen of Scots,* t. I (1547-1563), publ. par M. J. Bain, et le t. II du *Calendar of state papers, Domestic series : William and Mary,* de mai 1690 à oct. 1691, par W. J. Hardy; enfin, le t. XVII des *Acts of the Privy Council of England, 1588-1589,* par M. J. R. Dasent.

— L'exercice de l'année 1898-1899 à la Société de l'histoire d'Écosse comprendra les trois ouvrages suivants : 1° Correspondance diplomatique de Jean de Montreuil et des frères de Bellièvre, ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse au temps de Jacques Ier, publ. par J. G. Fotheringham; 2° le t. I des Documents relatifs à l'histoire de la brigade écossaise en Hollande, publ. par M. James Ferguson; 3° l'Écosse et le protectorat, par M. C. H. Firth. Ce dernier volume sera complété par des plans et une carte de la route suivie par Monck pendant sa campagne dans les Hautes-Terres en 1654.

— On saura gré à M. Stopford A. Brooke d'avoir résumé son savant ouvrage sur l'histoire littéraire de l'Angleterre primitive (*Rev. hist.*, LVII, 172) et d'avoir continué ce résumé jusqu'à la conquête normande. Cette *English literature from the beginning to the Norman Conquest* (Macmillan, IX-340 p. in-8°. Prix : 7 sh. 6 d.), dépouillée de tout appareil critique, mais au courant des plus récentes recherches de l'érudition, sera bien accueillie des historiens, qui y trouveront d'utiles éléments pour l'étude du mouvement intellectuel dans l'Angleterre anglo-saxonne. Ils apprécieront surtout les chapitres III, sur Beowulf et les éléments historiques de ce poème; VII, sur la littérature latine au VIIe et au VIIIe s.; XIV et XVII, sur Alfred le Grand et la prose anglaise après la mort de ce roi.

— Il était difficile que M. Hubert Hall, si cruellement pris à partie par M. J. R. Round (*Rev. hist.*, LXVIII, 444), laissât ses attaques sans riposte. Il vient en effet de répliquer dans une plaquette où il se plaint d'avoir été la victime de procédés à tout le moins discourtois. Il y présente aussi sa défense sur des points de fait où il montre qu'il n'a pas toujours été pris en faute (*The red book of the Exchequer; a reply*. Spottiswoode, 1898, 18 p. in-4°).

— M. W. G. Searle a publié, sous le titre *Onomasticon anglo-saxonicum,* une liste des noms propres anglo-saxons depuis le temps de

Bède jusqu'à celui du roi Jean (Cambridge, at the University press; prix, 20 sh.). Il prépare une liste chronologique des évêques anglo-saxons qui doit paraître à la même librairie.

— Allons-nous avoir enfin un bon traité de diplomatique anglo-saxonne? Il faut espérer que M. Stevenson nous en donnera au moins les parties essentielles dans le volume où il se propose de réunir les cours qu'il a professés à l'Université de Cambridge, en 1898, sur la chancellerie anglaise avant la conquête normande. M. Stevenson prépare en même temps une édition d'Asser, le biographe d'Alfred le Grand, dont la personne et l'œuvre soulèvent tant de questions intéressantes et délicates.

— On annonce déjà une seconde édition de la remarquable Histoire du droit anglais par MM. Maitland et Pollock.

— Notre collaborateur M. Alfred Stern vient de donner chez Baumgærtel, à Berlin, une nouvelle édition, revue et mise au courant, de son excellente *Geschichte der Revolution in England*. Aucun changement essentiel n'a été apporté à l'édition originale, qui était écrite pour le grand public lettré et qui garde ce caractère. M. Stern a dédié cette réédition à M. S. R. Gardiner, dont les beaux travaux ont renouvelé l'histoire de la révolution d'Angleterre, et à M. M. Thompson, administrateur général du British Museum.

— Sous le titre de « the Cambridge modern history, » lord Acton a entrepris de publier, pour les syndics de la University press, une histoire générale des temps modernes, qui comprendra douze volumes. Le t. I, consacré à la Renaissance, paraîtra en avril 1900.

— Le t. XII des publications de la Selden Society est consacré à des *Select cases in the court of Requests*, 1497-1569, publiés par M. J.-S. Leadam (Quaritch, cxxiv-257 p.). La plupart de ces textes sont en anglais, un assez grand nombre encore en latin, aucun en français.

— Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui les deux volumes que M. Herbert Fisher, professeur à New College, Oxford, vient de faire paraître sur l'organisation de l'Empire au moyen âge (*The medieval Empire*. Macmillan, 1898, ix-250 et vii-308 p. in-8°. Prix : 21 sh.). Nous donnerons seulement la table des chapitres : 1° la survivance de l'idée impériale; 2° les races germaniques; 3° la monarchie et les races en Allemagne; 4° législation; 5° la cour impériale et la loi d'héritage; 6° les finances impériales; 7° l'Empire et la noblesse germanique; 8° et 9° l'expansion de l'Allemagne dans le nord-est et dans le sud-est; 10° l'Église en Allemagne; 11° la législation impériale en Italie; 12° les empereurs et la ville de Rome; 13° l'administration impériale en Italie; 14° l'Empire et la civilisation. On comprendra mieux encore le plan que l'auteur s'est proposé si l'on sait qu'il avait approfondi l'étude de la philosophie avant d'aborder l'histoire et qu'il fait volontiers aux écoles d'érudition le reproche de ne pas assez considérer l'histoire au point de vue philosophique.

— Nous avons reçu la seconde édition de l'excellente biographie de Shakespeare que M. Sidney Lee avait donnée dans sa première forme au *Dictionary of national biography*, qu'il dirige avec un dévouement aussi admirable qu'éclairé. Plus à l'aise dans un livre que dans les colonnes d'un dictionnaire, il a pu donner une plus large place à la bibliographie, à la critique des faits et des dates, enfin ajouter des documents ou des renseignements nouveaux, que l'on trouvera pour la plupart en appendice (*A life of William Shakespeare*, with portraits and facsimiles. Londres, Smith, Elder et Cie, 1898, xxiii-478 p. in-8°. Prix : 7 sh. 6 d.).

Pays-Bas. — Nous devons signaler une traduction anglaise de l'Histoire du peuple néerlandais, de notre collaborateur P. J. Blok, par M. Oscar A. Bierstadt et Mlle Ruth Putnam. La première partie contient la période du moyen âge, des origines au commencement du xve siècle (*History of the people of the Netherlands*. Putnam, 1898, viii-374 p. Prix : 12 sh. 6 d.).

Italie. — M. A. Manno a fait paraître le t. VI de son admirable *Bibliografia degli Stati della Monarchia di Savoia* (Turin, Bocca). Ce volume de 532 p. est consacré tout entier à Gênes. Il comprend 7,072 numéros. Ce qui fait le prix exceptionnel de cette bibliographie, c'est qu'elle tient compte des documents manuscrits aussi bien que des imprimés. C'est un travail monumental et sans précédent dans aucun pays.

— Le t. V des *Miscellanea Napoleonica* (Rome, Modes a Mendel; Paris, Picard), publ. par M. A. Lumbroso, contient une série très importante de documents intitulés *Muratiana* : lettres de Fouché, de Caroline Murat, relation inédite de la mort de Murat, suivis d'un inventaire du portefeuille du duc d'Otrante possédé par M. Lumbroso. On trouvera dans le même volume un récit du comte d'Argout relatif à *Gilly* et à *la Capitulation de La Palud*, des lettres de Joséphine à Barras et de Napoléon à Barras, Brune, Fouché, etc., dix-neuf lettres d'Hinterleutner, chargé d'affaires prussien auprès de Charles-Emmanuel IV, au comte Balbo, écrites en 1800-1801; un inventaire des effets mobiliers du général de Lassalle, trois délibérations de la commune d'Artigelouve en 1800, 1813 et 1815, des vers écrits sur le retour de Napoléon à son passage à Lyon en 1815, par P. St. L. Grenfell, père du commandant actuel des troupes anglaises en Égypte; le testament de Pauline Bonaparte.

— Le 29 novembre 1897, M. Igino Petrone[1] inaugurait son cours de philosophie du droit par une leçon sur l'histoire et le problème présent de la philosophie du droit.

1. *La Storia interna ed il problema presente della filosofia del diritto*. Modène, 1898, in-8°, 75 p.

— M. Giustino Fortunato a consacré une série d'études à la vallée de Vitalba, située au pied du Volture, sur les confins de la Campanie et de la Basilicate, sur les limites de deux anciennes grandes divisions du royaume de Naples, le comté de Capoue et le duché des Pouilles. Dans un premier fascicule[1], il étudie les fiefs et les casals de Vitalba au XIIe et au XIIIe siècle, se servant pour cela de documents extraits des Registres angevins de Naples; il en tire des renseignements intéressants sur la fiscalité de la maison d'Anjou et sur le mode de répartition de la population de ces pays au XIIIe siècle. Comptant aujourd'hui 33,000 habitants, Vitalba en avait, au temps de Charles d'Anjou, environ 3,000. Dans un second fascicule[2], M. Fortunato étudie Sainte-Marie de Vitalba et nous montre comment cette cité épiscopale du XIe siècle déclina au XIIe et finit par être remplacée par la fondation angevine d'Atella; un couvent de franciscains, qui fut abandonné à cause de la malaria dès le XVIe siècle, une porte ogivale encore debout sont les derniers vestiges de cette antique cité. En appendice à ces études, M. F. a publié plusieurs documents inédits, extraits des archives napolitaines.

— M. Vito La Mantia, président honoraire de la cour d'appel de Palerme, poursuit sa publication des *Antiche consuetudini delle città di Sicilia* (Palerme, Reber) en donnant successivement le texte de ces coutumes particulières, qui viennent prendre leur place l'une après l'autre dans le même volume. En 1895 avaient déjà paru les coutumes de Trapani, de Messine et de Girgenti; en 1897 vinrent s'y ajouter celles de Patti, de Syracuse, de Noto et de Catane; en 1897 celles de Palerme. M. Vito La Mantia donne dans un appareil critique les diverses variantes. Il a fait précéder chacune de ces publications d'une préface sur la valeur de ces documents; signalons en particulier ses doutes sur le privilège accordé, dit-on, en 1129, à Messine, par le roi Roger. Le volume se terminera par les coutumes de Caltagirone, d'après le texte de 1299, dont il existe l'expédition originale approuvée par Frédéric d'Aragon. Plus tard paraîtra une introduction historique et juridique. En même temps, la librairie Reber annonce la publication très prochaine des Privilèges de la ville de Messine.

— M. l'abbé Benigni[3] nous donne une étude des plus curieuses sur une formule magique byzantine. Il en a trouvé le texte informe dans un manuscrit de la bibliothèque Barberini à Rome; il l'a rectifié et expliqué avec beaucoup d'ingéniosité. Il y a vu des paroles rythmiques encore incompréhensibles, des prières latines écrites en grec et tirées de l'office de la Semaine sainte et de la liturgie de la messe.

1. *I feudi e i casali di Vitalba ne' secoli XII et XIII.* Trani, Vecchi, 1898, in-8°, 66 p.

2. *S. Maria di Vitalba.* Trani, Vecchi, 1898, in-8°, 143 p.

3. *Una formola magica bizantina.* Extrait du « Bessarione. » Rome, 1897, in-8°, 17 p.

— M. Siciliano Villanueva[1] étudie les vicissitudes de la juridiction ecclésiastique dans les causes des laïques. Il nous la montre naissant de l'habitude qu'avaient les premiers chrétiens de fuir les tribunaux païens et de se fier pour le règlement de leurs différends à l'arbitrage de leurs évêques, puis consacrée par la loi civile avec les empereurs chrétiens qui finirent par donner aux évêques le pouvoir de faire exécuter par la force leurs sentences, tantôt acceptée et tantôt rejetée par les royaumes barbares, enfin de plus en plus restreinte par les nations du moyen âge, en France, du temps de saint Louis, en Allemagne, avec Frédéric II; et, à ce propos, il cite les théories des savants jurisconsultes de l'Université de Bologne. C'est un travail documenté; on le trouvera un peu aride sans doute parce que c'est un programme d'étude plutôt qu'une œuvre définitive.

— En 1407, les Vénitiens crurent nécessaire de s'emparer du port de Lépante, qui était menacé par l'approche des Turcs et les convoitises des Génois. Après avoir tenté, mais en vain, de surprendre cette ville par un débarquement à l'improviste, ils forcèrent le seigneur de Lépante, Paul Spatas, à la leur vendre. Tels sont les faits que nous raconte M. Vittorio Lazzarini dans son article sur *l'Acquisto di Lepanto*[2] (1407), avec le désir quelque peu manifeste de pallier ce que cette conquête eut de brutal et de perfide.

— M. Guido Bigoni[3] publie une étude sur la chute de la république aristocratique de Gênes en 1797, à l'occasion de la célébration qui a été faite, l'année dernière, du centenaire de cet événement. A travers ce récit confus, on remarque le rôle prépondérant qu'ont joué, en ces circonstances, les frères Serra, chefs du parti français. En appendice sont publiés quelques documents, dont l'auteur aurait pu tirer, semble-t-il, un meilleur parti.

— Sous le titre *Gli avvenimenti di Trapani nella rivoluzione Siciliana del 1848*[4], M. Salvator Romano raconte comment, aux cris de Vive le Roi! Vive Pie IX! les habitants de Trapani chassèrent les représentants de leur roi et leur évêque Marolda, pour adhérer à la révolution de Palerme, qui avait proclamé l'indépendance de la Sicile.

— Au mois de juillet 1848, 62,000 soldats français étaient massés sur la frontière des Alpes pour offrir au Piémont le secours de la

1. *Studi sulle vicende della giurisdizione ecclesiastica nelle cause dei laici secondo il dritto della Chiesa e la legislazione, dottrina e pratica italiana, dalla fine del impero Carolingio ai principi del secolo XV.* Palerme, Lorsnaider, 1896, in-8°, p. 61.

2. Extrait du « Nuovo Archivio Veneto, » t. XV, p. II. Venise, Visentini, 1898, in-8°, 23 p.

3. *La Caduta della Repubblica di Genova nel* 1797. Gênes, 1897, in-8°, 113 p.

4. Palerme, in-8°, 1898, 28 p.

France contre l'Autriche; mais Charles-Albert se souciait médiocrement de cette aide, et il comptait toujours exécuter le programme *l'Italia fara da se*, qui reçut un fameux démenti à Novare, et qui, d'ailleurs, ne fut jamais rempli. Le commandement de cette armée des Alpes était aux mains du général Oudinot, qui était tout gagné à la cause italienne. M. Beniamino Manzone publie, dans la revue du *Risorgimento italiano*, les considérations sur l'Italie qu'écrivit Oudinot, le 10 juillet 1848, pour décider le gouvernement français à une intervention immédiate. Après un aperçu rapide et juste de l'histoire italienne, le général examine la position de Charles-Albert, et, quoique les Piémontais fussent alors maîtres du Milanais, il ne la trouve pas brillante. Il prévoit le retour prochain des Autrichiens un moment refoulés, il apprécie sévèrement le rôle des Milanais, « qui se bornent à maudire Radetzki et ne fournissent aucun élément sérieux pour la guerre, » leur indifférence, puisqu'ils « n'ont pas même songé à procurer des matelas aux troupes qui ont pris Peschiera, et qu'après quarante-deux jours passés dans les tranchées remplies d'eau, ces braves soldats sont couchés sur de la paille, réduite en poussière, faute d'avoir été renouvelée. » Cependant, le mois suivant, le gouvernement sarde se décida à faire appel à la France, et pour cela, il envoya le général Ricci demander à Oudinot une intervention rapide. M. Manzone publie le rapport que Ricci écrivit le 20 août 1848, sur sa mission, au ministre de la guerre et de la marine de Piémont. Il contient des détails précis et intéressants sur la composition de l'armée française, la marche qu'elle devait suivre pour entrer en Italie, enfin ses moyens de subsistance[1].

J. G.

1. *L'intervento francese in Italia nel* 1848. Documenti inediti. Turin, Roux Frassati, 1897, in-8°, 20 p.

Erratum du précédent numéro.

En annonçant, p. 437, la mort de M. C.-A. Serrure, nous avons dit par erreur qu'il avait collaboré aux ouvrages de numismatique de M. Arthur Engel; en réalité, ce collaborateur est M. Raymond Serrure, fils du défunt numismate.

L'un des propriétaires-gérants : G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ÉTUDE SUR LA FORMATION

DES

ÉTATS DE L'ÉGLISE

LES PAPES GRÉGOIRE II, GRÉGOIRE III, ZACHARIE & ÉTIENNE II

ET LEURS RELATIONS AVEC LES EMPEREURS ICONOCLASTES

(726-757).

(Suite et fin[1].)

IV. — Étienne II.

Étienne II, le successeur de Zacharie, parut être d'abord le chargé d'affaires de l'empereur et le détenteur de son pouvoir. Constantin V le traitait comme tel dans la correspondance qu'il entretint avec lui[2]. Mais, à la fois pape et exarque, il était souverain dans sa province. En réalité, l'État de l'Église était créé. Par avoir transformé la province d'Italie en patrimoine de saint Pierre, il ne manquait plus au pape qu'un titre de propriété.

Chargé d'un pareil pouvoir, dans des circonstances si difficiles, le nouveau pape, Étienne II, semble avoir été plus préoccupé que tout autre par la politique et par le souci des intérêts matériels de son Église. A peine intronisé, il fut en butte aux attaques des Lombards. Après la conquête de l'exarchat, Aistulf ravagea

1. Voir la *Revue historique*, t. LXIX, p. 1.

2. *L. P.*, 232 : « Deprecans imperialem clementiam ut juxta quod ei sepius exercitandis has Italiae in partes scripserat, modis omnibus adveniret et de iniquitatis filii morsibus Romanam hanc urbem vel cunctam Italiam provinciam liberaret. »

le duché de Rome. Étienne II réussit à acheter une trêve de quarante ans[1]. Au bout de quatre mois[2], le Lombard la rompit, et, sourd aux représentations du pape, il annonçait l'intention de conquérir toute la province et de soumettre même la ville de Rome[3].

C'était de Constantinople qu'Étienne attendait du secours. Sur ces entrefaites vint à Rome un officier impérial, le silentiaire Jean[4]. Il était chargé d'ordres pour le pape et portait une lettre au roi des Lombards. Étienne II avait, semble-t-il, reçu déjà plusieurs lettres de Constantin V[5]. Le gouvernement byzantin, sensible à la perte de Ravenne, le pressait d'agir et de seconder sa diplomatie. Étienne fit accompagner l'ambassadeur par son propre frère, le diacre Paul. Le roi répondit à la lettre impériale par une fin de non-recevoir. Jean revint à Rome. Le pape désespérait. Il réclamait des secours : l'empereur en avait mainte fois promis. Des députés romains furent envoyés à Constantinople avec le silentiaire Jean[6].

a. — Le concile de 753.

Malheureusement, Constantin avait autre chose en tête. C'était un homme intelligent, politique, libre de préjugés. En religion il tendait au nestorianisme[7]. Peut-être était-il surtout rationaliste. Esprit tout laïque, il était ennemi des austérités et des pra-

1. *L. P.*, 230 : « ... tertio apostolatus ordinationis suae mense, disponens suum germanum, sanctissimum scilicet Paulum diaconum, atque Ambrosium primicerium, plurimis cum muneribus ad eundem Langobardorum Aistulfum regem ob pacis ordinandum atque confirmandum foedera misit. »

2. *Ibid.* « Post paene IIII menses. »

3. *L. P.*, 230 : « Cupiens quippe, Deo sibi contrario, cunctam hanc provinciam invadere, honerosum tributum huius Romane urbis inhabitantibus adhibere nitebatur ; per unumquemque scilicet caput singulos auri solidos annue auferre iniabat et sui jurisdictione civitatem hanc Romanam vel subjacentes ei castra subdere indignanter asserebat... »

4. *L. P.*, 232 : « ... Deferens eidem sanctissimo pontifici *jussionem*, simulque et aliam ad nomen praedicti regis impii detulit adortationis adnexa verba jusionem, reipublicae loca diabolico ab eo usurpata ingenio proprio restitueret dominio... »

5. Voy. page précédente, n. 2.

6. *L. P.*, 232 : « Misit regiam urbem missos suos et apostolicos affatos, cum imperiale praefato misso... » — La guerre n'était pas ouverte entre Aistulf et le pape. Voy. Jaffé, n° 2310 (10 janv. 753) : privilège accordé au *Monasterium S. Silvestri Nonantulanum*, « ad praeceptum domini piissimi regis Aistulfi. »

7. Cedrenus, II, 1.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, Boulevard Saint-Germain. — PARIS

OUVRAGES
SUR
LA SCIENCE SOCIALE

ANDLER (Ch.). — **Les Origines du socialisme d'État en Allemagne.** 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

BAGEHOT. — **Lois scientifiques du développement des nations.** 1 vol. in-8, 6e éd. . . . . 6 fr.

BERTAULT. — **L'Ordre social et l'Ordre moral.** 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50

— **De la Philosophie sociale.** 1 vol. in-12. . . . 2 fr. 50.

BOUGLÉ. — **Les Sciences sociales en Allemagne,** *les Méthodes actuelles.* 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50

BOURDEAU (J.). — **Le Socialisme allemand et le Nihilisme russe.** 1 vol. in-12, 2e éd. . . . . 3 fr. 50

COSTE (Adolphe). — **Les Conditions sociales du bonheur et de la force.** 3e éd., 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

DEPASSE (H.)— **Transformations sociales.** In 12 . 3 fr. 50

— **Du Travail et de ses conditions.** 1 vol. in-12 . 3 fr. 50

DURKHEIM. — **De la Division du travail social.** 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr. 50

— **L'Année sociologique** (1896-1897). 1re année. 1 vol. in-8 . . . . . 10 fr.

— **Les Règles de la méthode sociologique.** In-12. 2 fr. 50

— **Le Suicide,** étude sociologique. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

EICHTHAL (Eug. d'). — **Souveraineté du peuple et gouvernement.** 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

ESPINAS (Alf.). — **La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution.** 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr. 50

FRANCK (Ad.), de l'Institut. — **Des Rapports de la Religion et de l'Etat.** 2e éd., augmentée d'une préface nouvelle. 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

— **Philosophie du droit civil.** 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

— **Philosophie du droit pénal.** 5e édit., 1 vol. in-12. 2 fr. 50

GAROFALO. — **La superstition socialiste.** 1 vol. in-8. 5 fr.

GREEF (de). — **Les lois sociologiques.** 2e édit., 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

— **Le Transformisme social,** *Essai sur le progrès et le regrès des sociétés.* 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr. 50

GUYAU (M.). — **L'Art au point de vue sociologique.** 2e éd., 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr. 50

IZOULET (Jean). — **La Cité moderne.** *Métaphysique de la sociologie.* 3e édit., 1 vol. in-8 . . . . . 10 fr.

JANET (P.), de l'Institut. — **Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale.** 2 vol. in-8. . 20 fr.

— **Les Origines du socialisme contemporain.** 3e édit., 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50

— **Philosophie de la Révolution française.** 5e éd., 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

LAMPÉRIÈRE (Mme A.) — **Le rôle social de la femme : droits, devoirs, éducation.** 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

LAVELEYE (E. de), correspondant de l'Institut. — **La Propriété et ses formes primitives.** 4e édit., refondue, 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

— **Le Gouvernement dans la démocratie.** 3e éd., 2 vol. in-8 . . . . . 15 fr.

— **Le Socialisme contemporain.** 1 vol. in-12, 10e éd., 3 fr. 50

LE BON (Gustave). — **Psychologie du socialisme.** In-8. 7 fr. 50

— **Psychologie des foules.** 1 vol. in-12, 4e éd. . . 2 fr. 50

— **Lois psychologiques de l'évolution des peuples.** 1 vol. in-12, 3e éd . . . . . 2 fr. 50

LICHTENBERGER (A.). — **Le Socialisme au XVIIIe siècle.** 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr. 50

— **Le Socialisme utopique,** étude sur quelques précurseurs du socialisme. 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

— **Le Socialisme et la Révolution française.** 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

LOMBROSO (Cesare). — **L'Homme criminel** (*Criminel-né. Fou moral. Epileptique. Criminel fou. Criminel d'occasion. Criminel par passion*). 2e édition française traduite sur la 5e édition italienne, refondue. 2 vol. in-8, accompagnés d'un atlas de 64 planches. . . . . 36 fr.

LOMBROSO et FERRERO. — **La femme criminelle et la prostituée.** 1 vol. in-8 avec planches hors texte . 15 fr.

LOMBROSO et LASCHI. — **Le crime politique et les Révolutions.** 2 vol. in-8 . . . . . 15 fr.

MARION. — **De la Solidarité morale.** 6e édit., 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

MAUS. — **De la Justice pénale.** Etude philosophique sur le droit de punir. 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

METIN (A.) — **Le Socialisme en Angleterre.** 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

NORDAU (Max). — **Paradoxes sociologiques**, traduit de l'allemand par AUG. DIETRICH. 1 vol. in-12 . . 2 fr. 50

— **Les Mensonges conventionnels de notre civilisation**, traduit de l'allemand par AUG. DIETRICH. 1 vol. in-8. 5 fr.

NOVICOW (J.). — **Les luttes entre sociétés humaines et leurs phases successives.** 1 vol. in-8, 2e éd. . . 10 fr.

— **Les Gaspillages des sociétés modernes**, contribution à l'étude de la question sociale. 1 vol. in-8, 2e éd. . 5 fr.

PIOGER (Julien). — **La Vie sociale, la Morale et le Progrès**, essai de conception expérimentale. 1 vol. in-8. 5 fr.

RENARD (Georges). — **Le régime socialiste.** Principes de son organisation politique et économique. 1 vol. in-12, 2e édition . . . . . 2 fr. 50

RICHARD. — **Le Socialisme et la Science sociale.** 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

ZANZ Y ESCARTIN. — **L'individu et la réforme sociale.** 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

SPENCER (Herbert). — **Principes de sociologie**, traduits par MM. CAZELLES et GERSCHELL. 4 vol. in-8. 36 fr. 25

On vend séparément :

Tome I, 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
Tome II, 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr. 50
Tome III, 1 vol. in-8. . . . . 15 fr.
Tome IV, 1 vol. in-8 . . . . . 3 fr. 75

SPENCER (Herbert). — **Essais politiques**, 4e éd., 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50
— **Essais sur le progrès**, 4e éd., 1 vol. in-8. . . 7 fr. 50
— **L'individu contre l'État**, 4e éd., 1 vol. in-12. 2 fr. 50
STUART MILL. — **L'Utilitarisme**. 2e édit., 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50
TARDE (G.). — **Les Transformations du droit**. 2e éd., 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50
— **Les Lois de l'imitation**, étude sociologique, 2e édit., 1 vol. in-12. . . . . 7 fr. 50
— **La Logique sociale**. 1 vol. in-8, 2e éd. . . . 7 fr. 50
— **Les Lois sociales**. 1 vol. in-12, 2e éd. . . . 2 fr. 50
WEILL. — **L'école Saint-Simonienne**, son histoire, son influence jusqu'à nos jours. 1 vol. in-12. . . . 3 fr. 50
ZIEGLER. — **La Question sociale est une question morale**. 2e édit., 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE
des
SCIENCES SOCIALES

Secrétaire de la rédaction :
DICK MAY, Secrétaire général du Collège libre des Sciences sociales

VOLUMES PUBLIÉS

L'individualisation de la peine, par E. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, précédé d'une préface de M. TARDE.

L'idéalisme social, par Eugène FOURNIÈRE, député.

Ouvriers du temps passé (XVe et XVIe siècles), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.

Chaque volume in-8 carré de 300 pages environ, cartonné à l'anglaise. . . . . 6 fr.

0-2-9. — Tours, Imp. E. Arrault et Cie

tiques dévotes[1]. En tous cas, il aimait les controverses théologiques et il y était très hardi. Il aimait le plaisir, le luxe et les beaux-arts[2]. Ce n'est certainement pas par fanatisme qu'il se fit persécuteur.

Un concours de circonstances favorables, — en 751 la prise de Théodosioupolis et de Mélitène[3], dont la population paulicienne, transportée en Thrace, lui donna aux portes mêmes de Constantinople un fort contingent d'hétérodoxes; en 750 l'avènement des Abbassides qui portait la capitale du khalifat de Damas à Bagdad, loin des frontières de l'empire; enfin, l'inaction des Arabes, dont on ne signale plus d'attaques avant 753, — lui permit, en 751 ou 752, de songer à l'œuvre de réorganisation intérieure entreprise par Léon III.

En 752 furent réunies un grand nombre d'assemblées particulières[4]. En 753, le 10 février, un grand concile s'assembla dans le palais d'Hiéreia[5]. Les délibérations durèrent jusqu'au 8 août. Le décret fut lu publiquement le 27. Le synode comptait 338 évêques[6] dociles à l'autorité impériale. Théodosios, archevêque d'Éphèse, un des premiers iconoclastes, le dirigea avec Sisinnios de Perge et Basilios de Pisidie[7]. Les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem refusèrent de s'y faire représenter, et ils publièrent plusieurs lettres où ils flétrissaient Constantin V et ses partisans[8].

Lorsque l'on prétendait rectifier la chronologie de Théophane, on assignait au concile la date de 754. Si ce concile est postérieur aux événements que nous allons avoir à apprécier, il ne put avoir d'influence sur leur cours. Mais s'il se réunit en 753, si le pape en connut les résultats avant de traiter avec les Francs, il n'est pas

1. Théophane, 6259 AM : καὶ εἴποú τις συμπίπτων ἢ ἀλγῶν τὴν συνήθη Χριστιανοῖς ἀφῆκε φωνήν, τὸ « θεοτόκε βοήθει », ἢ πανυχεύων ἐφωράθη, ἢ ἐκκλησίαις προσεδρεύων, ἢ εὐλαβείᾳ συζῶν... ὡς ἐχθρὸς τοῦ βασιλέως ἐκολάζετο καὶ ἀμνημόνευτος ὠνομάζετο.

2. *Vie d'Étienne*, 449 (1116 C), 445-6 (1113 A), 453-4 (1120 C); Théophane, 6257, 6259; Nicéphore, 85 B. — Fêtes païennes, les *Brumalia* : *Vie d'Étienne*, 511 (1169 B); accusation de magie, 512 (1169 D).

3. Théophane, 6243 AM.

4. Théophane, 6244 : ... σιλέντια καθ' ἑκάστην πόλιν... προοδοποιῶν τὴν μέλλουσαν αὐτῷ ἔσεσθαι τελείαν ἀσεβείαν.

5. Théophane, 6245.

6. *Ibid.* Hardouin, IV, 345 B.

7. Théophane, *loc. cit.* — *Vie d'Étienne*, 453 (1120 A).

8. Théophane, *loc. cit.* — *Vie d'Étienne*, 452 (1117 D).

à croire, quelque indifférence que nos papes aient montrée au sujet des disputes religieuses, qu'il n'ait agi en aucune façon sur les déterminations d'Étienne II.

Se décider à convoquer le concile réclamé en vain par Germanos, c'était faire une concession aux formalistes et aux orthodoxes. Bien que Constantin V se passionnât pour le succès de l'iconoclasie au point de prendre part lui-même à la controverse en publiant des libelles signés de son nom[1], il n'avait pour objet, ni de s'élever au-dessus de toute autre autorité religieuse, ni de faire prévaloir une hérésie radicale. Son hérésie était un expédient de politique intérieure; il tenait à rétablir dans l'empire l'unité religieuse nécessaire à sa sécurité. Pour atteindre plus sûrement son but, il était disposé à toutes les concessions. Il s'astreignit à cacher ses pensées téméraires. Les chefs des iconoclastes partageaient sa modération et sa prudence. On raconte que plus tard Constantin demandait au patriarche Nicétas s'il y avait inconvénient à appeler Marie, non plus la mère de Dieu, mais la mère du Christ. « De grâce, maître, s'écria le patriarche, que cette pensée ne t'entre pas dans l'esprit; ne vois-tu pas de quelles insultes et de quels anathèmes l'Église accable Nestorios[2]? »

Le procès-verbal du concile est perdu. Le décret seul a été conservé par le concile de 787, où l'on en fit une réfutation déclamatoire et fort peu précise[3]. Le synode se servit sans doute d'écrits apocryphes et d'auteurs suspects[4], mais il s'incline devant l'autorité des Pères et des conciles. Il approuve les six synodes œcuméniques et les condamnations qu'ils ont prononcées contre Arius, Macédonius, Nestorius, Eutychius, Origène, Sévère, les monothélites et tant d'autres[5].

Sa christologie[6] est des plus orthodoxes : une personne, deux natures, deux volontés inséparables réunies même dans la passion, tel est son Christ. C'est par scrupule d'orthodoxie que les iconoclastes brisent les images. Leur nouvelle tactique consiste à retourner contre leurs adversaires les accusations de nestoria-

1. Nicéphore, *Antirrhetica*, I, II, III.
2. Théophane, 6255. Cf. 6258. — Cedrenus, II, 3, 4. — Zonaras, XV, VII.
3. VIIe concile, 6e session.
4. 5e session, 301 E, passage d'Eusèbe; 296 D, passage des περίοδοι τῶν ἁγίων ἀποστόλων.
5. 348, 349 C.
6. 332 E, 349 D.

nisme ou d'eutychianisme que l'on avait portées contre eux. Monophysite, l'artiste qui peint un Christ, s'il prétend y représenter à la fois l'homme et la divinité incompréhensible. S'il déclare que sa peinture est l'image de la chair seule du Christ, séparant ainsi arbitrairement les deux natures du Fils de Dieu, il est nestorien[1]. Le synode a tant de respect pour la Vierge qu'il ne veut pas qu'elle soit figurée par l'art grossier des Grecs[2], et les saints, dans leur gloire, sont déshonorés par ces indignes représentations[3]. Il a bien soin d'appeler la Vierge Θεοτόκος[4]; il prescrit d'honorer les saints et de recourir à leur intercession[5]; il prononce l'anathème contre ceux qui la nient. Les adversaires des iconoclastes eux-mêmes étaient obligés de constater l'orthodoxie de la plupart de ses propositions.

On reprocha bientôt à ce concile, et même à ceux de ses membres qui se rétractèrent, une foule d'hérésies qu'il avait écartées. On l'accusa d'avoir rejeté l'autorité des Pères et des six conciles[6] ou d'avoir nié l'intercession de la Vierge et des saints[7]. C'est à peine s'il est permis de croire que ces hérésies aient été proposées dans le synode. Le concile de 753 dut ressembler à celui de 781 : la lecture d'innombrables textes y étouffa la discussion; les meneurs proposaient, l'assemblée approuvait. Que dans l'emportement de la persécution on soit revenu sur des concessions faites en 753, il n'y a rien d'impossible. Mais pour lors les iconoclastes dissimulèrent en partie leur doctrine; ils l'allégèrent de tout ce qu'elle avait de trop hétérodoxe pour la rendre acceptable à tous. « En quoi donc, disait à l'abbé Étienne l'évêque Basilios, en quoi donc avons-nous changé la doctrine des six conciles[8]? » Les apparences honnêtes que les iconoclastes donnaient à leur théologie leur gagna quelques partisans[9].

Mais la servilité des évêques nuisit au projet de l'empereur.

1. 360 B, 361 E, 364 BC, 365 AB.
2. 380.
3. 377 D.
4. 424 D.
5. 432 D, 433 A.
6. 41 E, rétractation de Basilius.
7. *Libellus Synodicus* (Hardouin, V, 1542 E). — *Vie d'Étienne*, 455 (1121 A). — Le biographe de l'abbé Étienne semble connaître assez bien ce concile (cf. 452-455).
8. *Vie d'Étienne*, 482 (1144 C).
9. *Vie de Nicétas*, XXIII, 27.

Ce fut lui qui dirigea les délibérations et qui dicta les résolutions. Les Pères reçoivent à genoux ses oracles infaillibles inspirés par le Saint-Esprit[1]. Leur adoration rajeunit les formules les plus usées de l'étiquette byzantine. Auxiliaire du Christ et sauveur du monde, c'est lui qui déjoue les ruses de Satan; on en fait le treizième apôtre et presque un nouveau Christ envoyé de Dieu pour combattre une nouvelle manifestation de la puissance infernale[2]. Les pères terminent le décret par des litanies en son honneur[3]. Les orthodoxes en furent choqués[4]. Par l'action que l'empereur exerça sur le synode et par les hommages qu'il y reçut, son autorité religieuse fut confirmée et accrue. Le synode de 753 parut une manifestation de *césaropapisme*. On ne sut pas gré à Constantin d'avoir renoncé aux prétentions de son père.

Le pape semble avoir montré tout d'abord quelque bonne volonté. Les chronographes affirment qu'il n'y avait pas au concile de légats pontificaux[5]. Les actes du synode de 787 indiquent simplement que le pape ne prit pas part aux délibérations du concile et qu'il n'y envoya pas de lettre synodique[6]. Mais il avait alors à Byzance des ambassadeurs. Partis de Rome avec le silentiaire Jean vers le commencement de décembre 752[7], ils étaient à Constantinople au mois de février 753. Chargés de porter à l'empereur un message pressant et qui demandait une réponse prompte, ils ne revinrent à Rome qu'à la fin de septembre 753. Si longues que dussent être leurs démarches, il est difficile

1. 341 B.
2. 341 et suiv. Cf. *Vie d'Étienne*, 455 (1121 B).
3. 436 A et suiv.
4. *Vie d'Étienne*, 456 (1121 C).
5. Théophane, 6245 : μηδενὸς παρόντος ἐκ... Ῥώμης...
6. 328 E.
7. Étienne II est pape le 26 mars 752. — 3e mois (juin), première ambassade à Aistulf — quatre mois après (octobre), rupture; une ambassade est éconduite; arrivée de Jean (novembre?), il va à Ravenne et en revient; il repart aussitôt (décembre). — Étienne II quitte Rome le 14 octobre 753, dès le retour du messager, qui a été demander un sauf-conduit; Jean revient donc à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre. OElsner (p. 21, n° 3) dit que le voyage devait durer trois ou quatre mois. Exemple : la mort de Constantin V (14 sept. 775) ne fut connue à Rome que le 7 février 776 (*Cod. Carol.*, 58 (60); mais ce n'est pas une dépêche officielle, la nouvelle s'était transmise de bouche en bouche. Jean dut s'embarquer à Ostie et aller directement à Constantinople par mer. Ce voyage ne devait pas demander beaucoup plus d'un mois. Un vaisseau faisait de huit à dix kilomètres à l'heure (*Argonautiques*, I, 602; Lyc., *in Leocr.*, 17, 70; Thuc., II, 97).

d'expliquer leur retard. Ou ils furent retenus malgré eux, ou ils avaient attendu la fin du concile. Le pape dut recevoir une lettre de convocation vers le mois de novembre 752. Il est probable que ce fut le silentiaire Jean qui la lui porta. L'empereur assurait sans doute que le concile devait être une réunion pacifique et conciliatrice. Le pape ne refusa pas de se prêter à cet essai d'accommodement. L'hérésie ne lui avait pas donné l'idée de se séparer de l'empire. Elle lui en avait simplement facilité les moyens. Jusqu'au dernier moment le pape restait fidèle à l'empereur. Toutefois il ne s'engageait à rien; officiellement, il ne prenait pas part au synode et ses ambassadeurs venaient à Constantinople sous un autre prétexte. Peut-être refusèrent-ils d'assister aux délibérations du concile. En tous cas ils purent informer le pape de ses résultats.

Pris en lui-même, le décret de 753 n'avait rien qui pût troubler la bonne entente du pape et de l'empereur. Constantin V n'avait jamais abjuré. Il n'affectait pas de nouvelles hérésies. Mais cette manifestation de la toute-puissance de l'empereur dans les affaires religieuses, la résolution nettement affirmée d'appliquer le décret avec la dernière rigueur[1] devaient forcer le pape à se déclarer si les circonstances étaient favorables. L'empereur, pour le moment, le laissait tranquille et ne lui demandait pas d'obéir à son décret. Mais Étienne II, étant *le successeur de saint Pierre*, ne pouvait pas rester indifférent. — Au moment où le pape devenait le gouverneur effectif de l'Italie, il était dangereux de ranimer la querelle religieuse.

b. — Le voyage d'Étienne II[2].

Après le départ du silentiaire Jean, le pape, menacé par Aistulf, avait essayé de nouveau de l'arrêter par des prières. Ce

1. 417 BC. — *Vie d'Étienne*, 479 (1141 B).

2. Je donne ici une liste succincte des ouvrages spéciaux que je n'ai pas énumérés à la page 2. J'omets de parti pris les dissertations anciennes qui n'ont plus qu'un intérêt de curiosité : Sybel, *Die Schenkungen der Karolinger an die Päpste* (*Hist. Zeitschrift*, N. F., VIII, 1880). — Gmelin, *Das Schenkungsversprechen und die Schenkung Pippins*. Vienne, 1880. — Martens, *Die römische Frage*. Stuttgart, 1881. — Id., *Neue Erörterungen*. Stuttgart, 1882. — Bayet, *Revue historique*, XX, 1882. — Scheffer-Boichorst, *Mitth. des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 1884. — Sickel, *Das Privilegium Otto I für die Römische Kirche*. Innsbruck, 1882. — Lamprecht, *Die Römische Frage von*

fut en vain. De Constantinople, rien ne venait qui annonçât les secours demandés. Alors, comme Grégoire III, Étienne fit appel aux Francs[1]. Or il avait plus de crédit auprès de Pépin que son prédécesseur n'en avait eu auprès de Charles Martel. Au commencement de l'année 753 il lui envoya un message secret[2]. D'autres lettres suivirent où il lui demandait avant tout de l'inviter officiellement à venir en France[3] : le précédent pape avait montré l'efficacité des voyages pontificaux.

Les services rendus par Zacharie à la nouvelle dynastie, les espérances dont la flattait Étienne II assuraient au Saint-Siège son amitié et son dévouement. Deux ambassades coup sur coup portèrent au pape de bonnes paroles[4]. — Les Lombards en ce moment devenaient plus dangereux[5]. Les lettres du pape se firent plus pressantes[6]. Enfin il vit arriver à Rome l'évêque Chrodegang et le duc Autcharius qui devaient le conduire en France[7].

Ils y rencontrèrent le silentiaire Jean qui revenait avec les clercs romains[8]. Il apportait à Étienne II l'ordre d'aller négocier

König Pippin bis auf K. Ludwig d. Fr. Leipzig, 1889. — Kohl, *Über die Schenkungen der Karolinger an die Päpste* (dans Richter, *Annalen d. dt. Gesch. im M. A.*, II). — Kehr, *Die sogenannte Karolingische Schenkung von* 774 (*H. Z.*, N. F., XXXIII, 1893). — Schaube, *Zur Verständigung über das Schenkungsversprechen von Kiersy und Rom* (*H. Z.*, N. F., XXXV, 1894). — Sickel, *Die Verträge der Päpste mit den Karolingern* (*Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswiss.*, 1894). — Schnürer, *Die Entstehung des Kirchenstaates*, Cologne, 1894. — Ernst Sackur, *Die Promissio Pippins von Jahre* 754 *und ihre Erneuerung durch Karl den Grossen* (*Mitth. des Inst. f. ö. G.*, XVI). — Kehr, *Gœtt. Gel. Anz.*, 1895, p. 694 (compte-rendu des ouvrages de Schnürer et de Sackur). — Th. Lindner, *Die sogenannten Schenkungen Pippins, Karls des Grossen und Ottos I an die Päpste.* Stuttgart, 1896.

1. *L. P.*, 235 : « Et dum ab eo nihil hac de re optineret, cernens praesertim et ab imperiale potentia nullum esse subveniendi auxilium... »

2. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 1887, I, p. 506, n. 1 : Synode de 743. — Hauck, II, p. 8 : 1e lettre directe, 746. Voy. *Cod. Carol.*, l. 3, 18 et suiv. (5 janv. 747).

3. *L. P.*, 235 : « Clam per quendam peregrinum suas misit litteras Pippino... » 236 : « ... Ad hunc etiam nec cessavit dirigens ut suos hic Roma ipse Francorum rex mitteret missos, per quos ad se eum accersire fecisset. »

4. *L. P.*, 236 : « ... Trottigangus abbas, per quem misit in responsis omnem voluntatem ac petitionem praedicti sanctissimi papae adimplere. Et postmodum alius missus familiaris ejus conjunxit. »

5. *L. P.*, 237.

6. *Cod. Carol.*, 4, 5.

7. *L. P.*, 237 : « ... Quatenus praedictum sanctissimum papam, juxta quod petendo miserat, ad suum Franciae regem deducerent... »

8. *L. P., loc. cit.*

en personne auprès d'Aistulf. Des images il n'était pas question : l'empereur avait besoin du pape. Celui-ci ne fut pas difficile à persuader. Prenant juste le temps de demander un sauf-conduit, Étienne se mit en route le 14 octobre 753, accompagné du silentiaire et des ambassadeurs francs. A Pavie il échoua contre l'obstination d'Aistulf[1]. Mais, sa mission accomplie, il continua son voyage[2].

Parti de Pavie le 15 novembre 753[3], après avoir échappé aux poursuites des Lombards et passé les Alpes, il fut enfin reçu, le 6 janvier 754, par Pépin et sa famille, venus à sa rencontre, dans la villa de Ponthion[4]. Il passa l'hiver à Saint-Denis. Le 28 juillet il sacra Pépin et ses fils[5]. Aux environs de Pâques se tinrent des assemblées[6] où le roi décida, non sans peine, les Francs à secourir l'Église de Rome. Aistulf, pour détourner les coups dont on le menaçait, dépêcha en Gaule Carloman, le frère de Pépin, alors moine du Mont-Cassin[7]. Mais, à peine Carloman avait-il franchi les Alpes, qu'il fut arrêté avec sa suite et mis dans un couvent de Vienne, où il ne tarda pas à mourir, débarrassant ainsi son frère d'un conseiller gênant qui pouvait à l'occasion devenir un rival. Pépin n'avait pas les mêmes raisons que Carloman de ménager le roi des Lombards. Il lui reprochait d'avoir donné asile à son frère Grifon au moment même où le pape passait en France[8]. Toutefois, avant d'entrer en campagne, Pépin

1. *L. P.*, 238.

2. *L. P.*, 239, 240. Aistulf envoie d'abord au-devant du pape des députés pour le prévenir qu'il ne veut pas entendre parler de restitution.

3. *L. P.*, 240. Aistulf ne laisse partir le pape que devant les menaces des ambassadeurs francs ; il essaye de lui persuader de rester : « Pro quo et diversis vicibus suos satellites ad eum clam misit ut eum quoquo modo a tali intentu declinarent, » etc.

4. *L. P.*, 241.

5. *L. P.*, 243.

6. *Epitome chron. Casin.* (Muratori, II, 360 A) : sacré le 1er août. — *Ann. Bertin.* 754, VI kal. Aug.; *Clausula de Pippini in reg. consecratione* (Bouquet, t. V, p. 9). — La date du 28 juillet est donnée par Hilduin, *Vita Dyonys. Areop.* (Bouquet, t. V, p. 436). — Martens, *R. Fr.*, p. 22 (cf. 41 et suiv.), reporte le sacre au 19 ou au 20 février. — Hilduin écrivait à Saint-Denis, il pouvait donc être bien informé ; il n'y a rien d'impossible à ce que Pépin et le pape soient revenus à Saint-Denis au mois de juillet (*Contra*, Hauck, t. II, p. 22).

7. Le pape était présent à Quierzy (Sirmond, *Conc. Gall.*, II, 679. — *L. P.*, 244).

8. *L. P.*, 245-246. Selon l'*Epitome Chron. Casin.* (Muratori, II, 359 et suiv.), Carloman accompagna Étienne II. — *Ann. Lauriss.*, a. 753, 755. — Cf. *Ann. Sangallenses*, a. 754 (*M. G. S.*, I, p. 63, 141).

fit des démarches pacifiques; elles échouèrent en partie[1]. L'armée franque se mit en marche. La Lombardie fut envahie, les Lombards battus, Pavie assiégée[2]. Aistulf effrayé accepta la paix qu'on lui offrait. Il évacua Ravenne et promit de rendre une partie des conquêtes des Lombards.

Il ne tint pas sa promesse et fut infidèle à son serment[3]. Il ne tarda pas à rentrer en campagne. Il reprit ce qu'il avait rendu, il ravagea la campagne romaine, et, pendant trois mois, il tint Rome assiégée[4]. Étienne adjura dans des lettres envoyées coup sur coup et Pépin et les Francs de venir à son aide. Ils l'écoutèrent encore, passèrent les Alpes, battirent les Lombards, assiégèrent Pavie; Aistulf demanda la paix et pour la seconde fois il l'obtint[5]. Le traité renouvelait le pacte de 754. Un acte spécial de donation à saint Pierre mettait le pape en possession des villes enlevées aux Lombards[6].

Voilà quelle fut la suite des événements.

c. — *Le voyage du pape a-t-il été autorisé par l'empereur?*

Jusque-là le pape n'était jamais allé qu'à Constantinople. C'était un fait nouveau et étrange que de le voir s'en aller pour quelques mois dans un royaume d'Occident. Les contemporains en furent frappés. Ils en comprirent l'importance. Nous en avons la preuve dans la lettre de Grégoire à Léon III[7].

1. Hauck, II, 19.

2. *L. P.*, 246-247.

3. *L. P.*, 247-248. Le pape s'entremet pour la paix.

4. *L. P.*, 248 : « ... Deo dilectam pacem inientes atque in scripto foedera pactum adfirmantes inter Romanos, Francos et Langobardos... atque in eodem pacti foedere per scriptam paginam adfirmavit se ilico redditurum civitatem Ravennantium cum diversis civitatibus. »

5. *L. P.*, 249-250; *Cod. Carol.*, 6, 7, 8, 9, 10. — Le siège dure du 1er janvier au mois de mars 756. Sur la chronologie de ces événements, cf. Gundlach, *M. G.*, ep. 3, p. 472-473. — La campagne est de 756 et non de 755.

6. *L. P.*, 252 : « Et denuo confirmato anteriore pacto qui per elapsam VIII indictionem inter partes provenerat, restituit ipsas praelatas civitates, addens et castrum qui cognominatur Comiaclum. De quibus omnibus receptis civitatibus donationem in scriptis beato Petro atque sancte Romane ecclesiae vel... emisit possidendas; que et usque actenus in archivio sancte nostrae ecclesiae recondita tenetur. » — D'après le *L. P.*, les deux actes de 754 et de 756 ont un caractère assez différent. Kehr (*G. G. A.*, p. 712) doute de l'exactitude du témoignage du biographe. Sybel et Niehus (*Historisches Jahrbuch*, 1881) pensent que Aistulf a fait un acte de donation en 756; voir en sens contraire Martens, *Erörter*, p. 14, et Lamprecht, p. 75.

7. Lettre I; voy. p. 4.

Entre le 14 octobre et le 15 novembre 753, le pape est un plénipotentiaire impérial. Il s'acquitte de sa mission avec zèle et promptitude. On a soutenu que, dans ses négociations avec Pépin, il avait le même caractère et qu'il agit d'abord au même titre[1]. En effet, le silentiaire Jean, qui l'accompagna de Rome à Pavie et qui fit route avec l'évêque Chrodegang, savait où le pape voulait aller et il ne s'opposa pas à son départ. Plus tard, en 756, l'empereur envoya deux de ses officiers à Rome[2], et l'on ne voit pas qu'il ait condamné, blâmé ni soupçonné la politique du pape. On en conclut que sa démarche fut ordonnée, conseillée, autorisée ou approuvée par l'empereur et que par conséquent il lui obéissait ou tout au moins qu'il le servait. Voyons cependant les faits.

1° Un document apocryphe, le *Pactum Pippini*[3], rapporte que, sur la demande du pape, l'empereur lui fit porter par un certain Marinus l'autorisation de traiter avec les Francs et que Pépin en fut averti par une lettre impériale[4]. Cette ambassade de Marinus, qui ne peut être que postérieure à la première ambassade du silentiaire Jean ou contemporaine de la seconde, a été imaginée par quelque faiseur de chroniques soucieux de disculper le pape. Entre les deux voyages de Jean, Grégoire ne reçut rien de Byzance.

2° Pépin et ses fils, en 754, furent consacrés *patrices*[5]. C'était une dignité byzantine. Mais les royaumes barbares des Wisigoths et des Burgondes par exemple se l'étaient appropriée[6] et Charles Martel a été quelquefois désigné par ce titre[7], sans qu'il lui ait été

1. Malfatti, p. 338. — Martens, *R. Fr.*, p. 68.

2. *L. P.*, 250. Les deux Byzantins se rendent auprès de Pépin. Le pape leur annonce que Pépin revient en Italie. Ils ne veulent pas le croire. Le gouvernement byzantin ne doit pas s'être étonné de la première expédition de Pépin. Il a dû être surpris par ses suites.

3. Fantuzzi, *Monumenti Ravennati*, 1804, VI, p. 264. — Martens, *R. Fr.*, p. 269.

4. *Pactum*, 1. « Non solum Romanis sed et nobis innotuit quod eidem pontifici concessam haberet licentiam amicitiam nobiscum contrahere... » Cf. 2.

5. Le titre de patrice était un titre impérial; on savait en Italie que Pépin était patrice; on ne comprenait pas très bien la rupture du pape avec l'empereur. On imagina que l'empereur avait donné mission au pape de conférer le titre à Pépin.

6. Voy. Freeman, *The Patriciate of Pippin* (*English Historical Review*, IV, 684-713). — Stückelberg, *Das Constantinische Patriciat*. Diss. Univ. Zurich, 1891. — *Clausula de Pippini in reg. consecratione; Ann. Mett.* Pertz, I, 332; *Chron. Moiss.*, I, p. 293. — Les autres sources franques et le *L. P.* sont muets.

7. Cf. Cassiodore, *Variarum*, VI, 2. — *M. G.*, ep. 3, p. 204 : Phylippus patricius.

régulièrement conféré par l'empereur ou par le pape. On a pensé que le patriciat de Pépin ne différait pas essentiellement des patriciats barbares, que Pépin avait pris ce titre avec celui de duc des Francs ou de roi et que le pape le lui a simplement confirmé[1]. Mais dans aucun de ses actes il ne prend le titre de patrice. De plus il est patricius *Romanorum*. Son patriciat est bien le patriciat byzantin, la plus haute dignité de la hiérarchie[2]. Or, le pape n'avait pas le droit de le conférer[3]; donc il était chargé par l'empereur de porter à Pépin le titre et les insignes du patriciat[4]. Mais quand reçut-il cette mission? Étienne II ne reçut pas de Constantinople d'autre ambassade que celle du silentiaire Jean. Or, le biographe d'Étienne II, bien informé et peu porté à exagérer les torts du pape, ne nous dit pas qu'il en ait été question dans les ordres apportés par le silentiaire Jean. Il faut en conclure que le pape prit sur lui de conférer à Pépin la dignité de patrice.

3° L'empereur ne connut pas la démarche d'Étienne II. Sa première dépêche fut portée clandestinement par un voyageur anonyme[5]. Il se fait inviter par le roi franc. Il déguisait sa conduite et donnait le change sur ses desseins. Il n'allait pas en France pour servir l'empereur. Craignant que sa démarche ne parût suspecte, il croyait nécessaire de dépister les soupçons[6]. Tant qu'il fut en Italie, tant que l'appui des Francs ne lui fut pas assuré, il cacha si bien son jeu et il exécuta si fidèlement les ordres de l'empereur que le silentiaire Jean put s'y tromper. Il se démasqua dès qu'il fut libre.

d. — La donation de Quierzy.

Cependant il ne semble pas qu'il ait réclamé, tout d'abord, de nouveaux territoires pour l'Église romaine. A Ponthion[7], il supplie Pépin de prendre sous sa sauvegarde le bienheureux Pierre et la *respublica romana*. Les textes francs, de même que le

1. *M. G.*, ép. 3 : lettres de Boniface, 24. — Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizemburgenses*, n° 247.
2. Hauck, II, 20, n. 6.
3. Martens, p. 84, croit que c'est un titre nouveau distinct du patriciat byzantin.
4. Hartmann, 28.
5. Freeman, *loc. cit.*
6. Cf. Hauck, II, 17.
7. *L. P.*, 243 : « *Ut per pacis foedera causam beati Petri et reipublice Romanorum* disponeret. »

Liber Pontificalis, distinguent les intérêts de l'Église de ceux de la province d'Italie. Le pape parlait alors au nom de la *respublica*[1].

Mais dès le mois de mars le langage des deux alliés a changé. Dans les réclamations adressées par Pépin, puis par Étienne, au roi lombard, à la *respublica romana* a succédé la *Sancta Dei ecclesiae respublica*[2]. Cette formule habile confond ce que l'on distinguait encore au mois de janvier. Les villes qu'Aistulf détient et s'obstine à garder deviennent, dans les lettres de 755, des *propria beati Petri*[3]. Il est question dans les mêmes lettres, et à plusieurs reprises, d'une donation écrite par laquelle Pépin a rendu au bienheureux Pierre et à la sainte Église de Dieu des territoires et des cités[4]. Cet acte diffère de la convention de 754, simple traité entre les Francs, les Romains et les Lombards, et lui est antérieur[5]. A quel moment fut faite cette donation? Quel en était le contenu?

On peut à peine en deviner quelques phrases, des formules, à l'aide des lettres pontificales[6]. En mars et en avril 754 deux assemblées se tinrent successivement, l'une à Braisne, l'autre à Quierzy[7]. Le roi y fit connaître et approuver aux Francs sa conduite et ses projets. C'est dans l'assemblée de Quierzy que la donation fut signée.

Le biographe d'Hadrien Ier raconte qu'à la Pâque de 774, Charles étant venu à Rome, le pape lui demanda de renouveler

1. *L. P.*, 216 (voy. Zach.) : « Et duas partes territorii castri Cesinae ad partem *reipublice* restituit ; » — 239 : « Ravennantium civitatem et exarchatum ei pertinentem, vel *de reliquis reipublicae* locis ; » — 243 — Fred. Contin. 120 : « quod nequiter contra *rempublicam* et sedem apostolicam romanam admiserat. » — *Epitome Chron. Casin.*, p. 362.

2. *Cod. Carol.*, 6 : « Pro donationis paginam beati Petri sanctaeque Dei ecclesiae reipublice civitates et loca restituenda confirmastis. » — *L. P.*, 246 (XXXI).

3. *Cod. Carol.*, 7.

4. *Cod. Carol.*, 6, 7.

5. Lamprecht, p. 79 et suiv.

6. Les passages du *Codex Carolinus* qui ont trait à la donation de 754 sont cités par Lamprecht, p. 93, n. 2; ceux qui touchent la donation de 774 sont cités p. 99, n. 2. Je crois inutile de les répéter. Cf. Œlsner, p. 130.

7. Fred. contin., 120 : assemblée à Bernacum aux calendes de mars. — *L. P.*, 244, 314 ; *Pactum Pippini :* assemblée à Quierzy. — *Ann. Lauriss.*, a. 753 : Pépin séjourne à Quierzy pour les fêtes de Pâques (14 avril). — Duchesne, 458, 533, incline à admettre deux assemblées. La donation aurait pu être signée à Quierzy, la guerre résolue à Bernay. — Cf. Malfatti, p. 342. — *Contra*, Martens, p. 33. — Cf. Hauck, II, 22.

la *promissio* faite à saint Pierre et à Étienne II par Pépin, lui, Charles, son frère Carloman et les comtes francs dans l'*Assemblée de Quierzy*[1]. Charles, s'étant fait lire ce document, l'approuva, en fit écrire un tout semblable par son chapelain et notaire Etherius. Il le signa avec tous ses fidèles, évêques, abbés, ducs et grafions. Cet exemplaire fut déposé dans la *Confession* du bienheureux Pierre. Une copie en fut faite par la chancellerie pontificale et emportée par le roi[2].

Le silence des chroniqueurs francs et de la *Vita Stephani*[3],

1. *L. P.*, 318 : « ... Ut promissionem illam quam ejus sanctae memoriae genitor Pippinus quondam rex et ipse praecellentissimus Carulus cum suo germano Carulomanno atque omnibus judicibus Francorum fecerant beato Petro et ejus vicario sanctae memoriae domno Stephano juniori papae, quando Franciam perrexit, pro concedendis diversis civitatibus ac territoriis istius Italiae provinciae et contradendis beato Petro ejusque omnibus vicariis in perpetuum possidendis, adimpleret in omnibus. Cumque ipsam promissionem, quae Francia in loco qui vocatur Carisiaco facta est, sibi relegi fecisset, conplacuerunt illi et ejus judicibus omnia quae ibidem erant adnexa. Et propria voluntate, bono ac libenti animo, aliam donationis promissionem ad instar anterioris ipse antedictus praecellentissimus et revera christianissimus Carulus Francorum rex adscribi jussit per Etherium, religiosum ac prudentissimum capellanum et notarium suum ; ubi concessit easdem civitates et territoria beato Petro easque praefato pontifici contradi spopondit per designatum confinium, sicut in eadem donationem continere monstratur; id est : *a Lunis cum insula Corsica, deinde in Suriano, deinde in monte Bardone, id est in Verceto, deinde in Parma, deinde in Regio ; et exinde in Mantua atque Monte Silicis, simulque et universum exarchatum Ravennantium, sicut antiquitus erat, atque provincias Venetiarum et Istria ; nec non et cunctum ducatum Spolitinum seu Beneventanum*, etc. » — Kehr pense que les mots « pro concedendis... » indiquent le but du voyage du pape ; je ne partage pas cette opinion. — Kehr, *G. G. A.*, p. 700 : *Surianum*, identifié généralement avec *Sergianum* (Sarzana), est plutôt *Sorgnano* (Repetti, V, 435 ; voir en sens contraire Jung, *Organisat. Italiens* dans les *Mitth. des I. f. œ. G.*, 1896, 471). — *Ibid.*, 705 : *Monte Bardone ;* cf. Paul Diacre, V, 27 : Grimoald envahit la Tuscie par *Alpem Bardonis ;* c'est le col de *la Cisa ;* Paul Diacre, VI, 58 : « In summa quoque Bardonis Alpe monasterium quod *Bercetum* dicitur aedificavit. — *Monte Silicis* est *Monselice.* » — Le *Chronicon Vulturnense* (Muratori, I, II, 402 C), le *Chronicon Farfense* (Muratori, II, II, 640), le *Chronicon S. Monasterii Casin* (Muratori, IV, II, 2) donnent des résumés de l'acte de donation qui dérivent plus ou moins directement de la *Vita Hadriani.*

2. *L. P.*, 319.

3. Sur l'autorité du rédacteur de la *Vita Stephani*, voy. Schnürer, *Der Verfasser der Vita Stephani II* (*Hist. Jahrbuch*, XI, 1890, p. 425) : la *V. St.* fut rédigée entre 764 et 767 par le fameux Christophorus ; il avait accompagné le pape en Gaule. — Kehr (*G. G. A.*, p. 708 et s.) insiste sur le caractère tendancieux de la *V. St.* — Ces remarques expliquent sans doute les lacunes de la *V. St.*, mais elles n'infirment pas généralement l'exactitude de son témoignage.

qui ne disent mot de cette donation, a fait croire que la donation de 774 était controuvée ou que la pièce contre-signée par Charles était apocryphe. Mais le texte de la *Vita Hadriani* ayant été rédigé en 774, le témoignage de son auteur a beaucoup de valeur s'il est sincère, et l'on n'a pas de raison de douter qu'il le soit[1]. D'autre part il faut avoir mauvaise opinion de Charlemagne pour croire qu'on lui a fait signer une pièce apocryphe. L'acte de 754 portait la signature de Charles et de son frère Carloman[2]. Charles, qui devait avoir, en 754, au moins dix ans[3] et qui avait figuré dans ces cérémonies, en avait probablement gardé quelque souvenir. Tout au moins il avait dans son entourage et parmi ceux qui signèrent avec lui quelqu'un de ceux qui avaient assisté à l'assemblée de Quierzy, et le pape n'aurait pas commis la sottise, après cette donation de 774, d'écrire à Charles que Pépin avait signé une *promissio*, et que lui, Charlemagne, l'avait *renouvelée*[4], s'il n'y avait pas eu dans les archives franques un exemplaire de cet acte ou s'il avait trop sensiblement différé du diplôme de Charlemagne.

Mais que l'acte de 774 ait été la reproduction exacte de celui de 754, il est permis d'en douter. M. Lamprecht (*Die rœmische Frage*) fonde sa critique du texte de la *Vita Hadriani* sur une étude très précise des privilèges de Louis le Pieux (817) et d'Otton Ier (962). Ces deux documents, dont le texte ne présente que

L'auteur, qui s'est servi de la correspondance pontificale (Schnürer, *loc. cit.*; Kehr, p. 708, n. 2), était à même de connaître les archives romaines.

1. Duchesne, *L. P.*, I, p. CCXLII et suiv. — Depuis que cet article a été rédigé, M. Martens a publié un nouveau livre intitulé *Beleuchtung der neuesten Controversen über die Römische Frage unter Pippin und Karl dem Grossen* pour maintenir sa première opinion sur la valeur de la *Vita Hadriani*. L'érudition et la conviction de M. Martens ne nous ont pas persuadé.

2. *L. P.*, 318.

3. Œlsner, p. 486. — *Contra*, Malfatti, p. 345. — Kehr, *G. G. A.*, p. 698, — Cf. Martens, p. 322.

4. *Cod. Carol.*, 44 (46) : « ... In ea promissione amoris quam *cum vestro pio genitore...* principi apostolorum... polliciti estis » (769-770). — *Ibid.* : « ... Omnia quae b. Petro... cum vestro sanctae memoriae pio genitore promisistis adimplere dignemini » — 45 (47); — 94 (98) « ... *Quod b. Petro... genitor vester optulit et vestra excellentia amplius confirmavit...* Pippini magni regis genitoris vestri in scriptis *in integro* concessum et a vobis *amplius confirmatum.* » — Je ne crois pas que le mot *amplius* signifie que la donation de Charles ait été plus étendue que celle de Pépin, il renforce simplement la valeur du mot *confirmatum*.

des divergences insignifiantes, reproduisent l'un et l'autre un document antérieur[1].

M. Lamprecht prétend retrouver dans les privilèges le traité de 754[2] et son argumentation est fort solide.

Voici le résumé de ces documents :

1. *L. O.*[3] Invocation. — Donation de :

1 *c*. *L. O.* Rome et son duché ;

2 *a*. *L. O.* Villes de la Tuscie romaine ;

2 *b*. *L.* Villes de la Campanie romaine ;

3. *L. O.* Exarchat de Ravenne. Hoc est civitatem Ravennam et Emiliam : Bobium, Cesenam, Forumpopuli, Forumlivii, Faventiam, Immolam, Bononiam, Ferrariam, Comiaclum et Adrianisque et Gabelum[4], cum omnibus finibus, territoriis atque insulis terra marique ad supradictas civitates pertinentibus ;

4. *L. O.* Pentapole : simul et Pentapolim, videlicet Ariminum, Pisaurum, Fanum, Senogalliam, Anconam, Ausimum, Humanam, Hesim, Forumsimpronii, Montemferetri, Urbinum et territorium Valvense, Callem, Luciolis, Egubium... ;

5. *L. O.* Le territorium Sabinense ;

6. *L. O.* La Tuscie lombarde : item in partibus Tuscie Longobardorum Castellum Felicitatis, Urbivetum, Balneum regis, Ferenti [*L.* castrum] Viterbum, Orclas, Martam, Tuscanam, Suanum, Populonium, Rosellas... ;

L. Corse, Sardaigne et Sicile.

7. *O.* Désignation du *confinium* à peu près semblable à celle de la *Vita Hadriani*. — Mention de l'église de Sainte-Christine près de Pavie laissée au pape[5].

1. *L*, 1 *b* : « ... Per hoc pactum confirmationis nostre. » — *L*, 3 : « ... Que pie recordationis Pippinus rex ac... Karolus imperator b. Petro ap... jamdudum per donationis paginam restituerunt. » — *L*, 13 *a* : « Simili modo per hoc pactum confirmationis nostrae firmamus donationes, quas pie recordationis, » etc.

2. Lamprecht, p. 91, restitution du pacte de 754.

3. Nous désignons par les lettres *L.* et *O.* les privilèges de Louis le Pieux et de Otton.

4. Sur toutes les indications géographiques contenues dans ces documents, voy. J. Jung, *Organisationen Italiens von Augustus bis auf Karl d. Gr.* (*Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 1896, 1-51.) Je crois inutile de répéter ses notes.

5. « Itemque a Lunis cum insula Corsica, deinde in Suriano, deinde in Monte Bardonis, deinde in Berceto, exinde in Parma, deinde in Regia, exinde in Mantua atque in Monte Silicis, atque provinciarum Venetiarum et Istria ; necnon

8. *L. O.* Villes de la Campanie.

9. *L. O.* Patrimoines. — Mention spéciale des patrimoines de Bénévent, de Naples et de Calabre[1].

12. *L. O.* Résumé. — Donation.

13 *a*. *L. O.* Confirmation de la donation.

13 *b*. *L. O.* Donation d'un cens à percevoir sur la Tuscie lombarde et le duché de Spolète.

14. *L. O.* Répétition de la donation.

15. *L.* Suite.

16. *L.* Convention relative aux sujets de l'une ou de l'autre partie qui se réfugieraient chez l'un ou chez l'autre des contractants.

17. 18. 19. *L.* Convention au sujet de l'élection pontificale.

20. *L. O.* Signature.

Le résumé de la *Vita Hadriani* a conservé la trace de cette disposition. Il signale d'abord l'énumération d'un certain nombre de villes, « istius provinciae Italiae, » c'est-à-dire des anciens territoires romains, puis la désignation d'un *confinium*.

Mais M. Lamprecht[2] soutient que le pacte de 754 ne mentionnait que les villes de Ravenne, « Bobium, Cesenam, Forumpopuli, Forumlivii..., Ariminum, Pisaurum, Fanum, Senogalliam..., Hesim..., Montemferetri, Urbinum..., Callem, Luciolis, Egubium, » qui furent rendues en 756; que le nom de Comacchio a été ajouté après le traité de 756; « Faventiam, Immolam, Bononiam, Ferrariam..., ... et Adrianisque et Gabelum..., Anconam, Ausimum, Humanam... » après 757, quand ces villes eurent été cédées par Didier[3]; le territorium Sabinense après 781; les

et cunctum ducatum Spolitanum seu Beneventanum; una cum ecclesia Sancte Cristine posita prope Papiam juxta Padum quarto miliario. » — M. Lamprecht lui-même ne prétend pas que ce passage ait été interpolé dans l'*Ottonianum;* supprimé comme inutile ou omis à dessein dans *L; O* le prend dans un document plus ancien. Ceci donne à penser que *O* est indépendant de *L* et est la reproduction d'un acte de Charlemagne, très probablement de celui de 774.

1. Lamprecht, p. 86, pense que le passage sur les patrimoines de Naples, Bénévent et Calabre, n'est pas antérieur à 774. Je ne vois pas de raison pour le faire écrire en 774 plutôt qu'en 754.

2. Les arguments de Lamprecht (p. 76 et suiv.) tirés de l'ordre géographique des villes ne me paraissent pas convaincants.

3. *Cod. Carol.*, 11 (mars-avril 757) : « ... Et in praesentia ipsius Folradi sub jure jurando pollicitus est restituendum beato Petro civitates *reliquas :* Vaventia, Imulas et Ferraria cum eorum finibus, simul etiam et saltora et omnia territoria, necnon et Ausimum, Ancona et Humana civitates cum eorum terri-

villes de la Tuscie lombarde après 787-788, ainsi que les villes de la Campanie; les cens perçus en Tuscie et dans le duché de Spolète ne furent stipulés que vers 777-778. Quant au § 7, qui ne désignait qu'une limite de patrimoines, il aurait été falsifié pour donner au pape la souveraineté des duchés lombards.

Sans nul doute, ces documents incohérents portent la trace des accords successifs qui intervinrent entre les papes et les Francs. Le *Ludovicianum* en fournit une preuve précise; § 5, « Eodem modo territorium Sabinense, sicut a genitore nostro Karolo... beato Petro per donationis scriptum concessum est... *quem ad modum ab Itherio et Magenario abbatibus, missis illius*, inter idem territorium Sabinense atque Reatinum definitum est. » Après chaque traité, le pacte a été recopié, revisé, corrigé, complété, précisé, amplifié. La mention du tribut de la Toscane et de Spolète a été introduite maladroitement au milieu de la conclusion du traité primitif. Enfin les dispositions du § 16 du *Ludovicianum* ont été vraisemblablement introduites dans le pacte de 781 ou dans celui de 796.

Cependant je ne crois pas que la décomposition chronologique des deux privilèges doive être aussi rigoureuse. A première vue, la démonstration est incomplète. En effet :

§ 5. La donation de Forum Sempronii et du territorium Valvense n'est signalée nulle part ailleurs.

§ 6. En 787-788, le pape reçoit Populonia, Rosellae[1], Suana, Tuscana, Bitervum et Balneum regis[2], mais il n'est pas question de Castellum Felicitatis, Urbsvetus, Ferenti.

Le Fragment de Fantuzzi est une contrefaçon de la *promissio* de 754 dont on est obligé de tenir compte, si faible qu'en paraisse la valeur historique. Dans le préambule où Pépin s'adresse à un pape *Grégoire*, il rapporte que le pape Étienne a demandé à l'empereur Léon la permission de faire alliance avec les Francs; il raconte le voyage et la maladie du pape, l'assemblée *post*

toriis; et postmodum per Garrinodum ducem et Grimoaldum nobis reddendum spopondit civitatem Bononiam cum finibus suis... » — *L. P.*, 256 : « Et abstulit de ipsis civitatibus quas... Desiderius rex reddere promiserat... id est Faventias cum castro Tiberiaco (*Bagnacavallo*) seu Cabellum (*Cavello*) et universum ducatum Ferrariae in integro. » Bologne et Imola restèrent à Didier et sans doute aussi Ancône, Osimo et Humana.

1. *Ibid.*, 79 (83).
2. *Ibid.*, 80 (84).

octavas paschae et termine par la donation. L'ouvrage est italien[1] et postérieur à la mort de Pépin. Les origines, sinon sa composition, sont assez rapprochées des événements qu'il raconte[2]. La demande d'autorisation, l'ambassade de Marinus furent inventées à un moment où l'on rêvait de rapprochement entre le pape et l'empereur, c'est-à-dire probablement avant 800 et peut-être avant le concile de 787. L'ignorance de l'auteur n'autorise pas à rejeter le texte sans examen. Son erreur sur les noms du pape et de l'empereur n'est pas invraisemblable; il connaissait la *Vita Stephani* ou un texte qui en dérivait, il connaissait aussi sans doute celle de Grégoire II[3]. Il pouvait avoir vu quelque part une copie ou un résumé de la promissio de 754. En tous cas, la version qu'il en donne diffère assez sensiblement dans les détails du texte de la *Vita Hadriani* et des privilèges pour qu'elle en soit incontestablement indépendante; et, dans ces conditions, il y a lieu de croire qu'il s'inspire plus ou moins directement de l'acte même de Quierzy. Voici sa définition du *confinium :*

« Incipientes ab insula Corsica eandem insulam integriter, deinde a civitate Pistoria, inde in Lunis, deinde in Luca, deinde per monasterium S. Severiani[4] in monte Pastoris, inde in Parma, deinde in Regio, inde in Mantua, deinde in Verona, inde in Vicentia, deinde in monte Silicis, deinde per Bituneas Ducatum Venetiarum et Istriae integriter, cum omnibus civitatibus, castris, oppidis, villis, parrochiis, ecclesiis eis subsistentibus[5];

1. « *Comites, tribuni* et duces ac marchiones. » *Tribuni* appartient au style romain, non au style franc. — D'autre part, on ne trouve pas de *Marchio* avant Charles (Martens, p. 276).

2. Martens (p. 276-9) et Langen, *Entstehung und Tendenz der Konstantin. Schenkungsurkunde* (*H. Z.*, N. E., XIV, 1883, p. 422 et suiv.) placent la composition du *Pactum* vers 774; Œlsner (*König Pippin*, p. 497 et suiv.) vers 824. — Œlsner (p. 149) pense que la mention de Grégoire et de Léon vient de ce que l'auteur s'est inspiré de Théophane, 6216 A M, 6217 A M, 6217 B : Στέφανος δὲ ὁ πάπας Ῥώμης προσέφυγεν εἰς τοὺς Φράγγους. Τούτῳ τῷ ἔτει ἤρξατο ὁ δυσσεβὴς βασιλεὺς Λέων τῆς κατὰ τῶν ἁγιῶν κ. τ. λ... καὶ μαθὼν τοῦτο Γρηγόριος ὁ πάπας Ῥώμης. Ce fragment serait donc postérieur à la Chronographie de Théophane. Mais l'auteur ne lui aurait pas emprunté autre chose : Théophane ne parle en effet que des attaques d'Aistulf et de l'élévation de Pépin. C'est inadmissible.

3. *L. P.*, 183. *Marinus.*

4. *Viviani.*

5. *LO*, 2 *a* : « Cum omnibus finibus ac territoriis ad suprascriptas civitates pertinentibus. » — *L*, 2 *b* : ibid. — *LO*, 3 : « Cum urbibus, civitatibus, oppidis et castellis. » — *L*, 6 : « Cum omnibus adjacentibus ac territoriis, maritimis,

deinde Adrianensem civitatem, Cumiaclum, deinde in Ravenna cum ipso exarchatu sine deminutione, Emiliam, Tuscias ambas, Longombardorum et Romanorum, Pentapolin, Monteferetrum, Urbinum, Callis, Lucioli, Eugubium, Esium, Auximum, deinde in ducatum Spoletinum[1] integriter, ducatum Perrusinum integriter, Bulimartium, Narni, Utricolum, Marturanum, Castrumvetus, Collinovo, Selli, Populonia, Centumcella, Portus et Hostia, deinde Campagnia integriter, Anagnia, Signis, Frisilonis, Piperni, Verulum, Patrica et castrum Nebitar, Terracina, Fundi, Spelunca, Gaeta.

« Et si idem Dominus Deus noster nobis Beneventum et Neapolim subdere dignatus fuerit, integriter tibi, beatissime Apostolorum Petre, omnia praelata loca concedimus : id est, Emiliam, Pentapolim, Tuscias ambas, ducatum Perusinum, ducatum Spoletinum cum omnibus civitatibus, castris atque monasteriis, episcopatibus sub hujus modi jurejurando sic et sic et caetera. »

On trouve cités ici un certain nombre de villes ou de bourgs dont le nom n'est pas donné par le *Ludovicianum* et l'*Ottonianum*[2], documents officiels et complets ; j'en conclus que l'auteur écrivait de mémoire. Mais le caractère même de ses inadvertances[3] atteste qu'il n'inventait pas. Il n'a pas amplifié les donations des autres textes. Comme les privilèges, il cite des villes du duché de Rome ; c'est une autre garantie de sincérité, car, la donation de ces villes n'ajoutant rien à la puissance du pape, un falsificateur n'avait pas intérêt à l'inventer. Or, il nomme Cumiaclum, Adria, Auximum ; ces villes étaient-elles donc mentionnées dans le traité avant 756 ? D'autre part, d'après les renseignements du falsificateur, la donation ou la promesse des villes de Toscane, que M. Lamprecht fait descendre jusqu'en 781, était comprise dans le pacte de Quierzy[4].

Si spécieux que puissent être les arguments de M. Lamprecht,

litoribus, portubus ad suprascriptas civitates et insulas pertinentibus. » — O, 6 : « Cum suburbanis atque viculis omnibus et territoriis ac maritimis oppidis ac viculis seu finibus omnibus. »

1. In ducatu Spoletino.

2. Piperni, Verulum, Spelunca *pour* Gaeta, castrum Nebitar.

3. A civitate Pistoria *manque dans HO* ; per monasterium S. Severiani, in Suriano *HO* ; in monte Pastoris *pour* in monte Bardonis ; in Vicentia... per Bitunos *manquent dans HO* ; Selli *pour* Rosellae.

4. Castrum vetus, Selli (Rosellae), Populonia.

on est obligé de conclure que le pacte de Quierzy assurait au pape des donations qui ne furent réalisées que plus tard.

On accuse le scribe Etherius, qui est désigné par le *Liber Pontificalis* comme le rédacteur du traité, d'avoir introduit frauduleusement dans la minute les mots « necnon et cunctum ducatum Spoletinum seu Beneventanum » après la désignation du *confinium* fixé par le traité[1]. La falsification était difficile. Il eût fallu que Charles fût bien inattentif pour ne pas remarquer qu'on lui faisait concéder malgré lui les duchés. Or, le pape avait attiré son attention sur eux en s'appropriant le duché de Spolète[2]. Charles n'était pas indifférent à cette usurpation[3]. Il était toujours facile d'ailleurs de comparer le traité de 774 avec celui de 754 qu'il prétendait renouveler. Comme plusieurs fois il fut confirmé et que l'on chicana souvent sur les prétentions du pape, la persistance d'une faute pareille jusque dans le privilège d'Otton est inconcevable. Mais si l'on maintient dans ce paragraphe les mots « necnon et ducatum Spoletinum seu Beneventanum, » on doit renoncer à y voir, comme M. Lamprecht (p. 89), une simple limite de patrimoines.

Il n'est pas nécessaire d'imaginer une falsification. On ne saurait expliquer la cession des villes de Faenza, Imola, Bologne, etc., par Didier[4], et les nombreuses réclamations du pape dans la suite tant aux Lombards qu'aux Francs, sans supposer l'existence de un ou de plusieurs actes de nature à légitimer ses prétentions et ses réclamations. On lui en a plus promis qu'accordé, et cela était naturel. Le pape Étienne réclame « Ravennantium civitatem et exarchatum ei pertinentem, vel de reliquis reipublicae locis, quae ipse vel ejus praedecessores Langobardorum reges invaserant[5]. » Il pouvait demander la Tuscie pour couvrir Rome[6], la Corse

1. Lamprecht, 112-114. Lamprecht cite des passages du *Cod. Carolinus* signalant des services rendus par Etherius au Saint-Siège. — Cf. Schaube, *id.*

2. *L. P.*, 311.

3. *Cod. Carol.*, 56 (57), 57 (58), 52 (59) (fin de 775). Deux *missi* francs parcourent les duchés de Spolète et de Bénévent, contrecarrant la politique du pape. Le pape prend soin de rappeler à Charles cette donation du duché de Spolète. — *Cod. Carol.*, 56 (57) : « ... Quia et ipsum Spoletinum ducatum vos praesentialiter obtulistis... b. Petro » (775).

4. *L. P.*, 239.

5. Sackur, p. 408.

6. Hodgkin, p. 518. — Lamprecht, p. 89. Le patrimoine de Corse était perdu au VIIIe siècle. — La Corse paraît avoir été au pouvoir de l'Église de Rome sous Léon III, Jaffé, 2515. — Cf. *Monum. carol.*, p. 310. — Voy. surtout Dove, *K. Bairische Akad. d. Wiss., Sitz. d. phil.-phil. und hist. Classe*, 1894.

parce qu'il en possédait une partie[1], les duchés de Spolète et de Bénévent parce qu'ils subissaient depuis longtemps son influence et faisaient partie de sa clientèle. Pourquoi aurait-il limité ses demandes et Pépin ses promesses, en 754? L'acte de 754 n'était qu'une *promissio*[2]. Dans le traité de 756, résultat d'un accord souhaité de part et d'autre, il était naturel que chacun fît des concessions et qu'Aistulf rendît seulement les villes qu'il avait conquises[3]. — De même, en 774, Charlemagne pouvait tout promettre, car Pavie n'était pas encore prise, mais il revint sur ses concessions quand il fut devenu lui-même roi des Lombards[4]. Il n'aurait rien accordé au pape s'il n'avait pas été lié par des engagements antérieurs.

En fait, le pape essaya de se rendre maître des pays situés en deçà du *confinium*. En 774, il s'était déjà nanti d'une partie de ce qu'il revendiquait. Il s'était assuré la possession de *Castellum Felicitatis* en Toscane[5], la suzeraineté du duché de Spolète et des districts de l'ancienne Pentapole qui étaient restés aux Lombards[6].

L'accord unanime des privilèges, de la *Vita Hadriani*, du *Codex Carolinus* d'une part, de l'autre l'existence d'un document indépendant comme le *Pactum Pippini*, nous assurent que le traité de 754 ressemble à celui de 774. On sait même par ailleurs qu'un article de ce document était relatif à la province d'Istrie, qui est comprise dans la limite tracée par la *Vita Hadriani :* cette province, qui est restée en dehors de la donation de 756[7], était visée dans le premier traité que le pape et les Francs signèrent avec Aistulf. On sait que le pape,

1. *Cod. Carol.*, 11. Après les promesses de Didier, le pape écrit à Pépin qu'il devrait bien lui conseiller de rendre encore autre chose.

2. *L. P.*, 318. — *O* 1 : *Spondemus atque promittimus...*

3. Cf. *Vita Greg. II.* — Paul Diacre, VI, *passim.*

4. Duchesne, *L. P.*, p. CCXLI.

5. *L. P.*, 313. — Charles lui laissa reprendre cette ville (*Cod. Carol.*, 90 (60), février 776).

6. *L. P.*, 311 : « Nam Spolitini et Reatini, aliquanti eorum utiles personae... illi ad beatum Petrum confugium facientes... et in fide ipsius principis apostolorum... jurantes, more Romanorum tonsorati sunt. Etiam et reliqui omnes ex eodem ducatu Spolitino inianter desiderabant. » 312 : « Tunc post praestitutum sacramentum omnes more Romanorum tonsorati sunt et confestim ipse... bonus pastor... constituit eis ducem... scilicet Hildiprandum... Et ita... ducatum Spolitinum... sub jure et potestate beati Petri subjugavit. Sed et omnes habitatores tam ducatus Firmani, Auximani, Anconitani simulque et de castello Felicitatis... »

7. *M. G.*, ep. III, p. 715 (768-772). Étienne III à Jean, évêque de Grado :

après l'acte incomplet de 756, demandait au roi de parfaire son œuvre et de reformer les groupes de population artificiellement divisés[1]. Or, le pacte de Quierzy reconstituait l'Émilie, la Vénétie et la Tuscie. La désignation du *confinium* date donc, à mon avis, de 754 et non de 774, comme le veut M. Lindner[2]. Peut-être a-t-on prévu à Quierzy un partage du royaume lombard[3]. Cette hypothèse expliquerait assez bien la composition du traité. La première partie, l'énumération des villes du duché de Rome, de la Pentapole et de la Tuscie, serait la donation proprement dite immédiatement ou prochainement réalisable après une simple défaite des Lombards. La deuxième, faite en vue d'un succès complet de l'entreprise, visait le partage du territoire ennemi. La ligne Luni-Monselice limitait les parts. Pépin concédait au pape tout ce qui était au sud; il gardait le reste en laissant au pape la jouissance des patrimoines compris dans son propre lot. En 774, le pape demanda la confirmation du pacte qui dormait depuis 756 parce que l'existence même du royaume lombard était remise en question[4].

Sans doute il est étrange que le pape, muni d'un pareil document, n'ait pas eu l'air de s'acharner à la ruine des Lombards et qu'il ait intercédé pour eux pendant la campagne[5]. Mais, en réalité, il se donnait ou on lui donna un rôle[6]; car, peu de temps après, dans ses lettres, il reprochait à Pépin de ne pas avoir réduit à néant la puissance d'Aistulf[7].

Le silence des chroniqueurs francs n'est pas moins surprenant. Je ne pense pas que la donation ait été tenue secrète. Il faut

« ... Quoniam in nostro pacto generali, quod inter Romanos, Francos et Longobardos dignoscitur provenisse, et ipsa vestra Istriarum provincia constat esse confirmata atque annexa, simulque et Venetiarum provincia... in scriptis contulerunt promissionem ut sicut hanc nostram Romanorum provinciam et exarchatum Ravennatium et ipsam quoque vestram provinciam pari modo ab inimicorum oppressionibus semper defendere procurent. » — Weiland (*Zeitschr. für Kirchenr.*, XVII, 385-386) a montré que cette lettre est authentique.

1. *Cod. Carol.*, 11 (mars-avril 757) : « ... Quod nequaquam ipse populus vivere possit extra eorum fines et territoria atque possessiones, absque civitatibus illis, que semper cum eis sub unius dominii ditione erant connexae. »

2. Lindner (p. 75) croit que le fait que l'auteur de la *Vita Hadriani* ait indiqué le *confinium* tend à prouver que cette délimitation est nouvelle en 774.

3. Kehr, p. 436 et suiv. Cf. Dove, Schnürer, *ibid.*

4. Sackur, p. 418.

5. *L. P.*, 247, 248.

6. Kehr, *G. G. A.*, p. 714.

7. *Cod. Carol.*, 7.

croire qu'on la présenta comme une simple confirmation de l'accord de Ponthion[1]. Les nobles francs qui l'écoutèrent n'étaient pas de grands politiques. Restitution, donation, peu leur importait. Autre chose intéressait les Francs dans ces affaires. L'acte passa inaperçu. Quant au biographe officiel d'Étienne II, il n'avait pas à enregistrer les mécomptes du pape. D'ailleurs, il est fort incomplet. En tous cas, ses renseignements ne sont pas en contradiction avec les autres documents.

L'acte se terminait par une promesse formelle de protection envers et contre tous[2]. Pépin assurait au pape la jouissance de ses donations. C'était une alliance défensive.

En somme, au mois de novembre 753, Étienne II allait chercher en France, sans nul doute, un allié contre les Lombards, mais aussi un protecteur éventuel contre l'empereur hérétique[3]. Pépin, dans sa pensée, devait prendre, en 754, le rôle qu'avait tenu Liutprand en 726. Au mois d'avril 754, il se déclarait par un acte qui ne pouvait laisser aucun doute sur la nature de ses sentiments. Il usurpait une véritable souveraineté, car, par la donation, il recevait autre chose que de simples patrimoines[4]. On peut s'expliquer alors qu'au mois de juin, sans l'aveu de l'empereur, il se soit permis de conférer au roi des Francs le titre de patrice des Romains.

Constantin V, en 753, n'avait pas mis d'impôts nouveaux ni lésé les intérêts du pape. Il faisait d'Étienne II son vicaire et son plénipotentiaire. Quelle était la cause de cette hostilité ou de cette méfiance? Ce fut probablement le concile de 753 qui la provoqua[5].

1. *L. P.*, 244 : « ... Congregans cunctos proceres regiae suae potestatis et eos tanti patris sancta ammonitione imbuens, statuit cum eis *que semel Christo favente una cum eodem beatissimo papa decreverat perficere.* »

2. *L. O.*, 14 et suiv.; *Cod. Carol.*, *passim.*

3. Lamprecht remarque que les promesses de défendre et de grandir l'Église, rappelées par les lettres du *Cod. Carol.* qui parlent de la donation de 754 (p. 97), ne se retrouvent pas dans celles qui suivent la donation de 774 (p. 103). Elles étaient faites contre les Grecs.

4. Dans *L* et *O*, les patrimoines sont formellement distingués des autres possessions. 12 : « Has omnes suprascriptas provincias, urbes et civitates, oppida atque castella, viculos ac territoria *simulque et patrimonia.* » — *Cod. Carol.*, p. 11 : « ... Ut reliquas civitates, loca, fines et territoria atque *patrimonia* et saltora in integro sanctae ecclesiae reddere debeat. »

5. *Cod. Carol.*, 11 (mars-avril 757) : « Et hoc obnixe postulamus praecelsam bonitatem tuam, ut inspiratus a Deo et... ita disponere jubeas de parte Grae-

Encore neutre au mois de décembre, le pape n'en connaissait pas le caractère même au mois de février, mais il avait probablement reçu alors les lettres que les patriarches d'Orient publièrent contre le concile. Les nouvelles que lui apportèrent ses ambassadeurs le confirmèrent dans ses desseins. Les papes, ses prédécesseurs, en des circonstances analogues, en 726 et en 731, n'avaient pas été si loin. Mais l'acte de 753 était, dans sa modération apparente, plus grave que les précédents, étant plus décisif. Surtout Étienne II n'avait pas la finesse de Zacharie ni la souplesse de Grégoire II[1] : c'était une nature vulgaire. Il était emporté et passionné. Volontiers il déclamait, et il s'enivrait de ses paroles. Il aimait l'extérieur du culte; comme les gens du peuple, il avait de la dévotion pour les saints. On le vit dans une procession à Rome porter de saintes images sur ses épaules[2]. Il n'avait pas la dignité qui empêcha Grégoire et Zacharie de s'incliner devant les Barbares.

Il est vrai que depuis 731 les choses avaient un peu changé en Italie.

e. — Signification du pacte de Quierzy.

Le pacte de Quierzy promettait au pape l'ancien exarchat de Ravenne, les duchés de Spolète et de Bénévent et une frontière septentrionale assez indécise qui, partant de Luni, aboutissait au *Mons Silicis* en laissant derrière elle Parme, Reggio et Mantoue. Il y ajoutait d'une part la Corse, de l'autre la Vénétie et l'Istrie. Cette frontière complétait à peu près l'Émilie et l'ancienne Étrurie. C'était la limite de sa *zone d'influence*. Était-ce une frontière historique[3]? On ne l'a pas suffisamment démontré.

Quant à la forme du traité, elle n'avait rien d'insolite. C'est, en effet, par des actes de *donation* que Liutprand avait rendu non seulement au pape, mais à la *respublica romana*, les territoires dont il s'était dessaisi. Quant à la donation de Quierzy, elle ne transformait pas en *patrimoines* les territoires qu'elle

corum ut fides sancta catholica et apostolica per te integra et inconcussa permaneat et sancta Dei ecclesia sicut ab aliis et ab eorum pestifera malitia liberetur et secura reddatur atque omnia proprietatis suae percipiat. »

1. Hauck, II, p. 16 et suiv. — *Contra*, Malfatti, p. 330.

2. *L. P.*, 233.

3. Sackur, *loc. cit.* — Ficker (II, p. 330) croit que la limite est formée par la route de Luni à Parme et de Modène à Mantoue.

donnait à saint Pierre[1]. Le pape en recevait non la *propriété*, mais la souveraineté. Elle différait en cela des donations antérieures, qui ne lui avaient jamais cédé que des *patrimoines*. — Là où il avait des patrimoines, il revendiquait maintenant la souveraineté[2].

Sur les pays enlevés aux provinces italiennes par les Lombards, Pépin pouvait céder au pape son droit de conquête[3]. Mais l'Istrie et la Vénétie n'avaient pas été conquises par les Lombards[4], non plus que le duché de Rome mentionné dans la donation. Pépin ne pouvait donc les donner au pape qu'en les prenant d'abord lui-même. Faut-il croire que, dans les négociations de Quierzy, le pape a substitué la souveraineté de Pépin à celle de l'empereur en Italie pour la recevoir ensuite du nouveau possesseur? Le nom de *patricius Romanorum*, par lequel on a quelquefois désigné les exarques[5], semblait en effet donner au roi des Francs une autorité éminente dans l'ancien exarchat. Mais jamais Pépin n'exerça à ce titre aucun pouvoir en Italie. Il y attachait même si peu d'importance qu'il ne le prenait pas dans ses actes. C'était une simple dignité[6]. Dans la suite, quand Charlemagne voulut revendiquer les droits attachés à ce grade, le pape opposa à son patriciat le *patriciatus beati Petri*[7]. Le *patrice* dignitaire et fonctionnaire n'était pas souverain de l'Italie; quand on voulut faire cesser toute équivoque, Charles prit le titre d'empereur. Ce n'est donc pas comme possesseur que Pépin fait donation au pape du duché de Rome et de ses patrimoines. Ce terme vague de *donatio* désigne des restitutions, des garanties[8] et des promesses. En

1. Voy. plus haut.

2. Sigurd Abel, *Forschungen z. D. Gesch.*, I, p. 131. Distinction entre les territoires où Charles a donné au pape des droits de souveraineté et ceux où il lui a rendu des patrimoines.

3. Fred. contin., c. 126 : « Cepit urbem et restituit eam ditioni suae jure praelii. » Cf. Waitz, III, p. 28, n. 3. — Œlsner, *Excurs* I, 7 *b*.

4. *Contra*, Sackur, p. 390 : assertion sans preuves (Kehr, *G. G. A.*, 700).

5. Paul Diacre, IV, 38 (Hartmann, p. 119). — *Chron. Salern.* (*M. G. SS.*, III, p. 470. — Cf. Cohn, p. 120 et suiv. — Cf. *Ann. Einh.*, 799).

6. Lamprecht (3 et suiv.) pense que le pape demandait la confirmation au roi des Francs; les textes qu'il cite ne le prouvent pas.

7. *Cod. Carol.*, 94, 98 : « ... Honor patriciatus vestri a nobis irrefragabiliter conservatur etiam et plus amplius honorifice honoratur, simili modo *ipsum patriciatum beati Petri* fautoris vestri tam a sanctae recordacionis domni Pippini, magni regis, genitoris vestri, in scriptis in integro concessum et a vobis amplius confirmatum irrefragabili jure permaneat. »

8. 14 *a b*, 15 (*LO*) : « ... Ita ut neque nos ea subtrahamus neque quibuslibet

même temps qu'un acte de donation, c'est un traité de reconnaissance. Le pacte de Quierzy reconnaît, constate, enregistre, étend et garantit les pouvoirs, les possessions, les droits et les prétentions de natures diverses que le pape possédait en Italie. De là vient son incohérence. La donation ne créait pas au pape de droits nouveaux. Même les conquêtes des Lombards, qui n'étaient pas transformées en patrimoines, n'étaient rendues qu'au successeur des exarques et au chef de la *respublica romana*[1]. Ce qui ne veut pas dire que le *confinium* ait été considéré comme l'ancienne limite des provinces romaines.

Le traité et la donation de 756 confirmèrent en partie et remplacèrent le pacte de Quierzy. Ce traité accordait au pape l'exarchat tel qu'il était avant les conquêtes d'Aistulf. Toutes les villes comprises dans la donation y étaient désignées nominativement[2]. Mais dans cette charte de 756, qui supprimait le pacte de Quierzy, il n'était pas fait mention du duché de Rome. La souveraineté du pape était déjà établie. La donation de 756 est un acte analogue à la donation de 741 qui rendait au pape, représentant du duché, les villes prises par Liutprand. Le nouvel acte de donation avec ses restrictions, plus clairement que la promesse antérieure, montre que le pouvoir reconnu au pape par le roi des Francs n'est autre que l'héritage des exarques, un *patriciatus b. Petri.*

Pour expliquer les réclamations du pape et ses prétentions, on a eu recours à la fausse donation de Constantin[3]. On a prétendu

subtrahere volentibus consentiamus, sed potius omnia... nos in quantum possumus defensores esse testamur ad hoc ut ea in (illius) ditione ad utendum et fruendum atque disponendum firmiter valeant optineri. »

1. Cf. Agnelli *L. P.* (Sergius), 159 (754) : « Igitur judicavit iste a finibus Persiceti totam Pentapolim et usque ad Tusciam et usque ad Mensam Walani, *veluti exarchus.* »

2. *L. P.*, 253-254. — Voy. Lamprecht, p. 76, 77, 78.

3. Hauck, *Zeitschrift fur Kirchenwissenschaft*, 1888. Analogies de langage (fréquence de *ipse* dans les lettres d'Étienne II et dans la donation de Constantin). Les mêmes faits se retrouvent dans la vie de Zacharie et autres documents. Hauck reconnaît lui-même à la fin de son article que, pris en eux-mêmes, ses rapprochements n'ont pas grande valeur. — Gmelin (*Das Schenkungsversprechen und die Schenkung Pippins*. Vienne, 1880, p. 36 et suiv.) croit que la fausse donation existait au temps de Grégoire II ; il n'en donne aucune preuve. — Janus (*Der Papst und das Concil*, p. 143-144) soutenait aussi que la donation de Constantin était antérieure à 754 et qu'elle n'était pas étrangère au traité (voy. Œlsner, p. 127, n. 4, 132, n. 1). — L'auteur du *Pactum Pippini* semble connaître quelque chose d'analogue à la donation de Constantin. 5 : « Quae pridem

qu'elle existait alors et qu'elle était de la même main que certaines lettres d'Étienne II. Les analogies sont trop peu frappantes. Aucun texte antérieur à 778[1] ne contient une mention, si vague qu'elle soit, de la donation de Constantin. Si Étienne s'en était inspiré, peut-être en aurait-on quelque indice. — Mais, 1° en arrivant en France, il ne revendiquait pas pour saint Pierre la province d'Italie; 2° il n'avait pas besoin de se faire confirmer par Pépin la possession du duché de Rome s'il pouvait la justifier par des concessions impériales.

Mais il n'est pas nécessaire d'expliquer les prétentions du pape par un document de cette nature. Les véritables *Justitiae beati Petri*[2], c'étaient les droits que le Saint-Siège s'était acquis peu à peu par les services qu'il rendait aux Italiens. Depuis 726, qu'il ait servi ou qu'il ait combattu l'empereur, chaque phase de son histoire avait été marquée par un progrès de son autorité dans l'Italie centrale. Il y avait tenu tête aux troupes de l'exarque; il s'y était rendu nécessaire aux populations; il en avait accaparé le gouvernement. La donation de 756 marquait le dernier stade de l'assimilation du patrimoine et de la province[3]. La *respublica* était devenue la *république de la sainte Église de Dieu*, et le pape pouvait appeler Romains et Ravennates *utraeque partes populi Dei*.

Rien ne parut d'abord changé à ceux qui ne connaissaient pas la lettre du traité. La conduite d'Étienne II ne sembla pas différente de celle qu'avait tenue autrefois Zacharie. Vers 771, les Lombards occupèrent et grevèrent la province d'Istrie. L'évêque de Grado, Jean, demanda à Étienne III la protection du bienheureux Pierre. Il envie, dit-il, la sécurité que les bienfaits du pape lui assuraient à Ravenne et aux villes voisines. Mauricius, consul

tot per imperatorum largitionem subsistebant ditioni. » — Sur la fausse donation de Constantin, voy. Hauck, *loc. cit.* — Bayet, *Annales de la Faculté de Lyon*, 2e année, fasc. 1. — J. Langen, *Historische Zeitschrift*, 1883, II, p. 413. — Lœning, *Historische Zeitschrift*, N. F., XXIX, p. 193. — J. Jung, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XIV, 427. — Zinkeisen, *The english Historical Review*, 1894, p. 625. — Scheffer-Boichorst, *Mitth. des Inst. f. ö. G.*, 1889, p. 302.

1. *Cod. Carol.*, 60 (61).

2. *Cod. Carol.*, p. 6 : « *Justitiam beati Petri* in quantum potuistis, exigere studuistis. »

3. Gouvernement du pape après 754 : Weiland, *Zeitschrift für Kirchenrecht*, XVII, p. 373-4; XXII, 186. — Hauck, II, p. 27. — Œlsner, p. 140, n. 2.

et duc impérial de Vénétie, s'associait à la demande de l'évêque[1]. Pour les provinces italiennes et même pour les gouverneurs de ces pays placés en dehors du cercle d'action de Constantinople, le pape est resté l'intercesseur des peuples, le défenseur de la terre impériale. Il n'est ni exarque ni prince; il ne porte aucun titre. Il est « le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis[2]. » C'est encore son influence morale qui lui assure l'autorité. Enfin ses actes officiels sont toujours datés par les années de l'empereur[3].

Les Byzantins d'abord y furent trompés. Deux officiers furent envoyés à Rome après le traité de 754[4]. Ils devaient ensuite se rendre en France. Le pape ne s'expliqua pas sur le sort qui était réservé à Ravenne et à l'exarchat, et, pour faire durer l'équivoque, il fit accompagner les deux Byzantins par un de ses légats chargé de leur fermer les yeux. L'illusion ne se dissipa que quand Pépin eut déclaré franchement qu'il avait donné à saint Pierre ce qu'il avait repris aux Lombards et qu'il ne le lui enlèverait pas.

En résumé, la donation de 756 ne donnait pas autre chose au pape que ce qu'il réclamait au mois de janvier 753. Un mot seul était changé. Ce qu'Étienne avait demandé d'abord pour la *respublica romana*, Pépin le donnait à *saint Pierre*. Ce changement avait pour effet, non pas de donner à l'Église des droits nouveaux ni de déclarer que le duché de Rome et l'exarchat n'appartenaient plus à l'empire, mais d'en assurer le gouvernement au pape.

Deux ennemis menaçaient son pouvoir, d'abord l'aristocratie romaine, qui voulait avoir sa part au gouvernement de Rome[5], mais surtout l'empereur. Un jour ou l'autre, il allait envoyer quelque patrice en Italie. Le pape tenait à son pouvoir; il ne

1. *M. G.*, ep. 3, p. 711 : « ... Ita et populus Istriae provinciae redemptionem et protectionem a Deo et beato Petro per vestram apostolicam dispositionem desiderant et exposcunt cognoscentes magnam et ineffabilem Dei nostri misericordiam quam erga Ravennantium etc... absolvere testinavimus una cum consensu sanctorum Dei filio, Mauricio consuli et *imperiali duci* hujus Venetiarum provinciae. »

2. *L. P.*, 256. — *Cod. Carol.*, 13.

3. Jaffé, 2331-3 (Étienne II), 2242, 2350 (Paul Ier), 1395 (Hadrien); Troya, nos 802-874.

4. *L. P.*, 250-251.

5. Pépin protège le pape contre elle (*Cod. Carol.*, 13). — Voy. *L. P.*, 263 et suiv., et lettres de l'antipape Constantin.

devait pas désirer le retour des officiers impériaux. Après le concile de 753, il avait lieu de le redouter. Il fallait qu'il leur fermât les portes de Rome et qu'il gardât pour lui l'exarchat s'il parvenait à le reprendre. La donation de 756 avait pour objet de garantir[1] le pape contre les entreprises possibles de Constantin Copronyme.

C'est dans les conversations que le pape eut avec le roi des Francs que naquit l'idée de la donation à saint Pierre. Pépin trouva peut-être que l'expression de *respublica romana* était équivoque et ne décidait rien. — Voulant retirer quelque avantage des sacrifices qu'il faisait, il croyait sans doute avoir intérêt à la mésintelligence du pape et des Byzantins. — Le pacte de Quierzy était à un certain point de vue un traité d'alliance du pape et de Pépin contre l'empereur[2]; il stipulait même que l'on agirait contre lui. Pépin s'engageait à faire son possible pour reprendre les patrimoines confisqués de Naples, de Calabre et de Sicile[3]. L'autorité que le pape avait acquise, il la lui garantissait et contre la mauvaise volonté des Byzantins et contre la rivalité de l'aristocratie romaine. Il était le défenseur de l'Église, et le pape le nomma patrice des Romains, seul titre qu'il pût lui donner. Dans l'État ou dans la province pontificale, le roi des Francs, décoré du titre de l'ancien gouverneur, fut le chef des armées, il fut le tuteur et le protecteur, défenseur bénévole[4]; le pape ne lui reconnut pas d'autre pouvoir[5].

Mais quelque intérêt qu'il ait pu y prendre, le roi franc ne créa pas de toutes pièces un état pontifical indépendant. L'acte de 756, rendu nécessaire par le concile de 753, avait été préparé par la série des événements qui s'étaient écoulés depuis 726.

f. — Les Byzantins et la donation de 756.

Aucun des chronographes byzantins ne mentionne la donation de 756. Théophane a connu le voyage d'Étienne II, mais il se trompe sur sa date et il en ignore le résultat. Il mêle dans un

1. *LO*, 14.
2. Cf. Lamprecht, p. 97, 103; Kehr, *G. G. A.*, p. 698.
3. *LO*, 9. — *Pactum Pippini*, 7.
4. *Cod. Carol.*, 8 (9), 30, 51 (53), 55 (56), 83 (86). — Hartmann, p. 130 : Le titre d'*eximius* donné à l'exarque (*M. G.*, ép. 3, p. 702; *L. D.*, 1, 61, 63) est donné au roi des Francs.
5. *Cod. Carol.*, 7.

même paragraphe les défaites des Arabes en Gaule, les rois fainéants, les maires du Palais. Il se figure que Pépin ne prit le titre de roi que lors du voyage d'Étienne II. Il sait que le pape demanda des secours contre Aistulf, mais il ne dit mot des campagnes de Pépin ni des traités conclus. Enfin il transpose les événements et fait vivre Étienne avant Grégoire[1]. Les chronographes byzantins ne savent pas que le concile de 753 a fait perdre à l'empire la province d'Italie. Cependant les événements de 754 ne passèrent pas inaperçus en Orient. On y sut que le pape s'était allié avec les Francs et qu'il s'était révolté avec leur appui. Mais l'on a confondu l'alliance de 754 et les négociations de 741, si l'on a connu les dernières. En tous cas, l'on n'a pas tardé à reculer la date de ces événements même jusqu'en 726 ou en 731.

Un autre document montre que, si l'on connaissait assez vaguement les démarches d'Étienne II, l'on y fit du moins grande attention ; c'est une des fausses lettres de Grégoire à Léon III. Le pape y vante son autorité sur les Barbares de l'ouest; il menace de se retirer chez les Lombards, puis il parle d'un voyage qu'il va faire chez un puissant chef d'Occident.

Ce document et Théophane contribuèrent à répandre les erreurs que l'on trouve chez Cedrenus et chez Zonaras. On s'imagina que tout d'abord le pape sollicita l'appui des Francs, que sa rébellion, dès le premier moment, fut complète, et l'on fit dater de 726, au plus tard de 729 ou de 730, ce qui ne s'était accompli qu'entre 753 et 757, trente ans après le premier édit iconoclaste. On s'imagina que le pape et l'Italie s'étaient séparés de l'empereur en haine de l'iconoclasie. Les chronographes orthodoxes, animés d'un beau zèle contre les hérétiques, n'ont pas l'air de leur en savoir mauvais gré.

Toutefois les Byzantins ne furent pas insensibles à la perte de l'Italie, et l'opinion qu'ils en avaient fut fort préjudiciable à la cause de la réforme. C'était un coup inattendu. Le gouvernement impérial s'était résigné à ménager le pape et à tolérer son idolâtrie. Quand on le vit s'en aller en Gaule, on fut un peu surpris.

1. Théophane, 6215 (723-4). — L'*Historia Tripartita* (éd. de Boor, p. 272) place le passage en 6234 (741-2). — Je ne crois pas qu'il y ait eu dans le manuscrit d'où dérivent nos manuscrits de Théophane de feuillet déplacé. En 6234, dans Théophane, c'est Zacharie qui est pape. — Le passage a été déplacé par Anastase.

Puis on s'étonna de ne pas être informé des résultats du traité de 754. On eut de l'inquiétude quand on apprit la deuxième expédition de Pépin. Quand on y vit clair, l'on commença à se passionner pour l'Italie que l'on avait négligée jusque-là. On fit ce que l'on put pour la reprendre. On négocia avec les Francs, on prêcha l'iconoclasie en Gaule, on s'entendit avec les Lombards, on prépara des expéditions[1]. L'on n'obtint rien. L'iconoclasie, dont le but était de consolider l'empire en Orient, fut discréditée par la perte de l'Italie. Beaucoup de gens s'imaginaient à tort que l'on ramènerait le pape en faisant cesser le schisme[2]. Un grand nombre d'évêques et de nobles, qui s'étaient ralliés à l'hérésie parce qu'ils la jugeaient utile à l'empire, l'abandonnèrent. Il se forma un parti de politiques qui prétendait que le moment était venu de faire des concessions aux orthodoxes. A la cour même et dans l'entourage immédiat de Constantin V, on conspira[3]. Ce parti, qui triompha au début du règne de Léon IV, fut celui qui, sous Irène, obtint la convocation du concile orthodoxe de 787. Mais ces politiques se trompaient. Les efforts des Byzantins furent trop peu suivis et trop peu efficaces pour menacer l'existence de l'état pontifical. En 756, une fois pour toutes, il est créé. — Dans leurs rapports continuels avec les Barbares, le pape et les Italiens avaient perdu leurs anciennes préventions. En 750 il y avait, dans l'exarchat, des Romains qui souhaitaient la domination lombarde et qui appelaient Aistulf[4]. Rome était entrée dans la clientèle des Francs et elle ne chercha pas à en sortir. Sera-t-elle autonome? Le patrice franc y partagera-t-il le pouvoir du pape? Tel est le procès qui restait à débattre entre les successeurs d'Étienne et les successeurs de Pépin.

Henri HUBERT.

1. *Cod. Carol., passim.*

2. Théophane, 6276. — Hardouin, *Conc.*, IV, 37 DE. — Vita S. Joannis, ép. Goth., *A. A. SS.*, juin, VII, p. 168, 2.

3. Théophane, 6257. — Nicéphore, 83 B. — Théophane, 6257, 6258, 6259. — Nicéphore, 84 B.

4. *Benedicti Chronicon*, c. 17 (*M. G. H. SS.*, III, p. 695 et suiv.).

ÉLISA BACIOCCHI

EN ITALIE

PREMIÈRE PARTIE.

ÉLISA, PRINCESSE DE LUCQUES ET DE PIOMBINO, ET SES COURTISANS. — UNE PETITE COUR PRINCIÈRE[1].
1805-1809.

« On aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet et dans la cour d'Auguste que le détail des conquêtes de Tamerlan et d'Attila. »
(VOLTAIRE.)

Le 14 juillet 1805, aux premières heures du jour, Élisa Bonaparte et son mari, Félix Baciocchi, faisaient, avec toute la pompe qui convenait à la sœur et au beau-frère de l'empereur, leur entrée dans les États qu'ils tenaient de sa générosité[2]. Le carrosse de gala dans lequel ils avaient pris place et les vingt-quatre voitures qui suivaient venaient de Paris; l'Italie n'aurait pu en fournir de suffisamment magnifiques au gré des nouveaux souverains; l'empereur avait envoyé un superbe attelage de quatre chevaux et consenti à donner, comme escorte, l'escadron doré de ses gardes d'honneur dont il avait été lui-même entouré lors de son sacre comme roi d'Italie[3].

1. Outre les archives de Lucques, de Florence et de Rome et les sources indiquées en leur lieu, on a consulté les archives du Ministère des affaires étrangères de Paris, ainsi que les journaux de l'époque et notamment le *Monitore Napoletano*, la *Gazzetta universale*, la *Gazzetta di Firenze*, la *Gazetta romana*. Nous devons aussi d'intéressantes communications au comte Pierfilippo Covoni.

2. Les décrets qui les investissaient de la souveraineté à Piombino et à Lucques sont du 18 mars et du 21 juin. Le décret du 24 avril 1806 déterminait les limites de ces États.

3. Cette escorte fit grande diligence; le 13, elle avait passé par Pistoia où l'évêque dut la loger; le 27, elle était de retour à Florence; elle y fut casernée

Félix était allé rejoindre sa femme à Milan[1], où elle avait assisté aux fêtes et aux cérémonies qu'on venait d'y célébrer en l'honneur de l'empereur. De là, le couple s'était rendu à Gênes; les envoyés lucquois vinrent les y saluer au nom de la principauté. La route de la Corniche, que l'empereur faisait percer, n'était point achevée; d'autre part, la mer était mal sûre à cause des croisières anglaises; l'offre que faisait le prince Jérôme de la frégate sur laquelle il avait un commandement, la *Pomone*, fut déclinée, en sorte que Félix et Élisa prirent le chemin très détourné de Bologne pour gagner leurs États.

On évitait ainsi, au surplus, de traverser le royaume d'Étrurie, ce qui aurait soulevé des questions d'étiquette, chose toujours dangereuse et particulièrement épineuse dans la circonstance, car il aurait fallu ménager les susceptibilités très chatouilleuses de deux femmes, dont l'une était aussi fière de l'éclat naissant de sa maison que l'autre de l'antique renommée de la sienne[2].

L'acquisition du pays lucquois n'avait pas coûté grand'peine. Depuis le 1er janvier de cette année 1805, la municipalité de Lucques s'était, de fait, donnée à Napoléon, dont la statue avait été placée dans la salle du Grand Conseil. Il suffit de quelques conférences de pure forme, tenues à Bologne, entre les représentants de l'empereur et les députés du « Corps des anciens, » pour leur faire accepter une constitution « garantie » par la France et, avec le titre de principauté pour leur patrie, la souveraineté d'Élisa Baciocchi et de Félix[3]; grâce à quoi ceux-ci purent troquer leur nom, qui sentait un peu son opéra-bouffe, de princes de Piombino pour celui de princes de Lucques, qui sonnait mieux[4].

L'arbre de la Liberté que, sous l'influence des idées françaises, les Lucquois avaient naguère élevé fut, en l'honneur des mêmes idées, abattu nuitamment sur l'ordre du général Hédouville[5], et,

dans les couvents. Le clergé avait fort à faire quand circulaient des troupes (*Archiv. Seg. Vat., Nunz. Firenze*, vol. 187).

1. Le 23 avril, le prince traverse Livourne se rendant à Piombino; il y resta peu; le 14 mai, il est en route pour Milan et fait halte à Florence (*Ibid.*). A Pistoia, on lui fit grande fête.

2. La reine-régente Marie-Louise était fille du roi d'Espagne.

3. L'acte qui mettait fin à l'existence de la république lucquoise fut signé le 23 juin; la constitution, en vingt-huit articles, réglait minutieusement la question de l'hérédité.

4. Il y eut un simulacre de vote populaire; « le suffrage individuel de tous les citoyens ratifia, à l'unanimité, » les décisions prises par le Corps des anciens.

5. Depuis quelque temps, le général comte Gabriel Hédouville résidait dans

le jour venu, chacun feignit de ne pas s'apercevoir de sa disparition[1]. Depuis longtemps tous les esprits avaient été gagnés. La place étant donc nette et bien préparée, Élisa et son mari pouvaient venir.

Les députations administratives et les autorités politiques attendaient leur arrivée à la frontière, au beau val de Nievole, un des sites les plus pittoresques de la principauté qu'embellissaient de charmants jardins s'étageant sur les coteaux verdoyants qui l'enserrent. L'endroit était bien choisi et l'impression première dut être heureuse. Félix accueillit les hommages des délégués, puis, monté sur un cheval superbement harnaché, il pénétra dans sa bonne ville, revêtu du costume de « prince français, » aux acclamations des habitants; la princesse le suivait dans son carrosse que traînaient six chevaux. Le général Hédouville avait réglé le détail de la cérémonie de prise de possession conformément aux sentiments que professait alors l'empereur à l'égard du clergé romain[2]; d'ailleurs, c'était aussi prendre la population par son côté faible. Le pas fut donc constamment donné aux dignitaires de l'Église. Le nouveau prince reçut des mains de l'évêque, Filippo Sardi, les clefs de la ville et ne ceignit l'épée que Napoléon lui avait offerte qu'après qu'elle fut bénite par lui; il prêta serment sur les Évangiles, assista à un service solennel, fit des offrandes et ce ne fut qu'alors que le héraut d'armes le proclama prince de Lucques et de Piombino, et invita les assistants à s'unir

ces parages et y dirigeait ouvertement ou sous main, suivant l'occasion, les affaires du pays. Il avait fait la grande guerre aux premiers temps de la République et contribué au rétablissement de la paix en Vendée, mais depuis était devenu quelque peu officier de salon. Ambassadeur à Pétersbourg, l'empereur, l'ayant rappelé à Paris, fit de lui un de ses chambellans ordinaires. Il avait, dans sa jeunesse, été page de la reine Marie-Antoinette. Les fonctions de cour lui plaisaient, et il se trouva tout désigné pour servir, ensuite, de fourrier aux nouveaux souverains. L'empereur le récompensa de ses services en le nommant sénateur et grand-croix de la Légion d'honneur. Il était né à Laon en 1755.

1. Un premier arbre de la Liberté avait été renversé nuitamment par les *réactionnaires* en 1802; mais les *patriotes* s'étaient empressés de le replanter. Réunis en bon nombre, armés de gourdins, ils s'étaient rendus, après minuit, sur les remparts y choisir un ormeau, l'abattre, le transporter sur la grande place et l'y fixer, surmonté par le drapeau tricolore et par le bonnet phrygien; la garde reçut la consigne d'y veiller.

2. Il avait, au reste, reçu à ce sujet des instructions très détaillées de Talleyrand (lettre du 15 messidor an XIII). La principauté étant très pauvre, le ministre des finances s'était trouvé fort embarrassé de faire face aux frais de la réception des souverains; il voulut mettre une taxe extraordinaire; Hédouville, craignant le scandale, préféra un « emprunt volontaire. »

à lui pour crier : « Vivent Leurs Altesses sérénissimes et impériales! »

Élisa avait constamment figuré aux côtés de son mari et elle reçut, au moment du sacre, l'un des deux anneaux que l'évêque avait consacrés comme symbolisant, avec la main de justice, l'autorité souveraine.

Des fêtes furent données, qui durèrent plusieurs jours; on banqueta, on dansa sur les places publiques; il y eut notamment des courses de chevaux, plaisir dont les Italiens ont été de tout temps si friands.

Félix allait donc régner. Mais on sait qu'il avait surtout du goût pour jouer du violon. Tout au plus était-il apte à surveiller les bureaux, à inspecter les troupes, à passer des revues, à remplir des rôles de parade qu'il affectionnait et dont il se satisfaisait volontiers. Colonel d'un régiment qu'il n'avait pour ainsi dire jamais vu[1], ses subordonnés avaient soin de ne l'entretenir que d'affaires qui fussent de sa compétence, et leur correspondance était dans le goût des deux lettres que voici :

Camp d'Ambleteuse, 9 vendémiaire an XII
(2 octobre 1803).

Party, chef de bataillon, au colonel Baciocchi.

Je me suis fait couper les cheveux et cette maladie s'est propagée dans tous les officiers, et les sous-officiers deviennent copistes ainsi que du reste...

Un autre officier lui écrivait le 27 du même mois :

Je crois que la seule chose arrivée au régiment depuis votre absence, c'est la coupe des cheveux. Les officiers d'état-major, les officiers en étaient là avant que votre régiment et le 3e de ligne aient commencé cette opération. M. Party a beaucoup hésité à suivre l'impulsion générale; il a fini par céder aux sollicitations réitérées d'une grande partie des officiers, de façon que dans ce moment l'adjudant-major Dagly et le capitaine Duvenière sont, je crois, les seuls officiers qui aient encore leurs cheveux; ce goût n'a pas enflammé nos soldats; on ne remarque guère que les sous-officiers qui aient, en cela, imité leurs chefs, excepté deux compagnies où presque tous les soldats ont adopté gaiement cette méthode.

1. Baciocchi avait été nommé, en avril 1803, commandant de la 26e demi-brigade et envoyé à Sedan, puis au camp de Saint-Omer; il y resta peu.

La sollicitude de Félix n'alla jamais plus loin et les maldisants ne se cachaient pas pour répéter que ce n'était pas grand dommage. Au demeurant, fort brave homme, aimant ses enfants et courtisant les filles, tout comme le roi Vert-Galant, à qui il ne ressemblait guère que par ce point, Félix était généreux des deniers que le hasard lui prodiguait et très peu vain d'une fortune inouïe.

Quand il avait épousé Élisa, de son vrai nom Marianne, huit ans auparavant[1], son avenir n'était guère brillant et il courait grand risque de vieillir dans « les honneurs obscurs » de quelque bataillon, malgré les chances qu'offrait à cette époque la carrière militaire[2]. Et cependant ce fut, de sa part, un acte de condescendance que d'épouser cette fille, point belle, sans dot, dont n'avait point voulu un marchand de savon niçois, Rubassin, qui, plus tard, entêté jacobin, eut le mauvais esprit de s'en venir vanter à Lucques[3].

Les choses avaient bien changé en quelques années.

Au nom de *Pasquale*, qui, nul ne sait pourquoi, donne quelque peu à rire en Italie, sa femme substitua, a-t-on cru longtemps, celui de *Felice*, d'heureux augure[4]. Ses proches, qui d'abord l'appelaient familièrement *caro Felice* dans leurs lettres, comprirent vite que, pour se le rendre favorable, il fallait le traiter de M. Félix; sa fortune grandissant, on lui donna du monseigneur, et un sien oncle, pour lequel il avait obtenu une chaire au lycée d'Avignon (c'était le temps de la grande curée des places), lui écrivit, renchérissant sur tous, qu'il « avait bien compris que son neveu devait être traité d'Altesse. » Que n'eût-on pas exigé de lui si l'on avait été jusqu'à Majesté! Par bonheur pour Félix

1. Le mariage eut lieu le 1er mai 1797, alors que Bonaparte, qui s'y opposa, était déjà dans l'éclat de sa gloire naissante. Élisa était née le 3 janvier 1777; Félix le 18 mai 1762. Voir *Élisa Bonaparte*, par Paul Marmottan, 1898.

2. Son avancement avait été particulièrement lent. Entré au service à seize ans, en 1777, il avait été nommé capitaine à la 3e demi-brigade d'infanterie le 16 avril 1793. Il avait mis quinze ans à gagner ses épaulettes (Masson, *Napoléon et sa famille;* Marmottan, *op. cit.*).

3. Au vrai, elle avait dû épouser aussi un amiral, Truguet.

4. C'était alors la fantaisie de chacun de changer le nom des personnes chères; le sentiment qui l'avait fait naître, à l'approfondir, avait quelque chose de délicat et d'ingénieux, l'abus et la façon de s'y prendre créa le ridicule. Dans la famille impériale, ce devint une manie. On a constaté dernièrement que jamais Félix ne porta le nom de Pasquale, mais nous aurons plus tard l'occasion de citer un curieux document qui témoigne combien la croyance était répandue que son premier nom, ensuite écarté, avait été *Pasquale*.

comme pour le Bourgeois gentilhomme, on n'alla point si loin.

Tous ces beaux titres lui suffisaient. Quémandeur sans grande envolée, Félix n'aurait jamais, même avec un tel beau-frère, poussé bien haut sa fortune.

Élisa, tout au contraire, était bien de sa race, ambitieuse, impérieuse, d'aucuns ont prétendu licencieuse ; elle aimait le pouvoir, non point tant pour l'éclat qui y est attaché que pour les satisfactions qu'il procure. Parmi cette volée d'oiseaux de proie qui s'abattirent autour de Bonaparte dès qu'il parut à même de les assouvir, Élisa ne fut ni la moins empressée ni la moins avide. Elle n'obtint que peu d'abord, parce que tant d'autres appétits étaient à satisfaire que les proches eux-mêmes durent surseoir à leurs ambitions. Néanmoins sa part fut belle encore.

La principauté de Lucques était riche et fertile, bien peuplée[1] de laborieux et paisibles travailleurs qui, en trois siècles, s'étaient complètement détachés de la liberté et ne songeaient qu'à grossir leur pécule ; plusieurs industries prospéraient et l'agriculture, pour devenir rémunératrice, n'avait besoin que d'un peu d'encouragement. La capitale était proprement la ville des palais ; il y en avait de superbes. A côté de la demeure seigneuriale des Lucchesini s'élevait le palais des Cenami dans le style le plus pur de la Renaissance ; les palais Guidiconi, Mazzarosa, Mansi étaient fameux, ce dernier par ses Gobelins, sa galerie de maîtres flamands et surtout par son alcôve sans rivale, disait-on, dans tout le pays. Les grandes familles auxquelles ils appartenaient, de souche florentine, lombarde ou romaine, vivaient dans le luxe, sacrifiant, au besoin, tout aux apparences et menant chez eux une vie misérable pourvu qu'au dehors leur prodigalité fît du bruit. Telle, entre autres, la marquise Bonvisi qu'on avait toujours vue sortir en carrosse de gala, avec chasseur, maure et valets en grande livrée à sa suite, qui possédait palais d'hiver et palais d'été, et qui, lors de l'arrivée des Baciocchi, se trouvant quasi sans un écu, préféra aller vivre aux champs plutôt que de paraître à la cour sans tout l'équipage dans lequel elle avait eu coutume jusque-là de se montrer.

Ce fut même dans son palais, le palais d'hiver, que le général Hédouville, qui avait mission de tout préparer pour l'arrivée d'Élisa et de son mari, les logea en attendant mieux. Au reste, le

1. La principauté comptait alors 120,000 habitants.

logis était sortable; il renfermait une bibliothèque précieuse formée jadis par un cardinal de la famille[1], une collection de tableaux remarquables et un mobilier du plus beau style Louis XV.

A peine y fut-elle installée qu'Élisa (car on sentait bien qu'elle seule comptait) eut, à son tour, affaire à la nuée des solliciteurs et des flagorneurs; ce fut une explosion peu commune de protestations amicales ou enthousiastes dont les archives lucquoises ont conservé le volumineux témoignage. Depuis le petit-neveu corse, Domenico Cattaneo, qui commence son épître à « sa chère tante » par ces mots : « Daignez recevoir les compliments sincères et l'effusion de nos cœurs, pour la haute dignité à laquelle le gouvernement français, justement reconnaissant, a élevé votre frère Napoléon et vous. Dieu nous a fait la grâce de voir nos vœux accomplis..., » jusqu'aux flatteurs plus adroits, comme le général Morand, qui lui envoyait de Corse un aigle apprivoisé; de toutes parts, Élisa reçut des vœux et des souhaits. De Gênes, on lui expédiait une branche de corail; de Corse, ses parents pauvres s'unissaient pour lui acheter du thon frais ou des olives en saumure. Il est vrai que ces envois étaient invariablement accompagnés de demandes d'argent; les parents du colonel Cattaneo avaient besoin de dix-sept mille francs pour payer les dettes qu'il avait laissées en mourant, et qu'il était d'autant plus nécessaire d'éteindre que le régiment y figurait pour une grosse somme; puis c'était un cousin, Pasquale Rossi, qui sollicitait et obtint une pension de trois mille livres; et la cohue des anciennes camarades d'Élisa à Saint-Cyr, qui, rappelant toutes « dans la plus vive sensibilité l'heureux temps où, compagnes de l'enfance, » elles avaient l'avantage « de partager les peines et les plaisirs de Son Altesse Impériale, » lui réclamaient en retour quelques bribes des richesses dont elle se trouvait comblée[2]. Il en vint tant de ces lettres bien humbles et bien insinuantes que, dans le nombre, on en rencontre plus d'une que la princesse Élisa, malgré « l'angélique douceur » qu'on lui attribuait, a rageusement froissées et qui conservent encore la trace de ce moment de dépit[3].

1. Il y en eut trois, aux temps de Clément VIII, d'Alexandre VII et d'Innocent XI.

2. Élisa avait été admise à Saint-Cyr, à l'âge de sept ans, grâce aux bons offices de M. de Marbœuf (1784); elle y séjourna huit ans, jusqu'à la dispersion.

3. Ces braves gens ne prenaient pas toujours soin de se bien renseigner sur l'orthographe du nom de leur protecteur en espérance et l'écrivaient *Bacioc-*

Mais ce n'était pas tout que de recevoir des congratulations et de distribuer des faveurs, encore fallait-il s'occuper de gouverner, car l'empereur entendait que ceux dont il faisait des souverains s'acquittassent en conscience de leur métier. Élisa, à défaut du prince, était femme à ne point succomber sous le faix. Du fond de la secrétairerie d'État elle dirigea, administra, régénéra vaillamment le pays. Dès l'abord, elle avait su gagner toutes les sympathies; elle enjôla le clergé en feignant de se confier à sa direction et de le protéger contre les rigueurs exigées par Napoléon[1]; à tout propos, elle mandait l'archevêque, lui prodiguait les avances, se faisait expliquer par lui la situation de la principauté. Elle conquit la bourgeoisie et le peuple en déclarant qu'elle s'occuperait tout particulièrement des institutions de bienfaisance. Le nombre en était grand à Lucques, comme dans toute l'Italie, à cette époque; il y en avait pour les incurables, pour les enfants abandonnés, pour les orphelins, voire pour les bâtards, sans compter deux hôpitaux pour les malades, mais le désordre y régnait. Élisa, comme elle l'avait promis, donna de nouveaux règlements à ces maisons et, de fait, améliora leur situation. Les prisons, cloaques infâmes, furent transformées et les détenus obligés à travailler. La vaccine commença, sous ses auspices, à être pratiquée[2].

Pour la noblesse, l'appât des places de cour la rendait attachée

chy, Bachioqui ou plus bizarrement encore; le comte de Ségur lui-même, tout grand maître de cérémonie qu'il était, ne poussait pas beaucoup plus loin la précision et adressait ses lettres « au prince Baciochi. » Depuis, l'orthographe erronée Bacciochi s'est établie en France. Dans son acte de mariage, le nom d'Élisa est écrit *Baciocchy*. D'ailleurs on serait fort embarrassé de démêler la vraie leçon. Au XVe siècle, on écrit Baciochi; au XVIe, Baciocchi ou Bacciochi; à partir du XVIIe, l'orthographe Baciocchi semble fixée. — Les Baciocchi, d'Ajaccio, n'étaient point du tout roturiers; leur généalogie bien établie remonte jusqu'à 1340. Un parchemin authentique de 1457 constate qu'ils étaient inscrits dans les livres de la noblesse génoise (puisque la Corse appartenait au Banc de Saint-Georges, c'est-à-dire aux Génois); des privilèges de 1513 et de 1528 leur reconnaissaient l'appellation de *magnifiques*, le droit d'armes, arquebuse et pistolets, et celui de se couvrir et de s'asseoir devant le doge et le Sénat de Gênes. De la sorte, la décision des magistrats qui, en 1761, admettait leurs titres de noblesse comme établis depuis plus de deux cents ans, était parfaitement fondée en fait et en droit.

1. Les tracasseries commencèrent dès le mois d'avril 1806; il fallut mettre les scellés sur les archives de toutes les communautés, faire l'inventaire de leurs biens, argenterie, ornements d'église et même des vêtements des religieux. Les décrets « d'union » achevèrent plus tard, assez sournoisement, la dépossession.

2. Mazzarosa, *Storia di Lucca*, et Carlo Massei, *Storia civile di Lucca*. Élisa

à souhait à un régime qui semblait devoir inaugurer une ère de vie brillante et où les vanités trouveraient satisfaction. Le marquis Girolamo Lucchesini, chef d'une des principales familles nobles de Lucques, qui avait été longtemps au service du roi de Prusse, s'était rallié et reçut la charge de premier chambellan.

Pour satisfaire chacun, Élisa voulait indéfiniment augmenter le nombre des fonctions grandes et petites[1]. Félix, qui surveillait le Trésor, avait beau se lamenter, elle en créait sans cesse de nouvelles[2], d'autant que l'empereur qui, de loin, ne voyait que l'effet produit, applaudissait et encourageait sa sœur.

Les principaux fonctionnaires, toutefois, étaient français.

Le secrétaire du cabinet s'appelait Froussard ; il était venu de Dijon en Italie avec la légion polonaise de Dombrowski et s'y était fixé après avoir pris pour femme une Italienne, car c'est un fait digne de remarque, un des caractères de l'époque, que, dans les premiers temps de la conquête, en Italie aussi bien qu'en Belgique, en Hollande et même dans la Prusse rhénane, les animosités furent si peu violentes que nombre de mariages s'accomplirent entre vainqueurs et vaincus. Hautmesnil, ministre pour Piombino, fut chargé aussi de l'intendance générale de la maison princière à Lucques, aux appointements de 12,500 francs. De même le médecin, le chirurgien de la princesse étaient français[3], et françaises aussi les femmes d'atour, Mme de Laplace, dame d'honneur[4] (dont la correspondance avec la princesse a été publiée)[5], la lectrice, la première femme de chambre, les modistes, les brodeuses, chargées d'ajuster les envois de Paris.

fit aussi beaucoup, comme il sera dit ci-après, pour améliorer l'état des ouvriers et des paysans. Son action fut certainement bienfaisante.

1. Sa maison était considérable : un sous-contrôleur, deux maîtres d'hôtel, trois huissiers, un portier, sept valets de chambre, huit valets de pied, un chef de cuisine, trois aides, un garçon de cuisine, un chef d'office, un aide, un dépensier, trois balayeurs, un allumeur, cinq hommes de peine, un frotteur, trois suisses.

2. Il y eut néanmoins, à la fin, réduction, mais ce fut la valetaille seule qui pâtit. Les gages des hommes de peine, balayeurs, frotteurs, furent réduits de 37 fr. à 30 fr. par mois *sans nourriture*.

3. Cela changea par la suite, comme on verra.

4. Femme du mathématicien. Elle était née Courty de Romange.

5. *Lettres de Mme de Laplace à Élise Napoléon, princesse de Lucques et de Piombino*, réunies et publiées par Paul Marmottan. Paris, 1897. Mme de Laplace était auprès de la princesse depuis plusieurs années ; elle vint à Paris en 1807-1808 et y représenta Élisa auprès des couturiers et des faiseurs ; ce n'était pas une sinécure ; Élisa consommait énormément de robes et de chapeaux et multipliait les commissions.

La cour, en revanche, était composée d'Italiens ; il y eut tout un corps de pages tirés des meilleures familles et sur l'éducation desquels Élisa veillait avec un soin méticuleux ; ce fut elle, paraît-il, qui indiqua la méthode qu'on devait leur faire suivre pour qu'ils apprissent le français, et l'historien Sismondi, que le hasard de ses nombreuses pérégrinations amena vers ce temps à Lucques, fait la remarque que cette méthode était excellente à ce point que, non seulement les petits pages qu'on y soumettait apprenaient le français, mais que, du même coup, ils se perfectionnaient dans leur propre langue[1]. On n'épargnait rien pour les bien éduquer ; on fit venir de Paris, pour « la pagerie, » la géographie de Crozat, des tableaux comparatifs d'histoire dressés par Le Prévôt d'Évan et des dictionnaires latins. Pour les filles nobles aussi une école fut créée que dirigèrent des *chanoinesses*, dont quelques-unes appelées de France. Élisa se plaisait à inspecter souvent cette école, qui portait son nom[2].

Les dîners d'apparat, les réceptions, les « concerts d'harmonie » et les fêtes se succédaient à la cour, et la noblesse y trouvait occasion d'y paraître avec cette pompe qu'elle était si heureuse de déployer. La petite ville de Lucques, qui pendant des siècles avait sommeillé derrière ses remparts épais, sous la protection de la Vierge, devint, tout d'un coup, une capitale brillante et gaie, pleine de bruit et de mouvement.

Toute la haute société des pays voisins et même les étrangers de distinction affluaient dans la capitale d'Élisa ; deux théâtres s'ouvrirent : l'un où l'on donnait des ballets italiens, l'autre où jouait une troupe d'artistes français ; Élisa songea même à en faire édifier un autre et demanda des plans à un architecte fameux de Paris, celui qui venait d'achever le théâtre des Variétés. Au moment du Carnaval, il y eut des mascarades ; le jeu fut toléré, presque imposé. Le palais Santini resta ouvert tous les jours à ceux que tentaient la roulette et le pharaon ; une banque en avait

1. C'était, apparemment, la méthode d'un instituteur de Paris, qui avait nom Choron et qui, dans une lettre pompeuse, remercie la princesse d'avoir choisi sa méthode pour instruire le peuple lucquois. A quoi Élisa fit répondre que « les souverains sont heureux que des hommes dévoués préparent d'avance le bien qu'ils sont appelé (*sic*) à propager pour l'instruction et le bonheur du peuple. »

2. Août 1807. Mlle de Villemagne en fut nommée dame directrice ; elle accepta, à la condition toutefois « de ne pas donner de leçons de piano. » Élisa s'occupe fort de cette école dans sa correspondance avec Mme de Laplace.

pris à ferme les bénéfices moyennant une redevance annuelle de trente mille francs[1].

Durant les mois chauds, la société élégante se rendait aux bains de Lucques, où, sous les frais ombrages qui bordent la Lima, les jeux de hasard et l'imprévu des intrigues galantes distrayaient ses loisirs; Élisa y avait fait construire un casino dans lequel les divertissements se succédaient[2].

En même temps, la princesse à qui il ne convenait pas de loger indéfiniment en garni dans le palais Bonvisi se bâtissait une demeure plus digne d'elle; les travaux commencés dès son arrivée, en août 1805, ne purent être achevés qu'en mars 1807[3]. Pour élargir la place du palais, on rasa l'ancienne tour, une église et le palais des archives. Élisa se proposait de décorer cette place d'un portique et d'une fontaine qui aurait servi de piédestal à la statue de Napoléon.

Mais, pour jouer les Louis XIV, même au petit pied, il faut beaucoup d'argent, et la liste civile des souverains de Lucques ne s'élevait qu'à trois cent mille francs. Elle fut vite épuisée et, malgré sa situation, la princesse ne trouvait personne pour lui faire crédit, car on était sceptique en Italie, même en ce moment, sur la solidité de la fortune si merveilleusement rapide des « Napoléonides. » Élisa s'adressa donc à son frère, qui, ayant reconnu qu'effectivement les ressources de la principauté ne pouvaient suffire à soutenir l'éclat d'une cour souveraine, y annexa la vallée de Garfaguana, qui, à vrai dire, ne rapportait guère rien, et, ce qui valait mieux, le territoire de Massa-Carrara[4]; les oliviers qui en couvraient une grande partie en fournissaient alors le plus clair du revenu, car on n'avait pas encore recommencé l'exploitation de ses riches carrières[5]. Élisa

1. On verra plus loin que Napoléon reprit vertement sa sœur sur cela.

2. La vogue des bains de Lucques fut si grande qu'elle dura jusqu'à la moitié du siècle. On s'y devait auparavant baigner en commun! Élisa y fit installer des baignoires en marbre de Carrare!

3. Élisa dut se priver toutefois d'un palais d'été : « Il m'est impossible d'en avoir un comme le prescrit la constitution, » écrivait-elle, le 6 février 1807, à l'empereur, « il faudrait ruiner le pays. »

4. Élisa réclamait aussi le pays de Pietra Santa et de Banga, sous le prétexte qu'on y faisait la contrebande, et l'obtint (15-22 avril 1806). Le décret d'union des territoires de Massa, Carrara et Garfaguana est du 30 mars 1806.

5. Décret du 30 mars 1806. En même temps, l'empereur imposait à ce pauvre pays de lourdes contributions : 200,000 fr. par an, pour l'entretien des troupes. Élisa fit réduire cette imposition.

dut se contenter de ce lot[1]. Pauline, sa sœur, n'était-elle pas beaucoup moins bien partagée avec la minuscule principauté de Guastalla, et Caroline n'avait-elle pas été reléguée dans le duché de Berg, pauvre et de rude climat?

Au surplus, on avait soin de calmer ses impatiences en faisant luire devant elle le plus attrayant avenir. « Il commence à s'élever des bruits sur la Toscane, » lui écrivait, dès le 2 avril 1806, son chargé d'affaires à Paris, Belluomini, « relativement à des changements qui devraient s'y opérer dans l'été prochain, quoiqu'on n'ose encore déterminer de quelle nature; je ne puis que le désirer, espérant qu'ils puissent tourner à l'avantage de Votre Altesse[2]. »

La principauté, d'ailleurs, et Élisa l'avait sans doute deviné déjà, était assurément plus riche qu'elle ne le paraissait. « C'est un diamant, un diamant brut qui, dans vos mains, deviendra précieux lorsqu'il sera taillé. Vos richesses sont dans les entrailles de la terre et personne ne peut les enlever, indépendamment de plus de quarante mille mesures de bois. Vous êtes la première à

1. Deux ans après, cependant, l'empereur lui fit largesse. « Ma sœur, » lui écrit-il le 13 mars 1808, « mon intention est, aussitôt que j'aurai l'état des domaines de Toscane, de vous donner un beau bien dans ce pays, rendant 2 à 300,000 francs de revenu net; ce qui fera un beau supplément à votre liste civile. Il est convenable de tenir cela secret. Comme vous êtes à portée de connaître le pays, voyez vous-même le bien qui pourrait vous convenir. Il n'est pas question de souveraineté, mais d'un bien particulier, il faudrait le choisir tel qu'il ne gêne pas trop la souveraineté du pays. Je viens d'ordonner qu'il vous fût donné pour votre fille des biens d'une valeur de 150,000 francs de revenu dans les états de Parme et de Plaisance, lesquels seraient, en cas de mort, réversibles à vous. Je viens également d'ordonner l'achat de la maison que vous avez à Paris pour 800,000 francs, qui seront placés sur le grand livre, en cinq pour cent, au cours actuel de 85 francs, ce qui vous fera 48,000 francs de rente; j'ajouterai volontiers ce qui sera nécessaire pour porter ce revenu à 50,000 francs. Le grand-livre est le placement le plus sûr. Vous correspondrez pour cela avec le général Duroc, que j'en ai chargé. »

2. Ce Belluomini avait joué un rôle bruyant durant la période qui précéda la prise de possession de la principauté par les Baciocchi. Acclamé par les Lucquois, il les avait bien vite dégoûtés et révoltés par ses procédés tyranniques. Il avait été longtemps gonfalonier. Élisa le nomma ministre des finances. Son fils, revenu de Paris (sa nomination est du 6 septembre 1806), lui succéda en cette charge, ensuite au ministère des cultes; M. Giovanni Sforza (dans ses notes relatives au *Testament de Pauline Bonaparte*), assure qu'il tomba en disgrâce pour avoir publié la traduction du *Bon sens* de d'Holbach; il résulte des archives de Lucques qu'Élisa lui refusa avec dureté une avance d'argent pour payer des acquisitions de biens de l'Église sécularisés. Tous les deux demeurèrent conseillers d'État.

qui j'en fais l'aveu, » écrivait à Élisa un vieux brave[1], le général Jean Carteaux, qui, relégué depuis longtemps, à cause de son incapacité, dans le poste subalterne de commandant des troupes cantonnées à Pise et à Livourne, connaissait, en effet, admirablement le pays. Il venait d'être mis prématurément à la retraite avec une maigre pension de trois mille francs. C'était la misère. Aussi se faisait-il très humble et très serviable, d'autant que sa disgrâce était d'ordinaire attribuée au peu d'empressement mis par lui naguère à reconnaître Félix comme prince de Lucques.

Le pauvre homme avait cru faire un coup de maître en révélant à la princesse les trésors cachés qu'elle possédait. Mais elle n'avait pas besoin de ces avis pour faire fructifier son domaine. Ainsi que plusieurs de sa famille, Élisa avait l'intelligence du commerce. Elle s'occupa, dès son installation, de vendre à ses sujets, au meilleur prix, les mouflons qu'elle élevait en Corse ; elle faisait venir de Chambéry un industriel pour qu'il établît à Lucques une manufacture de soieries[2] ; elle commandait à Naples un envoi de plantes utiles ou décoratives afin d'en essayer l'acclimatation ; elle demanda à Paris des ruches à miel d'un nouveau modèle dont on disait grand bien ; elle chercha à attirer des ouvriers en « velours unis. » Elle essaya aussi la culture du coton, sous la direction du nègre Annecy et du mulâtre Duruisseau, venus de Saint-Domingue en France comme otages au temps de l'expédition Leclerc ; elle tenta la création de « colonies, » offrant gratuitement des terrains aux immigrants (décret du 1er octobre 1807).

Dans ses expériences parfois un peu désordonnées, Élisa trouva un collaborateur et un guide dont elle écoutait volontiers les avis : c'était le colonel Mariotti, un Corse, qui fut, sous la Restauration, consul de France à Livourne. Chargé d'étudier ce qu'il convenait de faire pour accroître la prospérité du pays, il soumit à Élisa, avant la fin de l'année 1806, un ensemble de projets relatifs à la coupe des bois, à l'exploitation des gisements d'alun, à l'amélioration du port de Vada, au développement des chantiers de construction de bateaux marchands.

1. Il n'avait, à dire vrai, que cinquante-quatre ans, mais on était vite vieilli dans ce dur métier des armes par ces temps d'incessantes campagnes. C'est lui qui avait nommé Bonaparte chef de bataillon au siège de Toulon.

2. Elle créa une école pour les ouvriers en ce genre ; un comité, chargé de distribuer des récompenses aux plus habiles, organisa des expositions industrielles et commerciales.

Mariotti avait pour émule un bien humble personnage dont le nom devait, à quelque soixante ans de là, devenir étonnamment fameux. Mathieu Lesseps était consul de France à Livourne; grâce à un long séjour dans cette ville, il avait acquis une connaissance approfondie des ressources du pays et Élisa recourait volontiers à son expérience; elle lui marquait sa reconnaissance par certaines attentions dont Lesseps savait se montrer très fier. Quand lui naquit un fils, qui fut le Grand Français, elle daigna se le faire présenter et le trouva à son gré, s'il faut en croire le billet suivant du père, dont la forme fait le prix (6 octobre 1806) :

Si un de ces coups d'œil rapides et sûrs, qui n'ont été donnés par la nature qu'à la famille du plus grand de tous les hommes, a pu démêler dans les traits de mon jeune enfant quelque chose de favorable et qui ait pu lui être agréable, combien me dois-je féliciter de lui avoir donné le jour! Quels soins ne mettrai-je point à lui inculquer pour premiers principes le dévouement absolu qu'a juré son père à son souverain et à son auguste famille! »

Tout exagérée qu'elle est, cette adulation s'explique par le besoin que Mathieu Lesseps avait de l'appui de la princesse; un peu plus tard, il lui écrivait :

La position critique dans laquelle je me trouve me force à recourir de nouveau aux bontés de V. A. I. R. Servant dans l'étranger depuis plus de dix-huit ans, je n'ai jamais eu d'espoir que dans la protection de Votre Altesse Impériale et dans mes longs, pénibles et, j'ose dire, fidèles services. La carrière que je parcours depuis si longtemps se resserre tous les jours, plusieurs de mes collègues ont obtenu des places dans l'administration publique, et j'ose croire que, si jusqu'ici mon sort n'a point été fixé, c'est que je n'ai point été rappelé au souvenir de mon auguste maître; chaque fois que mon nom a été présenté à ses yeux, un bienfait me l'a annoncé.

Que pouvait être, en effet, la carrière d'un consul en ces temps où tout l'univers était fermé par les Anglais aux Français, à l'exception de l'Europe, qui appartenait à la France aux trois quarts? Heureusement pour lui, Mathieu Lesseps obtint, en janvier 1809, grâce peut-être à l'intercession d'Élisa, d'être nommé commissaire impérial dans les îles Ioniennes, où il demeura jusqu'à l'occupation de Corfou par les troupes anglaises (juin 1814).

Ce ne furent toutefois, malgré leur expérience, ni Mariotti ni Lesseps qui enseignèrent à Élisa la source la plus impor-

tante de ses revenus. Le général Carteaux l'avait indiquée, sans s'en douter probablement, quand il lui disait que ses richesses se trouvaient « dans les entrailles de la terre. » Le cardinal Maury ne s'y trompa pas. Aussitôt qu'il apprit l'annexion à la principauté du territoire de Carrare, il écrivit à Élisa de sa retraite imposée de Montefiascone, avec l'emphase où il se plaisait, et non sans une certaine ironie peut-être, bien qu'il comptât, dès cette époque, se faire de la princesse une protectrice :

Au moment où une promotion inouïe de souverains vient de consacrer à jamais les prodiges de la dernière campagne et la suprématie de la France..., je félicite Votre Altesse d'avoir dans sa souveraineté les plus belles carrières de marbre que nous ayons en Europe; un si beau domaine était dû à son amour éclairé pour les beaux-arts.

Quoi qu'il en soit, Élisa se détermina, dès qu'elle eut pris possession de Carrare, à entreprendre la réexploitation de ses mines depuis longtemps délaissées? Les difficultés à vaincre étaient grandes; il fallait ouvrir des routes, réunir des capitaux et surtout trouver des ouvriers et leur enseigner un métier dont la tradition s'était depuis longtemps perdue. Sous le patronage de la princesse, la *Banque élisienne* fut fondée au capital assez modeste de trois cent mille francs, afin de fournir des fonds, à cinq pour cent, à ceux qui tenteraient des travaux dans les carrières. Elisa donna elle-même l'exemple et entreprit une partie de l'exploitation pour son compte.

Les premiers blocs de marbre extraits servirent à fabriquer des bustes de l'empereur qu'Élisa envoya par douzaines à tous les hauts fonctionnaires, à Duroc, à Talleyrand, à Clarke, à Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, aux directeurs des douanes, à bien d'autres. C'était là, au reste, un excellent placement, car chacun, afin de faire sa cour au maître et, à la fois, à la princesse qu'on savait si influente[1] et si commerçante, à l'envi réclama l'honneur de recevoir, en y mettant le prix, des bustes

1. Influente, elle l'était; beaucoup lui durent leur élévation ou de n'être pas brisés, chose plus difficile encore, et, cependant, son frère ne l'avait pas en gré. Elle lui ressemblait trop, entière et superbe comme lui. Il la combla, ce qui n'empêcha pas Élisa de lui écrire, en 1810 (1er juillet) : « Après quatre années de peines et de chagrins, j'ai donc la consolation de voir que V. M. ne me croit pas indigne de son attention. Le plus grand des monarques veut bien s'intéresser au destin de la plus humble des femmes. » Élisa était alors souveraine de la Toscane et superbement apanagée, ce qui donne toute sa saveur au compliment.

du même modèle. Les commandes affluèrent[1]. Aussi Élisa s'empressa-t-elle d'étendre son industrie; toute la famille impériale fut mise en effigies. On ne tenait pas trop, à ce qu'il semble, à une ressemblance absolue, pourvu que l'œuvre, en elle-même, fût suffisamment belle. Le secrétaire de la princesse écrivait sous sa dictée en ces termes au directeur des travaux, à propos d'une statue de Caroline (le 12 août 1808) : « ... Le corps de la statue sera fait d'après ce qu'il y a de mieux dans les modèles de l'antiquité qui sont à l'Académie, la tête couronnée de lauriers. » Il ajoutait : « Il faut aussi six bustes du père et de la mère de S. M. l'empereur, comme les derniers envoyés à Marlia... M. Bartolini fait-il la grande statue de S. M. l'empereur? C'est lui qui doit surveiller ces travaux. » Bartolini était, au reste, sans cesse occupé à façonner l'image de quelque membre de la famille impériale. S'il quittait Carrare, c'était pour se rendre à Lucques, afin d'y modeler le buste du prince Félix et de sa femme[2].

Comme on réclamait les bustes de personnages de plus en plus divers, Élisa dut s'adresser à Paris pour obtenir des modèles; elle réclame le buste de Joseph et de sa femme, de la reine de Hollande, de la reine de Westphalie, du cardinal Fesch; finalement, il lui faut la statue du tsar Alexandre! La demande augmentant toujours, Carrare devint une véritable manufacture.

Qu'eût-ce été si le projet de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély avait été mis à exécution! Il voulait que chaque commune de l'Empire, et l'on sait que l'Empire en comptait bon nombre alors, commandât à Carrare un buste de Napoléon!

Lorsque la vogue des bustes de la famille impériale serait épuisée, la princesse se réservait de lancer ceux des maréchaux; puis on fabriquerait « des objets d'utilité à bas prix, » car, comme elle l'écrivait à Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui semble avoir été son factotum en France, « les bustes n'ont qu'un temps, » voire ceux des plus grands personnages. La Banque élisienne

1. Lacépède répondait à l'envoi d'un de ces bustes : « Votre Altesse Impériale, Madame, a eu la complaisance de penser à me procurer l'avantage inappréciable de tenir de l'auguste et digne sœur du plus grand des souverains le buste de ce héros des héros que personne ne vénère, ne chérit et n'admire plus que moi. Avec quel soin, Madame, je conserverai, comme un monument de gloire, et la lettre de Votre Altesse Impériale et le buste dont tout, jusqu'au marbre, rappellera vos bontés! »

2. Bartolini, jeune encore (il était né à Varnia en Toscane vers 1777), devait ce service à la France; ses deux maîtres, Desmarets et Lemot, étaient tous deux français.

reçut même l'ordre d'ouvrir en vue de cette opération, sur laquelle Élisa fondait de grandes espérances, des négociations à Turin[1].

Mais il convenait aussi de songer au grand art. Élisa commanda donc au sculpteur Canova une statue colossale de Napoléon, dont elle lui fournit la matière. Canova l'entreprit; mais, avant qu'il l'eût achevée, l'empereur était tombé, et ce fut Wellington qui, par fantaisie ou vantardise de héros victorieux, l'acheta.

Cependant, Élisa désirait que sa capitale brillât par les arts et les lettres aussi bien que par sa prospérité matérielle. Sur son ordre, une Académie fut instituée, ou plutôt reconstituée[2], qui prit le nom, bien entendu, d'Académie Napoléon[3]. César Lucchesini, dont le père occupait, on l'a vu, une des grandes charges de la cour, en fut vice-président, c'est-à-dire président effectif, car Félix, à qui la présidence avait été décernée, eût été assurément fort empêché d'en diriger les discussions. C'était, au reste, un érudit qui, à l'exemple de quelques érudits, ses compatriotes, publiait beaucoup. Afin de donner à la nouvelle Académie un certain lustre, Élisa y agrégea aussitôt les plus fameux parmi les savants français. Monge, en physicien qu'il était, lui adressa en retour le compliment que voici : « Le peuple de Lucques, naturellement porté vers les sciences, les lettres et les beaux-arts, n'attendait, pour les cultiver avec succès, que d'être *électrisé* par une souveraine qui en connaît tout le prix. » Elle avait demandé à Laplace[4] un spécimen du mètre et du kilogramme en même temps qu'elle l'informait de sa nomination. Laplace s'empressa d'envoyer les deux étalons, et le système métrique fut aussitôt imposé dans les États de la princesse, ainsi que la division horaire et la monnaie française[5].

1. C'est là ce qu'Élisa appelait, dans une lettre adressée à Talleyrand, « une institution fondée pour la gloire de l'empereur et la reconnaissance des peuples. »

2. Il existait à Lucques une Académie depuis 1684; comme c'était la coutume en Italie, elle avait pris un nom bizarre, et s'appelait, par prétentieuse antiphrase : *Académie des obscurants.*

3. Déjà la grande place du Palais avait reçu le nom de Napoléon et la porte monumentale, dont Élisa projetait l'édification, devait se nommer de même. Le décret constitutif de l'Académie est du 15 août 1805; le nombre des membres était, bien entendu, fixé à quarante. La nouvelle Académie, sous l'impulsion d'Élisa, publia un recueil utile de documents sur l'histoire de la ville.

4. Mme de Laplace était, on l'a vu, dame d'honneur d'Élisa.

5. Élisa avait voulu faire frapper, pour sa principauté, une monnaie nou-

Plusieurs des nouveaux élus reçurent, avec leur diplôme, une médaille gravée par Santarelli et représentant l'effigie « napoléonisée » d'Élisa[1]; le poète Stanislas de Boufflers n'obtint pas cette faveur, bien qu'il eût été parmi les assidus du salon d'Élisa alors que, au temps du Consulat, elle réunissait chez elle un cercle littéraire dont Chateaubriand était le héros. Il lui en fit reproche dans la dédicace d'un de ses ouvrages, grave celui-là, par aventure, le *Traité du libre arbitre :*

J'ose me plaindre à V. A. I., en ma qualité d'un de ses académiciens, de ce que plusieurs de mes confrères, plus heureux que moi, ont reçu votre médaille jointe à leur diplôme. Si l'on avait supposé que cette image, si agréable et si regrettée, était plus présente à ma pensée qu'à celle de personne, on aurait eu raison sans doute, mais c'est en même temps une raison pour moi d'en être plus avide et plus jaloux.

Qu'en termes galants ces choses-là sont dites[2]!

Parmi les nouveaux académiciens, il y en avait de plus illustres. Le cardinal Maury, après avoir longtemps combattu en toute occasion, et sur sa politique religieuse surtout, le premier consul, était devenu son plus fervent admirateur, et, comme acheminement, il avait eu soin de se ménager les bonnes grâces de la sœur. A ce double point de vue, la lettre qu'il lui adressait, le 23 mars 1806, mérite d'être transcrite. Il y dit : « Napoléon est et sera toujours pour moi le premier et le plus grand de tous les hommes... Vous, Madame, vous êtes l'adorée de tous ceux qui savent apprécier l'esprit et la grâce, qui embellissent la bonté et la dignité de la cour de Louis XIV, qu'on retrouve à Lucques (*sic*). » N'oublions pas, après avoir lu ces lignes, que le duc de

velle, et, croyant se montrer adroite, elle y avait fait mettre en exergue ces mots : *Napoleone protegge l'Italia ;* ce qui lui valut de l'empereur cette rebuffade : « Fontainebleau, 11 novembre 1807. — Ce type n'est pas convenable ; ce qu'on veut mettre en place de *Dieu protège la France* est indécent. »

1. Voir plus loin ce que disait d'elle l'évêque Arrighi ; son frère Joseph a écrit : « C'est, de nos trois sœurs, celle qui, au moral comme au physique, avait le plus de traits de ressemblance avec Napoléon » (*Fragment historique écrit par le roi Joseph*, par Du Casse). Mais, si elle ressemblait à son frère, c'était en laid : « Très grande, extrêmement maigre, avec des cheveux noirs, des yeux noirs à fleur de tête, une grande bouche, de belles dents, seule des Bonaparte, Élisa n'avait point de beauté, » dit F. Masson (*Napoléon et sa famille*).

2. La médaille de l'Académie Napoléon fut également envoyée à « M. de Beauharnais » (18 mai 1806).

Nivernois avait loué Maury, lors de sa réception à l'Académie, en 1784, « de savoir parler des princes sans flatterie. »

Cela n'empêcha point l'empereur de lui refuser longtemps sa faveur; il dut se résigner à occuper la chaire épiscopale de Montefiascone et à rester éloigné de Paris. Enfin, Élisa aidant sans doute, car de telles louanges n'avaient pas dû la laisser insensible, il fut autorisé à revenir à Paris (mai 1806) et nommé premier aumônier du prince Jérôme[1], que l'empereur souhaitait vivement de voir ramené dans le giron de la famille impériale. Maury, bien entendu, prit cette entreprise très à cœur; il y allait de sa fortune politique! « Ma satisfaction serait parfaite, je le confie en secret à Madame, disait-il à Élisa, si en applaudissant à tous les magnifiques établissements de la famille impériale, qui n'a encore en France qu'un seul rameau fécond pour le trône[2], je n'en voyais pas sans douleur deux branches précieuses encore séparées de leur tige. Plus les maisons régnantes sont nombreuses, plus elles sont puissantes, et l'histoire nous donne à ce sujet de précieuses leçons. » Sachant tout l'intérêt qu'Élisa portait à l'affaire, il avait soin de la tenir informée des progrès de son intervention. Il lui écrit avec onction : « Le prince a eu la bonté de me surprendre la semaine dernière de la manière la plus agréable, en me faisant remettre une très belle bague que je porte avec orgueil, mais qui redouble dans mon cœur, toutes les fois que je la regarde, l'extrême désir que j'ai de lui présenter bientôt à l'autel l'anneau nuptial qu'il doit placer lui-même au doigt de son auguste épouse. C'est la plus belle fonction que puisse souhaiter son premier aumônier, qui ferait le voyage d'Allemagne avec le plus grand plaisir s'il était chargé du petit discours qu'exige cette cérémonie. »

On sait comment Jérôme finit par se plier aux volontés de son frère et reçut une couronne en échange de sa soumission; Maury, dans un transport de joie, d'écrire aussitôt à la princesse : « C'est le huitième roi créé par notre empereur, sans parler de quelques autres auxquels il a fait grâce de leur couronne. » Il n'y eut pas jusqu'à un négrillon appartenant à Jérôme, et qu'Élisa s'était chargée d'élever dans l'école où l'on dressait ses pages, qui, à cette nouvelle, ne se sentît saisi d'une joie débordante. « Le petit nègre est devenu fou de joie, écrit à Élisa le directeur de l'école;

1. Le 20 septembre de la même année.

2. Louis était alors le seul des frères de Napoléon dont la descendance fût apte à succéder à l'empire.

il désire envoyer une lettre de réjouissance à son maître. » Élisa lui accorda cette satisfaction.

Maury était, on le voit, et non sans cause, très attaché à la princesse. Lors de sa réélection tardive à l'Académie, dont son hostilité contre le premier consul l'avait fait exclure au moment de la reconstitution de ce corps (1803), il lui fit hommage de son discours en ces termes (5 mai 1807) :

Je m'empresse dès aujourd'hui d'avoir l'honneur (malgré son titre nouveau, Maury n'en était pas devenu plus puriste) d'adresser à Votre Altesse Impériale mon discours de rentrée à l'Académie, que je dois prononcer demain, et je prends la liberté d'y ajouter un exemplaire pour son Académie, qui ne m'a pas encore envoyé son diplôme. J'ai profité, avec un sentiment de véritable bonheur, d'une occasion si favorable pour manifester une partie de l'inexprimable admiration et du fidèle dévouement que je dois à notre auguste empereur. Le ridicule procès que m'avait suscité la bande joyeuse de l'Institut et qu'elle a perdu avec dépens[1] a beaucoup retardé cet hommage, et c'est le seul désagrément que m'ait causé cette tracasserie.

Sismondi fut aussi l'obligé d'Élisa, non pour avoir été porté au nombre des académiciens de Lucques, mais parce qu'elle lui avait ouvert les archives de ses États. Il lui adressa la lettre suivante qui mérite d'être reproduite :

Madame,

J'ai déjà eu l'honneur de faire hommage à Votre Altesse Impériale et Royale des deux premiers volumes de mon histoire des Républiques italiennes au moyen âge, et Votre Altesse a daigné à cette occasion permettre que les archives de Lucques me fussent ouvertes et que les historiens manuscrits, qu'une jalousie sans motifs avait tenus cachés sous le précédent gouvernement, me fussent communiqués. Permettez-moi, Madame, de témoigner ma reconnaissance de cette faveur en mettant aux piés de V. A. I. et R. les tomes troisième et quatrième

1. L'Institut l'avait chicané sur les titres de Monseigneur et d'Éminence qu'il voulait qu'on lui donnât; un article du *Moniteur*, où l'on devina la pensée de l'Empereur, trancha l'affaire en sa faveur. L'Académie se vengea en chargeant de le recevoir le moindre des siens, l'abbé Sicard qui, en revanche, n'épargna pas les compliments. C'est à l'occasion des pourparlers assez aigres qui précédèrent que Maury, s'adressant à Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, lui dit le mot fameux : « Je m'estime très peu quand je me considère, mais beaucoup quand je me compare. » Maury avait été élu, en octobre 1806, comme successeur de Target, et ne fut admis que le 6 mai de l'année suivante. Le délai dépassait alors de beaucoup la coutume (Poujoulat, *le Cardinal Maury, sa vie et ses œuvres*, 1855).

du même ouvrage. Ce ne sont point encore ceux pour lesquels j'ai profité des lumières que votre bonté m'a procurées. Dans le cinquième tome seulement, je ferai l'histoire du règne glorieux de Castruccio, duc de Lucques, aussi bien que des calamités qui suivirent sa mort. C'est dans le XIVe siècle seulement que les peuples que V. A. I. gouverne jouèrent un rôle brillant dans l'histoire, mais alors même ils éveillèrent l'attention de leurs contemporains bien autant par leurs souffrances que par leurs exploits. Puissent-ils aujourd'hui trouver plus de bonheur dans le repos que V. A. I. leur ménage. La gloire des armes est désormais interdite aux petits peuples, mais la carrière des lettres et des arts leur demeure ouverte. Dans cette même Italie où vous régnez, les maisons d'Este, de Gonzague, de Malatesta ont montré avant vous, Madame, quels développements une protection puissante pouvait, dans un état semblable au vôtre, donner à l'esprit humain. On vit les philosophes, les poètes, les savants, les artistes qui illustrèrent le XVIe siècle se rassembler dans ces cours, qui demeureront à jamais célèbres. La ville de Weimar, bien inférieure à Lucques et en population et en richesse, a mérité le nom d'Athènes de l'Allemagne depuis que l'illustre chef de la branche Ernestine de Saxe y a rassemblé les fondateurs de la littérature teutonique. V. A. I. et R., digne d'imiter tous les exemples généreux, se propose le même genre de gloire. Vous avez pris sous votre protection l'Académie italienne fondée à Livourne, vous attirez les hommes distingués de l'Italie dans votre capitale, et, si vous refusez d'échanger votre principauté contre un nouveau royaume, si les tems qui ont produit l'Arioste et le Tasse peuvent jamais renaître, ce sera Lucques et non plus Ferrare qui sera l'asile du génie.

La poste ayant refusé de se charger de mes deux volumes, ce sera mon beau-frère, M. Ant.-C. Forti de Pescia, qui aura l'honneur de les mettre aux piés de Votre Altesse.

Le très humble, très obéissant et très respectueux serviteur,

J.-A.-L. Simonde de Sismondi.

Genève, 12 août 1808.

Élisa avait aussi sa troupe de musiciens attitrés. Elle trouva le fameux Paganini attaché à la « chapelle nationale » de la république lucquoise et le nomma « virtuose de chambre. » Spontini, dont elle se proclamait l'admiratrice, lui adressait la partition de *la Vestale,* non sans lui faire connaître, toute fausse modestie écartée, que « cet opéra avait été accueilli avec faveur à Paris et que l'empereur même avait daigné lui en faire compliment. » Paisiello reçut d'Élisa une médaille d'or pour son *Rapt de Proserpine.* Elle appela pour diriger l'École des beaux-arts

le Lucquois Tofanelli, un portraitiste qui avait à Rome un atelier en vogue, et le nomma sénateur.

C'est ainsi que la princesse savait grouper autour d'elle, de loin comme de près, ceux de qui la réputation pouvait accroître le lustre de sa cour.

Il lui était permis maintenant de se montrer généreuse envers les artistes qui affluaient à Lucques. L'augmentation de la liste civile, la coupe des forêts de Piombino, que lui avaient suggérée Carteaux et Mariotti[1], son industrie toujours en éveil et en quête d'opérations fructueuses, transformaient en abondance la disette des premiers temps. En juin 1808, Félix se trouva assez riche pour renoncer au traitement qu'il touchait comme sénateur de l'empire[2]. Élisa avait prêté à sa sœur Pauline, l'année précédente, deux cent quarante mille francs pour l'achat de l'hôtel Charost à Paris. Cette somme lui fut rendue par l'empereur, qui, il est vrai, retint quinze mille francs par mois sur la pension qu'il servait à Pauline. Leur aisance était même si grande que les Baciocchi purent acquérir pour cent vingt-huit mille écus (plus d'un demi-million de francs) le domaine de Marlia, situé sur les collines qui dominent Lucques au nord-est et qui appartenait à la famille des Orsetti; l'ancien château qui y existait avait été déjà transformé par les Orsetti en une villa seigneuriale d'aspect moins sévère; Élisa voulut lui donner un cachet princier; elle acheta tout à l'entour des terres de façon à constituer un domaine de plus de cinq kilomètres de tour; elle y fit élever un observatoire et une chapelle dans le style byzantin, dessiner des jardins et placer des statues, comme l'exigeaient le goût de l'époque et le voisinage de Carrare[3].

1. Il y avait aussi une certaine forêt de Buriano que lui contestait la commune de Florence et dont Élisa devait tirer d'assez beaux revenus, à en juger par l'âpreté avec laquelle elle conduit la dispute (*Affaires étrangères*).

2. Cet abandon, au vrai, ne fut pas tout à fait volontaire. L'empereur, en accordant à sa sœur les largesses dont il a été parlé, avait ajouté : « Il est convenable que le prince Félix ne touche point son traitement de sénateur. Il doit écrire au trésorier du sénat qu'il s'honore trop de son titre de sénateur pour y renoncer, mais qu'il ne touchera pas le traitement, désirant qu'il bonifie la caisse du sénat » (13 mars 1808).

3. Après 1859, la villa Marlia échut à la Couronne d'Italie : le roi Victor-Emmanuel en consentit gracieusement la jouissance à la veuve du prince de Capoue (dont le mariage n'avait pas été reconnu par les autres Bourbons de Naples) : elle y demeura jusqu'à sa mort. A présent, la villa sert d'asile à son fils, qui, depuis trente ans, est frappé de folie.

Les pavillons des corps de garde, les vases décoratifs de style grec, des sta-

Les États d'Élisa prospéraient, ses sujets étaient dociles, par résignation ou par amour, peu importait; sa petite cour l'emportait en éclat sur toutes celles d'Italie et la reine d'Étrurie devait en endêver à Florence, ce qui n'était pas pour atténuer sa satisfaction; un enfant lui était né, une fille il est vrai, à qui, pour corriger cette erreur du sort, elle avait donné un nom aussi masculin que possible[1]; enfin, malgré les dépenses énormes qu'elle avait faites en constructions et pour mettre sa maison sur le plus haut pied, son trésor était plein. Tout succédait à la Sémiramis de l'Italie, comme on commençait déjà à l'appeler, sans égard pour le prince son mari. Mais Sémiramis signifie, paraît-il, « celle qui aime » dans le langage du pays où vivait cette reine, et, pour qu'Élisa pût lui être, en conscience, comparée, il fallait bien qu'à tort ou à droit elle passât pour avoir justifié le surnom.

Nous entrons ici dans la chronique scandaleuse et, partant, suspecte. Il y avait à la cour de Lucques un brillant cavalier,

tues dégradées dans le parc, des albâtres et des appliques de bronze, les aigles impériales dans la frise de la grande galerie, témoignent seuls aujourd'hui des splendeurs *élyséennes* de la demeure des Baciocchi.

1. Napoléone-Élisa, que, par adulation, on nommait communément *Mme Napoléon;* elle était née au château de Marlia, le 3 juin 1806; le docteur Hallé, médecin ordinaire de l'empereur, vint pour accoucher Élisa. Aussitôt qu'elle fut au monde, la petite princesse eut une maison comme il convenait. Élisa en régla elle-même le fonctionnement dans une note manuscrite rédigée avec toute la désinvolture orthographique qui convenait à une grande dame :

« Mme Rose de Blar est nommé Dame de Compagnie, attachée à l'intérieur de Mlle Napoléone, elle aura trois mille francs d'appointement, elle fera prés de la princesse Napoléone le service d'intérieur, laccompagnera à la promenade, soit à pied, soit en voiture, elle remplacera les sous gouvernantes dans toutes les fonctions d'intérieur.

« Le service d'honneur est *exclusivement* réservé aux deux sous gouvernantes et elles doivent la remplacer elle-même pour ce service, — qui consiste à conduire Mlle à LL. AA., à la servir pendant les repas et à monter dans les voiture de LL. AA. lorsque Mlle y monte.

« Elle peut avoir une femme de chambre qu'elle payra. Lorsque S. A. fait demander la Dame de compagnie pour faire de la musique, elle peut se présenter en robe courte à la campagne et en robe longue à la ville.

« Les jours de concert, au moment où S. A. entre dans la salle de concert, elle peut si rendre, et prendre place parmi les dames, mais près de la musique; de même dans le salon elle peut toujours entrer dans le salon le temps du concert.

« Elle començera son service demain 13 novembre (1808). »

Élisa avait eu deux enfants : Charles, né à Ajaccio en 1798, mort l'année suivante à Marseille, et Napoléon, mort peu après sa naissance.

Napoléon accorda un douaire à la petite princesse; il lui donna 150,000 fr. de rente, mais avec la réserve que 30,000 seraient employés pour son entretien, le reste devait être placé sur « le grand Livre de France » et lui faire sa dot.

grand vainqueur des âmes féminines, beau, jeune et séduisant; il s'appelait Bartolomeo Cenami[1]. Dès sa naissance, de souveraines destinées parurent lui être promises; le roi de Sardaigne lui avait servi de parrain, et son baptême eut lieu devant le dais royal; à peine arrivée à Lucques, Élisa le combla des marques de sa faveur; il devint son premier écuyer, reçut la direction de l'Instruction publique, la croix de la Légion d'honneur et celle de la Couronne de fer, une large part lui fut attribuée dans les biens des corporations religieuses qui venaient d'être sécularisés[2], ainsi qu'une pension de quarante mille francs sur la caisse spéciale appelée « Fonds des fabriques de soyerie et broderie[3]. » Grâce à ces largesses, Cenami put mener grand train, fit « restaurer et redorer » sa demeure ancestrale et y donner les fêtes les plus brillantes auxquelles la princesse ne manqua pas d'assister. On le voyait au palais sans cesse à ses côtés, ainsi que ses fonctions le lui imposaient, au reste[4].

Or, il se rencontra qu'Élisa, vers ce temps, se sentit incommodée; elle était atteinte, disait-elle, d'une affection qu'on nomme en Italie le mal de Sainte-Marthe; aussitôt le docteur Vaccà fut mandé de Pise et profita de l'occasion pour se faire accorder une pension égale aux appointements qu'il recevait comme professeur à l'Université[5]. Si on l'appelait aussi brusquement, si on le gratifiait si généreusement, n'était-ce pas, à n'en point douter,

1. Né à Lucques, le 2 mai 1775.

2. Le 4 juillet 1806, Félix Ier avait décrété l'application dans ses États du « Concordat conclu entre le gouvernement français et Sa Sainteté le pape Pie VII. » L'article XII du décret portait que tous les biens des curés seraient réunis aux Domaines et vendus comme biens nationaux; l'article XIII déclarait que les biens des établissements religieux seraient provisoirement conservés et administrés par les administrateurs des Domaines. (*Registro dei Decreti di S. A. I. il Principe di Lucca e Piombino.*) — Les communautés étaient nombreuses dans le Lucquois; on y comptait dix-sept couvents de femmes et quinze monastères, contenant un personnel de plus de mille religieux. A l'exception de sept maisons appartenant à des ordres mendiants, les autres étaient fort riches. (Leurs revenus s'élevaient à 621,000 livres.) Élisa fit, au commencement, quelque difficulté à supprimer en une fois toutes ces communautés, mais l'empereur insista et, l'une après l'autre, elles disparurent. (Mazzarosa, *Storia di Lucca*, t. II, p. 252, donne, en grands détails, l'histoire de ces destructions.)

3. Voir ce qui a été dit plus haut au sujet de l'industrie de la soie.

4. Quand Cenami fut à Paris, en 1807, Élisa ne cessait de le recommander à Mme de Laplace et de s'occuper de lui. Elle voulait être entretenue de toutes ses actions (correspondance déjà citée).

5. C'était le médecin lors des occasions graves; Félix s'étant presque cassé le bras en tombant de cheval, en 1808, on le vit venir aussitôt.

qu'une chose grave s'était passée où son intervention devait rester secrète? Et là-dessus on raconta que le docteur avait accouché la princesse d'une fille qu'il s'était chargé lui-même de placer en nourrice à Gello (on précisait l'endroit), chez une paysanne habitant sur les terres du négociant pisan La Longa. Pourquoi aurait-on entouré de tant de mystère une grossesse à laquelle on pouvait, ce semble et sans invraisemblance, faire admettre que Félix n'était pas étranger? C'est ce qu'on ne prenait pas la peine d'expliquer. Au surplus, la princesse était sujette à des indispositions subites. Dans les premiers jours de décembre 1808, elle eut une métrorrhagie si violente qu'il lui fallut renoncer aux réceptions du Jour de l'an. Le 7 janvier 1809, on était encore fort inquiet et quelque peu intrigué à ce propos à Florence. L'auditeur de la nonciature écrivait à cette date au cardinal Bartolomeo Pacca : « D'aucuns disent la princesse sérieusement malade; d'autres en convalescence. Je ne sais qui a raison. Le fait est que personne, depuis quelque temps, n'a pu la voir ni lui parler; le ministre d'Italie lui-même, bien qu'elle l'ait appelé à Lucques, ne l'a entretenue que peu d'instants, et il garde, sur ce qu'il sait, le silence le plus complet. »

Le médecin ordinaire d'Élisa[1] trouva le remède. On se décolletait trop à la cour; un peu plus de décence, et les incommodités dont souffrait la princesse disparaîtraient sûrement. « Le mal ne reviendra point, » écrivait-il au médecin qui la soignait à Lucques, « quand S. A. I. ne s'exposera à aucune irritation extraordinaire et qu'elle sera dans toutes les parties de son corps à l'abri des influences de l'atmosphère. Il ne tient qu'à elle de faire elle-même l'étiquette de sa cour et de faire que les habits de cérémonie ne soient pas des déshabillés complets. Elle en a éprouvé cruellement les inconvénients à l'époque du sacre et toutes les fois que depuis elle s'est crue obligée d'aller au château avec l'étiquette de la cour... Être très vêtue, non seulement par le nombre et le choix des vêtements, mais encore par les parties vêtues, les épaules, le sein, les bras, etc. Dans le négligé, l'habit d'amazone. »

Mais laissons là les propos décolletés. La vie continuait douce et tranquille pour les souverains de Lucques; leur séjour préféré était dans leur palais des champs, où ils passaient le printemps, l'été et une bonne partie de l'automne; parfois ils s'en allaient à

1. Le docteur Hallé, de Paris.

Viareggio, le seul port, et bien petit, que possédât la principauté, y respirer l'air salin et balsamique à la fois qu'y procurent les pinèdes et la mer, ou bien goûter les douceurs du climat de Massa, où l'oranger fleurit en plein vent, ou bien encore égayer par leur présence la tristesse de Piombino[1].

Quand Élisa s'y rendit pour la première fois, en 1806, elle trouva sur tout son parcours, pour l'escorter, des gardes d'honneur toscans[2]. Cependant, pour complaire à l'empereur, qu'elle savait en défiance contre la reine régente d'Étrurie, elle avait répondu froidement à ses avances et aux invitations qu'elle lui prodiguait. « La reine régente d'Étrurie, écrivait-elle à son frère, a mis beaucoup d'insistance pour m'engager à faire le voyage de Livourne et assister aux fêtes qui ont été données. J'ai refusé de me rendre à cette invitation parce que ma présence aurait pu servir de prétexte pour justifier les dépenses considérables qui ont excité les murmures des Toscans, et j'ai pensé que Votre Majesté approuvera une réserve qui ne me laissera jamais d'incertitude quand je serai placée entre mon plaisir et mon devoir[3]. » Aussi, à l'occasion d'un deuxième voyage qu'elle fit en février 1807, la reine Marie-Louise eut-elle soin de donner les ordres les plus sévères pour que les bagages d'Élisa fussent strictement examinés à la frontière et lui suscita-t-elle mille tracasseries[4].

Pour distraire ses séjours dans sa capitale, Élisa avait maintenant la ressource d'assembler de fois à autre le sénat, dont les membres, à défaut d'autres fonctions, portaient le costume le plus seyant qu'on pût imaginer : habit de drap vert foncé bordé d'un parement de soie à feuilles de chêne entremêlées de glands, gilet de drap blanc garni de même, culottes de soie noire, bas blancs, souliers à boucles, chapeau tricorne, cheveux en bourse et épée

1. Si triste en était le séjour qu'on dut porter à 18,000 fr. les appointements du gouverneur pour qu'il consentît à y demeurer. Élisa fit venir de France des professeurs pour le collège qui s'y trouvait; elle donna à l'église paroissiale un tableau où figurait saint Napoléon donnant des couronnes à sainte Élisa et à saint Félix. Toutefois, comme la cathédrale gênait la vue du palais, elle la fit raser. — Élisa, une fois, poussa jusqu'à l'île d'Elbe dont elle trouva « le paysage très agréable, » écrivait-elle à son frère (4 mars 1806).

2. La principauté de Piombino était enclavée dans le royaume d'Étrurie.

3. Lettre du 4 mai 1806 (Marmottan, *le Royaume d'Étrurie*). Le 21 février, Élisa avait déjà écrit dans le même sens, mais plus brièvement, à l'empereur (*Affaires étrangères*).

4. Il sera parlé en son lieu d'un voyage de grande conséquence pour elle qu'Élisa fit à Venise en 1807.

au côté. L'acte le plus important de cette assemblée fut d'accorder à un neveu du prince le droit de cité[1].

Il y avait, en outre, les *Te Deum;* jamais les cloches de la tranquille petite cité n'avaient si souvent carillonné; on célébra en grande pompe le triomphe d'Austerlitz, et, le 3 janvier 1808, on fit un service solennel en l'honneur de la paix dont on sollicitait par ordre la conclusion dans toutes les églises de la principauté depuis le 27 août. Les Lucquois, à vrai dire, ne tirèrent d'autre avantage de cette paix que la restitution de quelques barques confisquées durant les hostilités, mais ils en éprouvèrent une certaine fierté, car, insensiblement, ils s'étaient laissé gagner par l'affabilité savante et l'activité intelligente de leur souveraine, et, les éclatantes victoires y aidant, ils aimaient maintenant à se considérer comme faisant quelque peu partie de la « grande nation. » Ils se complaisaient à voir parader leur armée, composée de grenadiers, de chasseurs, de canonniers, de gendarmes, que Félix Ier faisait manœuvrer sous leurs yeux en personne et qu'Élisa passait en revue, entourée d'un gros d'officiers, dans un élégant costume bleu de ciel à parements chamois, culotte de même couleur et épaulettes d'or[2]. Et, ce qui devait rendre aux Lucquois ce spectacle agréable en tous points, c'est que cette armée n'était composée que de volontaires, chose rare, inouïe alors[3]. Les duretés de la conscription étaient, en effet, ignorées dans la principauté. Il existait bien sur le papier une milice nationale composée de dix-neuf régiments et d'autant de colonels, mais le rôle de ces derniers se borna à offrir un grand bal aux

1. Durant des années, il ne se réunit pas, en 1809, 1811, 1813, 1814. Les impositions étaient alors perçues « à titre provisoire » par décret du prince. — Quand il ne votait pas conformément aux volontés du prince, « des remontrances paternelles mais sévères » le rappelaient à l'obéissance. Ce fut notamment ce qui advint lors de la présentation d'un projet de loi réunissant, sous une même administration, les biens des couvents dont il a été parlé (14 février 1806; lettre à Talleyrand).

2. Élisa avait grand goût et certaine compétence des choses militaires; sa correspondance avec le prince Borghèse, que vient de publier le *Carnet historique* (numéro du 15 décembre 1898), le prouverait si cela faisait question.

3. Ce privilège dura jusqu'au plus fort des dernières guerres. En 1811, le représentant d'Élisa à Paris, Matteucci, en obtint la confirmation. Dans les commencements, Élisa avait eu bien de la peine à réunir trois cents hommes; encore étaient-ils tous Corses, ce qui fit qu'elle se trouva fort en peine quand l'empereur lui prescrivit de faire poursuivre les réfractaires corses qui avaient passé en Italie. Sa correspondance avec lui, en cette occasion, est d'un comique achevé.

princes, après quoi on les tint quittes, et jamais ils ne virent leurs hommes.

Élisa fit d'autres choses encore pour son peuple que de le doter d'une armée belle à la parade. Durant les trois années que la principauté de Lucques fut sa seule occupation, elle y fit assécher les marais, percer des routes ; des tribunaux furent institués, qui jugèrent sans tout l'appareil pesant, tortueux et très coûteux des vieilles lois du moyen âge, jusqu'alors en vigueur ; certains impôts vexatoires, l'*annona*, la taxe sur le pain, cessèrent d'être perçus ; la police prit une autre allure[1]. En telle manière que le bonheur de la population lucquoise eût été en quelque sorte sans mélange (toute aspiration vers l'indépendance étant écartée), si les Français, là comme ailleurs, n'avaient troublé et aigri contre eux les esprits par la montre qu'ils faisaient de leur irréligiosité.

Malgré les sages indications que leur avaient données, au début, le général Hédouville et tous ceux qui connaissaient le pays, Félix et Élisa, tous les premiers, revenant sur leur première attitude, ne s'occupaient nullement de ménager les susceptibilités de leurs sujets sur ce point pourtant capital ; bien au contraire, ils semblaient se plaire à les braver, à les exaspérer. On les vit avec amertume s'abstenir de paraître aux fêtes, très populaires à Lucques, de la Sainte-Croix, et avec colère ordonner successivement la fermeture de plus de soixante églises ou oratoires, outre les couvents qu'on avait confisqués. Et les fonctionnaires d'agir à l'avenant, seulement avec un peu plus de brusquerie et de fanfaronnade[2] ! Il y eut de petites vexations qui, adroitement exploitées, passèrent pour spoliations impies. A l'occasion de l'anniversaire de la princesse Napoléone, de grandes réjouissances furent données ; on tira des feux d'artifice, on distribua aux enfants force jouets et sucreries. Mais ordre fut donné « de prendre dans les églises supprimées ou d'emprunter à la cathédrale de petites corbeilles pour jeter des fleurs. » Du coup, les friandises et les joujoux devinrent des présents de Satan. Ce fut pis lorsque, le jour de la Saint-Napoléon, le ministre de la justice

1. Mazzarosa s'étend, avec complaisance et partialité marquée sur toutes ces améliorations qui, il faut le reconnaître, laissèrent trace dans le pays. Un seul impôt, la taxe sur le sel, fut augmenté.

2. A Piombino, les officiers du régiment Félix faisaient, pour se distraire, de la propagande en faveur de la franc-maçonnerie.

monta lui-même en chaire dans la cathédrale, après le *Te Deum*, pour y prononcer le panégyrique de l'empereur, bien que ce jour-là on eût pompeusement amené quelques esclaves lucquois rachetés par Élisa à Tunis. On continua d'illuminer pour les fêtes, de dresser des arcs de triomphe dans les rues où devaient passer les souverains, de suspendre des tentures aux fenêtres et de joncher le sol de tapis; ce ne fut plus que par devoir et sans sincérité. Les satires tombaient dru sur l'archevêque, parce qu'il aimait à présider le Sénat, se parait de la Légion d'honneur, ne manquait jamais aux cercles publics et privés, aux dîners, aux spectacles, aux concerts et jusqu'aux bals de la cour.

Ce désaffectionnement de ses sujets, dont s'aperçut bien vite la princesse, n'était pas pour diminuer l'ennui qu'elle éprouvait à se sentir reléguée dans une petite et morne principauté, vrai lopin de territoire, quand d'autres avaient reçu en partage des royaumes !

L'évêque corse Arrighi[1], frère du duc de Padoue, nommé tout fraîchement, grâce à Élisa, vicaire général de l'île d'Elbe, et qui, en retour, ne cessait dans ses lettres de lui répéter qu'elle était « l'image véritable de son frère, » lui murmurait qu'elle faisait preuve d'un désir bien admirable de satisfaire l'empereur et d'un rare amour de la gloire, en consentant à perdre ainsi sa jeunesse en une cité aussi humide et aussi mélancolique que Lucques, « où elle n'avait d'autre jouissance que de faire le bonheur de ses sujets. »

Elisa tâchait, il est vrai, de son mieux, à chasser cette mélancolie, mais il lui aurait mieux convenu de déployer ses talents sur un théâtre plus digne d'elle. Le royaume d'Étrurie, décrépit après six ans d'existence, était sans souverain. Elle le brigua et l'obtint.

E. RODOCANACHI. G. MARCOTTI.

1. La principauté avait été placée sous la juridiction spirituelle de l'évêque d'Ajaccio.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ACCOMPAGNÉE DE FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite* [1].)

Salle débita d'abord, à grands renforts de gestes, à l'édification de la majorité des auditeurs, avec la présomption d'un élève de rhétorique, des déclamations vides de sens, agrémentées d'impertinences; après lui, Sieyès se leva comme Apollon contre le roi Midas, lut son manifeste lumineux, logique et d'autant plus fort qu'il s'y mêlait quelque amertume; nul auditeur impartial, de sang-froid, ne pouvait se refuser à cette évidence persuasive. Mais il est impossible de donner une idée de l'étroitesse de vues dont une Assemblée française est capable dans son engouement. Dès qu'on a réussi devant elle à mettre en lumière une idée, rien ne saurait l'éclipser, fût-ce l'ange de lumière lui-même; il faut laisser l'ébullition se calmer, les imaginations se refroidir d'elles-mêmes.

Sieyès quitta la tribune plein d'un dépit légitime contre les loups et les moutons. Rœderer, un des esprits les plus éclairés parmi les patriotes, crut devoir adresser quelques exhortations à cette Assemblée plus zélée que clairvoyante. Il fit remarquer que les mêmes personnes qui avaient déjà chassé Sieyès une fois de l'Assemblée, bien qu'absentes, cherchaient aujourd'hui à l'en éloigner derechef. Il désigna les meneurs de cette faction, et un vif murmure l'interrompit. Après avoir loué hautement le mérite de Sieyès et montré à l'Assemblée l'inconvenance de son attitude, il conclut par ces mots d'autant plus mémorables que la scène avait lieu le 19 juin, vingt-huit heures avant la fuite du roi : « Ne repoussez pas un homme de bien, d'un esprit judicieux, qui peut nous être utile, dont nous aurons peut-être très prochainement plus besoin que jamais; nous sommes à la veille de

1. Voy. *Rev. hist.*, t. LXIII, p. 72 et 297; LXV, 90; LXVII, 321, et LXVIII, 70.

grands événements; ce qui se passe ici même en ce jour ne fait que me confirmer dans cette pensée; peut-être cette semaine même les amis de la liberté et de la patrie devront-ils s'unir plus étroitement que jamais. »

Mais il fut impossible de ramener l'Assemblée à la raison, la cabale était si bien menée, ses mesures prises d'une manière si habile qu'une voix bien intentionnée et bien inspirée ne pouvait se faire entendre[1]. Afin d'achever de perdre Sieyès, qui était parti sur ces entrefaites, quelques-uns de ceux qui avaient adhéré au manifeste désavouèrent leur signature, accusant Sieyès d'un faux. Le lendemain, Lafayette, Liancourt et quelques autres protestèrent contre la signature de leur nom, bien que tous eussent insisté auprès de Sieyès pour la lui donner, afin de tout mettre au clair. Je le sais par le témoignage de Grouvelle, chargé de l'impression de la feuille. Liancourt avait été un des plus ardents, lui dont on sait assez le caractère équivoque. D'autres s'étaient entendus avec l'imprimeur, à son insu, de manière à retirer leurs noms; leur but était d'affaiblir son crédit pour qu'il ne pût résister à leurs intrigues aristocratiques au moment de la crise de la revision de la Constitution et du complot de la fuite du roi.

Cet homme de sens se crut trahi et vendu au club des Jacobins, tant toutes ces menées étaient bizarres et incohérentes.

Le lendemain soir, Danton dénonça avec tous les détails le projet de la fuite du roi et accusa Lafayette de le favoriser. Quelques heures auparavant, Danton avait voulu porter cette dénonciation à la barre de l'Assemblée nationale; Frochot, le confident et l'ami de Mirabeau, l'apprend, va à la rencontre de Danton et lui dit à l'entrée : « Si vous dénoncez Lafayette, je vous dénonce pour avoir reçu 30,000 livres à l'occasion du décret sur la régence. » Danton, à ce qu'il paraît, était alors au service de Mirabeau. Mirabeau, qui avait besoin d'argent, avait écrit un discours énergique pour confier la tutelle et la régence en cas de minorité du roi au peuple même, et, afin de faire peur à la cour, il avait chargé Danton de faire la proposition. La cour étonnée apprend en tremblant la motion de Danton et craint que Mirabeau ne vienne à soutenir cette opinion par un discours à coup sûr triomphant. Cette nouvelle est un coup de foudre pour Montmorin, le roi et la reine. Comment Mirabeau a-t-il pu oublier ainsi tout à coup nos conventions et sa promesse de maintenir debout le système monarchique? Talon est chargé de convaincre Mirabeau de son erreur, de lui faire comprendre que confier la tutelle ou la régence à des individus élus par le peuple c'est travailler pour Orléans ou le républicanisme. Avec cent mille écus on démontre parfois encore plus facilement une vérité qu'avec cent mille hommes. Depuis 1789, la cour ne pouvait se servir que d'arguments de la première espèce. Mirabeau fut persuadé et Frochot reçut, selon toute apparence, l'ordre de donner à Danton une consigne modifiée.

1. Cf. Aulard, *l. c.*, t. II, p. 516 et ss.; p. 523.

Comme il avait déjà été question d'avance de l'opinion de Mirabeau sur ce point, le public eût flairé la chose s'il s'était ouvertement déclaré en faveur d'une hypothèse contraire. Que faire? Mirabeau n'était pas homme à s'embarrasser pour si peu. Il entra en matière par une satire virulente contre les rois; il dépassa tout ce qu'Archiloque et Milton l'antiroyaliste, réunis, eussent pu dire. Jamais l'éternelle minorité des rois, leur éternelle imbécillité n'avaient été si bien mises en lumière. Tout le monde croyait que Mirabeau allait infailliblement voter dès lors pour une tutelle populaire. Il n'en fut rien. Après avoir nourri ces espérances pendant une demi-heure et ri aux dépens de ceux qui portent la couronne, il dépeignit une tutelle de prince comme une chose si indifférente, si dépourvue de dangers que l'Assemblée, trouvant cette dernière opinion la plus commode, l'adopta, et la conduite de Mirabeau resta au moins pour la majorité une énigme[1].

LXV.

29 juin 1791. — Vous avez dû apprendre par les feuilles publiques la fuite de Louis XVI, son arrestation, sa troisième et humiliante entrée à Paris. Avant-hier a eu lieu l'interrogatoire de la reine et du roi; je ne saurais rendre en allemand le ton d'aménité qui y régna. Leur témoignage à tous deux atteste que leurs inquisiteurs étaient en même temps leurs avocats, mais ils ne les justifient pas plus qu'ils n'apaisent le dépit populaire. L'Assemblée semble indécise, mais elle risque d'être chassée si elle n'éloigne le roi du gouvernail, ne fût-ce que pour quelques années. Si les Français n'avaient plus cet engouement ridicule pour la dignité royale, quelle bonne occasion de s'en débarrasser complètement! Tant que la confiance publique entourait le roi, il eût été dangereux de porter la lumière sur un des mystères les plus obscurs de la société civile, maintenant il serait aussi dangereux de n'en rien faire. Mais, comme certains intrigants s'efforcent d'inspirer au public naïf l'horreur de ce genre d'investigations, il n'y a pas lieu d'espérer qu'on recherche de sang-froid quelle mesure, quelle forme de gouvernement serait, non la meilleure, mais la moins mauvaise à choisir dans les circonstances actuelles. Il n'y a que deux manières de gouverner les hommes : la crainte et la confiance. Qu'on rétablisse le despotisme, entreprise aussi impossible qu'inique, ou bien qu'on nous donne une forme, un homme qui n'ait point, comme Louis XVI, perdu à tout jamais ses titres à la confiance. Tout moyen terme sera une solution faible et fâcheuse pour tout le monde.

L'Académie française avait accordé à Louis XVI le titre du plus honnête homme de son royaume, et, comme les hommes se laissent conduire avec des mots, il était admis une fois pour toutes que le roi

1. Cf. *la Vie de Mirabeau*, par Alfred Stern. Traduit de l'allemand, etc. Vol. II, p. 365-370.

était digne de ce titre. Donc la majeure partie de la nation, faisant foi sur la loyauté du roi, était à mille lieues d'imaginer qu'il machinait des projets de trahison; on prenait pour des calomnies et des rêveries tout ce que certaines feuilles publiques bien informées pouvaient dire à ce sujet[1]. Je ne nie pas avoir partagé cette même opinion. A l'aide de ce talisman et du temps tout-puissant, Louis XVI et peut-être ses descendants eussent pu brider pendant longtemps encore l'esprit inquiet de la démocratie. D'ailleurs, depuis quelques mois, l'opinion publique commençait à devenir plus favorable au pouvoir exécutif. L'Assemblée nationale était dans les dispositions d'esprit les meilleures pour donner par la revision à la puissance royale toute la force nécessaire pour faire observer la loi, pour l'entourer de respect, et je ne doute pas que dans quelques années la reine même, par une conduite habile, eût pu se réhabiliter dans l'opinion. Je ne me suis jamais attendu à ce qu'elle prenne goût un jour à être une reine constitutionnelle; mais je lui croyais de la prudence; je pensais qu'elle sait combien le prestige de la royauté semble devoir longtemps encore être grand en France; combien peu il est difficile d'être aimé d'un peuple qui oublie et pardonne si vite. Mais la reine n'est pas une femme d'esprit, c'est un cerveau brûlé comme son frère Joseph, et d'ailleurs elle est aveuglée par l'ambition et cet esprit vindicatif propre à la femme.

Le plan du voyage, qui a tout compromis, me semble aussi mal élaboré qu'il a été mal mis en œuvre. Notre ami vous aura communiqué une lettre où je parle des reproches que méritait Bouillé; maintenant je ne veux parler que de la manière d'agir du roi. Songez qu'il avait trois courriers et une escorte de cent hommes. Deux jeunes gens, Leblanc et Pontaut, avec des fusils non chargés, ce que le roi, il est vrai, ne pouvait pas savoir, arrêtent la voiture et le roi se rend en criant : « Bah, ne me faites pas de mal, ni à ces dames. » Ne pouvait-il essayer, en se faisant connaître d'une manière digne de lui, en intimidant son escorte, ainsi que ceux qui l'arrêtaient, de voir si sa parole royale avait quelque poids? On ne comprend pas qu'il n'y ait pas eu dans toute cette troupe un seul homme de cœur et de sang-froid! Ajoutez à cela leur manière gauche de voyager; pour un voyage qui ne

1. Parmi les feuilles publiques, nulle n'est mieux informée que celle de Gorsas. On y racontait une fois que Mirabeau avait eu un entretien de vingt minutes avec la reine; ensuite il avait été seul avec le roi pendant vingt-cinq minutes, et enfin il avait encore passé quarante-quatre minutes avec la reine. Mirabeau monta à la tribune des Jacobins, où il se moqua de l'inconscience des journalistes, « l'un d'eux allant jusqu'à dire que j'avais eu un tête à tête avec la reine, où, à ce qu'on voit, M. Gorsas ne se trouvait point. » Les applaudissements les plus vifs, les plus chaleureux retentirent quand il descendit de la tribune; quelques semaines plus tard il dit à un ami : « Ma situation était singulière; tandis qu'on applaudissait ma justification, je cherchais et me demandais comment diable Gorsas a-t-il pu apprendre cela? La reine elle-même aurait-elle ébruité la chose pour me discréditer? »

pouvait durer plus de vingt heures, ils avaient une voiture pourvue d'une chaise percée, d'un réchaud à bouillon, bref, de tout ce dont une majesté gloutonne a besoin, mais il n'y avait point de pistolet. Sans escorte, avec un courrier qui n'eût pas plus payé que les autres, l'équipage n'eût pas éveillé de soupçons, mais les trois gardes du corps gaspillaient l'argent et parlaient aux postillons d'un ton présomptueux. On ne s'attendait à aucun contretemps; comme le prouve la déclaration que le roi avait laissée en partant, on aurait dû, au moins, attendre pour la faire connaître que le roi eût passé la frontière sans encombre, ou bien, au lieu de se déclarer ouvertement parjure en condamnant la Révolution tout entière, n'eût-on pas pu dire que le roi ne s'éloignait qu'afin d'attendre la suppression de quelques décrets, préjudiciables, selon lui, au système de la liberté et au bien public? Il eût sauvé les apparences et paru désintéressé. Mais la cour est bornée comme son chef. La soif de vengeance ne laisse voir à ces gens-là que ce qui leur plaît. On s'était flatté que ce jour de fuite serait un jour de massacre. On comptait voir une partie du peuple tomber sur Lafayette, l'autre prendre sa défense. On se promettait des désordres et une émeute. La lettre du roi devait verser de l'huile sur le feu. Les espérances de la reine ne se sont pas réalisées. Jamais l'union des patriotes n'a été plus complète que les 21 et 22 juin, deux belles journées de l'histoire de France.

La Révolution avait écourté la robe de gala, si gênante, de la royauté, et qui couvrait des arpents tout entiers, mais elle lui avait laissé un habit chaud et commode qu'on eût, peu à peu, couvert de broderies et de clinquants de toutes sortes. Ceux qui avaient coutume de couvrir leur nudité du pan de cette robe se sont efforcés de tirer sur l'habit, de l'élargir et ont fini par l'arracher à Louis XVI. La fuite du roi était un chef-d'œuvre d'absurdité, à moins d'être faite d'accord avec une partie de la gauche de l'Assemblée. Le roi s'exposait à la mendicité et excitait les haines. Il en a fait en route la triste expérience. Les provinciaux ont moins de politesse que les Parisiens; tandis que Pethion, Latour-Maubourg et Barnave, qui protégeaient son retour, rencontraient partout la plus grande déférence, on le sifflait dès qu'il ouvrait la bouche; tous au contraire se taisaient et obéissaient dès que ceux-là parlaient. On a annoncé le retour du « roi de Cocagne; » je crois qu'on doit mettre prochainement son aventure sur la scène. Les gravures le représentent sous la forme des animaux les plus immondes; j'en ai une intitulée : *la Rentrée de la famille des cochons dans l'étable.* Vous pouvez juger par là de la manière dont on l'arrange dans les feuilles publiques.

Le soulèvement général causé par la fuite du roi, les hommages que l'Assemblée nationale reçoit de toutes les parties du royaume ne laissent plus aux adversaires de la Révolution le moindre prétexte à la déclarer l'œuvre d'une faction. Il est clair comme le jour que c'est le peuple tout entier qui veut la Constitution et qui la défendra.

LXVI.

Je vous ai rendu compte dans une autre lettre de l'effet produit par la nouvelle de la fuite du roi sur ceux qui ne connaissaient pas les intrigues de la cour, des Lameth et de Lafayette, ou bien qui n'en avaient qu'une idée vague. Un crime plongeant Paris dans le sang eût préparé des triomphes aux ennemis de la liberté. Voilà ce que se promettaient les fugitifs. Mais une conduite digne de la liberté antique tenue par le peuple français jusqu'ici pendant tout le cours de la Révolution, et qui lui fait le plus grand honneur, a su déjouer leurs funestes espérances et calmer l'anxiété des amis du peuple.

Bien que Lafayette eût favorisé la fuite qui n'eût jamais pu avoir lieu sans son consentement, la cour eût été bien aise de voir massacrer le commandant général.

La vie de Lafayette courut en effet de grands dangers place de Grève; il échappa heureusement aux mains des furieux et parut à la barre de l'Assemblée; son adjudant-major, le général Gouvion, y lut un rapport qui laissait bien des questions sans réponse; l'Assemblée nationale s'en contenta et le public n'y objecta point, car personne n'avait le temps de se former une opinion, et, dans la surprise du moment, peu de gens soupçonnaient que toute l'affaire était concertée.

Lafayette et Bailly furent l'objet des témoignages d'estime les plus touchants, tant dans l'Assemblée que hors de la salle. Mais ce qui inspira le plus d'enthousiasme, ce fut la générosité avec laquelle la faction des Lameth semblait sacrifier sa rancune au bien public. Barnave, poussé par Alexandre Lameth, propose à l'Assemblée d'avoir une confiance absolue dans la bonne foi de Lafayette. « Pas un instant dans toute sa carrière, dit-il, celui-ci n'en a été indigne. » Ces paroles dans la bouche de Barnave firent impression. A l'occasion des troubles de La Chapelle[1], Barnave l'avait désigné aux Jacobins comme le traître le plus audacieux et le plus livré à leur vengeance; on s'étonnait d'entendre l'éloge de Lafayette dans la bouche d'une faction qui l'accusait sans cesse de conspiration, avant qu'elle fût d'accord avec lui, et au seul nom de laquelle Mme de Lafayette s'était écriée à plusieurs reprises : « Hélas! ils feront assassiner mon mari. »

Tout fut interprété de la manière la plus favorable. On les trouvait généreux de ne pas tirer avantage de la situation fâcheuse de leur adversaire.

Leur conduite était-elle dictée par l'amour du bien public? Était-ce une entente concertée avec Lafayette en vue d'un intérêt commun? Se sentaient-ils trop faibles après les défaites qu'ils avaient essuyées pour entrer en lutte ouverte avec Lafayette? Lui supprimé, son parti, indigné de la perte de son chef, n'en serait devenu que plus triomphant;

1. Cf. *la Société des Jacobins*, par F.-A. Aulard, tome II, p. 28-30, 37, 39, 78.

ou bien cherchaient-ils à l'étouffer dans une étreinte fraternelle? A cette date, je n'osais trancher cette question, je suivais comme beaucoup d'autres mon sentiment, qui me faisait entrevoir les mobiles les plus nobles; je félicitai Barnave de sa grandeur d'âme; il reçut mes félicitations avec une émotion chaleureuse qui me fait croire encore aujourd'hui qu'à ce moment-là il n'était guidé que par des motifs d'ordre général et par l'amour du bien public.

Quelques députés de l'Assemblée nationale, avec lesquels je déjeunais et à qui je disais que la guerre civile me semblait inévitable si le voyage du roi s'effectuait sans encombre, ne semblaient pas souhaiter qu'on arrêtât le roi ni croire à la guerre civile ou la craindre.

Quoique se comptant parmi les patriotes, ils considéraient l'événement comme heureux et nécessaire; il produirait un accord entre les partis, qui seul donnerait au pouvoir exécutif la vigueur dont il avait besoin. Moi, pour ma part, je ne me promettais rien de bon d'un parjure, je trouve d'ailleurs fâcheux de recourir à la duperie et à la violence pour donner de la vigueur au pouvoir exécutif; la vigueur, la vigueur! le mot est pris dans des acceptions si variées.

L'Assemblée s'était déclarée réunie en permanence. Le danger qui menaçait le Palais-Bourbon et les Tuileries fut de peu de durée. Les rues fourmillaient de monde et de gens armés. L'agitation et la curiosité étaient à leur comble, mais nulle part on ne trouvait de désordre ni d'épouvante. Le dépit s'exhalait en quolibets, où la gaîté avait plus de part que l'amertume. On s'amusait à voir enlever ou couvrir les écussons aux armes royales. Des courriers et des députations allaient et venaient. On s'interrogeait, on s'abordait sans s'être jamais vu, on discutait, on plaisantait, un immense intérêt commun avait détourné un demi-million d'hommes de leurs occupations quotidiennes, les enlevant à leur sphère mesquine et étroite pour les rapprocher dans l'intimité et l'égalité de l'heure présente. Imaginez-vous cet état d'âme où l'homme se révèle dans la noble simplicité de sa nature, tout cela par une douce et lumineuse nuit d'été, et vous sentirez votre âme se dilater et s'élever, même si vous n'aimez pas le tumulte des grands événements politiques dont l'atmosphère m'enchante.

Les instigations au désordre ne manquaient pas. Une bande, dont on ne saurait dire au juste les meneurs, mais qui poursuit son but sans relâche, avait sans doute répandu les armes et les uniformes de la garde nationale qu'on prétendait avoir trouvés dans la plaine des Sablons; on les transporta sur des voitures de munitions le long de la rue Saint-Honoré. On les disait destinés à armer des bandits pour les introduire dans la garde nationale. L'ami du peuple, Marat, travaille sans nul doute pour cette bande d'incendiaires et de gredins. L'une de ses feuilles, dans la nuit du 20 au 21, c'est-à-dire précisément au moment de la fuite du roi, prêchait l'émeute et l'assassinat contre Bailly, Lafayette et l'Assemblée nationale même. Je fus le témoin d'une scène assez intéressante qui prouve bien qu'en temps de Révolu-

tion un homme public oscille toujours entre le capitole et les gémonies. Au même moment où on criait et vendait à l'entrée du Palais-Royal une de ces feuilles incendiaires qui désignait le général comme un traître infâme, il passait à cheval, recevant d'un autre attroupement nombreux les marques les plus touchantes de l'approbation et de l'amour populaire.

Il était impossible, comme vous pouvez vous le figurer, de s'arrêter au même endroit. Je voulus voir ce qui se passait chez moi. Mme du Pl. s'était risquée à aller jusqu'à la porte. « Mon Dieu! vous êtes encore en vie? s'écria-t-elle en me voyant, ne vous a-t-on pas dévalisé? » — « Madame, le peuple est plus honnête que ses ennemis. » — « Hélas, qu'allons-nous devenir, heureux ceux qui comme nous n'ont rien à perdre! » — « Même si ce jeune homme et son camarade, dis-je en montrant le jeune serrurier pour lequel cette dernière phrase avait été dite, vous croyaient plus riche que vous ne voulez le laisser croire, il serait le premier à défendre vos biens contre des brigands. » — « Dans trois jours, reprit-elle, tout aura changé d'aspect ici; cinquante mille uhlans sont en route pour remettre les Parisiens à la raison; quant à moi, je ne reste pas, je pars pour Rouen. » En effet, elle eût tenté cette aventure si M. Malouet ne la lui avait déconseillée, l'assurant qu'elle n'irait que jusqu'à la barrière et qu'il lui faudrait revenir bon gré mal gré comme d'autres gens de qualité de sa coterie. Pour montrer combien tous ces gens-là se font une idée fausse et inexacte du peuple, il me suffira de dire que la famille de M. Malouet était en larmes et que lui-même se préparait à la lanterne.

Nulle de ces sinistres prévisions ne se réalisa; personne ne fut dévalisé ni tué; on ne songeait pas à Malouet, et jusqu'ici il n'est venu à Paris ni les cinquante mille uhlans, ni les trente mille sauvages de la Sibérie, dont j'ai entendu parler par les dames de qualité sur un ton de gravité burlesque.

Suivant l'exemple de l'Assemblée nationale, le club des Jacobins s'était également déclaré réuni en permanence. Pendant le jour, il s'y réunissait peu de monde, mais il en venait de temps en temps avec des dénonciations contre Lafayette. Des gens en uniforme de gardes nationaux se trompaient, arrêtant des colporteurs et marchands de journaux de Marat. M. P. me dit : « Tout ce que vous voyez là sont des orléanistes, » peut-être n'avait-il pas tort, en désignant le petit groupe dont il me parlait; mais plus tard on taxait d'orléaniste et de pensionné par les puissances étrangères quiconque était mécontent des procédés du comité de revision. Robespierre, échappé à l'Assemblée nationale, venait débiter ses idées sombres, ce qui n'étonnait personne. Il ne comprenait pas la coalition qu'il ne faisait que pressentir, et, comme il se considère comme un homme extrêmement dangereux, il pensait que la conspiration était dirigée bien plus contre lui que

1. Cf. Aulard, *l. c.*, tome II, p. 531 et s.

contre l'État. Il se vouait à Pluton, promettant de laisser à la terre un exemple. Fatigué de ce pathos ennuyeux, je partis. Revenu au bout d'une heure, je trouvais la société patiente, écoutant toujours le discours de ce conducteur de pompes funèbres. Toutefois, il s'était fait un grand changement pendant mon absence. La salle s'était remplie de gens que je ne me serais jamais attendu à voir là. En effet, voilà toute la gauche de l'Assemblée nationale, tous ceux qui ont formé le club de 1789, qui avaient rompu avec les Jacobins, tous ceux qui n'avaient jamais paru dans un club, tous étaient là. Alexandre Lameth était avec Lafayette, Adrien Duport avec d'André, Barnave avec Chapelier, se donnaient la main. Peut-on imaginer un contraste plus étrange? Alexandre Lameth le sentit lui-même et monta à la tribune aussitôt que Robespierre en fut descendu : « On s'étonnera, dit-il, de le voir réconcilié avec Lafayette après des différends aussi variés et aussi longs, mais, d'accord sur le but, ils ne divergeaient d'opinion que sur les moyens; il leur avait semblé équitable à tous deux de sacrifier ces petites divergences d'opinion au bien public, d'autant plus que leur mutuelle estime n'avait jamais été entamée. » On en appelait sur ce point au témoignage de Danton. Danton confirma avoir souvent entendu Lameth dire que la conduite de Lafayette ne pouvait être équivoque que dans les petites choses; en temps de crise, nul doute n'était permis sur ses sentiments; c'était un ami sincère de la liberté, un ennemi avéré de la noblesse, prêt le premier à monter sur l'échafaud et à mourir pour ses convictions. Cette affirmation, venant des ennemis les plus déclarés du général, fut d'un grand effet. Lameth ajouta : « On nous accuse de vouloir faire renaître la noblesse, la noblesse est au delà du Rhin; nous ne sommes ici que des bourgeois. Nous voulons, nous devons l'anéantir si nous ne voulons être anéantis! »

La générosité du témoignage de Danton disposa l'auditoire à l'entendre pour la deuxième fois. Il exprima sa joie de voir la concorde produite par le départ du roi, puis il malmena avec violence et une dureté mordante la conduite de Lafayette pendant la Révolution, en montra les côtés blâmables et équivoques d'une manière si vive que les amis de Lafayette et de la patrie demandèrent sa justification, si souvent réclamée avant que Danton la lui demandât. J'étais tout près de Lafayette. Pendant tout le discours de Danton, il regardait autour de lui d'un air distrait, indifférent ou plutôt souriant de ce sourire affable, mais insignifiant, qui lui est propre, comme s'il était à cent lieues de l'orateur. — Tout le monde s'attendait à voir Lafayette monter à la tribune; Lafayette n'y semblait pas penser. Il restait assis. Il y eut un silence pénible. Regnault de Saint-Jean-d'Angély lui poussa du coude : « Lafayette, il faut que vous disiez quelques mots. » Enfin, il fit un mouvement et se leva pour monter à la tribune comme un homme qui ne sait pas encore au juste de quoi il va parler. Tous l'écoutaient, attentifs, l'oreille tendue, la bouche ouverte, comme il arrive d'habitude quand l'orateur ne saurait laisser l'auditoire indiffé-

rent; pour ou contre qui on prend parti, dont les amis sont prêts à saisir les avantages, les ennemis attentifs à trouver le défaut de la cuirasse.

Lafayette, sans répondre le moins du monde aux accusations dont il venait d'être l'objet, se lança dans des lieux communs sur la liberté et la Révolution, exhortant la société à reprendre courage, comme si elle se laissait aller au désespoir; bref, il parla en ton froid et raide d'un troupier à ses grenadiers, jamais de ma vie je n'ai vu ni entendu quelque chose de plus glacial. Nous tombions des nues, nous avions espéré entendre un oracle, et nous n'apprîmes rien. La suite du général, cependant, était enchantée de sa défense, des cris de joie, des applaudissements l'accompagnèrent de la tribune jusque dans la rue; mais les braves gens, soucieux de vérité et de sécurité, n'avaient pas lieu d'être contents. Lafayette leur devait des explications. A supposer qu'il méprisât les mobiles de son accusateur, les griefs présentés par Danton n'étaient autres que les doutes et les incertitudes des meilleurs citoyens. Si Lafayette s'est abstenu d'y répondre par embarras et manque de présence d'esprit, je le plains; si c'est exprès, sa conduite est aussi peu politique que peu sincère. Ce soir-là, il lui eût été facile de gagner une foule d'adhérents, de braves gens qui ne souhaitaient rien plus ardemment que de voir triompher sa vertu et de faire taire pour longtemps la calomnie. Le chef d'un parti ne doit laisser échapper aucune occasion d'augmenter le nombre de ses partisans et d'affaiblir son adversaire. — Puis Barnave fit quelques vaines tentatives, d'une voix étranglée par l'émotion, pour captiver l'attention.

Le 22 juin, les séances du club des Jacobins furent permanentes comme celles de l'Assemblée. J'y rencontrai ce jour-là le groupe qu'on m'avait désigné comme orléaniste. Ses menées ressemblaient à celles de la veille. Les dénonciations contre Lafayette se suivaient. Le jeune Chepoy, président de la société, favorisait les accusateurs et imposait silence avec une partialité flagrante à toutes les protestations et réclamations en faveur de Lafayette. Ceci fut surtout manifeste à la lecture du procès-verbal, où Lafayette était représenté sous un jour bien plus défavorable encore qu'il ne méritait. Un jeune Breton renouvela la motion de Danton. Elle fut adoptée, et on écrivit à Lafayette, au nom de la société, d'avoir à se justifier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être déclaré indigne de la confiance publique. La lettre est restée sans réponse. Pendant ce temps, la salle se remplissait de plus en plus. Un certain Robert, un journaliste de peu de valeur, ancien avocat, président d'une société de patriotes, arriva tout défait, échappant à grand'peine, à ce qu'il prétendait, aux soldats de Lafayette; il venait avec sa femme et quelques autres personnes demander à la société, au nom des Cordeliers, de faire une pétition pour la suppression du gouvernement monarchique. A peine ce mot fut-il prononcé qu'on s'éleva bruyamment contre lui, et un cinquième à peine de la société vota en faveur d'une députation.

La scène devenait de plus en plus violente à mesure que la salle

s'emplissait. Nous étions déjà en proie à une surexcitation fiévreuse, quand l'entrée du duc d'Orléans, que je voyais pour la première fois, fit diversion. Quelques applaudissements, destinés à lui souhaiter la bienvenue, furent étouffés par les huées de ses adversaires.

La lutte entre ceux qui demandaient une mesure aussi radicale et ceux qui craignaient quelque démarche trop hâtive devenait de plus en plus vive et violente. Je vis le moment où on allait en venir aux mains et où on allait se massacrer dans la salle. A l'heure où un *Deus ex machina* seul pouvait nous sauver de cette catastrophe, retentit la nouvelle que le roi avait été arrêté à Stenay. Le duc d'Orléans, assis en face de moi, disparut comme par enchantement dans la seconde où j'avais détourné mes yeux de lui; je le cherchai en vain dans tous les coins de la salle avec mes lunettes. — Me frayant un passage à travers la foule, qui entrait et sortait, je volai à l'Assemblée, où la nouvelle me fut confirmée. Le roi fut arrêté à Varennes, comme vous le savez, et non à Stenay.

« Vive la République, vive la République, à bas le parjure, à bas le traître! » tels étaient les cris de la foule.

Alfred Stern.

(*Sera continué.*)

LE GÉNÉRAL BARD

ET LA GUERRE DE VENDÉE EN L'AN II.

M. Alphonse Bard, le conseiller rapporteur de la Chambre criminelle dans l'affaire de la revision, cet austère magistrat dont toute la vie est faite de silencieux labeur et de dévouement discret, a pu, au moment où il a été appelé à remplir de difficiles et délicats devoirs, s'inspirer, non seulement de la fermeté de sa conscience, mais aussi des traditions de sa famille.

Son arrière-grand-père, le général Bard, a été une victime et un persécuté, et il y a quelque intérêt à rapprocher aujourd'hui, dans une rapide étude, le conseiller à la Cour suprême du héros des guerres de Vendée, qui, suspendu et jeté en prison par l'inepte Turreau pour cause de modérantisme, écrivait, le 7 thermidor, au président de la Convention : « Depuis quatre mois je languis dans les prisons sans qu'on puisse alléguer aucun fait contre moi. Justice, président, justice!... La liberté ou la mort! »

Cette biographie nous est connue aujourd'hui par le volume qu'a publié, en 1897, à très petit nombre, le petit-fils du général, Antoine Bard, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative de 1849 et père du conseiller Alphonse Bard.

Lorsque la Révolution éclata, Antoine-Marie Bard avait trente ans. Né à Montmort, près Toulon-sur-Arroux, il avait servi, de 1778 à 1781, dans la compagnie « d'hommes d'armes d'ordonnance sous le titre de gendarmes bourguignons. » Élu major de la garde nationale de Toulon le 24 juillet 1789, il entra dans l'armée active en mai 1792 et fut blessé à Jemmapes. On le retrouve, en qualité de capitaine, à la prise de Namur (2 décembre 1792).

Il faisait partie de l'armée de Dumouriez quand ce traître passa à l'ennemi (4 avril 1793). A cette époque, la situation de la République était terrible. Custine s'était réfugié sous le canon de Landau. La bataille de Nerwinden, perdue par nous, ouvrait la frontière à Cobourg et au prince Charles. Nous venions de déclarer la guerre aux Anglais, à l'Espagne, à la Hollande, à l'Autriche. Lyon s'insurgeait contre la Révolution; les Sardes marchaient sur Lyon. La Bourgogne, l'Auvergne, le Calvados s'agitaient dans les convulsions de l'anarchie fédéraliste.

Mais l'insurrection de la Vendée, qui reprend, le 10 mars 1793, par le massacre de Machecoul et se continue par les affaires de Saint-Florent, de Cholet, de Pontivy, exposait la République à un mortel péril. Le fanatisme du prêtre a exalté les Vendéennes et, par elles, les Vendéens jusqu'à la fureur. Le *Dies irae* est la Marseillaise des Blancs, qui poussent devant eux les curés constitutionnels en les lardant de leurs piques et se servent des enfants comme bourreaux pour que le supplice soit plus long. Ainsi faisait Souchu à Pontivy. Et, pour résister à ces sauvages, la Convention disposait, de Nantes à la Rochelle, d'une armée de 2,000 soldats peu valides sortis des dépôts!

Le Comité de Salut public, institué le 6 avril, n'a qu'une arme : la *levée en masse* et la *réquisition*. Tout est improvisé. Les soldats nomment leurs chefs. Et c'est ainsi qu'à la date du 27 mai 1793, Bard fut élu, à Tours, chef du 10e bataillon de la formation d'Orléans. Il fut versé dans l'armée des côtes de la Rochelle, qui s'échelonnait de Tours jusqu'à l'embouchure de la Charente, et dont le général en chef, le ci-devant duc de Biron, avait son quartier général à Niort, tandis que l'armée des côtes de Brest, sous le général Canclaux, couvrait le nord de la Loire. On sait avec quels faibles moyens militaires le brave Canclaux dut faire face aux 60,000 Vendéens de d'Elbée, Stofflet, Charette et Cathelineau, dix à onze mille gardes nationaux

et mille ou quinze cents vrais soldats, et comment le courage des Nantais, soutenu par le représentant Merlin, de Douai, sauva Nantes après la mort de Cathelineau. Quant à l'armée des côtes de la Rochelle, elle reçut pour chef, le 24 juillet, à la place de Biron démissionnaire, l'ancien ouvrier bijoutier Rossignol, qui disait de lui-même : « Je ne suis pas foutu de commander une armée. » Mais il était l'idole des hébertistes et du Comité de Salut public. Jouet de Ronsin, qui voulait tout détruire et faire le désert dans trois départements, Rossignol fut un moment suspendu par les représentants Bourdon et Goupilleau ; la Convention le renvoya justifié, plus puissant que jamais, et il assistait, le 2 septembre 1793, au conseil de guerre de Saumur, sur lequel Ch.-L. Chassin, au début du t. III de sa *Vendée patriote*, a donné des détails si intéressants, notamment une relation de Kléber. Il suffira de dire que le plan adopté prescrivait la marche de la colonne de Mayence (transportée dans l'Ouest à la suite de la capitulation de cette place, 23 juillet) dans la direction de Nantes, pour se rabattre ensuite sur Mortagne et donner la main à l'armée de la Rochelle vers le 16 septembre.

C'est de cette dernière armée que faisait partie le commandant Bard. A la bataille de Chantonnay (5 septembre), il est déjà lieutenant-colonel et se comporte très vaillamment, sous les ordres du brave général Lecomte, qui avait Marceau pour adjudant général. Le rapport de Lecomte rend « justice au 10e bataillon, commandé par Bard. » Il contribua puissamment à rallier les républicains, écrasés par les 30,000 hommes du généralissime vendéen d'Elbée. La division fut reconstituée à Luçon par les soins du général Beffroy. On trouve au livre que nous analysons le journal des ordres de cette division (du 9 septembre au 13 octobre), qui est complètement inédit et rédigé par la main de Marceau, chef de l'état-major. Il permet de se rendre compte des difficultés que rencontra cette poignée d'hommes dans sa marche à travers la région accidentée du Bocage. Le 10e bataillon se couvrit de gloire dans la soirée du 11 septembre, et Bard enleva la forte position de Saint-Laurent-de-la-Salle après quatre heures de combat. Le 15, il triompha, avec Beffroy et Lecomte, de la résistance des Vendéens dans la marche de Saint-Hermand vers Mortagne. C'est ici qu'un ordre inepte de Ronsin arrêta le mouvement des colonnes victorieuses et les mit en retraite sur Luçon, ce qui fut la cause des défaites subies par Santerre à Coron (18 septembre), par Duhoux au Pont-Barré (19) et, le même jour, à Torfou par Kléber et l'avant-garde mayençaise. Beysser fut battu à son tour à Montaigu le 21, et Canclaux dut ordonner la retraite sur Nantes, tandis que la division des Sables, sans Mieszkowsky, était mise en déroute à Saint-Fulgent.

Rossignol et Ronsin avaient donc commis un véritable crime militaire que dénoncèrent en vain Merlin de Thionville et Philippeaux; mais Robespierre, qui s'appuyait alors sur les Hébertistes, évita aux favoris du ministre Bouchotte la flétrissure et la destitution qu'ils méritaient. Dans la réorganisation de l'armée de la Rochelle, Bard reçut provisoirement le grade de général, avec les éloges de l'héroïque représentant Dubois de Bellegarde, un de ces admirables missionnaires aux armées qui se couvraient de gloire à la tête des colonnes. Lorsque Canclaux reprit l'offensive dans les derniers jours de septembre et fit appel à l'armée de Luçon, le général Bard revint défendre la région de Chantonnay avec ce mot d'ordre : vaincre ou mourir.

Malheureusement, Kléber dut céder, le 7 octobre, le commandement de la nouvelle armée de l'Ouest à un protégé du Comité de Salut public, le général Léchelle, que les Mayençais accueillirent aux cris de *Vive Dubayet!* Il eût été intéressant de connaître en détail les opérations de Luçon, dirigées par Bard et par Marceau, son adjudant général, mais le journal de marche s'arrête au 13 octobre, et c'est le 15 et le 17 que se livrèrent des batailles importantes dans lesquelles Bard fut grièvement blessé. Il faut donc s'en rapporter à Savary, qui raconte le combat de la Tremblaye (15 octobre), dans lequel Lescure fut blessé à mort, où Marceau et Bard combattirent côte à côte. Bard en fut le véritable héros; Marceau, qui ne fut nommé général à titre provisoire que lors de l'arrivée à Baupréau (18 octobre), n'a servi qu'en sous-ordre dans cette circonstance.

Le 17 octobre, l'armée catholique se rabattit sur Cholet et une nouvelle bataille s'engagea. Les républicains étaient commandés nominalement par Léchelle et en fait par Kléber, Beaupuy, Haxo, Marceau, Muller, Chalbos, Westermann, et enfin par Bard, qui, appuyé par la réserve d'Haxo, rallia les grenadiers de sa division et, couvert de blessures, enfonça à la baïonnette les masses vendéennes. C'est là que tombèrent, grièvement blessés, d'Elbée et Bonchamps, avec plusieurs milliers de royalistes. Les républicains avaient perdu 600 hommes et plus de 700 blessés! Tous les historiens de la Vendée, Patu-Deshautschamps, A. de Beauchamp, du Chatellier, Crétineau-Joly, l'abbé Deniau, nous montrent, dans cette terrible bataille de Cholet, qui ne finit qu'à huit heures du soir, le général Bard perdant son sang par trois blessures et haranguant les grenadiers de la Convention comme un héros d'Homère : « Camarades, seriez-vous moins braves que les Mayençais? En avant, en avant, grenadiers! » Et, dans la victoire, il est frappé d'une nouvelle blessure!

Cette fois, le vaillant officier paraissait hors de combat. Il revint

à Luçon à travers un pays couvert de cadavres et, malgré son épuisement physique, joua un rôle important dans la lutte contre Charette, ainsi que dans l'œuvre de pacification du Bocage.

Mais son humanité égalait sa bravoure, et quand Turreau, nouveau général en chef, voulut mettre la Vendée à feu et à sang, alors qu'elle ne combattait plus, Bard réprouva énergiquement les projets sanguinaires du futur baron de l'empire. Mais il ne fut pas plus écouté que Lindet et Philippeaux. On était au plus fort de la Terreur. Robespierre venait d'innocenter Ronsin ; il s'appuyait sur les hébertistes, menaçait les représentants en mission et laissait carte blanche aux exagérés.

Bard, dont les plaies s'étaient rouvertes, demanda à Bouchotte, le 1er mars 1794, la permission de se rendre aux eaux pour rétablir son bras, « cette portion de son corps qu'il veut faire contribuer à la destruction des ennemis *de toute espèce* de sa patrie. » Le lendemain, il écrivit à Turreau pour protester contre l'incendie sauvage de Chantonnay et réussit à préserver de la dévastation Luçon et Fontenay-le-Peuple.

Turreau, furieux, destitua le général Bard (24 mars 1794) et donna l'ordre au général Huché, nommé à sa place, de tout brûler dans la région de Luçon. Ce Huché, aussi féroce qu'incapable, était digne de son chef. Il commit de tels excès que le comité de surveillance de Luçon le fit arrêter par l'adjudant général Cortez (9 avril). Son aide de camp fut condamné à mort et exécuté pour pillage et viol. Turreau répondit en dénonçant Bard aux représentants Hentz et Francastel, récemment arrivés à l'armée de Brest, et ceux-ci firent emprisonner Bard à Angers, le 15 avril, sous l'inculpation de connivence avec les insurgés. Toutes les sociétés populaires et les administrations municipales de la Vendée, les corps de troupes eux-mêmes signèrent des adresses en faveur du général persécuté et renvoyé en jugement. Telle fut la force du mouvement d'indignation contre Turreau que le Comité de Salut public se décida à le rappeler (13 mai) ; mais Bard restait détenu et en danger de mort. Il écrivit au terrible comité, aux Jacobins et enfin à la Convention pour demander justice :

« Si je suis coupable, que ma tête tombe; mais, si je suis innocent, qu'on me rende ma liberté et qu'on ne me traite pas comme un brigand » (lettre aux Jacobins). Son appel à la Convention est du 7 thermidor. Le 9, Robespierre était renversé et Bard, dix jours après, était remis en liberté. Rétabli dans ses fonctions de général, le vaillant officier devait remplacer Beaupuy à la tête de la division de Cholet, sur la demande de Grouchy, alors chef d'état-major de Canclaux. Mais il avait trop présumé de ses forces : sa santé était irrémédiable-

ment perdue, et il dut se faire réformer, pour cause de blessures, le 15 fructidor an III. Pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, il n'exerça aucune fonction; mais, quand les armées étrangères envahirent le sol de la France en 1814, il reprit du service et, à la tête des gardes nationales de Bourgogne, fit rétrograder en diverses rencontres les troupes de la coalition. Après la défection d'Augereau, il fut mis en état d'arrestation par les Autrichiens. Il mourut à Toulon-sur-Arroux le 9 novembre 1837.

Telle est l'histoire peu connue de ce héros des guerres de Vendée, qui fut l'ami et le chef de Marceau. Il a été grand sur les champs de bataille où il a versé son sang; il a été grand aussi par son humanité et par sa lutte courageuse contre un général inepte et féroce qui compromettait la cause de la République. Pas plus que Kléber, il ne savait s'incliner devant la sottise et la lâcheté. C'est une belle figure que ses dignes petits-fils ont eu raison de faire revivre.

Paul ROBIQUET.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

TRAVAUX SUR L'ANTIQUITÉ ROMAINE.

I. Histoire politique, littéraire et religieuse. — L'épigraphie, l'archéologie, la numismatique font tort aujourd'hui à l'histoire de la République romaine. Il semblerait, à voir comme on la néglige, que Tite-Live n'a plus de mystères ou que Plutarque n'a plus d'intérêt[1].

La tentation de comparer les rogations agraires de Rome aux projets du socialisme contemporain est trop forte pour que quelques écrivains à la plume souple et au jugement rapide n'y succombent pas de temps à autre. C'est le cas de M. Robert Dreyfus dans son *Essai sur les lois agraires sous la République romaine*[2]; ce livre se parcourt facilement, agréablement même; il témoigne de l'amour de l'histoire et de nombreuses lectures, mais aussi d'un trop vif désir de rajeunir les choses du passé par un style d'actualité[3], et d'une absence complète d'efforts pour discuter les textes des auteurs anciens et pour en tirer le sens des institutions sociales. S'il avait fait cette critique, il se serait gardé de prononcer le mot d'« orateur socialiste » et de « prophète d'Israël, » à propos de Tibérius Gracchus, et il aurait pu marquer dans la réforme du tribun cet esprit conservateur, vraiment romain, en un certain sens archaïque et religieux, qui différencie si profondément des collectivistes contemporains les grands agitateurs agrariens du forum. Au reste, il faut avouer qu'un travail d'ensemble sur les lois agraires et la propriété foncière à Rome nous manque totalement, et qu'il ne peut être fait que par un érudit sagace et désintéressé, et sur le modèle du livre que M. Paul Guiraud a consacré à la Grèce.

Les trois inscriptions de Varus, de César et de Sextus Pompée,

1. Et c'est à propos d'une monnaie du meurtrier de César que M. Martha nous parle du rôle de l'ambassade à Delphes dans la légende des Brutus (*Rev. num.*, 1897, p. 457).

2. Paris, Lévy, 1898, in-12 de II-250 p.

3. Par exemple, Scipion Emilien : « Comme il était par-dessus tout patriote et nationaliste..., il devint très vite un conservateur endurci; » la classe riche « donnait le curieux exemple d'un malthusianisme anticipé. »

publiées à nouveau par M. Héron de Villefosse[1], rappellent les épisodes africains et siciliens des dernières guerres civiles, et montrent l'acheminement du monde vers l'autocratie militaire : jusqu'à quel point se propageait l'habitude de n'obéir qu'à un chef, on le voit par ces dédicaces provinciales oublieuses des consuls et datées du nom d'un seul *imperator*, César ou Sextus. — Je ne puis ici qu'indiquer la longue étude de M. Colomb sur *la Campagne de César contre Arioviste*[2].

L'histoire littéraire et politique du haut Empire fournit à peine plus que l'histoire de la République. M. de la Ville de Mirmont a travaillé *Sur la date du livre I des Épîtres d'Horace*[3], qu'il place entre le 8 décembre 733 et le 8 décembre 734. M. Gaston Boissier conclut son mémoire sur *l'Art poétique d'Horace et la tragédie romaine*[4] par ces mots : « Horace avait dans l'esprit une tragédie sage, sensée, qui cherche à plaire aux délicats par la peinture des passions et des caractères, avec peu de personnages, une action simple, grave, très régulièrement conduite, un style soutenu, une versification sévère. Ces prescriptions font songer à la tragédie française du XVIIe siècle. » — D'un papyrus égyptien, M. Nicole tire des détails fort nouveaux sur l'enquête brutale et vexatoire dirigée, au temps de Tibère et de Caius, contre les Juifs de l'Égypte[5]. — M. Fabia, qui connaît admirablement son Tacite et ses premiers empereurs, ne me paraît pas exagérer l'influence de Poppée dans l'étude aimable et judicieuse qu'il consacre à son « règne[6]. » — C'est la *Revue de philologie* qui nous fournit ces recherches sur les douze Césars[7]. Les

1. *Deux inscriptions relatives à des généraux pompéiens.* Oran, 1898 (*Société d'Oran*).

2. *Revue archéologique*, juillet 1898. Voyez sur cette étude P. L[ejay], dans la *Revue critique*, déc. 1898, p. 433. — Également à titre d'indication, Leleu, *Réflexions sur la conquête de la Gaule par les Romains*, dans les *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, t. XLIV (1897), 1898.

3. *Revue des Universités du Midi*, 1898, n° 4. La meilleure chronologie des campagnes et du règne d'Auguste est encore celle des *Res Gestae*, éd. Mommsen.

4. *Revue de philologie*, janv. 1898. — Sur Virgile, outre la mosaïque citée plus bas, p. 334, cf. Bertrand, *Virgile et Apollonius de Rhodes*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, 1898, n° 2.

5. *Avillius Flaccus, préfet d'Égypte* (*Revue de philologie*, janv. 1898). — L'inscr. de Carry (et non Tarry), publiée par M. Clerc (*Acad. des inscr., c. r.*, 1898, p. 684), est un nouvel indice de la popularité de Caligula dans les Gaules.

6. *Le règne et la mort de Poppée*, dans la *Revue de philologie*, oct. 1898; du même, *Étude sur le préfet des vigiles Julius Paelignus* (Tac., *Ann.*, XII, 49), dans la même Revue, avril 1898. Je signale à M. F. les plombs présentant les figures conjuguées de Néron et de Poppée.

7. Je ne puis dire qu'une chose, que c'est un très long article, du *Siège de*

Antonins sont moins favorisés[1]. Mais les empereurs du IIIe siècle inspirent, comme toujours, les vaillants collaborateurs de la *Revue numismatique*, à laquelle M. Blanchet a donné une nouvelle jeunesse.

M. Mowat y étudie les noms de l'impératrice Maesa[2] (*Julia Mamea Maesa*, croit-il), et la légende *Arnasi* des monnaies de Volusien et Trébonien[3] : s'il n'est pas parvenu à la dégager de tout mystère, il a eu raison, au moins, de rappeler à son sujet les services que l'épigraphie peut rendre à la numismatique. Ailleurs[4], il nous montre, dans les pièces de Gallien à la couronne de roseau, un souvenir du passage du Rhin en 259. — L'inscription de Briançonnet, dédiée à l'empereur Claude II, est une preuve de plus que l'empire de Postume et de Tétricus ne dépassait pas le Rhône[5]. — Nous arrivons maintenant au christianisme[6].

M. Allard a réuni, sous le titre d'*Études d'histoire et d'archéologie*[7], treize articles parus dans ces douze dernières années. La plupart touchent à l'histoire morale et religieuse de l'antiquité, païenne ou chrétienne ; le premier et plus important est une étude sur *la Philosophie antique et l'esclavage*[8] ; l'auteur s'efforce de montrer que

Jérusalem par Titus et la nation juive, de M. l'abbé Vidal, dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1898, avril.

1. Le travail de M. Hirschfeld sur *D. Clodius Albinus* (*Historische Zeitschrift*, t. XLIV) a été traduit par M. Allmer dans la *Revue épigraphique* de 1897-98.

2. *Rev. num.*, 1897, p. 531. — A propos du nom de Julia Domna, cf. Ph. Berger, *Ac. d. inscr., c. r.*, 1898, p. 49 : il semble bien acquis que *Domna* est un nom sémitique et non pas une contraction pour *domina*.

3. *Ibid.*, 1898, p. 287.

4. *Bull. des Antiquaires de France*, 1897, p. 295.

5. Espérandieu, *Ibid.*, 1898, p. 263.

6. *Non vidi* Bruston, *les Paroles de Jésus récemment découvertes en Egypte*. Paris, 1898, in-8°.

7. Paris, Lecoffre, 1899, in-8° de VIII-438 p. Le volume de M. Allard sur *le Christianisme et l'Empire romain, de Néron à Théodose* (*Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, même librairie) en est à la troisième édition ; cf. *Rev. hist.*, mars 1898, p. 341. Dans la même collection a paru (2e édit. annoncée) : *Anciennes littératures chrétiennes, la littérature grecque*, par M. P. Batiffol.

8. Voici le titre des autres articles : *l'Enseignement secondaire dans l'ancienne Rome* (à propos de l'excellent livre de M. Jullien) ; *Un livre sur le IVe siècle* (celui de M. Boissier) ; *les Archives et la bibliothèque pontificales aux premiers siècles* (d'après les articles de J.-B. de Rossi) ; *Jean-Baptiste de Rossi ; la maison des martyrs* (histoire des fouilles du P. Germano dans la maison et la basilique des saints Jean et Paul, étude importante pour l'histoire de la persécution au temps de Julien) ; *Charles de Linas et l'art byzantin ; les origines de la civilisation moderne* (analyse du livre de M. Kurth) ; *le Domaine rural du Ve au IXe siècle* (d'après *l'Alleu* de Fustel de Coulanges ; à remarquer, p. 275, le rapprochement de la méthode de Fustel d'avec celle de Le Play) ; *l'Histoire*

jusqu'à Épictète les esclaves n'ont reçu des philosophes « aucune consolation efficace, aucun soulagement utile. » On peut ne point partager les convictions de M. Allard, ne point approuver la manière dont il interprète certains passages du *De officiis* ni celle dont il juge l'empereur Julien ; mais son livre est trop sincèrement fait et trop agréablement écrit pour ne pas éveiller plaisir et sympathie, et il faut savoir gré à l'auteur d'y avoir recueilli « les glanes tombées de sa moisson historique. »

Sur les pères de l'Église, on doit signaler le nouvel essai de classement chronologique des œuvres de Tertullien, par M. Monceaux[1]. — Mais il faut lire avec soin le mémoire de M. Allard sur *Basile avant son épiscopat*[2] ; on s'y rendra compte de cette rapide et profonde propagation des influences personnelles, de cette sorte de solidarité interdiocésaine des gloires sacerdotales, qui furent des éléments décisifs dans la puissance et le triomphe du christianisme. — Rappelons encore, à propos d'histoire religieuse, la très ingénieuse conjecture de M. Mowat[3] : il voit, dans la célèbre formule en acrostiche ΙΧΘΥΣ, Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, le décalque chrétien des noms de Domitien sur les monnaies alexandrines : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Θεοῦ υἱὸς Δομιτιανός. Le chef de la Cité de Dieu s'opposerait au maître de la Cité des Hommes, le Christ à l'Antéchrist. Cette manière de procéder est tellement conforme aux habitudes du christianisme alexandrin que l'on est séduit et convaincu dès le premier abord.

Enfin, c'est à la fois avec plaisir et regret que nous avons lu le dernier mémoire sorti des mains de Le Blant ; il y étudie *la Controverse des chrétiens et des Juifs aux premiers siècles de l'Église*[4], avec cette connaissance des textes, cette sûreté de déduction, cette sagesse archéologique qui ont fait de lui un maître non remplacé[5].

II. Droit, institutions, archéologie. — Le régime de la thèse unique, dans les Facultés de droit, ne paraît pas être favorable, en dépit de nos espérances[6], à l'étude du droit romain. C'est à peine si

à la campagne, paysans et petits nobles à la fin de l'ancien régime ; Un épisode de l'histoire de l'esclavage aux États-Unis (Édouard Coles) ; *le Mouvement féministe et la décadence romaine* (de très judicieuses réflexions) ; *Sur l'histoire de la jeunesse.*

1. *Revue de philologie*, janvier 1898. L'étude est dirigée surtout contre Nœldechen. M. M. me paraît avoir raison notamment sur les points concernant la bataille de Lyon, qui sert à dater *Aux martyrs* (avant le 19 février), *Aux nations* (peu après), *l'Apologétique* (un peu plus tard).

2. *Revue des Questions historiques*, juillet 1898.

3. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1898, p. 121.

4. *Mémoires des Antiquaires de France* pour 1896, t. LVII, p. 229.

5. De M. Ermoni, *Histoire du baptême depuis l'édit de Milan jusqu'au concile in Trullo* en 692, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er oct. 1898.

6. *Revue historique*, mars 1896, p. 347 ; mars 1897, p. 313.

çà et là, dans les collections universitaires, nous pouvons glaner quelques volumes intéressant l'antiquité latine, et encore ne témoignent-ils pas de plus de conscience et de plus de connaissance[1] que les thèses d'avant la réforme. Nous nous éloignons trop rapidement des temps où une thèse sur le droit municipal romain, comme celle de M. Houdoy, était un volume de tout premier ordre. Autorisés à négliger les recherches historiques et le droit ancien, les candidats au doctorat préfèrent les monographies spéciales sur des questions de jurisprudence contemporaine; leurs thèses, plus limitées, plus techniques, tendent à ressembler à des consultations[2]. On pourra créer, et nous sommes des premiers à le demander au nom des intérêts scientifiques, des conférences de droit coutumier, d'épigraphie juridique, de droit canonique; mais, il faut l'avouer, au fur et à mesure que l'enseignement des maîtres se rapproche des méthodes historiques, les intentions des étudiants s'en éloignent. Le mal n'est pas grand encore, aujourd'hui que l'école historique du droit romain et byzantin a chez nous des représentants toujours jeunes et actifs, comme M. Beaudouin, M. Cuq, M. Esmein, M. Girard, M. Monnier[3], pour rappeler ceux que nous citons ici le plus souvent. Mais après eux? — Déjà la *Revue générale du droit* n'offre plus aux romanistes le même intérêt[4] et laisse prendre par la *Nouvelle Revue historique* les articles les plus copieux et les problèmes les

1. Par exemple, dans la thèse de M. L'Eleu, *Des communautés rurales dans l'ancienne France jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (Paris, Rousseau, 1898, in-8°), on cherche en vain le document essentiel et les articles importants sur les *pagi* gallo-romains. Voyez, dans le même ordre d'idées, Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, Rousseau, 1898, in-8°). *Non vidi* Halgan, *Essai sur l'administration des provinces sénatoriales sous l'Empire romain* (Paris, Fontemoing, 1898, in-8°).

2. C'est même le cas de quelques thèses de droit romain, par exemple Haumont, *De l'obligation de livrer imposée au vendeur en droit romain* (Belfort, 1896, in-8°), Viatte, *De l'exhérédation et des restrictions au droit d'exhéréder* (Paris, Pedone, 1897), etc.

3. C'est, en effet, un séminaire de droit byzantin que l'enseignement de M. Monnier à Bordeaux. De là viennent de sortir les trois thèses suivantes, dont le sujet n'est point banal : Ferradou, *Des biens des monastères à Byzance* (Bordeaux, Cadoret, 1896, in-8° de 254 p.); Gaignerot, *Des bénéfices militaires dans l'Empire romain et spécialement en Orient au Xe siècle* (Id., 1898, in-8° de 128 p.); Testaud, *Des rapports des puissants et des petits propriétaires ruraux dans l'empire byzantin au Xe siècle* (Id., 1898, in-8° de 168 p.). C'est une école scientifique qui se fonde, avec une saine division du travail et une continuité de vues très remarquable. — Voyez, de M. Monnier, un travail très nourri, très piquant par endroits, malheureusement inachevé, sur *Zachariae von Lingenthal*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit*.

4. Cf. cependant Massonié, *Étude sur la confusion dans les obligations en droit romain*, dans la *Revue générale du droit*, 1897 et 1898.

plus nouveaux. Nous citons en particulier ceux de M. Beaudouin[1] et de M. Monnier[2] sur les domaines ruraux dans l'Empire romain[3].

Dans son livre sur *les Cités romaines de la Tunisie*, M. Toutain avait affirmé que les colonies romaines jouissaient de l'autonomie ou de la liberté; M. Beaudouin avait fait sur cette théorie les plus expresses réserves[4]. Aujourd'hui, M. Toutain répond à son adversaire[5]. — Il ne m'a pas convaincu. Que la liberté soit compatible avec l'existence d'une colonie, c'est ce qui me paraît certain[6]; et sur ce point je suis d'accord avec M. Toutain, sans accepter pourtant toutes les preuves qu'il apporte[7], et en me réservant de lui en fournir de nouvelles[8]. Mais les textes qui parlent de « colonies libres » me semblent précisément indiquer que l'autonomie est un « privilège » de quelques-unes et non pas la loi de toutes[9], et il ne serait pas impossible, en étudiant l'histoire de ces colonies libres ou fédérées, de savoir si la liberté est le résultat de la colonisation ou d'une condition politique antérieure. Toutes ces questions de droit municipal sont beaucoup plus compliquées que ne le ferait croire le mémoire de

1. *Les grands domaines dans l'Empire romain d'après des travaux récents*, dans la *Nouvelle Revue* de 1897 et 1898. Nous espérons revenir sur ce travail quand il sera terminé.

2. *Le Colonat partiaire dans l'Afrique romaine* (*Ibid.*, 1898, 3e livr.), à propos de l'inscription d'Henchir-Mettich et du travail de M. Cuq (cf. *Revue historique*, mars 1898, p. 355), travail universellement et justement loué; cf. encore sur ce travail Lefort, dans la *Revue générale*, 1898, 5e livr.

3. Je ne connais pas Typaldo-Bassia, *le Droit romain, exposé de ses principes fondamentaux et de ses rapports avec le droit français* (Paris, Chevalier-Marescq, 1898, 2 vol. in-18).

4. Cf. *Revue historique*, mars 1897, p. 324.

5. *Étude sur l'organisation municipale du Haut-Empire*, dans les *Mélanges de Rome*, t. XVIII, 1898.

6. Pline le Jeune, *ad Traj.* XLVII (pour Apamée); Pausanias, VII, 18, 7 (pour Patras). La thèse contraire a été très vigoureusement soutenue par M. Beaudouin dans son excellente *Étude sur le Jus Italicum*, p. 96, n. 4; cf. *Revue générale du droit*, 1896, p. 202.

7. Son principal argument, après les deux textes de Pline et de Pausanias, est la présence d'une statue de Marsyas dans certaines villes, *indicium libertatis*. On sait que Eckhel a le premier considéré cette statue comme un symbole du droit italique. M. T. n'a pas réussi, croyons-nous, à renverser cette théorie.

8. La cité des Lingons, par exemple, est à la fois *colonia* dans les textes épigraphiques et *foederata* chez Pline. De même les Helvètes. Peut-être aussi les Trévires ont-ils recouvré leur liberté même en formant colonie. Die, l'une des deux capitales du pays des Voconces, qui étaient un peuple fédéré et libre, est qualifiée de colonie. Autres exemples à étudier et autres solutions à discuter chez Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 793, n. 4, et 811, n. 1, et chez Henze, *de Civitatibus liberis*, 1892, p. 14; cf. *Revue historique*, mai 1893, p. 183.

9. La réponse d'Apamée à Pline est topique à cet égard : *Habuisse privilegium et vetustissimum morem.*

M. Toutain. — M. Clerc nous donne d'utiles renseignements sur les métèques et les résidants romains dans les villes grecques à l'époque impériale[1]. — L'inscription de Lanuvium, si importante pour l'histoire des collèges, vient d'être revue avec un grand soin par M. de Manteyer[2].

L'archéologie[3] religieuse[4] nous offre cette année de précieux travaux de M. Salomon Reinach : d'abord la fin de son inestimable *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*[5], où l'on trouvera moins de chefs-d'œuvre classiques que dans le premier volume, mais les types les plus singuliers de la sculpture provinciale latine, des horreurs gallo-romaines ou autres, et quelques figures obscènes; puis plusieurs brochures qui renferment chacune un fait nouveau ou une comparaison de valeur. C'est l'image de la Vesta primitive qu'il a retrouvée dans ce bas-relief de la Côte-d'Or où il avait déjà reconnu les douze dieux *Consentes*[6]; ce qui confirme une pensée chère à quelques-uns de nous : que la sculpture gallo-romaine nous révélera peut-être peu à peu les types anciens de la religion italienne. C'est une pénétrante étude sur le voilement de la tête, symbole, à Rome comme dans la loi du Christ, de la consécration et de l'abandon à la divinité[7].

M. Homo, un nouveau venu qui est le bienvenu, vient de publier un mémoire sur *la Chimère de la Villa Albani*[8], dont les conclusions sont fort acceptables. Ce monument célèbre serait, d'après lui, non pas une Chimère, mais un Cerbère de type alexandrin : voilà qui réjouira M. Reinach et qui ne me déplaît pas. — Un *collega major* de M. Homo à l'École de Rome, M. Besnier, que nous allons revoir en Afrique, pense retrouver dans le *Jupiter Jurarius*[9] de l'île du

1. Pour ne point parler des temps de l'indépendance; *Revue des Universités du Midi*, 1897 et 1898 (*De la condition des étrangers domiciliés dans les différentes cités grecques*). — A propos de l'histoire municipale de l'Empire romain, rappelons l'inventaire de l'admirable *Collection Waddington au Cabinet des Médailles*, que donne M. Babelon (*Rev. num.*, 1897 et 1898).

2. *Mélanges de l'École de Rome*, avril-juin 1898.

3. M. Héron de Villefosse a eu l'heureuse idée de publier dans le *Bulletin des Antiquaires de France* et de faire tirer à part (in-8°, 1898) les *Acquisitions de l'année 1897 au musée du Louvre, département des antiquités grecques et latines*.

4. Cf. Audollent, *Bulletin archéologique de la religion romaine*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, 1898, n° 1.

5. T. II en deux parties. Paris, Leroux, 1898, in-4°. Cf. *Revue historique*, mars 1898, p. 345.

6. *Revue archéologique*, 1897, t. II, p. 313 (*Une image de la Vesta romaine*); cf., sur le même sujet, Arnauldet, *Bulletin des Antiquaires*, 1898, p. 129.

7. *Le voile de l'oblation*, lecture faite à la séance publique du 12 nov. 1897 (*Ac. d. inscr., C. r.* de 1897, p. 644).

8. *Mélanges de l'École de Rome*, 1898, avril-juin.

9. *Ibid.*

Tibre un Jupiter celtique des Cénomans; cela est fort séduisant, mais n'est pas indiscutable[1].

Quelques curiosités archéologiques ont excité l'extrême sagacité de M. Mowat, par exemple les dés à inscriptions[2]. — Les cadrans solaires portatifs ont été l'objet d'une minutieuse étude de MM. Durand et de la Noë[3]. Quelle singulière idée a-t-on eue, sur celui du Crêt-Chatelard, d'inscrire la région de *Nasumien.*, des Nasamons (?), alors que le cadran de Rome met à la place la province de *Narbonensis!* Je n'explique cela que par quelque inadvertance du graveur, qui aura fait un mauvais choix sur une liste alphabétique où ces deux noms voisinaient[4]. — L'*Étude* de M. Rostovtsew *sur les plombs antiques*[5] a droit à une mention toute spéciale; voilà enfin, sur ce sujet jusque-là méprisé, un travail méthodique, sobre et sage; et le volumineux dossier de ces jetons d'apparence misérable devient une contribution de première valeur à la connaissance du régime économique, municipal et collégial[6], de l'Empire romain[7]. — En fait d'épigraphie enfin[8], voici la troisième édition du classique *Cours d'épigraphie latine*[9] de M. Cagnat; il parut sous sa première forme en 1884-1885; la seconde édition en est de 1889. Il a donc déjà fourni une longue et utile carrière. L'auteur en a été encouragé à l'améliorer sans cesse; le nouveau volume se présente à nous avec des corrections, des additions et une élégance d'impression qui met la forme en harmonie avec le fonds.

III. Italie et Rome. — L'Italie ancienne nous échappe de plus en plus[10]. « Jadis, avec la permission et sous le contrôle de l'autorité ita-

1. *Jurarius*, pour M. B., viendrait cependant de *jurare*, et le dieu correspondrait au Ζεὺς ὅρκιος des Grecs.

2. *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 307.

3. *Cadran solaire portatif*, etc., dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires* pour 1896, 1898, p. 1.

4. Dans le même ordre d'idées que le mémoire cité *Rev. hist.*, 1898, p. 346, M. Victor Mortet a publié : 1° *la Mesure et les proportions des colonnes antiques dans quelques compilations*, etc. (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1898); 2° *Un nouveau texte des traités d'arpentage*, etc., avec une introduction de M. Tannery (*Not. des man.*, etc., t. XXXV, 2e part., 1896).

5. *Rev. num.*, 1897 et 1898.

6. Voyez par exemple ce qui concerne les *collegia juvenum*, sur lesquels nous reviendrons. Le travail de M. R. sur ce sujet est excellent.

7. Je n'ai pas eu le temps de lire, dans la même *Revue*, Soutzo, *Étude sur les monnaies impériales romaines.*

8. Cf. *Revue de philologie*, avril 1898, Lejay, *Alphabets numériques latins* (utile).

9. Paris, Fontemoing, 1898, in-8° de XXVI-462 p. et 22 fig.

10. Il y a des détails intéressants sur l'exploitation des mines en Italie sous le Bas-Empire dans le mémoire de M. Toutain (*Bulletin des Antiquaires*, 1898, p. 140; cf. Maurice, *Ibid.*, p. 151), mais il a grand tort de dire que le *comes*

lienne, les membres de l'École de Rome avaient pu concourir utilement à l'exhumation des inépuisables richesses que renferme le sous-sol des sites antiques. Ces beaux jours sont passés; aujourd'hui l'administration italienne repousse toute offre de concours étranger[1]. »

La topographie romaine est trop souvent négligée par nos érudits; ils oublient qu'elle est, à certains égards, une science d'origine française : c'est sous la préfecture de M. de Tournon, de 1809 à 1813, que furent faites les premières fouilles systématiques au Colisée et au Forum, et que l'administration impériale voulut, par un « déblaiement général et permanent, » « rechercher le niveau antique et mettre définitivement au jour les bases des monuments[2]. » Aujourd'hui, des quatre grandes nations « philologues, » la France seule n'est point représentée dans la science topographique de la ville éternelle[3]; l'Italie et l'Allemagne s'y disputent le premier rang, celle-là avec Lanciani, celle-ci avec Hülsen; l'Angleterre vient après, avec l'ouvrage de Middleton; la France, malgré ses architectes de la villa Médicis et ses archéologues du palais Farnèse, n'a guère à son actif, depuis dix ans, que des ouvrages populaires[4].

M. Thédenat[5] nous a rendu le service de dire son mot dans ces questions de premier ordre. L'ouvrage qu'il consacre aux forums romains est avant tout, il est vrai, un travail de vulgarisation[6]; mais, comme les documents, les inscriptions et les dissertations utiles y sont cités, et avec une scrupuleuse exactitude, que la matière y est exposée avec une très grande clarté, que les plans sont fort nets et que le texte

patrimonii était « l'un des nombreux intendants qui dépendaient du *comes rerum privatarum;* » le *c. patr.* était un très haut personnage, qui fut créé κατὰ μίμησιν du *c. r. pr.* et non pas ὑπ' αὐτόν : je prends les expressions de l'ordonnance qui l'établit (*C. J.*, I, XXXIV, 1). — M. Jouitteau a publié des marques de potiers du Monte Testaccio, dans les *Mém. de la Soc. d'agric. d'Angers*, t. XI, (1897), 1898, p. 371. — L'inscription grecque de Mariana (Corse) publiée par M. Granat et mentionnant pour la première fois un πατρῶνος Κύρνου est d'un réel intérêt (*Bulletin des Antiquaires*, 1898, p. 190).

1. Perrot, *Rapport sur l'École de Rome* (*Ac. d. inscr., c. r.*, 1898, p. 123).

2. Voyez les *Études statistiques sur Rome*, du comte de Tournon, t. II, p. 363 et suiv., et le résumé historique des fouilles faites au Forum, dans le livre de M. Thédenat, p. 46 et suiv. — Sur les dernières fouilles du Forum, voyez *le Petit Temps* du 4 février 1899.

3. C'est le mal auquel a voulu remédier M. Cagnat en étudiant cette année, au Collège de France, la *topographie antique de la ville de Rome*.

4. Parmi lesquels nous n'avons pas mentionné, à son année, Augé de Lassus, *le Forum* (Hachette, Bibliothèque des Merveilles, 1892).

5. *Le Forum romain et les forums impériaux*, par Henry Thédenat, prêtre de l'Oratoire, avec 2 grands plans et 46 plans ou gravures. Paris, Hachette, 1898, in-12 de XII-406 p. Le point de départ de ce livre est l'article *forum*, écrit par M. Thédenat pour le *Dictionnaire* Saglio.

6. Voyez cependant des conclusions nouvelles, p. 98, 190, 257, 274.

y renvoie sans relâche, cet ouvrage peut et doit être, en même temps qu'un modèle de résumé, le point de départ de nouvelles recherches où les Français apporteront surtout leur besoin de simplicité et leurs habitudes de vision concrète, qualités que M. Thédenat nous offre ici au plus haut point.

Son volume renferme deux parties indépendantes l'une de l'autre. A la fin, c'est une visite au forum qui est vraiment bien faite : je doute qu'il soit possible de rédiger un guide aussi précis, aussi complet; la monotonie naturelle à ce genre de travail est interrompue par le récit des scènes historiques dont furent témoins les ruines visitées. La première partie, beaucoup plus longue et d'une valeur égale, est consacrée à des vues d'ensemble sur l'histoire et la vie du forum, et à la description historique de ses monuments suivant l'ordre chronologique de leur fondation. On peut regretter, dans cette partie, que M. Thédenat n'ait pas insisté davantage sur les destinées religieuses des recoins et des édifices du vieux forum; on aurait voulu suivre, à travers les changements matériels de la place sacrée, les transformations morales du culte romain, depuis les divinités menues et précises des temps les plus lointains, Janus, Juga, Juturna, Strenia, Aius Locutius, qui ont au forum leur lieu-dit, jusqu'aux divinités impériales qui, à partir de Jules César, l'envahissent et le bloquent de leurs temples et de leurs arcs triomphaux.

M. Thédenat a eu raison de ne pas perdre de vue, à propos du sol romain, les intérêts de l'histoire générale. Il a maintes fois rappelé que la structure et la chronique monumentale du forum de la ville sont également celles des forums municipaux, les cités de l'Empire essayant de se modeler sur le type de la cité souveraine. Il a bien fait de chercher à définir le rôle social ou, si l'on préfère, l' « origine sociologique » du forum. Mais je ne sais si sa définition est exacte : le *forum* romain, dit-il, rappelle ces « grands espaces où, en dehors des centres habités, dans certaines de nos campagnes, affluent, à des époques déterminées, les marchands ambulants avec leur pacotille, les paysans avec les bestiaux et les denrées qu'ils veulent vendre; » le *forum* est au début « le champ de foire. » — Il semble, au contraire, que l'origine et la nature du *forum* romain soient urbaines et municipales, et non pas rurales et champêtres. Le vrai terme de comparaison est « la place » de nos villes, au sens où on prononçait ce mot au moyen âge et où on l'a conservé jusqu'à nos jours, dans les villes du moins dont les deux derniers siècles n'ont pas bouleversé le noyau primitif; la « place » était, dans la vie d'une commune, comme le forum dans celle de Rome, à la fois un marché et un lieu de réunion, un centre économique, populaire, politique et religieux. Et il est d'autant plus juste, pour comprendre la vieille Rome, de

s'adresser à nos villes médiévales, qu'on trouvera, sur le sol de ces dernières comme sur le sol latin, des mêmes noms de rues et de places, rue Neuve, rue des Argentiers et Marché-aux-Bœufs par exemple, et qu'on remarquera souvent les mêmes allures d'existence, les mêmes principes de gouvernement, les mêmes institutions sociales chez les pères de l'ancienne Rome et chez les « chefs de maison » des grandes communes [1].

IV. Gaule. — Nous allons citer souvent, à propos de la Gaule, la vieille Société des Antiquaires de France, bientôt centenaire. Il serait à souhaiter que, dans nos temps de travail dispersé et d'émiettement de forces, elle demeurât le centre de ralliement de tous ceux qui s'intéressent aux antiquités nationales. Si nous n'y prenons garde, l'effrayante pullulation des revues et des sociétés locales va décupler les difficultés du labeur scientifique; il nous faut consacrer à d'insipides recherches un temps et un courage qui trouveraient aisément un meilleur emploi. Devant l'assommante besogne d'une enquête bibliographique toujours nécessaire et souvent inutile, bien des savants se rebutent, et le hasard fait presque toujours, dans sa malignité, que ce qu'ils ont négligé par lassitude est précisément ce qui pouvait leur servir. Après avoir trop décentralisé, il importe maintenant, en matière d'érudition tout au moins, de revenir aux principes sains et commodes de la concentration, seule garantie de la connaissance complète et de la solidarité scientifique. Aux Antiquaires de France il appartient de centraliser les recherches d'antiquités nationales [2].

Les institutions et la mythologie nationales [3] nous font revoir des noms chers et familiers. M. d'Arbois de Jubainville [4] continue l'œuvre

1. Quelques fautes d'impression, p. 4, l. 2; p. 226, n. 8; p. 237, l. 1 (?); p. 279, l. 14; p. 387, c. 1; p. 400, c. 2. L'échelle n'est pas indiquée au plan n° I.

2. Songeons aux services rendus par la *Chronique d'Orient* de M. Reinach, la *Chronique africaine* de M. Gsell, l'*Année épigraphique* de M. Cagnat. — Nous ne faisons, dans les lignes qui précèdent, que nous associer à un vœu de M. Héron de Villefosse (*Bulletin des Antiquaires de France*, 1897, p. 410) et de M. Thédenat (*Ibid.*, séance du 5 janvier 1898).

3. Je recommande, dans la *Revue celtique* de 1898, le mémoire de M. Reinach, très utile pour les futurs historiens de l'érudition française, intitulé : *Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise;* il y caractérise fort bien la « celtomanie. »

4. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1898, p. 199 (sur Esus, « nom gaulois du héros celtique appelé en Irlande Cûchulainn »); *Revue celtique*, 1898, p. 245 (*Esus, Tarvos Trigaranus, la légende de Cûchulainn en Gaule et en Grande-Bretagne*); *Ibid.*, p. 224 (*l'Anthropomorphisme chez les Celtes*); *Nouvelle Revue historique*, 1898, 3e livr. (*les Sacrifices humains chez les Gaulois et dans l'antiquité classique*). Au dernier moment, et obligé d'en renvoyer l'analyse au prochain *Bulletin*, nous recevons de M. d'A. le t. VI de son *Cours de littérature celtique* (*la Civilisation des Celtes et celle de l'épopée homé-*

à laquelle il attachera son nom : la reconstitution de la société et de la vie gauloises par l'analyse linguistique, par l'analogie des faits sociaux, par la patiente comparaison des vestiges épars du passé celte avec les traditions compactes des Irlandais et des Celtes modernes ; ces articles offrent une science si nourrie et si ingénieuse, ils s'inspirent tellement du même esprit, qu'il faut demander à leur auteur, une fois encore, de les réunir en un volume : ce serait à la fois l'histoire d'une campagne et l'exposé d'une méthode. — M. Salomon Reinach procède surtout par comparaison de monuments et par inventaires archéologiques. Aujourd'hui, il revient sur *Epona*[1]. Étudiez ce travail et voyez s'il est possible d'être plus précis, plus complet, et d'imposer une conclusion par un plus grand amoncellement de preuves visibles ; de ces recueils, nos divinités celtiques sortent avec une personnalité plus saillante, dans la fixation de leurs traits et la délimitation de leurs domaines[2].

La publication, par M. Blanchet[3], de poteries samiennes à représentations figurées (trouvées dans le Tarn, un de nos départements les moins riches en débris gallo-romains) nous fait vivement désirer un *corpus* illustré de tous ces menus bas-reliefs ; les mythologues et les archéologues, peut-être aussi les historiens[4], y trouveraient leur profit, et M. Blanchet a les qualités nécessaires pour mener à bonne fin l'entreprise.

Rarement découverte épigraphique a suscité plus d'émoi que celle des tables de bronze de Coligny[5]. Tout y est mystérieux en

rique). Paris, Fontemoing, 1899, in-8° de XVI-418 p. — Le livre de M. Alex. Bertrand sur les Druides (cf. *Revue historique*, 1898, mars, p. 348) a été étudié par M. G. Boissier dans le *Journal des Savants*, oct. 1898.

1. *Encore Epona*, dans la *Revue archéologique*, 1898, sept.-oct.; cf. *Revue historique*, 1896, p. 357. En ce qui concerne *Epona*, il est fort important de noter qu'elle était la titulaire d'une fête en Cisalpine; voyez le calendrier de Guidizzolo (*Corpus*, I, 2e édit., p. 253). Nous regrettons un peu que M. R. soit trop sévère pour M. Allmer : par les conditions particulières où il travaille, les services qu'il a rendus, la vaillance de sa laborieuse vieillesse, M. A. mérite de nous tous des grâces d'état. — Sur les types d'Hermaphrodite et d'Aphrodite en Gaule, cf. Reinach, *Revue archéologique*, mai-juin 1898.

2. Autre contribution à l'archéologie celtique : Déchelette, *le Bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenets gaulois*, dans la *Revue archéologique* de juill. 1898.

3. *Bulletin des Antiquaires*, 1898, p. 123.

4. M. Blanchet en fournit une preuve à propos des poteries dont il parle; elles figurent en particulier un archer : ne serait-ce pas un souvenir des *sagittarii* du pays Ruthène?

5. Département de l'Ain, près de la frontière du Jura. Découverte faite en 1897. *Ac. d. inscr., C. r.*, 1897 ; *Bulletin des Antiquaires de France*, 1897, p. 411 (Dissard, de Villefosse, Omont), et surtout *Ac.*, 1898, p. 163 et p. 297

effet : la langue, qu'on devine gauloise, mais qu'on a aussi supposée ligure[1] ; la nature de l'objet, qu'on croit être un calendrier, encore qu'on ne soit pas parvenu à s'entendre sur le cycle astronomique[2] ; les noms inscrits et répétés dans les cadres, que la plupart affirment être des noms de mois, mais qui pourraient tout aussi bien être ceux des membres d'une *sodalitas*[3] ; et surtout la présence d'un document si étrange, plein d'inconnues, au beau milieu de la domination romaine en Gaule. Sans être aussi ténébreuse que l'Étrurie, notre Celtique ne dévoile que fort lentement les secrets de son passé.

Le travail de M. Clerc sur la topographie de Marseille[4] m'a ravi. Enfin voilà, sur cette question longtemps débattue, une étude vraiment scientifique et des solutions acceptables ; il y est fait bonne justice de cette misérable hypothèse des variations du rivage marseillais, hypothèse due à un savant local vers 1808 et sottement répétée, sans examen, jusqu'à nos jours. La Marseille grecque est mise où elle doit être, au pied des Moulins, vers le sud et vers l'ouest. Le camp de César est à sa vraie place, la butte des Carmes. Pas à pas, rue par rue et les textes en main, et sous les yeux l'admirable plan de Demarest, nous avons suivi, M. Clerc et moi, le périmètre et les voies traditionnelles de Marseille antique ; et je puis affirmer que, de tous les mémoires écrits sur ce sujet, il n'y en a aucun qui renferme plus de bon sens et plus de vérités[5].

(Dissard). Et ces jours-ci, *Revue épigraphique*, n° 90 (Allmer). — M. H. de Villefosse (*Ac.*, 1898, p. 264) a très heureusement rapproché ce calendrier d'un fragment semblable trouvé dans le lac d'Antre.

1. Cela semble l'idée (erronée selon moi) de M. de Ricci, *Rev. celt.*, avril 1898. M. Thiers (*Ac.*, 1898, p. 612) semble croire qu'on a affaire à des mots grecs défigurés par un lapicide latin.

2. Année lunaire de 355 jours, avec un treizième mois intercalaire de trente jours, M·XIII (l'interprétation de ce sigle est plus qu'aventurée), d'après M. de Ricci. Série de 5 années de 355 jours et de 12 mois, mises d'accord avec les années solaires par l'intercalation de deux mois (CIALLOS·BIS, interprétation fort hardie), d'après M. Espérandieu (brochure autographiée destinée à la *Rev. épigr.*, 26 oct. 1897 [il faut lire 1898]). Cycle de Méton, période de 19 années solaires correspondant à 235 lunaisons, d'après M. Thiers (*Ac. d. inscr., c. r.*, 1898, p. 167). Cycle de 385 mois dont 13 (M·XIII) intercalaires, au total 31 ans, d'après M. Loth (*ibid.*, p. 176).

3. Hommes et femmes. Je ne comprendrais pas autrement pourquoi les noms des mois sont sans cesse répétés dans le courant des colonnes, en face de l'indication des jours.

4. *Le Développement topographique de Marseille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (Marseille, Barlatier, 1898, extrait de l'ouvrage *Études sur Marseille et la Provence* publié par la Société de géographie à l'occasion du Congrès national de géographie tenu à Marseille en septembre 1898).

5. Sur l'étrange découverte de *l'Inscription phénicienne d'Avignon*, voyez l'enquête et la *note* de M. Clerc (*Ac. d. inscr., C. r.*, mai-juin 1898) : « Après la

Malgré toute sa bonne volonté, M. Bondurand n'a pas réussi à convaincre les épigraphistes de la vraisemblance de ses hypothèses sur les inscriptions clouées de l'arc d'Orange[1] et du temple de Vienne[2] : les règles de l'épigraphie sont tout autrement sûres, quoi qu'en dise notre cher compatriote nimois, que celles de la théologie. — Les routes romaines en Vivarais ont été l'objet de plusieurs mémoires provoqués par la nouvelle borne de Mirabel[3].

La question des piles est encore la principale question archéologique dans cette Aquitaine si tenace dans ses idées. Nous laissons de côté certains mémoires où l'imagination occupe plus de place que les textes[4]; mais nous attirons l'attention sur celui de M. Ph. Lauzun. Notre collègue de l'Agenais a suivi la meilleure voie : il publie, avec des dessins, des descriptions et une bibliographie, l'*Inventaire général des piles gallo-romaines du sud-ouest de la France*[5]. La méthode est excellente, et la besogne est d'un ouvrier sage et consciencieux. M. Lauzun donne l'exemple et le modèle de ces répertoires archéologiques que nous voudrions voir se multiplier en Gaule : avant de juger, assurons-nous d'un dossier complet[6].

bataille d'Himère, il y eut, à Marseille comme à Athènes, des colonies d'Égyptiens et de Phéniciens de Kittion et de Sidon. » Sur cette même inscription, voyez *Journal asiatique*, nov. 1897 (Mayer Lambert et Ph. Berger); *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1897, 4e livr. (Méritan, cf. *Revue biblique*, 1er avril 1898); même recueil et *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 17 fév. 1898 (Nicolas).

1. *L'Arc de triomphe d'Orange* (*Mém. de l'Acad. de Nîmes*, 1897).

2. *L'Inscription du temple de Vienne* (*Annales du Midi*, 1er déc. 1897, et *Mém. de l'Acad. de Nîmes*, 1897); cf. H. de Villefosse, *Ac. d. inscr., c. r.*, 28 mai 1897.

3. Cheylud, *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 389; Pouzet, *Revue archéologique*, janv. 1898. — Le travail de M. de Saint-Venant, *les Derniers Arécomiques* (*Bulletin du Comité*, 1897, p. 481), est un inventaire des temps préhistoriques du département du Gard; fait avec soin, pas absolument complet, il trahit certaines ignorances en matière d'histoire romaine. — Sur Vaison, cf. Sagnier, dans les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1898, p. 67. — Des détails archéologiques intéressants et une inexpérience des travaux antérieurs sont à signaler dans le mémoire de M. Vidal sur *Toulon* et son arrondissement (*Bull. de l'Acad. du Var*, t. XX, 1897).

4. Ce n'est pas le cas du rapport de M. Musset sur *les Fouilles de Chagnon-Villepouge* (*Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 79), dans l'article de Lièvre, *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1898, ou dans les notes de M. Guillaud (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, sept. 1898, janv. 1899).

5. Avec dessins de M. le commandant Lac de Bosredon. Caen, Delesques, 1898, in-8e de 68 p. (extrait du *Bulletin monumental*).

6. Sur les fouilles, riches en fosses funéraires, du Mas-d'Agenais, cf. Nicolaï, *Bulletin archéologique du Comité*, 1897; p. 84, M. N. combat, dans cet article, l'opinion émise par le regretté M. Lièvre dans son mémoire sur *les Puits funéraires* (Poitiers, 1894). M. N. nous paraît, au moins sur ce point, avoir raison.

Après la question des piles, aucune n'intéresse plus les Aquitains que celle de la Ténarèse, la grande voie romaine et populaire de la Gascogne et des Pyrénées. M. Labrouche[1], complétant et rectifiant un mémoire de feu l'abbé Breuils, propose un tracé de la partie méridionale de cette voie entre Avezac, dans le Lannemezan, et le port du Plan, à l'extrémité du val de Rioumajou. On peut s'attendre à des contradicteurs, mais M. Labrouche est homme à se défendre. — L'étymologie courante de la voie Ténarèse est *iter* ou *itinerem* (sic) *Caesaris*. J'ai des doutes. Il serait fort à désirer qu'on fît un travail d'ensemble sur les noms populaires des grandes voies de la Gaule, la Ténarèse de Gascogne, la Régordane du Languedoc, la voie Bolène en Velay, le chemin Galien en Bordelais, etc.

La Lyonnaise nous offre, cette fois assez loin du champ habituel de ses recherches, cet incomparable fouilleur qu'est le R. P. de la Croix; son temple et son théâtre de Berthouville[2] sont, comme ses monuments de Sanxay, une énigme historique et monumentale qu'il serait à désirer qu'une inscription vînt résoudre : énigme d'autant plus intéressante que Berthouville est le vrai lieu de découverte du célèbre trésor de Bernay. Peut-être sommes-nous, ainsi que le pense M. de la Croix, en présence de quelque lieu consacré, municipal ou fédératif, grand sanctuaire ou petite cité sainte comme le puy du Mercure arverne ou le confluent des Trois-Gaules[3].

Dans la Gaule Belgique, l'étude des antiquités d'Étaples fournit à M. de Ricci[4] l'occasion d'intéressantes remarques sur la défense maritime de la Gaule au temps des invasions. M. de Ricci, qui n'a

— Découverte, en Dordogne, d'une mosaïque à tableau rustique, la première de ce genre dans la région (de Fayolle, *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 334); à Périgueux, d'inscriptions monumentales (*Ibid.*, 1898, p. 147), etc.

1. *Bulletin de géographie historique du Comité*, 1897, n° 1, contre Breuils, *Revue de Gascogne*, t. XXI, déc. 1891. M. L. est un peu dur pour Breuils, qu'on attaque trop en ce moment, peut-être parce qu'il ne se défendra pas.

2. *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 71.

3. Découvertes intéressantes faites en Lyonnaise : à Paris (Magne, dans le *Bulletin du Comité*, 1897, p. 144), poteries samiennes; les gradins à inscriptions des arènes (*Ac. d. inscr., c. r.*, 1898, p. 91, de Villefosse); à Larchant, dans la Seine-et-Marne (Thoison, *Bulletin du Comité*, 1897, p. 532), poteries; à Champvert, dans la Nièvre (Gauthier, *Ibid.*, 1897, p. 313), villa; à Vertault, dans la Côte-d'Or, fouilles très bien étudiées par M. Daguin (*Mémoires des Antiquaires*, t. LVII, p. 327); la mosaïque de Sennecey-le-Grand dans la Saône-et-Loire (*Ac. d. inscr., c. r.*, 1898, p. 16), etc.

4. *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 338 et suiv. Du même, reçus au dernier moment : *Répertoire épigraphique du département d'Ille-et-Vilaine* (1898, extr. du t. XXVIII des *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*); *Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale* (1898, extr. du t. XXXV des *Mém. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*).

pas vingt ans, est le plus bel exemple de précocité que l'épigraphie ait jamais présenté; je ne sais si la Renaissance même en a offert un semblable. — Il faut remercier M. Keiffer d'avoir entrepris la tâche ardue de nous renseigner sur *les Découvertes archéologiques faites dans le grand-duché de Luxembourg*[1]. Il y a ou il y aura dans son précis beaucoup à glaner pour l'histoire du IIIe siècle et l'archéologie funéraire de la Gaule[2].

L'étude de M. Gauthier[3] sur *le Temple de la Fortune* à Besançon est d'un intérêt plus que local; grâce aux documents du moyen âge, il nous apprend l'existence d'un temple de la Fortune et d'un Champ de Mars dans cette cité des Séquanes, qui, devenue colonie, trait d'union entre les cités romaines de Lyon et d'Augusta, tendit à modeler sur Rome les détails de sa vie et les parcelles de son sol[4].

M. Bellet donne une seconde édition, entièrement refondue, de ses *Origines des Églises de France*[5]; nous n'avons aucun éloge à retrancher à ceux que nous a inspirés la première édition, nous ne renonçons à aucune des réserves que nous avons faites sur la thèse soutenue par l'auteur[6], l'origine apostolique des principaux évêchés de la Gaule. Mais il faut le louer vivement d'avoir évité le plus possible, lui traditionnaliste, de tirer argument des traditions locales, et d'avoir consacré la première et meilleure partie de son livre à la critique très précise et très serrée des documents ecclésiastiques du IIe siècle. L'ouvrage, écrit du reste avec une louable modération, est dirigé contre M. Duchesne; le fort du débat porte sur le point suivant : y avait-il dans la Gaule propre, au IIe siècle, — non pas une ou plusieurs communautés chrétiennes (sur ce point, les deux

1. *Revue archéologique*, janvier et juillet 1898.

2. Sur les fouilles ou les découvertes faites à différents endroits de la Gaule Belgique : à Aubigny-en-Artois, article de M. Eck (*Bulletin archéologique du Comité*, 1896, p. 312); à Bury, Oise, de M. Hamard (*Ibid.*, p. 330). — M. Vauvillé a eu la très heureuse idée, que nous voudrions voir exécutée dans tous les départements, de dresser l'inventaire des monnaies gauloises découvertes dans l'arrondissement de Soissons, avec bibliographie et statistiques (*Ibid.*, 1897, p. 536). — Sur le titre de *Fratres et amici populi Romani* attribué aux Bataves, cf. de Laigue, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 234 (pour prouver la fausseté de l'inscr. Or. 176, 177).

3. *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 63.

4. Sur les fouilles de Martigny en Valais, cf. Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires*, 1898, p. 135.

5. *Les Origines des églises de France et les Fastes épiscopaux*, par Ch.-F. Bellet, nouvelle édition entièrement refondue, suivie d'une étude sur *le Cursus et la critique*. Paris, Picard, 1898, in-8° de XXVIII-422 p.

6. *Revue historique*, mars 1897, p. 319. Le compte-rendu fait par M. Duchesne du livre de M. Bellet (*Bulletin critique* du 5 mars 1896) est à étudier de très près.

adversaires paraissent au fond d'accord pour admettre l'existence de plusieurs églises[1]), — mais plusieurs évêques, ou bien un seul pour toute la Gaule, l'évêque de Lyon? Cette dernière théorie est celle de M. Duchesne, et j'avoue que les bons catalogues épiscopaux[2] et que les textes d'Eusèbe et d'Irénée, sans donner expressément raison à cette opinion, s'expliquent infiniment mieux par elle, et que le passage de Théodore de Mopsueste, bien qu'il soit seulement du IVe siècle, est à la fois une définition et une justification de la théorie duchesnienne : « Il n'y eut d'abord, » dit le commentateur cilicien de saint Paul, « qu'un évêque par province. A la longue on en vint à établir deux ou tout au plus trois évêques par province, comme cela se pratiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus grande partie de l'Occident; enfin on mit des évêques dans toutes les cités et même dans des localités de campagne où le besoin ne s'en faisait nullement sentir[3]. »

V. Espagne, Orient. — Peu de choses encore, cette année, sur l'Espagne romaine[4]. La moisson est prête, les ouvriers s'arrêtent. — Sans M. Perdrizet, qui, parcourant tour à tour la Syrie et la Macédoine, étudie à la fois la flotte impériale de Séleucie[5] et la colonie

1. A son expression « une seule communauté » (*Fastes épiscopaux*, p. 38-39; cf. *Revue historique*, mars 1897, p. 318), M. Duchesne a en effet apporté une heureuse atténuation (*Bulletin critique*, 5 mars 1896, p. 127) : « Je ne refuse pas... d'admettre divers groupes chrétiens disséminés dès le IIe siècle dans la Gaule celtique; je ne vois pas pourquoi ces groupes n'auraient pas été désignés par le nom d'églises. »

2. M. Bellet reproduit (p. 36) une assertion de Gams, que « quatre noms d'évêques de Bordeaux, prédécesseurs de Léonce II, ont disparu, *inter quos forsitan S. Fortis.* » Saint Fort et sa tradition, assez modernes, n'ont rien à voir avec l'histoire authentique de l'épiscopat bordelais; voyez les faits, très précis et très nouveaux, indiqués à ce sujet par M. Brutails (*Cartulaire de Saint-Seurin*, préface).

3. A propos de la tradition de sainte Marthe à Tarascon, M. B. fait remarquer avec raison (p. 252) la présence, sur les inscriptions chrétiennes de la région, du nom de *Marta*, nom en effet exceptionnel en Occident. Mais on peut se demander si cette présence est la conséquence du culte de sainte Marthe, ou si elle n'est pas plutôt la cause de la localisation de ce culte dans la région. Cf. de même pour saint Lazare à Marseille, *Revue historique*, mars 1898, p. 349, n. 7. — Sur *les premiers Siècles du christianisme à Uzès*, les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1898, 3, publient une étude posthume de Rochetin.

4. Bonsor, *le Musée archéologique de Séville et les ruines d'Italica*, dans la *Revue archéologique*, janv. 1898. D'autres communications, surtout de M. Paris, dans le *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 196, 376.

5. Dans ses *Syriaca*, *Revue archéologique*, janv. 1898. — M. Valessie a publié à nouveau son mémoire sur la légion de Jérusalem (cf. *Revue historique*, mars 1898, p. 356-357) dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1897, p. 108.

romaine de Philippes[1], l'Orient ne serait guère représenté[2]. — En revanche, nous tenons bien l'Afrique. D'autant plus que l'École de Rome y fait refluer l'activité de ses membres, réprimée en Italie par les sévérités du pouvoir royal[3].

VI. Afrique[4]. — L'étude de M. Toutain sur le *Territoire des Musulamii*[5] (au nord de Tébessa) est un service nouveau rendu à l'histoire de la colonisation africaine; tandis que M. Mommsen a cru que ces dangereux indigènes avaient été transportés au loin par la domination romaine, M. Toutain pense au contraire qu'ils n'ont point bougé de leur territoire propre : ils y ont été enserrés par des colonies romaines et des postes militaires, et, sous cette menace et sous cette influence, de nomades devenus sédentaires, ils se sont laissé gagner par l'amour du travail et de la paix. Le procédé radical de la transplantation, cher aux généraux de la République, était étranger aux règles impériales, plus sages et escomptant un plus lointain avenir[6].

M. Gsell publie, avec le soin dont il est coutumier, des *Inscriptions inédites de l'Algérie*[7], en particulier de la province de Constantine. En voici une, de Sigus, qui offre un intérêt contemporain : *Jovi Augusto sacrum. Caius Mummius Africanus locum quod asinarii colunt de suo fecit;* l'inscription est gravée sur un rocher, au sud d'un village. « Cet endroit était consacré à Jupiter et les âniers venaient y faire leurs dévotions. La petite plaine qui s'étend au pied du rocher sert aujourd'hui de pré communal : on y voit paître, comme jadis, les ânes de Sigus. » En Afrique et en Orient bien des choses demeureront longtemps les mêmes[8]. — On remarquera encore,

1. Dans son *Voyage dans la Macédoine première*, *Bull. de corr. hellén.*, 1898.

2. Voyez *Ac. d. inscr., c. r.*, 1897, p. 679, une seconde note sur le diplôme militaire de 139; cf. *Revue historique*, mars 1898, p. 356, n. 7.

3. Par exemple de M. Besnier (*Petits bronzes de la collection Farges à Constantine*, et surtout la riche moisson d'*Inscriptions et Monuments de Lambèse et environs*, dans les *Mélanges* de Rome, 1898, t. XVIII).

4. A ceux qui désireraient une bibliographie plus complète des publications africaines, on ne saurait trop recommander la *Chronique archéologique africaine* pour 1897 de M. Gsell, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XVIII. — Les découvertes épigraphiques sont transcrites et commentées par M. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1896, 3e fasc.

5. *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LVII, p. 271.

6. M. Audollent a pris, avant d'étudier l'*africitas*, la bonne voie, qui est de relever et de grouper les particularités phonétiques *de l'orthographe des lapicides africains* (*Revue de philologie*, juillet 1898).

7. *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, n° 3.

8. Remarquer, p. 563, les membres de la *gens Sallustia*.

du même M. Gsell, une minutieuse étude sur *le Mausolée de Blad-Guitoun* (Ménerville)[1], qu'il rapproche du célèbre tombeau de la Chrétienne et qu'il attribue au IVe siècle[2].

L'« année tunisienne » qui vient de s'écouler est un peu l'année de M. Gauckler, le directeur du Service des antiquités et beaux-arts de Tunisie; c'est aussi, pour ainsi parler, l'année des mosaïques. Le vaillant archéologue vient de publier la mosaïque virgilienne de Sousse, appelée à prendre rang parmi les plus célèbres du monde romain[3]. Elle représente, comme tout le monde le sait déjà, Virgile assis entre Melpomène et Clio, écrivant l'Énéide, semble-t-il, sous la dictée de cette dernière : notons bien ce détail, il est caractéristique de la pensée des Romains, pour qui le poème virgilien était une œuvre d'histoire. — La mosaïque nautique de Médeina est destinée, elle aussi, à devenir fameuse. A Carthage, on en découvre une autre qui représente un banquet, une autre qui figure un atelier de construction[4]. Et au dernier moment nous apprenons que M. Gauckler annonce encore une mosaïque à paysage niliaque[5]. La Carthaginoise était évidemment la terre d'élection des mosaïstes; il ne serait pas inutile de rechercher pourquoi.

Le même M. Gauckler nous donne une série de trois cents inscriptions et davantage découvertes par les soins de son administration[6]; il continue, avec d'intelligents collaborateurs, l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines*[7]. Enfin, c'est sous les auspices du

1. *Ac. d. inscr., c. r.*, 1898, p. 481.

2. Cf. encore ici, p. 335, n. 2.

3. *Les Mosaïques virgiliennes de Sousse*, 1898 (extrait de *la Fondation Piot*, t. IV, 2e fasc.). Une seconde mosaïque de ce groupe représente sans doute la séparation d'Énée et de Didon; à remarquer le profil, très sémitique, d'Anna.

4. *Ac. d. inscr., c. r.*, 1898, p. 642-643.

5. *Ac. d. inscr.*, 9 déc. 1898.

6. *Rapport sur les découvertes épigraphiques faites en Tunisie par le Service des Antiquités dans le cours des cinq dernières années* (extrait du *Bulletin archéologique du Comité*, 1897). P. 27, une remarque fort intéressante pour l'histoire agricole de la Tunisie : « Dans toute la région de Sbeitla, à l'époque chrétienne, M. Dubiez a relevé les traces de plus d'un millier de pressoirs. Pour alimenter tous ces moulins à huile, il fallait que le sol fût presque entièrement complanté d'oliviers, qui composaient la principale, sinon l'unique richesse agricole de la Byzacène centrale. » — Voyez encore, de M. Gauckler, *Note sur la vallée inférieure de la Siliana à l'époque romaine* (extrait du *Bulletin archéologique du Comité*, 1896); *Note sur la Civitas Avioccalensis* (*Ac. d. inscr.*, 1898, p. 499). On trouvera d'autres inscriptions publiées également par lui, *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 300; 1898, p. 114, 223, 266. Nous recevons également de lui le *Compte-rendu de la marche du Service en* 1897. Tunis, Impr. rapide, 1898.

7. Fasc. II. Tunis, Impr. rapide, 1898, p. 65-118; cf. *Revue historique*, mars 1898, p. 355, n. 5.

Service des antiquités que paraît le beau recueil des *Monuments historiques* de la Tunisie.

Ce répertoire, publié par MM. Cagnat et Gauckler[1], est le début d'un vaste inventaire des richesses archéologiques de la Tunisie, que les historiens et les artistes accueilleront avec une égale reconnaissance. Le volume que nous avons sous les yeux est consacré aux *temples païens*. Il renferme un texte et des planches. Dans le texte, très clairement disposé, se trouvent mentionnés ou décrits, non seulement tous les sanctuaires dont on a retrouvé des ruines, mais aussi tous ceux qui ne nous sont connus que par des inscriptions : on aurait peut-être pu supprimer quelques dédicaces d'autels, qui ne supposent pas nécessairement l'existence de temples, mais on a eu raison de rappeler les enceintes sacrées, encore que non bâties, car elles sont en Afrique une forme particulière du sanctuaire religieux. Les planches, fort bien exécutées, sont des vues phototypiques, des plans d'états de lieux, et parfois des plans de monuments restitués. — Il y a, dans ce livre, bien des faits nouveaux ou rappelés dont l'histoire romaine pourra tirer profit : on y verra quelques exemples de cette imitation des formes de la Ville Éternelle par les cités provinciales, que nous avons indiquée plus haut; elle n'apparaît nulle part dans l'empire avec plus de constance que dans les villes africaines : la Tunisie offre quinze Capitoles et plus avec leur triple sanctuaire à la façon romaine. On y constatera comment les dieux latins et les dieux puniques, ceux-ci parfois les héritiers des divinités locales, ont vécu côte à côte, par exemple dans cette Dougga (*Thugga*), si riche en sanctuaires, véritable cité sainte où s'élèvent les temples de la Trinité capitoline et de la Caelestis carthaginoise, de la Concorde romaine et du vieux Saturne africain. On y peut suivre l'histoire et les modes de l'architecture religieuse provinciale : l'enceinte sacrée des temps anciens, τέμενος à ciel ouvert, où les stèles s'accumulent autour d'un autel[2]; les influences grecques, représentées par les débris doriques de Chemtou (*Simitthu*); et enfin le type consacré à l'époque impériale, le temple corinthien prostyle et tétrastyle, auquel appartiennent la très grande majorité de ces

1. *Les Monuments historiques de la Tunisie;* 1re partie : *les Monuments antiques, les Temples païens*, publiés par MM. Cagnat et Gauckler, avec des plans exécutés par M. Sadoux. Paris, Leroux, 1898, in-fol. de x-168 p., 39 pl. hors texte.

2. A Bou-Kournéïn, Aïn-Tounga et autres, conservée du reste longtemps encore à l'époque classique (cf. *Revue historique*, mars 1893, p. 317). De même dans l'ancien temple de Dougga. Cf. Carton, mémoire cité plus bas, en utilisant pour le lire les remarques de M. Gsell, *Mélanges* de Rome, 1898, p. 113.

ruines, et dont le spécimen le plus grandiose et le mieux conservé est le Capitole de Dougga. De la banalité de ce type cent fois répété se détachent quelques formes singulières, comme : à Dougga, les trois loges du temple de Saturne[1]; à Sbeitla (*Sufetula*) et à Henchir-Zian, les trois temples juxtaposés des divinités capitolines; à Henchir-Bez (*Vazi Sarra*), le temple de Mercure et sa vaste cour antérieure bordée de loges[2]; à Henchir-Kasbat (*Thuburbo majus*), un autre temple de Mercure, à portique central circulaire et de huit colonnes, édifice unique en son genre dans l'Afrique romaine[3]; enfin et surtout, et encore à Dougga, le sanctuaire de Caelestis, isolé au milieu d'une cour demi-circulaire, qui devait être occupée par des promenoirs et par un bois sacré. Et toutes ces variétés ne viennent sans doute pas d'une fantaisie architecturale, mais plutôt d'une tradition locale et d'une inspiration religieuse. L'histoire de l'art se confond, ici comme ailleurs, avec l'histoire sociale.

Le nom de M. Cagnat reparaît à propos de la mosaïque carthaginoise des Saisons et des Mois[4]; il en étudie avec soin les différentes figures et les rapproche fort à propos des vignettes et des distiques du Chronographe de 354. Ce nom, nous le retrouverons souvent, bien entendu, à l'occasion des inscriptions africaines parues dans le *Bulletin archéologique du Comité* ou dans celui de la *Société des Antiquaires de France*. — Comme à l'ordinaire, les travaux de M. le P. Delattre[5] sur la contrée carthaginoise sont légion. — Les officiers de notre vaillant corps d'armée tunisien ont fourni également,

1. Cf. le temple d'Henchir-Khima et le Capitole de Médeina. — Une étude, à tous les points de vue très fouillée, a été consacrée par M. le Dr Carton sur le temple de Saturne de Dougga; cette étude renferme des considérations générales sur le culte de Saturne, qui appellent certaines réserves, mais aussi de très précieux renseignements archéologiques (*Nouvelles Archives des missions*, t. VII, 1897, p. 367-474; cf. *Revue tunisienne*, 1898, p. 307). L'histoire de ce temple de Dougga est fort utile pour suivre les transformations architecturales du culte saturnien en Afrique. Cf. Gsell, *loc. cit.*

2. Il semble bien, d'après ce qu'écrit M. Gauckler, que des recherches dans cette cour amèneraient de fort intéressantes découvertes.

3. Cf. le temple disparu de la Mohammedia, p. 88.

4. *Une mosaïque*, etc., 1898, extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LVII.

5. *Les Grandes statues du musée Saint-Louis à Carthage* (1898, Paris, in-8°, extrait du *Cosmos*); *Lampes romaines ornées d'un sujet trouvées à Carthage en* 1896 (1897, Bône, in-8°, extr. des *C. r. de l'Acad. d'Hippone*); *Fouilles dans l'amphithéâtre de Carthage* (*Mémoires des Antiquaires* pour 1896, t. LVII, p. 135; cf. *Ac. d. inscr., C. r.*, 1897, p. 694); *les Cimetières superposés de Carthage* (*Revue archéologique*, juill. 1898). Autres communications du même auteur : *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 392; *Bulletin du Comité*, 1897, p. 287. — Aux découvertes de M. Delattre il faut rattacher celles de son ami

cette année, des découvertes précieuses et de consciencieuses recherches[1].

Il faut reconnaître le grand courage qu'a eu M. Ferrère en abordant le tableau de *la Situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales*[2]. Elle n'a été, avant lui, l'objet d'aucun livre spécial et approfondi; à tout prendre, l'Afrique chrétienne est encore *res integra*. De plus, cette histoire religieuse est fort complexe : lutte contre le paganisme, intensité des hérésies, exubérance de passions et de langage, étroites relations entre l'état social et l'état religieux, tout cela la rend enchevêtrée et délicate, pour ne point parler de l'inséparable ennui qui s'attache aux théologies orthodoxes et manichéennes. Ce qui ajoutait enfin aux difficultés de la tâche, c'est que M. Ferrère était, je crois, professeur dans un collège et dans une petite ville, l'un et l'autre de peu d'importance livresque. Aussi faut-il tout de suite accorder à cet ouvrage les circonstances atténuantes que refuseraient d'accepter nos maitres en choses d'Afrique. Elles excusent les nombreuses lacunes que présente la bibliographie de ce livre, et pourquoi, sur un certain nombre de points, je vois citer de vieux auteurs démodés[3], ignorer les travaux essentiels et recourir à des références de seconde main. — J'excuse moins volontiers la manière dont l'auteur a entendu son sujet : il a consacré les trois quarts de son livre aux querelles purement religieuses, et il a trop écrit comme s'il voulait compléter Rohrbacher ou réfuter Darras. Il n'a pas assez cherché à rajeunir tous ces débats. Voici, par exemple, deux ou trois questions qu'il ne fait qu'effleurer et sur lesquelles je lui aurais demandé l'enquête patiente dont il est capable, lui homme de travail et d'intelligence. — Le nombre des évêques, toutes proportions gar-

M. d'Anselme de Puisaye (*Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 246 : lampe à sujet local, ce qui est rare; 1898, p. 207 : mosaïque chrétienne).

1. M. Hilaire, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1897, p. 300; *Bulletin du Comité*, 1897, p. 550. — M. Toussaint, *Bull. des Ant.*, 1898, p. 266; *Bull. du Comité*, 1897, p. 260. — M. Renault, *Bulletin du Comité*, 1897, p. 250 : monnaie intéressant l'Afrique au temps d'Auguste. — MM. Hannezo, Molins, Montagnon, *Ibid.*, 1897, p. 290. — M. de Roquefeuil, *Recherches sur les ports de Carthage* (*Ac. d. inscr.*, 1898, p. 20 et 653).

2. Paris, Alcan, 1897, in-8° de XXIV-382 p. C'est une thèse de doctorat. — La très consciencieuse thèse latine de M. F. est consacrée à Victor de Vite : *de Victoris Vitensis libro qui inscribitur « Historia persecutionis Africanae provinciae » historica et philologica commentatio*. Paris, Klincksieck, 1898, in-8° de 190 p. Ces deux thèses ont été soutenues devant la Faculté des lettres de Toulouse.

3. Par exemple Ortolan, à propos du colonat africain.

dées, est beaucoup plus grand en Afrique que dans le reste du monde romain. Cela s'explique parce que les cités y étaient plus fréquentes, mais aussi parce que l'on mettait des évêques, trop souvent, « à travers les champs, » dans les villas des grands propriétaires. Il eût été désirable que M. Ferrère, dans les listes d'évêques qui nous ont été conservées, cherchât ceux qui étaient municipaux et ceux qui séjournaient « dans la propriété d'un puissant, » qu'il étudiât ensuite l'organisation religieuse des *latifundia;* il aurait ainsi ajouté un chapitre à cette histoire des grands domaines africains qui est aujourd'hui à l'ordre du jour. Et sans doute ce chapitre, une fois fait, aurait permis à notre auteur et à nous-même de mieux comprendre pourquoi la querelle du donatisme s'est doublée d'une question sociale et d'une révolution agraire, ce qu'il ne fait qu'indiquer. — Il aurait dû, de même, insister davantage sur la fin du paganisme africain, et on aurait aimé autre chose que le résumé des controverses et des événements connus. J'ai cherché en vain si les sanctuaires païens (autres que celui de Caelestis) se sont transformés en temples chrétiens et de quelle manière. Je n'ai pas trouvé non plus ce que sont devenus, sous la religion victorieuse, les innombrables flaminats municipaux de l'Afrique romaine : n'oublions pas que c'est l'Afrique qui nous a fourni le dernier « flamine perpétuel » du monde romain, flamine chrétien bien entendu. — Ces objections ne doivent pas faire méconnaître le grand intérêt que présente le livre de M. F., sa très bonne volonté, la souplesse de son style, et sa connaissance approfondie des écrivains chrétiens du IVe siècle.

L'importance des problèmes que soulève ce livre nous fait penser une fois de plus à ce champ inépuisable de recherches et de découvertes qu'est devenue l'Afrique latine. Plus on la connaît, plus on pressent en elle la province de l'empire fructueuse par excellence. Comme à côté d'elle la Gaule, même narbonnaise, paraît pâle et silencieuse, dans le silence de ses écrivains, dans l'isolement de ses ruines! Les grandes questions qui faisaient les destinées du monde romain, sociales, agraires, religieuses, linguistiques même, c'est sur le sol africain seulement que l'historien pourra les résoudre. Peut-être a-t-on raison de ne pas oser encore faire l'histoire de l'empire : c'est de l'Afrique que nous viennent aujourd'hui les principaux rayons qui l'éclairent.

Voilà donc, cette année, en face de six à huit volumes, cent cinquante études et davantage empruntées à deux ou trois douzaines de revues. Il paraît en France, tous les deux jours, un mémoire sur l'antiquité romaine. — Ces revues, qui appellent et provoquent l'ar-

ticle, brisent les longs efforts, dispersent la volonté, émoussent la pensée tenace au même objet, écartent par là les conditions intellectuelles et matérielles nécessaires aux beaux livres et aux œuvres d'art. Elles font besogne utile sans doute; mais cette année l'équilibre est par trop rompu en leur faveur. Nous souffrons du mal qui a atteint l'Allemagne avant nous, mais peut-être aussi moins que nous. Là-bas comme ici la revue tend à tuer le livre. Et je me demande si M. Mommsen, avec son *Histoire romaine* éternellement inachevée, ne sera pas, de ce conflit, la plus illustre victime.

Camille JULLIAN.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

BIBLIOGRAPHIE. — Le *Manuel de bibliographie générale* de M. H. STEIN[1] vient, on peut le dire, à son heure. Le temps est loin où chaque savant, chaque érudit travaillait isolé, sans trop se préoccuper de ce qui avait été publié avant lui sur le sujet de son choix. Le système à tous égards était détestable, entraînait des doubles emplois, un éparpillement des forces, une perte de temps extraordinaire. Comme tout travail humain, le travail intellectuel a besoin d'organisation et de méthode. Aujourd'hui tout ouvrage sérieux est accompagné d'une bibliographie méthodique du sujet, et chaque branche des sciences humaines est dotée de répertoires spéciaux enregistrant les travaux parus sur la matière. Mais la connaissance de ces répertoires particuliers n'est pas suffisamment répandue, même parmi les personnes habituées à se servir des livres; de là, l'utilité d'un manuel comme celui de M. Stein, destiné dans la pensée de l'auteur à remplacer l'ouvrage de Petzholdt, si utile, mais aujourd'hui bien vieilli. M. Stein indique tous les répertoires bibliographiques dont il a pu avoir connaissance, en les classant dans un ordre en partie nouveau qui s'éloigne beaucoup du cadre méthodique créé au XVIIIe siècle et popularisé par le *Manuel du libraire* de Brunet. Cet ordre pourra être critiqué, et certaines parties vieilliront sans doute, par suite des progrès des sciences et principalement des sciences naturelles physiques et chimiques. Mais c'est là un petit inconvénient, car ce cadre répond à l'état actuel de la science et se trouve par suite suffisant. Aux ouvrages de bibliographie proprement dits, M. Stein a cherché à joindre l'indication des bibliographies souvent très complètes qui accompagnent certains ouvrages capitaux sur un sujet déterminé; de ce chef, on pourra relever des lacunes dans l'ouvrage, mais il y

1. Paris, Picard, 1898, in-8°.

aurait quelqu'injustice à en faire des reproches à l'auteur, celui-ci donnant en somme plus qu'on n'était en droit de lui demander. Enfin, signalons trois appendices extrêmement utiles : une liste des localités du monde entier où des ateliers typographiques ont existé du XVe siècle à l'an 1800; un inventaire général des tables des périodiques de toutes langues et sur tous les sujets; enfin un répertoire des catalogues des collections imprimées des principales bibliothèques publiques des deux mondes. Ces deux dernières listes s'arrêtent à la fin de l'année 1896. Souhaitons en terminant à cet utile ouvrage le succès qu'il mérite, et espérons qu'il fera éclore en France une littérature bibliographique analogue à celle qui fleurit depuis si longtemps en Allemagne.

Histoire générale. — L'ordre des Chartreux date du siècle le plus mystique et le plus croyant du moyen âge; il fut fondé par un contemporain de la première croisade et de Robert de Molèmes, créateur de Cîteaux. Malheureusement la vie de saint Bruno est moins bien connue que celle de son émule, et c'est dans les textes diplomatiques du temps, dans les ouvrages mêmes du saint fondateur qu'il faut chercher les éléments d'une biographie; la publication toute récente par les Bollandistes du rouleau mortuaire du bienheureux a permis, il est vrai, d'ajouter quelques traits à ce qu'avaient dit les anciens hagiographes. C'est à l'aide de ces matériaux variés, mais incomplets et épars, qu'un religieux de la Grande-Chartreuse vient d'écrire une nouvelle *Vie de saint Bruno*[1]. L'ouvrage est difficile à juger ici, car il n'a pas à proprement parler de caractère scientifique, l'auteur de cet énorme volume visant plutôt à faire œuvre d'édification et prenant de toutes mains les renseignements, sans trop s'inquiéter de la provenance. On n'en citera pour preuve que le récit de la vision funèbre qui aurait décidé la vocation du futur fondateur d'ordre; ce récit paraît pour la première fois dans un texte du XIIIe siècle, cent trente ans après la mort de Bruno, et le biographe de ce dernier ne l'en regarde pas moins comme digne de toute créance. Par malheur, cette historiette merveilleuse est d'une extraordinaire banalité et se retrouve sous des formes très voisines dans une foule de compositions hagiographiques et mystiques. La vie de saint Bruno aurait du reste de quoi tenter un historien; le fondateur de l'ordre des Chartreux fut un caractère élevé et sympathique; il joua dans l'église un rôle éminent, fut conseiller et auxiliaire dévoué des plus grands pontifes du XIe siècle; enfin, fortune singulière, l'institut fondé par lui s'est conservé jusqu'à nos jours dans sa

1. Montreuil-sur-Mer, 1898, in-8°.

pureté primitive. C'est là un fait unique dans l'histoire du monachisme.

Au premier rang des derniers défenseurs du royaume latin de Jérusalem figurait le fameux *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de la terre d'Outre-Jourdain*, tué par ordre de Saladin après la bataille de Tibériade. M. G. Schlumberger, membre de l'Institut, vient de consacrer à ce personnage un élégant volume, dont le titre n'indique qu'assez imparfaitement le contenu [1]. En effet, on ne sait pas grand'chose de Renaud de Châtillon; on ignore même à laquelle des nombreuses familles de Châtillon connues en France il pouvait bien appartenir; certains le rattachent aux seigneurs de Gien, d'autres aux Châtillon du pays rémois. Les chroniqueurs chrétiens et musulmans le nomment souvent, mais sans entrer dans de grands détails, et si M. Schlumberger s'était borné à rapprocher ces témoignages épars, il aurait réduit son volume aux proportions d'une modeste monographie. Pour des raisons particulières, l'auteur a jugé à propos d'élargir ce cadre un peu étroit, et, sous sa plume, Renaud est devenu le centre d'une étude assez étendue sur les derniers temps du royaume latin. Le procédé en soi est légitime, mais s'il présente quelques avantages, il ne va pas sans de graves inconvénients. Il permet à un écrivain fécond de ranimer l'intérêt par des descriptions animées, par des détails pittoresques, de remplir, à l'aide de développements variés, les lacunes inévitables dans une pareille monographie. Mais, par contre, l'auteur est fatalement entraîné à émettre des hypothèses plus ou moins fondées, à grandir outre mesure le rôle de son héros, à placer en un mot au premier rang, en pleine lumière, un homme de second plan. Or, tel est précisément le cas pour Renaud de Châtillon. Le personnage, doué de certaines qualités : activité infatigable, courage poussé jusqu'à la témérité, était loin d'être irréprochable. Il était perfide, ambitieux, cruel, et le plus souvent maladroit. Toutes les fois que sa turbulence mal réglée l'amène à se mêler des affaires du royaume, c'est pour les empirer, pour augmenter les embarras au milieu desquels se débat la misérable cour de Jérusalem. L'intérêt personnel, la rancune guident uniquement cet aventurier de bas étage, ce pilleur de grand chemin, sans foi ni loi. En un mot, M. Schlumberger arrive, résultat bien inattendu, à faire de Renaud le type du chevalier chrétien de Palestine et à rendre le lecteur sympathique à la cause musulmane. Saladin, en face de ce batailleur sans scrupules, devient un héros absolument admirable, et on applaudit aux efforts du souverain

1. Paris, Plon, in-8°.

musulman pour chasser de Terre sainte ces brigands de grande route qui déshonorent la cause chrétienne. Si tous les croisés avaient été des Renaud de Châtillon, le royaume latin n'aurait jamais été fondé, ou du moins n'aurait pas duré si longtemps; il y a vraiment quelqu'exagération à confondre avec ce bandit, pilleur de caravanes, tous ceux qui firent de ce coin d'Asie une terre heureuse entre toutes pendant plus d'un demi-siècle.

On prétend parfois qu'il n'est point cause mauvaise qu'avocat ne sache plaider. Le dicton peut s'appliquer aux historiens, et, de nos jours, certains ont entrepris intrépidement la réhabilitation des personnages les plus mal famés. Leur exemple a séduit M. E. Meyer, qui vient de faire paraître, sous le titre de : *Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux*[1], une apologie convaincue, sinon convaincante, du fameux Charles le Mauvais; c'est en même temps une diatribe des plus violentes contre les adversaires de ce prince, y compris Charles V et Duguesclin, et contre les écrivains modernes, de Secousse à Michelet, à Jules Quicherat et à Siméon Luce. La tâche assumée par l'auteur était malaisée; c'est en effet chez les chroniqueurs du XIVe siècle un accord à peu près unanime pour charger ce prince français des crimes les plus affreux, et tous ceux qui depuis cent cinquante ans ont écrit l'histoire de la guerre franco-anglaise ont suivi ces vieilles traditions. Que tout dans ces imputations soit également fondé, on ne saurait évidemment l'affirmer sans examen, et peut-être, en recourant aux documents inédits, en contrôlant soigneusement, à l'aide de pièces d'archives, les dires des chroniqueurs officiels, pourrait-on laver la mémoire de Charles le Mauvais de quelques-uns des méfaits qu'on lui attribue. Malheureusement, cette tâche assez ardue, M. E. Meyer ne l'a pas assumée, il s'est contenté de s'inscrire en faux contre toutes les assertions de ses adversaires, ou plutôt des adversaires de son héros, et d'accuser tous ces écrivains, sans autre explication, de partialité et d'aveuglement. Je n'en citerai qu'un exemple. Siméon Luce avait, en restituant à un traité entre Charles et les Anglais la date de 1358 au lieu de celle de 1354, jeté une lueur toute nouvelle sur les intrigues de ce prince après la mort d'Étienne Marcel. Sans discuter les raisons très fortes que Siméon Luce apportait à l'appui de sa correction, M. Meyer se contente de nier l'authenticité du texte, publié dans une collection composée de pièces absolument authentiques, celle de Rymer, et, pour justifier sa négation, il ne fournit aucune raison sérieuse. En réalité, l'auteur a voulu faire l'apologie complète de son héros;

1. Paris, Dumont, 1890, in-8°.

Charles le Mauvais n'en reste pas moins un fort vilain personnage, et certains de ses crimes sont indéniables. Pour réhabiliter dans une certaine mesure la mémoire de ce prince tant calomnié, il aurait fallu le replacer dans son milieu, montrer que la plupart de ses adversaires ne valaient pas beaucoup mieux que lui, que la cruauté et la perfidie étaient les péchés mignons de tous les princes, en ce temps où la moralité publique était tombée si bas; mais, en plus que ses contemporains, Charles paraît avoir eu ce goût pervers pour l'intrigue, pour la conspiration, qu'on retrouve souvent chez les cadets des maisons régnantes, et une tendance fâcheuse au mystère et aux basses manœuvres. Ce sont là questions que M. Meyer ne s'est point posées; d'ailleurs, il faut bien le dire, il ne s'est point donné la peine de critiquer les sources utilisées par lui; toute chronique défavorable à son héros lui est de prime-abord suspecte, tout texte favorable devient au contraire digne de confiance. Enfin, il connaît fort mal ses contradicteurs modernes. Accuser Jules Quicherat et Siméon Luce d'avoir été animés de sentiments réactionnaires indignes d'un historien, c'est vraiment jouer de malheur; de ces deux savants, le premier était tout le contraire d'un clérical, et il y a plus que de l'exagération à faire de l'éditeur de Froissart un fanatique réactionnaire; nul mieux que lui n'a mis en lumière les fautes de la royauté au XIVe siècle, et si parfois il s'est trompé, il n'a jamais sciemment faussé l'histoire ni torturé le sens des documents.

Les archives communales de la ville d'Ypres comptent depuis longtemps au nombre des plus riches du royaume de Belgique. Au moyen âge, cette ville était l'une des plus importantes de la Flandre, et si de bonne heure elle tomba en décadence, elle joua encore dans l'histoire moderne des Pays-Bas un rôle de premier ordre. Plus d'une fois explorées de nos jours, ces archives ont fourni quantité de documents à divers historiens, mais ceux-ci avaient fouillé un peu au hasard; bien plus, pressés de faire vite et de mettre en lumière les principales richesses de leur dépôt, les archivistes avaient négligé une masse énorme de documents mal classés et qui, à vue de pays, leur paraissaient de mince intérêt. L'archiviste actuel, M. Émile DE SAGHER, tout en rendant justice à ses devanciers, s'est attaché à reprendre le travail par la base, à réunir tous les papiers épars un peu partout, et l'examen de toutes ces liasses, si longtemps négligées, lui a fait découvrir de véritables trésors historiques. Sous le titre de *Notice des archives communales d'Ypres*[1], il décrit sommairement les différentes séries du dépôt, apprécie les travaux dont celui-ci a

1. Ypres, impr. Callewaert-De Meulenaere, 1898, in-8°.

été jusqu'ici l'objet et publie un certain nombre de documents choisis parmi les plus importants du XIIIe siècle au XVIIe. Cette utile publication mérite d'être signalée aux historiens français. Sans doute, dans ces milliers de chartes, de livres de compte et de registres terriers, beaucoup ne concernent que l'histoire locale du pays belge, mais beaucoup aussi ont trait aux rapports entre le comté de Flandre et l'ancienne France, et il y a là toute une mine à exploiter pour l'histoire des guerres, du XIVe au XVIe siècle.

HISTOIRE LOCALE. — Le vaste diocèse des Morins ou de Thérouanne fut démembré après la destruction de cette dernière ville par les armées espagnoles en 1553. Tandis que la partie française du pays formait le nouveau diocèse de Boulogne, la partie nord constituait ceux de Saint-Omer et d'Ypres. Cette division date de l'an 1558. Mais elle ne devint pas définitive avant 1561, et le premier titulaire du siège de Saint-Omer fut un prélat d'origine française, mais d'allégeance espagnole, Guillaume de Poitiers. M. l'abbé O. BLED, dans un volume très documenté et en somme intéressant, vient de retracer la biographie de ce Guillaume et de ses successeurs jusqu'en 1619[1]. C'est une histoire fort curieuse; tous ces prélats se montrent réformateurs zélés de l'Église, luttent avec acharnement contre les croyances nouvelles, qui tentent de pénétrer dans ce coin de terre catholique, s'associent en un mot à la lutte des lieutenants du roi d'Espagne contre les protestants et les Flamands révoltés. Ils travaillent à ramener leur clergé à la discipline, à répandre l'enseignement religieux chez le peuple, jusque-là bien négligé. En un mot, ils s'occupent à merveille de leur tâche apostolique. Cette longue lutte vraiment acharnée ne va pas sans des excès atroces, sur lesquels l'auteur n'insiste pas, et le livre, on le devine d'avance, est avant tout un recueil de panégyriques. Pour M. l'abbé Bled, les novateurs sont d'affreux sectaires qui cherchent à égarer le peuple, à l'empoisonner par leurs doctrines malfaisantes. Mais ce sont là formes de langage dont un ecclésiastique, parlant du temps de la Réforme, aurait quelque peine à se garder, et, cette forme extérieure mise à part, le fond apparaît fort intéressant. On y voit des prélats actifs appliquant les décrets du concile de Trente et des congrégations cardinalices, et leurs efforts ont été vraiment, dans une certaine mesure, couronnés de succès. Il y aurait plus que de l'injustice à comparer l'état moral et intellectuel du clergé catholique avant et après la Réforme; cette dernière rendit en somme à l'Église

1. *Les Évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne.* Saint-Omer, d'Homont, 1898, in-8°.

romaine un service signalé en l'obligeant à s'épurer elle-même.

L'*Histoire du bailliage de Saint-Omer*[1], par M. PAGART D'HERMANSART, est un ouvrage considérable et qui a demandé à l'auteur de longues recherches. Ce tribunal, dont le premier élément paraît à la fin du XIIe siècle, se développe et se transforme insensiblement au cours des âges. A l'origine, le bailli est le représentant du suzerain, chargé de faire respecter les droits supérieurs, la prééminence de celui-ci sur les organismes particuliers qui se sont constitués dans cette partie de l'Artois : abbaye de Saint-Bertin, chapitre de Saint-Omer, évêché de Thérouanne, commune de Saint-Omer. Tout d'abord, ce nouvel officier annihile les anciens agents féodaux devenus héréditaires et dont le principal est le châtelain. Puis, comme ses émules du domaine royal, le bailli comtal de Saint-Omer lutte sans relâche contre les empiétements de la juridiction ecclésiastique et cherche à faire régler au profit de la cour laïque la question si controversée de la compétence en matière de clergie; la lutte est ardente à Saint-Omer comme dans le reste de la France et marquée pour les deux partis d'alternatives de succès et de revers, l'officier laïque recourant volontiers à la force, les tribunaux ecclésiastiques employant à tort et à travers les armes spirituelles. Enfin, ce même bailli intervient dans les affaires de la commune de Saint-Omer, surveille l'administration des grands bourgeois et vérifie les comptes de la communauté. Durant trois siècles, il est le vrai, l'unique représentant du suzerain, possédant par délégation et exerçant tous les pouvoirs multiples de celui-ci. A la fin du XVe siècle, une modification profonde se produit; le bailli, toujours homme d'épée, redevient un simple officier militaire, et, au XVIIe siècle, après la dernière conquête française, la charge deviendra vénale. Les attributions administratives et militaires passent au lieutenant général, qui, jusqu'en 1677, sera dans le pays le représentant du roi d'Espagne, souverain du pays. L'autorité politique de cet agent s'accroît tous les jours, mais il a perdu ses pouvoirs financiers et en partie ses attributions judiciaires. Plus tard, enfin, quand Louis XIV a définitivement réuni au royaume cette partie de l'Artois, la charge de lieutenant général est supprimée, le bailliage devient tribunal royal, et de nouveaux officiers militaires et administratifs exercent les différents pouvoirs jadis dévolus au seul bailli. Telles sont les curieuses vicissitudes subies par cette institution; elles correspondent à la fois aux changements sociaux et aux variations de la politique du pouvoir central, qu'une loi presque fatale entraîne à supprimer tous les organismes

1. Saint-Omer, d'Homont, 1898, 2 vol. in-8°.

antérieurs et qui en arrive à affaiblir par crainte les institutions et les offices que lui-même a créés. Le travail de M. Pagart d'Hermansart est, on le voit, fort intéressant, et montre que l'ancien régime n'a point été aussi conservateur que le supposent détracteurs aveugles et panégyristes déterminés.

Sous un titre modeste : *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens du XIVe à la fin du XVIe siècle* (1356-1588)[1], M. E. Maugis vient d'écrire tout un chapitre fort nouveau et fort intéressant de l'histoire des rapports entre les grandes villes bourgeoises et la royauté. Dès le temps de Philippe le Bel, le pouvoir central s'est trouvé en face de difficultés financières presque inextricables, et le jour où la guerre de Cent ans est venue décupler les dépenses, ces difficultés se sont encore accrues. Il faut trouver de l'argent à tout prix, et, pour s'en procurer, on doit recourir à toutes sortes de moyens détournés, la coutume ne permettant pas encore la levée des tailles sans l'octroi des intéressés. Ces exigences de la royauté, chaque jour croissantes, amènent à Amiens comme partout dans les grandes communes des dissensions de jour en jour plus violentes. A trois reprises différentes, chacune des trois classes de la population qui se disputent le pouvoir s'efforce de résoudre les difficultés; en 1358, la haute bourgeoisie s'allie franchement aux révolutionnaires parisiens et à Étienne Marcel; en 1381, la petite bourgeoisie entre à son tour en scène; enfin, en 1435, après la paix d'Arras, le menu peuple se venge durant un mois de ses longues souffrances et se livre à tous les excès. Sujette plus tard à la fois du duc de Bourgogne, seigneur engagiste, et du roi, la commune d'Amiens doit satisfaire aux exigences de ses deux souverains. Enfin, les vieilles libertés municipales sont restaurées par Louis XI, qui, en 1471, cède sur presque tous les points en litige. Mais le pouvoir absolu va reprendre sa marche en avant un instant arrêtée : les Valois annulent peu à peu toutes les concessions de la charte de 1471, et, à la fin du XVIe siècle, les vieilles libertés financières d'Amiens ont à peu près péri. L'ouvrage de M. Maugis, assez pénible à lire, — il traite en effet de questions extrêmement arides et compliquées, — abonde en renseignements précis sur le temps des guerres bourguignonnes; on y voit la domination anglaise, dure et vexatoire, fatiguer le pays picard et le réconcilier peu à peu avec la cause française. Signalons également dans cet intéressant volume une étude très complète du budget municipal d'Amiens aux XVe et XVIe siècles. Enfin, on ne saurait qu'accepter les conclusions très justes de l'auteur. Suivant

1. Amiens, Yvert, 1898, in-8°.

lui, la bourgeoisie amiénoise n'a pas eu les défauts qu'on reproche d'ordinaire à l'oligarchie communale; elle a administré honnêtement les finances municipales, mais, par contre, elle a manqué totalement d'esprit politique, et cette qualité, absente chez elle, ne se retrouve ni chez les petits bourgeois, tout occupés d'intérêts mesquins et de sottes rancunes, ni chez les gens de métier, toujours disposés à tout détruire, mais incapables de rien fonder de durable.

En écrivant son ouvrage sur *l'Église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*[1], M. Ch. Givelet n'a pas voulu donner l'histoire complète de cette vieille communauté monastique; il s'est simplement proposé de réunir tous les renseignements possibles sur l'ancienne église, barbarement détruite à la fin du siècle dernier. Que la basilique, plus tard consacrée à Saint-Nicaise, ait été élevée par le célèbre Jovin, c'est là un fait difficile à vérifier; on peut seulement affirmer que la tradition remonte au moins au xe siècle, date à laquelle Flodoard la rapporte dans son *Historia ecclesiae Remensis;* dès le temps de saint Rémi, elle était sous le vocable de saint Nicaise. Au xie siècle, elle est reconstruite ou réparée par les soins de l'archevêque Gervais, de Château-du-Loir, qui rétablit la vie régulière et réinstalle des moines dans l'ancien monastère, alors abandonné. Enfin, au xiiie siècle, un nouvel et somptueux édifice est élevé sur les plans du fameux Hue Libergier, et la première pierre en est posée en 1229 par l'archevêque Henri de Braine. Type parfait de l'art gothique de la deuxième époque, presque aussi célèbre que la cathédrale même de Reims, la nouvelle église devait subsister près de six siècles. M. Givelet en donne une description aussi complète que possible d'après les anciennes monographies imprimées et manuscrites et un plan gravé du xviie siècle. Regardé comme un des plus beaux ornements de leur ville par les Rémois, Saint-Nicaise avait été épargné au début de la Révolution; malheureusement, en 1798, malgré la résistance désespérée du conseil municipal, des spéculateurs se firent adjuger pour un prix dérisoire cet admirable monument, dont la destruction, immédiatement commencée, dut être achevée quelques années plus tard pour cause de sécurité publique. Dès lors, et jusqu'en 1840, ce sera pour les Rémois une carrière de pierres où chacun viendra se procurer à bas prix d'excellents matériaux de construction. Naturellement, M. Givelet met cet acte de vandalisme au compte de l'infernale Révolution, cliché banal qu'on retrouve partout, mais la réponse ici est facile; en 1796 encore, la municipalité rémoise proposait l'affectation de Saint-Nicaise au culte catholique :

1. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVIII, 1897, in-8°.

et la destruction de ce monument fut l'œuvre de la bande noire qui travailla si activement et qui travaille encore aujourd'hui par spéculation à faire disparaître tant d'églises et de châteaux. A la suite de la description de l'église et de l'abbaye, nous trouvons une courte histoire de la communauté, la description minutieuse de deux livres de chœur à peintures exécutés au XVIIe siècle, enfin l'armorial des abbés, prieurs et bienfaiteurs. Les pièces justificatives ont trait pour la plupart à l'église et au trésor; quelques-unes, des XVIIe et XVIIIe siècles, sont vraiment curieuses. Ce volume n'est point une histoire complète de l'abbaye Saint-Nicaise de Reims, mais la partie archéologique en est fort intéressante et méritait d'être signalée.

Le village de Bagneux, au sud de Paris, dont M. E. Toulouze[1] vient de raconter l'histoire, est bien connu des archéologues qui ont souvent cité la jolie église de ce bourg, excellent spécimen de l'art gothique vers la fin du XIIe siècle. Propriété du chapitre de Paris depuis la fin du IXe siècle, Bagneux est souvent mentionné par les chroniqueurs du moyen âge. Au XIIe siècle, la célèbre famille de Garlande y élève un château dont les ruines subsistent encore. Plus tard, on y trouve un prieuré de Carmes-Billettes et un couvent de Trinitaires ou Mathurins. Au XVIe siècle, Bagneux est choisi pour lieu de cantonnement d'une partie des Cent-suisses; enfin, beaucoup de personnages illustres viennent habiter ce petit village et y élèvent de somptueuses maisons de plaisance dont le souvenir n'est pas encore perdu. L'ouvrage de M. Toulouze est en somme intéressant; on pourrait chicaner l'auteur sur quelques petites erreurs historiques[2]; nous préférons le louer de la peine qu'il a prise de chercher un peu partout les faits intéressant l'histoire de Bagneux et de les présenter sous une forme agréable et amusante. A signaler entre autres le relevé très complet des épitaphes de l'église et la liste des personnes inhumées dans ce monument; ce sont là petits faits en apparence insignifiants, mais dont la réunion constitue en somme l'histoire du peuple de France.

M. l'abbé Alliot semble s'être donné pour tâche d'écrire l'histoire encore assez mal connue des petits monastères de l'ancien diocèse de Paris; en 1892, il a fait paraître une bonne monographie de l'abbaye de Gif, aujourd'hui c'est le tour de Notre-Dame d'Yerres[3]. Les ressources ne manquaient pas à l'auteur; on a un cartulaire de la

1. *Histoire d'un village ignoré (Balneolum)*. Paris, P. Schmidt, 1898, in-8°.
2. Voy. notamment ce qu'il dit de l'an 1000.
3. *Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de Notre-Dame d'Yerres*. Paris, Picard, 1899, in-8°.

maison du XIIIe siècle, un obituaire d'environ 1280, rédigé en double exemplaire, enfin les archives de Seine-et-Oise possèdent beaucoup de pièces d'un certain intérêt. Yerres fut fondée vers l'an 1130, par une grande dame, Eustachie de Corbeil, pour servir d'asile à quelques-unes des religieuses chassées d'Argenteuil par saint Bernard et l'abbé Suger. Soumise d'abord à une règle analogue à celle de Cîteaux, plus tard légèrement modifiée, la congrégation est organisée par les soins de l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, qui, par un retour aux anciennes coutumes monastiques, y joint un petit prieuré de religieux dits de Saint-Nicolas. La nouvelle plante, administrée par des abbesses actives et prévoyantes, se développe rapidement; le célèbre Maurice de Sully la comble de privilèges, et, au XIIIe siècle, c'est certainement le monastère de femmes le plus peuplé et le plus prospère du pays parisien. Malheureusement, Yerres ne devait pas échapper à la décadence, qui frappera un peu plus tard l'institut monastique tout entier; le désordre et le relâchement s'introduisent dans la maison, que gouvernent des abbesses incapables, parfois même indignes. Un instant elle trouve des supérieures plus habiles et plus édifiantes, la dignité y devient pour quelques années triennale, conformément à la règle de l'évêque Poncher. Mais bientôt les abbesses à titre commendataire, dont une sœur de la duchesse d'Étampes, achèvent la ruine du couvent; à la fin du XVIIe siècle, le monastère est en faillite, et, quand la Révolution en ferme les portes, Notre-Dame d'Yerres ne ressemble plus à la sévère maison de retraite si florissante cinq cents ans plus tôt. Toutes les religieuses, au nombre de seize, se soumettent aux nouvelles lois et acceptent la pension viagère que leur attribuent les décrets de l'Assemblée nationale. Telle est en abrégé l'histoire de l'abbaye d'Yerres; écrit simplement et avec sincérité, l'ouvrage fait honneur à l'auteur, qui a tiré fort bon parti des nombreux documents qu'il avait entre les mains.

En 1764, le gouvernement royal avait définitivement établi la liberté du commerce des grains. En soi, la mesure était excellente; malheureusement, la récolte fut, les années suivantes, ou médiocre ou absolument insuffisante, et, pour assurer l'approvisionnement de la capitale, le gouvernement prit les mesures les plus fâcheuses. Il passa avec une compagnie particulière, la compagnie Malisset, des contrats onéreux, dont les agents de cette société abusèrent pour accaparer le blé un peu partout. Ces faits, grossis par l'imagination populaire, ont donné naissance à la légende si souvent répétée du pacte de famine. Sans doute, les administrateurs d'alors ne partageaient point entièrement ces préjugés, mais ils n'en étaient point

entièrement exempts, et la correspondance de l'intendant d'Orléans, Cypierre, que M. C. Bloch vient de publier[1], est à cet égard des plus instructives. Sans accepter tous les bruits populaires, Cypierre croit à des menées mystérieuses de la part des accapareurs, qui paralysent les marchés et entravent la liberté du commerce. Le contrôleur général se refuse bien à admettre les suppositions de l'intendant, mais il n'en prend pas moins les mesures les plus propres à organiser la panique; en un mot, on n'est pas encore mûr pour la liberté; on l'a décrétée en 1764, mais, par routine, par tradition, on revient aux anciens errements, et le peuple, toujours imaginatif, explique ces contradictions à sa manière. L'alimentation publique devient la grande préoccupation des gouvernants, et, jusqu'à la Révolution, l'ancien régime se débattra avec ces difficultés incessantes; il faudra de longs tâtonnements, le développement rapide des voies de communication et des relations extérieures pour rendre moins aiguës et plus rares ces crises et ces craintes de famines, qui ont si longtemps dominé la politique intérieure de la France.

Le *Cartulaire de la ville d'Arbois du comté de Bourgogne*[2], que vient de publier M. L. Stouff, ne date que de l'année 1384 et renferme la copie des titres trouvés à ce moment dans les coffres de la maison commune. Le scribe a reproduit assez exactement, sauf quelques modifications orthographiques, les documents qu'il avait sous les yeux, mais sans suivre aucun ordre chronologique, de matière ou autre. La pièce la plus ancienne remonte à 1257. Au texte du Cartulaire, l'éditeur a joint un certain nombre de pièces annexes depuis 1247 et des notes copieuses, dont plusieurs fort intéressantes; mentionnons seulement celle sur les origines de la léproserie d'Arbois, où il prouve surabondamment la fausseté des prétendus statuts insérés au cartulaire, pièce en français qui daterait du milieu du XIe siècle.

Non content de publier le texte du Cartulaire, M. Stouff a tenu à l'étudier, et il publie le résultat de ses recherches sous le titre suivant : *les Comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales*[3]. L'auteur commence par poser en axiome que la constitution d'une communauté par le seigneur est le plus souvent une forme de l'exploitation domaniale. En permettant aux hommes d'une ville de se réunir, de s'entendre pour gérer leurs intérêts communs, le suzerain se débar-

1. *Le Commerce des grains dans la généralité d'Orléans* (1768). Orléans, Herluison, 1898, in-8°.

2. *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. VIII, n° 2.

3. Paris, Larose, 1899, in-8°.

rasse d'une partie des charges de l'administration. Au lieu d'une multitude de tenanciers qu'il faut obliger au paiement des taxes et redevances, il a dès lors affaire à un seul débiteur; de là une simplification extrême dans la tenue du domaine, des revenus fixes et rentrant plus aisément. Le seigneur était obéré, obligé de recourir aux usuriers; désormais la nouvelle communauté empruntera de l'argent, payera de lourds intérêts, se débattra en un mot au milieu d'embarras pécuniaires inextricables. Que la guerre éclate, la ville pourvoira à tous les frais, fortifiera le château seigneurial, assurera la défense du pays compromise par la mauvaise politique du suzerain. Celui-ci n'aura plus qu'à encaisser les revenus. En un mot, autant la féodalité s'est montrée hostile à la constitution des communes libres, autant elle a favorisé celle des simples communautés d'habitants. Le fait au surplus est universel en France. Dans le Midi, on doit à cette politique l'établissement d'une foule de bastides ou villes neuves et l'érection de tout petits villages en consulats, que beaucoup d'historiens ont à tort confondus avec les municipalités de grandes cités, telles que Toulouse, Nîmes et Montpellier. Dans le Nord comme dans le Midi, le régime municipal n'a été le plus souvent qu'une forme de l'exploitation seigneuriale; l'heureuse formule trouvée par M. Stouff mérite d'être acceptée.

M. Ernest Petit vient de faire paraître le tome VI de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*[1], consacré au règne de Robert II (1272-1306). Grand batailleur, négociateur avisé et sans trop de scrupules, ce prince continue la politique de ses prédécesseurs et joue à la cour de France le rôle revenant de droit à l'un des plus grands vassaux du royaume; il jouit d'une grande faveur auprès de Philippe III et de Philippe IV, suit ces princes dans leurs expéditions et use de son influence pour obtenir des pensions sur le trésor et pour faire accroître ses privilèges et ses droits. Très ambitieux, il essaie de s'établir en Dauphiné et en Franche-Comté; il échoue, il est vrai, dans ces deux entreprises, mais, de sa lutte avec les dauphins de Viennois, il sait tirer quelques avantages et, quand Philippe le Bel a mis la main sur la Franche-Comté, il administre le pays au nom du roi. Enfin, lors des guerres de Flandre, il sert dans l'armée française et il est l'un des négociateurs du fameux traité d'Athis (1306). Voilà, avouons-le, une existence bien remplie. Vassal fidèle de la couronne, Robert, dans ses états, est à peu près indépendant et agit en souverain. De là l'intérêt de la seconde partie du volume, où M. Petit étudie l'administration du duc. Celui-ci avait

1. Paris, Picard, 1898, in-8°.

grand besoin d'argent pour ses expéditions et son existence fastueuse. De là, lors de la levée des tailles, des démêlés continuels avec les communes de ses états, démêlés que le parlement royal règle le plus souvent à l'avantage des villes ; les détails fournis par les documents sont loin d'être à l'honneur du duc, qui s'y montre cauteleux, perfide, sans scrupules. Dans ses querelles avec le clergé, tous les moyens paraissent également bons au duc Robert ; l'antique ferveur s'est bien atténuée, et, comme la plupart des seigneurs de son temps, comme son père Hugues, il se montre franchement hostile à l'ordre monastique. Si la papauté regarde dès lors les bénéfices de l'Église comme un moyen commode de récompenser le zèle de ses partisans, elle est bien obligée de donner une part du butin aux grands seigneurs et de prodiguer aux fidèles de ces derniers les revenus et les fonctions ecclésiastiques. Conséquence, des choix indignes qui entraînent des désordres, une mauvaise administration, des dilapidations criminelles ; l'Église de France entre alors dans une période de décadence, qui durera plusieurs siècles, en dépit des efforts de quelques papes réformateurs. Dans un dernier chapitre, M. Petit étudie l'administration proprement dite, insiste sur les monnaies frappées par le duc Robert et conclut par une liste des monuments construits par les ordres de ce prince. Cette liste est fort longue et explique sans les justifier les besoins d'argent de ce grand feudataire. Le volume se termine, comme les précédents, par un abondant recueil de chartes et de textes diplomatiques, publiés les uns in extenso, les autres sous forme d'analyse.

M. J. Buche, suivant l'exemple de quelques-uns de ses collègues de l'Université, vient de retracer l'histoire des *Studium, collège et lycée de Bourg-en-Bresse*[1]. Les premières écoles de cette ville sont citées en 1391, et la municipalité cherche dès lors par tous les moyens possibles à attirer des maîtres capables de donner aux jeunes bourgeois une instruction suffisante, mais elle a à lutter contre les clercs de la ville qui veulent se réserver la haute direction de l'établissement, et ces dissensions compromettent l'avenir de la modeste école, dont les gens de Bourg ont un instant rêvé de faire un *Studium*, une université au petit pied. Au XVIe siècle, cette modeste école devient un collège qui végète misérablement jusqu'en 1618. A cette date les Jésuites s'introduisent à Bourg et prennent la direction de l'établissement municipal, qui, en 1644, est cédé à l'ordre en toute propriété. Confisqué en 1763, le collège est dirigé pendant quelques années par une commission parlementaire de

1. Bourg, impr. du Courrier de l'Ain, 1898, in-8°.

Dijon, puis on trouve successivement à Bourg une école centrale et un collège, celui-ci transformé en lycée en 1867. La partie la plus curieuse du volume de M. Buche est celle où il raconte, d'après les archives municipales, les efforts de la commune de Bourg au XIVe et au XVe siècle pour créer dans cette ville un centre intellectuel; il y a là certains faits nouveaux et caractéristiques dont les historiens pourront tirer parti.

M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, vient de publier *le Massif central, histoire d'une région de la France*[1]; l'ouvrage est considérable à tous égards, par l'étendue, les recherches qu'il a demandées, les idées très particulières que l'auteur y expose. Un mot d'abord d'explication sur le titre : il suffit d'examiner une carte physique de la France pour remarquer l'existence d'un massif montagneux s'étendant des plaines du Bas-Languedoc à celles du Berry, de la vallée du Rhône à celle de la Gironde. Ce vaste territoire géographique a-t-il jamais eu une vie propre, une existence indépendante? A cette question on ne saurait, à notre avis, répondre par l'affirmative. Sans doute, à l'époque gauloise, la confédération des Arvernes s'y développe et étend sa clientèle sur les peuplades voisines, mais, dès le haut moyen âge, le morcellement commence; l'Aquitaine première est peu à peu démembrée, et, au XVIIe siècle, l'unité ecclésiastique est détruite à son tour par la création de la métropole d'Albi. Bien plus, en dépit des difficultés que devait leur offrir ce massif montagneux, toutes les populations primitives y ont successivement pénétré, et les recherches des anthropologistes prouvent qu'en Auvergne même il n'y a pas de race pure, mais des couches humaines superposées, unifiées par la langue, par la religion et par une longue vie commune. Enfin, jusqu'en 1789, ce massif central s'est trouvé coupé en deux parties inégales au point de vue juridique; c'est en Auvergne en effet que passe la limite séparant les pays de droit écrit de ceux de droit coutumier; en un mot, je ne trouve ici à aucun moment de l'histoire, sauf peut-être à l'époque celtique, cette unité de vie, d'existence politique et sociale que M. Leroux s'est attaché à mettre en lumière.

En commençant ses recherches très longues et très méritoires, l'auteur était parti de l'idée suivante fort juste : la configuration physique d'un pays exerce sur le développement social et politique des habitants une influence prépondérante. Le régime politique de la Grèce antique s'explique par le relief même de l'Hellade, avec ses nombreuses vallées séparées les unes des autres par des montagnes

1. Paris, Bouillon, 3 vol. in-8°, 1898.

d'accès difficile; même remarque pour la Suisse du moyen âge ou pour les régions pyrénéennes de la France. Mais sans accorder à l'histoire politique le rôle prépondérant qu'on lui attribuait autrefois, il faut bien reconnaître qu'une fois en société, l'homme tend justement à réagir contre les conditions naturelles de sa propre existence. Il créera des routes pour se mettre en rapport avec ses voisins, il défrichera d'abord les vallées inférieures, puis les pentes montagneuses et transformera ainsi peu à peu le climat aussi bien que le sol. Les conquêtes, les partages amèneront des changements non moins profonds; l'époque féodale et l'époque royale verront se former de vrais états, tels que ceux de la maison de Bourbon, sans unité au point de vue géographique, mais qui n'en auront pas moins leur existence propre. Je crois donc que sur ce point M. Leroux a fait fausse route; à dater des invasions, tout au moins, le massif central n'a eu ni existence indépendante, ni civilisation particulière. Mais à d'autres égards il a raison; ce vaste ensemble de montagnes d'accès difficile a exercé une influence indéniable sur le développement de la France. La pénétration en était difficile et les routes commerciales ont dû autrefois le contourner au lieu de le percer, suivre les vallées de la Saône et du Rhône ou prendre à l'ouest les pentes plus douces du Limousin et du Poitou. De là un isolement fâcheux qui n'a cessé que de nos jours quand les ingénieurs ont su, grâce aux tunnels et aux pentes rapides, faire courir les voies ferrées à des hauteurs jusque-là inaccessibles. Cet isolement a donc contribué à donner à la vie sociale dans cette vaste région de la France une unité réelle, peut-être moins profonde que ne le suppose M. Leroux, mais qui, dans une certaine mesure, justifie le titre de l'ouvrage.

Un mot maintenant sur l'ordonnance de ces trois volumes. Le tome I renferme, après une longue introduction sur le sol et la population, l'étude des cadres politiques (territoires gaulois, seigneuries féodales, circonscriptions ecclésiastiques et administratives) et des organes de la vie publique : institutions féodales, religieuses et administratives. Le tome II est consacré à l'étude de l'état économique et social : agriculture, industrie et commerce, mœurs et coutumes. Enfin, au tome III, l'auteur traite des arts et des lettres, de l'état social passé et présent et termine par un court chapitre sur la place du massif central dans l'histoire de France. Tel est cet ouvrage, fort intéressant, plein de choses et de faits, abondant en remarques curieuses et nouvelles, mais où tout est subordonné à une idée première, fort juste assurément, mais dont l'auteur a exagéré dans le cas présent la portée et les conséquences.

M. le Dr Villard vient de publier une étude fort intéressante sur

l'histoire municipale de Guéret[1]. Jusqu'ici on a peu écrit sur cette partie de la France, les archives en étant peu riches, dispersées un peu partout et encore mal explorées. L'ouvrage que nous annonçons est composé d'après les documents des Archives nationales et du dépôt municipal de Guéret. L'auteur s'est contenté de résumer l'histoire des temps anciens depuis la fondation du monastère de *Waractum* au VIIIe siècle. Les premières libertés de Guéret datent de 1406, d'une charte de coutume octroyée par Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et cette ville a toujours eu une existence assez obscure et sans grands événements. Les détails relevés par M. Villard dans les archives municipales du XVIIIe siècle n'en sont pas moins des plus intéressants. Il montre comment était établi le budget d'une petite ville à cette époque, combien faibles étaient les ressources, lourdes les charges et précaire la situation générale du pays. Dans l'ensemble, les habitants payaient certainement moins qu'aujourd'hui, mais la perception des impôts était vexatoire, leur répartition arbitraire et les frais généraux trop élevés. Bien plus, le pays tout entier, comme il arrive généralement aux approches d'une grande commotion, paraît comme frappé d'atonie; le gouvernement est plein de bonnes intentions, mais impuissant à se réformer lui-même; en un mot, la machine sociale ne marche plus que difficilement en attendant qu'elle se détraque tout à fait. L'ouvrage de M. Villard mérite d'être signalé aux historiens qui croient la chute de l'ancien régime antérieure à la Révolution. Ils y trouveront plus d'un fait à l'appui de cette thèse si séduisante, acceptée aujourd'hui par tous ceux qui savent s'affranchir de l'influence des idées reçues et des jugements tout formés.

On conserve à la Bibliothèque nationale une volumineuse histoire manuscrite de la province d'Auvergne par un chanoine de Clermont du XVIIe siècle, Pierre Audigier; l'Académie des sciences et belles-lettres de Clermont en a décidé l'impression, et le premier volume vient de paraître[2]. Il renferme un *Projet de l'histoire d'Auvergne*, abrégé de tout l'ouvrage, et une description de la province (géographie physique et politique, liste des comtes et des officiers royaux, catalogue des maisons nobles). Le tout forme 500 pages compactes, avec quelques notes généralement judicieuses des éditeurs modernes. Tout dans cet énorme morceau est-il également utile? nous n'oserions l'affirmer. Audigier connaissait bien le pays, et ce qu'il dit de

1. *Un chef-lieu de province au XVIIIe siècle : Guéret, capitale de la Haute-Marche.* Guéret, Amiault, 1898, in-8°.

2. Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1899, in-8°.

l'Auvergne de son temps ne manque pas d'intérêt. Mais du moment qu'on voulait imprimer cette œuvre indigeste, il eût fallu se résigner à de larges coupures. Le *Projet d'histoire*, par exemple, qui occupe à lui seul 126 pages, paraît de tout point inutile, la platitude de la forme n'ayant ici d'égale que le vague du fond. L'excellent chanoine s'étend longuement sur l'histoire primitive de l'Auvergne, sur les temps barbares, mais tout cela date du temps du roi Guillemot; les sources ne sont point indiquées, et l'on ignore où l'auteur a bien pu prendre des renseignements si circonstanciés. La publication aura sept à huit volumes; allégée d'un quart, elle aurait pu rendre quelques services. La table du tome I, rédigée avec soin par M. A. Vernière, permettra de tirer quelque parti de tout ce fatras.

Sous le titre de : *Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime*[1], M. Francisque Mège étudie quelques-unes des redevances qui pesaient sur les paysans de cette province il y a cent ans. Tout d'abord la dîme. Ici comme ailleurs cette imposition a changé singulièrement de nature; destinée à l'origine à l'entretien du culte, elle est devenue le plus souvent, par usurpation, donation ou achat, la propriété de gros bénéficiers, de moines ou même de laïques. Le taux en varie de paroisse à paroisse, là elle est levée sur des denrées qui ailleurs sont exemptes. M. Mège explique fort bien pourquoi cet impôt primitif était devenu à ce point impopulaire; il était variable, de taxation difficile et surtout il mettait continuellement en présence les deux parties, celle qui payait et celle qui percevait. Les paysans auvergnats, profondément catholiques, l'auraient sans doute acquitté avec moins de répugnance si toutes ces dîmes avaient été perçues par le curé, mais il devait leur sembler abusif d'entretenir du fruit de leur travail des abbés commendataires dont ils ignoraient jusqu'au nom et des seigneurs qui ne s'acquittaient plus d'aucune charge sociale. M. Mège étudie ensuite, en les classant dans l'ordre alphabétique, les droits seigneuriaux subsistant en Auvergne au XVIIIe siècle; ici on se trouve en présence de redevances différant profondément de la dîme par leur essence comme par leur origine. Ces droits ne sont pas pour la plupart le produit d'une usurpation, mais la marque du droit de propriété des anciens seigneurs; ceux-ci ont aliéné la possession de la terre mais en se réservant des droits utiles, d'abord indéterminés, puis fixés par des chartes et qui correspondent en partie à nos fermages modernes. Mais ces droits sont fort lourds, mal établis et surtout perçus souvent avec trop de rigueur; en les supprimant,

1. Clermont-Ferrand, Ribou-Collay, 1898, in-8°.

l'Assemblée nationale obéit donc au vœu unanime des classes rurales; toutefois, il ne faut pas l'oublier, ce fut une mesure absolument révolutionnaire, et la condition des paysans fut du coup entièrement changée; de simples usufruitiers ils devinrent propriétaires, révolution immense dont les conséquences et le caractère n'ont apparu que plus tard. Ces droits étaient d'ailleurs à la fois vexatoires et peu productifs; ils entravaient les progrès de l'agriculture sans grand profit pour les seigneurs terriens, et si ceux-ci avaient été des administrateurs avisés, ils les auraient depuis longtemps transformés en rentes et en fermages. Le travail de M. Mège, fort intéressant, ne porte que sur le XVIIIe siècle; l'auteur n'a pas recherché l'origine de tous les droits énumérés, il s'est contenté d'expliquer ce qu'ils étaient au moment même où ils allaient disparaître. C'est en somme un tableau partiel de la situation économique des campagnes en Auvergne à la fin de l'ancien régime.

Le tome VIII du *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, publié par M. Paul Guérin dans les *Archives historiques du Poitou*[1], présente un intérêt tout particulier. Il embrasse les années 1431-1447; or c'est dans cet intervalle de temps que se placent à la fois la lutte entre le connétable de Richemont et le favori de Charles VII, Georges de la Trémouille, et la Praguerie, mouvement auquel prirent part beaucoup de nobles poitevins. Si dans ce nouveau tome on trouve peu de pièces curieuses pour l'histoire des mœurs, il renferme par contre quantité d'actes éclairant les origines et les péripéties de ces deux guerres civiles. L'éditeur y a joint, sous le titre modeste d'introduction, un excellent travail, où, à l'aide des documents publiés par lui et de bien d'autres, il fait l'histoire complète de la lutte entre les deux rivaux, tous deux parfaitement méprisables et dont l'un, le connétable, ne mérite nullement l'auréole dont on a essayé parfois de l'orner. Charles VII y apparaît, au moins durant les premières années, comme un caractère faible, un être mou et sans cœur, jouissant de la vie et toujours soumis à l'influence de favoris le plus souvent indignes. Autour de ces chefs de chœur, M. Guérin groupe quelques *dii minores* moins connus, mais qui n'en ont pas moins joué leur rôle dans cette lamentable histoire. Au premier rang, le mystérieux Jean de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, sénéchal en Poitou et partisan de la Trémoille. Singulier administrateur d'ailleurs que ce sénéchal, pillant à outrance le pays dont il a la garde et n'obéissant aux ordres royaux que quand il lui convient. En un mot, c'est le

1. T. XXIX. Poitiers, Oudin, 1898, in-8°.

tableau complet des effets dans une province de l'anarchie gouvernementale. Il n'est jamais mauvais d'appeler l'attention sur ces périodes détestables de l'ancien régime, en un temps surtout où des écrivains plus ou moins sincères tracent de celui-ci le tableau idyllique que l'on sait; en somme, sur quatre cents ans écoulés depuis l'an 1400, la France a subi quelque chose comme cent cinquante ans de guerres civiles et d'anarchie.

La *Monographie ou histoire du prieuré et de la ville de Layrac*, par M. l'abbé P. Dubourg, curé de cette petite ville[1], ne manque point d'intérêt. L'auteur a dépouillé consciencieusement les archives de la commune, assez riches pour les deux derniers siècles, et entre dans une foule de détails minutieux sur la vie sociale, politique et religieuse de la communauté. Layrac, en latin *Alairacum*, doit son origine à un prieuré dépendant de l'abbaye de Moissac, fondé au cours du XIe siècle par un certain Hunald, plus tard abbé de la maison mère; l'origine de ce personnage est d'ailleurs mal connue. Les moines clunisiens de Moissac y élevèrent bientôt une superbe église, que l'auteur croit antérieure à 1096, mais qui bien certainement ne date que du XIIe siècle. Faute de textes, M. l'abbé Dubourg s'étend peu sur la période du moyen âge; mais, à dater du XVIe siècle, le nom de Layrac, où le protestantisme s'est fortement établi, paraît souvent dans les actes, et, pour ramener la ville à l'orthodoxie, il faudra au clergé local tout un siècle d'efforts et l'appui dévoué et persévérant du pouvoir central. Sur cette longue lutte, menée avec une âpreté, avec un manque absolu de scrupules, l'ouvrage de M. l'abbé Dubourg abonde en renseignements de premier ordre. Des jugements de l'auteur sur les faits, inutile de parler; on ne saurait, surtout par le temps qui court, demander à un prêtre de prêcher la tolérance. Très sévère, et à juste titre, pour les excès des protestants au XVIe siècle, il n'a qu'indulgence pour les excès contraires des prélats et des intendants du XVIIe, et contre l'hérésie tout à ses yeux est légitime, la spoliation, la fraude, le mépris des serments les plus solennels et des promesses les plus sacrées. Conclusion : livre intéressant en dépit de quelques longueurs, mais les jugements de l'auteur sont à contrôler de très près.

M. François Abbadie vient d'écrire une *Histoire de la commune de Dax*[2]. Dans les premières pages, l'auteur s'efforce de montrer que les institutions municipales de cette ville procèdent directement de l'ancienne organisation romaine, miraculeusement conservée. La

1. Agen, Impr. moderne, 1897, in-8°.
2. Dax, H. Labèque, 1898, in-8°.

suite est plus sérieuse; on y trouve un dépouillement, complet semble-t-il, des anciennes archives de la commune. Organisée au XIIe siècle après une période d'incubation plus ou moins longue, la commune de Dax s'étend et se fortifie au XIIIe; le vieux *Capduel*, chef de la communauté, est remplacé par un maire, et les Plantagenets d'Angleterre, toujours soucieux de garder l'affection de leurs sujets gascons de France, font scrupuleusement respecter par leurs agents les privilèges des Dacquois. La commune survivra à la conquête française, mais elle perdra ses pouvoirs judiciaires au temps d'Henri II, et l'autorité du maire et des conseillers se trouvera réduite aux affaires purement municipales. Fait curieux, la cour bourgeoise de Dax, au temps de la domination anglaise, avait dans son ressort une grande partie de la Gascogne, dont les causes étaient portées devant elle par voie d'appellation. D'où venait cette compétence si étendue, comment de simples bourgeois étaient-ils parvenus à exercer pareille autorité, c'est ce qu'on ne saurait dire. Les pages où M. Abbadie expose comment la commune de Dax faisait respecter de tous cette singulière suprématie ne sont pas les moins curieuses de son intéressant travail.

Dans son ouvrage sur l'*Histoire du parlement de Navarre*[1], M. Pierre Delmas remonte jusqu'aux origines de ce corps judiciaire. Celui-ci est un démembrement de l'ancienne cour plénière des vicomtes de Béarn mentionnés par les actes dès 1080 et dont Léon Cadier a tout récemment fait l'histoire. C'était un peu comme l'ancien *consilium* des rois de France, qui a donné naissance à tant d'organes différents du gouvernement central. En 1220, on crée la cour Majour, tribunal suprême de la vicomté, composé de douze jurats héréditaires ou barons chargés de rendre la justice; mais, dès le XIVe siècle, cette cour est rarement convoquée par Gaston Phœbus, ses pouvoirs diminuent d'année en année et elle disparaît au XVIe siècle sans qu'on puisse dire exactement à quelle date; elle existait encore en droit, mais ne fonctionnait plus au XVIIIe. La cour Majour, suspecte aux vicomtes, est peu à peu remplacée par le conseil même du souverain, qui exerce au nom de celui-ci le droit d'arbitrage; au conseil souverain de Béarn, créé au XVIe siècle, on ajoute successivement une chambre civile et une chambre criminelle, qui constituent dès lors le tribunal souverain de la vicomté. Enfin, en 1620, lors de l'union du Béarn à la couronne, ce conseil est supprimé et Louis XIII crée le parlement de Pau, unissant ainsi toutes les hautes cours de ses états pyrénéens, dont la principale était la

1. *Du parlement de Navarre et de ses attributions.* Pau, Dupuy, 1899, in-8°.

chancellerie de Navarre. Après avoir exposé les origines du parlement, M. Delmas entre dans le détail de l'histoire; il étudie successivement l'organisation, la compétence, la procédure et la jurisprudence et termine par l'histoire interne et externe de la corporation : fêtes et usages, rapports avec le pouvoir royal et avec les autres cours souveraines. Le tout est emprunté aux sources originales, registres du parlement ou anciens recueils d'analyses et d'extraits de ces mêmes registres. Les parlementaires béarnais étaient comme tous leurs confrères fort jaloux de leurs droits et de leurs prérogatives. De là des conflits parfois assez ridicules avec les autres officiers royaux, conflits qu'on apaisait à grand'peine. L'auteur a consciencieusement dépouillé les documents, et l'ouvrage peut passer pour une bonne monographie. Nous y avons toutefois relevé quelques expressions un peu hasardées; ainsi, p. 2, Louis le Pieux aurait en 819 donné la vicomté de Béarn *à titre de fief*. Nous aurions aussi aimé voir M. Delmas contrôler plus souvent certaines assertions hasardées du savant Marca et rechercher les sources utilisées par ce dernier; mais ce sont là des taches qui ne diminuent guère la valeur de l'ouvrage. Il est à désirer que tous les anciens parlements de France soient dotés d'une histoire aussi complète; on sait que ce n'est point le cas pour la plupart d'entre eux.

M. J. Malafosse, archéologue toulousain, mort prématurément, avait publié un grand nombre d'articles sur les antiquités du midi de la France. Une main pieuse a recueilli les plus importants de ces mémoires et en a formé un volume intitulé : *Études et notes d'archéologie et d'histoire. Documents toulousains*[1]; l'idée est heureuse, et ces quelques pages, écrites d'une plume alerte, sont fort intéressantes. L'auteur connaissait bien les monuments de Toulouse et du pays toulousain; il avait de la sagacité, savait voir et comparer, et certaines de ses hypothèses, notamment sur le fameux Nicolas Bachelier, se sont trouvées depuis confirmées par des textes positifs. On ne saurait énumérer les mémoires qui remplissent ce gros volume; on n'indiquera que les principaux : tout d'abord un long travail sur le siège de Toulouse par Simon de Montfort, commentaire très curieux du beau récit de la *Canzo*, puis diverses notices sur les hôtels toulousains du XVIe siècle, l'église de la Daurade, quelques châteaux et églises de la région (Moissac, Fontenilles, Saint-Bertrand-de-Comminges, etc.), enfin plusieurs mémoires sur l'archéologie préhistorique, où l'auteur compare avec beaucoup de sagacité les monuments primitifs de l'Europe occidentale et septentrionale

1. Toulouse, Privat, 1898, in-8°.

avec les premiers produits de l'art grec. Tous ces travaux étaient enfouis dans des revues d'archéologie locale ou dans des journaux toulousains; en les réunissant, les éditeurs ont rendu un vrai service à l'archéologie languedocienne, science jusqu'à ces dernières années quelque peu négligée.

M. A. Bardon, dont nous avons déjà annoncé à plusieurs reprises les intéressants travaux sur l'histoire du Bas-Languedoc, vient de publier un nouveau volume intitulé : *l'Exploitation du bassin houillier d'Alais sous l'ancien régime*[1]. Dès le moyen âge, les propriétaires, grands et petits, pratiquaient des fouilles sur leur terrain, et, au prix de mille peines et de mille dangers, extrayaient quelques sacs de charbon de pierre, mais l'exploitation méthodique de ce riche bassin ne date que du XVIIIe siècle. Après beaucoup d'hésitations et d'atermoiements, le pouvoir royal s'était arrogé le droit de concéder de sa propre autorité le droit d'exploiter le sous-sol; en 1773 un normand, un étranger, par suite mal vu des gens du pays, Tubeuf, obtient une vaste concession, dont les limites, plusieurs fois remaniées, enveloppent la majeure partie du bassin actuel d'Alais. Cette concession, tour à tour attaquée et favorisée par les agents royaux, blâmée par la plupart des habitants du pays, jalousée par les propriétaires du sol, fut l'occasion d'une foule de procès, d'intrigues, de cabales, que M. Bardon a racontés longuement d'après les papiers de Tubeuf qu'il a pu consulter. L'homme avait des défauts; il était hâbleur, imprudent, imaginatif, et ses comptes ne sont pas toujours bien en règle. Mais les manœuvres de ses adversaires sont absolument dignes de blâme, et ils en vinrent jusqu'à menacer sa vie. Après quinze ans de lutte, au moment où la Révolution éclate, l'entreprise de Tubeuf a complètement échoué; il s'est endetté et n'a pu tenir aucune des promesses faites par lui à ses protecteurs, mais il a donné l'exemple, et les compagnies minières modernes ont hérité du privilège de 1773. Ces grandes entreprises sont-elles un bien, sont-elles un mal? Aux sociologues il appartient de résoudre la question; on doit toutefois reconnaître que sans Tubeuf, quelque blâmables qu'aient pu être certains de ses agissements, la mise en valeur de ces immenses richesses souterraines aurait été infiniment plus tardive. Aussi dans le pays ce Normand, jadis si décrié, passe-t-il avec raison pour le créateur des mines d'Alais.

A. Molinier.

1. Nîmes, Chastagnier, 1898, in-8°.

M. Ch. Pradel, à qui nous devons déjà trois excellentes publications de Mémoires sur les guerres religieuses dans le Languedoc, le *Journal de Faurin sur les guerres de Castres* (1559-1602), les précieux *Mémoires de J. Gaches sur la guerre de religion dans le Languedoc* (1555-1640), avec leur suite (1640-1620), les *Mémoires d'Antoine Batailler sur les guerres civiles à Castres et dans le Languedoc* (1584-1586), vient de donner aux *Archives historiques de l'Albigeois* les *Mémoires de J. de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan* (1610-1629), dont on ne connaissait encore que de très courts extraits et qui méritaient de voir le jour en entier. M. Pradel les a publiés avec le soin et la compétence qu'on pouvait attendre de lui, les enrichissant d'une introduction et d'annotations, et les faisant suivre de cent pages de pièces annexes tirées presque toutes des archives de la famille de Lacger et de la famille de Bouffard. — Jean de Bouffard, qui s'affubla par fantaisie du nom de Madiane, était fils du brave et savant capitaine huguenot de La Grange, qui avait reconquis Castres pour les Réformés. Jean de Bouffard, quoique pacifique de nature, fut chargé par Rohan en 1624 du consulat de Castres et en 1625 des fonctions de commissaire des guerres, mais s'occupa surtout de négocier avec Richelieu et La Rochelle pour le rétablissement de la paix; aussi en 1629 refusa-t-il de prendre part à la troisième prise d'armes de Rohan et se consacra-t-il pacifiquement à l'étude et au soin des intérêts de sa ville et de son église. Le récit qu'il nous a laissé des guerres de Rohan, bien que composé dans sa vieillesse et écrit d'un style fort pesant, est un document d'une grande valeur historique par sa sincérité et son exactitude. Il est surtout précieux par l'image fidèle qu'il nous présente du duc et de la duchesse de Rohan, avec qui Madiane fut en rapports intimes de 1621 à 1627 et dont il n'hésita pas à se séparer quand il reconnut que la soumission au roi était conforme aussi bien aux intérêts qu'aux devoirs des Réformés.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à nos prochaines livraisons le compte-rendu d'ouvrages importants que nous nous contentons d'annoncer aujourd'hui. Parmi les publications de textes, nous signalerons *Louis XVIII et les Cent Jours à Gand*, recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine par MM. Édouard Romberg et Albert Malet; la *Correspondance inédite du général major de Martange* (1756-1782), p. p. M. Ch. Bréard; les *Mémoires du général baron Desvernois* (1784-1845), p. p. M. A. Dufourcq; le t. III de *la Correspondance de Carnot*, p. p. M. E. Charavay; le t. II du *Mouvement religieux à Paris pendant*

la Révolution, p. p. le Dr Robinet; enfin la traduction des *Impressions de voyage de sir J. Carr*, p. p. M. A. Babeau. Pour l'histoire du moyen âge et de l'ancien régime, M. le vte d'Avenel a publié les t. III et IV de l'important recueil de documents sur l'*Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800*. Il ne manque plus à ce colossal dépouillement de textes que la comparaison aussi précise que possible des mesures et monnaies anciennes avec les modernes pour donner à l'œuvre de M. d'Avenel toute sa valeur. Sous le titre *Ouvriers du temps passé*, M. H. Hauser a réuni une série d'études très neuves sur les conditions du travail à la fin du xve et pendant le xvie siècle. M. R. Reuss a complété son magistral ouvrage sur *l'Alsace au XVIIe siècle* par un second volume sur la société, l'activité intellectuelle et la situation religieuse. M. Lacour-Gayet a publié, sur *l'Éducation politique de Louis XIV*, un livre d'un grand intérêt dont nos lecteurs ont eu récemment la primeur. L'histoire sociale de la Révolution a été l'objet de trois ouvrages importants. Le principal est la belle thèse de M. Sagnac sur *la Législation civile de la Révolution*. M. Espinas a réuni, sous le titre *la Philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution*, une série de leçons professées en Sorbonne sur cette question, à laquelle M. André Lichtenberger a consacré un volume intitulé : *le Socialisme et la Révolution*. M. Léon Lallemand, dans son livre *la Révolution et les pauvres*, a montré ce que la Révolution a fait des institutions charitables de l'ancien régime. M. Masson a consacré un amusant et cruellement véridique ouvrage à *Joséphine de Beauharnais*. Les souvenirs de M. Louis Passy sur *le Marquis de Blosseville* sont un très vivant tableau de la vie de la province en France au xixe siècle de la Restauration à la troisième république. — Enfin nous aurons à revenir sur des ouvrages d'un caractère théorique en même temps qu'historique : le livre de M. P. Matter sur *la Dissolution des assemblées parlementaires*, la thèse de M. H. Berr sur *l'Avenir de la philosophie*, qui se présente comme un essai sur la science de l'histoire, enfin la précieuse *Correspondance de John Stuart Mill et d'Auguste Comte*, publiée par M. Lévy-Brühl. Nous avons dû remettre aussi au mois de mai tout le Bulletin consacré par M. A. Lichtenberger aux ouvrages d'histoire contemporaine et le compte-rendu du volume de M. Émile Ollivier sur l'Empire libéral.

G. Monod.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Le premier volume des Recès des diètes allemandes à l'époque de Charles-Quint, que nous avons mentionné dans notre dernier bulletin (cf. t. LVI, p. 372-385), a été suivi par le second après un intervalle de trois ans[1]. Il fait le plus grand honneur à M. Wrede et à M. Bernays, successeurs de feu M. Kluckhohn, qui avait réuni la plus grande partie des matériaux. L'introduction générale, due à la plume de M. Bernays, est un modèle du genre. Les éclaircissements succincts, par lesquels M. Wrede fait précéder les différentes sections du volume, et des notes excellentes permettent au lecteur d'apprécier l'intérêt des documents, d'en comprendre le sens et la connexité. Ils ont été recueillis avec le plus grand soin dans les archives allemandes, italiennes, françaises, anglaises, espagnoles. Rien n'a été oublié de ce qui, dans les livres imprimés, pouvait contribuer à les élucider. Un des plus grands mérites de l'édition est d'avoir fixé d'une manière sûre la chronologie des événements, des discussions et des correspondances. Cependant on aurait souhaité de voir à la fin du volume une liste synchronique des faits de chaque jour. Comme la diète de Worms de l'année 1521 forme à elle seule le sujet de ce volume, il a une valeur incomparable pour l'histoire de l'épisode le plus héroïque de la vie de Luther. C'est pour cela qu'on approuvera entièrement la critique minutieuse de quelques points souvent contestés de sa biographie, par exemple les paroles finales du célèbre discours du 18 avril.

On sait que les relations du nonce Aleander ont la valeur d'une source de premier ordre pour l'histoire de la diète de Worms en ce qui concerne Luther. M. Friedensburg, directeur de l'Institut historique prussien à Rome, auquel on doit deux volumes d'une surabondante richesse sur la légation d'Aleander pendant les années 1538 et 1539 (cf. *Rev. hist.*, t. LVI, p. 374), a réussi à combler par ses recherches assidues aux archives du Vatican quelques lacunes des relations déjà connues d'Aleander pour les années 1520 et 1521. Les éditeurs du second volume des Recès des diètes allemandes ont largement profité de ces trouvailles. La première des relations d'Alean-

1. *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V.* Zweiter Band bearbeitet von Adolf Wrede. Gotha, Fr.-A. Perthes, 1896.

der, qui manquait encore quand ce volume fut imprimé, a été publiée depuis par M. Friedensburg en 1897[1].

La traduction allemande des relations d'Aleander, entreprise en 1886 par M. Kalkoff, a été accueillie avec tant de faveur qu'il a fallu en préparer une seconde édition[2]. On y trouve mis à profit tout ce que les recherches de MM. Friedensburg, Wrede, Bernays, etc., ont ajouté de nouveau à l'ensemble de nos connaissances antérieures. Le talent avec lequel sont esquissés dans l'introduction les principaux conseillers de Charles-Quint à la diète de Worms rappelle la manière du regretté H. Baumgarten et nous fait espérer que son ouvrage, laissé malheureusement inachevé, recevra encore quelques suppléments de la plume de M. Kalkoff. Les notes, sans donner à la discussion une place excessive, forment une sorte de commentaire suivi dont la valeur sera fort appréciée des lecteurs. Outre la traduction des relations d'Aleander, M. Kalkoff a eu l'heureuse idée de traduire les relations et les lettres choisies des diplomates italiens, espagnols, anglais présents à la diète de Worms[3]. Ce sont particulièrement les rapports des Vénitiens qui provoquent notre intérêt. En lisant le jugement très sévère du célèbre G. Contarini sur Luther, il ne faut pas oublier qu'il déclare ne l'avoir jamais vu et n'avoir jamais eu d'entretien avec lui.

M. A. Hausrath a recherché dans les publications récentes et anciennes tout ce qui se rapporte à la comparution de Luther devant la diète de Worms; il en a formé un récit de couleurs brillantes[4]. On sera charmé par la clarté du récit et par le goût émi-

1. *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.* Rome, Lœscher, 1897. Cf. *loc. cit.*, 1898, W. Friedensburg : *Die Verbrennung der Bannbulle durch Luther.* Ein zeitgenœssischer Bericht (provenant des papiers d'Aleander). Il ne faut pas omettre la correspondance d'*Aleander* et de *Cochlaeus* publiée par M. Friedensburg dans la Zeitschrift für Kirchengeschichte de Brieger, t. XVIII. M. Friedensburg, qui a fouillé les archives et les bibliothèques de l'Italie, a publié, *loc. cit.*, t. XIX, une série de lettres du Dr Johann Eck.

2. *Die Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage* 1521. Uebersetzt und erläutert von Paul Kalkoff. Zweite vœllig umgearbeitete und ergænzte Auflage. Halle, Niemeyer, 1897. (On doit à M. Kalkoff un essai : *Pirkheimers und Spenglers Loesung vom Bann.* Breslau, 1896, et un travail : *Wimpfeling und die Erhaltung der katholischen Kirche in Schlettstadt*, inséré dans la Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, vol. XII.)

3. *Briefe, Depeschen und Berichte über Luther vom Wormser Reichstage* 1521. Aus dem Englischen, Italienischen und Spanischen übersetzt und erläutert von Paul Kalkoff (« Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, » nº 59. Halle, Niemeyer, 1898).

4. *Aleander und Luther auf dem Reichstage zu Worms.* Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte, von Adolf Hausrath. Berlin, Grote, 1897.

nemment artistique de l'auteur. Cependant il y aurait lieu de faire mainte réserve critique au sujet de certaines assertions ; par exemple, le rôle assigné à Glapion, le confesseur de Charles-Quint, paraît être placé dans une fausse lumière, et la valeur des relations d'Aleander en général n'est pas estimée assez haut. Où M. Hausrath a parfaitement réussi, c'est quand il s'est efforcé de prouver que l'attitude prise par Luther au premier jour de son interrogatoire avait été concertée avec les conseillers de l'Électeur de Saxe.

M. Arnold-E. Berger, de l'Université de Bonn, ne s'est pas borné à raconter un épisode unique de la vie de Luther. C'est une biographie nouvelle du réformateur qu'il a entreprise[1]. Son livre, qui fait partie de la collection bien connue des biographies publiées sous la direction de M. Bettelheim, n'est pas encore achevé. Mais on distingue déjà clairement ce qui fait son caractère propre : il s'est proposé avant toute chose de montrer comment s'est formé le génie de Luther et quelle influence a exercée sur son développement la civilisation générale de son époque. Il étudie son héros en le replaçant dans son « milieu » social, politique, religieux et scientifique. En second lieu il s'attache particulièrement à faire ressortir les effets de l'activité de Luther sur toute la vie intellectuelle de la nation allemande. Sans doute l'originalité du livre de M. Berger est restreinte. Il emprunte, peut-être sans s'en rendre compte, beaucoup à des prédécesseurs comme M. Charles Hagen, M. de Bezold, etc. D'ailleurs on peut le chicaner sur beaucoup de points de détail et même sur quelques points d'une importance très grave. L'auteur nous paraît par exemple méconnaître le mérite des plus grands penseurs du XVIIIe siècle en réclamant pour le protestantisme ce qu'on doit à des tendances purement humanitaires. Il atténue plus qu'il ne convient différentes manières de penser et d'agir de Luther à diverses époques de sa vie[2]. Mais, somme toute, l'ouvrage de M. Berger, plein d'idées, riche en aperçus heureux, basé sur de vastes connais-

1. *Martin Luther in kulturgeschichtlicher Darstellung*, von Arnold-E. Berger, Privatdocent an der Universität Bonn. Erster Theil 1483-1525. Zweiter Theil. Erste Hælfte 1525-1532. Berlin, Ernst Hofmann et Co., 1895-1898 (« Geisteshelden. Eine Sammlung von Biographien, herausgegeben von Dr Anton Bettelheim, » vol. XVI-XVII-XXVII). — M. Berger a fait précéder sa biographie de Luther d'une introduction « Die Kulturaufgaben der Reformation. » Berlin, E. Hofmann et Cie.

2. Une question capitale, à savoir comment se forma dans l'esprit de Luther l'idée de l'église protestante territoriale, a été récemment très bien élucidée par une conférence de M. Bess, de l'Université de Marburg : *Luther und das landesherrliche Kirchenregiment*. Marburg, O. Ehrhardt, 1894.

sances et ouvrant de larges perspectives, aura une place distinguée dans la littérature récente sur l'histoire de la Réforme.

L'anniversaire de la naissance de Mélanchthon (né le 16 février 1494) a provoqué un grand nombre de publications. Il n'était pas facile d'esquisser sommairement la vie du principal collaborateur de Luther, parce que ce fut essentiellement la vie tranquille d'un savant, sans le charme du mouvement dramatique. Quelques discours académiques, comme ceux de M. Harnack, de M. Nippold et de M. Hausrath, ont tracé les lignes générales de la biographie, sans approfondir le détail[1]. L'ouvrage de M. Sell, publié dans les « Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, » est plus détaillé[2]. L'auteur, bien que rempli d'un vrai sentiment de piété à l'égard de son héros, n'en cache pas les côtés faibles. Cependant, il avoue qu'il faudrait attendre une édition complète et critique de la correspondance et des écrits de Mélanchthon avant qu'on puisse élucider suffisamment toutes les vicissitudes de sa vie et de ses opinions théologiques et philosophiques. — M. F. Cohrs se borne à étudier Mélanchthon comme humaniste, comme professeur et comme pédagogue en se servant particulièrement des ouvrages de feu Ch. Hartfelder[3]. De même c'est le « Praeceptor Germaniae, » auquel se rapportent en grande partie les essais de M. Walther[4] et de M. Ellinger[5]. Celui-ci s'occupe particulièrement de l'origine et de la valeur des « loci communes, » qu'il appelle avec raison « le monument de la première et de la plus belle époque de l'amitié de Mélanchthon et de Luther. » Il va sans dire que Mélanchthon joue un très grand rôle dans l'écrit de M. Fr. Roth sur l'influence exercée par l'Humanisme et par la Réforme sur l'éducation et les écoles au XVIe siècle[6]. Sans nier que le système scolaire ait été profon-

1. Le discours de Adolf Harnack a été publié à Berlin, Adolf Becker, 1897; celui de Fr. Nippold à Berne, Schmid und Francke, 1897; celui de Hausrath à Heidelberg, Koester, 1897.

2. *Philipp Melanchthon und die deutsche Reformation bis* 1531, von Karl Sell. Halle, Niemeyer, 1897. — M. Tschackert analyse, dans la Zeitschrift für Kirchengeschichte, 1898, vol. XVIII, les lettres de Mélanchthon, conservées aux archives de la ville de Göttingen.

3. *Philipp Melanchthon, Deutschlands Lehrer,* von Ferdinand Cohrs (« Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte »). Halle, Niemeyer, 1897.

4. Walther, *Melanchthon als Retter des wissenschaftlichen Sinnes.* Leipzig, Dörffling und Francke, 1897.

5. Ellinger, *Melanchthons Frühzeit* (« Monatsblätter der Comenius-Gesellschaft, » VI, 1897).

6. *Der Einfluss des Humanismus und der Reformation auf das gleichzeitige Erziehungs- und Schulwesen bis in die ersten Jahrzehnte nach Melanchthons Tod,* von Friedrich Roth (« Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte »). Halle, Niemeyer, 1898.

dément troublé sous le premier choc de la lutte religieuse, il montre de nouveau, après tant d'autres, que les progrès de l'instruction publique sont inséparables de l'impulsion donnée par les réformateurs, et il attaque ceux qui affirment l'existence d'un antagonisme irréductible entre les efforts accomplis en matière de pédagogie par l'Humanisme et la Réformation.

Boniface Amerbach, de Bâle, offre l'exemple d'un de ces élèves de l'Humanisme allemand, qui, sans se laisser encadrer dans un parti ecclésiastique bien défini, se sont séparés après de longs combats intérieurs de la vieille église. Tout le monde connaît son portrait, un des chefs-d'œuvre de Hans Holbein. Sa biographie, commencée il y a beaucoup d'années par M. Fechter, a été continuée et complétée par l'ouvrage très substantiel et soigné de M. Burckhardt-Biedermann[1]. Il a puisé dans le journal et la correspondance du distingué savant bâlois, dont la largeur de vue, la sûreté de jugement, l'indépendance et l'exquise modération ont été avec raison si vantées. On lui saura gré d'avoir tiré de copieux extraits de cette riche mine et d'y avoir ajouté des notes explicatives[1]. — Un homme d'une trempe tout à fait différente a été le chevalier Hartmuth de Kronberg, auquel M. W. Bogler a consacré une esquisse sympathique[2]. L'ami fidèle de François de Sickingen a été gagné à la cause luthérienne sans avoir passé par l'Humanisme. M. Bogler, en racontant la vie de ce compagnon d'armes d'Ulric de Hutten, a fait plus qu'analyser ses écrits, en partie très rares, et que suivre les traces des auteurs qui ont traité avant lui le même sujet. Il a fouillé les archives de Marbourg, de Wiesbade, de Vienne, et il a réussi à éclaircir quelques points restés jusqu'ici obscurs. Le remarquable portrait du chevalier, reproduit d'après un grand tableau de famille, ajoute un réel ornement à l'ouvrage de M. Bogler, quoique sa valeur artistique soit inférieure de beaucoup à celle du portrait, mentionné plus haut, de Boniface Amerbach, qu'on trouve en tête de l'ouvrage de M. Burckhardt-Biedermann.

Il faudrait dépouiller beaucoup de revues et de recueils d'érudition pour donner une juste idée de ce que chaque année ajoute à l'histoire de la Réforme allemande dans le territoire, soit des princes, soit des municipalités. La Bavière seule a fourni tant de matériaux nouveaux qu'on a pu déjà publier quelques volumes, dont le contenu principal concerne l'histoire de la Réforme dans ce pays en

1. *Bonifacius Amerbach und die Reformation*, von Th. Burckhardt-Biedermann. Basel, R. Reich, 1894.

2. *Hartmuth von Kronberg*. Eine Charakterstudie aus der Reformationszeit, von Wilhelm Bogler (« Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte »). Halle, Niemeyer, 1897.

grande partie catholique[1]. — L'introduction de la Réforme dans la ville de Rostock a trouvé son historien dans M. A. Vorberg; malheureusement, beaucoup de documents importants pour son sujet sont perdus[2]. De même M. E. Jacobs, qui expose les efforts du prédicateur H. Winckel pour propager la Réforme dans la Basse-Saxe, a rencontré les lacunes les plus sensibles aux archives de Brunswick[3]. — M. H. Haupt a réédité deux pamphlets des années 1523 et 1524, l'un en vers, l'autre en prose, se rapportant aux origines de la Réforme à Worms et les a fait précéder d'une introduction fort instructive[4]. Le pamphlet de l'année 1524, auquel la croyance au millénium a imprimé une couleur si particulière, avait déjà antérieurement attiré l'attention de M. L. Keller. Il en avait nié le caractère luthérien et l'avait réclamé pour une communauté « évangélique » ou vaudoise plus ancienne[5]. C'était un des sujets traités par lui dans un essai où il a rassemblé beaucoup d'idées déjà émises dans des travaux précédents[6]. Ses vastes lectures lui ont permis de présenter des preuves nouvelles. On se laissera volontiers

1. *Beitræge zur bayerischen Kirchengeschichte* herausgegeben von D. Theodor Kolde, Ord. Professor der Kirchengeschichte an der Universitæt Erlangen. Erlangen, Fr. Junge. — Les deux premiers volumes contiennent entre autres des articles sur l'histoire de la Réformation du Palatinat, d'Ansbach et de Bayreuth, d'Augsbourg, de Memmingen. Le troisième volume, publié en 1897, nous apprend entre autres beaucoup de faits nouveaux sur les succès ou les défaites de la Réformation dans les villes de Bamberg, de Nuremberg, de Rothenbourg.

2. *Die Einführung der Reformation in Rostock*, von Axel Vorberg (« Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte »). Halle, Niemeyer, 1897.

3. *Heinrich Winckel und die Reformation im südlichen Niedersachsen* (l. c. 1896).

4. *Beitræge zur Reformationsgeschichte der Reichsstadt Worms.* Zwei Flugschriften aus den Jahren 1523 und 1524, herausgegeben und eingeleitet von Dr Herman Haupt, Oberbibliothekar der Universitæt Giessen. Giessen, Ricker, 1897.

5. M. Haupt combat cette thèse. Cependant, M. Keller et M. Thudichum l'ont reprise dans les « Monatshefte der Comenius-Gesellschaft, » VII, 1898.

6. *Die Anfænge der Reformation und die Ketzerschulen. Untersuchungen zur Geschichte der Waldenser beim Beginn der Reformation.* Berlin, R. Gaertner, 1897 (extrait des « Monatshefte der Comenius-Gesellschaft, » vol. V, 1896). M. Keller a fait suivre cet essai par un autre : *Grundfragen der Reformationsgeschichte. Eine Auseinandersetzung mit litterarischen Gegnern.* Berlin, R. Gaertner, 1897 (extrait des « Monatshefte der Comenius-Gesellschaft, » vol. VI, 1897). C'est une réponse détaillée à divers critiques et particulièrement une riposte à l'attaque passionnée de M. Lüdemann, professeur à l'Université de Berne : *Reformation und Täufertum in ihrem Verhältnis zum christlichen Princip.* Berne, Kaiser, 1896. (Nous avons reçu trop tard le travail intéressant de M. Paul Burckhardt : *Die Basler Täufer.* Basel, R. Reich, 1898, qui combat quelques-unes des assertions de M. Keller.)

convaincre qu'à l'origine de la Réforme allemande il existait des communautés religieuses, séparées de l'Église, dont l'organisation était identique et dont beaucoup de membres reparaissent dans les rangs des anabaptistes. Cependant il ne faut pas se laisser entraîner par des hypothèses souvent téméraires; ainsi, la tentative qu'il a faite d'établir un rapport de parenté entre ces communautés religieuses et les « sociétés » des Humanistes nous paraît chimérique.

Parmi les historiens de la Réforme en Autriche M. Loserth, professeur à l'Université de Gratz, occupe une des premières places. Son plus récent livre se réfère, il est vrai, beaucoup plus à l'histoire de la Contre-Réforme qu'à celle de la Réforme. Cependant on y trouve un exposé très net, basé sur les recherches les plus étendues, sur les origines et l'expansion du protestantisme dans la Styrie, la Carniole, la Carinthie[1]. — L'histoire de la Réforme en Suisse ne rentre pas dans le cadre de ce compte-rendu. Cependant on nous en ferait un reproche de n'avoir pas au moins indiqué la biographie la plus récente de Zwingli, due à la plume de M. Stæhelin, professeur à l'Université de Bâle, qui efface celle de tous ses devanciers[2]. Le nom de Zwingli a été donné à une publication périodique zuricoise, dont déjà plusieurs cahiers ont paru sous la direction de M. le professeur Egli; ils sont pleins de renseignements intéressants[3].

Parmi les adversaires contemporains de la Réforme, Johannes Cochlaeus a trouvé récemment un biographe fort compétent[4]. M. M. Spahn, élève de M. le professeur Pastor, a mis à contribution tout ce qu'ont pu lui fournir les matériaux recueillis par M. Otto de Breslau et les publications modernes, par exemple celles de M. Friedensburg, et il a su le compléter à son tour par des recherches très étendues. On ne souscrira pas à toutes les assertions de M. Spahn[5], mais on conviendra qu'il se garde de glorifier son héros, de cacher ses faiblesses ou d'exagérer son importance. Au fond, il considère le sort de Cochlaeus comme tragique et il nous fait presque regretter que « l'irréprochable et joyeux savant allemand » (p. 336) soit devenu le

1. *Die Reformation und Gegenreformation in den innerœsterreichischen Lændern im XVI. Jahrhundert,* von J. Loserth. Stuttgart, Cotta, 1898.

2. *Huldreich Zwingli. Sein Leben und Wirken nach den Quellen dargestellt,* von R. Stæhelin. Zwei Bænde. Basel, B. Schwabe, 1895-1897.

3. *Zwingliana. Mitteilungen zur Geschichte Zwinglis und der Reformation,* herausgegeben von der Vereinigung für das Zwinglimuseum in Zürich, 1897.

4. *Johannes Cochlaeus. Ein Lebensbild aus der Zeit der Kirchenspaltung,* von Dr Martin Spahn. Berlin, L. Dames, 1898.

5. Par exemple, les remarques du troisième chapitre relatives à la Transfiguration de Raphaël nous paraissent très improbables.

bilieux et batailleur théologien que l'on connaît. La liste des écrits de Cochlaeus, qui termine le volume de M. Spahn, mérite des éloges particuliers.

L'ami intime de Cochlaeus, Hieronymus Emser, auquel il succéda comme prédicateur de la cour à Dresde, ne l'égala pas par l'étendue des connaissances ou l'habileté de la polémique. Cependant il faut le compter parmi les champions les plus ardents de la papauté pendant les premières années de la Réforme allemande. M. KAWERAU lui a consacré une esquisse biographique fort intéressante[1]. Il engage les érudits à aller étudier à la bibliothèque de Munich les quatre volumes qui renferment les écrits d'Emser. Nous n'avons pas reçu la biographie récente d'un troisième adversaire de Luther, Gaspard Schatzgeyer[2], qui avait déjà fixé l'attention de feu M. de Druffel.

Dans une revue des publications récentes relatives aux événements politiques qui ont signalé l'époque de la Réforme allemande, c'est la guerre des paysans qui en première ligne attire l'attention. M. VON DER ROPP a exposé dans son discours académique les tendances sociales et politiques des paysans allemands vers la fin du moyen âge, qui font pressentir la révolution de l'année 1525[3].

La chronique de la petite ville wurtembergeoise de Hall, rédigée par le prédicateur Jean Herolt, est, comme on sait, une source contemporaine pour l'histoire de cette révolution. On en avait déjà une édition, publiée par M. Schœnhuth en 1855. Mais elle ne répondait plus aux exigences de la critique moderne. La commission historique du royaume de Wurtemberg a donc bien fait d'en donner une édition nouvelle; une introduction, due à la plume de M. Dietrich SCHÆFER, nous apprend tout ce qu'il faut savoir sur la biographie de l'auteur, la valeur de ses écrits, etc.[4]. D'ailleurs M. Schæfer a ajouté un récit des événements de la guerre des paysans, relatifs à

1. *Hieronymus Emser. Ein Lebensbild aus der Reformationsgeschichte*, von Dr Gustav Kawerau (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte). Halle, Niemeyer, 1898.

2. *Kaspar Schatzgeyer. Ein Vorkæmpfer der katholischen Kirche gegen Luther in Sueddeutschland*, von Dr Nicolaus Paulus. Freiburg, Herder, 1898.

3. *Socialpolitische Bewegungen im Bauernstande vor dem Bauernkriege.* Rede gehalten beim Antritt des Rektorates. Marburg, Elwert, 1899. M. von der Ropp se réfère particulièrement à la soi-disant « Réformation de l'empereur Sigismond, » célèbre pamphlet du XVe siècle dont M. Charles Kœhne a su élucider récemment, après beaucoup de prédécesseurs, l'origine et l'importance d'une manière excellente (cf. *Neues Archiv*, etc., XXIII, p. 691-736, et *Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, VI, p. 369-430).

4. *Wuertembergische Geschichtsquellen.* Im Auftrage der wuertembergischen Kommission für Landesgeschichte, herausgegeben von Dietrich Schæfer, vol. I, 1894.

Hall et aux environs de cette ville, rédigé par le secrétaire municipal Hermann Hofmann, et quelques autres appendices importants. L'ouvrage de Hofmann, basé sur beaucoup de documents originaux, n'était connu jusqu'ici que par les extraits donnés par Oechsle dans son livre : *Beitræge zur Geschichte des Bauernkrieges, etc.*

La pièce de théâtre du poète G. Hauptmann, intitulée *Florian Geyer,* a suggéré à M. Max Lenz l'idée d'étudier dans sa réalité historique ce chevalier qui devint partisan des paysans rebelles[1]. Il faut l'avouer, et je me sens coupable moi-même, en retraçant la carrière de Florian Geyer, on a jusqu'ici suivi de trop près les indications fournies par l'*Histoire de la guerre des paysans* de W. Zimmermann. M. Lenz détruit d'une main sûre beaucoup des tableaux romanesques créés par l'imagination de cet historien. Il démontre qu'il n'y a pas eu de « bande noire » pour former la garde particulière de Florian Geyer. Il donne de fortes raisons pour douter qu'il ait été présent à la conquête du château et de la ville de Weinsberg. Il dépouille l'histoire de ses derniers jours et de sa mort de mainte couleur poétique. Il insiste sur son activité diplomatique, qui se dégage beaucoup mieux des faits tels que les constate, par exemple, la Chronique de Zweifel, que sur son rôle incertain de capitaine. Cependant quelquefois le scepticisme de M. Lenz me paraît aller un peu trop loin. Ainsi je n'oserais rejeter le récit du chroniqueur Lorenz Friez relatif à une dispute qui éclata dans le camp des paysans en vue du château de Wurzbourg. Florian Geyer nous y apparaît comme partageant les opinions modérées de Goetz de Berlichingen, ce qui fait présumer que le programme des paysans de la Franconie n'était pas dû à son initiative.

M. Baumann, dont les recherches ont élucidé l'histoire de la guerre des paysans mieux que celles d'aucun savant contemporain, a repris un sujet qu'il avait déjà traité dans son premier travail d'érudition, c'est-à-dire dans sa thèse de doctorat, soutenue en 1874[2]. Il a mis à profit tout ce qu'un quart de siècle a vu paraître en matière de documents ou d'études critiques. Il a fait de nouveau preuve de sagacité et déployé un talent remarquable dans l'art de reconstituer les faits. Il a surtout parfaitement montré comment se forma la « confédération chrétienne » dans la Haute-Souabe. Il a su admirablement mettre en lumière son organisation, les tendances diverses de ses membres, le caractère de ses chefs. Comme d'autres historiens

1. *Florian Geyer*, Preussische Jahrbücher, vol. LXXXIV, p. 97-127, 1896.
2. *Die zwœlf Artikel der Oberschwæbischen Bauern* 1525, von Franz Ludwig Baumann. Kempten, J. Koesel, 1896.

récents, il place au premier plan du tableau la figure sympathique de Sébastien Lotzer, maître pelletier à Memmingen, sectateur passionné du prédicateur Christophe Schappeler et secrétaire d'une des trois bandes des insurgés de la Haute-Souabe. C'est à lui que M. Baumann attribue l'honneur d'avoir rédigé et publié les célèbres « douze articles, » dont il trouve l'origine dans la pétition bien connue des paysans, sujets de la ville de Memmingen. Quant à moi, je persiste avec M. Lehnert (cf. *Rev. hist.*, t. LVI, p. 380) à soutenir l'originalité des douze articles. Si habile que soit l'argumentation de M. Baumann, je ne saurais les considérer comme le programme de la confédération chrétienne des paysans de la Haute-Souabe, adopté le 14 mars 1525 à Memmingen et proposé officiellement à la diète de la ligue de Souabe. M. Baumann lui-même, en découvrant que déjà dans une lettre du *11 mars* il est fait mention des douze articles, a opposé une très grosse difficulté à sa propre thèse. Il s'efforce d'écarter cette difficulté en affirmant que les douze articles, avant leur adoption définitive, avaient été proclamés dans les églises des villages. Mais ce qu'on proclamait dans les églises c'était la constitution de la « confédération chrétienne, » qu'on était bien résolu de maintenir (cf. Radlkofer, *Eberlin von Guenzburg*, p. 309). Cette constitution « suspendait » le payement des dîmes, rentes, cens, etc. On comprend donc pourquoi le capitaine Ulrich Arzt y voyait le dessein « de se soustraire à toute obligation. » Les douze articles ne se prêtent pas à une interprétation de cette sorte. En les considérant comme le programme de la « confédération chrétienne » de la Haute-Souabe, soumis officiellement à la diète de la « ligue de Souabe, » M. Baumann s'appuie sur quelques témoignages, qui ne me paraissent pas concluants et auxquels s'opposent d'autres récits bien informés. D'autre part, il oublie d'expliquer dans une lettre, adressée par la ville d'Ueberlingen à celle de Memmingen, une phrase qui contredit tout à fait sa thèse (cf. Baumann, *Akten zur Geschichte des deutschen Bauernkrieges*, p. 165). Il y est question des « articles » de la confédération chrétienne de la Haute-Souabe. L'auteur de la lettre reproche à ces articles « de ne se rapporter à aucun grief spécifié. » Cela ne s'accorde point du tout avec la substance des douze articles.

Deux thèses de doctorat, l'une de l'Université de Zurich, l'autre de l'Université de Bâle, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la guerre des paysans allemands. L'auteur de la première[1], M. Nabholz,

1. *Die Bauernbewegungen der Ostschweiz*, 1524-25, von Hans Nabholz. Buelach, Druck von H. Graf, 1898.

met en lumière les événements qui se développèrent parallèlement dans la Suisse orientale, où dans certains endroits, notamment dans le territoire de Zurich, les demandes des paysans surpassaient celles des douze articles. L'auteur de la seconde thèse[1], M. Burkhart, ne se borne pas à raconter l'histoire de la révolte des paysans dans le territoire de Bâle. Il y ajoute l'histoire de la médiation, par laquelle cette ville intervint dans les conflits des paysans et des seigneurs en Alsace et dans le Brisgau.

La guerre pour la succession du duché de Gueldre compta parmi les triomphes de Charles-Quint et mit en échec la cause de la Réforme allemande[2]. M. Paul Heidrich a très bien démêlé les complications politiques qui précédèrent la victoire de l'empereur, et il a clairement prouvé qu'il dut son succès en grande partie au manque d'énergie et de perspicacité des puissances protestantes. M. Heidrich a eu accès aux archives de Bruxelles, de Weimar, de Marbourg. Sur la politique du duc de Clèves, les documents, publiés par M. de Below (*Landtagsakten von Juelich, etc.*), lui ont apporté des éclaircissements très importants. Basé sur tant de matériaux nouveaux, son récit reproduit tous les détails du tableau dont, il y a beaucoup d'années, Ranke avait tracé les grandes lignes.

Il va sans dire que M. Heidrich a mis en contribution les indications fournies par la Correspondance de la ville de Strasbourg. Le troisième volume de cet ouvrage se rapporte aux années 1540-1545[3]. L'intérêt principal se concentre sur l'éminent homme d'État strasbourgeois Sturm, qui regrettait au plus haut degré que ses coreligionnaires prêtassent leur appui à l'empereur contre la France, sans avoir reçu de sa part des garanties réelles en faveur de la cause protestante. La guerre de Smalcalde justifia ses plus vives appréhensions. Ce n'est qu'un épisode de cette guerre que raconte, d'après des renseignements tirés particulièrement des archives de Bruxelles, M. Kannengiesser. Il met en lumière les qualités stratégiques de Maurice de Büren. Mais on a pu lui reprocher d'avoir surchargé son récit

1. *Die Politik der Stadt Basel im Bauernkriege*, von Paul Burkhardt. Basel, Buchdruckerei E. Birkhauser, 1896.

2. *Der Geldrische Erbfolgestreit* 1537-1543, von Dr Paul Heidrich (« Beiträge zur deutschen Territorialgeschichte, » 1re série, 1 Heft). Kassel, M. Brunnemann, 1896.

3. *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation.* Dritter Band, bearbeitet von Dr Winckelmann. Strassburg, Trübner, 1898. M. Ulmann a démontré, dans un essai remarquable, que le développement politique de Sleidanus en 1544 paraît avoir été influencé par les idées de Jacques Sturm (« Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. » Neue Folge. Band X, p. 547-564).

par trop de détails minutieux[1]. M. Riezler a entrepris, à l'aide des documents conservés aux archives de Munich et de Vienne, d'expliquer le rôle équivoque joué par la Bavière en présence des deux partis qui avaient pris les armes dans la guerre de Smalcalde[2]. Il prouve entre autres que le masque de neutralité, pris par le gouvernement bavarois au commencement de la guerre, servait grandement la cause impériale, et que la population bavaroise avait pour cette cause une sympathie médiocre. Le caractère de Leonhard Eck, l'homme d'État dirigeant de la Bavière, est très bien mis en relief. Çà et là, M. Riezler corrige quelques assertions de M. de Druffel tout en reconnaissant le mérite de ses travaux. Il est du plus haut intérêt de savoir comment la Suisse a su garder sa neutralité dans la lutte de ses voisins. Qu'il nous soit donc permis au moins de mentionner un article de M. Charles Geiser, qui, se servant en première ligne des archives de Berne, démontre qu'on était tout prêt à aider les coreligionnaires allemands[3].

Une des contributions les plus importantes à l'histoire de la guerre de Smalcalde nous est offerte par M. Erich Brandenburg dans le premier volume de son histoire de Maurice de Saxe[4]. On sait que la biographie de ce prince, publiée il y a plus d'un demi-siècle par F.-A. von Langenn, laisse beaucoup à désirer, et que G. Voigt, dans son livre intitulé : *Moritz von Sachsen, 1541-1547* (Leipzig, 1896), s'est borné à raconter son histoire depuis les commencements de son gouvernement jusqu'à la bataille de Mühlberg. MM. Cornelius, Maurenbrecher, de Druffel, Issleib et autres ont beaucoup contribué à nous faire comprendre le rôle remarquable, et à un moment décisif, qu'a joué Maurice de Saxe. Mais ce qui nous manquait jusqu'ici, c'était un ouvrage où sa vie entière fût racontée et rattachée à l'histoire générale. M. Brandenburg s'est frayé le chemin par quelques travaux préparatoires[5]. Les archives de Dresde, de Mar-

1. *Karl V und Max Egmont von Bueren.* Ein Beitrag zur Geschichte des Schmalkaldischen Krieges. Freiburg, Mohr, 1895.

2. *Die bayerische Politik im Schmalkaldischen Kriege*, von Siegmund Riezler (« Abhandlungen der historischen Classe der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften »). München, 1898, Band XXI.

3. *Ueber die Haltung der Schweiz während des Schmalkaldischen Krieges*, von Dr Karl Geiser (« Jahrbuch für schweizerische Geschichte, » vol. XXVI). Zurich, 1897.

4. *Moritz von Sachsen*, von Erich Brandenburg. Erster Band : Bis zur Wittemberger Kapitulation. Leipzig, Teubner, 1898.

5. *Herzog Heinrich der Fromme von Sachsen und die Religionsparteien im Reiche*, 1537-1541 (« Neues Archiv für sæchsische Geschichte, » vol. XVII). — *Luther, Kursachsen und Magdeburg* 1541 *und* 1542 (« Deutsche Zeitschrift für

bourg, de Weimar lui ont fourni beaucoup de documents négligés par ses prédécesseurs. Il s'en sert sans s'y perdre, et on ne saurait trop louer la clarté et la sobriété de son récit. Il y a des chapitres dans son livre (par exemple le deuxième et le cinquième), où il trace avec un rare talent les grandes lignes des affaires intérieures sous le jeune duc : administration et finances, agriculture et commerce, instruction publique et législation ecclésiastique. En montrant d'une main ferme la transformation des institutions féodales et les origines de l'administration moderne, il s'inspire avec raison des recherches analogues de M. Schmoller. Quant à la personne même du duc Maurice, il se garde de le considérer, comme d'autres l'ont fait, comme si, dès le début de son règne, il était déjà un hypocrite raffiné et un habile diplomate. A ses yeux, la conduite de Maurice envers les confédérés de Smalcalde, antérieurement à la guerre, ne mérite pas tous les reproches qu'elle a provoqués. Il y a une question célèbre que M. Brandenbourg promet d'élucider plus tard en détail : il s'agit de bien peser les responsabilités des différents acteurs qui ont pris part à la captivité du landgrave Philippe de Hesse. M. Brandenburg combat l'opinion de M. Turba, qui s'est efforcé de justifier l'empereur Charles-Quint et ses conseillers. Nous avons déjà mentionné (*Rev. hist.*, t. LVI, p. 376) le travail que M. Turba consacra en 1894 à ce sujet. Depuis, après avoir découvert quelques nouveaux documents, il l'a réédité avec des additions considérables[1]. Quoiqu'il y ait encore des points obscurs, il faut avouer que M. Turba a très heureusement complété les recherches de M. Issleib et qu'il défend sa thèse avec beaucoup d'habileté.

L'origine de l' « Intérim d'Augsbourg » (1548) a été élucidée par M. G. Wolf dans une étude minutieuse[2]. Les rapports des délégués de Nuremberg et de Strasbourg, sans compter d'autres sources manuscrites, lui ont beaucoup servi. Il sait corriger mainte supposition erronée, ainsi en ce qui concerne la sphère d'activité de Martin

Geschichtswissenschaft, » Neue Folge I). — *Die Gefangennahme Herzog Heinrichs von Braunschweig*. Leipzig, 1894. — *Der Regensburger Vertrag zwischen den Habsburgern und Moritz von Sachsen* (« Historische Zeitschrift, » vol. 80). M. Brandenburg a été chargé par la commission historique du royaume de Saxe de publier les documents dont il s'est servi.

1. *Verhaftung und Gefangenschaft des Landgrafen Philipp von Hessen*, 1547-1550, von Dr Gustav Turba. Wien, C. Gerold, 1896 (« Archiv für Oesterreichische Geschichte, » Band LXXXIII).

2. *Das Augsburger Interim*, von Dr G. Wolf (« Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. » Neue Folge II, p. 39-89). Freiburg, Mohr, 1897. Un autre travail de M. Wolf (« Neues Archiv für sæchsische Geschichte, » vol. XV) s'occupe du traité de Passau.

Butzer, et il constate que la première idée de Charles-Quint a été de faire promulguer l'Intérim comme loi générale de l'empire.

La mort a empêché M. DE DRUFFEL de terminer son édition monumentale des *Beitraege zur Reichsgeschichte*. La tâche de préparer pour l'impression les copies et les extraits des documents qu'il avait laissés, de les compléter par des recherches nouvelles (surtout aux archives de Vienne), de les accompagner par des notes critiques et bibliographiques, est échue à M. Charles BRANDI. Il s'en est acquitté d'une manière tout à fait satisfaisante[1]. Ce qu'on doit à ses efforts personnels ne reste nullement au-dessous du travail fourni par son regretté prédécesseur. Il est impossible de donner en quelques mots une juste idée du riche contenu de ce volume. Il suffira de nommer comme sujets capitaux, qui entre autres y sont traités à fond, l'histoire de la confédération de Heidelberg de 1553 et l'origine du texte de « la paix de religion d'Augsbourg » de 1555. Il va sans dire que les relations de la France avec l'empereur, son frère, les princes allemands, etc., ne sont point passées sous silence dans les correspondances diverses de ce volume, dont l'éloge terminera le plus dignement ce compte-rendu des travaux récents relatifs à l'histoire de la Réforme en Allemagne.

Alfred STERN.

1. *Briefe und Akten zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts mit besonderer Rücksicht auf Bayerns Fürstenhaus.* Vierter Band. Beiträge zur Reichsgeschichte, 1553-1555, von August von Druffel. Ergænzt und bearbeitet von Karl Brandi. München, Rieger, 1896.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Georg Busolt. **Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeroneia.** Bd III, Theil I. Die Pentekontaëtie. Gotha, F.-A. Perthes, 1897. In-8°, xvi-592 pages.

L'histoire est écrite, de nos jours, de façons si diverses, qu'il ne suffit pas d'intituler un ouvrage *Histoire grecque* pour donner une idée de ce qu'il contient. Il y a l'histoire simplement narrative, sous forme de simples récits, la plus usitée autrefois et qui devient maintenant de plus en plus rare. Nous avons aussi l'histoire critique, qui discute plus qu'elle ne raconte, qui suppose la connaissance préalable des faits et qui bâtit ses considérations là-dessus. Nous avons encore l'histoire qui s'efforce de reproduire, aussi exactement que possible, les sources, et à l'inverse celle où, sans tenir compte des sources, on donne comme des faits positifs ce que l'historien tient pour tel. Nous possédons depuis longtemps l'histoire politique; ce siècle nous a donné celle de la civilisation qui, en un certain sens, la complète; leur jonction s'opère en effet souvent. Nous avons ensuite, depuis très peu de temps seulement, l'histoire qui insiste particulièrement sur l'économie politique et privée des peuples. Nous avons enfin l'histoire à l'usage des savants en général et l'histoire écrite pour les érudits et spécialistes. Sous le titre d'*Histoire grecque*, les choses les plus diverses peuvent donc être offertes au public. Ce que M. Busolt se propose de lui donner ressort en partie déjà de ce fait que son *Histoire grecque* appartient à une série de manuels publiés à l'usage des étudiants et des professeurs d'histoire par la librairie F.-A. Perthes de Gotha. Mais le caractère général de cette série d'ouvrages n'empêche pas chacun d'eux d'avoir son caractère particulier. Celui de M. Busolt, par exemple, a un caractère tout différent des ouvrages de M. Niese et Schiller, qui font partie de la même collection. Le programme de cette série porte que les introductions doivent indiquer au lecteur les sources et la bibliographie du sujet; que le texte doit être une exposition claire, coordonnée et précise, sans développements étendus; enfin que des notes « doivent renvoyer au détail » des sources et des publications antérieures. M. Busolt a interprété ce programme autrement que les auteurs nommés ci-dessus. Tandis que chez ceux-ci le texte est la chose essentielle qu'on parcourt d'abord pour ne passer qu'ensuite aux notes, chez M. Busolt ce sont les notes qui sont devenues l'essentiel. Son ouvrage n'est au fond qu'une série de dissertations spéciales, destinée aux savants et aux étudiants, mais qui est pour ceux-ci de la plus grande utilité.

Le volume dont il s'agit ici est un répertoire complet des données acquises et des recherches sur l'histoire de la Pentekontaëtie, ou période de cinquante années, qui s'étend environ de 479 à 430; il est indispensable à quiconque voudra produire sur cette époque un travail personnel. Il faut croire que le nombre en est considérable en Allemagne, car ce tableau de la Pentekontaëtie est le second que M. Busolt produit dans l'intervalle de quelques années. Le premier figurait dans le second volume de son *Histoire grecque;* dans la seconde édition, le second volume s'arrête à l'année 479, et la Pentekontaëtie se trouve dans le troisième. Ce rapide remaniement de l'ouvrage, qui ne sera sans doute pas agréable aux acheteurs de la première édition, est un bonheur pour la science. M. Busolt dit dans sa préface que, lors de son premier travail, ses connaissances étaient, en bien des points, insuffisantes; maintenant il sera malaisé à quelqu'un d'y découvrir une lacune. On doit donc se réjouir de ce que la première édition ait trouvé autant d'acquéreurs; de ce que même, de l'avis de l'éditeur, qui devait cependant prendre ses intérêts en considération, une seconde édition fût nécessaire et de ce que, de cette manière, M. Busolt ait eu l'occasion de mettre en valeur les connaissances qu'il avait acquises dans l'intervalle.

Mais l'ouvrage de M. Busolt présente encore un caractère particulier. Il contient, non seulement l'histoire politique, mais encore l'histoire générale de la civilisation à cette époque. M. Busolt étudie d'une façon aussi approfondie l'histoire de Phidias et d'Eschyle que, par exemple, l'expédition des Athéniens en Égypte ou d'autres guerres, de sorte que son ouvrage devra être consulté aussi par quiconque voudra étudier à fond l'histoire de la littérature et de l'art grecs. Ce n'est pas qu'il s'y trouve, sur l'art et la littérature, quelque chose de réellement nouveau, car alors M. Busolt aurait dû consacrer plus d'un volume à l'étude de cette époque; mais on ne trouvera dans aucun autre ouvrage des indications aussi complètes sur ce qu'on peut trouver d'utile concernant l'art et la littérature de la Pentekontaëtie, dans les textes anciens comme dans les articles et les ouvrages modernes; M. Busolt a de plus porté sur toutes les questions de détail un jugement réfléchi et raisonné. Il va sans dire que, comme tous les écrivains, M. Busolt est plus maître de certaines parties de son sujet que d'autres. Si nous devions donner là-dessus notre avis, nous indiquerions comme les parties les plus fortes : 1° ses recherches sur les sources; 2° tout ce qui touche à la chronologie; 3° ce qu'on désigne sous le nom d'antiquités : les constitutions, les finances, etc. L'exposé qu'il fait de la constitution de la ligue athénienne ou du royaume d'Athènes, par exemple, est tout à fait remarquable. Sur ces trois points, on pourra être en général d'accord avec l'auteur, non seulement quant à la méthode, mais quant aux résultats acquis. On fera des réserves au contraire pour ce qui concerne les jugements portés par l'auteur sur les caractères historiques, ce qui ne laisse pas d'être un point important de l'histoire. On peut faire observer, il est vrai, qu'un manuel, — le livre de M. Busolt n'a pas la

prétention d'être autre chose, — s'occupe moins de porter des jugements que de relater des faits. A cet égard, nous voudrions faire remarquer que M. Busolt n'a pas été, à notre avis, tout à fait juste envers Périclès, Phidias et Aspasie. Nous ne parlons pas de Périclès comme homme d'État, de Phidias comme sculpteur, mais de l'un et de l'autre comme hommes. Quand M. Busolt reproche à Périclès d'avoir manqué de sens artistique (p. 144), son opinion mérite à peine d'être discutée, parce qu'elle n'est pas suffisamment motivée, et j'ai dit le nécessaire à ce sujet en annonçant le livre de M. Busolt dans la *Berliner Philologische Wochenschrift;* j'y ai discuté également ses attaques contre Phidias (p. 467). Par contre, ses observations sur Aspasie mériteraient une discussion approfondie qui ne peut trouver place ici. Je ferai seulement observer que M. Busolt ramène tout ce que les anciens ont dit sur l'extraordinaire valeur intellectuelle de cette femme à une source unique : le dialogue *Aspasia*, composé par Eschine, le disciple de Socrate. S'appuyant sur un mémoire composé par Natorp, il considère ce dialogue comme une idéalisation d'Aspasie qui ne repose sur aucune base historique; il en résulte que dans l'image qu'il a esquissée d'Aspasie, il entre plus d'ombre que de lumière. Il faudrait disposer de plusieurs pages pour exposer ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette opinion. Il est probable que, dans ce cas aussi, M. Busolt est allé trop loin et qu'il a donné une importance excessive à une source unique pour trancher une question complexe d'histoire de la civilisation.

Les historiens qui ont étudié jusqu'à présent l'époque de splendeur d'Athènes au ve siècle avaient traité l'histoire de l'art et celle des sciences dans tout leur enchaînement; M. Busolt rattache les manifestations particulières qui se sont produites dans le domaine des arts et des sciences à des événements politiques particuliers et parle par exemple de Phidias en plusieurs endroits, à l'occasion d'ouvrages divers qui lui ont été attribués. Ceci explique aisément que Busolt, quand il s'occupe d'histoire de la civilisation, fasse ressortir davantage les faits isolés et qu'il soit nécessaire de chercher dans d'autres ouvrages un tableau d'ensemble. Mais M. Busolt écrit pour des érudits et des étudiants, et il n'aurait pu leur faire un don plus précieux que cette histoire de la Pentekontaëtie. C'est à eux qu'il appartient de tirer des faits établis par M. Busolt les conclusions générales qu'ils croiront justes et qui seront peut-être assez souvent différentes de celles auxquelles M. Busolt est arrivé.

Ad. Holm.

Geschichte Siciliens, von Edward-A. Freeman. Deutsche Ausgabe von Bernhard Lupus. Zweiter Band. Von den ersten Zeiten der griechischen Kolonien bis zu dem Anfange der athenischen Einmischung, mit 4 Karten. Leipzig, Teubner. In-8°, XIV und 546.

On sait que l'ouvrage de M. Freeman est un des travaux les plus

remarquables qui aient paru sur l'histoire de la Sicile; il se distingue surtout par la vivacité et l'exactitude des descriptions, par la connaissance des localités et par une grande rectitude de jugement. M. Lupus a entrepris d'en donner une édition allemande et s'est seulement attaché, tout en suivant l'original aussi fidèlement que possible, à remédier aux défauts que l'auteur aurait, sans nul doute, corrigés lui-même dans une seconde édition. Il y a réussi, et l'on peut dire que sa traduction remplace une édition revue et corrigée de l'original.

Je citerai quelques passages qui m'ont frappé à cet égard : P. 6, l. 2, à partir du bas (éd. anglaise), on lit δόμους, que Lupus remplace utilement par δήμους; p. 15, l. 7, à partir du bas, il a mis εἰληφότα, au lieu de la mauvaise leçon εἰληφότων; p. 193, l. 5, à partir du bas, ol. v, au lieu de la date inexacte ol. vi; p. 24, l. 2, à partir du bas, 148, au lieu de 48; p. 28, l. 2, à partir du bas, vol. XXII, au lieu de XXIII; p. 30, l. 11, Ὄαντιν, au lieu d'Ὄανον; p. 156, n. 2, Lupus a fait imprimer plus correctement *Tusc.* 3, 71, et, même page, n. 4, πόντῳ; n. 6, Bergk, II. P. 303, n. 5, il remarque que cette note doit être considérée comme la fin de la n. 3. P. 158, l. 17, à partir du bas, il a corrigé l'erreur que « clarus habetur » se rapporte à Xénophanes tandis qu'il faut renvoyer à Théognis. P. 264, l. 7, à partir du haut, Lupus corrige justement 56 victoires et autant de trépieds. Lupus a comparé toutes les citations en les corrigeant au besoin; il a ainsi donné à l'ouvrage une plus grande exactitude, ce qui est un avantage précieux pour les savants. Il a, en outre, fait un certain nombre d'additions qui ne manquent pas de valeur, et il a considérablement amélioré les cartes.

L'ouvrage est donc de tous points recommandable, et, pour ceux qui veulent se servir du livre de Freeman dans un but scientifique, il est préférable même à l'édition anglaise; en outre, le style en est remarquable et ne sent aucunement la traduction.

Ad. Holm.

Max L. Strack. **Die Dynastie der Ptolemæer.** Berlin, Wilhelm Hertz, 1897. In-8°, xvi-294 pages.

Le titre de cet ouvrage est trop vague : l'auteur y étudie le droit dynastique sous les Ptolémées. Ses recherches sont d'un haut intérêt. Suivant une méthode excellente, il établit l'une après l'autre les règles de la constitution pratiquée par les Lagides, et chaque fois il les confronte avec les faits, de manière à éclairer ceux-ci en confirmant celles-là.

Il commence par déterminer en quoi consiste ce partage de la souveraineté qui reste peut-être le trait le plus curieux du régime ptolémaïque. Il distingue le partage inégal (*Mitherrschaft*) et le partage égal (*Sammtherrschaft*). Une fois qu'il a fixé toutes les prérogatives de la souveraineté en Égypte, il dispose d'un instrument de précision pour prendre la mesure de toutes les souverainetés, à une ou plusieurs têtes,

qui se sont succédé depuis Ptolémée Ier jusqu'à Ptolémée XVI. C'est le règne de Ptolémée VI Philométor qui marque le moment critique où s'installe définitivement la *Sammtherrschaft* et où, par l'habileté de Cléopâtre II, se fonde la puissance politique des reines.

On passe ainsi tout naturellement à un chapitre sur la loi de succession au trône. Quatre principes sont à considérer : 1° La couronne est héréditaire dans la descendance mâle : peut-être l'empire est-il partagé entre les fils vivants, sans que le droit d'ainesse entraîne aucun privilège essentiel. 2° Depuis que Cléopâtre II a obtenu pour la reine l'égalité des droits politiques, la reine, en cas de survie, conserve la couronne, à charge de s'associer un parent mâle. 3° Les filles ne peuvent prétendre à la couronne tant qu'il existe des descendants mâles en ligne légitime. 4° Les enfants illégitimes, y compris tous les enfants qui ne sont pas nés dans la pourpre, n'ont aucun droit de succession. M. S. recherche les origines de ce droit successoral; il se demande ce qu'il y entre d'éléments égyptiens ou grecs. Il conclut à l'influence exclusive de l'hellénisme : les Lagides auraient appliqué à Alexandrie les mêmes règles que les Pisistratides à Athènes. M. S. trouve en faveur de cette opinion de fortes raisons; il ne laisse pas moins subsister bien des doutes. Les mariages des Ptolémées avec leurs sœurs germaines sont particulièrement embarrassants pour lui, et les explications qu'il en donne ne sont ni simples ni convaincantes.

Le chapitre III est relatif aux noms et prénoms. Les noms de Ptolémée et de Cléopâtre, étant des noms dynastiques, ne désignaient ceux qui les portaient qu'avec une précision insuffisante. Le patronymique devenait inutile. On eut recours à des surnoms. Mais quand et de qui le Ptolémée recevait-il ses surnoms? D'après l'hypothèse généralement admise, celle qu'ont soutenue en France MM. Révillout et Beurlier, en Allemagne MM. Lepsius et Wilcken, le roi tenait ses surnoms des prêtres, au moins dans la première période de la dynastie. Selon M. S., c'était le roi lui-même qui, en montant sur le trône, se donnait plusieurs surnoms, dont l'un servait à l'apothéose et figurait désormais dans les prières des prêtres. Le mariage ou le partage de souveraineté avait pour effet le partage du surnom divin.

Dans le dernier chapitre, M. S. s'applique à dresser un tableau chronologique contenant l'histoire de la dynastie. D'abord, il reconstitue, à l'aide des documents égyptiens et étrangers, ce canon des Ptolémées si important, non seulement dans les calculs des astronomes et des mathématiciens, mais dans le comput sacerdotal, voire en justice et dans la vie privée. Puis il rectifie et complète le canon retrouvé. On doit admettre désormais que Ptolémée Ier Soter, proclamé roi par ses soldats en 306, n'a été couronné qu'en 304, que Ptolémée II Philadelphe est né vers 304 et non en 309/8, que Justin s'est trompé dans son récit du règne de Ptolémée XI Alexandre.

Sur un grand nombre de questions, M. S. présente donc des solutions nouvelles. Ce qui est surtout nouveau, c'est une tendance générale à

diminuer dans l'Égypte ptolémaïque la part du droit indigène et à augmenter d'autant la part du droit importé par les Grecs. On doit encore dire, à l'éloge de l'auteur, qu'il ne s'est pas contenté de faire un bon livre, mais qu'il a voulu faire un livre utile en le rendant aussi commode à l'user que possible. On y trouvera, outre le tableau des noms et titres ptolémaïques (p. 130 et suiv.) et le tableau chronologique des faits dynastiques (p. 181 et suiv.), un tableau généalogique hors pages, un corpus des inscriptions grecques[1] accompagné d'un index, enfin un registre succinct des noms et des faits.

Gustave GLOTZ.

Sources for Greek History, between the persian and peloponesian wars, collected and arranged by G. F. HILL, M. A., of the British Museum. Oxford, Clarendon Press, 1897. 1 vol. in-8°, XI-421 pages.

M. Hill a eu l'idée de réunir en un volume toutes les sources de l'histoire grecque pour la période qui va depuis la fin des guerres médiques jusqu'au début de la guerre du Péloponèse. Il a divisé son sujet en huit chapitres : origine et organisation de la confédération athénienne, listes des tribus, histoire extérieure d'Athènes, de ses alliés et de ses colonies, la ville d'Athènes, la constitution athénienne, les biographies (Pausanias, Thémistocle, Aristide, Cimon, Ephialte, Périclès), Sparte et le Péloponèse, les Grecs de l'ouest (Sicile et Grande-Grèce). Il a ramené chaque chapitre à un certain nombre de faits importants pour lesquels il donne toutes les sources, tantôt en les indiquant simplement, quand il s'agit par exemple d'Hérodote ou de Thucydide, tantôt, et le plus souvent, en les reproduisant in extenso. On voit immédiatement que ce travail était complètement inutile et ne peut rendre aucun service. A quoi bon reproduire, sans aucune amélioration, sans aucun commentaire, plusieurs centaines de pages de Diodore, de Justin, de Plutarque, de scolies de toutes sortes et un nombre considérable d'inscriptions? Un débutant ne mettra pas le nez dans cette compilation, et un érudit préférera lire tous ces textes dans des éditions complètes.

Ch. LÉCRIVAIN.

W. CUNNINGHAM. **An Essay on Western civilisation in its economic aspects** (ancient times). Cambridge, University Press, 1898. In-8°, 220 pages.

Cet essai sur la civilisation de l'ancien monde occidental, au point

1. Inscriptions inédites : n°s 22 *a*, 49, 50, 60, 80, 95, 172.

de vue économique, fait partie de la collection d'ouvrages historiques *Cambridge historical Series*. Il comprend dix chapitres : l'Égypte, la Judée, les Phéniciens, la Grèce dans ses relations avec la Phénicie et l'Égypte, la vie de la cité grecque, l'empire d'Alexandre et la période hellénistique, la lutte pour la suprématie dans l'Occident (Carthage), la république romaine, l'empire romain, Constantinople. L'auteur y a fait une revue extrêmement sommaire des principaux faits économiques et sociaux de cette immense période. Il ne pouvait donc fournir qu'une généralisation forcément très vague et très incomplète, et il n'y a pas ajouté une seule vue originale. La bibliographie laisse aussi fort à désirer; pour ne parler que des ouvrages généraux, il n'est fait mention ni des travaux de Ziebart et de Waltzing sur les associations en Grèce et à Rome, ni du livre de M. Guiraud : *La propriété foncière en Grèce*, ni de la dernière édition de la loi sur le maximum de Dioclétien. Nous ne pouvons guère savoir gré à l'auteur que de rapprochements intéressants avec des lois et des phénomènes économiques du moyen âge et des temps modernes.

Ch. Lécrivain.

E. Callegari. **I Gracchi e l'opera loro politico-sociale**; prelezione al corso libero di storia antica. Padoue, Prosperini, 1898. 37 pages.

Cette brochure est une simple leçon d'ouverture, fleurie et même un peu déclamatoire, qui reproduit et résume les idées, d'ailleurs justes, que M. Callegari avait déjà exprimées dans un précédent travail sur *La législation sociale de Caius Gracchus*. (Voir *Rev. hist.*, 1897, I, p. 173.)

Ch. Lécrivain.

Cicero im Wandel der Jahrhunderte. Ein Vortrag, von Th. Zielinski. Leipzig, Teubner, 1897. In-8°, 101 pages.

La plaquette de M. Z., *Cicéron au cours des siècles*, renferme un certain nombre d'idées intéressantes et en général justes, relativement à l'influence de Cicéron sur les grands mouvements d'idées et de croyances qui se sont succédé après lui. Quoique l'*esprit* de Cicéron, sa méthode de libre recherche fussent profondément contraires au christianisme, il ne lui en a pas moins fourni la plus grande partie de sa morale, comme le montrent surabondamment les œuvres de Lactance, de saint Ambroise, de saint Augustin. Sur ce point, il n'y a pas de doute, et M. Z. aurait pu citer à l'appui de sa démonstration le livre de M. Thamin sur saint Ambroise. A la Renaissance, les humanistes et en particulier Pétrarque ont subi naturellement l'influence de Cicéron; ils lui ont emprunté sa forme, sa manière de penser et surtout son indépendance de jugement : pour toutes ces raisons ils lui

doivent plus qu'à Platon et à Aristote. Il n'y a rien eu de commun entre les hommes de la Réforme et Cicéron, quoique Luther et Zwingle, qui appartiennent encore à la fin de la Renaissance, l'aient eu en haute estime. Au XVIIIe siècle, Cicéron a tenu une grande place dans le système d'éducation des jésuites. Voltaire lui emprunte en grande partie son déisme, sa négation du surnaturel; Montesquieu l'exploite largement dans son *Esprit des lois,* Mably dans ses *Droits et devoirs d'un citoyen.* Pendant la Révolution, les discours de Cicéron ont très souvent inspiré Mirabeau, quelquefois Camille Desmoulins, Robespierre, des orateurs girondins, et les législateurs de la Constituante s'en sont peut-être servis pour la réforme des tribunaux et l'institution du jury.

Tel est le contenu de cette intéressante brochure. M. Z. n'a pas exagéré le rôle de Cicéron. Il aurait même pu aller plus loin et exprimer la synthèse de ses recherches en disant que dans la formation de l'*esprit classique* c'est à Cicéron que revient le principal rôle.

Ch. LÉGRIVAIN.

Caesar, de Bello Gallico. Books I-VII, edited with Introduction and Notes by St. George STOCK. Oxford, Clarendon Press, 1898. 2 vol. (en 1) in-8°, XXIV-224-334 pages.

C'est une édition classique, sans rien qui la recommande particulièrement à l'historien. Le texte est établi d'après l'édition Hoffmann (Vienne, 1890). Les notes paraissent assez claires. L'introduction appelle des réserves[1], et la préface, d'une franchise un peu naïve, semble indiquer que l'auteur ne vit pas depuis longtemps dans la familiarité de la Gaule. L'impression du volume est remarquable.

C. J.

Ettore CALLEGARI. **Imprese militari e morte di Alessandro Severo.** Padoue, Prosperini, 1897. In-8°, 72 pages.

M. Callegari continue dans cette brochure ses études sur le règne d'Alexandre Sévère; il y critique les renseignements que nous avons sur la guerre de Perse (p. 1-42), la guerre de Germanie (p. 42-50) et la mort de cet empereur (p. 50-72). Sur la guerre de Perse, il y a deux récits contradictoires, dans Lampride, qui nous la donne comme heureuse, et dans Hérodien, où elle se termine par un désastre. En réalité, malgré les pertes considérables qu'il a subies, Alexandre a bien été le vainqueur, puisque les Perses ont cessé la guerre et ne la

1. Les institutions de la Germanie primitive rappellent à l'auteur, comme à Montesquieu, la Chambre des lords et la Chambre des communes.

reprendront que sous Maximin. Hérodien se réfute lui-même, et on peut retrouver dans son récit la véritable tradition sous les travestissements qui la défigurent. Il en est de même pour la guerre de Germanie et la mort d'Alexandre Sévère. Les récits d'Hérodien fourmillent d'invraisemblances et surtout de contradictions; les données de Lampride sont en général préférables : Alexandre avait commencé vaillamment la guerre contre les Germains, après avoir cependant essayé de négocier, et ce sont ses tentatives pour rétablir la discipline qui lui ont valu la haine des soldats et cette mort tragique.

Les résultats auxquels arrive M. C. sont justes, et sa méthode est bonne. Il faut contrôler les uns par les autres les historiens de cette période, en particulier le rhéteur Hérodien. C'est avec raison que, dans ses études sur Hérodien (*Wiener Studien*, Beiträge zur Kritik Herodians, XVII, p. 221-252; XVIII, p. 180-234), M. Karl Fuchs a montré que cet auteur avait divisé artificiellement le règne d'Alexandre Sévère en deux parties, la première où il l'oppose à Elagabal, la seconde où il l'oppose à Maximin. Les exagérations et les contradictions qu'a signalées M. C. viennent précisément de cette préoccupation d'Hérodien de rabaisser Alexandre Sévère au profit de son successeur Maximin.

Ch. Lécrivain.

Charles Schmidt. **Les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge.** Paris et Nancy, Berger-Levrault. 1897. 1 vol. in-8°, xxxv-289 pages.

Cette monographie, une des meilleures que nous possédions sur la condition des classes rurales au moyen âge, est l'œuvre posthume du célèbre savant alsacien qui, dans sa longue carrière, a produit tant de travaux excellents. Cette dernière étude a été publiée d'abord dans les *Annales de l'Est;* elle paraît maintenant en volume, précédée d'une préface où M. Pfister décrit avec précision la vie et les œuvres de Charles Schmidt.

Dans le livre I, l'auteur étudie la formation des villages et la constitution des seigneuries en Alsace. Il s'efforce de nous montrer que le domaine seigneurial du moyen âge dérive, en grande partie, de l'ancienne villa gallo-romaine. Les cadres territoriaux se sont longtemps maintenus et, comme dans la Gaule tout entière, l'époque carolingienne est marquée par le progrès de la grande propriété : ainsi se trouvent confirmées pour une région déterminée les conclusions générales de Fustel de Coulanges. Avant la constitution définitive de la féodalité, les domaines alsaciens sont cultivés par des serfs, encore mal dégagés de l'ancien esclavage, et par des colons libres.

Le livre II traite de la constitution de la seigneurie en Alsace. Nous voyons les paysans soumis très étroitement à l'autorité domaniale du seigneur, qui possède sur eux tous les droits de juridiction. De chaque village dépend une circonscription territoriale désignée par le mot

mark, puis par le mot *bann*, et qui semble tout à fait analogue au *finage*, qui persiste si longtemps en Bourgogne et en Champagne. Le droit domanial du seigneur s'étend sur tous ceux qui occupent et cultivent le sol.

L'auteur examine ensuite la condition personnelle des paysans; il distingue les hommes libres, les *hommes propres*, qui ressemblent fort à des serfs, et les colons héréditaires d'une colonge. Mais il y a lieu de regretter que M. Schmidt s'en soit tenu à cette description superficielle; la condition des diverses catégories de paysans ne peut être élucidée que par l'étude des charges qui pèsent sur chacune d'elles, et il a eu le tort de la négliger. Ce qui, au contraire, a été démontré avec beaucoup de force, c'est que l'ensemble des habitants d'un village (la *Geburschaft*) ne constitue pas, au début du moyen âge, une communauté au sens politique ou administratif du mot : les agglomérations de paysans « ne forment un tout que par l'unité de nom que portait la localité. » Mais, comme les habitants d'un même village ont une vie commune, des intérêts et des devoirs communs, les villages finissent par devenir des sortes de communes, disposant d'une administration et d'une police locales; cette organisation, qui existe dès le XIIIe siècle et ne fait que se développer au XIVe et au XVe, ne modifie d'ailleurs, en aucune façon, la condition personnelle des paysans, qui restent toujours les hommes du seigneur, strictement soumis à sa juridiction.

Les charges qui pèsent sur les classes rurales sont analysées avec le plus grand soin. Mais la classification des droits seigneuriaux manque parfois de netteté; la distinction des charges personnelles et des charges réelles n'apparaît pas suffisamment. Les redevances que nous trouvons en Alsace sont tout à fait analogues à celles qui existent dans toutes les régions françaises : les personnes sont soumises au formariage, à la capitation[1]; quant à la mainmorte proprement dite, elle semble inconnue en Alsace; c'est un simple droit de succession (*mortuarium* ou *fall*), qui en tient place. Des redevances, analogues aux cens, représentent, comme partout, en quelque sorte le prix de la location de la terre. Le droit de gîte, les banalités achèvent de caractériser le régime domanial.

Comme en France, le droit de juridiction semble une des conditions même de la propriété; la justice représente moins un devoir social qu'une coutume lucrative, car, si le seigneur tient à l'exercer, c'est surtout à cause des amendes et des profits de toutes sortes qu'elle rapporte. Mais l'organisation de cette justice seigneuriale est plus germanique que française; l'officier du seigneur, le *schultheiss*, préside, il est vrai, les débats, mais le verdict appartient à des échevins élus par les paysans, choisis en général parmi les colons héréditaires.

1. Schmidt identifie le *census capitalis sive de capite* à la taille personnelle (p. 51-52) : il me semble que cette redevance correspond plus exactement au chevage, qui, en France, est une des charges caractéristiques du servage.

L'auteur ne néglige pas de nous faire voir le rôle que jouent les *avoués* sur les domaines ecclésiastiques; leur protection est le plus souvent oppressive; non seulement ils prélèvent sur les paysans des taxes légales, mais ils leur extorquent des contributions indues, abusent du droit de gîte, deviennent un véritable fléau pour les campagnes.

Les villages d'Alsace semblent avoir joui plus tôt qu'en France d'une certaine indépendance administrative; même avant d'être devenus des communes, ils possèdent des officiers particuliers désignés par les paysans, et qui sont chargés de veiller aux intérêts communs des habitants; ce sont les jurés (*geschworene*) qui eux-mêmes élisent un véritable agent municipal, le *heimburge*.

Dans le livre III, Charles Schmidt étudie les caractères de la propriété rurale; il examine successivement la terre non cultivée et la terre cultivée. Ici je noterais un défaut de méthode, que l'auteur eût certainement corrigé s'il avait pu mettre la dernière main à son œuvre. L'organisation de la grande propriété, la description du domaine réservé et des corvées, qui n'ont comme raison d'être que l'existence de ce domaine réservé, le rôle des agents domaniaux, les procédés d'exploitation agricole, tout cela devrait trouver place dans le livre précédent, qui traite du caractère du régime domanial, car cette étude contribuerait à nous le faire mieux comprendre, à nous faire mieux saisir la condition réelle du paysan. Il n'en est pas moins vrai que cette partie de l'ouvrage est d'une remarquable solidité et que toutes les conclusions doivent en être acceptées. Quant à la description de la propriété forestière et des communaux, elle présente pour l'histoire sociale un intérêt tout particulier. Charles Schmidt constate que partout les forêts constituent des propriétés seigneuriales; seulement le propriétaire autorise ses paysans à jouir de droits d'usage infiniment variés, qui, de plus en plus, sont réglés par les coutumes. Ce long usage a fait naître chez les paysans l'idée qu'ils étaient les propriétaires de la forêt, et de fait les droits d'usage constituent une sorte de propriété, car, dans les chartes relatives aux donations, on réservait ou l'on sous-entendait le droit d'usage des populations rurales voisines. D'ailleurs, le plus souvent, le seigneur percevait sur les usagers une redevance qui assurait aux droits d'usage une sorte d'authenticité et marquait le droit supérieur du propriétaire. En ce qui concerne les pâturages et les prés, on observe des phénomènes analogues : il n'y a pas eu primitivement pour le village de biens communaux; ils ne se sont constitués qu'à la longue sous forme de droits d'usage, qui parfois se sont transformés en propriétés véritables. Et ce sont précisément ces droits qui ont créé l'un des principaux liens de l'agglomération villageoise, qui ont contribué à donner à ces villages le caractère de communes, jouissant d'une certaine autonomie administrative. — Ces mêmes faits, on peut les observer dans la France tout entière, et ils éclairent singulièrement l'histoire de la propriété.

Enfin, il convient encore de noter une étude assez brève, mais très

claire et très précise, des constitutions colongères. Contrairement à la théorie de l'abbé Hanauer, l'auteur affirme que les colonges ne se confondent pas essentiellement avec les villages et qu'elles ne sont pas nées d'associations d'hommes libres. L'on voit en effet que certaines colonges ne comprennent que quelques manses, c'est-à-dire n'occupent qu'une faible partie du village, tandis que d'autres empiètent sur plusieurs villages. Un même propriétaire pouvait avoir pour fermiers des sujets de plusieurs seigneurs différents. La colonge a donc des institutions spéciales qui coexistent avec les institutions domaniales de village; elle a des plaids spéciaux à côté de la cour domaniale. L'auteur nous montre encore que les colongers jouissent d'avantages particuliers; ce sont, en quelque sorte, des notables, et ils figurent souvent comme échevins dans les tribunaux seigneuriaux.

De l'ouvrage si consciencieux de Ch. Schmidt, on peut conclure que le régime domanial existe aussi fortement en Alsace qu'en France et qu'il a sensiblement les mêmes caractères. Cependant certaines institutions originales s'y sont développées, et plus tôt qu'ailleurs, sans doute sous l'influence de coutumes germaniques, les paysans ont pu prendre part à la gestion de leurs affaires, leurs villages ont connu une certaine autonomie administrative.

Henri Sée.

Paul Bonnefon. **Montaigne et ses amis**. Armand Colin, 1898. 2 vol. in-12.

Ce livre n'est pas une nouvelle étude sur les idées littéraires et morales exprimées dans les *Essais*, mais une œuvre de solide érudition. M. B., qui s'occupe de Montaigne depuis longtemps, a réuni et remanié plusieurs travaux antérieurs, de manière à présenter un tableau complet de la vie du grand écrivain, de son milieu, de ses rapports avec La Boétie, Charron, Mlle de Gournay. Ces recherches minutieuses nous font mieux comprendre les *Essais* : par exemple, la description de la *librairie* de Montaigne, avec les sentences peintes sur les murs, aide à saisir quelles étaient les pensées philosophiques les plus chères à cet esprit ondoyant. Les historiens mettront à profit l'ouvrage de M. B., qu'il s'agisse de la vie d'écolier au temps de Montaigne ou du Parlement de Bordeaux et de ses fonctions; ils liront surtout avec intérêt le récit des deux années agitées pendant lesquelles le philosophe, devenu maire de Bordeaux, eut à louvoyer entre le maréchal de Matignon, loyal serviteur de Henri III, et le roi de Navarre qui tour à tour l'inquiétait et le cajolait. La bibliographie est partout très complète; on regrette l'absence d'un index.

Georges Weill.

G. Fagniez. **Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France.** I : *Depuis le Ier siècle av. J.-C. jusqu'à la fin du XIIIe siècle.* (Dans la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. 22.) Paris, Alphonse Picard et fils, 1898. LXIV-349 pages.

Le recueil que vient de publier M. Fagniez présente une utilité incontestable : il groupe en un seul ensemble des documents qui se trouvent éparpillés dans de nombreuses publications et qui resteraient peut-être inconnus aux érudits, forcés de travailler en dehors des grandes bibliothèques publiques. Sans avoir la prétention de réunir tous les matériaux nécessaires à la rédaction d'une histoire de l'industrie et du commerce, il n'en fournit pas moins les textes les plus importants. On sent, en le parcourant, qu'une idée directrice poursuivie a présidé à sa confection, et que l'éditeur, en rassemblant avec soin les types les plus caractéristiques, a voulu, en quelque sorte, jeter les bases d'une étude d'ensemble sur la situation industrielle et commerciale de la France au moyen âge. L'historien accueillera surtout avec joie la réunion d'un certain nombre de textes se rapportant à la technique. Celle-ci, comme le remarque fort bien M. F., ne pouvait pas être absente d'un recueil comme le sien ; elle forme en effet, si l'on en saisit bien la portée, le fond de l'histoire du travail, dont les titres principaux sont réunis ici.

Bien que dans l'introduction l'auteur déclare, à l'égard des notes, vouloir incliner plutôt vers la sobriété que vers l'abondance, nous trouvons néanmoins qu'il a quelque peu exagéré sa manière de voir. En ajoutant par-ci par-là une note en plus, en résumant en quelques mots les controverses dont un texte fait l'objet, ou bien en indiquant simplement l'opinion prédominante ou celle qu'il considère comme la meilleure, l'éditeur aurait épargné de longues et difficiles recherches à celui qui se sert de son recueil. C'est là, en effet, un travail de critique qui incombe, en grande partie du moins, à celui qui se charge d'une édition. Quant à l'analyse qui figure en tête des actes, elle est parfois bien vague et bien concise, comme celle du n° 91 (*Ateliers monastiques*), celle du n° 92 (*Œuvres serviles*). Le n° 136, très important, eût mérité un autre sommaire que celui de *Tisserands d'Étampes*. Les n°s 130 et 141, bien différents cependant, portent tous deux *Ghilde marchande ;* pourquoi ne pas spécifier davantage ? Par contre, les analyses, comme celles des n°s 83, 87, 110, 116, satisfont pleinement parce que, par elles seules, elles annoncent déjà quelque chose de précis. En ce qui concerne les extraits, il eût été désirable de voir le lecteur rapidement renseigné sur le contenu qui accompagne la citation. Déjà, comme tel, l'extrait n'a qu'une valeur pratique très restreinte, et le travailleur devra presque toujours recourir au texte entier. Ainsi, on ne pourrait interpréter le vieux droit de Strasbourg, au point de vue de l'organisation des métiers, par les morceaux reproduits au n° 103, d'autant plus que l'impression de plu-

sieurs autres paragraphes paraît indispensable. L'extrait, cependant, a son utilité dans un recueil comme celui que nous avons devant les yeux : il attire l'attention de l'historien, éveille ses soupçons et lui fait pressentir ce qu'il désire trouver.

M. F. cite toujours les meilleures éditions et fait preuve partout d'un discernement judicieux. Toutefois, lorsqu'il cite différentes éditions, on ne sait pas toujours à laquelle il se tient de préférence. En publiant certaines pièces inédites, tirées particulièrement des archives de Douai et des Archives nationales à Paris, l'éditeur nous a rendu un nouveau service ; mais ici encore on regrette de ne pas les voir toutes sommairement décrites. Ainsi, si le n° 151 porte en note une courte description, le numéro qui le précède immédiatement apparaît par contre sans aucune indication. A la fin de l'introduction figure une liste des principaux et premiers ouvrages dont devront s'entourer ceux qui désirent étudier le régime économique de la France. Une énumération de ce genre est presque toujours nécessairement imparfaite, car ce que celui-ci considère comme un travail de premier ordre peut n'apparaître à celui-là que comme secondaire. Néanmoins, il nous semble que l'éditeur n'aurait pas dû négliger de signaler les études de M. H. Pirenne sur l'origine des constitutions urbaines en Allemagne et en France, parues dans la *Revue historique* (t. LIII-LVII), les articles de A. Schaube sur l'origine de la lettre de change (*Zeitschr. für Rechtsgesch.*, XIV, Germ. Abth., p. 3 et suiv. — *Goldschmidts Zeitschrift*, XLIII, p. 1 et suiv. — *Jahrb. für Nat. œk. u. Stat.* III, Folge X, S. 153 u. 511), le livre de M. Eberstadt, *Magisterium und Fraternitas*, qui traite de l'origine des corporations spécialement à Paris, et où les pièces publiées par M. F. aux nos 104, 117, 136, 156, 196 et suiv., 239, 249, 258, trouvent leur explication. Le n° 239 y est surtout longuement discuté (p. 47 et suiv. — Voy. aussi p. 74 et suiv.).

Nous signalons en terminant la remarquable introduction par laquelle s'ouvre le livre de M. Fagniez. Reposant presque entièrement sur les documents reproduits dans le recueil, elle retrace à grands traits l'histoire du commerce et de l'organisation du travail depuis le Ier siècle av. J.-C. jusqu'au XIIIe siècle. C'est un tableau d'ensemble bien réussi, qui a atteint parfaitement le but que l'auteur s'est proposé, celui de suggérer des vues et d'offrir un fil conducteur à ceux qui seraient désireux d'approfondir quelque partie du vaste sujet ébauché par lui.

G. DES MAREZ.

Privatboligen på Island i Sagatiden samt delvis i det øvrige Norden af Valtyr GUDMUNDSSON, publié à l'aide d'une subvention de la fondation du comte Hjelmstjerne Rosenkrone. Copenhague, And.-Fr. Hœst et fils, 1889. In-8°, IV-270 pages.

Les sagas, même non historiques, ont en général un tel caractère de

réalisme que, là même où le sujet est fabuleux, les descriptions des lieux, des maisons, du mobilier, du costume sont de fidèles images de ce que le narrateur primitif, ou plus tard l'auteur, avait sous les yeux. Mais pour les bien comprendre, il faut connaître les localités et les habitations où est placée la scène; la première partie de ce programme a été remplie par P.-E.-Kr. Kâlund dans son excellente description topographique de l'Islande (Copenhague, 1877-1882, 2 vol. in-8°). M. V. G. s'est acquitté de la seconde avec une grande érudition dans le présent ouvrage sur *les Habitations privées en Islande à l'époque des sagas et en partie dans le reste du Nord*. En commentant tous les passages des sagas qui concernent le sujet, il a pu rectifier les erreurs de ses rares prédécesseurs et montrer que d'ordinaire les habitations islandaises ne se composaient pas d'une seule pièce, mais comprenaient : 1° *Eldhus* ou *Skâlé*, cuisine entourée d'alcôves; 2° *Matbur*, office où l'on conservait les vivres; 3° *Stofa*, salle à manger et lieu de réunion pour les deux sexes, le tout sous un même toit ou communiquant par des corridors; les écuries, fenils, magasins étaient au contraire séparés. Les maisons des riches se composaient naturellement de beaucoup plus de pièces et dépendances que l'auteur passe successivement en revue, en cherchant le sens précis des termes techniques, souvent variables selon les sources et les temps. Il a dressé une table de plus de sept cents mots avec renvoi aux pages où ils sont expliqués. Son travail est donc de la plus grande utilité pour les lecteurs des sagas, qui n'auront plus à s'en tenir aux vagues explications des lexicographes. Grâce à l'abondance des sources anciennes et aux commentaires qu'en a donnés V. G., l'Islande est maintenant, de tous les pays Scandinaves, celui dont les types des vieilles habitations sont le mieux connus; il a trouvé un émule dans l'explorateur danois D. Bruun, qui a récemment comparé les habitations de l'Islande avec les substructions et les autres restes de celles du Grœnland. Des travaux plus ou moins connexes ont été publiés : pour le Danemark et le Slesvig, par Mejborg; pour la Suède, par Mandelgren et A. Hazelius; pour les Tchérémisses, les Mordouines, les Esthoniens et les Finnois, par le Dr A.-O. Heikel; pour des paroisses de la Finlande, par F.-H.-B. Lagus et J.-E. Ax; pour les Lives ou Finnois de la Courlande, par V. Wallin; de sorte que, si l'essai, plus pittoresque que scientifique, tenté lors de l'Exposition universelle de 1889 par l'architecte Garnier, est repris un jour au point de vue historique, les peuples du Nord tiendront honorablement leur place dans cette restitution des types de maisons anciennes et modernes.

Eug. Beauvois.

Maria Stuart. Otte Forelæsninger af Dr Gustav Storm. Christiania, J. W. Cappelen, 1891. Petit in-4°, 213 pages.

Charmant ouvrage de vulgarisation, imprimé avec goût, orné de

trente-sept jolies illustrations : portraits, vues de monuments, cartes, plans, fac-similés d'anciens dessins, de lettres, etc., qui sont de vrais documents historiques. L'auteur, qui est un érudit de premier ordre, aurait pu bourrer son livre d'extraits et de notes, ce qui n'eût pas été bien difficile à l'aide des nombreux recueils diplomatiques, des mémoires, des histoires, des biographies et des notices de toute sorte qu'il cite dans sa préface. Mais, n'ayant pas la prétention d'ajouter de nouvelles notions à celles qu'ont recueillies ses prédécesseurs, il s'est borné à étudier les sources et à résumer ce qui résultait pour lui d'un examen sérieux des matériaux. C'est en effet la méthode qui convenait le mieux à son plan primitif, qui était d'exposer, en huit conférences faites à Bergen, tout ce qui concernait l'intéressante personnalité de la dernière souveraine de l'Écosse indépendante. Ce sont ces conférences qu'il a remaniées de manière à en faire un livre de lecture courante, sans apparat scientifique. Il n'a pas cherché le brillant, mais la pensée est nette et le style clair. Comme on pouvait l'attendre d'un historien éminemment critique, l'auteur, tout en étant sympathique à l'héroïne, fait preuve d'une impartialité qui est plus facile à nos contemporains qu'aux fanatiques ou aux ambitieux et intrigants du XVIe siècle. En Norvège, la poésie avait déjà placé sur un piédestal la gracieuse, quoique tragique, figure de Marie Stuart; la prose de M. G. Storm donne d'elle une image moins idéale, mais plus fidèle.

E. Beauvois.

Riksrâdet grefve A. J. von Hœpkens Skrifter, samlade och i urval utgifna af Carl Silfverstolpe. Stockholm, P.-A. Norstedt et fils, [1890]. In-8°, t. I : XX-494 pages; t. II : VI-769 pages.

L'éminent homme d'État dont les œuvres choisies, pour la plupart inédites, sont ici réunies pour la première fois, n'était pas moins distingué comme prosateur que comme orateur. C'est un des meilleurs écrivains de son pays, et son surnom de *Tacite de la Suède* serait peut-être mérité si son style, d'ailleurs net et élégant, avait encore plus de nerf et de concision. Ses écrits historiques consistent en une autobiographie jusqu'en 1738, en considérations sur Charles XII, la reine Ulrique et le roi Frédéric, en fragments d'Annales de la Suède en français assez correct, en notes éparses tantôt en français tantôt en suédois, et en mémoires dans l'une ou l'autre de ces langues. Ses éloges et discours prononcés dans les solennités de diverses sociétés littéraires, scientifiques et artistiques, dont il fut fondateur, président, secrétaire, étaient jusqu'ici les seuls de ses écrits qui eussent été publiés. Mais ses œuvres académiques et sa correspondance littéraire, qui remplit le dernier tiers du premier volume, ne peuvent offrir autant d'intérêt que la correspondance diplomatique, politique, administrative, financière, les rapports et mémoriaux d'un homme qui, comme membre (1746), puis président du conseil des

ministres (1751-1761), et l'un des principaux chefs du parti français ou des *Chapeaux* (Hattarne), joua un des premiers rôles pendant la période dite de *liberté* (frihetstiden) ou plus proprement du *parlementarisme*. Rien n'est plus expressif que ces documents secrets pour nous faire connaître les mobiles auxquels obéissaient les gouvernants de la Suède. On voit par exemple que Hœpken, tout en faisant semblant d'approuver le projet de descente en Angleterre formé par le duc de Choiseul en 1759, et en promettant de le seconder par l'envoi d'une flotte suédoise en Écosse, ne songeait qu'à gagner du temps et à obtenir des subsides (t. II, p. 509; cf. t. I, p. 151). Ce trait n'est pas le seul qui concerne les relations de la France avec la Suède, qui fut notre alliée pendant la guerre de Sept ans : une bonne partie des lettres de Hœpken seront consultées avec fruit pour l'histoire du ministère de Choiseul. L'intelligence de ces pièces est facilitée par les brèves explications que le savant éditeur a ajoutées soit en tête ou à la suite de quelques-unes, soit en note pour la plupart d'entre elles.

E. Beauvois.

Sveriges stællning till utlandet nærmast efter 1772 års statshvælfning. Akademisk afkandling af August J. Hjelt. Helsingfors, impr. de la Société de littérature finnoise, 1887. In-8°, x-222-34 pages.

Quoique cette monographie soit une simple thèse soutenue à la faculté philosophique de l'Université Alexandrine de Helsingfors, elle est basée sur d'amples recherches dans les archives de l'État à Stockholm et à Berlin, de la bibliothèque universitaire d'Upsala, du ministère des affaires étrangères à Paris, et sur l'étude de la correspondance des diplomates français et anglais, publiée par Tegner dans l'*Historisk Bibliotek* de Silverstolpe (1879), et celle d'Osterman, envoyé de Russie en Suède, qui avait été copiée par Odhner pour l'*Histoire politique de la Suède sous le règne de Gustave III*. Grâce à ces documents, dont une partie n'avait pas encore été utilisée, le jeune érudit a pu ajouter aux notions déjà mises en lumière par les Suédois qui avaient eu à parler du même sujet : Manderström, Geijer, Odhner et par quelques étrangers, notamment Fr. von Raumer et Geffroy. Outre vingt-six pièces inédites, presque toutes en français, qu'il a publiées, soit *in extenso*, soit par extraits, dans un appendice de trente-quatre pages, il a donné un fort bon exposé de la situation critique où se trouvait la Suède en 1772, après plus d'un demi-siècle d'intrigues parlementaires, et le danger qu'elle courait d'être partagée comme la Pologne. Aussi le coup d'État du jeune roi Gustave III, qui la sauva de ce péril imminent sans avoir eu à verser une seule goutte de sang, fut-il applaudi par la grande majorité de la nation et même par d'anciens chefs de parti. Il y a dans ce livre un grand enseignement qu'apprécieront, même en

dehors de la Suède, les hommes politiques qui font passer le patriotisme avant l'intérêt privé et la crainte de perdre un pouvoir dont ils ne savent faire bon usage.

E. Beauvois.

Den franska Revolutionen; dess orsaker och inre historia (1789-1799) af S. J. Boëthius. Stockholm, Fahlcrantz et Cie. In-8°, VII-543 pages.

Malgré les dates portées sur le titre, cette histoire de *la Révolution française, ses causes et son développement interne,* s'arrête en réalité à la chute de Robespierre; la fin de la Convention, le Directoire et le Consulat n'occupent que le dernier des onze chapitres et sont expédiés en une trentaine de pages. En revanche, les causes et les préludes de la Révolution remplissent tout le premier livre (p. 1-150); le second livre est intitulé : *Essai de constitution monarchique;* le troisième : *Essai de régime républicain.* Quoique l'auteur se soit confiné dans un court espace de temps et qu'il ait laissé de côté l'histoire militaire, qu'il avoue ne pas être de sa compétence (p. 8), il ne pouvait entrer dans les détails, ni donner de développement aux notices biographiques et aux anecdotes qui contribuent tant à caractériser les hommes, la situation et les événements. Aussi bien, n'a-t-il voulu faire qu'un livre de lecture, ce qui convenait en effet mieux pour le public auquel il s'adressait. Son rapide récit n'est interrompu par aucune digression; les discussions, toujours brèves, les citations et les notes bibliographiques sont placées sous le texte ou rejetées à la fin de chaque livre. L'analyse que M. B. donne des principales sources prouve qu'il est au fait, non seulement des recueils de documents et des grandes publications sur le sujet, mais encore des monographies récentes qui ont élucidé la matière. Il tire grand profit des travaux de Taine, Chérest, Sorel (qu'il rectifie deux fois à propos d'A. de Fersen, p. 290, 291), de Sybel, Schmidt, Häusser. Sobre de jugements qui, le plus souvent, sont renfermés dans une seule phrase ou exprimés par un mot, il préfère laisser parler les faits, mais il ne cache pas ses sympathies pour les libéraux et les modérés, non plus que sa réprobation des excès du jacobinisme. « On ne peut naturellement, dit-il, faire un grief à l'historien de manifester certaines opinions politiques, pourvu qu'elles n'obscurcissent pas chez lui l'amour de la vérité et n'influent pas sur son exactitude scientifique (p. 5). » Cette histoire, qui a été traduite en danois (1890), donne aux Scandinaves une idée fort juste des résultats acquis par les récentes recherches des historiens français et allemands et des événements d'une période agitée, qui est tout à la fois un sujet d'effroi et d'intérêt pour la plupart des peuples de l'Europe.

Eug. Beauvois.

Louisbourg in 1745. *The anonymous* **Lettre d'un habitant de Louisbourg** (*Cape Breton*), *containing a narrative by an eye-witness of the siege in 1745*. Edited with an English Translation by George M. Wrong, M. A., professor of history in the University of Toronto. — Toronto, William Briggs, 1897. 1 vol. gr. in-8° de 74 pages.

Ce mince volume est la réimpression d'une plaquette excessivement rare, mais d'un intérêt extrême pour le siège de Louisbourg en 1745. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire, dit M. W., et l'historien Parkman dut le faire copier, ne pouvant rencontrer l'original ailleurs, ni au British Museum ni en Amérique. Il en imprima des extraits, d'abord dans l'*Atlantic Monthly*, puis en appendice dans son *Half-Century of Conflict;* et le Dr Bourinot, ce nous semble, ne connaissait que cette première reproduction lorsqu'il écrivit son histoire du Cap Breton[1]. Depuis lors, ce dernier s'en est procuré un second exemplaire, et un troisième se trouve présentement à la bibliothèque du parlement d'Ottawa. Il est probable que l'un d'eux est l'exemplaire mis en vente récemment à Paris et que signale l'abbé Casgrain comme aussitôt acheté par l'Amérique[2].

« L'habitant de Louisbourg, » auteur de cette lettre, était un marchand, qui nous donne le point de vue de la population civile. Il est surtout hostile à l'esprit de trafic qui tendait alors à se développer chez les officiers de la colonie; aussi dénonce-t-il quantité d'abus ou de fautes commises à l'époque. Son livre fut soi-disant imprimé « à Québec, chez Guillaume Le Sincère, à l'Image de la vérité, » provenance ironique dont on est d'autant moins dupe qu'il n'y eut de presse au Canada, comme chacun sait, qu'après la conquête anglaise. M. W. a fort habilement reproduit la plaquette. La partie supérieure de chaque page contient la traduction, avec les dates et les notes de l'éditeur en marge; la partie inférieure, le texte original avec les indications de pagination primitive, — excellent système pour qu'on puisse se servir de la réimpression comme si l'on avait la première édition sous les yeux.

A corriger, p. 44 : *d'eux* pour *deux*. Ne faut-il pas lire aussi *Rous* au lieu de *Rouse*, p. 47?

R. de K.

Histoire du Trade-Unionisme, par Sidney et Béatrice Webb; traduite par A. Métin. Paris, V. Giard et Brière, 1897. Gr. in-8°, 613 pages.

Ce livre est certainement la contribution la plus importante à l'his-

1. *Cape Breton and its memorials* (1892), p. 43.
2. *Une seconde Acadie* (Québec, 1894), p. 65.

toire des classes ouvrières en Angleterre qui ait paru jusqu'à ce jour. Le grand ouvrage de M. Brentano : *Die Arbeitergilden der Gegenwart* fut publié en 1871, à une date où, par conséquent, le grand mouvement unioniste, qui commence en 1850, n'avait pas encore porté tous ses fruits. En effet, ce sont seulement les actes du 13 août 1875 (Conspiracy and Protection of Property Act) et du 30 juin 1876 (Act to amend the Law relating to Trade-Unions) qui consacrèrent l'existence légale des Trade-Unions, dont la reconnaissance était l'objet essentiel poursuivi par ce petit groupe d'hommes remarquables que M. Webb appelle la « Junta. » Depuis, un nouveau mouvement, dont les origines se placent vers 1885, a renouvelé les aspirations et la politique des Trade-Unionistes, aboutissant avec la grande grève des Dockers, en 1889, à ce qu'on a nommé le Néo-Trade-Unionisme. Le livre de M. et Mme W. s'arrête en 1892, à une date où les conséquences du nouvel esprit ne se sont pas encore pleinement développées.

Ce n'est pas une histoire générale de la classe ouvrière que nous donnent les auteurs; mais c'est l'histoire de la portion la plus intelligente, la plus instruite, la mieux disciplinée, et partant la plus active des ouvriers anglais. L'influence de ces puissantes associations, non seulement sur l'ensemble des travailleurs, syndiqués ou non, mais encore sur la politique générale de l'Angleterre, a été considérable. C'est à l'appui fourni, en 1874, par les Trade-Unionistes aux candidats conservateurs que les auteurs attribuent en partie la victoire électorale de Disraëli. Depuis cette date, le rôle politique des Unions, représentées pour la première fois au Parlement par MM. Alexander Macdonald et Thomas Burt, chefs de l'Union nationale des mineurs, n'a fait que grandir. L'attention croissante accordée par le Parlement à l'organisation du travail industriel, la formation graduelle du code le plus complet de protection ouvrière que possède aucun état européen, est le résultat de leurs efforts.

Mais les auteurs se sont attachés avant tout à nous décrire l'histoire intérieure des Unions. Il en est peu d'aussi intéressantes. La grande difficulté d'un récit de ce genre, où l'on rencontre moins d'individualités que de groupes, moins d'efforts personnels que d'efforts collectifs, c'est de trouver et de faire sentir l'unité de ces aspirations et de ces tentatives, dispersées en tant de points divers, et nécessairement peu coordonnées. Cette unité, elle est moins dans l'organisation parallèle des différentes Unions que dans les idées qui les inspirèrent simultanément. Au début, de 1829 à 1842 environ, l'influence d'Owen est prépondérante. M. et Mme W. appellent cette période la période révolutionnaire. Les associations ouvrières y ont un caractère politique marqué; on cherche à constituer non seulement des Unions professionnelles, mais encore des Unions générales de la classe ouvrière; volontiers les ouvriers s'attendent à une transformation radicale et soudaine de leur condition générale, qui fera passer la direction industrielle des capitalistes aux travailleurs. Puis, devant l'insuccès de ces efforts, sous

l'impression de violentes crises industrielles, et grâce à l'exemple de la nouvelle Société amalgamée des mécaniciens, fondée en 1850, les aspirations des ouvriers changent de direction. Les idées révolutionnaires, parfois aussi les sentiments de fraternité sociale, passent au second plan; les Unions poursuivent avant tout l'amélioration immédiate de la situation matérielle de leurs membres. Ainsi naissent ces puissants syndicats de mécaniciens, de briquetiers, de tisseurs, de mineurs, qui sont à la fois des sociétés de secours mutuels et des sociétés de lutte; ainsi commencent l'action politique sur le Parlement, les efforts pour obtenir des lois meilleures, qui donneront à l'ouvrier à la fois plus de bien-être et plus d'instruction, plus d'intelligence et de moralité. Enfin, depuis 1885, le succès ayant peu à peu endormi l'activité des Unions, le souci de la prospérité matérielle ayant fait taire chez beaucoup de leurs membres les sentiments d'une solidarité plus large et plus généreuse, une nouvelle génération, inspirée des idées socialistes, cherche à les secouer de leur léthargie et parvient à organiser et à syndiquer ces ouvriers *non-qualifiés*, longtemps objet du dédain et parfois de l'oppression des travailleurs plus instruits.

Un pareil mouvement, si varié dans ses manifestations, si divers d'inspirations, n'est pas possible sans chefs. M. et Mme W. ont vivement mis en lumière cette action considérable des hommes de talent et de caractère qui dirigèrent le mouvement Trade-Unioniste et le personnifièrent aux yeux du public. Au début, les ouvriers s'adressent aux classes dominantes pour y trouver des défenseurs. Place, Hume, Owen, Duncombe appartiennent tous à la bourgeoisie. Mais plus tard, lorsque l'organisation des Unions leur permet de recruter, parmi leurs propres membres, des hommes intelligents et instruits, ce sont d'anciens ouvriers, Allan, Newton, Applegarth, qui prennent la direction du mouvement. Dans un chapitre remarquable intitulé « la Junta et ses alliés » les auteurs ont montré grâce à quelle persévérance, à quelle habileté tactique, à quelle intelligence politique ces hommes parvinrent à modifier l'opinion publique et à imposer au Parlement la reconnaissance des Unions. Enfin, plus près de nous, nous voyons grandir l'influence de MM. John Burns et Tom Mann dont l'action personnelle a été prépondérante dans la transformation des anciennes Unions et dans la naissance du Néo-Trade-Unionisme.

Non moins essentielle à connaître est l'histoire de l'organisation intérieure des Unions. Les problèmes qui se posèrent ici et qui se posent encore aujourd'hui aux chefs des syndicats sont d'une portée politique plus générale. Les auteurs voient volontiers dans les syndicats des types restreints de sociétés démocratiques, dont les expériences serviront aux groupes sociaux plus vastes. Comment concilier l'autorité du pouvoir exécutif avec la liberté des sections indépendantes? Comment assurer le contrôle du comité central sur l'action particulière des unités plus faibles? Comment balancer les tendances conservatrices des Unions riches avec la nécessité de conquérir de nouveaux droits et

d'étendre leur champ d'action? Dans la manière dont ces questions ont été résolues, les auteurs voient une nouvelle preuve de l'excellence du gouvernement représentatif; ils nous montrent les syndicats abandonnant peu à peu l'usage du referendum pour se confier à la direction d'un comité élu et d'une assemblée générale annuelle. Pour nous, nous ne pouvons guère voir dans cette évolution qu'une preuve de l'aptitude du caractère anglais à la pratique de cette forme de gouvernement. Quoi qu'il en soit, les efforts et les expériences de milliers d'ouvriers arrivant peu à peu, après mille déboires, à la pratique régulière du *self-government*, appliquant à la conduite de leurs associations la même ténacité et la même énergie qu'ils mettent dans leur conduite individuelle, sont un spectacle assez original et assez puissant pour offrir, suivant l'expression des auteurs, « une matière sans pareille aux généralisations significatives du philosophe ou de l'homme d'État. »

Quant à la méthode des auteurs, elle a ce caractère véritablement scientifique qui fait de leur livre une des sources les plus riches et les plus précises de l'histoire ouvrière contemporaine. On trouvera à la fin du volume une bibliographie du Trade-Unionisme, qui ne comprend pas moins de cinquante pages. Il est facile, en la parcourant, d'imaginer les efforts qu'a dû coûter aux auteurs la réunion de ces matériaux. Journaux, brochures, circulaires, manifestes, pamphlets, ouvrages techniques, papiers inédits, ils n'ont rien négligé qui pût fortifier l'autorité de leur récit et de leurs appréciations. A ce titre seul, et comme collection de faits généralement ignorés et difficilement accessibles, leur livre mériterait déjà la reconnaissance de l'historien. Pour beaucoup de lecteurs sans doute, le plus grand attrait du livre sera précisément la possibilité qu'il fournit de pénétrer plus intimement dans la vie industrielle anglaise, de connaître plus en détail les conditions techniques qui dominent les organisations de métiers, et souvent peuvent seules expliquer des revendications ou des conflits dont l'observateur distrait ne saisit pas la portée.

On s'étonnera peut-être que dans le cours de ce volume M. et Mme W. aient si peu insisté sur le rôle économique des Unions. En effet, on ne s'est guère jusqu'ici occupé des syndicats que pour discuter les problèmes économiques soulevés par leur politique, et, dans l'histoire qu'on en fait, il est indispensable d'en tenir compte. Leur attitude à l'égard de la réglementation du travail, de la fixation des salaires, de l'apprentissage ne saurait être simplement enregistrée; elle doit être expliquée et discutée. Or, les auteurs ont bien montré comment les Unions, dominées d'abord par les idées d'Owen, acceptèrent ensuite les principes de l'économie politique classique, pour revenir de nos jours à des théories socialistes. Ils ont constaté la réaction de ces idées sur la politique et les visées pratiques des syndicats, mais ils n'ont pas examiné les problèmes plus spéciaux que nous énumérions tout à l'heure, ni étudié l'influence des Unions sur le développement industriel de l'Angleterre. C'est qu'en effet ils ont réservé pour un ouvrage ultérieur l'étude

détaillée de ces questions. Ce livre, qui aura pour titre « la Démocratie industrielle » et paraîtra presque simultanément en allemand, en français et en anglais[1], sera le complément indispensable au point de vue économique et politique de l' « Histoire du Trade-Unionisme. » Celle-ci même, dans la pensée des auteurs, ne doit être que l'introduction, et comme la base sur laquelle s'appuiera leur théorie économique. Ils nous donnent ainsi un brillant exemple de cette union de la méthode historique avec les différentes sciences sociales, que beaucoup d'esprits estiment être aujourd'hui l'instrument indispensable de leurs progrès futurs.

Il faut remercier M. Métin de nous avoir donné de ce grand ouvrage une traduction aussi exacte. Il a su trouver pour les mots anglais les plus techniques un équivalent français, et son travail contribuera, nous l'espérons, à nous faire perdre la paresseuse habitude de reproduire simplement certains termes anglais dans le texte français, lorsque la traduction n'en est pas immédiatement donnée par le langage courant. Quelques fautes d'impression, qui du reste n'altèrent jamais le sens du texte, disparaîtront sans doute à la seconde édition.

Charles Rist.

W. C. Church. **Ulysses S. Grant and the period of national preservation and reconstruction.** New-York, Putnam, 1897. In-12, XI-473 pages (illustré); série des Heroes of the Nations.

Cette biographie du général Grant, rédigée par un officier supérieur américain, fait partie d'une collection écrite pour le grand public; aussi n'a-t-elle ni appareil critique, ni bibliographie, ni indications de sources. L'auteur n'a pas prétendu apporter de faits nouveaux; il s'est borné à présenter un tableau de la carrière de Grant. Il s'est attaché surtout à ses actes militaires et à sa vie privée, réduisant l'histoire politique des deux présidences à un résumé sommaire; — procédé parfaitement justifié à la fois par la nature de cette biographie et par le caractère même du personnage. La narration des campagnes de Grant est très agréable à lire; on y respire ce parfum de simplicité et de franchise qui donne tant de charme aux œuvres historiques des Américains. Aucune emphase, aucune rhétorique, aucun expédient pour donner à son héros des attitudes héroïques ou des pensées profondes. Et c'est justement cette allure naturelle, cette façon positive de résoudre les questions comme elles se posent, sans prétention de les soumettre à une doctrine, c'est cette absence de tenue conventionnelle, cette indifférence aux théories et aux traditions sur la discipline, la stratégie et la tactique, qui font l'originalité des héros militaires américains dont Grant et Sherman sont les types les plus parfaits.

Ch. Seignobos.

1. Les éditions anglaise et allemande ont paru au cours de l'année 1898.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1898, 5e livr. — A. d'Herbomez. Notes et documents pour servir à l'histoire des rois fils de Philippe le Bel (concernent l'histoire des rapports de ces trois rois avec la ville de Tournai et la province de Tournaisis; la plupart proviennent des archives mêmes de Tournai; un de ces documents est fort instructif pour le fonctionnement de la vie communale au XIVe siècle). — L. Delisle. Notice sur un ms. de Saint-Laud d'Angers, appartenant à M. le marquis de Villoutreys (ce ms., que Fauchet avait connu et que Vyon d'Hérouval avait communiqué à dom Luc d'Achery, avait disparu depuis plus d'un demi-siècle. Il contient une copie, faite au XIIe siècle, des *Gesta consulum Andegavensium*, par le moine Jean, et un cartulaire de l'église de Saint-Laud copié dans la première moitié du XIIIe siècle. Ce cartulaire comprend 73 pièces allant de 1094 à 1198). — L. Mirot et Eug. Deprez. Les ambassades anglaises pendant la guerre de Cent ans. Catalogue chronologique; 1re partie, 1327-1360 (dépouillement méthodique de la série des *Nuncii*, qui appartient au fonds de l'Échiquier, *Exchequer Accounts; Queen's Remembrancer*. Ce sont les pièces justificatives des dépenses faites par les ambassadeurs. Comme elles portent exactement d'ordinaire les dates de départ et de retour, le nombre des journées de route, enfin les noms des envoyés, ils fournissent de fort utiles éléments chronologiques. Cette première partie comprend près de 200 numéros). — A. de Barthélemy. Ludovic Lalanne (notice nécrologique suivie d'une bibliographie très détaillée). = Bibliographie : *G. Schlumberger*. Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de la terre d'outre-Jourdain (très intéressant). — *A. Hellot*. Fécamp au temps de la Ligue; la légende de Boisrosé (bon). — *P. Pélicier*. Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin (contient 33 pièces allant de 565 à 1111). — *Comte Aug. de Loisne*. Le cartulaire du chapitre d'Arras (contient 174 chartes, dont la plus ancienne est un diplôme de Charles le Simple). — *J. Soyer*. Un faux diplôme carolingien attribué tantôt à Louis le Débonnaire et tantôt à Louis le Bègue, concernant l'abbaye de Dèvre, près de Vierzon (c'est un faux rédigé au XIe siècle). = Chronique et mélanges : Omont. Le concordat de Worms, 23 septembre 1122 (publie les lettres du pape Calixte II et de l'empereur Henri V, qui terminèrent la célèbre conférence de Worms, d'après le ms. C 121 de la bibliothèque cantonale de Zurich). — A. Bruel. Prêt fait par un banquier de Padoue à Jean de la Tour d'Olliergues, 4 mars 1368.

2. — La Correspondance historique et archéologique. 1898,

25 décembre. — Ch. Sellier. La maison de Loys de Villiers (rue Vieille-du-Temple; son histoire depuis le milieu du XIVe siècle; à cette époque, elle n'était séparée de l'hôtel Barbette que par une hôtellerie à l'enseigne du *Moulinet*). — Paul d'Estrée. Les amours de Marie-Jacqueline de Ghistelle et du chevalier Séguier (Marie-Jacqueline était une simple roturière dont le chevalier prétendit faire sa femme; le père du chevalier, pour empêcher cette mésalliance, obtint contre la jeune fille une lettre de cachet en 1725. Elle fut mise en liberté après une détention de six mois et put épouser le chevalier). — Max Prinet. La collection des sceaux du Trocadéro. — E. Mareuse. La carte des chasses du roi. — Une date de l'itinéraire de Louis XI (il était à Saumur le 15 avril 1467).

3. — Revue des Études historiques. 1899, 1er février. — E. Allix. La philosophie politique et sociale de Mably. — L. Cahen. Les lieutenants de police et les municipalités dans le ressort du Parlement de Paris au début du XVIIIe siècle. — Fr. Funck-Brentano. Quelques observations nouvelles sur les lettres de cachet en blanc (admet avec M. Marion l'existence de ces lettres, dont l'usage paraît d'ailleurs avoir été assez restreint. L'origine n'en est pas encore établie avec certitude).

4. — La Révolution française. 1898, 14 décembre. — H. Monin. L'original de la musique du *Ça ira*, avec un fac-similé (l'air de ce chant révolutionnaire est sorti des académies de danse, qui foisonnaient alors dans la banlieue de Paris; il exprima au début la gaieté parisienne). — A. Aulard. Les républicains et les démocrates, depuis le massacre du Champ de Mars jusqu'à la journée du 20 juin 1792 (montre l'évolution des deux partis bourgeois et démocratique pendant cette année, la victoire de la bourgeoisie qui fait voter une constitution favorable à ses privilèges, la défaite des démocrates après la journée populaire du 20 juin, en attendant que les communes se soulèvent contre le roi traître à la patrie et renversent le trône). — Kareiew. Comment les décrets du 4 août 1789 furent-ils accueillis par l'opinion? (fragment du livre sur les paysans et la question paysanne qui va être publié en traduction française). = 1899, 14 janvier. Aulard. La législation civile de la Révolution (compte-rendu de la soutenance des thèses de doctorat présentées par M. Sagnac : 1° *Quomodo jura dominii aucta fuerint regnante Ludovico XVI*; 2° *la Législation civile de la Révolution française, 1789-1804*). — J. Flammermont. Les gardes-françaises en juillet 1789 (relève une citation inexacte de Taine reproduite par M. Funck-Brentano; montre qu'en 1789 la discipline avait été rétablie depuis longtemps chez les gardes-françaises et que, si ces soldats se jetèrent dès le début de la Révolution dans le parti populaire, c'est que les mesures maladroites prises par M. du Châtelet, leur colonel, les avaient irrités). — Aulard. Le détrônement de Louis XVI, 1792 (les adresses contre Louis XVI, républicaines ou non, ont été inspirées par le même sentiment, celui des dangers de la patrie menacée. D'ailleurs, parmi les

fédérés, beaucoup n'étaient pas républicains. La Législative, monarchiste et bourgeoise, se laissa pousser par les pétitionnaires parce qu'elle pensait qu'ils avaient raison; mais elle vota la suspension du roi et non sa déchéance). — F. Rabbe. Thomas Paine, d'après M. Conway; fin.

5. — Revue d'histoire diplomatique. 1899, n° 1. — Georges Salles. Une médiation des protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre, au milieu du XVIe siècle (expose dans quelles circonstances François Ier fut amené à solliciter en 1545 la ligue de Smalcalde d'être médiatrice et même arbitre entre lui et le roi d'Angleterre). — Vicomte Maurice Boutry. Une affaire d'espionnage au XVIIIe siècle; la baronne de Rieben (elle fut arrêtée le 27 janvier 1757 comme soupçonnée d'espionnage pour le compte de la Prusse; on voulait en outre saisir chez elle les papiers laissés par le baron Knyphausen, son amant, qui avait quitté Paris après la rupture des négociations diplomatiques. On ne trouva rien et, le 1er mars 1758, elle fut rendue à la liberté). — Henri Marczali. Les relations de la Dalmatie et de la Hongrie, du XIe au XIIIe siècle. — Toru-Terao. Les relations entre l'Europe et le Japon. — Ernest Daudet. Une intrigue à la cour de France, 1816-1817 (intrigue formée par Talleyrand, qui essayait de renverser le ministère en s'appuyant sur l'Angleterre et sur les ultras; peut-être même est-ce lui qui fit aviser Blacas, ambassadeur à Rome, de revenir brusquement et secrètement à Paris en avril 1817. Mais, par Decazes, Richelieu réussit à convaincre le roi qu'il fallait renvoyer Blacas à son poste. Il dut repartir après avoir failli en dix jours amener par sa seule présence un bouleversement ministériel). — Le congrès international d'histoire diplomatique à La Haye.

6. — Bulletin de correspondance hellénique. 1898, janvier-octobre. — G. Colin. Notes de chronologie delphique (ces notes sont tirées d'actes d'affranchissement récemment découverts à Delphes et qui se répartissent presque tous dans le Ier siècle avant J.-C. et le Ier siècle après. 121 numéros. L'ensemble des données qu'ils fournissent est présenté dans une série de tableaux où sont indiqués dans autant de colonnes : 1° les archontes; 2° les bouleutes; 3° les autres fonctionnaires delphiques; 4° les fonctionnaires étrangers à Delphes. Observations sur la forme de ces actes d'affranchissement. Important mémoire de 200 pages). — W.-M. Ramsay. Asiana. — Perdrizet. Inscriptions d'Acræphiæ. — Th. Homolle. Inscription de Delphes. Un ouvrage d'Aristote dans le temple de Delphes (texte et restitution. L'inscription attribue à la collaboration d'Aristote et de son neveu Callisthène la composition d'un catalogue des Pythoniques comprenant le catalogue des vainqueurs aux jeux pythiques et l'histoire de la fondation de ces jeux. L'ouvrage a été composé entre 340 et 334; il fut transcrit et consacré par les soins de l'autorité dans le sanctuaire de Delphes; il valut à ses auteurs l'honneur de l'éloge public et le couronnement).

7. — Revue de l'histoire des religions. 1898, septembre-octobre. — L. Leger. Études de mythologie slave. Les divinités inférieures. — G. Dottin. La religion des Gaulois, à propos du récent ouvrage de M. Alexandre Bertrand (M. Bertrand nous apporte un copieux supplément d'informations sur les croyances religieuses de la Gaule; mais il n'a pu déterminer certainement celles qui sont celtiques). — L. Couve. Bulletin archéologique de la religion grecque, 1896-1897. — A. Leclère. Une version cambodgienne du jugement de Salomon.

8. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1898, n° 6. — R. Dareste. Nouveaux textes de droit romain (réédite trois édits impériaux provenant des papyrus de Berlin et propose des corrections et des restitutions nouvelles). — Ed. Beaudouin. Les grands domaines dans l'empire romain, d'après des travaux récents; 7e et dernier article (des baux faits par les églises). — Declareuil. Les preuves judiciaires dans le droit franc du Ve au VIIe siècle; suite (de la preuve par écrit). — J. Tardif. Les chartes mérovingiennes de Noirmoutier (étude sur Ansoald, évêque de Poitiers, et ses donations; réédite plusieurs actes de cet évêque, en particulier le fragment qui a été conservé de son testament). — N. Herzen. La date des actions hypothécaires romaines; 1er art. (fixe cette date vers le milieu du Ier siècle de notre ère). = Bibliographie : *H. Dard.* Le droit public canadien sous la domination française (intéressant).

9. — Revue archéologique. 1898, nov.-déc. — Paul Foucart. Traité d'alliance de l'année 362 (accord entre les Athéniens, Arcadiens, Achéens, Éléens et Phliasiens, qui se promettent mutuel secours contre toutes les tentatives faites pour ruiner le gouvernement démocratique chez ces peuples. Texte grec, traduction et commentaire). — M. de Laigue. Les nécropoles phéniciennes en Andalousie, 1887-1895. — Delattre. Les cimetières romains superposés de Carthage, 1896; suite. — Maurice Pernot. A propos de l'inscription de Henchir-Mettich (collation des leçons proposées par Schulten avec le moulage qui est au Louvre). — E. Blochet. Les inscriptions turques de l'Orkhon; suite. — G. Foucart. Le mobilier funéraire sous la XIIe dynastie, d'après une publication récente de M. Steindorff. — Abbé Parat. La villa gallo-romaine de Saint-Moré.

10. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 1898, nov.-déc. — J. Depeiges. Molière légiste (Molière a fréquenté l'école d'Orléans en 1641 et 1642, et il a plaidé au moins une fois). = Bibliographie : *Larocque.* Le don du fiancé à Rome et dans les provinces avant Justinien (remarquable; la *donatio ante nuptias* dérive du droit provincial; ce sont les coutumes locales qui l'ont introduite dans le droit romain). — *Meynial.* Le mariage après les invasions; fasc. 1 : origines romaines et germaniques (important). — *Takematsu.* Étude sur la constitution du Japon (exposé remarquable de la constitution impériale de 1889).

11. — Le Bibliographe moderne. 1898, n° 8. — Pierre ARNAULDET. Les associations d'imprimeurs et de libraires à Mantoue au XVe s. — Abbé INGOLD. Les mss. des anciennes maisons religieuses d'Alsace; suite; fin au n° 10. — Eug. CAPET. La nouvelle bibliothèque de New-York. = N° 9. BLOCHET. Catalogue des mss. mazdéens de la Bibliothèque nationale de Paris. — Henri STEIN. La collection Dufresne et les archives lorraines. — BRUTAILS. Nouvelles recherches sur les origines de l'imprimerie à Bordeaux. — Em. MOTTA. Le bagage d'un étudiant de Pavie en 1479. = N° 10. Henri STEIN. Les archives aux États-Unis. = N° 11. ID. Une production inconnue de l'atelier de Gutenberg. — Dr DORVEAUX. Inventaire d'une bibliothèque d'apothicaire en 1482. — Ch. SCHMIDT. Un ms. de la bibliothèque de Cassel; le « Stammbuch » d'un étudiant allemand du XVIe siècle. — Henri STEIN. Le nouveau dépôt des archives de l'État à Anvers.

12. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1898, 15 nov. — G. ISAMBERT. Cinquante années de règne : François-Joseph, 1848-1898. — J. FRANCONIE. Le contrôle financier international en Égypte, 1876-1897.

13. — Annales des sciences politiques (suite des *Annales de l'École libre des sciences politiques*). 1899, janvier. — Émile BOUTMY. La langue anglaise et le génie national. — Capitaine MALLETERRE. D'Alexandrie à Karthoum, 1882-1898; avec une carte. — Ch. MOUREY. De l'Atlantique au Nil; avec une carte.

14. — Le Correspondant. 10 déc. 1898. — Duc DE BROGLIE. Un évêque politique et patriote au IVe siècle. Saint Ambroise. I. Ambroise conseiller de l'empereur Gratien; suite le 25 déc. II. Missions diplomatiques d'Ambroise; fin le 10 janvier 1899. III. Ambroise et Théodose (très brillant essai historique). — TRIAIRE. Mme Récamier et ses contemporains (lettres intéressantes de Lacordaire, Ravignan, Mme Récamier et surtout M. Thiers). — Prince DE LA MOSKOWA. Quelques notes intimes sur la guerre de 1870. L'armée. La bataille de Sedan. La capitulation. Le roi Guillaume et Napoléon III (l'auteur, témoin oculaire de la bataille de Sedan, a surtout pour but de dégager la responsabilité de l'empereur. Son récit contient des inexactitudes. Il dit que l'armée française comptait 90,000 hommes. Elle en comptait 124,000). = 25 déc. P. DE LA GORCE. Les duchés de l'Elbe, l'Allemagne et l'Europe; suite les 10 et 15 janvier. II. La Prusse avant Sadowa. La diplomatie aux Tuileries. M. de Bismarck à Biarritz. III. La question de la Vénétie. La politique personnelle de Napoléon III (excellent exposé des négociations de l'Italie avec la Prusse et des hésitations incohérentes de la France. La correspondance inédite de M. de Gramont a fourni à M. de la Gorce des documents précieux, entre autres le récit de l'incroyable conversation du 25 août 1864, où M. de Bismarck fit miroiter aux yeux de M. de Gramont le mirage des provinces rhénanes). — D. MELEGARI. La comtesse de Lipona (Caroline Murat prit ce nom en exil. Mlle Mele-

gari raconte, avec une juste sévérité, la funeste influence exercée par l'ambition de Caroline pendant les dernières années de l'empire, et après sa chute sa vie bourgeoise tout occupée de difficultés financières). = 10 janvier 1899. Un ancien diplomate. L'Europe et l'Angleterre. I (résumé historique du rôle de l'Angleterre du congrès de Berlin à Omdurman. Ce récit sans nouveauté, dépourvu de nuances et de diplomatie, est-il vraiment d'un diplomate?). — Biré. Lettres inédites de Chateaubriand et de Michelet (adressées à A. Nettement entre 1830 et 1842. Celles de Michelet sont précieuses, surtout la seconde, par la manière dont il détermine sa place comme historien entre Guizot et A. Thierry. Il proteste contre l'accusation d'être poète et non historien *positif*).

15. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1899, 5 janvier. — L. Roure. Races et nationalités; fin le 20 janvier. — X.-M. Le Bachelet. La question liguorienne : probabilisme et équiprobabilisme (à propos de la récente publication des lettres de saint Alphonse de Liguori); fin le 20 janvier. = 20 janvier. G. Longhaye. Quinze années de la vie de Montalembert, 1835-1850; suite et fin le 5 février. — J. Brucker. L'antisémitisme et le moyen âge (critique du discours prononcé par M. Rouanet à la Chambre contre l'antisémitisme). — H. Chérot. Figures de soldats : Olivier de Clisson.

16. — La Revue de Paris. 1898, 15 décembre. — Comte Fleury. La France et la Russie en 1870; 1er art. (beaucoup d'extraits fort intéressants de la correspondance diplomatique du général Fleury, alors ambassadeur de France à Pétersbourg. Intéresse l'histoire diplomatique de l'Europe en général à cette époque); suite et fin le 15 janvier 1899. — Victor Bérard. Joseph Chamberlain. — Aulard. La réaction thermidorienne à Paris (d'après les journaux et d'après les rapports de la commission de police administrative de la commune de Paris, deux sources qui se corrigent et se complètent). = 1899, 1er janvier. Avant et après Waterloo (correspondance entre le comte de Blacas, ministre de Louis XVIII à Ostende, et Wellington. Blacas comptait, en mai 1814, sur le soulèvement des Français du Nord et demandait à Wellington d'appuyer ce mouvement au moyen de troupes détachées. Wellington s'y refuse pour des raisons surtout militaires. Blacas revient à la charge le 19 juin après des compliments au vainqueur de Waterloo). — Pierre de Ségur. Boutteville le duelliste (récit très attachant et en partie nouveau). = 15 janvier. Général Baron Gourgaud. Conversations de Napoléon à Sainte-Hélène (extraits des notes prises par Gourgaud à Sainte-Hélène et qui viennent de paraître en volume). — Victor Bérard. L'Angleterre et l'empire du monde. — Victor Tantet. L'ambassade de Tippou-Sahib à Paris en 1788 (d'après les papiers des archives du ministère des colonies. Cette ambassade ne fut guère qu'une suite de divertissements, sans résultats pratiques). = 15 février. Ernest Daudet. La dissolution de la « chambre introuvable » (d'après les papiers

du duc Decazes, qui fut l'ouvrier très actif et décisif de cette œuvre de salubrité nationale). — M. DE MARCÈRE. La constitution de 1875 et M. Wallon (détails sur les délibérations, négociations, discussions qui précédèrent le vote de la constitution. Ces notes appartiennent vraiment à l'histoire. Elles mettent dans un jour particulier le rôle joué alors par M. Buffet).

17. — Revue des Deux-Mondes. 1898, 15 oct. — Comte Charles DE MOUY. Jeanne la Folle; fin (histoire de cette folie; précautions qu'il fallut prendre à ce sujet. L'auteur croit que Jeanne apporta en naissant le germe de cette maladie, que les infidélités, puis la mort de Philippe le Beau amenèrent ensuite à l'état aigu). — ROUIRE. La France et l'Angleterre dans la vallée du Niger. = 1er nov. G. HANOTAUX. Richelieu et Marie de Médicis à Blois, mai-juin 1617. — Ch. BENOIST. Orange et Néerlande. Le couronnement de la reine. — Henri DEHÉRAIN. L'occupation égyptienne du haut Nil (depuis 1839). = 15 nov. Comte DE MONTALIVET. Fragments et souvenirs. La révolution de février 1848 (fort intéressant, Montalivet ayant été mêlé de très près aux événements qui se passèrent aux Tuileries le 23 et le 24 févr.). — C. BELLAIGUE. A l'abbaye de Solesmes (histoire de la musique d'église et de la réforme grégorienne d'après les publications des bénédictins de Solesmes). — Étienne LAMY. La France du Levant; 1er art. : l'évolution des influences politiques; 2e art., 15 déc. : le voyage de l'empereur Guillaume II; suite le 15 janv. 1899 : le voyage de Guillaume II; ses résultats. = 1er déc. Pierre DE SÉGUR. Marie-Catherine de Brignole, princesse de Monaco, 1736-1813 (intéressante histoire de son mariage, de sa séparation d'avec le prince son mari, de sa liaison avec le prince de Condé). = 15 déc. G. HANOTAUX. Richelieu dans son diocèse (des circonstances dans lesquelles Richelieu fut amené à écrire son livre sur *les Principaux points de la foi;* son importance politique). = 1899, 1er janv. ID. Richelieu à Avignon (il y était en exil comme punition des « allées et venues de diverses personnes qui se font aux lieux où vous êtes et dont plusieurs de nos sujets prennent ombrage et défiance. » Fuite de la reine mère de Blois; le roi ordonne aussitôt à Richelieu de quitter son exil et de reprendre auprès de Marie de Médicis le service qu'il y occupait deux ans auparavant. Il voulait par là contrecarrer l'action de d'Épernon, qui avait tiré la reine mère de sa prison). — A. BILLOT. Le rapprochement commercial entre la France et l'Italie; souvenirs diplomatiques. = 15 janv. A. JEANROY. La poésie provençale du moyen âge; 1er art. : les origines. = 1er févr. ROTHAN. Napoléon III et l'Italie; 1er art. : l'entrevue de Plombières (gages compromettants que Cavour avait eu l'habileté de se faire remettre; avantages qu'il sut en tirer à force d'imagination et de souplesse audacieuse). — R.-G. LÉVY. Les finances égyptiennes (depuis 1841). — Émile VEDEL. Une excursion au pays d'Angkor. — Vicomte DE REISET. Fragments de mémoires (extraits assez insignifiants sur les guerres de la Révolution et de l'Empire).

18. — Bulletin critique. 1898, n° 35, 15 déc. — *N. Paulus.* Luthers

Lebensende (ouvrage très érudit). — *J. Knepper*. Nationaler Gedanke und Kaiseridee bei den elsæssischen Humanisten (œuvre de journaliste, écrite avec un fâcheux parti pris d'hostilité contre la France). = 25 déc. *B. Hall*. The Romans on the Riviera and the Rhone (la partie topographique et la partie historique sont traitées avec la même science et le même bonheur). = 1899, 5 janv. *Eug. de Faye*. Clément d'Alexandrie; étude sur les rapports du christianisme et de la philosophie au IIe s. (très intéressant; mais on doit regretter que l'auteur n'ait donné de place dans son étude qu'à la théodicée, à la christologie et à la morale). — *Taphanel*. La Beaumelle et Saint-Cyr (plaidoyer fort intéressant et souvent convaincant; il est certain que nous ne pouvons pas maudire La Beaumelle pour une œuvre dont les dames de Saint-Cyr lui fournirent les matériaux et de continuelles indications). — *G. Fougères*. Mantinée et l'Arcadie orientale (excellent. L'auteur, en particulier, montre combien exactes sont les descriptions de Pausanias). = 15 janv. *W. Bergmann*. Studien zu einer kritischen Sichtung der Südgallischen Predigtliteratur des fünften und sechsten Jahrhunderts (excellent travail sur la littérature homilétique dans la Gaule méridionale étudiée dans les opuscules attribués à Fauste de Riez). — *M. Sepet*. Saint Louis (excellent). — *Horn*. Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie (vive et intéressante narration). — *Paulhon*. Joseph de Maistre (peinture fidèle et attachante de l'homme). — *Espinas*. La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution (contestable; les termes ne sont pas assez bien définis). — Souvenirs du comte de Semallé, page de Louis XVI (intéressant). = 5 février. *A. Haseloff*. Eine thüringisch-sæchsische Malerschule des XIII Jahrhunderts (bonne étude sur les miniatures des psautiers du landgrave Hermann de Thuringe, petit-fils de l'empereur Conrad II). — *Le R. P. Ortolan*. Savants et chrétiens (l'auteur se propose de décrire la filiation des idées et des méthodes scientifiques, en même temps que celle des hommes qui les ont conçues, afin de montrer le rôle et l'influence de l'Église dans la culture intellectuelle. Il traite de l'antiquité et du moyen âge. Le volume se termine par une revue des encyclopédies qui ont été composées pendant cette dernière période).

19. — Journal des Savants. 1898, déc. — Albert Sorel. Voltaire avant et après la guerre de Sept ans (à propos du récent ouvrage publié par le duc de Broglie). — Berthelot. Sur les recettes techniques et alchimiques transcrites à la fin de divers mss. latins du moyen âge (le traité sur l'agriculture de Palladius, dans le ms. de la Bibl. nat., lat. 6830 F, montre que les recettes qu'on y trouve sont toutes empruntées à des ouvrages plus anciens et qu'elles remontent à l'antiquité). — L. Delisle. Sur la date de l'association de Philippe, fils de Louis le Gros, au gouvernement du royaume (elle fut proclamée à Senlis le jour de Pâques 18 avril 1120; liste des diplômes royaux où le consentement du jeune prince est formellement indiqué. On ne savait jusqu'ici avec certitude qu'une chose, c'est que Philippe avait été sacré à Reims le

14 avril 1129). = 1899, janv. G. Maspero. Manuscrits coptes du Déir Amba Shenoudah (sur trois morceaux d'apocalypse publiés par Steindorff; étude sur l'apocalypse d'Élie). — G. Boissier. Les monuments historiques de la Tunisie (analyse du 1er fasc., publié par R. Cagnat et P. Gauckler). — L. Delisle. Initiales artistiques extraites des chartes du Maine (indications bibliographiques sur les chartes historiées, à propos d'une publication récente de J. Chavanon).

20. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1898, n° 50. — *Fr. Thureau-Dangin.* Recherches sur l'origine de l'écriture cunéiforme; 1re partie (remarquable). — *Sousa Viterbo.* Trabalhos nauticos dos Portuguezes nos seculos XVI e XVII; parte I (excellent travail de dépouillement). — *Rod. Reuss.* L'Alsace au XVIIe s.; t. I. = N° 51. *A. J. Mason.* The mission of St Augustine to England according to the original documents (intéressant). — *O. Rœssler.* Kaiserin Mathilde, Mutter Heinrich's von Anjou, und das Zeitalter der Anarchie in England (consciencieux, mais beaucoup d'enflure). — *A. Bernouilli.* Basler Croniken; Bd. V. — *H. Müller.* Les origines de la Compagnie de Jésus. Ignace et Lainez (très curieux, mais laisse sans les résoudre bien des questions délicates). — *Venture de Paradis.* Alger au XVIIIe s.; édité par *E. Fagnan* (bon). — *Luckwaldt.* Œsterreich und die Anfænge des Befreiungskrieges von 1813 (excellent exposé de la diplomatie autrichienne, dont la conduite tortueuse est sévèrement appréciée). = N° 52. *Amélineau.* Les nouvelles fouilles d'Abydos, 1897-1898. — *J. de Rougé.* Monuments contemporains des deux premières dynasties récemment découvertes en Égypte. — *J. Capart.* Notes sur les origines de l'Égypte d'après les fouilles récentes (long article de Maspero sur ces trois brochures. Maspero se défend contre le reproche d'avoir ignoré l'existence de l'âge de pierre en Égypte). — *Flinders Petrie.* Six temples at Thebes, 1896 (important). — *E. Horn.* Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie (livre bon à consulter et d'une lecture agréable). — *A. de Bertha.* La constitution hongroise, d'après le Dr Samuel Radó (bon). = 1899, nos 1-2. *A. Pellegrini.* Nota supra un iscrizione egizia del museo di Palermo (cette inscription n'est qu'un fragment, mais de grande importance, surtout à cause de sa haute antiquité; il appartient peut-être à la fin de la Ve dynastie). — *Fairley.* Monumentum Ancyranum (utile adaptation de l'éd. de Mommsen). — *P. Allard.* Études d'histoire et d'archéologie (intéressant recueil). — *Mommsen.* Eugippii Vita Severini (éd. qui est bien près d'être définitive). — Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis, ed. Socii Bollandiani; fasc. I : A-Caecilia (catalogue des éditions de tous les documents hagiographiques écrits en latin avant le XVIe s. C'est un précieux instrument de travail). — *Blondin de Saint-Hilaire.* Onze ans d'émigration. Mémoires du chevalier Blondin d'Abancourt (assez intéressant). — *A. Dufourcq.* Mémoires du général baron Desvernois (intéressant surtout pour l'histoire du royaume de Naples). — Souvenirs du comte de Sémallé, page de Louis XVI (souvenirs très attachants sur l'émigration, l'empire et sur-

tout la restauration de 1814). — *Fr. Vœlker.* Bismarcks Politik in den Jahren 1864 und 1866 (résumé de Sybel). — *Hemmer.* Vie du cardinal Manning (œuvre complète, solide et honnête). = N° 3. *E. Kalinka.* Xenophontis De re publica Atheniensium qui inscribitur libellus (bonne éd.). = N° 4. *Fr. Delitzsch.* Die Entstehung des ældtesten Schriftsystems, oder der Ursprung der Keilschriftzeichen (complément apporté par l'auteur à sa théorie sur les origines de l'alphabet). — *G. Schweinfurth.* De l'origine des Égyptiens et de quelques-uns de leurs usages, remontant à l'âge de la pierre (fortifie la thèse de l'origine asiatique des Égyptiens). — *J. Marquart.* Die Chronologie der alttürkischen Inschriften (très important). — *Aug. Mommsen.* Feste der Stadt Athen im Alterthum (refonte complète et très améliorée du traité sur l'héortologie publié pour la première fois en 1864). = N° 5. *Geffcken.* Lex Salica zum akademischen Gebrauche (instrument de travail des plus commodes). — *R. de Maulde La Clavière.* Les femmes de la Renaissance (beaucoup d'érudition, mais aussi des lacunes, des bizarreries et beaucoup de légèreté).

21. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1898. Bulletin de sept.-oct. — Clermont-Ganneau. L'inscription nabatéenne de Kanatha. — Id. Sur un poids en plomb à légendes grecques provenant de Syrie. — Fr.-P. Thiers. Deuxième note sur l'inscription de Coligny, Ain. — A.-L. Delattre. Lettre sur les fouilles de Carthage. — Clermont-Ganneau. Inscription araméenne de Cappadoce. — Lieutenant de Roquefeuil. Recherches sur les ports de Carthage (avec un plan de la baie de El-Kram). — Heuzey. Exposé sommaire du rapport de M. J. de Morgan sur les fouilles de Perse. — M. Clerc. Note sur une inscription romaine découverte à Tarry-le-Rouet, Bouches-du-Rhône (dédicace en l'honneur de l'empereur Caligula, dont le troisième consulat date du 1er janv. 40). — Clermont-Ganneau. Nouvelle inscription hébraïque et grecque relative à la limite de Gezer en Palestine. — M. Bréal. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Volney à Craon, Mayenne. = Nov.-déc. H. Wallon. Notice historique sur la vie et les travaux de M. de Rozière. — Dieulafoy. La statuaire polychrome en Espagne. — G. Saige. De l'origine commune des comtes d'Auvergne de la première dynastie et de ceux de Rouergue-Toulouse, à propos de la formation du territoire de la vicomté de Carlat.

22. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Comptes-rendus. 1898, déc. — L. Pingaud. Un préfet de Napoléon Ier : Jean de Bry. — E. Levasseur. Les sources principales de l'histoire des classes ouvrières et de l'industrie; introduction : Bibliographie de l'époque gallo-romaine. = 1899, janv. G. Picot. Notice historique sur la vie et les travaux de Barthélemy-Saint-Hilaire. — A. Luchaire. L'Université de Paris sous Philippe-Auguste.

23. — Société nationale des Antiquaires de France. 7 déc. —

M. E. Molinier communique la photographie d'un dessin artistement exécuté au début du XVIe s. à l'occasion de la modification du costume des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. — M. l'abbé Thédenat donne lecture d'une note de M. G. Saige tendant à restituer à Barre, des Cévennes, la monnaie mérovingienne à la légende BARRO CAITSO attribuée à Bar (Corrèze). = 14 déc. M. Maurice communique quelques monnaies nouvelles de Constantin le Grand conservées dans les musées de Londres et de Vienne. — M. de la Tour présente quelques remarques au sujet de la médaille du Christ récemment signalée par M. Boyer d'Agen. Il rapproche cette pièce d'un médaillon de facture analogue gravé à Rome à la fin du XVe s. par le Milanais Gio.-Antonio Rossi. Ce devait être une sorte de médaille d'identité portée par les Juifs convertis. — M. S. Berger lit un mémoire de M. Léon Germain sur la médaille de plomb découverte à Sainte-Livrade (Tarn-et-Garonne) et signalée dans la séance du 13 juillet dernier. Cette médaille n'est aussi autre chose qu'un talisman ou une médaille destinée à être distribuée à des Juifs convertis. — M. Caron communique une série de pièces inédites relatives à la construction des Tuileries, datées de 1563 à 1570 et restées jusqu'ici inédites. = 21 déc. M. l'abbé Thédenat donne quelques renseignements sur les travaux qu'on exécute en ce moment au Forum romain et sur les découvertes faites dans les temples de Vesta et de César. Il donne ensuite lecture d'une note de M. l'abbé Marchand relative à l'identification des *poypes* de la Bresse avec les mottes féodales. — M. le comte de Loisne lit un mémoire sur les fouilles récemment entreprises par M. de Bayemghem sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Thérouanne. — M. l'abbé Bouillet donne lecture d'une note sur un fragment d'un nouveau ms. des miracles de sainte Foy conservé aux archives départementales de l'Aveyron. — M. Cagnat signale la découverte récente à la pointe de la Cité, rue de la Colombe, d'une portion de l'ancien mur romain de Paris. = 25 janv. M. de Villefosse présente à la Société, de la part de M. Engel, la photographie d'un sceau de bronze ayant appartenu à une *noria* romaine placée au fond d'une mine à Sotel Coronado (province de Huelva, Espagne). Sur le rebord intérieur de cet objet, on remarque une inscription indiquant qu'il appartenait à L. Vibius Amarantus. — M. Petit donne communication de documents servant à prouver qu'aux XIIIe et XIVe s. des familles féodales portant l'écu de Bourgogne ancien n'appartenaient pas forcément à la maison ducale. — M. le baron de Baye entretient la Société de petits édicules qu'il a vus au Caucase, édicules consacrés au culte. Les populations y apportent des offrandes. Il y a là des objets chrétiens et d'autres ayant un caractère païen. On pourrait faire de curieuses collections ethnographiques et archéologiques dans ces chapelles remontant à des temps très anciens.

24. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1898, 15 déc. — H. Lehr. La Réforme à Chartres en 1561 et 1562; Théodore de Bèze et les documents locaux

inédits. — Ch. Bost. Les routes de l'exil. Itinéraires suivis par les fugitifs du Languedoc à la révocation; fin. — Mariage civil de Jacques-Antoine Rabaut-Pommier, 4 août 1791. — L'abdication du pasteur Pierre Encontre, 18 mars 1794. — Origine du mot huguenot en Languedoc. = 1899, 15 janv. A. Galland. Un coin de province à l'époque de l'Édit de Nantes, 1596-1605 (Falaise et ses environs). — F. Teissier. Registres des baptêmes, mariages et sépultures des protestants du Languedoc, qui se trouvent à la cour d'appel de Nîmes. — A. Lods. Le maréchal de Richelieu, persécuteur des protestants de la Guyenne, 1758. — H. Dannreuther. Solidarité huguenote. Parfondeval, Aisne, 1781. — E. Rodocanachi. Les derniers temps du siège de la Rochelle, 1628, d'après une relation inédite du nonce apostolique.

25. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Bulletin, 1898, 4e livr. — L. Delisle. Un des fondateurs de la Sorbonne: Hugo, episcopus Aprensis (reproduction d'un article du *Journal des Savants*. Cf. *Rev. hist.*, LXVII, 409). — L.-G. Pélissier. Documents sur Pierre de Sacierges, évêque de Paris (1500, 1501. Sacierges n'était encore qu'évêque de Luçon et président du sénat de Milan. Ils se rapportent aux difficultés financières auxquelles se heurtait l'administration française et aux rapports avec Venise). — Id. Paris jugé par un Dalmate en 1763. — Vicomte de Caix de Saint-Aymour. Acquisition de la chapelle de Vic en l'église collégiale de Saint-Nicolas-des-Champs, 16 sept. 1617. — Paul Pinson. Transformation de l'église Notre-Dame de Versailles en temple de la Raison.

26. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 1898, 1er et 2e trim. — Abbé Jarossay. Histoire de l'abbaye de Ferrières en Gâtinais, de l'ordre de Saint-Benoît, vie-xviiie s.; suite au 3e et au 4e trim. — L. Dimier. Les logis royaux au palais de Fontainebleau, de François Ier à Charles IX. — Eug. Thoison. Documents inédits sur les paroisses du Gâtinais; suite dans le 4e trim. — H. Herluison. La maison de Saint-Lazare d'Étampes, propriétaire à Audeville, Loiret. — Alf. Charron. Essai historique sur Sainte-Geneviève-des-Bois, Loiret. = 3e trim. M. Prou. L'acquisition du Gâtinais par Philippe Ier (à la fin de l'année 1067 ou au commencement de 1068 et certainement après le 7 avril 1067, Foulque Rechin promit au roi Philippe Ier de lui abandonner ses droits sur le comté du Gâtinais, s'il n'intervenait pas dans la lutte entreprise contre son frère Geoffroi. Cette guerre terminée, avant le 11 mars 1068, Foulque réalisa sa promesse et céda au roi Châteaulandon avec le comté de Gâtinais). — H. Stein. Recherches sur la topographie gâtinaise; 5e art. : le pont de Samois (importance de ce passage à une époque où, entre Melun et Moret, il n'y avait pas d'autre voie pour faire communiquer la Brie et le Gâtinais). = 4e trim. Eug. Thoison. L'abbé d'Aubignac et sa famille, d'après des documents nouveaux. — H. Stein. L'ancienne élection et la justice royale à Pithiviers (avec une carte de l'élection en 1789). — Vicomte de Grouchy. Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau; suite.

27. — Annales de Bretagne. T. XIV, n° 2, janv. 1899. — Ch. Le Téo. Leçon d'ouverture du Cours libre d'histoire de la Révolution française en Bretagne à la Faculté des lettres de Rennes (les débuts de la Révolution à Rennes). — Jean Lemoine. La révolte dite du papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675 (suite des documents). — P. Hémon. La Révolution en Bretagne : la légende de Le Roux de Chef-du-Bois ; suite. — Léon Maitre. Les origines de paroisses poitevines et angevines réunies au diocèse de Nantes, d'après les plus anciens textes et les fouilles archéologiques ; fin.

28. — Annales de l'Est. 1899, janvier. — L. Jérome. Les élections et les cahiers du clergé des bailliages de Nancy, Lunéville, Blamont, Rosières, Vézelise et Nomeny; fin. — G. Hoffmann. Les corporations, maîtrises, tribus, corps de métiers en Alsace à la veille de la Révolution, d'après des documents inédits. = Bibliographie : *J. Favier.* Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy (excellent). — Nouvelles œuvres inédites de Grandidier; t. II : Dictionnaire biographique des littérateurs et artistes alsaciens (utile). — *Abbé Ed. Chatton.* Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre, 1010-1789 (bon). — *Abbé A. Leclerc.* Généalogie de la maison de Lambertie. — *L. Ehrhard.* Charles Schulmeister, Generalkommissär der kaiserlichen Heere under dem ersten Kaiserreiche (ajoute des documents inédits et des faits nouveaux). — *Général Hardy de Périni.* Batailles françaises; t. II et III : 1562-1643 (bon).

29. — Annales du Midi. 1899, janv. — A. Jeanroy. Vie provençale de sainte Marguerite, d'après les mss. de Toulouse et de Madrid. — O. Granat. L'industrie de la draperie à Castres au XVIIe s. et les « Ordonnances » de Colbert; suite. — A. Thomas. Un évêque d'Angoulême au VIIe s. (retrouve *Tomianus,* qui souscrivit le concile des Trois Aquitaines tenu vers 670-673 au château de *Garnomo,* diocèse de Bordeaux, dans *Thomeneus,* évêque d'un diocèse non désigné, qui souscrit une donation faite par Ansoald, évêque de Poitiers, à l'abbaye de Noirmoutiers. Serait-il d'origine irlandaise?). — L.-G. Pélissier. Nouveaux documents sur la bête du Gévaudan (extraits de la correspondance de Séguier, 1765). — A. Leroux. Tableaux des diverses formes de l'impôt dans la généralité de Limoges en 1789-90. = Comptes-rendus : *G. Saige.* Note sur les origines phéniciennes de Monaco et la voie herculéenne (rêveries étymologiques). — *E. Ruben* et *L. Guibert.* Registres consulaires de la ville de Limoges, 1508-1790. — *Alaus, Cassan* et *Meynial.* Cartulaire de Gellone. — *G. Clément-Simon.* La rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin. De l'appel des seigneurs gascons à la trêve de Bruges, 1368-1377 (excellent).

30. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 1897, janv.-mars. — Abbé Fillet. L'île Barbe et ses colonies du Dauphiné; suite. — Abbé J. Cha-

BERT. Histoire de la commune de Beauregard, comprenant les paroisses de Beauregard, Jaillans et Meymans, pendant la Révolution; suite. — Abbé LAGIER. La baronnie de Bressieux; suite.

31. — La Province du Maine. 1898, déc. — L. FROGER. La misère à Bessé-sur-Braye en 1709. — A. LEDRU. Ingrandes. La frontière des Angevins, des Cénomans et des Diablintes (ajoute trois noms à la liste dressée par J. Havet; ces noms permettent de déterminer avec plus de précision la frontière qui séparait les territoires des Cénomans, des Diablintes et des Angevins). — A. ANGOT. Colbert et l'histoire de la province de Tours (publie deux lettres d'intendants constatant l'intérêt que le ministre avait pris à cette histoire). — L. DENIS. Une découverte d'objets romains à Laigné-en-Belin. — A. LEDRU. Lettres royales; suite (trois lettres de Marie de Médicis et de Louis XIII à Charles et René de Chambre); fin au n° suivant. = 1899, n° 1. Amb. LEDRU. Le Maine sous le règne de Jean le Bon. — Note sur une statue du grand Condé conservée dans l'église de Saulges, Mayenne. — J. VAVASSEUR. Le prieuré de Guémansais. — BERTRAND DE BROUSSILLON. Les comptes royaux de la sénéchaussée du Maine en 1234 et en 1238.

32. — Revue africaine. 1898, 1er trim. — L. RINN. Le royaume d'Alger sous le dernier bey. Chap. v : Beylik Qsantine ; suite. — Colonel ROBIN. Notes et documents concernant l'insurrection de 1856-1857 de la Grande-Kabylie. — E. MERCIER. Sidi Okba; ses expéditions dans l'Extrême-Sud (réponse aux critiques d'Ismael Hamet). — IBN AL ATHÎR. Annales du Magreb et de l'Espagne, trad. par FAGNAN; suite.

33. — Revue d'Auvergne. 1898, nos 1-4. — H. CHOTARD. La mendicité en Auvergne au XVIIIe siècle. — G. DESDEVISES DU DEZERT. Louis XVI et les députés du Puy-de-Dôme à la Convention. Le procès du roi. — Jean DELMAS. L'ex-conventionnel Lacoste et le parti jacobin dans le Cantal après le 18 fructidor. — Fr. MÈGE. Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime. 2e partie : les droits seigneuriaux; fin (beaucoup de faits; les noms des droits seigneuriaux sont classés par ordre alphabétique. Dans leur ensemble, ces droits étaient plus gênants qu'onéreux; ils étaient levés avec modération, aussi l'Auvergne, en 1789, ne fut-elle pas atteinte par la Jacquerie). = N° 5. F. BARDIN. Bismarck député.

34. — Revue de l'Agenais. 1898, novembre-décembre. — Mlle H. DE BELLECOMBE. Souvenirs du vieux Clairac. Quelques scènes de la Révolution. — Journal Agenais des Malebaysses; suite, 1764-1766. — F. DE MAZET. Étude sur les statuts, actes des consuls et délibérations de jurade de la commune et juridiction de Villeneuve-d'Agenais, de juin 1260 à octobre 1785; suite.

35. — Revue de Gascogne. 1898, novembre. — L. COUTURE. Philippe Tamizey de Larroque; notice nécrologique; fin en décembre (article fort intéressant). — C. LA PLAGNE-BARRIS. Seigneuries du pays

d'Angles : Riguepeu ; suite en décembre : Cazaux d'Angles. = 1899, janv. P. DE CASTERAN. Le val d'Aran (institutions administratives au XVIIe et au XVIIIe s.). — BRÉGAIL. Un gentilhomme gascon pendant la Terreur : M. A. de Beauquesne de Marmont (d'après des notes fournies par son « livre de raison »). — BRANET. La création du sénéchal d'Auch et M. de Labriffe, (création d'un présidial à Auch par édit du 16 janvier 1639). — DITANDY. Mgr de Montillet, archevêque d'Auch, 1741-1775 (1° sa défense des immunités de l'Église). — BRÉGAIL. La Société montagnarde de Larrazet, 1793. = Février. J. GARDÈRE. Histoire religieuse de Condom pendant la Révolution; suite. — TAMIZEY DE LARROQUE. Le cardinal de Polignac à Rome, 1724-1725 (d'après quelques documents originaux). — Ch. DESPAUX. Les privilèges des marchands drapiers au XVIIe siècle. — J. DE CARSALADE DU PONT. J.-J. de Labarthe, seigneur de Giscaro, capitaine aux gardes-françaises, 1641. — DELLAS. Prise de possession de l'abbaye de Saramon par J. J. et J. Charles de Monlezun-Besmaux, 1653-1666. — J. DE CARSALADE. Géraud de Xaintrailles, évêque de Lectoure, 1308-1311. = Bibliographie : *A. Degert.* Constitutions synodales de l'ancien diocèse de Dax (contient celles de 1283, 1328 et 1345).

36. — Revue des Pyrénées. 1898, 3e livr. — Lettres inédites de A.-P. Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, de 1795 à 1799; suite dans la 5e livr. — Nos documents méridionaux (bibliographie des inventaires des dépôts d'archives du Midi). = 5^e livraison. Baron DESAZARS. Un Toulousain à la Bastille; le chevalier de Rességuier et la marquise de Pompadour (il fut mis à la Bastille pour un roman à clé, *le Voyage d'Amatonthe,* où il était parlé irrévérencieusement du roi et de Mme de Pompadour; exilé ensuite à Malte, il put rentrer en France et reparaître à la cour, après en avoir été éloigné pendant cinq ans). — E. CONNAC. La réaction royaliste à Toulouse, 1815-1816. Trois lettres inédites de Picot de Lapeyrouse à l'avocat Romiguières.

37. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1898, 1er novembre. Vol. XVIII, 6e livr. — LA MORINERIE. Deux victimes de la révocation de l'édit de Nantes : M. des Palus et Michel Tourneur. — Louis AUDIAT. Samuel Champlain de Brouage et les fêtes de Québec. = 1899, 1er janv. — L. AUDIAT. Le clergé charentois pendant la Révolution. — Dr GUILLAUD. Les piles gallo-romaines. — P. BRUN. Autour des manuscrits inédits de Tallemant des Réaux. — Les Guitard de Ribérolle. — Ch. DANGIBEAUD. Fief de la Madeleine, 1373-1573; analyse des pièces offertes à la Société par E. Maufras.

38. — Revue historique et archéologique du Maine. 1898, 2e sem., t. XLIV, 3e livr. — Robert TIGER. L'agriculture en 1762 dans le canton de Fresnay; mémoire inédit de M. de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay (avec des notes généalogiques sur la famille de Perrochel). — Abbé L. FROGER. Les premiers seigneurs de Saint-Calais. — Baron S. DE LA BOUILLERIE. Généalogie de la famille Nepveu. — Abbé DENIS. Lettres de bénédictins d'abbayes du Maine. = 1899,

t. XLV, 1re livr. Jules Didiot. Saint-Julien du Mans et l'Église russe (étude historique et iconographique. Saint-Julien du Mans est aussi honoré en Russie sous le nom de Saint-Julien de Kenomani, qui décèle son origine mancelle). — H. Roquet. Saint-Gervais-en-Belin. — Dom Heurtebize. Les bénédictins manceaux décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 1630-1792.

---

39. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. VIII, Heft 1. — S.-P. Lambros. — F.-W. Brooks. La chronologie de Théophane, 607-775 (à l'occasion de cet article, notre collaborateur H. Hubert nous communique la note suivante : « M. Brooks combat les conclusions que nous avons exposées dans la même Revue, 1898, p. 491, sur le même sujet. Ces conclusions avaient été reprises après nous par M. Hodgkin, *English historical Review*, t. XIII, p. 283. M. Brooks fait observer que la même erreur de chronologie s'est introduite dans le récit des années 607-714; il l'explique par l'influence, qu'il exagère à notre avis, d'une source orientale représentée aujourd'hui par la traduction arabe de la chronique de Michel le Syrien, traduction tardive et fautive. M. B. ne tient pas assez de compte des divergences de la chronique de Théophane et de Michel. Attendons la publication de l'original syriaque; Mgr Rahmani, son dernier possesseur, voulait le publier; malheureusement il est mort avant d'achever son travail. M. B. croit que Théophane a varié dans la façon de calculer le rapport de l'année du monde à l'année du Christ, et que là est la source de l'erreur. Par malheur, l'indication des années de l'incarnation, dans le texte de Théophane, n'est pas conforme au système de M. B. Nous nous réservons de le discuter en détail. Que son auteur nous pardonne de ne pas nous ranger à son opinion »). — J. Pargoire. Une loi monastique de saint Platon (au témoignage de saint Théodore Studite, les pères de la vie religieuse ne voulaient pas de femelles parmi les animaux domestiques de leur monastère; cette pratique tombée en oubli fut érigée à l'état de loi par saint Platon, higoumène de Saccudion, qui chassa pareillement du cloître les serviteurs séculiers. De Saccudion, la loi de saint Platon passa à saint Jean-Baptiste de Stude, et de là aux monastères de l'Athos). — Papageorgiu. Inscriptions byzantines. — Th. Preger. Inscriptions de Sicile en bas-grec. — Papadopoulos-Kerameus. Manuels de musique ecclésiastique byzantine. — J. Thibaut. Étude de musique byzantine. Le chant ekphonétique (la notation du chant ekphonétique des Byzantins a été la base et le fondement de toutes les autres notations neumatiques dont se servirent les différentes confessions chrétiennes et entre autres les catholiques occidentaux pour exprimer la mélodie de leurs poésies religieuses et de leurs prières liturgiques). = Comptes-rendus : *Th. Büttner-Wobst.* Joannis Zonarae Epitomae historiarum libri XIII-XVIII (l'établissement du texte est insuffisant, l'annotation est copieuse jusqu'à l'excès. Ce volume est le cinquantième de l'édition de Bonn. Il faut espérer que cette édition ne sera pas continuée plus

loin). — *Ferrini* et *Mercati*. Basilicorum libri LX; vol. VII (cet article est une étude paléographique très détaillée sur le texte de la loi des Rhodiens, avec la traduction de Venturi). — *W. Nissen*. Die Regelung des Klosterwesens im Romæerreiche bis zu Ende des IX Jahrh. (bon). — *A. Ferradou*. Des biens des monastères à Byzance (travail intelligent et consciencieux, mais très insuffisamment informé). — *E. Marin*. Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius, 330-898 (travail consciencieux, mais trop peu original et observé par un côté strictement théologique). — *R. von Tœply*. Studien zur Geschichte der Anatomie im Mittelalter (détails intéressants sur l'anatomie chez les Byzantins). — *J. Pagel*. Einführung in die Geschichte der Medicin (beaucoup de faits; mais combien en reste-t-il à glaner encore dans les manuscrits !). = Notes et mélanges bibliographiques.

40. — Historisches Jahrbuch. Bd. XIX, Heft 4, 1898. — J. Ernst. Où et quand a été composé le *Liber de Rebaptismate?* 2e article (il a été composé, selon toute vraisemblance, dans l'Afrique septentrionale et, plus précisément, en Maurétanie). — W. Schmitz. La charité privée au moyen âge, surtout dans les pays scandinaves. — F. Schrœder. La guerre de succession de Clèves; suite (beaucoup de faits et quelques documents sur la question religieuse dans les pays du Rhin moyen en 1614 et 1615). — H. Grauert. Le décret sur l'élection des papes et l'interdiction de la simonie par Nicolas II (réponse au P. Michael, qui avait répondu par la négative à la question si le pape Nicolas II avait déclaré nulle toute élection pontificale obtenue par des moyens simoniaques). — F.-X. de Funk. La date de l'entrevue de Chinon (combat l'opinion de Prutz, qui veut corriger la date donnée par la bulle *Faciens misericordiam* de 1308). — Fr. Lauchert. Matériaux pour servir à l'histoire de la prophétie impériale au moyen âge (1° la prophétie attribuée à Joh. Wünschelburg, professeur de théologie et prédicateur à Amberg, 1439; texte allemand emprunté en partie à une « Prophetia s. Thomae Cantuariensis [archi]episcopi. » 2° La vision de sainte Hildegarde ou de l'empereur Sigismond, attribuée à Henri de Langenstein ou Henricus de Hassia, célèbre théologien mort à Vienne en 1397, etc.). — Linsenmayer. Les sermons du franciscain Johannes Pauli. = Bibliographie : *Rauscher* et *Wolfsgruber*. Augustinus (fort intéressant). — *L.-M. Hartmann*. Geschichte Italiens im Mittelalter; I : das italienische Königreich (excellent).

41. — Archiv für Religionswissenschaft. Bd. I, 1898, Heft 3. — Ernest Siecke. Le dieu Rudra dans le Rig-Veda; fin (traduction de quatre hymnes sur ce dieu). — Martin Hartmann. La vie religieuse dans le désert libyque (étudie le culte de Snoussi chez les Bédouins). = Heft 4. G. Polívka. Additions à la légende de Polyphème (fait connaître les versions slaves de la légende). — Tiele. La question de l'âge de l'Avesta (traduction du mémoire en hollandais qui a paru dans les comptes-rendus de l'Académie d'Amsterdam en 1895).

42. — Der Katholik. Jahrg. LXXVIII, 1898, Heft 2-4. — A. Bellesheim. Le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, 1802-1865 (esquisse de la vie de ce prélat d'après l'ouvrage de W. Ward). = Heft 3-6. Jos. Nirschl. Denys l'Aréopagite (expose en détail les controverses soulevées de nos jours par ce personnage). = Heft 4. Andr. Bruell. Savonarole (reconnaît, avec Pastor, l'indignité du pape Alexandre VI, mais condamne la révolte de Savonarole contre le chef de l'Église. Les efforts tentés récemment pour justifier sa conduite ont entièrement échoué. Les catholiques ne peuvent ni se réjouir ni se glorifier de Savonarole, qui reste « une grandeur déchue dans l'histoire de l'Église »). = Heft 5-6. H. Kuehn. Rapport détaillé sur le congrès international des savants catholiques tenu à Fribourg en Suisse. = Heft 6. Augustin Rœsler. Un nouveau critique de l'histoire des papes de Pastor (Walther Gœtz dans la *Historische Vierteljahrschrift*, Heft 1; le point de vue spécifique d'une historiographie chrétienne est indiqué par la formule : l'Église contre l'individualisme, l'autorité contre le subjectivisme). = Heft 11. J. Nickel. Zorobabel, son élévation et sa chute (critique le mémoire de Sellin paru en 1898 à Leipzig). = Heft 12. E. Gœrick. L'introduction du protestantisme à Hildesheim (d'après la chronique de Johann Oldecop et des sources secondaires).

43. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. LXXI, 1898, Heft 1. — Willibald Beischlag. Les recherches de Harnack sur la question des évangiles (regrette que l'esprit de critique, dont Harnack avait d'abord triomphé, se soit fait sentir de nouveau dans sa *Chronologie d. altchristlichen Literatur*). — W. Diehl. L'interprétation du Décalogue par Calvin dans la première édition de son *Institutio* et par Luther dans son catéchisme (montre que Calvin procède de Luther. Le rapport des deux réformateurs à l'égard l'un de l'autre est un problème qui demande à être étudié de très près). — Fr. Loofs. En quelle langue a été écrite à l'origine la *Confessio orthodoxa* de 1642? (ce n'est pas en russe, ou mieux en slavon, comme le croit Kimmel, mais en latin). — Carl Clemen. La composition du livre d'Enoch, de l'apocalypse de Baruch et du quatrième livre d'Esdras (études sur les trois apocalypses juives selon la méthode de Gunkel dans son livre : *Schœpfung und Chaos*, 1895). — Foerster. De l'importance des sermons de saint Augustin pour l'histoire du dogme. — Ph. Meyer. Les débuts de la littérature populaire ecclésiastique chez les Grecs après la chute de l'empire byzantin. = Heft 3. J.-P. Bang. Études sur Clemens Romanus (76 pages; la première lettre de Clemens aux Corinthiens). = Heft 4. J. Ehni. Origine et développement de la religion. — Paul Kleinert. Nicolas Drabik (c'était un visionnaire de Moravie, collègue d'Amos Comenius. Caractère de ses prophéties. Important pour l'histoire religieuse de la guerre de Trente ans).

44. — Zeitschrift für katholisches Kirchenrecht. Bd. LXXVIII, 1898, Heft 1. — Stephen Schiewitz. Préhistoire du monachisme ou

l'ascétisme des trois premiers siècles du christianisme; suite dans Heft 2-3 et dans LXXIX, 1. — A. Widder. Le droit d'asile ecclésiastique et séculier et l'extradition de criminels fugitifs (avec un bref résumé sur l'histoire du droit d'asile). — A. Arndt. Les Decreta synodi provincialis Ruthenae Leopoli anno 1891 habitae (texte de ce document important pour l'organisation de l'Église ruthène). — A. Stiegler. Les dispenses et leur histoire, de Gratien à Rufin; suite. — J.-E. Weis. Le fondement historique du Callixte pseudo-isidorien « ad omnes Galliarum urbium episcopos » (dans sa forme actuelle, ce document est un faux; mais il contient des éléments historiques aujourd'hui perdus. On y entend encore l'écho des plaintes de l'antipape Hippolyte contre Callixte. Cela devient évident par la comparaison du texte pseudo-isidorien avec les Philosophumena d'Hippolyte, édit. Cruice, IX, 11). = Heft 2-4. De l'influence exercée par les états protestants sur les élections épiscopales, surtout en Hanovre, en Prusse et dans les états de la province ecclésiastique du Haut-Rhin. = Heft 4. Fr. Falk. Statistique et histoire du ci-devant archevêché de Mayence. = Bd. LXXIX, 1899, Heft 1. L. Wahrmund. Les « Consuetudines curiae romanae » (publie un texte, tiré du ms. du Vatican, lat. 2661, qui contient des notes sur les usages judiciaires de la cour de Rome en 1245 ou 1246). — Nuernberger. Le synode romain de l'an 743 (introduction à l'édition du texte latin qui a paru à Mayence en 1898. Le synode est intéressant à cause des rapports du Saint-Siège avec l'Allemagne et de la situation ecclésiastique dans le royaume lombard).

45. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XIX, Heft 3. — Joh. Dræseke. Georgios Gemistos Plethon (étudie exclusivement la part que cet humaniste a prise dans les questions théologiques de son temps. Il aurait bien voulu ramener son pays au paganisme philosophique de la Grèce ancienne sans oser le déclarer très ouvertement). — O. Seitz. L'opinion d'Urbanus Rhegius dans la controverse relative à la sainte Cène. — P. Tschackert. Une contribution nouvelle à la biographie du réformateur M. Antonius Corvus. — Ed. Lempp. David d'Augsbourg; extraits de ses œuvres publiés pour la première fois d'après un ms. de Munich, lat. 15312 (ces écrits se rapportent exclusivement à la discipline du clergé régulier). — H. Freytag. Une lettre de recommandation de Philippe Mélanchthon pour Josias Menius de Stolp, de Wittenberg, le 13 oct. 1550. — P. Tschackert. Mélanges sur les Jésuites. — G. Bœcker. Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire ecclésiastique.

46. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. Rœmische Abtheilung. Bd. XIII, 1898, fasc. 1. — A. Mau. Fouilles de Pompéi (il s'agit de l'îlot VI, 15, qui est entièrement fouillé jusqu'au mur de la ville). — J. Six. Études iconographiques (parle d'un portrait présumé de Séleucus Nicator, conservé dans la collection Erbachscheu, et cherche à retrouver le dernier roi de Macé-

doine, Persée, dans un portrait du musée de Naples). = Fasc. 2. M. Rostowzew. Le « Patrimonium » et la « Ratio thesaurorum » (administration financière de la maison impériale à Rome). — H. Dressing. Colonnes indicatrices militaires à Pompéi (étudie quatre inscriptions osques dont Nissen a montré le caractère militaire; il y en ajoute une cinquième trouvée par lui). — E. Petersen. Fouilles et études (étudie les recherches d'Orsi sur l'histoire primitive de la Sicile). = Fasc. 3. N. Persichetti. A la recherche de la via Caecilia (rapport sur une excursion exécutée en 1896). — A. Schulten. Le livre des colons d'un domaine impérial en Asie (les découvertes de Ramsay; l'inscription de Phrygie publiée par Anderson dans le *Journal of hellenic studies*, XVII, 418; cette dernière apporte une nouvelle preuve de la détresse à laquelle étaient réduits les colons des domaines au Bas-Empire). — G. Stuhlfauth. Remarques sur un voyage entrepris à Malte et dans le nord de l'Afrique pour étudier les antiquités chrétiennes. = Athenische Abtheilung. Bd. XIII, 1898, Heft 1. Erich Ziebarth. Inscriptions d'Athènes (fragment d'un décret du commencement du IVe siècle conférant le droit de cité à un grand nombre de personnes; c'est sans doute le début du décret d'Archinos cité par Eschine, III, 187. Il met dans un jour nouveau la situation de l'année 403). — A. Kœrte. Les rochers à inscriptions de Phrygie (parle des découvertes de Ramsay, en partie à l'aide de photographies nouvelles). — M. Frænkel. Les inscriptions publiées par Mustochydis dans son livre sur Égine (ouvrage paru en 1831 et devenu très rare). — Rapports sur des fouilles récentes à Éleusis, à Pylos, en Macédoine, à Salonique. = Heft 2-3. — G. Weber. Les rivières de Laodicée (cherche à identifier les noms anciens et modernes de ces rivières; corrige les hypothèses de Ramsay). — E. Ziebarth. Les scholies de Cyriacus d'Ancône (complète les indications fournies par de Rossi). — H. von Prott. Enneakrunos, Lenaion et Διονύσιον ἐν λίμναις (sur la topographie de l'Athènes primitive).

47. — Philologus. Bd. LVII, 1898, Heft 4. — H. Pomtow. Les bouleutes delphiques (composition et fonctions du sénat à Delphes). — M. Rostowzew. L'administration du patrimoine impérial en Égypte (étudie l'organisation du λόγος ἴδιος, qui constituait les revenus des domaines royaux). — Willy Scheel. Comment se sont formés et propagés les noms des peuples germaniques en *ones* (ce suffixe est d'origine grecque; César a appris de Posidonius ce qu'il sait des Germains. Les autres auteurs latins qui donnent des noms de peuples germaniques en *ones* ont eu tous également des sources grecques). = Supplementband VII, Heft 1-2. M. Willbrandt. L'importance politique et sociale des familles attiques avant Solon (mémoire de 96 p. sur l'origine des familles au point de vue du droit politique : 1° le droit de cité et les familles apparentées; 2° situation économique vers l'an 600; 3° les familles considérées comme base de l'État. L'auteur cherche à prouver : 1° qu'avant Dracon toute la plèbe dépendait de la famille et que le lien

familial et le droit de cité étaient identiques; 2° que les propriétaires fonciers seuls composaient les citoyens; 3° que jusqu'à Solon la propriété privée du sol était étroitement liée à la famille).

48. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. LIV, 1899, Heft 1. — E.-F. Bischoff. Achat et vente de dignités sacerdotales chez les Grecs (d'après des documents épigraphiques dont aucun n'est antérieur à Alexandre le Grand; cette pratique resta d'ailleurs exclusivement confinée en Asie). — F. Blass. Lettres fausses (réponse aux critiques de Wilamowitz dans *Hermes*, t. XXXIII). — R. Helm. L'évêque Fulgentius et le mythographe (rien n'empêche d'identifier ces deux personnes). — H. Christiansen. Le pseudo-Callisthène (conjectures sur quelques passages). — Fr. Ruehl. Les papyrus d'Oxyrhynchos (parle d'une lettre relative à la destruction de Thèbes par Alexandre et qui n'est probablement pas authentique).

49. — Zeitschrift für Culturgeschichte. Bd. V, 1898, Heft 6. — Karl Lamprecht. L'étude de l'histoire d'Allemagne et ses diverses périodes (article composé en oct.-nov. 1897, par conséquent avant le mémoire lu par Lamprecht au congrès des historiens de Nuremberg); fin dans Bd. VI, Heft 1-2. — Heinrich Pechtl. Joseph II et les fonctionnaires de son temps; suite dans Heft 5. — G. Steinhausen. Plan d'une publication générale des textes relatifs à l'histoire de la civilisation. = Bd. VI, Heft 1-2. Ed. Otto. Alchimistes et faiseurs d'or à la cour des princes allemands (publie des extraits du *Thesaurus Picturarum* conservé à la bibliothèque de la cour à Darmstadt). — C.-A.-H. Burkhardt. La colonie française pour le commerce et l'industrie à Weimar, années 1716 et suivantes (histoire d'une colonie de réfugiés dont les opérations échouèrent). = Ergænzungsheft 2. A. Richel. Deux procès de sorcellerie au XVIe siècle. — M.-V. Stojentin. Documents relatifs à des procès de sorcellerie dans l'ancien duché de Poméranie. — W. Ruland. Procès de sorcellerie en Styrie.

50. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. LIV, 1898, Heft 4. — Georg Gruppe. Les débuts du capitalisme (combat l'opinion de Martin que le capitalisme commence avec l'invention du moulin à foulon et du rouet au XIIIe siècle). — A. Schæffle. La sociologie (critique détaillée de deux ouvrages : 1° de G. Ratzenhofer, *Die sociologische Erkenntniss. Positive Philosophie des socialen Lebens*. Leipzig, 1898; 2° de Paul Barth, *Die Philosophie der Geschichte als Sociologie*. Leipzig, 1897). = Jahrg. LV, 1899, Heft 1. Richard de Schubert-Soldern. L'individu et la communauté. — Lois et règlements qui ont été décrétés en 1898, avec des additions pour les années précédentes.

51. — Deutsche Revue. Jahrg. XXIII, 1898, Bd. I. — H. von Poschinger. Le prince Bismarck et son état-major diplomatique (1° le Dr Busch, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères; 2° le baron de Werther, ambassadeur de Prusse à Munich; 3° le comte Paul

Hatzfeld). — Fr. Funck-Brentano. La vérité sur la Bastille; suite au Bd. II. — Cesare Lombroso. L'épilepsie de Napoléon Ier (nouvel argument pour sa théorie que l'épilepsie est une des conditions fondamentales du génie). — Wilhelm von Vragassy. Entretien avec un général de la Révolution hongroise, 1848-1849 (concernant Gœrgey). = Bd. II. Von Conrady. Mes souvenirs; ma correspondance avec le général Steinmetz (tendance à l'apologie). — Karl Bœttticher. Les fêtes dans la vie des Hellènes. — Sir Richard Temple. Gladstone; sa conduite au Parlement en 1886-1894 (souvenirs par un adversaire politique et un admirateur de l'homme).

52. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen der philologisch-historichen Classe. Bd. XVIII, 1898, n° 3. — Victor Hautzsch. Sébastien Münster (étude détaillée, et où presque toutes les sources sont épuisées, sur la vie et les œuvres du célèbre géographe, 1489-1552; important pour l'histoire de la cosmographie et de la Renaissance en Allemagne. Liste des ouvrages composés par S. Münster).

53. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Philologisch-historische Classe. Abhandlungen. Bd. II, 1898, n° 6. — W. Meyer. La séparation du patriarcat d'Aquilée (expose la lutte des deux patriarcats : le continental en Frioul et le maritime qui, en 568, fut transporté dans l'île de Grado, dans les lagunes entre Aquilée et Trieste, puis en 1451 à Venise. Le patriarcat continental a été soutenu par l'empereur, l'autre par les Vénitiens. Histoire de la séparation, distinguée soigneusement des légendes et des théories qui sont venues s'y greffer plus tard. L'auteur montre comment, des deux côtés, le développement des théories juridiques a suivi celui de la puissance politique). = N° 7. Ad. Schulten. La distribution du sol cultivable chez les Romains et ses traces (en fait, il y a encore aujourd'hui des traces manifestes de la centuriation romaine dans la plaine du Pô, l'ager Campanus, même dans le territoire de Carthage, malgré tant de changements opérés depuis l'antiquité. Recherches faites sur la carte au cent millième de la Haute-Italie dressée par l'Istituto geografico militare. Parle de la centuriation qui fut exécutée dans la plaine du Pô, à Florence, Capoue et Carthage. Avec 7 cartes).

54. — Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. Bd. XIII, 1898. — G. Marseille. Études sur la politique ecclésiastique du comte palatin de Neubourg, Wolfgang-Wilhelm (111 p.; ce travail, qui est une dissertation de Marbourg, a paru aussi en volume. 1° Le second mariage du comte palatin, catholique converti, avec Catherine-Charlotte de Deux-Ponts. La comtesse, qui était de la religion réformée, résista jusqu'à la fin aux tentatives de conversion faites par son mari. Le mariage fut cependant très heureux, ce que prouvent de nombreux passages de leur correspondance. 2° Politique ecclésiastique du comte palatin; ses efforts de réaction ecclésiastique contre les Réformés dans

son pays ; obstacles que la contre-Réforme trouva dans les Pays-Bas). — Otto-R. Redlich. Protection du commerce et du trafic dans la région du Rhin inférieur contre des troupes de mercenaires sans chefs à la fin du xve siècle et au commencement du xvie (expose les mesures prises dans les territoires de l'électorat de Cologne, de Juliers-Berg et de Clèves-Mark pour lutter contre le fléau des lansquenets qui avaient été licenciés). — Émile Pauls. La magie et la sorcellerie dans la région du Rhin inférieur (110 p.; 1° dès les plus anciens temps jusqu'à la victoire du christianisme; 2° de 300 à 1200; 3° de 1200 jusqu'à l'apparition du Marteau des sorcières; 4° jusqu'au temps présent. Procès de sorcellerie de 1490 à 1738). — R. Scholten. Documents inédits sur les seigneurs de Mœrmter et la maison de Rœn à Obermœrmter. — P. de Loé. Les possessions du monastère dominicain à Wesel.

55. — Mittheilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins. Bd. VII, 1898. — R. Fritzsche. L'introduction de Fr.-G. Welcker à ses mémoires sur l'histoire d'Allemagne; nouvelle édition avec des notes (réimpression de cet écrit du célèbre philologue, qui le publia en 1815. L'introduction traite de la situation occupée par Welcker dans l'historiographie et du développement du sentiment historique en tant que synthèse du nationalisme et du romantisme). — Jul.-R. Dieterich. Les migrations des Germains occidentaux à l'époque primitive (d'après les travaux de Cosinna et de Meitzen). — Heinrich Werner. Sur l'histoire des ligues urbaines en Vettéravie au xiiie et au xive s. (étudie dix chartes de fédération). — Karl Ebel. Les chartes des archives municipales d'Asfeld (elles sont du xve s. Inventaire). — Id. Documents inédits tirés des archives municipales de Giessen. — Aug. Heldmann. Le droit de patronat du monastère d'Arnsburg sur les églises de Bretzenheim et de Winzenheim (documents). — J.-R. Dieterich. La chronique rimée de Hesse (les manuscrits, l'auteur, les sources. C'est peut-être J. Ratz qui a terminé la chronique peu après 1583). — Émile Heuser. Le journal de Fr.-Th. Chastel sur les événements militaires qui eurent lieu à Giessen et dans les environs, du 6 juillet au 18 septembre 1796; fin.

56. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1898. — G. Weber. Relations de l'aumonier militaire de Lunebourg, G. Brekkemeyer, sur les campagnes de 1674-1679. — Fr. Thimme. Documents nouveaux relatifs à l'histoire de la police secrète du royaume de Westphalie (complément à son livre *Innere Zustænde des Kurfürstenthums Hannover unter der französisch-westfælischen Herrschaft;* à l'aide de documents conservés aux archives de l'État à Hanovre, l'auteur cherche à porter un jugement objectif sur le gouvernement westphalien). — Geisenhof. Corviniana (étude sur le réformateur Antonius Corvinus, de la Basse-Saxe, 1501-1553). — Ed. Bodemann. Publications relatives à l'histoire de la Basse-Saxe en 1897-1898.

57. — Zeitschrift für Hessische Geschichte und Landeskunde.

Bd. XXXIII, 1898. — Moritz de Rauch. Politique de Hesse-Cassel pendant la guerre de la succession d'Autriche jusqu'à la paix de Dresde (mémoire de 138 pages où l'auteur a mis largement à profit les documents d'archives et les livres imprimés). — Ed. Wintzer. Histoire de la colonie française de Frauenberg, près de Marbourg (histoire des familles vaudoises de Gautier, Brunet et Guigues, qui vinrent s'établir à Frauenberg sur l'invitation du landgrave Charles en 1685. Tableau généalogique de la famille Brunet). — Ribbeck. Le landgrave Guillaume IV à la recherche d'une femme (intéressant pour l'histoire des mœurs des princes allemands dans la seconde moitié du XVIe s.). — Otto Gerland. Hans Christoph Fuchs le Vieux à Wallenburg et à Arnschwang, chevalier humaniste du XVIe siècle (intéressante biographie de l'auteur, presque inconnu jusqu'ici, du poème « der Mücken Krieg »). — Ribbeck. Le landgrave de Hesse Guillaume IV et le soulèvement des Pays-Bas jusqu'à la mort de Guillaume d'Orange (ramène à sa juste valeur le reproche de duplicité que des historiens récents ont fait à Guillaume IV, mais reconnaît qu'il n'a pas efficacement soutenu Guillaume d'Orange et qu'il a souvent méconnu sa politique). — E. von der Ropp. Lettres d'un étudiant de Marbourg des années 1606-1611. — Aug. Heldmann. Le monastère de Saint-Georgenberg et la maison des Augustines à Frauenberg.

---

58. — Carinthia. Mittheilungen des Geschichtsvereins für Kærten. Jahrgang LXXXVII, 1897. N°s 1-2. — Hann. Les « Monumenta historica ducatus Carinthiae; » leur importance pour l'histoire politique et juridique. — F. Khull. Le mouvement religieux en Carinthie pendant la contre-Réforme (contient la très intéressante confession d'un paysan protestant de l'année 1607, tirée des archives du comte Wurmbrand). = N° 4. Hauser. Les voies romaines en Carinthie; suite et fin. = Jahrgang LXXXVIII, 1898. N°s 2-3. A. Grillitsch. La Pragmatique sanction en Carinthie (d'après des pièces d'archives).

59. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. XII, 1898, Heft 1. — W. Bang. Explication des inscriptions Kökturques. — Br. Meissner. Les fêtes des funérailles chez les Babyloniens. = Heft 2. Ed. Mahler. Études de chronologie égyptienne. = Heft 3. J. Marquardt. Gloses historiques sur les inscriptions en vieux turc (1° origine de l'écriture de ces inscriptions. 2° Le manichéisme de Toguzguz. 3° Dates de l'histoire des Turcs occidentaux. 4° L'origine des Chazares). — R. von Stacklberg. Remarques sur l'histoire légendaire de la Perse. — C. de Harless. Miscellanées chinoises (1° La préface impériale du Manju gisun-i baleku bithe, ou Dictionnaire mandchou; texte et traduction française. 2° Quelques traits d'horoscopie chinoise). — Br. Meissner. Un bas-relief assyrien (au British Museum; il paraît représenter les jardins suspendus de Sémiramis).

---

60. — Archæologia. Tome LI, nouv. série, t. I, 1888. — Chr. Wordsworth. Un calendrier à l'usage de la liturgie de Lincoln. Le « kalendarium e Consuetudinario monasterii de Burgo Sancti Petri » (ce dernier a été composé entre 1361 et 1390). — Saint-John Hope. Inventaire de l'église paroissiale de Notre-Dame à Scarborough, 1434. Inventaire des Carmes de Newcastle-upon-Tyne, 1358. — Church. Savari, évêque de Bath et Glastonbury, 1192-1205. — William Page. Remarques sur les palatinats et les droits régaliens du Northumberland (surtout depuis la conquête jusqu'à Édouard III, avec un tableau généalogique de la famille de Bamborough). — W. J. Hardy. La culture du tabac en Angleterre au XVIIe s. — Church. Jocelin, évêque de Bath, 1206-1242. — George Payne. Inventaire archéologique du Kent (avec une belle carte indiquant les endroits où ont été découvertes des antiquités pré-romaines, romaines et anglo-saxonnes). — Henry Middleton. Rome antique; notes manuscrites de Pirro Ligorio, de 1550 à 1750. = Tome LII, nouv. série, t. II, 1890. William Greenwell. Récentes trouvailles archéologiques faites dans les comtés d'York, de Wilts, de Berks, etc. — Church. Roger de Salisbury, premier évêque de Bath et Wells, 1244-1247. — John Morris, S. J. Le calendrier et le rite usités par les catholiques depuis l'époque d'Élisabeth. — Harold A. Dillon. Une liste manuscrite des officiers des « Bandes et auxiliaires de Londres » en 1643 (avec le dessin de leurs étendards). — Sparrow Simpson. Sur un manuscrit récemment découvert contenant des statuts rédigés par le doyen Colet pour le gouvernement des prêtres de chanterie et autres de la cathédrale de Saint-Paul. — Wickham Legg. Inventaire de la sacristie de l'abbaye de Westminster (publie le texte du « Registrum vestibuli in thesauria (*sic*) perpetuo conservandum, » dressé en 1388, et deux actes de donation de vêtements sacrés par Richard II). — John Evans. Fouilles d'un tumulus à Youngbury près Ware, Herts. — Id. Un cimetière à urnes de la basse époque celtique à Aylesford, Kent; comparaison avec les objets de poterie et de bronze de forme gauloise, illyro-italique et romaine qu'on y a trouvés également. — Budge. Le papyrus hiératique de Nesi-Amsu, scribe du temple d'Ammon-Râ à Thèbes, vers l'an 305 av. J.-C. — George Fox. Notes sur une découverte récente d'une partie du mur romain de Londres. — J. Charles Cox. Dons faits par Th. Heywood, doyen, à la cathédrale de Lichfield, 1457-1492. — Henry Middleton. Une villa romaine à Spoonley Wood, Gloucester; et des maisons brito-romaines en général. — George Fox et Saint-John Hope. Fouilles sur l'emplacement de la ville romaine de Silchester, Hants (ce travail a été continué dans les vol. suivants; chacun de ces mémoires est accompagné de plans et de dessins nombreux; à noter au t. III un plan général de la cité romaine appelée « Calleva Attrebatum »). = Tome LIII, nouv. série, t. III, 1892-1893. Chr. Wordsworth. Inventaire de l'argenterie, des habits, etc., appartenant à la cathédrale N.-D. de Lincoln. — Lord Savile. Fouilles récentes à Lanuvium. — Sparrow Simpson. Brouillon d'une

lettre adressée par Charles Ier à la reine, sa femme, le 3 déc. 1644; et d'un vœu fait par lui le 13 avril 1646. — H. S. Milman. Reliques disparues de saint Thomas de Cantorbéry (retrace l'histoire de la couronne, du squelette et du crâne de saint Thomas, jusqu'au XVIe s.). — Georges E. Fox. Découvertes récentes de ruines romaines à Lincoln. — John Evans. Inventaire archéologique du comté de Hertford (avec une belle carte). — Harold A. Dillon. Calais et la frontière du territoire anglais (voir *Rev. hist.*, LVII, 155). — Swainson Cowper. Établissements, cimetières et terrassements à Furness. — T. Mackenny Hughes. Sur le retranchement d'Offa. — R. S. Ferguson et H. Sw. Cowper. Inventaire archéologique de Cumberland et de Westmoreland (avec une carte et le tracé du rempart d'Hadrien). = Tome LIV, nouv. série, t. IV, 1895. C. M. Church. Histoire du chapitre de Wells, de 1242 à 1333. — W. Greenwell. Antiquités de l'âge de bronze trouvées dans la grotte de Heathery Burn, comté de Durham. — Alicia M. Tyssen Amherst. Un traité du XVe s. sur le jardinage. — E. M. Thompson. Revision des statuts de l'ordre de la Jarretière, par Édouard VI. — Edwin Freshield. Marques et signatures de notaires, employées par les membres de la « Scrivener's Company, » Londres. — Edm. Oldfield. Le mausolée d'Halicarnasse; restauration (mémoire très détaillé; la seconde partie, sur l'arrangement et la signification probable des principales figures, se trouve au tome LV, 2e partie). — Ch. H. Read. Fouilles dans un cimetière des Saxons du sud à High Devon. — E. M. Thompson. Un acte de vente d'esclave en latin, 24 mai 166 (avec un fac-similé de l'original sur papyrus). — E. J. Dewick. Psautier ayant appartenu à Saint Edmunds abbey (avec deux planches en photographie). — Id. Le pontificat d'un évêque de Metz au XVe s. (avec 9 belles planches). = Tome LV, 1895-1897. Arthur F. Leach. Un différend entre le chapitre de Beverley et l'archevêque d'York au XIVe s. (l'archevêque était, comme tel, considéré comme le fondateur et le patron du chapitre. Il prétendait en particulier exercer son droit de visite. Résistance des chanoines. L'affaire prit de telles proportions que l'archevêque dut s'enfuir du royaume en 1388). — Munro, Anderson, Milne et Haverfield. La ville romaine de Doclea en Montenegro (77 fragments d'inscriptions). — R. W. Twigge. Notes sur la cathédrale de Sainte-Cécile à Albi. — T. Mackenny Hughes. Sur les plus importantes races de gros bétail dont on a constaté l'existence dans les Iles-Britanniques à diverses époques; leurs rapports avec les découvertes historiques et archéologiques. — James Gairdner. La bataille de Bosworth (avec un plan). — T. Mackenny Hughes. De quelques tablettes de cire trouvées à Cambridge (histoire de ces tablettes dans l'antiquité et au moyen âge, avec une copieuse bibliographie). — W. Sparrow Simpson. Visites de certaines églises de la cité de Londres qui étaient sous le patronage de saint Paul, entre 1138 et 1250. — Talfourd Ely. La maison d'Aulus Vettius récemment découverte à Pompéi. — William Gowland. Les dolmens et les tumuli du Japon (avec une carte montrant la distribution de ces monuments).

61. — The Athenæum. 1898, 3 décembre. — *Bismarck.* Reflections and reminiscences. — *Oman.* England and the Hundred years'war, 1327-1485 (bon manuel). = 10 décembre. *Roundell Palmer, earl of Selborne.* Memorials. Part II : Personal and political, 1865-1895 (intéressante autobiographie d'un jurisconsulte éminent qui a joué aussi un rôle politique). — *B. Hall.* The Romans on the Riviera and the Rhone (livre bien étudié et bien présenté). — *A. Lang.* The companions of Pickle (nouveau volume sur cet espion de bas étage, qui occupe une trop grande place dans l'histoire du parti jacobite). — *Dr M. Rose.* Historical notes on the '15 and the '45 (publie quelques documents utiles pour l'histoire des deux grands soulèvements jacobites du XVIIIe siècle). — *G. F. Bosworth.* Essex, past and present (assez bonne histoire de comté). — *Pearman.* A history of the manor of Bensington, a manor of ancient demesne (bon). = 17 décembre. *S. Eardley-Wilmot.* Life of vice-admiral Edmund, lord Lyons, with an account of naval operations in the Black Sea of Azoff, 1854-1856 (très intéressant). — *Sir James Ramsay.* The foundation of England, 55-1154 (excellent, sans être très original). — *C. Rae.* Notes from my diary on the Boer compaign of 1894 against the chief Malaboch (intéressant récit de la campagne; mais que dire de la tranquillité d'âme avec laquelle l'auteur raconte les horreurs d'une guerre entreprise uniquement pour punir Malaboch de n'avoir pas payé ses contributions?). — *Sydney Lee.* A life of William Shakespeare (biographie admirablement bien informée). = 24 décembre. *Kenyon.* British Museum papyri; vol. II (lettres privées, rescrits, papiers d'affaires, comptes, etc., transcription littérale et fac-similé). — Transactions of the bibliographical society; t. IV (sur les origines de l'imprimerie). = 31 décembre. *Ed. Gibson, lord Ashbourne.* Pitt; some chapters of his life and times (quelques détails nouveaux sur les premières années de Pitt; de bons chapitres sur les affaires d'Irlande, et c'est à peu près tout. Une bonne biographie de W. Pitt reste toujours à écrire). = 1899, 7 janvier. *S. Baring-Gould.* The lives of saints (énorme fatras en 16 vol., où il y a çà et là quelque chose à prendre). — *Alice Bertha Gomme.* Dictionary of british folk-lore. Part I : the traditional games of England, Scotland and Ireland; vol. II (plein de choses intéressantes et peu connues). = 14 janvier. *Sir George O. Trevelyan.* The american Revolution. Part I, 1766-1776 (intéressant et bien écrit; des hors-d'œuvre, et, çà et là, un peu trop de candeur). — *T. G. Law.* The Archpriest controversy; documents relating to the dissensions of the roman catholic clergy, 1597-1602; vol. II (documents très intéressants concernant les aigres disputes entre les prêtres séculiers et les Jésuites pendant les huit dernières années du règne d'Élisabeth). — *R. Ellis.* Vellei Paterculi libri duo (excellente édition). = 21 janvier. *C. Worcester.* The Philippine islands and their people (très intéressants souvenirs de voyage d'un professeur de zoologie). — *W. L. Clowes.* The royal navy; tome III (insuffisant, l'auteur ayant jugé inutile de chercher à rien ajouter de nouveau à nos connaissances sur ce sujet). — *E. A. Ab-*

bott. Saint Thomas of Canterbury; his death and miracles (des remarques intéressantes; mais l'auteur ignore les éléments de la critique appliquée aux textes du moyen âge). — *Hare.* Shropshire (beaucoup d'utiles remarques, mélangées de nombreuses erreurs). = 28 janvier. L'origine de la « grande assise » (Round : elle fut tenue à Windsor, probablement en 1177).

62. — The english historical Review. 1899, janvier. — A. C. Headlam. De la manière d'écrire l'histoire primitive de l'Église (comment cette histoire a été étudiée depuis la Renaissance; difficultés particulières de cette étude). — W. H. Stevenson. Les origines du Wessex (réponse à l'art. de sir Henry Howorth; voir plus haut, p. 216. M. Stevenson défend l'autorité de la chronique anglo-saxonne. Son récit peut n'être pas accepté aveuglément, mais il n'est pas absurde; il n'a pas été fabriqué au xe s.). — J. R. Tanner. L'administration de la marine de guerre de la Restauration à la Révolution; 3e partie, 1679-1688. — George Edmundson. La légende suédoise en Guyane (expose et réfute les prétentions légendaires des Suédois sur le district de Barima, ou de ceux qui font actuellement l'objet de la contestation sur les frontières du Venezuela). — A. Ballard. Les bourgs anglais sous le règne de Jean (analyse 61 chartes d'organisation communale données par le roi Jean et transcrites sur les « Rotuli Chartarum, » détermine les traits qui caractérisent le « burgus, » au commencement du XIIIe s., et montre les différences avec ce que MM. Pollock et Maitland considèrent comme les éléments constitutifs du bourg sur Édouard Ier). — Round. A quel endroit a débarqué la reine Isabelle en 1326? (à Colenesse près de Harwich. Dans les *Annales Paulini,* cette localité est appelée Colvasse). — Firth. Compte des sommes d'argent dépensées pour la reconquête et la colonisation de l'Irlande par Cromwell en 1649-1656. — S. R. Gardiner. Blake à Leghorn (corrige un passage des Mémoires de Ludlow). — J. Holland Rose. Les dépêches du colonel Thomas Graham sur la campagne d'Italie en 1796-97; 1re partie (ces dépêches, venant du camp autrichien, corrigent en plus d'un point les renseignements d'origine française. Cette première partie s'arrête au 27 août 1796; à cette date, Graham est à Trente). = Bibliographie : *Jul. Beloch.* Griechische Geschichte (ouvrage bien écrit, très au courant, mais sans étalage d'érudition; agréable à lire et instructif). — *Oman.* The art of war. The middle ages (remarquable). — *Tout.* The empire and papacy, 918-1273 (bon résumé). — *G. Des Marez.* Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre (art. de F. W. Maitland). — *Rœssler.* Kaiserin Mathilde, Mutter Heinrichs von Anjou, und das Zeitalter der Anarchie in England (important; l'auteur s'efforce de prouver, à l'encontre de Stubbs et de Round, qu'après la conquête normande la couronne anglaise ne fut pas élective). — *Siragusa.* La Historia o Liber de regno Sicilie, e la Epistola ad Petrum, Panormitanae ecclesiae thesaurarium, di Ugo Falcando (bonne édition). — *W. Maitland.* Roman canon Law in the church of England (prouve,

contre les conclusions formulées officiellement par la Commission extra-parlementaire des tribunaux ecclésiastiques, que la loi canonique a été en vigueur en Angleterre durant tout le moyen âge). — *H. Thurston.* The life of saint Hugh of Lincoln (bon). — *Round.* Studies on the Red Book of the Exchequer (L. Poole donne sa pleine approbation aux critiques dirigées par M. Round contre l'édition du *Liber rubeus*). — *H. Hall.* The Red book of the Exchequer (la réplique de M. Hall n'affaiblit pas la portée des critiques de Round). — *H. Plehn.* Der politische Character Mathæus Parisiensis (bon). — *Brown.* The Yorkshire lay subsidy, 1301 (texte instructif bien publié). — *A. F. Leach.* Memorials of Beverley minster : the Chapter act book (intéressant). — *G. Sievers.* Die politischen Beziehungen Kaiser Ludwigs des Baiern zu Frankreich 1314-1337 (bon, mais confus). — *Paget.* Ambroise Paré and his times (très intéressant). — *Gee.* The Elizabethan clergy and the settlement of religion 1558-1564 (important). — *Hume.* The great lord Burghley (intéressant; mais les indications bibliographiques sont presque toujours erronées et le latin estropié). — *Macdowall.* Henry of Guise and other portraits (bon). — *Foxcroft.* The life and letters of sir George Savile, first marquis of Halifax (important pour l'histoire intérieure et diplomatique de l'Angleterre de 1672 à 1690). — *Immich.* Zur Vorgeschichte des Orléans'schen Krieges (ce sont les dépêches adressées par les nonces de Vienne et de Paris au cardinal Cibo, secrétaire d'État d'Innocent XI, 1685-1688; excellent). — *W. J. Hardy.* Calendar of state papers, domestic series, William and Mary, 1689-1691. — *P. Sakmann.* Bernard de Mandeville und die Bienenfabel-Controverse; eine Episode in der Geschichte der englischen Aufklærung (excellent). — *W. O'Connor Morris.* Ireland, 1798-1898 (bon).

63. — Quarterly Review. Vol. CLXXXVIII (juillet-octobre 1898). — Johann Reuchlin (et la controverse sur les livres juifs. Observe, à ce propos, que les Juifs mêmes se convertissent très difficilement au christianisme, et que les sociétés bibliques, qui s'occupent de les ramener au bercail, évaluent le prix de chaque conversion à 1,001 livres sterling). — Shakespeare et Bacon (impossibilité ridicule de la théorie baconienne qui enlève à Shakespeare la paternité de ses œuvres. « Il y a des gens avec qui il est inutile de discuter »). — Les fouilles récentes et la Grèce préhistorique (les tombeaux actuels des rois de Mycènes doivent être des sépulcres rudimentaires, où l'on aura ramené et enfoui leurs cadavres, à la hâte, longtemps après leur mort. Homère a pu avoir connaissance, par tradition, de la civilisation mycénienne). — La *France* de M. Bodley (approuve les conclusions de l'auteur. Ajoute que les Français se trouveront toujours trop bien dans leur pays pour se résigner à émigrer au loin. Se trompe curieusement en prenant pour un maréchal de France le général Pillet, simple maréchal de camp, auteur d'un livre publié contre l'Angleterre sous la Restauration). — L'évolution de la Charte (la diplomatique en Angleterre. Les vieilles chartes anglaises ont moins subi l'influence étrangère, comme écriture

et comme style, qu'on ne le croit ordinairement). — Les États-Unis et l'Espagne (article exubérant de sympathie pour la cause américaine et mêlé d'aveux significatifs sur les préparatifs et la conduite de la guerre. « Il y a des pessimistes en Angleterre qui prédisent que la Jamaïque et le Canada partageront le sort de Cuba et de Porto-Rico. Leurs craintes sont absurdes; car il existe, après tout, aux États-Unis, un grand nombre de citoyens qui aiment la justice et regarderaient une pareille conduite comme la plus noire ingratitude, la plus odieuse trahison. Or, la traîtrise et l'ingratitude ne sont pas les vices de notre race »). — La fermentation internationale (nécessité pour l'Angleterre de se créer des alliances. Étudie surtout la situation intérieure de l'Espagne; mais, par une distraction bizarre, s'obstine à placer en 1866, et non en 1868, la chute de la reine Isabelle). — Le Catalogue des livres du British Museum (l'impression a commencé en 1881 et sera terminée en 1900. L'ouvrage comprendra 600 volumes in-4° de 250 colonnes environ. Et, sur les volumes préparés pour recevoir les additions, il restera de la place pour les entrées durant 300 ans calculées d'après le mouvement actuel de la littérature). — La mise en scène d'une pièce grecque. — Rousseau en Angleterre. — Les loyalistes pendant la révolution d'Amérique. — Joseph Arch (et l'émancipation des ouvriers ruraux, 1873-1884. D'après son autobiographie publiée par la comtesse de Warwick). — Les derniers patrons de la littérature (lord Litton et lord Stanhope). — Bismarck, son œuvre et l'avenir de l'Allemagne (très intéressant et très personnel. Étudie le livre du Dr Busch, qui sera lu avec profit par ceux qui connaissent assez les coulisses diplomatiques pour être en état de le rectifier. Ainsi, il n'est pas exact que, sitôt après l'ouverture des hostilités en 1866, Bismarck ait proposé à l'Autriche de s'unir à la Prusse pour déclarer la guerre à la France et conquérir l'Alsace, la proposition avait été faite dès le 22 mai. Les Mémoires de Bernhardi, l'agent de Bismarck en Espagne pour préparer la candidature Hohenzollern, ne pourront être publiés d'ici longtemps; mais, contrairement à l'affirmation du maréchal Serrano, le Chancelier dépensa plus de 1,200,000 francs pour appuyer cette candidature. On ne peut dire que la dépêche d'Ems ait été falsifiée, car la version publiée et condensée reproduit l'essentiel, le roi Guillaume ayant d'ailleurs autorisé toutes les modifications et suppressions jugées nécessaires. Le roi Louis de Bavière reçut une pension pour avoir consenti à proposer le rétablissement de l'empire au profit du roi de Prusse; et cette pension, payée jusqu'à sa mort sur les fonds guelfes, ne fut connue que d'une ou deux personnes, jusqu'à l'arrivée aux affaires du comte Caprivi). — L'Égypte et le Soudan (« l'Angleterre a la possession du terrain, et la possession représente les neuf dixièmes du droit. Aussi fera-t-elle bien de ne pas laisser contester ces neuf dixièmes au nom du dernier dixième, qui prête à de graves et manifestes difficultés »).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Louis Jarry, un des plus diligents érudits de la région orléanaise, est mort le 27 octobre dernier à l'âge de soixante et un ans. On lui doit entre autres : *l'Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu, ordre de Cîteaux, 1118-1795* (1864), *le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans, 1428-1429* (1894), *le Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun*, en collaboration avec M. Merlet (1897), etc.

— La soutenance des thèses de l'École des chartes a eu lieu le 30 janvier et jours suivants. Sauf une seule qui est consacrée à l'archéologie, toutes se rapportent à des sujets historiques. En voici l'indication, telle qu'elle est fournie par le volume des *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1899* : F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène, 1081-1118;* B. Faulquier, *le Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, XIVe et XVe siècles;* G. Gazier, *le Procès de la Chalotais, 1765-1775;* Paul Hildenfinger, *la Léproserie de Reims du XIIe au XVIIe siècle;* Ch. de Lasteyrie, *l'Abbaye de Saint-Martial de Limoges;* A. Lesort, *Étude sur les chorévêques en Orient et en Occident;* A. Le Sourd, *les États du Vivarais, de leurs origines à la fin du XVIe s.;* J. Machet de la Martinière, *les Guerres anglaises dans l'ouest et le centre de la France, 1403-1417;* B. Mercier de Lacombe, *Orléans au temps des guerres de religion;* Ch. Oursel, *Étude historique sur la Réforme en Normandie au temps de François Ier;* R. Poupardin, *Boson et le royaume de Provence* (855-933 ?); A. Rastoul, *le Collège des Cholets et la vie du fondateur;* F. Rouget, *Essai sur le prévôt de l'hôtel du roi et sa juridiction;* Ch. Sustrac, *les Célestins de France;* M. Thibault, *Étude sur Isabeau de Bavière, ses origines, sa jeunesse, 1369-1404.* Les thèses de MM. Poupardin et Chalandon ont été très remarquées.

— L'Université de Lyon a mis au concours pour 1900 (prix biennaux « Étienne Falcouz ») les sujets suivants : Faculté de droit, *De la condition internationale de l'Égypte depuis l'occupation anglaise.* Faculté des lettres, *Lyon et la Convention (29 mai-9 octobre 1793); Siège de Lyon.* Pour être admis à concourir, il faut être de nationalité française et avoir moins de trente ans au 1er mai 1900. Les travaux présentés devront parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Université (Faculté de médecine) avant le 1er mai 1900, dernier délai. Pour les Facultés de droit et des lettres, les mémoires ne seront reçus qu'à l'état de manuscrits entièrement inédits. Chacun des prix est de 1,000 fr.

— Notre collaborateur M. Camille Jullian, qui veut bien prendre la peine de rédiger pour la *Revue historique* le Bulletin des publications

relatives à l'histoire romaine, nous demande d'insérer la note suivante, que nous recommandons à l'attention bienveillante de tous nos lecteurs : « Les auteurs ou éditeurs de livres, mémoires ou articles sur les antiquités gauloises ou romaines, sont priés de les adresser, *ne fût-ce qu'à titre de communication,* aux bureaux de la *Revue* ou à M. Julian, professeur à l'Université de Bordeaux. »

— La livraison d'octobre 1898 (t. XIX, n° 4) de la *Revue celtique* contient, outre la table du volume, celle des volumes XIII-XVIII de la collection. Elle a été dressée par P. Le Nestour.

— La librairie Maisonneuve a mis en vente le t. II et dernier de l'ouvrage de M. Eugène Revillout sur *le Concile de Nicée,* d'après les textes coptes et les diverses collections canoniques (409 p. Prix : 25 fr.).

— M. Léon Mirot a publié l'*Obituaire de l'église collégiale de Saint-Martin de Clamecy* d'après un ms. malheureusement mutilé du British Museum. Ce document ne présente guère d'intérêt que pour l'histoire locale. La plus ancienne mention est de 1234 et la plus récente de 1546 (Nevers, G. Vallière, v-125 p. Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*).

— M. Jean de Jaurgain a publié le tome I d'une étude historique et critique sur *la Vasconie;* ce t. I va depuis l'invasion de la Novempopulanie par les Vascons au vi^e^ siècle jusqu'au milieu du xie siècle; une dizaine de dissertations particulières sont renvoyées en appendices (sur le codex généalogique de Meya, la prétendue charte navarraise de 839, la charte d'investiture du comté d'Astarac, la charte de fondation de Sainte-Croix de Bordeaux, les chartes de la Réole et de Saint-Sever, les chartes navarraises de 1014 et 1027, etc.); quinze tableaux généalogiques sont insérés à divers endroits du texte (sur les ducs d'Aquitaine et de Vasconie, la fausse généalogie donnée par la charte d'Alaon, les comtes héréditaires de Bordeaux, les vicomtes de Labourd et de Béarn, les comtes d'Agen, de Bazas et de Bordeaux, etc. Pau, impr. Empérauger, xx-453 p. Prix : 15 fr.).

— Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui le t. I d'une *Histoire de la marine française,* par M. Charles de la Roncière. Il va des origines (marine gallo-romaine) jusqu'au traité de Brétigny. Voici l'énumération des chapitres : marine gallo-romaine; Charlemagne et la civilisation maritime au ixe siècle; les Normands; les croisades; guerre d'Aragon (1285-1291); guerre de Romanie (1306-1310); croisade manquée (1320-1340); la marine des croisades; la vie à bord au temps des croisades et des pèlerinages du moyen âge; Ponant, conquête de la Normandie et du Poitou, occupation de l'Angleterre; le blocus continental de l'Angleterre sous Philippe le Bel; guerres flamandes; guerre anglaise (1323-1328); guerre de Cent ans, premières campagnes; guerre de la succession de Bretagne; la marine au siège de Calais; Jean II : marine royale et marine des villes. C'est un ouvrage qui fera époque, s'il est continué tel qu'il est commencé (Plon et Nourrit, 532 p. in-8°).

— Les deux derniers volumes de la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire » (A. Picard) sont : 1° Une *Chronique artésienne, 1295-1304*, nouvelle édition, et *Chronique tournaisienne, 1296-1314*, publiée pour la première fois par Fr. Funck-Brentano, avec une carte inédite du comté de Flandre au XIIIe siècle (ces deux textes sont en français; ils ont été édités avec beaucoup de soin et munis d'une table excellente); 2° *les Grands traités du règne de Louis XIV*, publiés par Henri Vast, t. II (traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ratisbonne, de Turin et de Ryswick, 1668-1697).

— M. E. Prarond nous a adressé un nouveau morceau de son histoire d'Abbeville : *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne, maîtres du Ponthieu, de Louis XI* (1426-1483). La date initiale de ce volume (1426) a été adoptée parce que c'est celle où commence la longue série des registres aux délibérations de la ville (Alph. Picard, XI-418 p. in-8°).

— La librairie Chapelot (librairie militaire, ancienne maison Baudoin) nous adresse : 1° un fort bon récit de *la Bataille de la Hougue* (29 mai 1692) que M. G. Toudouze a donné dans la *Revue maritime et coloniale;* il est accompagné de deux plans et suivi de plusieurs documents inédits (91 p. in-8°); 2° *la Guerre hispano-américaine de 1898*, par le capitaine Ch. Bride, avec de nombreux croquis insérés dans le texte (275 p. Prix : 5 fr.); 3° *l'Armée à travers les âges*, recueil de conférences faites en 1898 à l'école de Saint-Cyr; il comprend les morceaux suivants : le programme du cours, par E. Lavisse; l'armée romaine sous la République et sous l'Empire, par P. Guiraud; le service militaire en vertu de l'obligation féodale et le service militaire soldé, par Ch.-V. Langlois; les armées mercenaires de l'Italie, du XIVe siècle à 1527, par Émile Gebhart; l'armée sous Louis XIV, par Paul Lehugeur; l'armée de la République, 1792-99, par Albert Sorel; l'armée du premier empire, par Albert Vandal; du devoir militaire, par Émile Boutroux (277 p. in-12. Prix : 3 fr.).; 4° *Waterloo*, par Jean-Marie Saint-Julien (description du champ de bataille, avec plusieurs eaux-fortes et une grande carte. L'auteur ne connaît d'autres relations de la bataille elle-même que celle de Thiers et le *Précis de la campagne de 1815*, par une commission d'officiers belges. 20 p. in-4°).

— La correspondance et les mémoires de M. Le Courtois de Surlaville, lieutenant général des armées du roi, ancien major des troupes de l'Ile royale, ont été mis en ordre et publiés avec des notes, des tables et une carte par M. Gaston du Boscq de Beaumont (*les Derniers jours de l'Acadie, 1748-1758*. Lechevalier, 318 p. in-8°).

— M. Eug. Müntz a fait paraître à la librairie Hachette un volume gr. in-4° sur *Léonard de Vinci* sur lequel nous reviendrons. C'est un chapitre important de l'histoire de la Renaissance. L'illustration du volume est très remarquable.

— Le t. II des *Archives municipales de Bayonne* contient les délibé-

rations du corps de ville de 1514-1530 (Bayonne, impr. Lamaignère, VII-659 p. in-4°).

— On annonce pour paraître au mois de mai prochain un volume sur *Robert Lindet*, député à l'Assemblée législative et à la Convention, ministre des finances, par A. MONTIER, avocat à Pont-Audemer, qui a pu obtenir de la famille du conventionnel communication de ses papiers et de sa correspondance. Ce volume sera publié par souscription au prix de 10 fr. S'adresser, soit à l'auteur, soit à M. Régis Marchessou, imprimeur au Puy.

— La librairie historique de la Révolution et de l'Empire a mis en vente le premier vol. d'un *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*. L'ouvrage a été rédigé, pour l'histoire générale, par le Dr ROBINET, pour la partie descriptive et biographique, par M. Adolphe ROBERT, et pour les matières constitutionnelles et législatives, par M. LE CHAPLAIN. Le tome I contient les mots de *A* à *F*.

— Les historiens accueilleront avec joie le premier fascicule de l'*Inventaire sommaire des archives historiques* du ministère de la guerre (Impr. nat., VII-244 p. in-8°) ; ce premier fascicule contient 1,203 numéros et donne l'analyse de la correspondance des ministres et généraux au XVIIe siècle jusqu'en 1693. L'auteur est M. Félix BRUN. Ce travail est destiné à remplacer avec avantage un ancien inventaire qui a été dressé entre 1822 et 1825, mais qui était fort incomplet.

— La librairie E. Leroux a mis en vente un nouveau volume du *Catalogue général des manuscrits français*, par M. Henri OMONT, c'est le tome II de l'*Ancien Saint-Germain français*, nos 17059-18676, rédigé par MM. OMONT et AUVRAY. Le tome III et dernier de ce fonds est sous presse.

— Nous avons reçu de M. BARCKHAUSEN deux brochures sur Montesquieu. La première se rapporte à la prétendue Histoire de Louis XI que Montesquieu, dit-on, avait écrite et qui fut jetée au feu par mégarde. En réalité, Montesquieu s'était proposé d'écrire une histoire de Louis XIV; sur Louis XI, il n'a jamais fait que de tracer une légère esquisse que donne M. Barckhausen, et qui a pris place dans le tome I des *Pensées et fragments inédits* (*l'Histoire de Louis XI, par Montesquieu*, extrait de la *Revue philomatique de Bordeaux*, 1898, n° 12). La seconde brochure concerne les *Lettres persanes* et les archives de la Brède; c'est l'avant-propos d'une édition de ce célèbre pamphlet qui sortira des presses de l'Imprimerie nationale; M. Barckhausen établit nettement quelle est l'édition princeps des *Lettres*, qu'il est faux que Montesquieu ait fait tirer une édition expurgée pour déterminer le cardinal de Fleury à retirer l'opposition qu'il avait faite à l'élection de l'auteur comme membre de l'Académie française, enfin quelle est la nature des corrections apportées par Montesquieu à son œuvre. Cet avant-propos a été publié dans la *Revue du droit public et de la science politique* (n° 4, juillet-août 1898).

— M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, vient de mettre au jour, d'après le ms. 8967 de la Bibliothèque nationale (Annecy, Abry, 1898, 64 p. in-8°), une *Institution accompagnée d'un discours sur le fait du gouvernement et conduite d'un grand Estat et d'une grande armée,* que Jacques de Savoie, duc de Nemours, « se voyant goutteux, vieil, estropié et maladif, » rédigea pour l'éducation de ses deux fils, en son château de Moncalieri, en 1582. L'éditeur a fait précéder ce texte d'une intéressante étude biographique, copieusement documentée, sur ce personnage remuant et ambitieux, brave soldat et bon capitaine, mais un des seigneurs les plus débauchés de la cour corrompue des Valois et par suite fort vanté par Brantôme comme « très beau prince, de très bonne grâce et s'habillant des mieux, » encore que le portrait dont M. Bruchet accompagne sa notice ne corresponde pas précisément à cet éloge enthousiaste. Les théories professées par le duc sur l'art de prendre les femmes, « moitié par force et moitié en jouant, » ne cadrent guère non plus, d'après nos idées modernes, avec l'esprit chevaleresque dont Mme de Lafayette, dans sa *Princesse de Clèves,* le déclarait le plus brillant représentant. Fatigué de bonne heure par ses exploits amoureux, « mis au gaiac et à la salsepareille, » comme il le confesse lui-même dans une de ses lettres, Jacques de Savoie devint à la fois goutteux et dévot, et « tant plus son mal alloit croissant, » à ce que raconte son confesseur, « tant plus s'augmentoit en lui patience et dévotion. » C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il rédigea l'*Instruction* que M. Bruchet a fort bien fait de publier, ne fût-ce qu'à cause des chapitres relatifs à l'art de la guerre, qui sont curieux comme théorie de la stratégie contemporaine. Quant aux leçons de politique et de morale, elles paraîtront moins convainquantes, sorties de la bouche de ce diable devenu ermite; aussi ses fils n'en ont-ils guère profité. L'aîné, Charles-Emmanuel, ne recula pas, il est vrai, devant l'idée de « conduire un grand Estat, » puisque, ligueur fanatique, il rêva le trône de France après la mort du cardinal de Bourbon. Mais il se montra si maladroit et si tyrannique dans son gouvernement de Lyon que ses administrés se révoltèrent et que Mayenne, son frère utérin pourtant, s'empressa d'en débarrasser le parti. Il mourut disgracié, furieux, presque oublié bientôt après. Quant au second fils, Henri, qui figura, lui aussi, parmi les ligueurs, mais par convenance plutôt que par conviction, il s'empressa de faire sa paix avec Henri IV dès qu'il le pressentit le plus fort, et borna depuis lors ses ambitions à diriger les fêtes de la cour et à collectionner des œuvres d'art.

— C'est un très intéressant tableau d'un coin de la terre normande à la fin du XVIe siècle que M. Amédée Hellot nous montre dans son *Fécamp au temps de la Ligue* (Yvetot, Bretteville, 1897, 121 p. in-8°). Il l'a retracé principalement d'après les registres capitulaires de la célèbre abbaye et d'après d'autres documents empruntés aux archives de la Seine-Inférieure. Ce n'est pas seulement l'histoire locale des guerres civiles de 1589 à 1594 qu'on y trouve; nous signalerons, à ce

point de vue, la démonstration que la fameuse escalade du fort Notre-Dame par M. de Boisrosé, en 1592, si souvent racontée par les contemporains et jusqu'à ce jour, est un pur mythe. Mais M. Hellot nous fournit encore bien des détails curieux sur l'existence des populations normandes pendant cette époque de luttes acharnées : bourgeois de la ville, paysans des environs, moines de l'abbaye passent successivement sous nos yeux ; il nous décrit l'existence matérielle et la vie religieuse de ces derniers, assez relâchée, ce semble, puisqu'ils allaient au bal, et même masqués. L'étude de M. Hellot est une bonne monographie, doublement digne d'éloges puisqu'elle est riche en détails nouveaux, écrite avec un sens critique toujours trop rare encore dans maintes publications locales, et puisqu'elle raconte l'histoire d'une des époques les plus troublées de notre pays avec un ton de modération parfaite, alors que d'autres y réintroduisent toutes les passions furieuses du passé.

— L'auteur des *Éphémérides de Dôle*, M. Émile Longin, nous offre dans une brochure nouvelle (*Documents inédits sur le siège de Dôle*, Besançon, Jacquin, 1898, 31 p. in-8°) quelques pièces supplémentaires sur l'investissement de la cité franc-comtoise par Henri de Condé, en 1636. C'est principalement une espèce de relation, incomplète d'ailleurs, empruntée au manuscrit dans lequel Jacques Cordelier, notaire à Clairvaux, avait compilé, à partir de 1622, toutes sortes de renseignements personnels et de gazettes publiques. C'est une de ces dernières, provenant sans doute des Pays-Bas, si nous en jugeons par certaines particularités du texte et par le ton général du récit, que Me Cordelier avait transcrite dans le volume qu'un heureux hasard a préservé naguère d'une destruction complète et mis aux mains de M. Longin. Celui-ci l'a annoté et en a fait ressortir à la fois les erreurs et les données nouvelles, comme aussi le caractère énergiquement hostile aux conquérants français. Malheureusement, l'auteur ne s'occupe pas que de la guerre de Trente ans ; il se livre, dans son travail, à de violentes sorties contre tous ceux qui, « depuis quelque temps, ourdissent une véritable conspiration contre les plus pures traditions de notre race » et appelle « de ses vœux le jour où l'éclair du sabre tiré hors du fourreau ferait pâlir la foule abjecte des adorateurs du veau d'or. » Tout cela semble bien du hors-d'œuvre ; pourquoi, à propos d'une vieille gazette espagnole du XVIIe siècle, vouloir rivaliser avec les plus décriées de nos gazettes contemporaines ?

— Un travail sur les *Empoisonneurs sous Louis XIV*, d'après des documents inédits (Paris, Carré et Naud, 1898, 204 p. in-8°), rédigé par un homme de l'art, promettait d'être à la fois intéressant pour le grand public et instructif pour les historiens. Je crains que le premier ne trouve trop savant le mémoire de M. Lucien Nass et que les derniers n'en soient pas, eux aussi, tout à fait satisfaits. C'est que son étude porte un peu trop le cachet de ce qu'il est en réalité, une thèse de docteur de la Faculté de médecine. On ne saurait en faire un reproche à

M. Nass; il déclare expressément dans sa préface qu'il n'a pas « l'intention d'écrire un chapitre d'histoire. » Mais comme cette étude doit être « le point de départ d'une série d'autres analogues sur les Borgia, sur l'antiquité, sur les temps modernes, » de façon à constituer « l'historique général du poison, » nous voudrions le prier tout de même d'adopter un peu plus les procédés et la méthode historique, s'il tient au succès. Car, dans son travail, ce qu'il nous fait connaître à fond, c'est plutôt les poisons du XVIIe siècle, poisons minéraux, poisons végétaux, poisons animaux, etc., que les empoisonneurs et les empoisonnés du « grand siècle, » pour lequel l'auteur n'est pas tendre, car, selon lui, jamais « société ne fut plus hypocritement criminelle, ni plus stupidement superstitieuse. » Il a refait soigneusement les expériences de la Brinvilliers et de la Voisin, mais *in anima vili* seulement, sur de malheureux cobayes; on adoptera donc de confiance tout ce qu'il nous raconte sur la mandragore et la ciguë, les cantharides et le jus de crapaud; on fera quelques réserves sans doute sur ce qu'il nous dit de « l'état d'âme des courtisans » de Versailles; et pour le récit, bien trop court, du procès même des empoisonneurs, on regrettera qu'il ait négligé tout renvoi de détail aux sources, ne fût-ce qu'aux volumes afférents des *Archives de la Bastille,* publiés par M. Ravaisson.

— Nous avons parlé, l'année dernière, du *Bourdaloue inconnu* du P. Henri Chérot. Le fécond écrivain de la Compagnie de Jésus est revenu naguère sur son sujet favori dans un nouveau volume, *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants* (Paris, Retaux, 1899, 249 p. in-8°). On ne peut que louer le zèle persévérant avec lequel le P. Chérot s'efforce d'arracher à la poussière des archives et aux cartons des amateurs d'autographes les faibles débris de la correspondance du célèbre prédicateur de Louis XIV. Jusqu'à ce jour il n'a retrouvé que vingt-neuf lettres et billets de son illustre confrère; encore en fait-il entrer en ligne de compte une qui n'est représentée que par trois lignes de points (p. 187). C'est peu pour remplir un volume de deux cent cinquante pages, et l'on comprend que les commentaires de l'éditeur débordent complètement les textes commentés. Pour ne citer qu'un exemple, un billet de six lignes de Bourdaloue à Boileau comporte neuf pages de notes, et si l'on devait déployer un luxe pareil de renseignements pour toute notre littérature épistolaire classique, cela fournirait un total de volumes effrayant. Cependant, nous ne nous plaindrons pas de cette copieuse annotation, puisqu'elle éclaircit en effet les textes auxquels elle se rapporte et qu'on suit volontiers la plume alerte du P. Chérot dans ses méandres parfois un peu capricieux. Dans l'appendice, on trouvera un certain nombre de lettres adressées au P. Bourdaloue par des correspondants célèbres ou peu connus.

— M. Henri Doniol a fait revivre dans sa plaquette sur *le Comte de Vergennes et Pierre-Michel Hennin,* 1749-1787 (Paris, Colin, 1898, 116 p. in-18), la figure d'un de ces hommes d'arrière-plan qui, tout en restant

inconnus au grand public, n'en ont pas moins joué un rôle très utile et parfois très important dans certaines conjonctures politiques et méritent par suite d'attirer l'attention des historiens. De ce nombre était Hennin, secrétaire intime du comte de Broglie, le dépositaire du *Secret du Roi;* il fut ministre en Allemagne, conseiller de légation en Pologne, résident à Genève et, finalement, l'un des premiers commis au ministère des affaires étrangères, et le conseiller préféré de Vergennes. Érudit à ses heures (on le voit lire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mémoire sur les inscriptions runiques), il légua à ce corps savant, dont il était devenu membre en 1785, la totalité de ses papiers; c'est à la bibliothèque de l'Institut que M. Doniol a trouvé, dans ces dossiers, variés et presque inconnus, les éléments de son intéressante notice.

— Nous venons de recevoir le quatrième et dernier volume des *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative du département de l'Hérault pendant la Révolution* (Montpellier, Ch. Bœhm, 1898, 559 p. in-8°). Cette publication officielle, commencée à l'occasion du Centenaire de 1789, est faite d'après les sept registres originaux, conservés aux archives départementales de l'Hérault, et qui contiennent les procès-verbaux du conseil départemental, du 12 juillet 1790 au 31 décembre 1793. A cette dernière date, il fut dissous par un arrêté du représentant Boisset. Sauf une très courte introduction d'une vingtaine de pages, en tête du premier volume, il ne se trouve dans tout le recueil aucune note explicative sur les personnes ou sur les événements qui y figurent, ce qui ne laisse pas d'en diminuer notablement l'utilité pratique pour les historiens, du moins pour ceux qui, étant étrangers à la chronique locale, ne sauront pas interpréter d'innombrables détails restés sans commentaires. Nous ne voulons pas dire par là que l'ouvrage ne puisse rendre de grands services à ceux qui s'occupent de l'époque révolutionnaire et qui voudront se rendre compte de ce qui subsistait d'une administration régulière au cours de la Terreur et quels travaux multiples lui incombaient au milieu du désarroi général. Seulement, un répertoire alphabétique et systématique aurait été bien nécessaire et les quatre-vingts pages de la « Table générale des matières, » qui donne, à la suite l'un de l'autre, le sommaire de chaque séance, ne le remplace pas pour ceux qui voudraient trouver, sans longues recherches, soit un nom propre, soit quelques renseignements sur une matière précise ou sur un épisode de l'histoire locale.

— Dans son ouvrage sur *Monaco, ses origines et son histoire* (impr. de Monaco, 1897, XIV-527 p. in-18), M. Gustave Saige a voulu résumer, à l'usage du grand public, la substance des pièces nombreuses comprises dans la belle collection des *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco,* dont il a dirigé la mise au jour, et les introductions placées en tête de chacun de ces volumes. On ne peut qu'être reconnaissant à l'auteur de cette « œuvre de vulgarisation devenue nécessaire pour mettre l'histoire de Monaco en harmonie avec les exigences

de la critique historique. » Systématiquement débarrassé de toute annotation et de tout renvoi aux sources, le récit de l'auteur nous donne en vingt-trois chapitres, subdivisés en une infinité d'alinéas à titres distincts, un résumé fort suffisant de l'histoire de la principauté provençale, depuis les Ligures jusqu'à la mort de Charles III (1889). La partie la mieux faite de l'ouvrage est, à notre avis, celle qui raconte les événements du XVe au XVIIIe siècle. M. Saige, lui-même, ne pense pas sans doute que, pour le siècle qui touche à sa fin, sa narration, forcément remplie de réticences et de lacunes, réponde entièrement aux « exigences de la critique historique. »

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE LOCALE. — *A. de Bellecombe.* Histoire du château, de la ville et des seigneurs et barons de Montpezat et de l'abbaye de Pérignac, p. p. *G. Tholin.* Auch, impr. Cocharaux, XXVII-324 p. — *A. Drapé.* Recherches sur l'histoire des corps d'arts et métiers en Roussillon sous l'ancien régime. A. Rousseau, 266 p. — *L. de Froidour.* Mémoire du pays et des états de Bigorre, p. p. *J. Bourdette.* Champion, XVII-390 p. — *J.-F. Bladé.* La duché-pairie de Gramont, la seigneurie de Bidache et les vicomtés de Louvigny et d'Asté. Impr. nat. (Bulletin de géographie historique et descriptive, n° 1), 16 p. — *E. Forestié.* Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Montauban; bibliographie montalbanaise. Montauban, Forestié, 400 p. — *Ginat.* Monographie de la commune d'Aigny-sur-Marne. Châlons-sur-Marne, Martin, 112 p. — *C. Rabaud.* Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Montpellier, Grolier, 646 p. — *Trémellat.* Monographie de la commune de Pradet. Toulon, impr. régionale, 67 p. — *A. de Calonne.* Histoire de la ville d'Amiens, t. I. Amiens, Piteux, VIII-533 p. — *G. Bonnefoy.* Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, t. IV. Lechevalier, 957 p. Prix : 15 fr. — *Comte de Luçay.* Le comté de Clermont en Beauvaisis. Études pour servir à son histoire. Beauvais, impr. Avonde et Bachelier. — *L. Maître.* Les villes disparues de la Loire-Inférieure, t. II. Nantes, impr. Mellinet. — *F. Villard.* Un chef-lieu de province au XVIIIe s. : Guéret, capitale de la Haute-Marche, 1re partie. Guéret, impr. Amiault, XV-271 p. — *Le P. Apollinaire, de Valence.* Études franciscaines sur la Révolution dans le département de la Côte-d'Or. Dijon, impr. de l'Union typographique, 109 p. — *Bladé.* L'évêché des Gascons. Picard, 83 p. — *A. Janvier* et *Ch. Bréard.* Étude sur Domart-lès-Ponthieu. Amiens, impr. Piteux, LXXXVIII-144 p. — *G. Musset.* L'abbaye de la Grâce-Dieu. Picard, 560 p. (extraits du t. XXVII des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis). — *Ch. Porée.* Notice sur le collège de Mende, 1556-1820. Mende, impr. Privat, 131 p. — *Seymour de Ricci.* Répertoire épigraphique du département d'Ille-et-Vilaine. Rennes, impr. Prost (Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XXVIII). — *Abbé Bartoli.* Histoire de la Corse, t. I. Paris, impr. Fontaine, 382 p. — *F. Boueil.* La communauté des marchands de bois à ouvrer, 1415-1898. Beauvais, impr. professionnelle, 151 p. — *Abbé H. Espitalier.* Les évêques de Fréjus du XIIIe s. à la fin du XVIIIe. Draguignan, impr. Latil, 535 p. — *P. Falgairolle.* Le péage de Saint-Gilles au XIVe s., d'après un texte languedocien inédit. Nîmes, impr. Gervais-Bedot, 12 p. — *J. Gilles.* Le pays d'Arles et ses trois tribus saliennes : les Avatiques, les Désuviates et les Anatiles, 3e partie. Fontemoing, 553 p. — *L. Jérôme.* Les élections et les cahiers du clergé lorrain aux états généraux de 1789 : bailliages de Nancy, Lunéville, Blamont, Rosières, Vézelise et Nomeny. Berger-Levrault,

176 p. in-8°. — *H. Marc.* Monographie du village d'Ouges, près Dijon. Dijon, Lamarche, 159 p. — *R. Rey.* Le royaume de Cottius et la province des Alpes cottiennes, d'Auguste à Dioclétien. Grenoble, Gratier, 250 p. (Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. II). — *Abbé A. Tissier.* Histoire documentée et critique de Coutarnoux, Yonne. Tours, impr. Bousrez, 264 p. — *Chanoine Vos.* Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 2 vol., 421 et 285 p.

Histoire générale. — *F. Pitou.* De l'investiture féodale dans le droit germanique au moyen âge. Impr. de Soye, IV-125 p. — *A. Roussel, de l'Oratoire.* Un évêque assermenté (1790-1802) : le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du nord-ouest. Lethielleux, XIX-566 p. — *D. Louis.* Souvenirs d'un prisonnier de guerre en Allemagne, 1870-1871. Juven, X-211 p. — *Vicomte A. Révérend.* Armorial du premier Empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier, t. IV, lettres P.—Z. Champion, VII-120 p. — *F. de Coussemaker.* Des résistances qui se sont produites, depuis la mort de François Ier, au mode de nomination des évêques établi par le concordat de 1516. Arthur Rousseau, 142 p. — *Ch. Dufayard.* Histoire de la négociation des ambassadeurs envoyés au duc de Savoie par les cantons évangéliques l'année 1686. Moutiers-Tarentaise, impr. Ducloz (Bibliothèque savoyarde), 154 p.

Allemagne. — Le Dr Bernhard Fechtrup, professeur à la Faculté de théologie catholique à Bonn, est mort le 21 décembre dernier. On lui doit une biographie de saint Cyprien (Munster, 1878). — Le 24 décembre est mort Gustave Gilbert, professeur au gymnase de Gotha, connu par son *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer.*

— Le 21 janvier dernier a été inauguré, avec quelque solennité, à l'Université de Munich, le séminaire de grec du moyen âge et moderne dirigé par M. Krumbacher. Il sera soutenu par des contributions particulières, la chambre bavaroise lui ayant refusé l'appui pécuniaire de l'État.

— La Société royale des sciences de Saxe a tenu sa troisième réunion plénière le 7 décembre. On a pu y annoncer la publication récente du premier ouvrage paru sous ses auspices : *Anton Graff, Bildnisse von Zeitgenossen des Meisters,* par le Dr Vogel, de Leipzig, et la très prochaine publication des Dépêches de Hans von der Planitz, conseiller de l'Électeur de Saxe, de Nuremberg en 1521-1523, éditée par M. Virck, professeur à Weimar. On a commencé l'impression des Actes et lettres concernant l'électeur Maurice et la gravure de l'atlas du royaume de Saxe. Plusieurs autres ouvrages sont en bonne voie : les Actes et lettres du duc Georges le Barbu, les Documents relatifs à la guerre des paysans dans l'Allemagne moyenne et à l'histoire des finances de Saxe, le Livre des fiefs de Frédéric le Sévère, la Correspondance de l'électrice Marie-Antonia avec l'impératrice Marie-Thérèse, etc.

— La librairie Georges Reimer à Berlin vient de publier le t. I, 1re partie, d'un grand ouvrage intitulé : *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands,* qui paraîtra sous la direction de F. Imhoof-Blumer et sous les auspices de l'Académie des sciences de Prusse. Le t. I : *Die*

antiken Münzen von Dacien und Mœsien, a été composé par M. Behrent Pick (20 pl. en phototypie. Prix : 54 m.). Le t. II, préparé par le même, sera consacré à la Thrace ; le t. III, préparé par le Dr Hugo Gæbler, à la Macédoine.

— M. Friedrich Ludwig a eu l'ingénieuse idée de rechercher avec quelle rapidité l'on voyageait au moyen âge (*Untersuchungen über die Reise-und Marschgeschwindigkeit im XII und XIII Jahrhundert*. Berlin, Mittler, x-193 p. in-8°). Il a porté son attention sur certains itinéraires des empereurs allemands, de Lothaire à Henri VII, de Philippe III le Hardi en 1283-1285, de plusieurs papes; il a étudié les voyages de saint Bernard en 1146 et 1147, de Wolfger de Passau en 1203 et 1204, de l'archevêque Eudes de Rouen, de 1248 à 1269 (d'après le *Registr. Visitat.*, p. p. Bonnin); l'itinéraire de l'abbé Nicolas de Thingeyrar, d'Islande à Rome et en Palestine, et celui de Mathieu de Paris, de Londres à Rome. Il a montré les routes d'étapes suivies par les diverses croisades et terminé par des remarques sur les voyages des empereurs allemands au delà des Alpes et sur les routes traversant ce massif montagneux qui étaient alors fréquentées, ainsi que sur la célérité avec laquelle certains courriers pouvaient accomplir leur route et avec laquelle les nouvelles pouvaient se transmettre. Cette brochure, remplie de noms, de chiffres, d'évaluations kilométriques, d'indications bibliographiques, est très instructive.

Autriche-Hongrie. — M. Alfons Huber, ancien professeur aux Universités d'Innsbruck et de Vienne, est mort le 23 novembre âgé de 64 ans. On lui doit une importante *Geschichte Œsterreichs*, qui figure dans la collection Heeren et Ukert et qui compte cinq volumes; le t. V, paru en 1896 (Gotha, Perthes), se rapporte aux années 1609-1668. Il s'était d'ailleurs préparé à écrire cette histoire générale par un grand nombre de monographies régionales et de biographies, parmi lesquelles nous rappellerons : *Geschichte der Vereinigung Tirols mit Œsterreich* (1864) ; *Geschichte des Herzogs Rudolf IV von Œsterreich* (1865); *Rudolf von Habsburg vor seiner Thronbesteigung* (1873) ; *Studien über die Geschichte Ungarns im Zeitalter der Arpaden* (1883) ; *Die Kriege zwischen Ungarn und den Türken 1440-1445* (1887), etc.

— MM. Charles Szabò et Arpad Hellebrant ont publié, aux frais de l'Académie des sciences de Budapest, un Manuel de bibliographie qui donne le titre des ouvrages d'écrivains magyars, imprimés tant en Hongrie qu'à l'étranger, depuis l'établissement de l'imprimerie jusqu'en 1711 (*Régi magyar Kœnyvtár*. 3 vol. gr. in-8°).

— M. R. Vari a publié une importante étude historique et philologique sur Léon le Philosophe et son traité de la Tactique (*Bælcks Leo császárnak « A hadi Taktikaról » szála munkája*. Académie des sciences de Budapest). C'est un travail préparatoire à une édition critique de ce traité, où il est beaucoup parlé des Hongrois.

Royaume-Uni. — Le t. I du grand ouvrage de M. Charles Oman,

que nous venons de recevoir (*A history of the art of war. The middle ages*. Methuen, XIV-667 p.), contient les livres suivants : I, la transition des formes de la guerre de l'époque romaine à celle du moyen âge (les derniers jours de la légion, 235-440 ; commencement de la suprématie de la cavalerie, 450-552) ; II, l'époque primitive du moyen âge, 500-768 (les Wisigoths, Lombards et Francs, les Anglo-Saxons) ; III, de Charlemagne à la bataille de Hastings, 768-1066 ; IV, les Byzantins, 579-1204 ; V, les croisades (la grande stratégie des croisades ; la tactique ; les grandes défaites) ; VI, l'Europe occidentale, de la bataille de Hastings jusqu'à l'emploi de l'arc à longue portée (armées anglaises et leur tactique ; batailles du continent ; armes et armures ; fortification et siège des places-fortes) ; VII, l'Angleterre et l'Écosse, 1296-1333 ; du rôle capital joué par l'arc à longue portée ; VIII, l'arc à longue portée au delà des mers (Crécy ; Poitiers, Cocherel et Auray ; Navarette et Aljibarotta). Le volume est accompagné de 24 croquis de bataille et d'un index détaillé.

— Sous la direction du même M. Charles Oman, la librairie Blackie a publié une histoire d'Angleterre en 6 petits volumes (*The Oxford Manuals*) : 1° *The making of English nation, 55 BC-1135 AD*, par C. G. Robertson ; 2° *King and Baronage, 1135-1328*, par W. H. Hutton ; 3° *England and the Hundred years war, 1327-1485*, par W. C. Oman ; 4° *England and the Reformation, 1485-1603*, par G. W. Powers ; 5° *King and Parlement, 1603-1714*, par G. H. Wakeling ; 6° *The making of the British empire, 1714-1832*, par A. Hassall. Le volume de M. Oman, le seul qui nous soit parvenu (168 p. Prix : 1 sh.), est un bon résumé ; les affaires militaires y sont traitées avec un soin particulier. L'auteur n'hésite pas à condamner la politique guerrière d'Édouard III et de Henri V. Leurs prodigieux succès ont été trop chèrement achetés, à ses yeux, par les maux qu'ils ont déchaînés sur l'Angleterre.

— *Pierre de Gavaston, comte de Cornouailles ; sa biographie et son rôle pendant le commencement du règne d'Édouard II, 1307-1312*, par Marin Dimitresco (Bouillon, 107 p.), est un estimable travail d'élève qui n'a pas été revu avec un scrupule assez minutieux avant d'être envoyé à l'impression. Les faits ont été recueillis avec diligence dans les documents publiés et quelque peu augmentés au moyen de documents inédits. On pouvait cependant faire plus encore ; les *Annales de Melsa*, par exemple, auraient fourni à l'auteur des traits qui sans doute auraient pu donner au personnage une physionomie à la fois plus déplaisante et plus originale. En somme, en Gavaston, c'est l'homme même qui est le moins bien étudié. Les considérations sur son rôle politique ne manquent pas de justesse. Il y aurait beaucoup à dire sur la manière dont sont donnés les renseignements bibliographiques et publiés les documents inédits. On se demanderait vraiment parfois ce que l'auteur ignore le plus, de la paléographie ou du latin. Il n'en a pas moins donné une œuvre consciencieuse et qui ne se lit pas sans intérêt. B.

— M. William W. Ireland a fait tirer à part des *Notes on the scottish De Quencys of Fawside and Leuchars* insérées dans les Mémoires (Proceedings) de la Société des Antiquaires de l'Écosse, t. XXXII.

— M. J. Loserth a repris en main la question de Wycliffe. Après avoir exposé assez rapidement les rapports de la royauté, du Parlement et du clergé en Angleterre avec la papauté en ce qui concernait le denier de saint Pierre en particulier, et en général les biens du clergé sous Édouard Ier et sous Édouard III, il montre qu'on s'est trompé en faisant dater de 1366 les premières attaques de Wycliffe contre la richesse de l'Église au profit de la royauté. C'est seulement en 1374, aux conférences de Bruges, que Wycliffe commença de jouer un rôle politique, mais c'est seulement à l'époque du « Bon Parlement » (1376) qu'il commença d'écrire en faveur de réformes plus ou moins radicales dans l'Église. C'est alors qu'il composa le premier livre de son *De civili dominio*, qu'il acheva l'année suivante, après le « Mauvais Parlement. » A cette époque, il a pris définitivement parti et réclame hautement la sécularisation des biens du clergé. M. Loserth s'arrête là pour le moment, à la veille du grand schisme, qui allait pousser beaucoup plus loin les idées du Réformateur. En appendice, M. Loserth montre que Wycliffe a connu la plupart des œuvres d'Occam, mais qu'en réalité il a puisé ses idées dans la Bible elle-même. M. Loserth connaît à fond les écrits de Wycliffe. Il connaît bien aussi les chroniques anglaises de l'époque, bien qu'il ait le tort de renvoyer trop souvent à des compilateurs très postérieurs, au lieu de s'en tenir aux témoins tout à fait contemporains; mais son travail est bien documenté et ses conclusions appuyées par de solides arguments (*Studien zur Kirchenpolitik Englands im 14 Jahrhundert.* 1re partie : *Bis zum Ausbruch des grossen Schismas*, 1378. Vienne, Gerold, 135 p. Extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Vienne, Philosophisch-historisch Classe, t. CXXXVI).

— La librairie Longmans a commencé la publication d'une Histoire de la Révolution d'Amérique par sir George Trevelyan (*The American Revolution ;* part. I : *1766-1776*) et d'une Histoire de l'Inde anglaise, qui contiendra 5 volumes, par sir William Wilson Hunter (*A history of the british India ;* vol. I, Introduction : *To the overthrow of the English in the Spice archipelago*).

— Mme Mary Bateson a publié pour la Camden Society *A Narrative of the changes in the ministry, 1765-1767, told by the duke of Newcastle in a series of letters to John White.* Le texte est intéressant, sans néanmoins apporter de révélations inattendues, et il a été édité avec un soin très méritoire (Longmans, xiv-174 p.).

— En prenant pour conducteur général l'Histoire d'Angleterre de John Lingard et en s'appuyant surtout sur les *Memoirs of missionary priests* de Challoner et les *Records* du R. P. Foley, Mme la comtesse R. de Courson a entrepris de raconter la *Persécution des catholiques en Angleterre* (Paris, Firmin-Didot, 1898, 335 p. in-18) ou plus exactement

Un complot sous Charles II. C'est de la prétendue conspiration révélée au gouvernement par le misérable Titus Oates qu'il s'agit. L'auteur s'est donné, à notre avis, une peine assez inutile en consacrant tant de pages à démontrer l'innocence de lord Stafford et des Pères Jésuites qui furent impliqués dans cette odieuse affaire et en devinrent les infortunées victimes. Il est bien obligé de convenir que « les protestants eux-mêmes sont unanimes *aujourd'hui* » à reconnaître que le complot fut fabriqué de toutes pièces. Il aurait mieux encore rendu hommage à la vérité en avouant que *depuis plus d'un siècle* aucun auteur sérieux, protestant, catholique ou libre-penseur, n'a eu le moindre doute à ce sujet. Quant à l'explication psychologique de ce phénomène attristant et bien curieux du soulèvement antipapiste de l'Angleterre d'alors, l'auteur ne s'est guère préoccupé de la fournir, alors qu'il avait pourtant sous les yeux l'analogie frappante d'un mouvement fanatique également intense qui, tout comme en 1678, fausse le sens de la justice et va jusqu'à nier l'évidence même. L'exagération des sentiments légitimistes de l'écrivain se marque dans l'épithète d'usurpatrices infligée aux deux reines, Marie et Anne d'Angleterre, et surtout dans le panégyrique de Jacques II et de son « caractère généreux, » lui qui se délectait à voir écraser les membres de ses sujets à la chambre de torture d'Édimbourg, qui laissait son neveu Monmouth se traîner, les mains liées, à ses pieds, implorant en vain sa grâce, qui faisait condamner au bûcher lady Alice Lisle pour n'avoir pas refusé l'hospitalité d'une nuit à des fugitifs proscrits! C'est ainsi, sans doute, qu'il avait « gagné l'amour de ses sujets ! » Quant aux persécutions trop véridiques, aussi longues que douloureuses, dont furent frappés à cette époque les adhérents de l'Église catholique, ecclésiastiques ou laïques, l'auteur a bien raison de témoigner toute sa sympathie aux persécutés. Mais il aurait mieux réussi peut-être à les faire partager à tous ses lecteurs en n'oubliant pas si complètement qu'au siècle précédent, sur ce même sol d'Angleterre, des victimes bien plus nombreuses avaient péri dans des supplices autrement cruels, au nom de cette même Église catholique. Il aurait en tout cas mieux fait, dans l'intérêt même de sa narration, de ne pas franchir si souvent la limite fort nette qui sépare l'histoire de la pure légende, d'écarter de son récit tant de contes miraculeux, puérils ou absurdes (p. 228, 231, 235, 236, 261, 269, 273, etc.), et de faire reviser son manuscrit par une personne compétente; on n'y lirait pas alors (p. 16) qu'à la naissance de Catherine de Bragance le Portugal « était *depuis six ans* sous la domination de l'Espagne. »

Italie. — Déjà connu par ses études sur Ezzelino da Romano, M. Antonio Bonardi[1] nous donne un mémoire sur les origines de la commune de Padoue. Il nous montre tout d'abord comment le comté de Monselice devint le comté de Padoue, à la suite de la résurrection de cette antique cité qui avait été successivement dévastée par les

1. *Le Origini del comune di Padova.* Padoue, Rondi, 1898, in-8°, p. 86.

Huns et les Lombards. Chef-lieu d'un diocèse, Padoue se soumit d'abord, sinon à la souveraineté, du moins à l'influence politique de ses évêques qui, d'autre part, reçurent d'importants privilèges et de nombreuses donations des rois d'Italie et des empereurs de Germanie. Cependant, peu à peu, les familles féodales, et parmi elles les Este et les Carrare, grandirent, la propriété allodiale se développa, enfin l'industrie prit son essor et avec elle la bourgeoisie ; déjà, dans plus d'un acte du XIe siècle, on voit tel artisan arrivé à la fortune. Aussi, peu à peu, surtout dès les luttes qui éclatèrent entre Henri IV et Grégoire VII, voit-on apparaître dans les chartes les *boni homines* et les consuls, signe évident que le régime municipal était fondé à Padoue. Ces transformations politiques et sociales nous sont décrites par M. Bonardi avec une grande abondance de documents et beaucoup de sens critique.

— A l'occasion de l'exposition de Turin, les administrateurs de l'hôpital de Sainte-Marie della Scala, à Sienne, ont confié à M. G. Sanesi[1] le soin de rechercher les origines de cet antique établissement. Cette question obscure avait déjà tenté la sagacité de plusieurs écrivains siennois et la plupart avaient combattu la légende qui attribue au bienheureux Sorore la fondation de cet hôpital à la fin du IXe siècle. M. Sanesi, au contraire, cherche à réhabiliter cette légende. Il la suit de siècle en siècle et s'efforce de résoudre une à une les difficultés qu'elle soulève. Il le fait avec habileté, la critique des documents qu'il examine est affinée jusqu'à la subtilité. Si les savantes inductions ne conduisent pas à la certitude, il serait injuste de ne pas reconnaître qu'elles donnent beaucoup de vraisemblance à la thèse qu'il soutient. Il publie en appendice le texte du plus ancien statut de l'hôpital. Cet acte, qui semble du XIIIe siècle et émaner de la chancellerie pontificale, règle le genre de vie des frères qui soignaient les malades.

— On connaît la pasquinade qui fut affichée à Rome en 1625, lorsque le pape Urbain VIII, de la famille des Barberini, fit enlever les revêtements de bronze qui ornaient le Panthéon : *quod non fecerunt barbari, fecerunt Barberini*. M. Gaetano Bossi[2], professeur d'histoire au séminaire pontifical du Vatican, l'étudie d'après plusieurs documents inédits qui lui ont été surtout fournis par les archives de la fabrique de Saint-Pierre. Il montre, — ce que l'on soupçonnait bien déjà, — que les bronzes du Panthéon n'ont pas été seulement convertis en canons, mais qu'ils ont encore fourni la matière du grand baldaquin que Bernin éleva alors sur l'autel papal de Saint-Pierre et que l'on y voit encore parsemé des abeilles d'or des Barberini. Il nous décrit les difficultés diplomatiques qui forcèrent le pape à faire, en 1625, d'importants

1. G. Sanesi, *l'Origine dello spedale di Siena e il suo più antico statuto*. Sienne, tip. cooperativa, in-4°, p. 74.

2. *La Pasquinata « quod non fecerunt barbari, fecerunt Barberini. »* Rome, Filiziani, 1898, in-12, p. 106.

armements au prix des plus grands sacrifices. Enfin, il cherche quel peut être l'auteur de cette satire, et il l'attribue avec beaucoup de vraisemblance à Castelli, chanoine de Sainte-Marie in Cosmedin et représentant auprès de la curie de la cour de Mantoue. Cette étude ne nous révèle aucun de ces faits, mais elle leur donne beaucoup de précision, et, après l'avoir lue, on se rend mieux compte des circonstances qui déterminèrent l'acte d'Urbain VIII et qui firent éclore presque spontanément la satire qui s'attache à jamais au nom des Barberini.

— M. Arturo Trombatore[1] a consacré un petit volume aux traditions et coutumes populaires de Catane en étudiant croyances, superstitions, dictons et proverbes, chansons, prières usuelles, recettes médicinales du peuple de cette ville. Plusieurs de ces traits se retrouvent chez d'autres peuples et d'autres races; il serait aisé d'en relever qui sont en faveur auprès de nos paysans français; l'auteur en trouve même d'analogues dans les antiques légendes de l'Inde. Ce petit livre est une utile contribution à ces études sur les traditions populaires qui ont pris de nos jours, et avec raison, une grande extension.

— Le n° 21 du *Bullettino dell' Istituto storico italiano* (Rome, Palazzo dei Lincei) contient un mémoire d'A. Gaudenzi sur les corporations industrielles à Bologne au XIIIe siècle et leurs statuts et un recueil de huit diplômes inédits du IXe et du Xe siècle, publiés et annotés par L. Schiaparelli.

— Un article publié par M. Jacopo Bicchierai dans l'*Archivio storico italiano* nous apprend que les *Souvenirs d'un officier du 5e corps (armée d'Italie en 1859)*, publiés par M. le baron Robert Du Casse dans la *Rev. hist.* (LXVI et LXVII) d'après des papiers laissés par son père, ne sont guère qu'une réimpression d'articles insérés autrefois dans le *Spectateur militaire* (1879), et dont l'auteur, anonyme, n'était autre que feu le baron Du Casse. M. Du Casse fils ignorait certainement, comme nous, que ces notes et documents eussent déjà vu le jour. M. Bicchierai aurait dû comparer avec les articles du *Spectateur* non seulement l'article paru dans la *Rev. hist.*, mais aussi le tirage à part, où M. le baron Robert Du Casse a mis quelques additions. D'autre part, M. Du Casse devra tenir le plus grand compte des rectifications apportées par M. Bicchierai.

1. *Folk-lore Catanese*. Paris, Fontemoing, in-16, p. 125.

Erratum du précédent numéro.

Page 129, ligne 29, *au lieu de* l'évolution des génies, *lire :* l'évolution des genres.
Page 132, ligne 36, — Henry Mary, *lire :* May.
Page 144, note 2, — Vol. VI, *lire :* Vol. LVI.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Armée (l') à travers les âges, 435.
Bourgeois (*Émile*). Manuel historique de politique étrangère, 227.
Boyé (*Pierre*). Stanislas Leczinski et le troisième traité de Vienne, 107.
Bride (*Ch.*). La guerre hispano-américaine de 1898, 435.
Daumet (*Georges*). Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle, 225.
Fisher (*Herbert*). The medieval empire, 236.
Hamy (le P.). Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532, 96.
Lumbroso. Miscellanea Napoleonica, 237.
Maulde (*R. de*). Les femmes de la Renaissance, 118.
Meitzen (*Auguste*). Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen. 144.
Rousset (colonel). Histoire générale de la guerre franco-allemande. Atlas, 227.
Saint-Julien (*Jean-Marie*). Waterloo, 435.

ANTIQUITÉ.

Benigni. Una formola magica bizantina, 238.
Besnier. Jupiter Jurarius, 324.
Bondurand. L'arc-de-triomphe d'Orange, 331.
Busolt. Griechische Geschichte, 380.
Caesar. De bello gallico, édit. G. Stock, 387.
Cagnat. Cours d'épigraphie latine, 325.
— et *Gauckler*. Les monuments historiques de la Tunisie, 337.
Callegari. I Gracchi e l'opera loro politico-sociale, 386.
— Imprese militari e morte di Alessandro Severo, 387.
Clerc. Le développement topographique de Marseille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, 330.
Colomb. La Campagne de César contre Arioviste, 319.
Cunningham. An essay on western civilisation in its economic aspects. 385.
Dareste, Haussoullier, Reinach. Recueil des inscriptions juridiques grecques, 161.
Dreyfus (*Robert*). Essai sur les lois agraires sous la République romaine, 318.
Durand de la Noë. Cadran solaire portatif, 325.
Fabia. Le règne et la mort de Poppée, 319.
Ferradou. Des biens des monastères à Byzance, 322.
Ferrère. La situation religieuse de l'Afrique romaine, depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales, 339.
— De Victoris Vitensis libro qui inscribitur « Historia persecutionis Africae provinciae, » 339.
Freeman. Geschichte Siciliens, trad. p. *B. Lupus*, 382.
Gaignerot. Des bénéfices militaires dans l'empire romain, et spécialement en Orient au Xe siècle, 322.
Gauckler. Les mosaïques virgiliennes de Sousse, 336.
— Rapport sur les découvertes épigraphiques faites en Tunisie par le service des Antiquités, 1891-1896, 336.
— Voy. *Cagnat*.
Gauthier. Le temple de la Fortune à Besançon, 333.
Gsell. Inscriptions inédites de l'Algérie, 335.
— Le mausolée de Blad-Guitoun, 336.
Héron de Villefosse. Deux inscriptions relatives à des généraux pompéiens, 319.
Hill. Sources for greek history, 385.
Homo. La chimère de la villa Albani, 324.
Keiffer. Les découvertes archéologiques faites dans le grand-duché de Luxembourg, 333.
Lauzun (*Philippe*). Inventaire général des piles gallo-romaines du sud-ouest de la France, 331.
Le Blant. La controverse des chré-

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

tiens et des Juifs aux premiers siècles de l'église, 321.
Marchi (*Attilio de*). Il culto privato di Roma antica, 165.
Maspero (*G.*). Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes, 224.
Monnier. Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, 323.
Nicole. Avillius Flaccus, préfet d'Egypte, 319.
Pick (*Behrent*). Die antiken Münzen von Dacien und Mœsien, 443.
Reinach (*Salomon*). Répertoire de la statuaire grecque et romaine, 324.
— Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise, 328.
— Encore Epona, 329.
Rostowtsew. Les plombs antiques, 325.
Stock (*G.*). Voy. *Caesar*.
Strack (*Max*). Die Dynastie der Ptolemæer, 383.
Testand. Des rapports des puissants et des petits propriétaires ruraux dans l'empire byzantin au xe siècle, 322.
Thédenat. Le forum romain et les forums impériaux, 326.
Toutain. Étude sur l'organisation municipale du Haut-Empire, 323.
— Le territoire des Musulamii, 335.
Vari. Étude historique et philologique sur Léon le Philosophe et son Traité de la Tactique, 443.
Zielinski (*Th.*). Cicero im Wandel der Jahrhunderte, 386.

ÉGLISE, PAPAUTÉ, CROISADE.

Allard (*Paul*). Études d'histoire et d'archéologie, 320.
Ambroise. L'histoire de la guerre sainte; p. p. *G. Paris*, 141.
Joly (*H.*). Saint Ignace de Loyola, 99.
Muller (*Hermann*). Les origines de la Compagnie de Jésus. Ignace et Lainez, 97.
Paris (*Gaston*). Voy. *Ambroise*.
Pingaud (*Léonce*). Saint Pierre Fourier, 101.
Revillout (*Eug.*). Le concile de Nicée, 434.
Schlumberger (*G.*). Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de la terre d'Outre-Jourdain, 343.
Strowski (*F.*). Saint François de Sales, 99.
Vie de saint Bruno, 342.
Watrigant (le P.). La genèse des exercices de saint Ignace de Loyola, 98.

LES JUIFS.

Constant (le R. P.). Les Juifs devant l'Église et l'histoire, 125.
Vogelstein (*Hermann*) et *Richter* (*Paul*). Geschichte der Juden in Rom, 171.

FRANCE.

Abbadie (*François*). Histoire de la commune de Dax, 360.
Alliot (abbé). Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de Notre-Dame d'Yerres, 350.
Angot des Rotours. Aube du siècle, 126.
Archives municipales de Bayonne, 435.
Audigier (*Pierre*). Projet de l'histoire d'Auvergne, p. p. *A. Vernière*, 357.
Aulard. Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, 121.
— Études et leçons sur la Révolution française. Seconde série, 122.
Bellet (Mgr). Les origines des églises de France et les fastes épiscopaux, 333.
Bérenger (*H.*). La conscience nationale, 127.
Bled (abbé *O.*). Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne, 346.
Boethius (*S.-J.*). Den franska Revolutionen, 397.
Boislisle (*A. de*). Voy. *Saint-Simon*.
Boscq de Beaumont (*G. du*). Les derniers jours de l'Acadie, 1748-1758, 435.
Bouffard-Madiane (*J. de*). Mémoires sur les guerres civiles du duc de Rohan, 1610-1629, p. p. *Ch. Pradel*, 364.
Bréard (*Ch.*). Voy. *Martange*.
Broglie (duc *de*). Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans, 104.
Bruchet (*Max*). Institution accompagnée d'un discours sur le fait du gouvernement et conduite d'un grand estat et d'une grande armée, 437.
Buche (*J.*). Studium, collège et lycée de Bourg-en-Bresse, 354.
Cabanès. Le cabinet secret de l'histoire, 116.
Carnot. Correspondance, p. p. *Charavay*, 365.
Chassin (*Charles-Louis*). Les pacifications de l'Ouest, 1794-1801, 112.
Chérot (*Henri*). Saint Pierre Fourier de Mattaincourt, 1565-1640, 101.
— Bourdaloue inconnu, 102.
— Bourdaloue; sa correspondance et ses correspondants, 439.
Chuquet (*Arthur*). La jeunesse de Napoléon, 114.
Correspondance de Renan et de Berthelot, 132.
Delmas (*Pierre*). Histoire du parlement de Navarre, 361.

Desvernois (général baron). Mémoires, p. p. *A. Dufourcq*, 364.
Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire, 436.
Dovicol (*Henri*). Le comte de Vergennes et Pierre-Michel Hennin, 1749-1787, 439.
Dreyfus-Brisac. Petits problèmes de bibliographie pédagogique, 226.
Dubourq (abbé *P.*). Monographie ou histoire du prieuré et de la ville de Layrac, 360.
Dufourcq (*A.*). Voy. *Desvernois*.
Espinas. La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution, 365.
Ferry (*Jules*). Discours et Opinions, p. p. *P. Robiquet*, 225.
Filon (*Aug.*). Mérimée, 130.
Fouillée. Les études classiques et la démocratie, 127.
Funck-Brentano (*Fr.*). Chronique artésienne, 1295-1304, et Chronique tournaisienne, 1296-1314, 435.
Galland (*Alfred*). Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, 109.
Givelet (*Ch.*). L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, 349.
Gourgaud. Sainte-Hélène. Journal inédit, 1815-1818, p. p. le vicomte *de Grouchy* et *A. Guillois*, 435.
Grouchy (vicomte *de*). Voy. *Gourgaud*.
Guérin (*Paul*). Recueil des documents concernant le Poitou, contenues dans les registres de la chancellerie de France, t. VIII, 359.
Guillois (*A.*). Voy. *Gourgaud*.
Guy (*Camille*). Extraits de mémoires historiques et militaires, 227.
Haussonville (comte *d'*). La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV, 102.
Hellot (*Amédée*). Fécamp au temps de la Ligue, 437.
Jaurgain (*J. de*). La Vasconie, 434.
Lacour-Gayet. L'éducation politique de Louis XIV, 226.
Lallemand (*Léon*). La Révolution et les pauvres, 365.
Lefranc (*Abel*). Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, 226.
L'Éleu. Des communautés rurales dans l'ancienne France jusqu'à la fin du XIIIe siècle, 322.
Leroux (*Alfred*). Le massif central; histoire d'une région de la France, 355.
Lichtenberger (*A.*). Le socialisme utopique, 122.
— Le socialisme et la Révolution, 365.
Longin (*Émile*). Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté, 101.
— Documents inédits sur le siège de Dôle, 438.
Malafosse (*J.*). Études et notes d'archéologie et d'histoire. Documents toulousains, 362.
Marion (*Marcel*). La Bretagne et le duc d'Aiguillon, 107.
Martange (général *de*). Correspondance inédite, 1756-1782, p. p. *Ch. Bréard*, 364.
Masson (*Frédéric*). Joséphine de Beauharnais, 365.
Maugis (*É.*). Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens du XIVe à la fin du XVIe siècle, 348.
Mège (*Francisque*). Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'Ancien régime, 358.
Mellié (*Ernest*). Les sections de Paris, de 1790 à l'an IV, 110.
Meyer (*E.*). Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux, 344.
Mirot (*Léon*). Obituaire de l'église collégiale de Saint-Martin de Clamecy, 434.
Monod (*Gabriel*). Etudes critiques sur les sources de l'histoire carolingienne, 225.
Montier. Robert Lindet, 436.
Munier-Jolain. Procès de femmes, 123.
Nass (*Lucien*). Les empoisonneurs sous Louis XIV, 438.
Nolhac (*P. de*). La reine Marie-Antoinette, 120.
Pagart d'Hermansart. Histoire du bailliage de Saint-Omer, 347.
Parmentier. Album historique, 118.
Passy (*Louis*). Le marquis de Blosseville, 365.
Petit (*Ernest*). Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, t. VI, 353.
Pfister (*Ch.*). Les mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy, 1633-1635, 228.
— Catherine de Lorraine, 1573-1648, 228.
Plauchut. George Sand à Nohant, 229.
Pradel (*Ch.*). Voy. *Bouffard-Madiane*.
Prarond. Abbeville, 1426-1483, 435.
Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative du dép. de l'Hérault pendant la Révolution, 440.
Pujo. La crise morale, 126.
Reinecke (*Wilhelm*). Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der « Lex Godefridi, » 167.
Richemont (vicomte *de*). Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège

pendant la Révolution, avec le cardinal Zélada, 1791-92, 111.
Robinet (D'). Le mouvement religieux à Paris pendant la Révolution, 365.
Robiquet (*Paul*). Voy. *Ferry* (*Jules*).
Roncière (*Ch. de la*). Histoire de la marine française, 434.
Sagnac (*Ph.*). La législation civile de la Révolution, 365.
Saint-Simon. Mémoires, p. p. *A. de Boislisle*, 226.
Sorel (*Albert*). Nouveaux essais d'histoire et de critique, 120.
Stouff (*L.*). Cartulaire de la ville d'Arbois du comté de Bourgogne, 352.
Taphanel. La Baumelle et Saint-Cyr, 105.
Toudouze (*G.*). La bataille de la Hougue, 435.
Toulouze (*E.*). Histoire d'un village ignoré (*Balneolum*), 350.
Vast (*Henri*). Les grands traités du règne de Louis XIV, t. II, 435.
Vernière (*A.*). Voy. *Audigier*.
Villard (D'). Un chef-lieu de province au XVIIIe siècle : Guéret, 357.
Wrong (*G.-M.*). Louisbourg in 1745, 398.

ALLEMAGNE.

Baumann (*Fr.-L.*). Die 12 artikel der Oberschwæbischen Bauern 1525, 374.
Berger (*Arnold-E.*). Martin Luther in kulturgeschichtlicher Darstellung, 368.
Berner. Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, 232.
Bess. Luther und das landesherrliche Kirchenregiment, 368.
Bogler (*W.*). Hartmuth von Kronberg, 370.
Brandenburg (*Erich*). Moritz von Sachsen, 377.
Burckhardt-Biedermann. Bonifacius Amerbach und die Reformation, 370.
Busch (*Wilhelm*). Die Berliner Märztage von 1848, 232.
Cohrs (*Ferd.*). Philippe Melanchton, Deutschlands Lehrer, 369.
Druffel (*Aug. von*). Briefe und Akten zur Geschichte des XVI^ten^ Jahrh., 379.
Ellinger. Melanchthons Frühzeit, 369.
Haupt (*H.*). Beitræge zur Reformationsgeschichte der Reichsstadt Worms, 371.
Hausrath (*A.*). Aleander und Luther auf dem Reichstage zu Worms, 367.
Heidrich (*Paul*). Der Geldrische Erbfolgestreit, 1537-1543, 376.
Jacobs (*E.*). Heinrich Winckel und die Reformation im südlichen Niedersachsen, 371.
Kalkoff (*Paul*). Die Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage 1521, 367.
— Briefe, Depeschen und Berichte über Luther vom Wormser Reichstage 1521, 367.
Kannengiesser. Karl V und Max Egmont von Büren, 377.
Kawerau. Hieronymus Emser, 373.
Keller. Die Anfænge der Reformation und die Ketzerschulen, 371.
Lenz (*Max*). Florian Geyer, 374.
Loserth. Die Reformation und Gegenreformation in den innerœsterreichischen Lændern, 372.
Paulus (*Nic.*). Kaspar Schatzgeyer, 373.
Riezler (*Siegmund*). Die Bayerische Politik im Schmalkaldischen Kriege, 377.
Ropp (*von der*). Socialpolitische Bewegungen, 373.
Roth (*Fried.*). Der Einfluss des Humanismus und der Reformation auf das Schulwesen, 369.
Ruville (*Albert von*). Das deutsche Reich, 179.
Schæfer (*Dietrich*). Würtembergische Geschichtsquellen, 373.
Sell (*Karl*). Philipp Melanchton und die deutsche Reformation bis 1531, 369.
Spahn (*Martin*). Johann Cochlæus, 372.
Turba (*Gustav*). Verhaftung und Gefangenschaft des Landgrafen Philipp von Hessen, 378.
Vorberg (*Axel*). Die Einführung der Reformation in Rostock, 371.
Walther. Melanchton als Retter des wissenschaftlichen Sinnes, 369.
Wolf (*G.*). Das Augsburger Interim, 378.
Wrede (*Adolf*). Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V, 366.

ALSACE.

Reuss (*Rod.*). La chronique strasbourgeoise du peintre J.-J. Walter, 1672-76, 231.
— Les éphémérides de Jacques de Gottesheim, grand prébendier du grand chœur de la cathédrale, 1524-1543, 231.
— L'Alsace au XVIIIe siècle, 365.
Schmidt (*Charles*). Les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge, 388.
Winckelmann. Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation, 376.

ÉTATS-UNIS.

Burghardt du Bois (*W. E.*). The suppression of the African Slave trade to the United States of America, 181.
Church (*W. C.*). Ulysses S. Grant, 402.
Trevelyan (*sir George*). The american Revolution, 445.

EXTRÊME-ORIENT.

Cordier (*Henri*). Les origines de deux établissements français dans l'Extrême-Orient : Changhaï et Ning-Po, 227.
— Les voyages de Marco Polo, 227.

HONGRIE.

Monumenta vaticana Hungariae historiam illustrantia, 234.
Szabó et *Hellebrandt*. Regi magyar Kœnyvtar (manuel de bibliographie magyare), 443.

ITALIE.

Bigoni (*Guido*). La caduta della Repubblica di Genova nel 1797, 239.
Bonardi (*Antonio*). Le origini del comune di Padova, 446.
Bossi (*Gaetano*). La Pasquinata « Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barberini. » 447.
Bovet (*P.*). Le peuple de Rome vers 1840, 124.
Du Casse (baron *Robert*). Souvenirs d'un officier du 5e corps; armée d'Italie en 1859, 448.
Fortunato. I feudi e i casali di Vitalba, 238.
Friedensburg. Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, 367.
Manzone. L'intervento francese in Italia nel 1848, 240.
Pollini (*Giacomo*). Notizie, statuti antichi, documenti e antichità romane di Malesco, 166.
Romano (*Salvator*). Gli avvenimenti di Trapani nella rivoluzione Siciliana del 1848, 239.
Rossi (*Agostino*). Francesco Guicciardini, 1527-1540, 175.
Sanesi. L'origine dello spedale di Siena, 447.
Trombatore (*Arturo*). Folk-lore catanese, 448.
Vito La Mantia. Antiche consuetudini della città di Sicilia, 238.

MONACO.

Saige (*Gustave*). Monaco; ses origines et son histoire, 440.

ORIENT.

Bérard (*Victor*). Les affaires de Crète, 125.
Déprez (*Eug.*) et *Gavrilovitch* (*Michel*). Histoire de la littérature serbe, 450.
Gidei. Studiu asupra cronicarilor moldeveni din sec. XVII, 449.

PAYS-BAS.

Bierstadt (*O. A.*) et *Putnam* (*Ruth*). History of the people of the Netherlands, 237.
Sagher (*Émile de*). Notice des archives communales d'Ypres, 345.

PAYS SCANDINAVES.

Geete (*Robert*). Jungfru Marie œrtagård, 170.
Gudmundsson (*Valtyr*). Privatboligen på Island i Sagatiden, 393.
Hjelt (*A.-J.*). Sveriges Stællning till utlandet nærmast efter 1772 års statshvælfning, 396.
Silfverstolpe (*Carl*). Riksrådet grefve A.-J. von Hœpkens skrifter, 395.

POLOGNE.

Waliszewski. Marysienka, Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne, 103.

ROYAUME-UNI.

Arbois de Jubainville (*H. d'*). Cours de littérature celtique, t. VI, 328.
Arminjon (*Pierre*). L'administration locale de l'Angleterre, 157.
Bacon (*Roger*). The « Opus majus, » p. p. *J. H. Bridges*, 142.
Baigent. The registers of John de Sandale and Rigaud de Asserio, 136.
Bateson. A narrative of the changes in the ministry 1765-1767, told by the duke of Newcastle in a series of letters to John White, 445.
Bedford (*W. K. Riland*). The blazon of episcopacy, 144.
Bradshaw (*H.*) et *Wordsworth* (*Chr.*). Statutes of the Lincoln cathedral, 137.
Bridges (*J. H.*). Voy. *Bacon* (*Roger*).
Calendar of close rolls, 143.
Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland, 143.
Calendar of Inquisitions post mortem, 235.
Calendar of patent rolls, 143.
Calendar of state papers. Domestic series : William and Mary, 235.

Calendar of state papers relating to Scotland and Mary, p. p. *J. Bain*, 235.
Chadwyck-Healey. Somersetshire pleas civil and criminal, 138.
Courson (comtesse *R. de*). La persécution des catholiques en Angleterre, 445.
Dasent. Acts of the privy council of England, t. XVII, 235.
Dickinson (*G. Lowes*). The development of Parliament during the XIXth century, 156.
Dimitresco (*Marin*). Pierre de Gavaston, comte de Cornouailles, 444.
Farrer (*W.*). The Chartulary of Cockersand abbey, 137.
Figgis (*J. Neville*). The theory of the divine right of kings, 156.
Garnier (*Russell M.*). Annals of the british peasantry, 160.
George (*Hereford B.*). Battles of english history, 157.
Green (*J. R.*). A Short history of the english people, 157.
Hall (*Hubert*). The Red book of the Exchequer; a reply, 235.
Hingeston Randolph (*F. C.*). The register of John de Grandisson, bishop of Exeter, 135.
Hunter (sir *William*). A history of the british India, 445.
Inderwick. The king's peace, 155.
Ireland (*W.*). Notes on the scottisch De Quencys of Fawside and Leuchars, 445.
Leadam (*I. S.*). The Domesday of Inclosures, 139.
— Select cases in the court of requests, 236.
Liebermann (*F.*). Ueber die Leges Anglorum saeculo XIII ineunte Londoniis collectae, 135.
Loserth. Studien zur Kirchenpolitik Englands im XIV. Jahrh., 445.
Maitland (*Fred.*). Domesday book and beyond, 149.
— Township and borough, 151.
— et *Pollock*. The history of english law, before the time of Edward I, 153.
Marsden. Select pleas in the court of admiralty, t. II, 139.
Oman (*Charles*). History of England, 158.
— A history of the art of war, 443.
— England and the Hundred years war, 444.
Pike (*L. O.*). A constitutional history of the House of Lords, 155.
Pipe rolls society. 21 Henry II, 138.
Round (*J. H.*). Feudal England, 146.
Searle (*W. G.*). Onomasticon anglo-saxonicum, 235.
Seebohm (*Fred.*). The tribal system in Wales, 145.
Servan. La préhistoire de la France, 229.
Storm (*Gustav*). Maria Stuart, 394.
Stubbs (*Ch. W.*). Historical memorials of Ely cathedral, 169.
— (*William*). Registrum sacrum anglicanum, 2e édit., 143.
Thayer (*J. Br.*). A preliminary treatise on Evidence at the Common law, 155.
Traill. Social England, 158.
Vauthier (*Maurice*). Le gouvernement local de l'Angleterre, 157.
Vuilhorgne. Guillaume le Conquérant et Robert Courteheuse à Gerberoy et à Auchy-en-Braye, 1079, 226.
White (*Archer*). Outlines of legal history, 155.

SUISSE.

Burkhardt (*Paul*). Die Politik der Stadt Basel im Bauernkriege, 376.
Egli. Zwingliana, 372.
Escher et *Schweizer*. Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich, t. IV, 449.
Geiser (*Karl*). Ueber die Haltung der Schweiz wæhrend des Schmalkaldischen Krieges, 377.
Nabholz (*Hans*). Die Bauernbewegungen der Ostschweiz, 1524-1525, 375.
Œchsli (*Wilhelm*). Vor hundert Jahren, 449.
Stæhelin. Huldreich Zwingli, 372.

BIBLIOGRAPHIE.

Below (*G. von*). Die neue historische Methode, 232.
Catalogue général des manuscrits français. Ancien fonds de Saint-Germain, t. II, 436.
Inventaire sommaire des archives historiques du ministère de la guerre, p. p. *F. Brun*, 436.
Inventare Hansischer Archive des XVIten Jahrhunderts, 174.
Inventare schweizerischer Archive, 449.
Manno. Bibliografia degli stati della monarchia di Savoia, 237.
Stein (*H.*). Manuel de bibliographie générale, 341.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Babelon. Notice sur la monnaie, 224.
Bardon (*A.*). L'exploitation du bassin houillier d'Alais sous l'ancien régime, 363.
Bloch (*C.*). Le commerce des grains dans la généralité d'Orléans, 351.

Des Cilleuls (*Alfred*). Histoire et régime de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, 226.
Eichthal (*Eug. d'*). La correspondance inédite de Stuart Mill avec Gustave d'Eichthal, 123.
Fagniez (*G.*). Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France, 392.
Garnault (*Émile*). Le commerce rochelais au XVIIIe siècle, 178.
Lévy-Brühl. Correspondance de J. S. Mill et d'Aug. Comte, 365.
Métin. Voy. *Webb*.
Webb (*S.* et *B.*). Histoire du trade-unionisme, trad. par *A. Métin*, 398.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Babeau (*Albert*). Impressions de voyage de sir J. Carr, 365.
Bernard (*Augustin*). Voy. *Schnell* (*Paul*).
Ludwig (*Friedrich*). Untersuchungen über die Reise- und Marschgeschwingdigkeit im XII u. XIII Jahrh., 443.
Poole (*R. L.*). Historical atlas of modern Europe, 144.
Schefer (*Ch.*). La navigation de Vasque de Gamme, 224.
Schnell (*Paul*). Atlas mărocain, trad. par *Aug. Bernard*, 224.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Barckhausen. L'histoire de Louis XI par Montesquieu, 436.
— Les lettres persanes et les archives de la Brède, 436.
Bonnefon (*Paul*). Montaigne et ses amis, 391.
Brooke (*Stopford A.*). English literature from the beginning to the Norman Conquest, 235.
Brunetière. Études critiques sur l'histoire de la littérature française, 130.
Darmesteter (Mme *J.*). La vie d'Ernest Renan, 131.
Dejob. Etudes sur la tragédie, 129.
Faguet. Drame ancien, drame moderne, 129.
Harrisse (*Henry*). L'abbé Prévost, 131.
Jusserand. Shakespeare en France sous l'ancien régime, 229.
Lacombe. Introduction à l'histoire littéraire, 127.
Larroumet. Racine, 130.
— Vers Athènes et Jérusalem, 130.
Lee (*Sidney*). A life of William Shakespeare, 237.
Michel (*H.*). Le quarantième fauteuil, 130.
Parigot. Le drame d'Alexandre Dumas, 229.
Sepet (*Marius*). Les maîtres de la poésie française, 130.
Stapfer (*Paul*). Bossuet, Adolphe Monod, 129.
Texte (*Joseph*). Études de littérature européenne, 117.
Vogüé (*M. de*). Histoire et poésie, 130.
Zyromski. Lamartine, 130.

HISTOIRE DE L'ART.

Benoit (*F.*). L'art français sous la Révolution et l'empire, 132.
Bourdery et *Lachenaud*. Léonard Limosin, peintre de portraits, 177.
Lafenestre. La tradition dans la peinture française, 133.
Lichtenberger (*H.*). Richard Wagner, 229.

HISTOIRE DU DROIT.

Jenks. Law and politics in the middle ages, 154.
Petrone (*Igino*). La storia interna ed il problema presente della filosofia del diritto, 237.
Villanueva (*Siciliano*). Studi sulle vicende della giurisdizione ecclesiastica nelle cause dei laici, 239.

NUMISMATIQUE.

Engel et *Serrure*. Traité de numismatique moderne et contemporaine, 118.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

H. Hubert. Étude sur la formation des États de l'Église . . 1, 241
A. Mathiez. Étude critique sur les Journées des 5 et 6 octobre 1789; *fin*. 41
E. Rodocanachi et G. Marcotti. Élisa Baciocchi en Italie. 1re *partie* 273

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Ch.-E. Œlsner. Notice biographique, accompagnée de fragments de ses Mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française, publ. par Alfred Stern 302
S. Reinach, de l'Institut. Gabriel de Mortillet 67
P. Robiquet. Le général Bard et la guerre de Vendée en l'an II. 311

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Publications relatives à l'histoire de la Réforme, par Alfred Stern 366
Angleterre. Moyen âge, par Ch. Bémont 134
France. Antiquités romaines, par C. Jullian 318
— Moyen âge et temps modernes, par A. Molinier, G. Monod, de l'Institut, Rod. Reuss 96, 341

CORRESPONDANCE.

Emile Bourgeois. Le programme d'agrégation d'histoire . . 183

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

S. J. Boethius. Den franska Revolutionen. (**É. Beauvois.**) . 397
P. Bonnefon. Montaigne et ses amis. (**G. Weill.**) 391
L. Bourdery et E. Lachenaud. Leonard Limosin. (**R. Rolland.**) 177
W. E. Burghardt du Bois. The suppression of the african slave trade to the U. S. A. (**Ch. Seignobos.**) . . . 181
G. Busolt. Griechische Geschichte. (**Ad. Holm.**) 380
E. Cavaignac. I. Gracchi e l'opera loro politico-sociale. (**Ch. Lécrivain.**) 386
— Imprese militari e morte di Alessandro Severo. (**Id.**) . 387

Pages

W. C. Church. Ulysses S. Grant. (**Ch. Seignobos.**) 402
W. Cunningham. An essay on western civilisation. (**Ch. Lécrivain.**) 385
R. Dareste, B. Haussoullier, Th. Reinach. Recueil des instructions juridiques grecques. (**G. Glotz.**) 161
G. Fagniez. Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France. (**G. Des Marez.**) 392
E. A. Freeman. Geschichte Siciliens. (**Ad. Holm.**) 382
E. Garnault. Le commerce Rochelais au XVIIIe s. (**M. de R.**). 178
R. Geete. Jungfru Marie œrtagård. (**E. Beauvois.**) 170
V. Gudmundsson. Privatboligen på Island i Sagatiden. (**E. Beauvois.**) 393
G. F. Hill. Sources for greek history. (**Ch. Lécrivain.**) . . 385
J. Hjelt. Sveriges ställning till utlandet nærmast efter 1772 års statshvælfning. (**E. Beauvois.**) 396
Inventare Hansischer Archive des XVI Jahrhunderts. (**Castelot.**) 174
A. de Marchi. Il culto privato di Roma antica. (**Ch. Lécrivain.**) 165
G. Pollini. Antichità romane di Malesco. (**J. Guiraud.**) . . 166
W. Reinecke. Geschichte der Stadt Cambrai bis 1227. (**H. Pirenne.**) 167
A. Rossi. Francesco Guicciardini 1527-1540.(**J. Guiraud.**) . 175
A. von Ruville. Das deutsche Reich. (**G. Blondel.**). . . . 179
Ch. Schmidt. Les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge. (**H. Sée.**). 388
C. Silfverstolpe. Riksrådet grefve A. J. von Hœpkens Skrifter. (**E. Beauvois.**) 395
G. Stock. Caesar. De bello gallico. (**C. J.**) 387
G. Storm. Maria Stuart. (**E. Beauvois.**). 394
M. L. Strack. Die Dynastie der Ptolemæer. (**G. Glotz.**) . . 383
Ch. W. Stubbs. Historical memorials of Ely cathedral. (**Ch. Bémont.**) 169
H. Vogelstein et P. Richter. Geschichte der Juden im Rom. (**Rodocanachi.**) 171
S. et B. Webb. Histoire du Trade-Unionisme, trad. par A. Métin. (**Ch. Rist.**) 398
G. M. Wrong. Louisbourg in 1745. (**R. de K.**) 398
Th. Zielinski. Cicero im Wandel der Jahrhunderte. (**Ch. Lécrivain.**) 386

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 412

Pages
2. Académie des sciences morales et politiques 413
3. Annales de Bretagne 197,415
4. Annales de la Société historique du Gâtinais. . . . 414
5. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 407
6. Annales de l'Est 198,415
7. Annales du Midi 198,415
8. Le Bibliographe moderne 407
9. Bibliothèque de l'École des chartes 403
10. Bulletin critique 187,409
11. Bulletin de correspondance hellénique 405
12. Bulletin d'histoire ecclésiastique 198,415
13. La Correspondance historique et archéologique . . . 187,403
14. Le Correspondant 193,407
15. Études publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus. 194,408
16. Journal des Savants 188,410
17. Nouvelle Revue historique de droit 191,406
18. Polybiblion 188
19. La Province du Maine 198,416
20. La Révolution française 187,404
21. Revue africaine. 416
22. Revue archéologique 190,406
23. Revue critique d'histoire et de littérature 188,411
24. Revue d'Auvergne 416
25. Revue de Champagne et de Brie 199
26. Revue de Gascogne 416
27. Revue de géographie 191
28. Revue de l'Agenais 199,416
29. Revue de la Société des Études historiques 187,404
30. Revue de l'Histoire des religions 406
31. Revue de Paris 194,408
32. Revue de Saintonge et d'Aunis 417
33. Revue des Bibliothèques. 192
34. Revue des Deux-Mondes. 409
35. Revue des Études grecques. 190
36. Revue des Études juives. 192
37. Revue des Pyrénées 417
38. Revue des Questions historiques 185
39. Revue des Universités du Midi 197
40. Revue d'histoire diplomatique. 405
41. Revue générale du droit 191,406
42. Revue historique et archéologique du Maine. . . . 199,417
43. Revue maritime 192
44. Revue politique et littéraire. 195
45. Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France . . 415
46. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 199,414
47. Société des Antiquaires de l'Ouest 199

Pages

48. Société nationale des Antiquaires de France 200,413
49. Toung Pao 193

ALSACE.

1. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothring. Geschichte . . 200

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 210
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 210
3. Archiv für Religionswissenschaft. 419
4. Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. 424
5. Byzantinische Zeitschrift 418
6. Deutsche Revue 423
7. Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswissenschaft . . . 201
8. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte . . 210
9. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen . . . 424
10. Gœttingische gelehrte Anzeigen 204
11. Hermes 205
12. Historische Vierteljahrschrift 202
13. Historische Zeitschrift 203
14. Historisches Jahrbuch 419
15. Der Katholik 420
16. Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts . . 421
17. Mittheilungen d. Oberhessischen Geschichtsvereins . 425
18. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum 206
19. Nord und Süd 209
20. Philologus 422
21. Preussische Jahrbücher 209
22. Quellen u. Forschungen aus italien. Archiven . . . 208
23. Rheinisches Museum für Philologie 206,423
24. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 424
25. Theologische Studien und Kritiken 420
26. Westdeutsche Zeitschrift 211
27. Zeitschrift der d. morgenlændischen Gesellschaft . . 207
28. Zeitschrift der Harz-Vereins f. Geschichte. 211
29. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 425
30. Zeitschrift für Assyriologie 206
31. Zeitschrift für Culturgeschichte 423
32. Zeitschrift für deutsche Philologie 206
33. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. . . 423
34. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 212
35. Zeitschrift für Hessische Geschichte. 425
36. Zeitschrift für katholisches Kirchenrecht 207,420
37. Zeitschrift für katholische Theologie. 206
38. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 421
39. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie 207

Pages

AUTRICHE-HONGRIE.

1. K. Akademie der Wissenschaften zu Wien 212
2. Carinthia 426
3. Jahreshefte d. œsterr. archæolog. Instituts. 212
4. Mittheilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsf. 213
5. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 426

ANGLETERRE.

1. Archæologia 427
2. The Athenaeum. 214,428
3. Edinburgh Review. 215
4. The English historical Review. 216,430
5. The Nineteenth Century. 218
6. Quarterly Review 431
7. Transactions of the r. historical Society 217

ITALIE.

1. Archivio storico italiano. 218
2. Archivio storico lombardo 219
3. Archivio storico per le provincie napoletane 220
4. Archivio storico siciliano 220
5. La Cultura 221
6. Nuovo archivio veneto 220
7. Rivista storica italiana 222

SUISSE.

1. Bollettino storico della Svizzera italiana 223

Chronique et Bibliographie 224,432
Index bibliographique 449
Erratum. 240,448

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

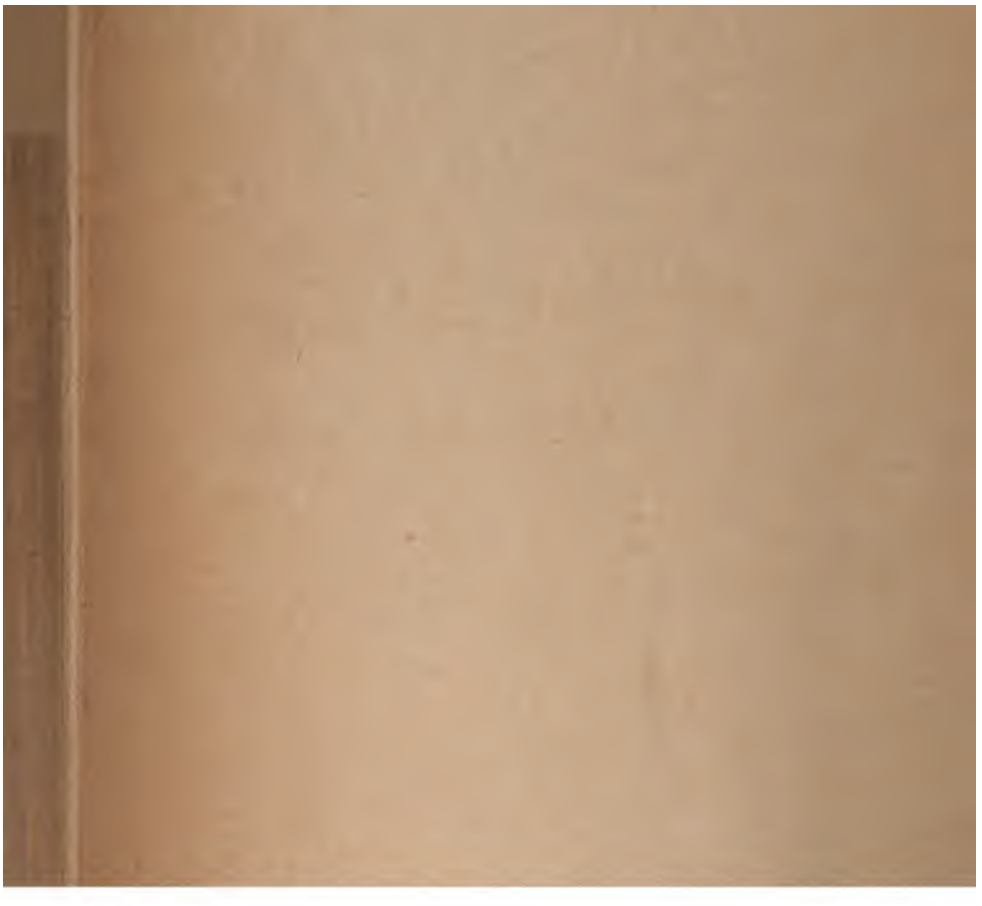

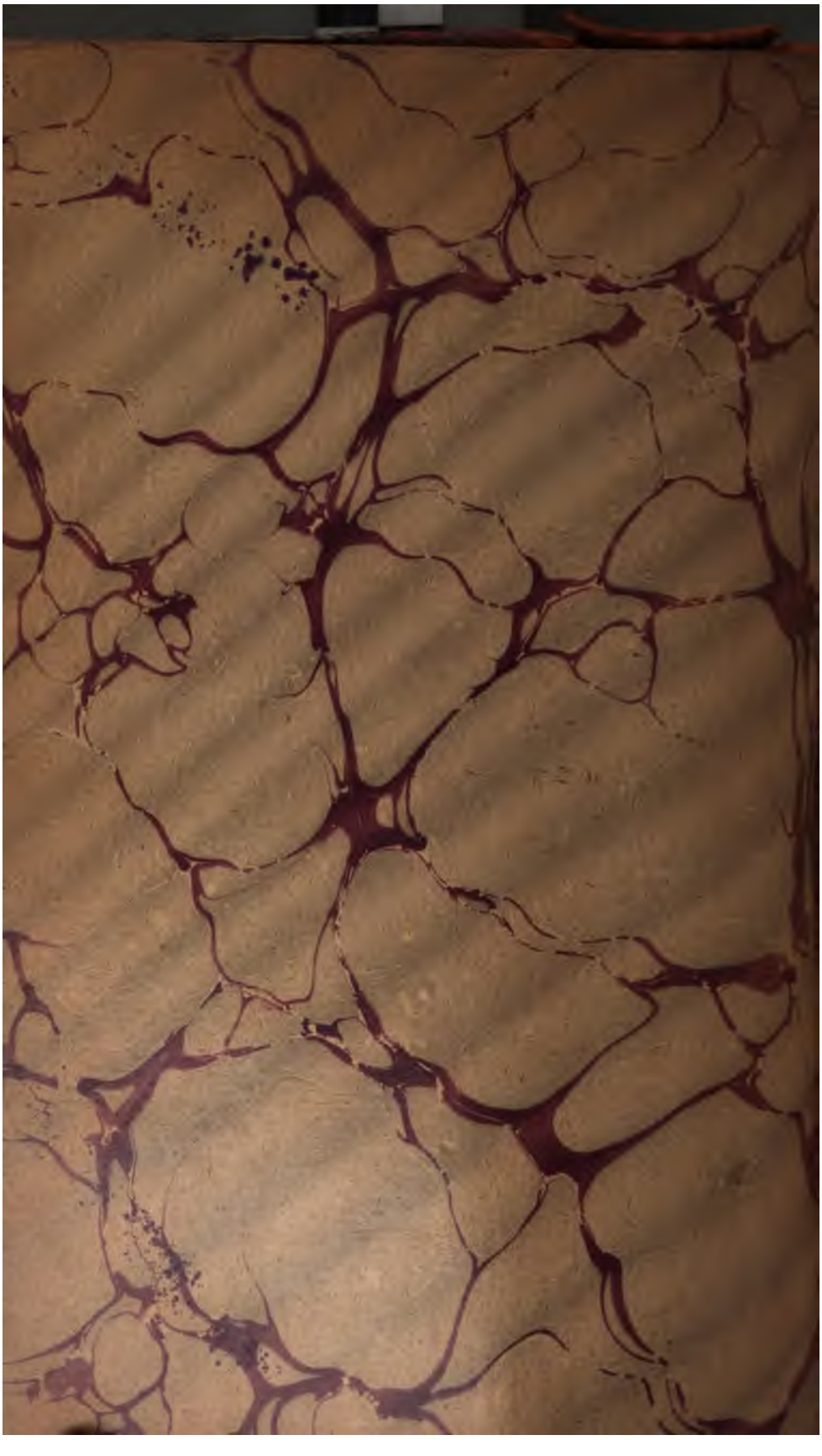

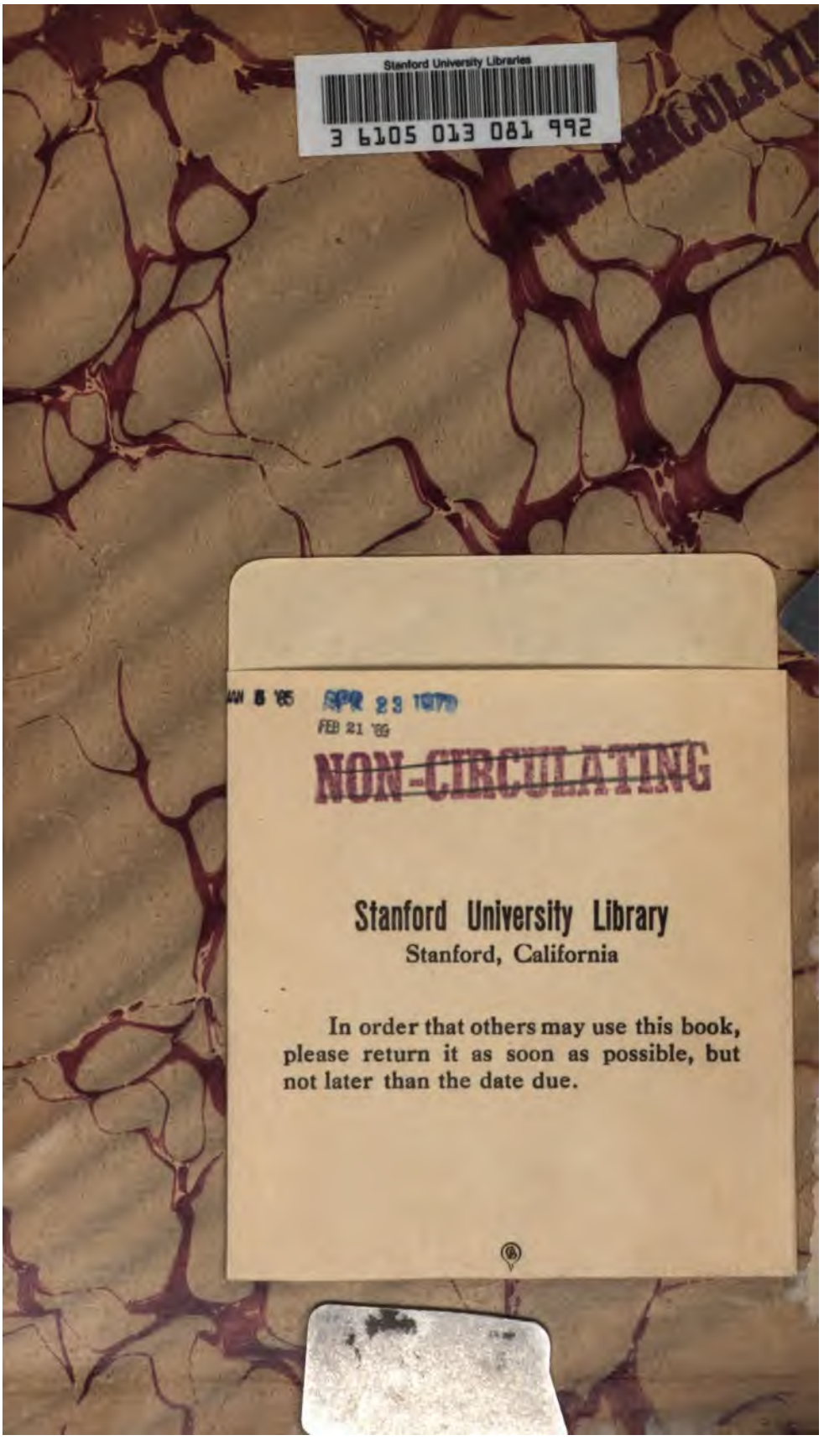
Stanford University Libraries
3 6105 013 081 992
NON-CIRCULATI
JAN 8 '85
APR 23 1979
FEB 21 '85
NON-CIRCULATING
Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.